

UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01456334 0

NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL
DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ DE L'ESPINES, DE SAINT-PONS
ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME VINGTIÈME

PREMIÈRE PARTIE



PARIS

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCLXXV

1875

NOBILIAIRE UNIVERSEL
DE FRANCE.

IMPRIMERIE DE E. CORNILLAC

A CHATILLON-SUR-SEINE (CÔTE-D'OR)

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE CE ROYAUME,

Formant les matériaux du DICTIONNAIRE UNIVERSEL
DE LA NOBLESSE.

Par M. DE SAINT-ALLAIS, auteur des Généalogies historiques
des Maisons souveraines de l'Europe.

TOME VINGTIÈME.

A PARIS,

Au Bureau du NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE,
rue de la Vrillière, n° 10.

Réimprimé en 1875.

A LA LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE.

3, Quai Malaquais.

UNIVERSITY OF TORONTO

DEPARTMENT OF CHEMISTRY

GENERAL CHEMISTRY

LECTURE NOTES

BY

DR. J. H. HARRIS

UNIVERSITY OF TORONTO

1967

UNIVERSITY OF TORONTO

UNIVERSITY OF TORONTO



CS
587
S2
1872
V. 20

NOBILIAIRE UNIVERSEL

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE FRANCE,

Formant les matériaux du DICTIONNAIRE UNIVERSEL
DE LA NOBLESSE.

MAISON DE DELLEY D'AGNENS,

ORIGINAIRE DU PAYS DE VAUD, DONT LES SEIGNEURS DE PORTALBAN,
DE CUDREFIN, MISSY, CORTANS EN BRESSE, DE LA GARDE, D'AVAIZE,
LES COMTES DE DELLEY D'AGIER, DE DELLEY DE BLANCHMESNIL ET
LES BARONS D'ASCHÈRES.

Agnens de Delley et de Portalban, famille noble et fort ancienne du pays de Vaud, qui a formé plusieurs branches dans le canton de Fribourg et en France.

Agnens était une seigneurie et fief noble qui relevait jadis de la maison de Savoie, et plus tard de l'état de Fribourg. Elle a donné son nom à cette famille au temps où les gentilshommes commencè-

rent à en adopter : nom qu'elle a porté pendant plusieurs générations, et qu'elle n'a quitté que pour prendre celui de la terre et seigneurie de Delley, qu'elle possédait dès la fin du treizième siècle.

Delley qui existe encore aujourd'hui était autrefois une seigneurie et fief noble, avec toute juridiction, à laquelle était annexé le petit port de Portalban, sur le lac de Neuchâtel. Ledit Delley est situé dans une belle position, d'où l'on découvre ce même lac de Neuchâtel et la ville qui lui donne son nom. Son territoire est riant et fertile. Une branche de fief, qui en dépendait était assise dans le canton de Berne.

Cette seigneurie passa en partie de la maison d'Agnens de Delley à celles de Molin et de Villarzel de Lucens, et Jean-Pierre de Castella, conseiller et lieutenant d'avoyer de Fribourg, l'acheta en 1676. Les descendans de ce dernier seigneur, qui ont joint à leur nom celui de cette terre, la possèdent encore aujourd'hui.

Le cartulaire de Lausanne, monument respectable, fait foi qu'en 1224 Raimond d'Agnens et les héritiers de Jofred, fils d'Aimon d'Agnens, possédaient un fief relevant du chapitre de Lausanne, dont ils avaient hérité de leurs ancêtres. On ne peut, selon cet acte, révoquer en doute la noblesse des d'Agnens, dès le douzième siècle. Un autre acte concernant l'abbaye de Haut-Crest, prouve qu'en 1242 vivaient Pierre d'Agnens, chevalier, et Aimon, son frère; la découverte de ces titres et d'autres, pareillement du treizième siècle, est sans contredit

très-intéressante pour la famille d'Agnens de Delley, et ne peut qu'établir de la manière la plus claire et la plus certaine, l'ancienneté de sa race.

Un hérauldiste moderne (1) a publié que Guillaume, troisième fils de Robert, seigneur d'Estavayé en 1070 et 1096, a été la tige de la maison d'Agnens; mais c'est une assertion dont nous n'avons pas suffisamment acquis la preuve, et que nous nous bornons à mentionner ici.

Parmi les chartes qui concernent la maison d'Agnens de Delley, il s'en trouve une qui cependant semblerait justifier cette opinion. C'est un testament de Raignaud d'Estavayé, qualifié seigneur du château, châtelainie et mandement d'Estavayé (qualification, qui, du reste, ne pouvait lui appartenir qu'à titre d'arrière-fief et sous la domination de suzeraineté, dont Amédée VII, comte de Savoie, avait été investi par héritage de son père, Aymon-le-Pacifique). Par ce testament de Raignaud d'Estavayé, daté du mois de février 1320, scellé de son sceau et de celui de messire Jacques de Menthon, doyen d'Avranche, portant le seing de messire Jacques, curé d'Estavayé, et de Huguet, curé de Cugy; par ce testament, disons-nous, dont l'original est déposé aux archives de Fribourg, ledit messire Raignaud d'Estavayé, lègue, par droit d'institution, à son fils Vuillième le château de Chenau assis en la ville d'Estavayé, et tout ce qu'il pouvait prétendre ès-ville et village dudit lieu, font, murist, cheyres et

(1) Le dernier baron d'Estavayé, qui, en 1806, avait dressé lui-même la généalogie très-complète de sa maison.

dans toute la terre de Vulliez. De plus, il donne audit Vuillième les fiefs que de lui tenait et les hommages que lui devait messire Herman d'Agnens, *miles*.

Comme les seigneurs de Delley ont toujours directement relevé des comtes et ducs de Savoie, et que cet acte est le seul qui indique un aveu féodal à un autre suzerain, il serait assez naturel de penser que cet hommage revendiqué par Raignaud d'Estavayé provenait de la donation faite deux cent cinquante ans auparavant du fief d'Agnens, *assnensia*, à un de ses fils puînés, par Robert d'Estavayé, qui se serait sans doute réservé sur ledit fief les droits de suzeraineté que ses descendans, dans la branche aînée, auraient long-temps tenu à conserver.

Jusqu'ici, toutefois, le premier de sa race connu de nous par titres authentiques est Louis d'Agnens en 1230, dont le fils Guillaume d'Agnens, qui fut père d'Herman d'Agnens, titré *miles*, seigneur haut-justicier et châtelain de Delley et Portalban.

Ces trois seigneurs sont nominativement désignés comme les premiers seigneurs de Delley dans un acte d'aveu féodal prêté le 9 mars 1563 à l'état de Fribourg, ès-mains de Frayo et de Brayer, commissaires, députés de la république, par noble François de Villarzel (qui s'y qualifie seigneur de Delley, par acquêt).

Les étroites limites de cette notice forcent à sacrifier une grande partie des détails qui seraient

nécessaires à l'histoire de cette famille. Nous nous contenterons donc de mentionner, dans la première période, la filiation authentique, en ligne directe, légitime et masculine, des deux branches françaises de Delley actuellement existantes, jusqu'en 1660, époque où elles quittèrent le pays de Vaud; filiation qui résulte des hommages prêtés par les seigneurs de Delley à la maison de Savoie, et des dénombremens et reconnaissances déposés aux archives de la république de Fribourg, actes datés des années 1403, 1428, 1432, 1487, 1510, 1522, 1539 et 1641.

Il est superflu de faire observer que si, dans plusieurs de ces actes et dans les différentes branches de cette famille, le nom de Delley se trouve indifféremment écrit *de Delley*, *de Delay* ou même *De-delay*, c'est une variation très-fréquente dans l'orthographe des noms anciens, et qui ne pourra surprendre ni les paléographes ni les archivistes (1).

Une partie des pièces sus-mentionnées est rapportée dans le *Nobiliaire militaire suisse* (article AGNENS DE DELLEY, *aux preuves*), ouvrage dans lequel on trouve aussi quelques détails sur les deux branches qui subsistent aujourd'hui, et auxquelles nous consacrons la plus grande partie de cette notice, à partir de leur établissement en France.

Par les titres indiqués ci-dessus, et par celui de 1663 cité plus haut, on voit que LOUIS D'AGNENS

(1) A la Bibliothèque du Roi, sur plusieurs vieilles cartes du pays de Vaud, le nom de la seigneurie de Delley, située sur les bords du lac de Neuchâtel, est écrit *Delai*.

fut père de GUILLAUME, qui eut pour fils HERMAN, père de HENRY, dont le second fils (1) avait été

(1) Guillaume d'Agnens, chevalier, co-seigneur de Delley et de Portalban, était le fils aîné de Henry de Delley. Il n'eut pour postérité qu'Agnès de Delley, qui prit alliance avec Jean de Fernex; laquelle Agnès hérita par moitié des seigneuries sus-nommées, par indivis avec son oncle Perrod de Delley, qui continue, comme on le voit, la filiation masculine. De ce mariage, entre Agnès de Delley et Jean, seigneur de Fernex, il ne sortit également qu'une fille appelée Marguerite de Fernex, laquelle épousa Rodolphe de Chastonaye, seigneur de Vuicens et de Trétorins, et dont il ne provint qu'un fils, nommé Jacques de Chastonaye, lequel est qualifié damoiseau et co-seigneur de Delley dans son acte d'aveu pour cette même terre en l'année 1432. Voici la teneur du commencement de cet acte transcrit tout entier dans un extrait du quernet ou grand terrier de Delley, extrait certifié conforme par deux commissaires du grand et petit conseil de la ville et république de Fribourg, dont les signatures ont été légalisées par le sénat de Fribourg et par M. de Vergennes, alors ambassadeur de France en Suisse, le 27 juillet 1787. Outre les actes rapportés dans le courant de cette notice, et qui, dès le douzième et le treizième siècle, mentionnent la famille de Delley et font foi de sa noblesse à ces époques, cette reconnaissance de Jacques de Chastonaye, en 1432, suffirait pour établir incontestablement la possession de noblesse de la famille de Delley en 1350, puisqu'on y trouve qualifiés damoiseaux tous les membres nommés de cette famille, y compris Perrod de Delley, frère de Guillaume, bisaïeul maternel de Jacques de Chastonaye, et puisque ledit acte, par conséquent, reporte à trois générations en arrière cette titulation dans la famille de Delley.

« Ego Jacobus de Chatonay, domicellus Dominus du Vuicens,
 « notum facio universis quod ego die penultima mensis Januarii,
 « Anno Domini Millesimo quatercentesimo trigesimo secundo,
 « secundum stylum Lausanensem, coram spectabili et potente
 « Viro Domino Humberto Bastardo, Sabaudia milite
 « Domino montagniaci, Corberiarum, grandisenen Cudrefini et
 « Condomini Staviaci, in camera dicti Domini Domus suæ Sta-
 « viaci, in præsentia discreti viri Domini Jacobi Textoris Cano-
 « nici Lausanensis, nobillium Virorum Johannis chalvini procu-
 « ratoris Vaudi, Jacobi de Glana, Nicodi de Molliam, Stephani
 « de Lavigniez, Aïmons de Staviaco, Girardi de Illens, Francisci
 « de Aventica, Domini de Combremont, Jacobi de Forel, Do-
 « mini Johannis Cantin, Francisci de Tenenes, Bartholome
 « Rolant, Antonii Gugonetti de Tretorens, Petri Jaquier et Jo-
 « hannodi Rossel Staviaci clerici commissarii in hac parte et
 « receptoris extentarum præfati Domini Humberti, militis in

PIERRE OU PERROD I^{er}, dont le fils puiné fut PIERRE II, qui fut père de JEAN I^{er}, qui eut pour fils unique BARTHÉLEMY, dont le second fils (1) fut CLAUDE I^{er},

« quam causam habentis in dico Stavacio nobilis Vir Vuillelmi
 « quondam Condomini ipsius loci Staviaci, filii quondam Do-
 « mini Reynauldi Condomini ipsius loci Staviaci, militis a dicto
 « Domino super hoc specialiter deputati, constitutus ex mea
 « spontanea voluntate, pro me et meis hæredibus, et successo-
 « ribus assignatis et assignandis quibuscunque de mea legitima
 « materna successione, in medietate et virtute acquisitionis per
 « me facta a quondam *Vuillelmo de Delley domicello*, filio quon-
 « dam *Jaqueti de Delley domicelli*, de quarta parte et etiam no-
 « mine *Johannis*, filii quondam *Petri de Delley domicelli*, filii
 « quondam *Perrodi de Delley domicelli*, in quam tenentis alte-
 « ram quartam partem rerum et possessionum servitiorum cen-
 « suumque et reddituum feudalium feudi ipsius inferius me-
 « morati, cujus quartæ partis dicti *Johannis de Delley*, feudi
 « inferius mentionati onus portare tenëor, confiteor per præ-
 « sentes recognosco palam et publice me esse, esseque velle et
 « debere esse hominem ligium præfati Domini Humberti militis
 « Domini mei metuendissimi præ cunctis Dominis, salvis feudo
 « et homagio illustrissimi et magnifici Principis et Domini Do-
 « mini mei metuendissimi Sabaudia ducis, etc.

(1) Le fils aîné de Barthélemy était Antoine de Delley, qualifié damoiseau. Il comparait, en 1529, dans un acte dont voici un fragment (*), acte par lequel Henry de Coronaye, seigneur de Saint-Martin-le-Chesne et trésorier-général de Marguerite d'Autriche, comtesse douairière de Bresse et du pays de Vaud, ratifie la vente et cession qui vient d'être opérée par ledit Antoine, à l'égard de Pierre de Molin, pour la quote-part de son fief de Delley. Le Mémorial et les documens traditionnels de sa maison portent qu'il mourut célibataire.

(*) « Je le dit Antoine de Delley ay vendu et transporté au dit
 « Pierre du Modyn confessant la moitié de la quarte partie
 « dudit Domaine dessus déclaré et la moitié de la quarte part
 « des hommes albergieux de Delley et de Poraban de la Missil-
 « lierie du four des bancs clames confiscations haute moyenne
 « et basse Jurisdiction, mere mixte Impere et dernier Supplice
 « de tous usages çaponnerie, avoinerie, corvées, charrois avec
 « tous autres droits Seigneuriaux que je pouvais avoir audit
 « Delley et dans les limites dessus dites comme plus amplement
 « est contenu eis lettres de la vendition sur ce faite et par discret
 « Jacques de Myerre notaire de Stavaye reçues et signées le 23^e
 « jour du mois de février en l'an de grâce courrant 1529. »

lequel eut pour fils, 1.° HUGONIN ; 2.° JEAN DE DELLEY.

Hugonin fut père d'ADAM DE DELLEY, dont le fils fut BLAISE DE DELLEY, lequel formait la douzième génération depuis Louis d'Agnens, et fut le chef de la branche DE LA GARDE DE BLANCMESNIL. (Voyez page 11.) On trouve toujours ses ancêtres portant le titre de *miles* ou *domicellus*, ainsi que celui de haut-justicier et châtelain du grand et petit Delley et de Portalban ; plusieurs sont qualifiés co-seigneurs de Cudrefin, Missy, Cortans, et quelques-uns ont été gouverneurs des villes et mandement d'Estavayé.

Jean de Delley, fils de Claude 1^{er} et frère d'Hugonin, était, ainsi qu'il appert de la filiation sus-énoncée, le neuvième descendant de l'auteur de sa maison, et se trouve, par conséquent au dixième degré. Comme Hugonin son frère, il devint le chef d'une branche française dont nous allons donner la filiation, en commençant par ledit Jean.

BRANCHE DES BARONS DE DELLEY D'AVAIZE,

Prenant naissance au dixième degré.

X. JEAN DE DELLEY, deuxième du nom, damoiseau, épousa Claude de Thévos dont il eut pour enfans :

- 1.° Jean, qui ne laissa pas de postérité ;
- 2.° Pierre, dont le sort est resté inconnu ;
- 3.° Claude, qui suit :

XI. CLAUDE DE DELLEY, deuxième du nom, qui fit une fondation à l'église de Delley; il eut pour femme Marie de Delley, sa cousine, dont naquirent plusieurs enfans :

- 1.° Claude, qui suit ;
- 2.° Uldric;
- 3.° François.

XII. CLAUDE DE DELLEY, troisième du nom, naquit le 7 novembre 1599. En 1641 et 1642, il figure dans des actes de reconnaissance à l'état et républicque de Fribourg. Il prit alliance le 6 février 1660 avec Catherine d'Avalon de Steinbach. De ce mariage provinrent deux fils :

- 1.° Claude, qui mourut célibataire;
- 2.° Pierre, qui suit :

XIII. PIERRE DE DELLEY, troisième du nom, né le 22 janvier 1688, fut envoyé au collège d'Avignon pour y faire ses études sous la conduite du père de Delley (de la même famille et dont il sera parlé dans la filiation de l'autre branche.) Pierre III eut pour femme Catherine Janin, fille de Claude-Pierre Janin, seigneur des Blancs et de Marguerite de la Forest, petite-fille du côté paternel de Vincent Janin, seigneur des Taurins, héraut d'armes de France, du côté maternel d'Antoine de la Forest, capitaine appointé de chevau-légers de la garde du roi, et de dame Aimée de Gorlier de Saint-Alembert. De ce mariage, contracté le 24 janvier 1701, naquit :

XIV. JEAN-AIMÉ DE DELLEY, baron d'AVAIZE, troisième du nom de Jean, baptisé le 17 octobre 1706. Il avait épousé le 24 août 1739 (le contrat de mariage est du mois précédent à la date du 28), Jeanne Perrier du Montel, de laquelle il eut :

1.° Claude, officier au régiment de Beaujolais et qui mourut célibataire;

2.° Pierre, qui suit :

XV. PIERRE DE DELLEY, baron d'AVAIZE, quatrième du nom, écuyer, conseiller du roi et son procureur au bailliage de Poligny en Franche-Comté. Ce fut lui particulièrement qui réunit les titres originaux et autres pièces authentiques à l'effet d'établir l'ascendance et la filiation de sa maison dont l'extraction généalogique a été vérifiée, constatée et juridiquement confirmée par arrêts du parlement de Besançon des 30 juin et 5 juillet 1786, 19 et 22 décembre 1787. Le 17 février 1783, il épousa Anne-Joseph-Sylvestre Grandvaux de la Pinodière. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Marie-François de Delley d'Agnens ;

2.° Augustin-Gabriel de Delley d'Avaize, qui suit :

XVI. AUGUSTIN-GABRIEL DE DELLEY, baron d'AVAIZE, qui a épousé, le 10 juillet 1830, Victorine Jacqueline de Lestre dont il a eu :

1.° Auguste-Nicolas-Louis, né le 23 mai 1837 ;

2.° Marie-Berthe de Delley d'Avaize, née le 1^{er} novembre 1839.

BRANCHE DE DELLEY DE LA GARDE,

QUI S'EST SUBDIVISÉE EN TROIS AUTRES BRANCHES,

*Les comtes de Delley d'Agier, de Delley de
Blancmesnil et les barons d'Aschères.*

XII. BLAISE DE DELLEY, FILS D'ADAM DE DELLEY ET PETIT-FILS D'HUGONIN (mentionnés page 8), qualifié damoiseau, fut, de sa branche, le dernier qui naquit en Suisse.

Le premier démembrement de l'ancien pays de Vaud, dont le canton républicain qui porte le même nom ne comprend pas la sixième partie, avait eu lieu d'abord en 1477, après la bataille de Nancy et l'extinction de la maison de Bourgogne. Les cantons ligués, ayant été victorieux de Charles-le-Téméraire, trouvèrent bientôt le moyen de se faire adjuger quelques seigneuries appartenant au duc de Savoye dans le pays de Vaud : ce fut par le crédit et la ténacité du duc René II de Lorraine, qui s'était entremis pour négocier la paix générale, et c'était par la raison que les princes de Savoye, possesseurs du même pays, avaient milité rudement et constamment pour les Bourguignons contre les Suisses. La ville de Fribourg avait déjà commencé par se soustraire à la mouvance et la su-

zeraineté de la couronne de Savoye dont elle avait dépendu jusqu'alors par le *nexus feodalis*, et comme étant elle-même un démembrement du pays Vaudois, à son origine, au temps où fut partagée la succession des rois transjurains. Les deux républiques confédérées de Berne et de Fribourg enlevèrent successivement à la Savoye les villes et territoires de Morat, Orbe, Échallans, Grandson, tandis que les Valaisans s'emparaient de Martigny, d'Entremonts et de Saint-Maurice. Ce fut au commencement du seizième siècle que les Fribourgeois prirent possession de la Châtellenie de Cudrefin, du mandement d'Estavayé et du comté de Roymont en Vaudois, de qui relevaient et mouvaient les seigneuries aliénées par Blaise de Delley, qui fournit le sujet du présent article; ce fut aussi à la même époque que les protestans de Berne arrachèrent à la Savoye le reste du pays de Vaud, en y joignant la ville de Lausanne dont ils dépossédèrent le prince évêque; enfin, le morcellement des états du dernier comte de Gruyères, en 1555, a été le complément du partage de l'ancien pays Vaudois. Par suite de ce nouvel état de choses, et pour se soustraire au fanatisme protestant du sénat de Berne, les derniers seigneurs de Delley, qui avaient commencé par morceller entre eux leurs domaines, finirent par aliéner le peu qui leur était resté, afin d'aller habiter la France ou les états de Savoye, et lorsque les deux branches aînées de cette maison abandonnèrent simultanément le pays de leurs ancê-

tres, on vit, à la même époque et à la même occasion, s'expatrier aussi un grand nombre de nobles du pays de Vaud.

Blaise de Delley vendit plusieurs terrains démembrés des seigneuries de Delley, de Cudrefin et de Portalban, par contrats passés en 1638, 1639 et 1643. On voit qu'il était si rigoureusement consciencieux qu'il envoya payer à l'*insigne église royale de Saint-Nicolas de Fribourg* un ancien impôt féodal assez onéreux, car il consistait dans la dixième partie de l'argent qu'il venait de toucher pour la cession définitive et totale de ses domaines héréditaires. C'est le dernier acte qu'il ait fait en Suisse, et c'était en exécution d'une ancienne charte concédée par un de ses ancêtres les plus reculés, à la même église de Fribourg, *attendu la proximité de la fin du monde*, ainsi qu'il se voit dans presque toutes les fondations établies entre les années 1134 et 1141.

Blaise de Delley avait épousé Denyse Cornuel, laquelle était sœur de Messire Louis Cornuel, chevalier, seigneur du Val-Cornuel - en - Valois, des Porchérons - les - Paris et de Passy-sur-Seine, président honoraire au grand conseil, ancien contrôleur général des audiences en la chancellerie de France, et procureur général des ordres militaires et hospitaliers de Saint-Lazare et Notre-Dame-du-Mont-Carmel. La spirituelle et célèbre madame Cornuel (Julienne de Creil) était l'épouse de ce magistrat, dont le fils aîné mourut lieutenant général, gouverneur de Lafère en Tardenois,

et grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, au commencement du dix-huitième siècle. Blaise de Delley avait fait sculpter son effigie qui tient l'écu de ses armes, et qu'il avait fait placer, avant de quitter la Suisse, dans l'église de Saint-Aubin de Vulleuz où l'inscription qui le concerne existait encore en 1786. Il avait eu pour enfans :

1.° Louis de Delley, supérieur général de la compagnie de Jésus, et lequel était également renommé pour la sainteté de sa vie, l'éclat de ses lumières et l'élévation de son esprit. On voit, par un bref du pape Alexandre VII, que le révérend père de Delley dirigeait le collège pontifical d'Avignon en l'année 1624 ;

2.° Nicolas de Delley, officier au service de France. Il fut blessé grièvement à la bataille de Turckeim, et mourut célibataire en 1683 ;

3.° Marie de Delley ;

4.° François de Delley. Il a été la souche de la branche *de Delley d'Agier*, qui fut s'établir dans la partie du Dauphiné qui avoisine la Savoie ; laquelle branche, agrégée par arrêt du parlement de Grenoble à la noblesse dauphinoise, vient de finir dans la personne de messire Claude-Pierre de Delley, sixième du nom de Claude, chevalier, seigneur d'Agier en Viennois, officier supérieur de cavalerie et chevalier de Saint-Louis en 1787, élu député de la noblesse du Dauphiné aux états-généraux du royaume en 1789, président du corps législatif le 7 mars

1800, sénateur le 19 décembre même année, commandant de la Légion d'honneur à la première promotion de cet ordre le 14 juin 1804, comte de l'empire le 27 juin 1808, comte et pair de France le 21 novembre 1819. Dans sa carrière législative, il ouvrit toujours des avis consciencieux, et basés sur les plus saines considérations de bien public. L'étude des lois et de l'économie politique à laquelle il s'était livré le mit à même de prononcer plusieurs discours pleins de vues sages et pratiques, et il fut un des premiers qui énonça les idées les plus justes et les calculs les plus précis sur l'assiette de l'impôt. Les sentimens de charité qu'il avait puisés dans son cœur et dans les exemples de sa famille ont laissé d'impérissables souvenirs dans plusieurs fondations faites à différentes époques, aussi libéralement dotées qu'utilement comprises (1); et c'est dans sa terre de Liorat, près de la ville de Romans, dans le pays même où il avait répandu tant de bienfaits, qu'il a fini sa carrière, peu de temps

(1) Par décret impérial du 22 avril 1812, et par ordonnances royales rendues en 1818 et 1819 (voir au *Moniteur* de 1812, page 474; de 1818, page 1343; de 1819, page 1283), furent autorisées plusieurs donations en faveur des indigens faites par M. le comte de Delley d'Agier : l'une pour des distributions d'alimens aux pauvres dans la saison rigoureuse, l'autre de cent mille francs pour la dotation d'un hospice au bourg du Péage, la troisième pour la création d'une caisse de secours au profit des ouvriers sans ouvrage. Il fit encore exécuter, à ses frais, plusieurs travaux considérables d'utilité publique dans le département de la Drôme, et l'on peut, sans exagérer, évaluer à plus de quatre cent mille francs les sommes qu'il consacra à ces divers actes de bienfaisance.

avant la révolution de 1830, sans laisser de postérité.

5.° Philippe de Delley, qui suit :

XIII. PHILIPPE DE DELLEY DE LA GARDE (il hérita de cette dernière seigneurie du chef de sa femme), écuyer, cinquième enfant de Blaise, dernier seigneur de Delley. Ainsi que plusieurs nobles, ses contemporains, et notamment Léon Particelli, des princes de Corbare et Raymond Van Dell, baron du Saint-Empire, il occupa différentes charges dans la haute administration des finances auprès de M. Colbert; qui le fit pourvoir de la direction générale des aides et gabelles de France. Il épousa, par acte du 21 octobre 1663, Anne Berthault, fille de messire Jean Berthault, écuyer, seigneur de Fréauville et de Courcelles, conseiller au parlement de Paris, et de Marie de La Garde. Jean Berthault, beau-père de Philippe de Delley, était l'arrière-neveu de l'illustre et vénérable Jean-Marie Berthault, évêque de Séez, et grand aumônier de la reine, mère de Louis XIII, lequel évêque de Séez avait eu pour nièce Françoise Berthault de Noisy, dame douairière de Motteville et de Marville, à qui l'on doit les Mémoires qui portent son nom; ouvrage estimable et judicieux qu'elle avait composé sur les événemens de la minorité de Louis XIV, et particulièrement sur la reine régente Anne d'Autriche, dont elle était *si grandement et si doucement favorisée*, nous dit un écrivain de son temps, *qu'il n'était pas une seule princesse ou duchesse à la cour*

de France avec qui madame la première présidente de Motteville aurait bien voulu consentir à échanger de condition. Philippe de Delley mourut à Paris le 6 octobre 1682, et fut inhumé à l'église de Saint-Eustache. Il avait laissé le fils unique qui suit :

XIV. PIERRE DE DELLEY DE LA GARDE , quatrième du nom , conseiller du roi en son conseil des finances. Il était né à Paris le 29 février 1676 , et l'on voit qu'en 1732 il était alors un des fermiers généraux de Sa Majesté pour ses droits fiscaux , domaines et forêts de l'Île - de - France , et généralités de Paris , Soissons , Orléans , Tours , Châlons , Rouen , comté de Vexin , pays Blaisois , Sologne , et comté du Perche.

Par contrat passé le 22 juillet 1706 , il avait épousé Elisabeth Roussel , fille de messire François Roussel , conseiller du roi , receveur général et trésorier des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris , et de Jeanne-Françoise Durand de Chaumont. On voit , par son testament daté du 4 novembre 1752 , que ledit Pierre IV avait hérité de son beau-père du riche emploi de receveur général et trésorier de la ville de Paris. Le même Pierre IV est qualifié , dans plusieurs contrats , secrétaire du roi , maison , couronne et finances de France , et l'on ne saurait douter qu'il n'eût acquis ladite charge à raison des immunités pécuniaires et des privilèges fiscaux qui la suivaient. Elle a toujours conféré non-seulement les droits de *committimus* , mais encore

des franchises si considérables pour les propriétaires fonciers dans la vicomté de Paris, que l'avant-dernier prince de Condé, duc de Bourbon, ainsi que le duc de Luxembourg et les maréchaux de Biron et de Richelieu, possesseurs de nombreux édifices et de terrains fort étendus dans l'intérieur de cette ville, avaient également acquis des charges de secrétaire du roi, qu'ils ont transmises à leurs descendans. Il est surabondamment établi, ne fût-ce que par les preuves des huit quartiers de noblesse exigées pour l'admission de François de Delley, son fils puîné, dans l'ordre de Saint-Lazare, en 1719, il est notoirement justifié, disons-nous, que ledit Pierre IV, dont le père et les aïeux ont été juridiquement reconnus pour *gentilshommes de nom et d'armes*, ne pouvait avoir eu pour objet d'obtenir la noblesse en se pourvoyant d'une charge de secrétaire du roi, qui conférait alors l'anoblissement. Le président Hénault fait observer aussi que, pour pouvoir obtenir entrée dans les *conseils du Roi*, il était nécessaire de s'y trouver préalablement accrédité par le prix d'une de ces charges, dont la finance alimentait le fisc. Il en rapporte un exemple assez frappant à l'égard du comte de Boutillier de Chavigny, qui fut astreint à l'acquisition de cette charge, afin d'exercer les fonctions de ministre secrétaire d'état.

Pierre de Delley mourut au mois d'octobre 1754, en laissant la réputation d'une intégrité rigoureuse et d'une modestie parfaite; et malgré l'invasion du philosophisme et l'incrédulité de son temps,

il avait professé, pendant toute sa vie, la piété la plus exemplaire.

Il n'avait eu pour enfants que les deux fils qui vont être mentionnés :

1.° Nicolas de Delley, né le 25 octobre 1709, dont l'article suivra celui de son frère puîné ;

2.° François-Pierre, né le 2 avril 1712, qui forma une branche qui s'est éteinte à la seconde génération, et dont on va parler immédiatement.

Barons d'Aschères.

XV. FRANÇOIS - PIERRE DE DELLEY, chevalier, baron D'ASCHÈRES et DE ROUGEMONT, seigneur de Tressanville, du Boulay, de Tillay, Saint-Benoist, Bordes et autres lieux, commandeur des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Saint-Lazare-de-Jérusalem, conseiller du roi en tous ses conseils, président au grand conseil de Sa Majesté, et maître des requêtes de son hôtel. Il avait été admis sur preuves de noblesse établies pendant sa minorité, dans l'ordre de Saint-Lazare ; ses lettres de réception sont datées du 6 mars 1719, le marquis de Dangeau étant grand-maître de l'ordre, et l'on voit qu'il fut convoqué pour le chapitre général en sa qualité de commandeur, le 23 juin 1742, par Louis, duc d'Orléans, alors grand-maître. Il avait épousé premièrement Marie-Marguerite du Val

de l'Espinoy, qui mourut sans postérité, peu de temps après leur mariage.

François, baron d'Aschères, épousa en secondes noces, et par contrat du 20 novembre 1753, Anne-Charlotte de Salignac de la Motte-Fénélon, fille de Gabriel de Salignac, chevalier, marquis de la Motte-Fénélon, ambassadeur à la Haye, et de Louise le Pelletier de Montmelliand, laquelle était fille de messire Louis le Pelletier, premier président du parlement de Paris, et lequel marquis Gabriel était le petit-neveu de l'illustre François de Salignac de la Motte-Fénélon, archevêque et duc de Cambrai.

Ledit François, baron d'Aschères, avait eu pour enfants :

- 1.° Louis de Delley, mort en bas âge ;
- 2.° Nicolas-Louis-François, né le 21 novembre 1754, qui va suivre ;
- 3.° Elisabeth-Charlotte de Delley, mariée à messire Pierre de Bordenave, chevalier, conseiller du roi en tous ses conseils, et procureur général de Sa Majesté en son parlement de Navarre, fils de Antoine, marquis de Bordenave, maréchal de camp.

XVI. NICOLAS-LOUIS-FRANÇOIS DE DELLEY, baron D'ASCHÈRES, était resté le fils unique et principal héritier de François-Pierre, et se trouve qualifié, en 1788, H. et P., seigneur, chevalier, ancien conseiller du roi en sa cour des pairs et du parlement de

Paris, et maintenant président en sa chambre des comptes (1).

Il était resté sans alliance, et mourut prisonnier dans la section des Droits de l'homme, à Paris, au mois d'avril 1793, étant âgé de trente-huit ans.

SUITE DE LA BRANCHE AINÉE.

Comtes de Delley de Blancmesnil.

XV. NICOLAS DE DELLEY, chevalier, seigneur de BLANCMESNIL dans l'Île-de-France, du Bourget, de Ville-Paris, Charny Groslay, du Coudray et autres lieux, conseiller des rois Louis XV et Louis XVI, intendant général de la maison de madame la Dauphine, et depuis de madame la comtesse de Provence, belle-sœur du roi Louis XVI. Le même Nicolas de Delley

(1) Dans tous les considérans des offices et charges dont furent pourvus MM. de Delley dans le courant du dix-huitième siècle, on trouve rappelés honorablement les services rendus par chaque génération de cette famille depuis son établissement en France, c'est-à-dire depuis et y compris le règne de Louis XIV. Ainsi, pour en citer un exemple, à la cour des comptes, au cent-septième registre des Mémoires de l'ancienne chambre des comptes de Paris, six derniers mois 1788, on trouve, n° 66, les provisions d'office dont la teneur suit : — « Louis etc., désirant donner à notre cher et bien aimé le sieur Nicolas-Louis-François de Delay, baron d'Aschères, des témoignages de la satisfaction que nous ressentons du zèle, de l'intégrité et des talens qu'il a fait paraître depuis plus de treize ans dans les charges d'avocat pour nous au Châtelet et de conseiller en notre cour du parlement de Paris, nous lui avons accordé notre agrément de celle de président en notre chambre des comptes de Paris. Nous nous sommes d'autant plus volontiers déterminé

prit alliance, en 1751, par contrat passé le 9 avril, avec Elisabeth, comtesse de Ligniville et du Saint-Empire Romain, laquelle était fille de Jean-Jacques, comte de Ligniville et du Saint-Empire, seigneur d'Autricourt, chevalier de l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Savoie, et de Charlotte de Soreau de Houdemont. Il n'est pas besoin de rappeler ici les illustrations ni l'antiquité de cette grande maison de Ligniville ou Lignéville, dont les chroniqueurs et les anciens annalistes lorrains ont toujours fait remonter l'origine jusqu'à Gérard, premier duc de Lorraine, de la maison d'Alsace, en 1049. C'est une de ces puissantes et valeureuses familles appelées vulgairement les *Quatre grands chevaux de Lorraine*.

Chastellet et Lenoncour,
Lignéville et Haraucour,

« au choix que nous avons fait de sa personne pour cette place
« éminente, que les preuves réitérées que nous avons reçues de
« l'élévation et de la pureté de ses sentimens ne nous permettent
« pas de douter qu'il ne continue de perpétuer dans sa famille,
« aussi recommandable par l'ancienneté de sa noblesse que par
« ses alliances, les exemples de fidélité, d'amour du bien public
« et de l'attachement le plus inviolable au bien de notre service,
« qui lui ont été transmis par ses ancêtres et particulièrement
« par le feu sieur Pierre de Delay de la Garde, son aïeul (*), dont
« nous aimons à nous rappeler les travaux utiles sous les règnes
« de nos deux augustes prédécesseurs, pour l'établissement du
« meilleur ordre dans la manutention de nos finances, et par
« notre amé et féal le sieur François-Pierre de Delay de la Garde,
« son père, depuis plus de quarante-sept ans qu'il a rempli avec
« autant d'honneur que de distinction les charges de notre con-
« seiller en notre grand-conseil et de maître des requêtes ordi-
« naire de notre hôtel, et de différentes commissions impor-
« tantes que nous lui avons confiées. »

(*) Trisaïeul paternel du comte Léon de Blancmesnil.

Quy chasqu'ung l'autre équyvale
 En seigneurie capitalle,
 Sont tenuts suffyzamment
 Pour extraicts antiquement
 De nostre race ducalle;
 D'où vient quy sont appellez
 Grands chevalz ou chevalliers
 De noblesse sanz égalle (1), etc.

Il est à remarquer que par suite de cette alliance et pour en perpétuer le souvenir, les cinq chefs saliques ou masculins de la maison de Ligniville, laquelle subsiste encore aujourd'hui, appliquèrent à la postérité de Nicolas de Delley l'autorisation de pouvoir écarteler avec ses armoiries celles de leur maison, ce qui résulte d'un scellé souscrit en l'année 1776 et enregistré par le président d'Hozier de Serigny, juge d'armes de la noblesse de France, en 1788. Nicolas de Delley mourut le 13 août 1783. Il fut inhumé dans l'église des Feuillants-Saint-Honoré, où il avait fondé pour sa famille une sépulture héréditaire. Il avait eu pour unique enfant le fils qui suit :

XVI. PIERRE - NICOLAS DE DELLEY, sixième du nom de Pierre, comte DE DELLEY DE BLANCMESNIL,

(1) Le fils et les descendants du fils d'un simple gentilhomme qui s'était allié à une de ces quatre familles qui composaient l'ancienne chevalerie Lorraine étaient pairs sievés de Lorraine, et, en cette qualité, entraient à l'assise et jouissaient de tous les droits et privilèges des anciens pairs. (Voyez les coutumes anciennes de Lorraine leues en l'assemblée des états-généraux, à Nancy, l'an 1594, titre 1^{er}, article 4 et suivans).

seigneur de Ville-Parisis, Mouy-Lambressy, etc. Il se trouve qualifié d'abord capitaine au régiment de la reine-cavalerie, et depuis colonel-mestre de camp et maréchal-général des logis de la cavalerie légère de France. Il était né le 19 septembre 1752 et il épousa, par contrat du 9 septembre 1780 Claudine - Julie des Brets, fille de M. des Brets, receveur général des finances; et Marie de Parseval de la Brosse. Pierre de Delley, comte de Blancmesnil, mourut à vingt-neuf ans en 1782, et sa veuve épousa deux ans plus tard Louis - Pierre - Charles de Labay, comte de Viella, lequel était alors colonel en second du régiment du roi-dragons. Il n'était venu du mariage de Pierre VII avec Claudine des Brets que Xavier de Delley qui suit :

XVII. XAVIER-PIERRE-LOUIS DE DELLEY, COMTE DE DELLEY DE BLANCMESNIL, etc. Né à Paris le 12 janvier 1782, il épousa le 16 juillet 1800 Joséphine Texier d'Hautefeuille, fille de Charles-Louis Texier, marquis et comte d'Hautefeuille, baron de Charny, de Maliscorne et de Louvigny, etc., et de Suzanne-Bernardiné - Léonore de Cauvigny, baronne d'Escoville; laquelle Suzanne-Bernardiné était fille de Antoine - Charles de Cauvigny, seigneur, marquis d'Escoville, chambellan du roi de Prusse et son adjudant-général, et de Jacqueline-Hardouine - Léonore-Jeannée - Suzanne de Bernières - Louvigny, fille de Jean de Bernières, seigneur, baron de Louvigny, Venoix et autres lieux, lieutenant-général des armées du Roi, grand'croix de l'ordre royal et

militaire de Saint-Louis, et de Suzanne de Bellier de Margetard. Le même Charles-Louis était fils de Jacques-Etienne-Louis Texier, comte d'Hautefeuille, baron de Charny, etc., et de Marie Catherine de Sorel. Son grand-père avait été Gabriel-Etienne-Louis, marquis et comte d'Hautefeuille, mestre-de-camp-général des dragons de France, lieutenant-général des armées du roi et grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui avait épousé Marie-Françoise-Elisabeth Rouxel de Medavy de Grancey, petite-fille du maréchal de France de ce nom, et la dernière de cette maison, et lequel Gabriel-Etienne-Louis d'Hautefeuille était le neveu consanguin de très-noble frère et religieux seigneur, monseigneur Etienne-Henry Texier d'Hautefeuille, grand'croix, grand baillif et grand prieur de l'ordre militaire et hospitalier de Saint-Jean-de-Jérusalem de Malte, commandeur et seigneur de Villedieu, abbé commandataire, seigneur et gouverneur du Mont-Saint-Michel *in periculo maris*, lieutenant-général des armées navales et grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, ambassadeur de l'Éminentissime grand maître Don Raymond de Perellos auprès du pape Clément X et du roi Louis XIV. Il est provenu du mariage de Xavier de Delley, avec Joséphine d'Hautefeuille :

1.° Alphonse-Léon, qui va suivre ;

2.° Blanche-Marie-Esther de Delley de Blancmesnil, née le 20 octobre 1803, mariée le 16 janvier 1821 avec Alexandre-Guy-Charles de

Lavau, officier supérieur d'infanterie, etc., fils de Alexandre-Guy-Pierre de Lavau, conseiller du roi Louis XVI en ses conseil d'état et conseil privé, président à la chambre des comptes en son duché de Bretagne, etc.

XVIII. ALPHONSE-LÉON DE DELLEY, comte DE DELLEY DE BLANCMESNIL, né le 31 août 1801, officier de cuirassiers, démissionnaire en 1830, ayant été créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne par diplôme du 3 juin 1824.

Armes. Il apparaît évidemment de plusieurs monumens lapidaires à l'abbaye d'Innimont, ainsi qu'en l'église de Saint-Aubin en Vaudois, que les armoiries et les blasons des seigneurs de Delley n'avaient éprouvé aucune altération, ni même aucun changement notable, à partir du treizième siècle ; il est seulement à remarquer que depuis la fin du quatorzième on y voit presque toujours groupées soit à côté du champ de l'écu, soit comme en exergue, les trois lettres majuscules J. D. D. qui paraissent avoir été les initiales des trois mots *Jussu Domini Dei*, laquelle devise ou légende ez-armes avait été adoptée dès l'année 1370 par Humbert de Savoye, comte de Roymont et dont les partisans de ce prince avaient sans doute arboré les trois monogrammes en imitation d'une ancienne coutume locale et par analogie avec les armoiries

ducales avec les monnaies royales et même avec le grand collier de l'ordre *suprême* de Savoie, dont les devises héraldiques n'ont jamais été composées que de quatre lettres F. E. R. T. qui sont assurément des initiales et dont la signification primitive a été si bien oubliée que tous les archéologues et les héraldistes modernes ne sauraient en donner l'explication. Le chef actuel de la branche de Delley d'Avaize est encore en possession d'un large scel de relief en fer et de facture gothique, où l'on voit ces trois majuscules, inscrites à contre épreuve au-dessus d'un écusson chargé des armes de Delley, comme on va les blasonner ci-dessous.

On a déjà dit que les mêmes armoiries se voyaient figurées dans l'église paroissiale de Saint-Aubin-lez-Vuilliez, c'est-à-dire à la clef de la voûte, à l'abside, au pourtour du chœur, et principalement dans la chapelle sépulcrale érigée par les anciens seigneurs de Delley, sous le vocable de Notre-Dame. Les noms de *Jehan*, d'*Ulrich*, *aliàs Ulrisset*, de *Francoys* et de *Blayze de Delley*, se trouvaient encore inscrits au-dessous de leurs écus sommés de leur timbre, en l'année 1783, ainsi qu'il est résulté d'un procès-verbal en récognition, souscrit et scellé par le seigneur Bailly moderne du pays; verbal qui se trouve inclus *in extenso* dans l'arrêt du juge d'armes de France, au sujet des armoiries de Delley, pertinentes aux trois branches françaises de Blancmesnil, d'Aschères et d'Avaize. M. le comte Léon de Delley de Blancmesnil, chef des noms et armes de cette maison,

porte écartelé de *Delley d'Agnens*, armes du nom, et de *Ligniville*, armes d'alliance, blasonnées ainsi qu'il suit : aux premier et quatrième d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules, à deux bâtons ou cotices (1) d'or, brochant l'un sur les pattes du lion, l'autre sur sa queue, dont le bouquet est tourné en dehors, qui est de *Delley* ; aux deuxième et troisième losangé d'or et de sable qui est de *Ligniville*. - Lorraine. L'écusson timbré d'un casque taré de front, couronné d'une couronne de comte et sommé de son cimier qui est un lion naissant d'or ; pour gardes du trophée, deux lions au naturel ; et en hors d'œuvre, vers le chef et du côté senestre les trois monogrammes en caractères gothiques J. D. D. Les supports soutenus d'une banderole portant la devise : *Jussu Domini Dei*.

(1) Il faut rectifier ici une erreur commise par ceux qui ont blasonné, dans l'armorial des sénateurs de l'empire, les armes de cette famille, à l'article du comte *Dedelay d'Agier*, erreur qui s'est perpétuée dans tous les ouvrages qui, depuis, ont reproduit les mêmes armes, et qui tient sans doute à ce que, sur les copies des anciennes armoiries faites en Suisse, les cotices sont à peine penchées, parce qu'il paraît qu'alors on voulait éviter de faire passer la tête du lion sur la cotice supérieure. (Voy. à la planche l'ancien écu.) Les bandes ainsi redressées ont été prises pour des *pals*.

Il faut aussi prévenir que cet article sur la famille de *Delley* rectifie tout ce qui, dans les articles qui ont pu paraître précédemment, ne s'accorderait pas avec ce qui est publié ici.

MAISON DE LOYAC,

SEIGNEURS DE LA CHASSAIGNE, DE MORMOULIN, DE LA BACHELLERIE,
DE LA VEIX, DE LA FAGE, DE PUY-DONNAREL, DE CHAUDON, DE
MALARET, ETC., ORIGINAIRE DU LIMOUSIN, PUIS FIXÉE EN BEAUCE,
DIOCÈSE DE CHARTRES.

Cette maison est une des plus anciennes dans l'ordre de la noblesse des provinces du Limousin et de Beauce; elle a rendu des services distingués à l'état et fourni des officiers-généraux et des capitaines expérimentés à nos armées, des gouverneurs de citadelles et de la Bastille, des gentilshommes de la chambre du roi, des pages du duc d'Orléans, régent du royaume et des chevaliers à l'ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem (Malte) et à l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare; elle a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction le 28 octobre 1697, par jugement de M. de Bernage, intendant de Limoges, et a fait ses preuves par-devant M. d'Hozier, juge d'armes de France, le 10 septembre 1739.

I. N..... DE LOYAC, écuyer, vivant en 1490, il avait pour sœur Anne de Loyac, dont la succession fut partagée en 1540. Il fut père de :

1.° Jacques de Loyac, dont l'article suit ;

2.° Martiné de Loyac, qui partagea avec Jacques son frère, la succession d'Anne de Loyac, leur tante.

II. JACQUES DE LOYAC, écuyer, qui fit une transaction, le 11 mai 1540, par-devant le Comte, notaire royal à Tullés, avec Martine de Loyac, sa sœur, au sujet de la succession de noble Anne de Loyac, leur tante ; il testa à Tullés, le 23 février 1555, et avait épousé Marguerite de La Lanne. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Antoine, dont l'article suit ;

2.° Jacques de Loyac,

3.° Pierre de Loyac ;

4.° Marguerite de Loyac.

III. JEAN-ANTOINE DE LOYAC, écuyer, institué en sa qualité de fils aîné, héritier universel, par le testament de son père du 23 février 1555. Il était seigneur de la Chassaigne, et épousa à Tullés, le 25 novembre 1569, Marie de La Forestie, fille de noble François de La Forestie, seigneur de Seilhac et de Jeanne-Catherine de Glandier. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Baptiste, dont l'article suit ;

2.° Marie-Anne-Catherine de Loyac, mariée.

le 11 novembre 1607, à Jean de Douhet de Marlac, écuyer, seigneur d'Esteau.

3.^o Françoise de Loyac, mariée suivant contrat du 3 février 1611, à N Spinasses.

IV. JEAN - BAPTISTE DE LOYAC, écuyer, seigneur de la Bachellerie, fut exempt de servir au ban et à l'arrière-ban de 1635, à raison de ses anciens services, et à cause de son grand âge, et encore parce qu'à cette époque il avait quatre fils aux armées du roi, en qualité de capitaines et de lieutenans; il avait épousé 1.^o Françoise de Pioüet, dont il paraît qu'il n'eut pas d'enfans; 2.^o par contrat dont les articles ont été accordés les 22 juillet et 26 octobre 1596 et reconnus le 2 janvier 1597, Marguerite de La Fagerdie, fille de Pierre de La Fagerdie, conseiller du roi et président en l'élection du Bas-Limousin et de Françoise de La Praderie; 3.^o noble Jeanne de Plaignes, qui testa le 12 novembre 1637.

Du 2^o lit est issu :

1.^o Antoine de Loyac, 1^{er} du nom, dont l'article suit ;

Du 3^o lit sont issus :

2.^o Jacques (ou Jean) de Loyac , seigneur de La Combe et de La Bachellerie, servit dans les cheveu - légers de la garde du roi, et était en 1632 capitaine au régiment de Navarre; il mourut à l'époque du testament de sa mère et avait épousé, suivant contrat du 26 avril 1632, Mar-

guerite d'Andral, fille d'Etienne d'Andral, seigneur de la Vergne, de laquelle il eut :

A. Etienne de Loyac;

B. Jean-Baptiste de Loyac, prêtre.

3.^o Antoine de Loyac dit le jeune, seigneur de Puy-Donnarel, qui a formé la 3.^o branche rapportée ci-après :

4.^o Guilhen de Loyac;

5.^o Pierre de Loyac (1);

6.^o Anne de Loyac ;

V. ANTOINE DE LOYAC, 1^{er} du nom écuyer, seigneur de La Bachellerie et de La Veix, était en 1635 capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment de Vigan. Il commanda depuis une compagnie de cent hommes de guerre dans le régiment de Mazarin, par commission du dernier février 1644, et fut aide des camps et armées du roi, par brevet du 24 avril suivant (2). Il avait

(1) Vers l'année 1653 ou 1658, un Loyac, que l'on présume être ou *Guilhen* ou *Pierre*, ou *Etienne*, fils de Jacques de Loyac de la Combe, s'établit à Bordeaux. Il eut pour fils Jean-Joseph de Loyac, qui épousa Jeanne de Penel, elle le rendit père de deux enfants mâles et aussi, croit-on, d'une fille. L'aîné des garçons est présumé mort sans postérité, le cadet, de militaire qu'il était du vivant de son aîné, prit une charge de conseiller au parlement de Bordeaux et épousa demoiselle Filhot de Chymbaud, de laquelle il eut un fils, Laurent de Loyac, marié à Marie-Elisabeth de Reignac, qui fut conseiller au parlement de Bordeaux, et périt pendant la terreur, dans cette ville, sur l'échafaud révolutionnaire; il n'a point laissé d'enfans.

(2) *L'Armorial général de France*, registre II, 2^o partie, attribuée par erreur ces deux commissions ou brevets à Antoine II, fils d'Antoine 1^{er}; mais Antoine II naquit le 23 avril 1634; il aurait donc fallu qu'il fût capitaine avant l'âge de dix ans.

épousé 1.^o par contrat du 28 janvier 1625, Gabrielle de Chantegril, veuve d'Etienne Grateran de la Genevrière et fille de Jean de Chantegril et d'Anne de Leymarie ; 2.^o Françoise Sudour, dont il n'eut pas d'enfans ; 3.^o et Catherine de Glandier, qui vivait encore en 1671.

Du 1^{er} lit est issu :

1.^o Antoine II de Loyac, dont l'article suit :

Du 3^e lit vint :

2.^o Marie de Loyac qui épousa, le 26 septembre 1671, Jacques de Boissey.

VI. ANTOINE DE LOYAC, II^e du nom, écuyer, seigneur de la Bachelierie et de la Veix, né le 23 avril 1634, fut successivement cornette dans le régiment de Fourrille, en 1666, enseigne-colonel dans le régiment de Brinon, en 1667, et se signala aux sièges de Valenciennes et de Montmédy. Il servait dans la première compagnie de mousquetaires de la garde du roi, en janvier 1668, fut nommé le 20 du même mois, capitaine dans le régiment de Château-Thierry, et commanda en 1669 ce régiment en Candie, où il donna des preuves de valeur (1). Il avait épousé par contrat du 7 fé-

(1) L'*Armorial général* attribue ces services à Charles, fils d'Antoine II. C'est évidemment une erreur ; puisque son père ne se maria qu'en 1661, il faudrait que Charles eût été cornette à l'âge de quatre ans.

vrier 1661; Jeanne de Montgalvy, fille d'Antoine de Montgalvy et d'Anne de Chassaigne; il fit son testament le 12 juin 1681, par lequel il fait connaître qu'il fut père des enfans qui suivent :

1.° Charles de Loyac, dont l'article suit ;

2.° Autre Charles ;

3.° Philippe de Loyac, écuyer, seigneur de la Veix, qui fut père de Françoise de Loyac, mariée par contrat du 1^{er} septembre 1745 à Jérôme de Douhet, seigneur de Marlac et d'Argère ;

4.° Antoine de Loyac ;

3.° Jean de Loyac, écuyer, vivant en 1701.

Ils furent tous maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction, par ordonnance de M. de Bernage, intendant à Limoges, du 28 octobre 1697.

VII. CHARLES DE LOYAC, écuyer, seigneur de la Bachellerie, de la Veix et de la Chassaigne, reçu dans les gardes du corps de S. A. R. Monsieur, frère du roi, duc d'Orléans, le 15 mai 1694, fut marié par contrat du 25 mai 1701, avec demoiselle Martine Darluc, fille de messire Ignace Darluc, écuyer, seigneur de Gramont, conseiller du roi, prévôt, vice-sénéchal du Bas-Limousin, et de Jeanne de Teyssier; il testa le 27 mars 1731, et fut père de :

1.° Ignace de Loyac, chevalier, seigneur de la Bachellerie et de la Veix, né le 22 janvier 1704; fit ses preuves, le 6 juillet 1721, pour

être admis dans les pages de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume; il fut capitaine, en 1723, au régiment de la Gervaisais, depuis de Gondrin, et fut ensuite reçu chevalier de justice des ordres de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare, le 19 mai 1728; il mourut le 6 septembre 1736, sans postérité.

2.° Jean (suivant quelques actes, et Jean-Baptiste selon d'autres), qui a continué la descendance, et dont l'article suit;

3.° Marie-Marguerite de Loyac, religieuse à la visitation de Tulle;

4.° Marie-Jeanne de Loyac, religieuse, le 11 août 1738, à l'abbaye de Bonnessaigne, diocèse de Limoges.

VIII. JEAN DE LOYAC, chevalier, seigneur de la Bachellerie, du Breuil, du Verdier, de la Veix, etc., né le 11 mai 1710; cadet gentilhomme dans la compagnie de Metz, en 1731; lieutenant dans le bataillon de milice de Guichard, du comté de Bourgogne, le 1^{er} juin 1733; enseigne dans la compagnie colonelle du régiment de la Gervaisais, le 8 juillet même année; lieutenant au même régiment, le 11 août suivant; passa dans le même grade, le 5 mai 1734 (le régiment étant devenu Gondrin) dans la compagnie de la Bachellerie, commandée par son frère; devenu unique héritier de ses père et mère, par mort ou profession religieuse de son frère Ignace et de ses sœurs, il épousa

par contrat de mariage du 16 avril 1754 Thérèse Teyssier du Mazel, fille de messire Blaise Teyssier du Mazel, écuyer, seigneur de Chaunac, Boissy, etc., capitaine de cavalerie au régiment de Conty, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Anne Baluze de Besson. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Baptiste-Antoine-François, dont l'article suit ;

2.° Jean - Joseph de Loyac, qui a formé la 2^e branche établie à la Martinique, rapportée ci-après :

3.° Thérèse de Loyac, mariée à N... d'Ambert ;

4.° Marie - Jeanne de Loyac, chanoinesse, le 15 septembre 1784, à l'abbaye royale des Chasses ;

5.° Marie-Louise, religieuse ;

6.° Jeanne-Thérèse de Loyac, mariée à N..... de Meilhac.

IX. JEAN - BAPTISTE - ANTOINE - FRANÇOIS, comte de Loyac, chevalier, seigneur de la Bachellerie, de Couderc, du Breuil, etc., né le 22 mars 1757, entré à l'école militaire en 1766, fut nommé officier au régiment de Rouergue ; quitta le service et se maria dans le Maine, le 31 janvier 1784, à Marie-Henriette Le Vayer, fille de messire Louis Cajetan Le Vayer, chevalier, seigneur de Faverolles, et d'Anne Michelle - Louise Larsonneau de Vandœuvre. Il émigra en 1791, et entra dans une des compagnies de Mousquetaires qui se formèrent à Coblentz. Il servit dans l'armée des princes jusqu'au licencié-

ment, époque à laquelle il se retira en Angleterre ; de là il passa à la Martinique, où son frère était marié, et il y mourut en 1802. Il fut père de :

1.° Jean-Baptiste-Marie-Charles-Antoine , dont l'article suit ;

2.° Anne-Marie-Jean - François-Auguste , mort en bas âge ;

3.° Adèle-Joséphine-Henriette , mariée à Jean de Ferrière, décédé conseiller à la Cour royale de Paris en décembre 1830.

X. JEAN-BAPTISTE-MARIE-CHARLES-ANTOINE , marquis de Loyac, né le 16 mai 1788, sous-intendant militaire , chevalier de la Légion d'honneur, a épousé le 18 mars 1812, Anne-Marie-Luce-Gasparine de Cambis, fille de Joseph, vicomte de Cambis, contre-amiral, chevalier de Saint-Louis, de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et de l'Association de Cincinnatus, et de Marie-Anne-Julie de Montigny. De ce mariage sont issues :

1.° Gasparine-Marie-Charlotte , mariée le 24 août 1834, à Jacques-Raimond , vicomte de la Beraudière ;

2.° Antoinette-Marie-Luce.

DEUXIÈME BRANCHE.

Établie à la Martinique.

IX. JEAN-JOSEPH , comte de Loyac , chevalier , seigneur de la Bachelierie , né le 20 mai 1758,

deuxième fils de Jean de Loyac et de Thérèse Teyssier du Mazel, entré en sa qualité de gentilhomme à l'école royale et militaire en 1767, devint capitaine dans le régiment de la Sarre, d'où il passa à la Martinique où il continua de servir, et obtint la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa, à la Martinique, demoiselle Marie-Rose-Charlotte de La Grange-Platelet de la Tuillerie, décédée le 9 mars 1837, fille de Jean-Charles de La Grange, seigneur de Platelet et de la Tuillerie, et de dame Marie-Ursule de Gaigneron-Morin. De ce mariage sont issus :

1.° Charles-Auguste de Loyac, officier de dragons, a passé à la Martinique en 1816 et a continué de servir dans les milices de cette colonie; il fut nommé, en 1829, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; il a épousé mademoiselle de Chalvet, d'une ancienne famille, originaire de Castillonnès, en Guienne. De ce mariage sont issues deux filles, nommées Aline et Nathalie;

2.° Jules-Edouard, dont l'article suit :

X. JULES-EDOUARD, comte de Loyac, né et baptisé en la paroisse de Saint-Pierre de la Martinique, le 5 novembre 1801. Il a servi avec distinction dans les troupes françaises des milices de cette colonie en qualité de lieutenant en 1821, puis de capitaine en vertu d'une commission, en date du 27 juillet 1827, de Son Exc. M. le comte de Bouillé, maréchal des camps et armées du roi et gouverneur

de ladite colonie ; il reçut , au bivouac du 9 février 1831, trois blessures, et fut nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur , en récompense de ses services , par ordonnance du roi du 18 septembre 1833. Il fut ensuite nommé commissaire commandant le fort Saint-Pierre de la Martinique, chevalier de l'ordre de Saint - Jean - de - Jérusalem (Malte), par bulle délivrée à Rome le 2 septembre 1840 ; il a épousé , le 16 juin 1824 , Louise-Catherine-Eucharis de Chanceaulme de Fonroze. De ce mariage sont issus :

1.° Joseph-Arthur de Loyac, né au fort Saint-Pierre, le 7 mars 1828 ;

2.° Rose-Céline de Loyac , née le 27 juillet 1825.

TROISIÈME BRANCHE (ÉTEINTE).

V. ANTOINE DE LOYAC, dit le jeune , chevalier , seigneur de la Bachelierie, de la Fage, de la Veix et de Puy-Donnarel, troisième fils de Jean-Baptiste de Loyac et de sa troisième femme Jeanne de Plaignes, mentionnés ci-dessus au degré IV. Il était capitaine dans le régiment de Montmeiges le 2 novembre 1638, et gentilhomme de la chambre du roi, conseiller d'état en 1647 ; il fut pourvu du commandement de l'île de Rhé, et reçut ordre du roi, le 15 juillet 1648, de faire vendre des vieux canons de fer qui existaient dans la citadelle, et qui avaient été jugés hors de service. Le 28 août 1653, le roi Louis XIV, par des lettres expresses, le nomma gouverneur de la Bastille, avec ordre de

commander aux gens de guerre qui y étaient établis , et de veiller à la sûreté dudit château et de ceux qu'il renfermait ; il mourut maréchal des camps et armées du roi en 1685, et avait fait son testament le 17 mars 1657 par - devant Jacques Duchêne et Jacques Rillart, notaires à Paris. Il avait épousé, le 1^{er} mai 1639, Gabrielle de Maruc, fille d'Annet de Maruc, écuyer, seigneur du Charbonnet, et de Gabrielle de Gibanel. De ce mariage sont issus :

1.^o Jean-Baptiste de Loyac , dont l'article suit ;

2.^o Jean-Noel de Loyac , écuyer , seigneur du Puy-Donnarel, qui épousa, le 31 mai 1675, Catherine de Maruc , dont il eut un fils qui fut seigneur de Miègemont ;

3.^o Antoine de Loyac , écuyer , seigneur de Malaret , d'abord lieutenant dans la compagnie de son frère , au régiment de Picardie , fut nommé capitaine dans ledit corps , par commission du 26 septembre 1675 ; il avait épousé Marguerite Cordier, et mourut sans postérité ;

4.^o Charles de Loyac, écuyer, seigneur de la Fage , enseigne des gardes du corps du duc d'Orléans ; il fut père de :

A. Antoine de Loyac , lieutenant au régiment d'Orléans, infanterie ;

B. Jean-Baptiste-Charles de Loyac , aussi lieutenant au régiment d'Orléans , infanterie , enseigne des gardes du corps du duc d'Orléans , mort en 1739 ; il avait épousé Marie-Denise Odoyer, de laquelle il eut :

a. Jean-Baptiste-Nicolas de Loyac, né le 18 février 1735.

5.° Anne de Loyac.

VI. JEAN-BAPTISTE DE LOYAC, chevalier, seigneur de la Bachellerie et de la Fage, fut capitaine d'une compagnie de son nom de 50 hommes de guerre à pied, dans le régiment de Picardie, le 6 octobre 1673 ; il reçut en cette qualité ordre du roi, en date du 6 février 1675, de diriger ladite compagnie sur la ville d'Arras. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement de M. de Bernage, intendant de la province de Limousin, le 28 octobre 1697, et testa le 31 décembre 1699. Il avait épousé, par contrat du 6 mars 1666, Anne-Charlotte Boschart, fille de Messire Charles Boschart, chevalier, seigneur de Chaudon et de Mormoulins, au Pays Chartrain, et de Charlotte Guillain. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Baptiste-Antoine, dont l'article suit ;
2.° Jean-Gabriel de Loyac, de la Bachellerie et de Miègemont, lieutenant dans le régiment royal-artillerie en 1705, où il fut dans la suite promu au grade de capitaine ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, tué à la bataille de Guastalla en 1734. Il avait épousé, le 3 novembre 1715, demoiselle Joseph-Henriette de Quermeno du Garo.

3.° Jeanne-Charlotte-Marie, née le 26 mai 1673 ;

4.° Marie-Jeanne, mariée à Alexandre de Saint-Phal de Coulange.

5.^o Gabrielle-Martiale, religieuse à l'abbaye de Coiroux.

6.^o N..., religieuse à Sainte-Claire.

VII. JEAN-BAPTISTE - ANTOINE DE LOYAC, chevalier, seigneur de la Bachelierie, de Chaudon, de Mormoulins, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 17 août 1675, fut fait successivement sous-lieutenant du premier bataillon du régiment royal-artillerie le 8 mai 1695; lieutenant le 4 février 1696; aide-major du second bataillon du même régiment le 7 octobre 1705; capitaine aide-major le 4 février 1706; puis lieutenant-colonel dudit régiment; commissaire ordinaire de l'artillerie, le 1^{er} août 1722; sergent-major au bataillon de Romillé, le 6 avril 1725, et commissaire provincial d'artillerie, le 1^{er} février 1732, et lieutenant-colonel le 1^{er} septembre 1742; mort à l'armée, à Ingolstad, en Bavière, le 10 janvier 1743. Il avait épousé, suivant contrat du 21 octobre 1730, Marie-Claude Grenet, fille de Claude Grenet, écuyer, seigneur de Châtillon, lieutenant-colonel au régiment d'Albigois, infanterie, et de Marie-Anne Pillier. De ce mariage sont issus :

1.^o Jean-Baptiste-Antoine-Charles-François, né le 27 janvier 1736, page du roi, capitaine au régiment de dragons du roi; il était mort sans postérité en 1761;

2.^o Marie-Louis-Claude-Jean-Baptiste-Charles-François, né le 4 août 1737; mousquetaire de la seconde compagnie de la garde du roi. Il signa,

le 4 messidor an 3, la pétition des royalistes d'Amiens, à la convention nationale, pour réclamer la mise en liberté de Madame, fille de Louis XVI ; il est mort sans postérité ;

3.° Marie-Louis-Philippe-Auguste, né le 23 novembre 1739 ; garde de la marine, en 1756 ; enseigne des vaisseaux du roi, le 1^{er} janvier 1761 ; fit sept campagnes, fut blessé et fait prisonnier au combat de Lagos, en 1759 ; il avait été reçu chevalier de Malte de minorité, le 21 mars 1747 ; et mourut sur les galères de l'ordre, le 15 novembre 1765, victime de son courage et de son dévouement à soigner les pestiférés ;

4.° Marie-Marguerite-Claude, née le 11 novembre 1731 ;

5.° Jeanne-Baptiste-Philippe-Auguste, née le 8 décembre 1732 ;

6.° Anne-Geneviève-Julie, née le 10 octobre 1734, épousa Louis-Réné de Montigny, seigneur de Sours, Bretigny, Saugeville, etc. ; de ce mariage est issue Marie-Anne-Julie, mariée à Joseph, vicomte de Cambis, contre-amiral.

7.° Antoinette-Rosalie, née le 8 septembre 1738.

Le 10 septembre 1739, les preuves de ces quatre demoiselles, pour leur admission à Saint-Cyr, ont été reçues par M. d'Hozier.

ARMES : D'azur, au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent et accompagné en chef de deux

étoiles d'or, et en pointe d'un cygne d'argent,
becqué et membré de gueules.

Couronne de Marquis.

Lambrequins aux couleurs de l'Ecu.

MAISON DE LESCHASSIER DE MÉRY,

MARQUIS DE MONTFERRAND, VICOMTES-SEIGNEURS DE MÉRY-SUR-MARNE, DE MARICOURT, DE PERCHANT, DE COURMOND, DE LA CHAPELLE, DE PARAS, DE LÉTANCOURT, ETC.

Cette maison est une des plus anciennes et des plus recommandables de la magistrature de Paris : elle a également fourni des officiers distingués au corps royal de l'artillerie et aux gardes françaises, des chevaliers à l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et à l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem (Malte). Ses alliances sont des plus honorables, et l'on compte parmi elles les maisons d'Ormesson, de Bragelongne, de Miron, de Buc, de Le Pelletier, de Richer de Monthéard-Neufville, de Laval de Létancourt, de Bastard de Fontenay, de Méry, de Neuville-Villeroy, de Montferrand, etc.

I. LAURENT LESCHASSIER, né vers 1490, épousa
1.° Jeanne Messier ; 2.° Anne Hennequin. 16

Du 1^{er} lit vint :

1.^o Jean Leschassier, dont on ignore la destinée ;

Du 2^e lit :

2.^o Pierre-Philippe, dont l'article viendra ;

3.^o François Leschassier, auditeur des comptes en 1557, et correcteur le 16 novembre 1560, mort le 12 novembre 1569, ainsi qu'il se voit par son épitaphe dans l'église Saint-Paul de Paris, chapelle Saint-Nicolas. Il avait épousé Madeleine Veau, décédée le 16 juin 1602, fille d'Alain Veau, receveur général de finances, et de Jeanne de Neuville-Villeroy, de la même maison que le maréchal de France de ce nom. La maison de Veau était une des plus anciennes de la magistrature, et comptait parmi ses membres des conseillers au parlement et des maîtres des requêtes. De ce mariage est issu :

A. Jean Leschassier, conseiller au châtelet, qui épousa Marie Pithou, fille du célèbre Pierre Pithou, substitut du procureur-général, et de Catherine Palluau, dont il eut deux filles, savoir :

a. Marie-Louise Leschassier, morte en octobre 1651 ; elle avait épousé le 8 février 1626 Louis Le Pelletier, écuyer, secrétaire du roi, trésorier de France en Dauphiné, d'une ancienne famille de robe du pays d'Anjou et du Maine, mort en oc-

tobre 1649; de ce mariage est issu l'illustre Claude Le Pelletier, ministre d'état, mort le 10 août 1711.

b. Catherine Leschassier, mariée à Claude Fournier, président et trésorier de France, à Poitiers; de ce mariage vinrent Claude - François Fournier et Marie Fournier, femme de Pierre Hillerin, chevalier, seigneur de Buc en 1669, et N. Fournier, femme de Lambert du Fay, seigneur de La Mesangère.

II. PIERRE - PHILIPPE LESCHASSIER, écuyer, conseiller secrétaire du roi, épousa Claude Miette, fille de Jean Miette, seigneur de Bois-Raoul, près Amiens, de laquelle il eut :

1.° Louis, qui suit ;

2.° Jacques Leschassier, né en 1550, célèbre avocat au parlement de Paris, auteur de plusieurs ouvrages; particulièrement sur les libertés de l'église gallicane, à l'occasion desquelles il fut lié d'un commerce de lettres très-intime avec Fra - Paolo et autres savans personnages du temps; il mourut le 28 avril 1625. Voyez son éloge dans *Moréri* ;

3.° Jacques Leschassier, qui épousa Marie Gobelin, fille de Philibert Gobelin et de Catherine Favereau. De ce mariage vint :

A. Claudine Leschassier, mariée à Jean Lombart.

III. LOUIS LESCHASSIER, écuyer, conseiller secrétaire du roi le 18 janvier 1588, résigna en 1624, mourut le 9 avril 1631 âgé de 74 ans. Il avait épousé, en 1585, Denise Breuillet, morte le 6 janvier 1622, âgée de 55 ans. Ils sont inhumés dans l'église Saint-Leu, où se voit leur épitaphe, derrière le chœur, proche la chapelle Notre-Dame-des-Anges. De ce mariage sont issus :

1.^o Christophe, dont l'article suit ;

2.^o Anne Leschassier, mariée à Jean-François de Bragelongne, seigneur de Marville, conseiller au parlement de Paris.

IV. CHRISTOPHE LESCHASSIER, correcteur des comptes le 7 octobre 1621, puis maître des comptes le 24 juin 1634, avait épousé, en 1632, Marguerite Miron, fille de Robert Miron, seigneur du Tremblay, prévôt des marchands, ambassadeur en Suisse, et de Marguerite Berthe. De ce mariage sont issus :

1.^o Robert, dont l'article suit ;

2.^o François Leschassier, docteur de Sorbonne, supérieur du séminaire de St-Sulpice en 1704, mort doyen de la Sorbonne le 18 août 1725, âgé de 84 ans ;

3.^o Madeleine Leschassier, fondatrice de la Maison des Filles de l'Institution chrétienne, établie d'abord rue du Gindre, et actuellement rue du Pot-de-Fer.

V. ROBERT LESCHASSIER, chevalier, seigneur de

Maricourt, né le 15 mars 1637, avocat du roi au Châtelet le 7 novembre 1656, conseiller au parlement le 19 décembre 1659, conseiller au grand conseil et au conseil d'état en 1675, mort doyen honoraire du parlement le 28 juin 1723, et inhumé à Saint-Sulpice, où l'on voit son épitaphe sur l'un des piliers du chœur, du côté de la sacristie; il avait épousé, 1.° en juin 1661, Marie-Françoise Loisel, fille d'Antoine Loisel, conseiller au parlement, et d'Anne Le Boullanger; 2.° le 21 juin 1666, Anne Brayer, morte le 13 juillet 1687, âgée de 45 ans, fille de Nicolas Brayer, médecin du roi, et d'Anne Josse; 3.° et en 1696, Louise Des Champs de Morel, dame de Maricourt.

Du 2° lit vinrent :

- 1.° Christophe-Nicolas, dont l'article suit ;
- 2.° Robert Leschassier, chevalier, seigneur de Perchant, lieutenant de cavalerie, mort sans alliance le 14 janvier 1728;
- 3.° Thomas Leschassier, chevalier, seigneur de La Chapelle, conseiller au grand conseil, mort sans alliance le 16 octobre 1737;
- 4.° Gaspard Leschassier, chevalier, seigneur de Courmont, sous-lieutenant aux gardes françaises, mort sans avoir été marié ;
- 5.° Étienne - François, dont l'article viendra après celui de son frère aîné ;
- 6.° Anne - Marguerite Leschassier, mariée à

Charles Loyseau , conseiller au parlement , dont elle eut :

A. Charles - Joseph Loyseau , mort célibataire le 13 octobre 1739 ;

B. Anne-Madeleine Loyseau, femme d'Antoine-Jean de Lucas, conseiller au parlement, duquel elle eut :

a. Marie-Anne-Geneviève de Lucas , née le 10 mars 1715, mariée le 14 février 1748 à Louis-François de Paule Le Fevre d'Ormesson-de-Noiseau , président du parlement. De ce mariage sont issus : 1.° Anne-Louis-François de Paule Le Fevre d'Ormesson, conseiller au parlement le 6 septembre 1770 ; 2.° et Marie-Geneviève Le Fevre d'Ormesson.

VI. CHRISTOPHE-NICOLAS LESCHASSIER-DESCHAMPS-DE-MOREL, chevalier , seigneur de Maricourt , conseiller de la cour des aides le 19 mars 1695, mort à Maricourt le 4 octobre 1727, avait épousé, le 23 avril 1696, Charlotte - Geneviève Soufflot, fille de N . . . Soufflot, écuyer, secrétaire du roi, dont il n'eut que deux filles qui suivent :

1.° Marie - Geneviève Leschassier, femme de Jean - Baptiste - Pierre Lambert , correcteur des comptes, décédé le 31 janvier 1763, et elle le 10 juillet 1749, dont trois fils ;

2.° Anne-Madeleine Leschassier, mariée à Jacques - Louis - Sébastien Héricart , seigneur de Thury , conseiller en la cour des aides, mort le

14 octobre 1757, laissant six fils, dont les quatre aînés sont décédés sans avoir été mariés.

VI. ÉTIENNE - FRANÇOIS LESCHASSIER, chevalier, seigneur de Méry - sur - Marne, né au mois de mars 1679, et décède le 10 avril 1744, cinquième fils de Robert Leschassier et d'Anne Brayer, sa seconde femme; il avait épousé, le 4 mai 1719, Anne-Marie-Charlotte de Méry, dame de Méry-sur-Marne, fille de Charles - Antoine de Méry, gentilhomme de la chambre du roi, et d'Henriette de Laval de Létancourt. Elle était sœur de madame l'abbesse supérieure de l'abbaye royale de Jouarre, et mourut le 16 septembre 1731. La seigneurie de Méry avait haute, moyenne et basse justice, ne relevait que du roi et comptait parmi ses vassaux les ducs de Bouillon et de Montmorency. La maison de Méry portait pour armes: bandé d'or et de gueules de six pièces. A la personne de Anne - Marie-Charlotte s'arrêtait cette famille de Méry d'une noblesse dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et à laquelle la paroisse et le village de Méry doivent leur fondation et leur nom. Dans le contrat de mariage, il fut stipulé que Étienne-François Leschassier et ses descendants joindraient aux noms et armes de la famille Leschassier les noms et armes de la famille de Méry. Ainsi s'est continuée dans la maison de Leschassier, et par elle la maison de Méry. De ce mariage sont issus :

1.° Étienne-Robert, dont l'article suit :

2.° Louis - François Leschassier, chevalier de Méry, né le 19 mars 1721, capitaine au corps

royal de l'artillerie, chevalier de Saint-Louis, retiré du service en 1760 ;

3.^o Madelaine Leschassier de Méry, née le 29 juin 1725, morte le 1^{er} février 1755, avait épousé, le 22 juin 1748, Philbert-Charles-Richer, seigneur de Montéhard, baron de Neufville. De ce mariage est issue Marie-Madelaine-Étiennette Richer-de-Montéhard, née le 10 avril 1749, mariée, en février 1770, à Jean - Baptiste - Denis de Bastard-de-Fontenay, capitaine de dragons.

VII. ÉTIENNE-ROBERT-LESCHASSIER DE MÉRY, chevalier, seigneur de Méry-sur-Marne, Létancourt, etc., né le 4 février 1726, conseiller en la cour des aides le 1^{er} décembre 1730, avait épousé, le 26 juin 1753, Marie - Henriette Thoré, fille de Nicolas - François Thoré, écuyer, secrétaire du roi, seigneur de Charonne et Paras, et de Louise Tronchy. De ce mariage sont issus :

1.^o Jacques-Etienne, dont l'article suit ;

2.^o Henriette-Madeleine Leschassier DE MÉRY, née le 5 mai 1754, qui a épousé, le 29 janvier 1771, Jacques - Etienne - Joseph Lambert des Champs-de - Morel, auditeur des comptes, son cousin.

VIII. JACQUES-ÉTIENNE LESCHASSIER DE MÉRY, chevalier, seigneur de Méry, Létancourt, etc., né le 22 novembre 1767, conseiller à la cour des aides le 3 avril 1789 ; il a suivi l'exemple de la noblesse de France qui émigra pour la cause du roi, et fit toutes les campagnes de l'émigration ; à sa rentrée en

France il fut nommé conseiller à la cour impériale en 1811 ; il fut nommé, par Louis XVIII roi de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 27 novembre 1814, et reçu le 4 décembre suivant par Mgr. le duc de Berry. Devenu doyen des conseillers de la cour royale de Paris, il est mort dans l'exercice de ses fonctions le 14 avril 1840 ; il avait épousé Antoine-Marie de Montferrand, fille de Louis-Alexandre, marquis de Montferrand, vicomte de Rosoy, ancien capitaine au régiment de la Reine-Dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; et de damoiselle Canet du Gay de Tressan, fille de Denis Martin Canet du Gay de Tressan, écuyer, conseiller du roi, lieutenant-général civil et criminel de la connétablie de France. Le marquis de Montferrand, mort en juin 1831, était le dernier de cette illustre famille (originaire de la Savoie), et par acte notarié, sous la date de l'année 1828, il a autorisé Emmanuel Leschassier de Méry, son petit-fils, à joindre les titres, noms et armes de la maison de Montferrand à ceux de la maison de Leschassier de Méry. De ce mariage sont issus :

1.° Emmanuel-Jacques, dont l'article suit :

2.° Henriette-Eugénie Leschassier de Méry, née à Méry en 1804, morte à Paris en 1819, sans avoir été mariée.

IX. EMMANUEL-JACQUES LESCHASSIER DE MÉRY, chevalier, vicomte de Méry, marquis de Montferrand, né le 23 avril 1806, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (Malte), juge auditeur au

tribunal de la Seine en 1829; de la dernière présentation des conseillers auditeurs par la cour royale de Paris, marié le 4 octobre 1831 à Emilie-Félicité Le Cordelier de Champguyon, fille de Anne-Paul Le Cordelier de Champguyon, ancien capitaine d'infanterie, émigré, chevalier de Saint-Louis, d'une des plus anciennes maisons nobles de Champagne, et de Marie Duduit de Romainville, fille de M. le comte Duduit de Romainville, chevalier de Saint-Louis, ancien gouverneur des pages du roi Louis XVI, et de damoiselle de Bernetz des comtes de Rossano. De ce mariage sont issus :

- 1.° Marie-Emilie-Eugénie-Mathilde, née le 8 juillet 1832 ;
- 2.° Emmanuel - Jacques - Paul - Etienne , mort en 1834, en bas âge ;
- 3.° Emmanuel-Albert... , mort en 1838, en bas âge.

ARMES:

Ecartelé aux 1^{er} et 4, bandé d'or et de gueules de six pièces, qui est de Méry, aux 2 et 3, palé d'argent et de sable de six pièces, au chef de gueules, qui est de Montferrand en Bresse ; sur le tout, d'azur, au chevron d'argent, chargé de cinq mouchetures d'hermines, et accompagné de 3 demi-vols d'argent, qui est de Leschassier.

Couronne de marquis.

Cimier : un lion issant.

Supports : deux levriers accolés d'un vol bannet ou mantelet d'hermines.

Devise : *Je n'oublie.*

MAISON DE L'HOMME DIEU,

SEIGNEURS DU TRANCHANT ET DE LIGNEROLLES.

La maison de l'Homme Dieu, dont sont issus les seigneurs du Tranchant et de Lignerolles, jouit de l'honorable avantage d'être placée au rang des anciennes familles de l'ordre de la noblesse de France et d'avoir fourni depuis plusieurs siècles aux armées de nos rois des officiers distingués qui ont tous signalé leur valeur, et souvent sacrifié leur vie au service militaire, ce qui est constaté par divers titres, pièces et lettres-patentes de nos souverains en due forme, lesquels nous ont été exhibés, entre autres ceux des années 1417, 1491, 1500, 1529, 1575, 1646, 1653, 1659, 1660 et 1695. Les alliances de cette famille avec les maisons du Doyer, de Cocqueborne, de Cauville, du Buat de Nançay, etc. ; lui en ont fourni également avec celles de Coetquen, de Rosmadec, de Budes, Romillé, Sévigné, Quatrevaux et Madaillan, et attestent encore son importance, la plupart de ces fa-

milles ayant fourni des chevaliers à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

I. JACQUES-NICOLAS-L'HOMME DIEU vivant en 1417 (titre du 9 mai de ladite année).

II. NICOLAS-GUILLAUME L'HOMME DIEU vivant en 1491 (titre du 30 septembre de ladite année).

III. FRANÇOIS L'HOMME DIEU, 1^{er} du nom, vivant en l'an 1500 (titre du 9 mai de la Chatellenie de Breval).

IV. JACQUES L'HOMME DIEU (titres du 20 août 1500 et du 21 septembre 1529).

V. JACQUES L'HOMME DIEU, qui épousa Marie de Guérin (titres du 9 avril 1575 et du 16 juillet 1606), fut père de :

1.^o François l'Homme Dieu, II^e du nom, dont l'article suit ;

2.^o Marie l'Homme Dieu, qui a épousé, par contrat du 5 janvier 1633, N... de Boiseuvier.

VI. FRANÇOIS L'HOMME DIEU, chevalier, seigneur du Tranchant et de Lignerolles, l'un des gendarmes de la garde du roi, fit la campagne de Roussillon et eut un cheval tué sous lui à l'approche de Collioure, ce qui est attesté par un certificat du duc de Béthume-Charost, sous la date du 12 mai 1660. Il fut reconnu dans sa noblesse d'ancienne extraction, et fut pourvu de la charge de gentilhomme de S. M. Louis XIV, par lettres-patentes signées du roi et de la reine-mère, données à Paris le 30 mars 1646; il servit avec la plus grande distinction en qualité de capitaine-exempt des gardes du corps du

roi, sous le maréchal de La Meilleraye; commanda au château de Monchy, et fit à la tête d'un fort détachement rompre un pont, qui assura la défaite des ennemis; il assista au siège d'Arras, sous les ordres du maréchal de L'Hôpital où, lui sixième, il repoussa les ennemis et fut blessé à la jambe d'un coup de mousquet, ainsi que l'atteste le certificat du duc de Vendôme, du 12^e mai 1660. Tous ces faits sont relatés dans des lettres-patentes du roi Louis XIV, délivrées les 9 avril 1659 et 20 avril 1660. Il avait épousé 1.^o le 23 novembre 1631, Madelaine de Compaignon; 2.^o Anne Le Maréchal. Du premier lit vinrent :

1.^o Jacques, dont l'article suit;

2.^o Antoine L'Homme Dieu, écuyer, seigneur des Marets, capitaine des gardes du duc de Béthune;

3.^o N... L'Homme Dieu du Tranchant, tué au service du roi, enseigne-colonel du régiment de Bretagne; la déclaration du roi du 9 mars 1660, porte qu'il tomba mort aux pieds de S. M. au siège de Stenay;

4.^o Marie L'Homme Dieu, femme de Jean-Jacques Le Sueur, écuyer, seigneur du Coudray, gentilhomme de la fauconnerie du roi.

VII. JACQUES L'HOMME DIEU, chevalier, seigneur du Tranchant, de Lignerolles et du Chasteignier, fut un des hommes les plus vaillans de son siècle; il servit d'abord comme lieutenant au régiment de Charost, d'où il passa exempt dans les gardes du

corps ; il fut ensuite nommé capitaine dans le régiment de Bretagne infanterie, en 1669, puis capitaine [commandant le second bataillon du régiment de Lignières. Il servit sous les ordres de S. A. R. le prince de Condé, en qualité de capitaine-exempt des gardes du corps du roi, suivant une attestation de ce prince du 6 novembre 1673. Un certificat du maréchal de Turenne, sous la date du 22 mars 1675, porte qu'il se distingua à la bataille de Sintzeim, où il servait en qualité de capitaine de cavalerie, dans le régiment de Prouville. Le duc de Noailles, dans un certificat du 18 avril 1686, dit que cet officier, étant à la tête d'un escadron des gardes du corps, passa le Rhin à la nage, sous les yeux du roi, et que S. M. lui donna l'année d'ensuite une compagnie de cheveu - légers, pour aller servir à l'armée d'Allemagne, sous le maréchal de Turenne. Tous ces faits sont relatés dans des lettres-patentes du roi Louis XIV, données à Versailles le 1^{er} février 1695. Il avait été maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par arrêt du conseil d'état du roi du 2 juillet 1669. Il avait épousé 1.^o le 25 novembre 1658, Marie Durant, fille de Michel Durant, écuyer, gentilhomme de la fauconnerie du roi ; 2.^o le 15 mai 1665, Marie de Baudelot ; 3.^o le 25 février 1683, Marie - Paule du Buc-Richard, fille de Gabriel du Buc-Richard, chevalier, seigneur de Loumoy et de Saint - Germain, qui portait pour armes : d'or à la bande d'azur. De ce troisième mariage est issu :

° VIII. JACQUES-FRANÇOIS L'HOMME DIEU, chevalier,

seigneur du Tranchant, des Loges, du Chasteignier, de Lignerolles, etc., épousa 1.^o le 23 février 1713 Henriette-Françoise de Cauville, fille de Louis de Cauville, et de Henriette de La Valade; la maison de Cauville, portait pour armes : échiqueté d'argent et de gueules ; 2.^o le 7 février 1722, Elisabeth de Cocqueborne, veuve de Jean-Armand Le Fèvre, écuyer, seigneur d'Apinal, brigadier des gardes du corps du roi ; du premier lit est issu :

IX JACQUES - FRANÇOIS - GABRIEL L'HOMME DIEU , chevalier, seigneur du Tranchant , de Lignerolles, du Chasteignier, etc., épousa le 10 août 1745 , Jeanne-Catherine du Doyer , fille de Henri - François du Doyer , chevalier, seigneur de Vauventriers, dont les armes étaient d'azur, à la coquille d'or. De ce mariage sont issus :

1.^o Louis-François, dont l'article suit ;

2.^o Jacques - Denis l'Homme Dieu de Lignerolles, né au château de Lignerolles , commune du Thieulin au Perche , le 15 mars 1749, fut d'abord page de Monseigneur le duc de Penthièvre, d'où il passa sous-lieutenant au régiment de Beaujolais, le 12 mars 1768, puis lieutenant en second le 19 janvier 1781 ;

3.^o François-Nicolas L'Homme Dieu du Tranchant , chapelain de la chapelle de Notre-Dame de la Belle Verrière, en l'église de Chartres ;

4.^o Marie-Jeanne-Henriette L'Homme Dieu du Tranchant , femme de Jacques - Nicolas Costé de Vallières, écuyer, officier de la maison du roi ;

5.° Jeanne-Louise-Gabrielle L'Homme Dieu du Tranchant, femme de Jacques - Jean - Baptiste Rivet des Moulins, écuyer, avocat au parlement, conseiller du roi et de Monsieur, maître particulier des eaux et forêts de Châteauneuf en Thimerais.

X. LOUIS - FRANÇOIS - L'HOMME DIEU, chevalier, seigneur du Tranchant, de Chasteignier, de la Couture, de Lignerolles, etc., qui épousa le 30 septembre 1777 Marie-Marguerite-Barbe du Buat, fille de Pierre-Georges du Buat, écuyer, capitaine des grenadiers royaux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. La maison du Buat de Nançay est une des plus illustres et des plus considérables de la province de Normandie, elle compte plusieurs chevaliers et commandeurs de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, et un ambassadeur de France près de la diète de l'Empire à Ratisbonne, et l'électeur de Saxe; elle est alliée aux maisons les plus considérables, entre autres avec celle de Montmorency-Laval. Elle portait pour armes : écartelé aux 1^{er} et 4 d'azur, à l'escarboucle pommetée et fleurdelysée d'or; aux 2 et 3 d'azur, à 3 bandes d'or. De cé mariage est issu :

XI. MARIE-PIERRE-JEAN - FRANÇOIS - L'HOMME DIEU, seigneur du Tranchant, de Lignerolles, etc., qui a épousé 1.° Joséphine-Caroline du Mouchet, des seigneurs de Saint-Eman, de Bretigny, de la Mouche-tière, de Guignonville et du Bois-Benard. Cette

maison et originaire de Beauce et est alliée à celles de Pierrefitte, Le Grand-de-Sainte-Colombe et de Carvoisin ; elle portait pour armes : d'argent, à trois hures de sanglier de sable, arrachées de gueules ; 2.^o Agathe-Hippolyte D'Orival de Criel, fille de messire Jean-Baptiste-Vulfran D'Orival, chevalier, seigneur de Criel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de Marthe-Agathe de Plaimpel. La maison D'Orival est une des plus illustres et des plus anciennes de la province de Normandie, et figure au nombre de celles qui accompagnèrent le duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre en 1066, et le duc Robert dit Courteheuse à la conquête de la terre sainte en 1096, sous Godefroy de Bouillon, elle n'a cessé depuis cette époque de fournir des officiers distingués, entre autres N... D'Orival, qui se signala au siège d'Harfleur en 1418 en la compagnie des sires d'Estouville, de Bréauté et de Bacqueville ; un de ses descendants fut tué au siège de Saintes, en 1652, et la plupart ont été admis dans l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en récompense de leurs services non interrompus. La maison D'Orival a formé des alliances avec celles de Recusson, de Pipray, de Marolles, de la Heuse, d'Houdetot, de la Montagne, de Caumont, etc. Elle porte pour armes : de gueules, à la fasce d'or, accompagnée de 3 molettes d'éperon d'argent.

Du 1^{er} lit sont issus :

1.^o Marie-Louis-Alfred, qui a épousé le 24 no-

vembre 1840, Marie-Nicolette-Pauline-Thérèse Durey de Noinville, fille de M. Bernard-Louis-Joseph Durey, comte de Noinville, et de dame Anne-Thérèse Eléonore Le Cornu de Balivière;
2.° Marie-François-Joseph-Maximilien.

Du 2^e lit est issu :

3.° Raoul-Léonor, né le 15 septembre 1817 à Saint-Lubin-de-Brou, diocèse de Chartres, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (Malte) par bulle, délivrée à Rome le 7 août 1840.

ARMES :

D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'un agneau pascal d'argent ;

Couronne de marquis ;

Les lambrequins aux couleurs de l'écu.

MAISON FAVRE,

BARONS DE PEROGES, DE DOMESSIN ET D'AIGUEBELETTE, SEIGNEURS DE VAUGELAS, DES CHARMETTES, DE FELICIA, DE BRÉCORAN, DE MOYRON, DE VILLE, DE PYGROS, DE LAVALBONNE, DE LONGRY, DE VILLARET, DU COLOMBIER, DE BETONNET, DES BLANCHIÈRES, ETC.

La maison de Favre est une des plus recommandables de la Savoie; elle a produit des magistrats et des hommes d'état, qui ont rendu les plus éminens services au pays; l'historien Guichenon en fait la mention la plus honorable; et l'on trouve parmi ses alliances les maisons les plus anciennes et les plus illustres de France, de Savoie, de la Bresse et du Bugey, telles que celles de Chastillon, de Gorrevod, de Vaugelas, de Monspey, de Lyobard, de Moyron, etc., etc.

Les armes de cette famille sont: d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de Maures tortillées d'argent; couronne de comte; supports, un lion à dextre, et une licorne à senestre; devise: FERMETÉ.

I. ANTOINE FAVRE, 1^{er} du nom, secrétaire de Bonne de Bourbon, fille de Pierre de Bourbon, comte de Clermont; elle fut comtesse de Savoie par son mariage contracté en 1355, avec Amédée ou Amé VI, dit le Verd, comte de Savoie. Antoine Favre signa, en qualité de secrétaire, plusieurs actes et déclarations de cette princesse, en 1395; il mourut en 1425, et laissa pour fils unique :

II. GUYONNET FAVRE, qui fut d'abord secrétaire de Louis, duc de Savoie, puis procureur-général du Piémont, par lettres-patentes de ce prince, datées de Chambéry le 18 mars 1457; il fut ensuite créé procureur-général de Bresse, par provisions d'Amédée VIII, duc de Savoie, datées de Châlons, le 27 août 1468. Il laissa entre autres enfans :

III. GASPARD FAVRE, qui, en reconnaissance des services de ses ancêtres et à cause de son mérite personnel, fut continué conseiller et secrétaire du duc Amédée VIII en 1470, puis promu à l'office de lieutenant-général au bailliage de Bresse. Il fut père de :

1.° Antoine II, dont l'article suit ;

2.° Louis Favre, écuyer, conseiller et secrétaire de Philibert, duc de Savoie. Les provisions de ladite charge sont datées de Bourg, le 26 août 1500. Depuis, Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie, et comtesse de Bresse, lui donna l'office de son procureur-général du conseil de Bresse, par lettres datées à Bruxelles, le 14 mai 1512.

IV. ANTOINE FAVRE, II^e du nom, conseiller ordinaire de Philippe de Savoie, comte de Bresse, et depuis duc de Savoie, qui le confirma dans ce titre par lettres-patentes datées de Turin, le 29 août 1496. Il fut ensuite nommé lieutenant-général du bailliage de Bresse, le 14 mai 1500, par lettres-patentes du duc Philibert et fut un des arbitres du traité consenti entre ce prince et l'évêque de Mâcon, en 1504. Il laissa les enfans qui suivent :

1.^o Benoît Favre, dont l'article suit ;

2.^o Jean Favre conseiller et secrétaire de Charles, duc de Savoie ; son testament est du 26 juillet 1528, par lequel on apprend que sa femme s'appelait Louise de Damianis, et que n'ayant aucun enfant d'elle, il fit héritiers Pierre et Philippe Favre, ses frères ;

3.^o Pierre Favre, écuyer ;

4.^o Philippe Favre, écuyer.

V. BENOIT FAVRE, écuyer ; Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie, et comtesse de Bresse, l'éleva à l'office de son conseiller ordinaire, et de lieutenant-général au bailliage de Bresse, par lettres-patentes du 8 mars 1527. Il fut l'un des jurisconsultes les plus estimés de son siècle, et mourut en 1535. Il avait épousé Claudine de Monspey, fille de Jean de Monspey, écuyer, seigneur de Luy-sandre, et de Philiberte de Lyobard. De ce mariage vinrent :

1.^o Louis Favre, écuyer ;

2.^o Philibert Favre, dont l'article suivra ;

3.^o Pernelle Favre.

VI. PHILIBERT FAVRE, écuyer, fut pourvu par lettres-patentes d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, du 13 août 1571, de la charge de conseiller de ce prince et d'avocat fiscal de Bresse; il avait épousé, le 19 août 1551, Bonne de Chastillon, fille d'Antoine de Chastillon, seigneur de la Poype, et de Catherine de Gorrevod. De ce mariage sont issus :

1.° Antoine III, dont l'article suivra ;

2.° Jean - François Favre, écuyer, qui fut la souche de la deuxième branche rapportée plus loin, page 69 ;

3.° Jean - Antoine Favre, docteur en théologie, grand vicaire de l'évêché de Maurienne, chanoine et chantre de l'église de Saint-Pierre de Genève et official de Bresse ;

4.° Autre Antoine Favre, chevalier, qui a fait la souche de la troisième branche des seigneurs des Blanchières et de Longry, rapportée page 70 ;

5.° Jeanne - Marguerite Favre, mariée à Jean Regnaud, avocat au présidial de Bourg ; elle fut mère de M. Regnaud, seigneur des Blanchières, conseiller au bailliage de Bresse.

VIII. ANTOINE FAVRE, III^e du nom, chevalier, baron de Peroges et de Domessin, seigneur des Charmettes, de Félicia et d'Aiguebelette, fut créé juge - mage du bailliage de Bresse, par le duc Charles-Emmanuel de Savoie, par lettres données à Turin, le 5 novembre 1584. Il fut ensuite séna-

teur à Chambéry et président du conseil de Genevois, et enfin premier président du sénat de Savoie en 1614. Il fut nommé, en 1617, au gouvernement de toute la Savoie, en l'absence de Sigismond d'Est. Il assista avec saint François de Sales, évêque et prince de Genève, en qualité de conseiller d'état et d'ambassade, le cardinal de Savoie, qui avait été envoyé en France, pour la négociation du mariage de Victor-Amédée de Savoie, prince de Piémont, son frère, avec Christine de France, fille de Louis XIII. Ce prince fit un accueil tout particulier à Antoine Favre, qui reçut également de grands honneurs au parlement de Paris, à raison de la réputation qu'il avait d'être le prince des jurisconsultes de son siècle. Il a laissé des ouvrages fort estimés qui lui ont mérité l'éloge et l'admiration des savans. Il habitait ordinairement à Annecy, et mourut à Chambéry le 28 février 1624 ; il y fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Sainte-Marie. Il avait épousé Benoîte Favre, dame de Vaugelas, de laquelle il laissa :

1.° René Favre, dont l'article suivra ;

2.° Claude Favre, chevalier, seigneur de Vaugelas, baron de Peroges, conseiller du roi en ses conseils, gentilhomme de la chambre de Mgr. le duc d'Orléans (Gaston, frère de Louis XIII), et depuis chambellan de ce prince, aux intérêts duquel il demeura constamment attaché ; il fut, en outre, membre de l'Académie française, lors de sa fondation, et à raison de la connaissance profonde qu'il avait de notre langue, qu'il parlait

très-correctement, genre de mérite des plus rares à cette époque, il fut chargé de fonder le Dictionnaire de l'Académie, qui sert aujourd'hui de base à la langue française. La douceur de ses mœurs, sa probité scrupuleuse et ses talens lui méritèrent de nombreux amis parmi les contemporains les plus illustres. Il mourut au mois de février 1650. Boileau l'a surnommé le plus sage de nos écrivains ;

3.° Antoine Favre, doyen de Savoie, conseiller et aumônier de Madame royale de Savoie, prieur de Saint-Pierre d'Entremonts et de Notre-Dame d'Alondes ;

4.° Philibert Favre, chevalier, seigneur de Félicia et de Brecoran, baron de Domessin, conseiller de Son Altesse Royale le duc de Savoie, sénateur au sénat de Savoie, et juge-mage du duché de Chablais ;

5.° Jean - Claude Favre, écuyer, seigneur des Charmettes et de Moyron, qui a formé la quatrième branche, rapportée ci-après, page 71 ;

6.° Jacqueline Favre, seconde religieuse de l'institut de la Visitation de Sainte-Marie, est décédée supérieure du monastère de Chambéry le 14 juin 1637, âgée d'environ 48 ans, dont elle en a passé 27 dans la religion ; elle a été 21 ans supérieure en diverses maisons, à Lyon, à Montferrand en Auvergne, à Dijon, à Paris, et à Chambéry. Sa mémoire sera en éternelle vénération, non-seulement dans son ordre, par les rares exemples de vertu qu'elle y a donnés, et

par les grands services qu'elle y a rendus, mais généralement parmi toutes les personnes qui ont eu le bonheur de la connaître. Un grand évêque du royaume a travaillé à l'histoire de sa vie.

VIII. RENÉ FAVRE, chevalier, seigneur de Lavalbonne, de Primery, de Villaret et de Betonnet, baron d'Aiguebelette, sénateur de Savoie, conseiller d'état et président du conseil de Genevois; il épousa Andrée ou Adrienne de Nicole de Crescherel, fille de Charles de Nicole de Crescherel, baron de l'Orme, dont il eut :

- 1.° François Favre, chevalier, baron d'Aiguebelette;
- 2.° Philibert Favre, seigneur de Villaret.

DEUXIÈME BRANCHÉ,

Dite des seigneurs du Colombier.

VII. JEAN-FRANÇOIS FAVRE, écuyer, second fils de Philibert Favre, écuyer, conseiller et avocat fiscal au bailliage de Bresse et de Bonne de Chastillon, fut père, entre autres enfans, de :

VIII. ANTOINE FAVRE, écuyer, seigneur du Colombier, qui épousa Louise du Bois, qui le fit père de :

- 1.° Albert Favre, écuyer ;
- 2.° Louise Favre.

TROISIÈME BRANCHE,

Dite des seigneurs des Blanchières et de Longry.

VII. ANTOINE FAVRE, chevalier, quatrième fils de Philibert Favre et de Bonne de Chastillon ; épousa 1.^o Marguerite Bachet, fille de Jean Bachet, écuyer, seigneur de Meysiria et de Vauluysant, et de Marie-Françoise de Chavanes ; 2.^o Claudine de Morel, fille de François de Morel, écuyer, seigneur de Virechastel, au comté de Bourgogne, et de Claudine d'Ugny, de la maison de La Chaux :

Du premier lit sont issus :

1.^o Claude - Gaspard Favre, de la compagnie de Jésus ;

2.^o Antoine Favre, écuyer, seigneur des Blanchières et de Longry, qui mourut en l'arrièreban de Bresse, à Nancy, en 1635, sans avoir été marié ;

3.^o Charlotte Favre ;

4.^o Jacqueline Favre, religieuse à Sainte-Marie de Saint-Amour.

Du second lit vint :

5.^o Étienne Favre, dont l'article suit :

VIII. ÉTIENNE FAVRE chevalier, seigneur de Longry, conseiller du roi au présidial de Bourg et au bailliage de Bresse, vivant en 1650 ; fut père de :

1.° Joseph Favre, chevalier ;

2.° Jacques Favre, chevalier.

QUATRIÈME BRANCHE,

Dite des seigneurs des Charmettes et de Moyron.

VIII. JEAN-CLAUDE FAVRE, chevalier, cinquième fils d'Antoine, III° du nom, fut seigneur des Charmettes, de Moyron et de Pygros, conseiller de Madame royale de Savoie, et son premier maître d'hôtel, puis conseiller d'état et premier chevalier du sénat de Savoie. Il vivait en 1650, et avait épousé Jeanne-Françoise de Moyron, fille de François de Paquelet, écuyer, seigneur de Moyron, conseiller et trésorier - général du duché de Gênois, et de Jeanne-Isabelle de Tardy. De ce mariage sont issus :

1.° Bonaventure Favre ;

2.° Joseph-Philibert Favre ;

3.° Marie Favre ;

4.° Chrétienne Favre ;

5.° Sébastienne Favre.

L'historien Guichenon, en parlant de Jean-François Favre, dont il est fait mention, page 69, au degré VII, dit qu'il laissa *entre autres enfans* ANTOINE ; ces mots *entre autres enfans* donnent la certitude que cet Antoine eut un ou plusieurs frères qui prolongèrent la descendance de cette illustre famille, car on trouve dans le diocèse d'Annecy, en Savoie, une branche de ce nom qui a fourni les personnages suivans :

FRANÇOIS FAVRE, qui épousa Andriane Coquia, qui le fit père de :

ANDRÉ FAVRE, né le 13 septembre 1720 ; il avait épousé Nicolarde de Buffet. De ce mariage sont issus :

1.° Bernard, dont l'article suivra ;

2.° Joseph Favre ;

3.° François Favre.

BERNARD FAVRE, né le 8 février 1756, mort en 1837 ; il avait épousé Marie de Gruz, qui le fit père de :

JEAN - LOUIS - BERNARD, comte FAVRE, né le 28 avril 1792, à Larringes, dans la province de Chablais, en Savoie, membre et médecin de la société générale de Prévoyance, et de plusieurs sociétés philanthropiques, créé chevalier de l'éperon d'or, et comte de Latran, par diplôme délivré à Rome le 29 janvier 1840, dûment légalisé ; nommé chevalier dudit ordre par bulle de N. S. P. le pape Grégoire XVI, en date du 14 février de la même année, légalisée par Son Exc. le nonce, à Paris, le 5 mars suivant, et chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, par bulle du même pontife délivrée à Rome le 5 mai 1840, légalisée à la nonciature à Paris, le 21 juin dudit an.

Il existe une autre famille, non moins recommandable, du nom de Favre, seigneur d'Echalens, qui, en 1384, a formé trois branches, fixées, l'une à Genève, et les autres au pays Messin et en Champagne ; elle porte pour armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une rose, et en pointe d'un fer à cheval, le tout d'argent.

MAISON DES BARONS DE CONDÉ,

ORIGINAIRE DE HAINAUT.

Le nom de CONDÉ était déjà fort considéré depuis plusieurs siècles dans les Pays-Bas, lorsque par une alliance il eut l'honneur de devenir le titre distinctif d'une des principales branches de la maison de Bourbon. Les seigneurs qui portèrent les premiers ce nom, tant illustré depuis par les héros qui l'ont adopté, étaient originaires du pays et comté de Hainaut, alors grand fief relevant de la France, aujourd'hui partagé entre la France et la Belgique. Alliés eux-mêmes depuis long-temps aux comtes de Hainaut, aussi bien qu'aux ducs de Brabant et aux comtes de Flandres, les barons de Condé finirent par mêler leur sang à celui de l'auguste maison de Bourbon lorsqu'une Catherine de Condé ayant épousé un sire de Châtillon, leur petite-fille Jeanne, fut mariée en 1335 à Jacques de Bourbon, comte de La Marche,

auquel elle apporta en dot la seigneurie de Condé (1).

La petite ville de Condé, berceau de cette ancienne famille, qui, comme on le sait, existe encore aujourd'hui, était située sur l'Escaut à quelques lieues de Valenciennes, et formait dans l'origine un domaine double; c'est-à-dire qu'elle se composait de deux fiefs, dont l'un seulement appartenait aux sires de Condé: on le distinguait sous le nom de vieux Condé (2). L'autre fief appelé le Château et autour duquel s'est formée la ville actuelle de Condé, appartenait aux sires d'Avesnes (3) qui le laissèrent par héritage à ceux de Chastillon-Saint-Paul-Luxembourg, dont l'héritière Marie de Luxembourg eut aussi l'honneur d'épouser un Bourbon (en 1487. — François de Bourbon, duc de Vendôme) et de lui apporter sa part du domaine de Condé (4).

Les sires de Condé, barons dudit lieu (5), étaient

(1) Voyez toutes les histoires de la maison de Bourbon, notamment celle de Désormeaux, et celle d'Achaintre. t. I, p. 336. — V. aussi les *Monumens anciens* de Saint-Genois, t. II, p. 60.

(2) Il a conservé ce nom jusqu'aujourd'hui; c'est actuellement un gros bourg de 4000 âmes avec de riches mines de houille.

(3) Les d'Avesnes étaient les seigneurs les plus puissants du Hainaut. Le roi saint Louis les fit comtes de cette province, en 1247.

(4) V. Histoire de la maison de Bourbon; Archaintre, t. I, p. 366. — Le premier Bourbon qui ait pris le nom de Condé est Loujs de Bourbon, septième fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, né en 1530. — Ibid. II, p. 379.

(5) Mirceus compte dans le Hainaut vingt-deux anciens barons qui étaient les sires d'Enghien, de Leuse, d'Havré, de Ligne, d'Antoin, de Werchies, de Fontaines, de la Hamayde, de Quevrain, de Berlaymont, de Ville, de Gomignies, de Wauvercin, de Leuzelles, de Condé, de Houdain, de Bellœil, de Fagneul, de Bousies, de Roysin, de Frasnes et de Harchies. — V. *Opera diplomatica*, t. I, p. 804.

aussi seigneurs de Bellœil et Moriames dont ils portèrent quelque temps le nom et les armes.

Leurs armes primitives étaient : *d'or, à la fasce de gueules,*

Leur devise : *Loyauté,*

Leur cri de guerre : *Viel Condé.*

Le premier Condé que l'on trouve est :

I. ROGER, sire DE CONDÉ, qui vivait en 1200 et que l'on voit à cette date donner à l'église de Condé (conjointement avec ses cousins, les sires d'Avesnes, seigneurs de l'autre partie de Condé), toutes les dîmes féodales de ce domaine (1). Il épousa Alix, fille de Gossuin de Mons et de Béatrix de Rumigny, laquelle était elle-même fille de Beaudouin de Jérusalem, comte de Hainaut. Il eut de ce mariage :

1.° Nichol, dont l'article suit ;

2.° Godefroy, surnommé de Fontaines (2) qui fut évêque de Cambrai en 1220. Les historiens s'accordent à faire l'éloge de ce prélat législateur, qui donna une charte fort sage à la commune remuante de Cambrai : « Bien qu'il ait été surnommé le *Bon* évêque, disent les

(1) *Rogierius Condati ex parte dominus omnem portionem quam in decimatione totius feodi de Condato habebat, huic ecclesie dimisit circa 1200.* — *Gallia Christiana*, t. III, p. 76.

(2) *Godefridus quem cognominant de Fontaines, melius cognominandus de Condé, à Rogerio de Condato suo patre.* *Gall. Christ.* III, p. 35.

« Bénédictins de la Gallia Christiana, il défendit
 « toutefois avec un grand courage les droits de
 « la justice et parvint à établir ce que ses pré-
 « décesseurs avaient tenté vainement : il laissa
 « une loy qui encore aujourd'hui est en vigueur
 « et règle l'administration de la ville, sous le
 « nom de *Loy de Godefroy* (1). » L'an 1227 on le
 voit assister à une composition entre le duc de
 Brabant et le comte de Flandres ; son nom se
 retrouve aussi sur plusieurs actes de donation
 de 1221 à 1225 : ce fut lui qui fonda les grands
 obits de Cambrai. Il composa un livre *de divi-
 nis officiis*, et mourut en 1238, laissant des
 biens considérables pour être distribués aux
 pauvres tous les ans. Il fut enterré à l'abbaye
 de Vaucelles ;

3.^o Gaultier de Condé, qui fut trésorier de
 l'église de Cambrai, fonda et bâtit une chapelle
 à Condé, en y affectant la dîme de Wargny,
 en 1237 ;

II. NICHOL OU NICOLAS, sire DE CONDÉ et de Fon-
 taines, épousa Isabeau, fille et héritière d'Arnoud,
 sire de Bellœil et Moriames ; il est nommé avec
 son beau-père parmi les seigneurs de la cour de
 Beaudouin, empereur de Constantinople ; on le
 retrouve dans un acte passé entre lui et Philippe,
 comte de Namur en 1226. Après sa mort, sa femme

(1) Gall. Ch. III, 35.

se remaria à Robert de Béthune en 1230, et fut mère de Mahaut de Béthune, qui épousa Guy de Dampierre, lequel devint comte de Flandres. Mais elle avait eu de Nicolas de Condé, son premier mari, deux fils :

1.° Jacques, dont l'article suit ;

2.° Nicolas, qui fut évêque de Cambrai après son oncle, et mourut en 1275.

III. JACQUES OU JACKMEZ, sire DE CONDÉ, Bellœil et Moriames, épousa la fille d'Eustache III, sire du Rœux. Il rédigea les prébendes de Condé, dans une *égalité*, ce que fit de son côté Wautier d'Avesnes. On a de lui une charte relative à la commune d'Ellegnies, de 1246, et à laquelle se trouve le sceau de Mahaut, ou Marguerite, comtesse de Flandres (1) (sa sœur utérine, comme on vient de le voir ci-dessus). Il laissa un fils et deux filles :

1.° Nicolas, dont l'article suit ;

2.° Isabeau de Condé, mariée à Jean, comte de Loos ;

3.° Joye ou Yolande de Condé, mariée au sire de Walcourt.

IV. NICOLAS II DE CONDÉ, sire de Bellœil et Moriames, épousa Catherine, héritière de Cayeu et

(1) *Et jou Margerite, comtesse de Flandre et d'Haynau fai savoir à tous ke toutes ces koses furent faites par devant mi et si l'ai loet come sires et si ai mon saiel pendut à cette chartre.*

Carency, fille du sire de Cayeu et de Mathilde de Poix. On a de lui une confirmation de la donation de la terre d'Escaupont, faite à l'abbaye de Saint-Amand, par le seigneur du lieu (1265). Il mourut en 1293 et fut enterré à côté de sa femme, en l'abbaye de Cambron dont il avait été un zélé bienfaiteur. Sa tombe, monument gothique des plus intéressans, s'y voyait encore avant la révolution : le sire de Condé y était représenté couché, les mains jointes et revêtu de son costume de guerre qui consistait en un justaucorps de mailles, dont tous ses membres étaient recouverts et qui entourait même sa tête; une longue robe lui tombait jusqu'aux genoux, serrée à la taille par une ceinture à laquelle étaient attachés son épée, son écu et sa miséricorde. Au-dessus de sa tête on lisait, sous un dais gothique, travaillé à jour : « Cy gist Nicole de Condé, sire de Bellœil et Mo-
« riamez ky trépassa l'an 1293, le jour avant la
« Nativité, » et tout autour de la tombe on distinguait les écussons des comtes des Flandres et des ducs de Brabant, des sires du Rœux, de Fiennes, de Bapaume, de Carency, de Jauche, de Leuse, de Loos et de Walcourt (1). Nicolas eut pour enfans :

1.° Guillaume, dont l'article suivra ;

2.° Roger de Condé, qui vivait en 1265, et mourut avant son père ;

(1) Cette belle tombe gothique se trouve reproduite par la gravure dans les *Monumens anciens* du comte de Saint-Genois, T. II, p. 60.

3.° Catherine de Condé, dame et héritière de Carency, Duysant, Aubigny et Bucquoy, qui épousa en premières noces Regnaut, seigneur de Culant, et en secondes Jacques de Châtillon, comte de Leuze, à qui elle porta ces diverses seigneuries, et sa part de la seigneurie de Condé. Ils eurent pour fils Hugues de Châtillon, qui ne laissa que deux filles de Jeanne d'Argies, son épouse. C'est la première de ces filles, Jeanne de Châtillon, dame de Condé, qui épousa en 1335, Jacques de Bourbon, comte de La Marche et de Ponthieu, connétable de France, etc., auquel elle porta la terre de Condé. Ledit Jacques de Bourbon fut l'aïeul au 9^e degré du grand Condé; Catherine de Condé se trouve donc avoir été son aïeule au onzième (1);

4.° Agnès, mariée à Thierry, sire de Bevers;

5.° Isabelle, mariée au fils aîné de Gérard de Jauche;

6.° N..., abbesse d'Ougny (2).

V. GUILLAUME OU WILLAMES DE CONDÉ, sire de Bellœil et Moriames, épousa en 1261 Mahaut ou Béatrix de Thorote, dame de Ronsoy; il en eut:

1.° Jean de Condé, sire de Condé et Moriames, qui épousa en premières noces Isabelle de

(1) Voyez histoire de la maison de Bourbon. Ach. I, p. 336.

(2) Les noms de tous ces enfans de Nicolas de Condé se trouvent inscrits sur son tombeau avec leurs armoiries, à l'exception de celui de l'abbesse d'Ougny, et de celui de Roger, mort avant son père.

Hennin, morte sans hoirs en 1307, et en secondes noccs Marie de Luxembourg-Ligny, qui se remaria après lui à Simon, comte de Salm; il en eut :

A Guillaume, sire de Condé, mort sans hoirs en 1354 ;

B. Robert de Condé, qui, ayant épousé Isabelle de Coucy, fut père de Jean, sire de Condé, qui mourut aussi sans enfans en 1391. Avec lui s'arrêta, à la fin du 14^e siècle, la première branche de la maison de Condé (1).

C. Jeanne, mariée à Frastré baron de Ligne, mort en 1331 ;

2.^o Nicolas ou Collart de Condé, sire de Ronsoy, qui épousa Marie de Gavre, héritière de Soyer, sire de Boulers et ne paraît pas avoir laissé de postérité ;

3.^o Guillaume ou Wuillaume, sire de Bellœil, vivant en 1287 ;

4.^o Robert de Condé ;

5.^o Jacques de Condé, dont l'article suivra ;

6.^o Jeanne de Condé ;

7.^o Isabelle de Condé, mariée à Michel de Barbançon.

VI. JACQUES DE CONDÉ, épousa Marguerite de Bevers, et laissa entre autres enfans :

(3) Voyez *Annales de la province et comté d'Haynaut, avec la suite des comtes et la descente de la noblesse*, par Vinchant, Mons, 1648. Toute cette Généalogie s'y trouve relatée fort exactement.

VII. ARNOLD DE CONDÉ, qui épousa Jeanne de Condé. Un arrêt de la cour de Vandières mentionne que *lesdits Arnold de Condé et ses frères, barons ou chevaliers du Haynaut, ont abandonné leur ville de Condé, l'an 1318, et se sont retirés en différens royaumes, notamment de France et d'Espagne où ils ont fait loyal service.* Arnold laissa pour fils :

VIII. JOSIAS DE CONDÉ, qui épousa Chlotilde d'Arsilières, et que l'on voit reprendre en 1395 le titre de chef de nom et d'armes de la maison de Condé. Il eut pour fils :

1.° Guillaume de Condé, qui se fit maintenir dans les qualités et titre de très-noble, baron, etc., par un arrêt conservé aux archives de Clermont, et mourut sans héritiers ;

2.° Pierre de Condé, dont un des fils (Jehan de Condé) fut chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et dont la descendance paraît s'être arrêtée, au bout de quelques générations ;

3.° Claude de Condé, dont l'article suit :

IX. CLAUDE DE CONDÉ, épousa en 1453 Claudine de Guibourg, dont il eut :

X. CLAUDE II DE CONDÉ, qui épousa en 1507 Barbe de Chabrot, dame de Bellefontaine. Une sentence de la cour des aides de Châlons dit, en parlant de Claude II et de son père : « Lesquels « étoient nobles personnes, descendants de noble « lignage, et ont continué icelle noblesse de leurs

« ancêtres, portant les armes pour le service du
 « roy de France, et rendant foy et hommage
 « au roy pour les fiefs par eux tenus. » Claude
 laissa :

- 1.^o Nicolas, dont l'article suivra ;
- 2.^o Lancelot de Condé, seigneur de Bellefontaine, qui épousa en 1532 Claudine de Condé. On voit figurer au contrat, en qualité de cousin, le ci-dessus nommé Jehan de Condé (fils de Pierre) qui fut chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. Lancelot fut la tige d'une branche assez considérable qui posséda en Lorraine les seigneuries de Serres, de Souhèmes, de Parfonrut et de Busnicourt et dont la dernière héritière épousa en 17 . . Claude de Bonnay, seigneur de Bellevaux, mestre de camp et chevalier des ordres de S. M.

XI. NICOLAS, baron DE CONDÉ, seigneur d'Autre-couff, épousa Marie de Guyot-Saint-Remy et mourut en 1592. Il fut enterré à Clermont, où l'on voit sa tombe en marbre blanc, en une chapelle de l'église, au côté droit du chœur. Il laissa :

- 1.^o Jacques, dont l'article suivra ;
- 2.^o Pierre de Condé, qui vivait en 1602 ;
- 3.^o Chrestien de Condé, dont l'un des descendants épousa Thérèse de Gossidin des comtes de Hamal.

XII. JACQUES, baron DE CONDÉ, seigneur de la Neu-

ville, épousa en premières noces (1609) Marie de Bras, et en secondes Anne d'Assy; il laissa :

1.^o Jean, qui va suivre ;

2.^o Nicolas de Condé, qui épousa, en 1659 Marie de Condé;

3.^o Jeanne de Condé, mariée à Florimond de Thierry.

XIII. JEAN, baron DE CONDÉ, épousa en 1638 Jeanne de Brossard, et en eut :

XIV. CLAUDE III, baron DE CONDÉ, seigneur des Termes, qui épousa, le 15 juin 1667, Marie fille du vicomte des Androuins, et fut tué dans les guerres d'Espagne. Il laissa :

XV. FERDINAND, baron DE CONDÉ, seigneur d'Avocourt, capitaine d'une compagnie de grenadiers, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; il épousa Marie de Visigny, dont il eut Gédéon, qui suit :

XVI. GÉDÉON, baron DE CONDÉ, seigneur d'Avocourt et de Lacour, lieutenant-colonel aux chevau-légers de la garde ordinaire du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né en 1724, épousa Marguerite de Cholet en 1767. Il eut pour fils Jean-Baptiste-Ferdinand, qui suit :

XVII. JEAN-BAPTISTE-FERDINAND, baron DE CONDÉ, né à Avocourt en 1767, officier aux chevau-légers

de la garde ordinaire du roi, épousa en premières noces mademoiselle de Rancy, et en secondes Caroline-Amélie-Augusta, fille du baron de Freund-Sternfeld; il mourut en 1813 à Tervueren (Belgique), laissant de ce dernier mariage :

1.° Georges-Ferdinand-Emile, baron de Condé, aujourd'hui auditeur au Conseil d'Etat :

2.° Louise-Pauline de Condé.

MAISON DE RIVALS,

SEIGNEURS DE PRATVIEL, DE JUILH, DE BOUSSAC, DE Poudenx,
DE GREUSSES, DE FONTANILLES, DE CANIMON, DE LANGLADE, DE
LA DEVÈZE, DU CLAUX, DE CASTANET, DE PETRUGUE, DE LA MOTHE,
DE LA POMARÈDE, DE LA RIVIÈRE, DE PAULIN, DE ROUMEGOUS, ETC.

Cette maison, originaire de Languedoc, au diocèse de Lavaur, compte depuis un temps immémorial au nombre des plus anciennes de cette province, où l'étendue de ses possessions territoriales, jointe à l'importance de ses services militaires, lui ont toujours assigné un rang distingué; elle a fourni plusieurs officiers de mérite aux armées de nos rois, et des chevaliers à l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; elle a formé des alliances avec les principales maisons du pays, entre autres avec celles d'Anticamareta, de Conseil, de Richomme, de Pagès, de Virevès, de Durand de Flamarens, de Toulouze - Lautrec, de Nogaret, de

Peytes de Montcabrié , de Pelissier , de Rigaud de Vaudreuil, de Villeneuve, de Berne, de La Coste de Belcastel, de Corneilhan , de Bonne , de Genibrouse-Castelpers, etc.

I. PIERRE DE RIVALS , vivant en 1404, fut père de :

II. PIERRE-ANDRÉ DE RIVALS , mort en 1495 ; il avait épousé Jeanne de Lentillac. De ce mariage sont issus :

1.° Jean I^{er}, dont l'article suit ;

2.° Ramonde de Rivals , qui épousa noble Pierre de Vitalis.

III. JEAN DE RIVALS, I^{er} du nom, seigneur de Pratviel et de Juilh , fit hommage au roi de ses terres et seigneuries, et fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement des commissaires en date du 14 octobre 1521. Il testa le 20 janvier 1540, et avait épousé Blanche de Borelle , qui le fit père de :

1.° Jean de Rivals, dit le Vieux, qui fut père de Mathieu de Rivals dont on ignore la destinée ;

2.° Guillaume de Rivals, I^{er} du nom, qui continua la branche aînée, et dont l'article suivra ;

3.° Jean de Rivals, dit le Jeune, souche de la 5^e branche dite des seigneurs de Boussac, qui sera rapportée ci-après, page 94 ;

4.° François de Rivals , seigneur de Peyrugues,

qui épousa Marguerite du Puy, qui fut appelée, par acte de l'an 1585, à la tutelle de leurs enfans dont on ignore la destinée ;

5.° Noël de Rivals, seigneur de Boussac ;

6.° Antoinette de Rivals, femme de Guilles de Villeneuve, seigneur de Crosthat ;

7.° Jacquette de Rivals, femme de Gaillard Mathat.

IV. GUILLAUME DE RIVALS, 1^{er} du nom, seigneur de Pratviel et de Juilh, fut investi, par contrat du 13 octobre 1544, de tous les biens que sa mère avait laissés à son décès ; il testa le 16 juillet 1586, et avait épousé Anne de Gibbert, 1^{re} du nom, de laquelle il laissa :

1.° Jean II, dont l'article suit ;

2.° Barthélemy de Rivals, seigneur de Pratviel et de Juilh, qui épousa 1.° Catherine de Rocquefort, fille de messire Antoine de Rocquefort, seigneur et baron de Grambat ; 2.° Marguerite de Villeneuve, qui est mentionnée comme veuve dans un acte de 1623. Du premier lit est issue :

A. Marguerite de Rivals, femme de noble Gabriel de Durand, seigneur de Lasvoutes ; elle fit un accord, le 16 décembre 1694, avec le syndic du collège des RR. PP. jésuites d'Alby.

V. JEAN II DE RIVALS, seigneur de Pratviel, de Juilh et de Poudenx, qui épousa, le 28 janvier 1580, Anne de Gibbert, 1^{re} du nom, dame de

Greusses qui testa le 14 juin 1617. De ce mariage sont issus :

1.° Guillaume II, dont l'article suit ;

2.° Hugues de Rivals, qui a formé la 3^e branche dite des seigneurs de Greusses, qui sera rapportée ci-après, page 90 ;

3.° Hélié de Rivals, seigneur de Fontanilles, auteur de la 4^e branche, rapportée aussi ci-après, page 93 ;

4.° Jean de Rivals, seigneur de Langlade, qui n'a point laissé de postérité.

VI. GUILLAUME II DE RIVALS, seigneur de Pratviel, Juilh et Poudenx, qui épousa, le 6 février 1610, Bourguigne de Gilbert, dont il eut :

1.° Barthélemy de Rivals, seigneur de Pratviel, qui transigea avec ses frères le 13 février 1657 ;

2.° Hélié de Rivals, dont l'article suit ;

3.° Alain de Rivals, auteur de la 2^e branche dite des seigneurs de la Pomarède, rapportée page 89 ;

4.° Jean de Rivals, seigneur de la Rivière ;

5.° Claude de Rivals, seigneur de Paulin.

VII. HÉLIE DE RIVALS, seigneur de La Mothe et de Juilh, fut maintenu, avec ses frères, dans sa noblesse d'ancienne extraction, par jugement de M. de Besons, intendant de la province de Languedoc, le 19 octobre 1668. Il avait épousé Isabeau de Nupces, qui le fit père de :

VIII. GUILLAUME DE RIVALS , III^e du nom , seigneur de Juilh , qui épousa Béatrix de la Coste de Belcastel. De ce mariage est issu :

IX. JEAN - FRANÇOIS DE RIVALS , seigneur de Juilh , qui épousa Anne-Marie de Durand , dame de Lasvoutes , de laquelle il laissa :

X. MARIE-ELISABETH DE RIVALS , mariée à Jean-François de Rivals , son cousin , seigneur de Boussac , mentionné ci - dessous , page 95 , degré VIII.

DEUXIÈME BRANCHE,

Dite des seigneurs de la Pomarède.

VII. ALAIN DE RIVALS , seigneur de la Pomarède , 3^e fils de Guillaume II de Rivals et de Bourguigne de Gilbert , mentionnés ci-devant au degré VI. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction , par jugement de M. de Besons , le 19 octobre 1668 , et avait épousé Anne de Toulouse-Lautrec-Montfa. De ce mariage est issu :

VIII. BARTHÉLEMY DE RIVALS , seigneur de la Pomarède , qui épousa Françoise de Canut , qui le fit père de :

IX. FRANÇOIS - ALEXANDRE DE RIVALS , seigneur de la Pomarède , qui épousa Suzanne de Moulins. De ce mariage sont issues :

1.^o Jeanne - Martine de Rivals , qui épousa N...
Marqué de Beaumont ;

2.^o Anne-Marie de Rivals , mariée à N... du
Pin-Saint-André.

TROISIÈME BRANCHE,

Dite des seigneurs de Greusses.

VI. HUGUES DE RIVALS, seigneur de Greusses, deuxième fils de Jean II de Rivals et de Anne II de Gibbert, mentionnés ci-devant, degré V. Il est fait mention de lui en qualité de seigneur de Greusses, dans un acte de délibération des habitans de Cadouls du 29 avril 1640. Il avait épousé, le 8 décembre 1620, Marthe du Puy, fille de noble Guillaume du Puy, seigneur de la Roquette et de Magrin, et de Marguerite de Corneilhan. De ce mariage sont issus :

1.^o Guillaume de Rivals, seigneur de Greusses et du Claux, mort sans postérité. Il avait épousé, le 20 juillet 1655, dame Claire - Françoise de Bonne de Misècle, fille de noble Jacques de Bonne, seigneur de Misècle et de Viviers, et de Anne de Genibrouse ;

2.^o Hélié de Rivals, dont l'article suit ;

3.^o Marguerite de Rivals, qui épousa noble Louis de Richomme, seigneur de la Salle ;

4.^o Anne de Rivals ;

5.^o Marie de Rivals.

VII. HÉLIE DE RIVALS, écuyer, seigneur de la

Devèze , fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par jugement de M. de Besons, intendant de la province de Languedoc, le 19 octobre 1668. Il testa le 19 mars 1697 , et mourut le 14 octobre 1702. Il avait épousé, le 4 février 1664, dame Anne de Nogaret, fille de messire Michel de Nogaret , seigneur de Peyrille , et de Marie de Massot. De ce mariage sont issus :

1.° Guillaume de Rivals, dont l'article suit ;

2.° Joseph de Rivals , seigneur de la Devèze , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui épousa Marie Gouvain. De ce mariage est issu :

A. François de Rivals , seigneur de la Devèze, lieutenant au régiment de Dauphiné, puis lieutenant des maréchaux de France à Lavour , et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il avait épousé Augustine-Marie-Anne de Bariban.

3.° Alexandre de Rivals , seigneur de Roume-gous, mort au service ;

4.° Augustin de Rivals, seigneur de Langlade et de Greusses , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint - Louis, pensionnaire du roi, testa le 22 novembre 1764, et institua pour son légataire universel Jean - François de Rivals, son neveu, rapporté plus bas. Il mourut à Vitry-le-Français le 18 janvier 1766, et avait épousé demoiselle Le Noble, de laquelle il ne laissa pas de postérité ;

5.° Alain de Rivals de Greusses ;

6.^o Jean-François de Rivals, mort au service;

7.^o Hugues de Rivals, mort au service;

8.^o Françoise-Claire de Rivals, mariée à N... de Beaufort, seigneur de Clairac;

9.^o Marie de Rivals, mariée avec le sieur de Vaissette de Castelburs;

10.^o Marguerite de Rivals, mariée avec le sieur de Pouzols, seigneur de Saint-Maurice;

11.^o Autre Marie de Rivals, religieuse de Sainte-Jeanne à Rabastiens;

12.^o Marianne de Rivals, religieuse à Lavour.

VIII. GUILLAUME DE RIVALS, seigneur de Greusses, qui épousa, en 1706, dame Marie de Clausade de Riols. De ce mariage sont issus :

1.^o Jean-François de Rivals dont l'article suit;

2.^o Jean-Louis de Rivals de Greusses, chanoine du chapitre de Lavour.

IX. JEAN - FRANÇOIS DE RIVALS, seigneur de Greusses, qui épousa, le 27 mai 1750, Anne de la Coste de Belcastel, fille de Joseph de la Coste, baron de Belcastel, seigneur de Viviers, Banières et Montausel, et de Françoise de Peytes de Montcabrié. De ce mariage est issu :

X. JEAN - LOUIS DE RIVALS, seigneur de Greusses et de Langlade, qui épousa, le 15 mai 1782, Elisabeth-Jeanne de Verdiguier de Châteauverdun, fille de messire Jean de Verdiguier de Châteauverdun, seigneur de Pécalvel, de La Salle, etc., et de dame

Elisabeth de Pelissier. De ce mariage sont issus :

1.° Jean - Maximilien de Rivals, dont l'article suit ;

2.° N . . . de Rivals, femme de messire de Guibert de Veilles ;

3.° Pauline - Charlotte de Rivals, non mariée, demeurant à Lavaur.

XI. JEAN-MAXIMILIEN DE RIVALS, seigneur de Langlade et de Greusses, a épousé, le 15 juillet 1821, demoiselle Zélie-Charlotte-Catherine-Joséphine de Picquet de Vignolles de Juillac, fille de Joseph-Angélique de Picquet de Vignolles, vicomte de Juillac, ancien officier au régiment royal Champagne-cavalerie, ci-devant élève de l'école militaire de la Flèche, et de Marie-Anne-Marthe-Joséphine de Bertrand de Cailha. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Albert de Rivals de Langlade ;

2.° Théodore - Ernest de Rivals de Langlade.

QUATRIÈME BRANCHE.

VI. HÉLIE DE RIVALS, seigneur de Fontanilles, troisième fils de Jean II de Rivals, seigneur de Pratviel, et de Anne II de Gibbert, mentionnés ci-dessus, degré V ; il testa le 4 avril 1662, et avait épousé Eléonore de Roques - Jonquières. De ce mariage est issu :

VII. HUGUES DE RIVALS, 1^{er} du nom de cette

branche, seigneur de Canimon, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par jugement de M. de Besons, le 19 octobre 1668. Il avait épousé Anne de Faure, de laquelle il eut :

VIII. JOSEPH DE RIVALS, seigneur de Castanet, qui épousa Françoise de Janerta, qui le fit père de :

IX. HUGUES DE RIVALS, II^e du nom de cette branche, seigneur de Canimon, qui épousa Florence d'Ostet. De ce mariage sont issus :

1.^o Jean de Rivals, chanoine de l'église cathédrale de Castres ;

2.^o Paul de Rivals ;

3.^o Roquette de Rivals. -

CINQUIÈME BRANCHE,

Dite des seigneurs de Boussac.

IV. JEAN DE RIVALS, dit LE JEUNE, seigneur de Boussac, troisième fils de Jean de Rivals, I^{er} du nom, et de Blanche de Borelle, mentionnés plus haut, degré III. Il avait épousé Madeleine d'Andrieu de Canimon, ainsi qu'on le voit par un acte du 1^{er} juin 1585. De ce mariage sont issus :

1.^o David de Rivals, dont l'article suit ;

2.^o Jean de Rivals, dont on ignore la destinée.

V. DAVID DE RIVALS, seigneur de Boussac, qui

épousa Anne de Vergnoles. De ce mariage est issu :

VI. ALEXANDRE DE RIVALS, seigneur de Boussac, qui épousa Cécile de Maury, de laquelle il laissa :

VII. MARC - ANTOINE DE RIVALS, seigneur de Boussac et de Peyrugue, qui épousa Marie de La Coste de Belcastel, de laquelle il eut :

- 1.° Jean-François de Rivals, dont l'article suit ;
- 2.° Jean-François de Rivals, seigneur de Peyrugue, qui épousa demoiselle Cabrille de Chalcornac et fut père de :

A. Pierre-Alexandre de Rivals.

VIII. JEAN - FRANÇOIS DE RIVALS, seigneur de Boussac, épousa Marie - Elisabeth de Rivals, sa cousine, fille de Jean-François de Rivals, seigneur de Juilh, et de Anne - Marie de Durand de Lasvoutes, mentionnés ci-dessus, page 89. De ce mariage sont issus :

- 1.° Joseph - Marie de Rivals dont l'article suit ;
- 2.° Jean - Alexandre de Rivals, seigneur de Juilh, qui épousa Elisabeth Imbert de Barry.

IX. JOSEPH-MARIE DE RIVALS, chevalier de Boussac, qui épousa Jeanne-Louise-Jacquette-Elisabeth de Maury, de laquelle il eut :

X. JEAN - ALEXANDRE DE RIVALS, seigneur de

Boussac, marié à Rosalie - Charlotte de Ranchin.
De ce mariage sont issus :

- 1.° Edmond, dont l'article suit ;
- 2.° Alexandre de Rivals ;
- 3.° Alix, mariée sans enfans.

XI. EDMOND DE RIVALS DE BOUSSAC, qui a épousé demoiselle Hortense Espérigot. De ce mariage sont nés :

- 1.° Alfred de Rivals ;
- 2.° Paul de Rivals.

On compte encore parmi les membres de cette famille M. de Rivals de La Salle, ancien major du régiment de la couronne, puis maréchal des camps et armées du roi en 1780. Il reçut plusieurs pensions en considération de ses services ; et une demoiselle de Rivals de la Devèze, qui avait été admise à la maison royale de Saint-Cyr, en 1787, sur les preuves faites par M. d'Hozier.

ARMES : d'azur, au sautoir d'or, accompagné de trois croissans d'argent, deux en chef et un en pointe, et flanqué d'une étoile d'or, à dextre et à senestre ;

Couronne de comte ;

Lambrequins aux couleurs de l'écu.

MAISON DE CADIER,

SEIGNEURS DE LA BROsse, DU PESCHIN, DE SAINT-AUGUSTIN, DE LA BARBOTIÈRE, DE BAIZE, DE FONTENAY, DU PLESSIS, DE COURGAIN, DE SOULES, DE ROUSSON, DE CROISSANCE, DE BOUY, DE LA FATE, DU TROUSSET, DE PONSUT, DE LA GRANGE, D'AVERNES, BARONS ET VICOMTES DE VEAUCE, ETC.

Cette famille est une des plus anciennes et des plus distinguées des provinces du Bourbonnais et de Berry. Elle a fourni aux armées de nos rois des officiers distingués dont plusieurs ont perdu la vie dans les combats, et des magistrats qui ont rendu des services éminens dans l'exercice de leurs fonctions; elle a formé des alliances avec les familles nobles des plus honorables de ces provinces. Elle remonte son origine dès l'année 1286, et l'on voyait à Souvigny, ancienne demeure des ducs de Bourbon, une vieille tour dite la tour *Cadier*, qui faisait partie du nombre des douze qui avaient été

autrefois bâties par les douze gentilshommes attachés au service de ces princes.

I. GUILLAUME CADIER, I^{er} du nom, qui rendit foi et hommage de la terre de La Brosse, le lundi après la Saint-Georges de l'an 1307, au duc de Bourbon. Il avait épousé N... La Butte, et fut père de :

1.^o Edouard Cadier, gentilhomme du duc de Bourbon ;

2.^o Jean, I^{er} du nom, dont l'article suit :

II. JEAN CADIER, I^{er} du nom, gentilhomme employé près de la personne du duc de Bourbon, qui reconnaît avoir reçu de lui plusieurs services signalés. Il avait épousé, en 1343, Agnès de La Mothe-aux-Noyers, qui le fit père de :

III. GUILLAUME CADIER, II^o du nom, qui épousa Marie Babutte, d'une ancienne maison de la province de Berry. Elle le fit père de :

1.^o Jean II, dont l'article suit ;

2.^o Michel Cadier, gentilhomme du duc de Bourbon, à qui le roi Charles VII donna, le 9 décembre 1424, une gratification de cinq cents écus d'or, somme considérable alors, pour le récompenser des grands services qu'il lui avait rendus, ainsi qu'à son père le roi Charles VI et aux ducs de Bourbon ; et ce à l'effet de l'indemniser des pertes qu'il avait faites de plusieurs

possessions auprès de la capitale, en soutenant ses intérêts.

IV. JEAN CADIER, II^e du nom, qui rendit des services éminens aux ducs de Bourbon, Louis-le-Bon et Jean I^{er}, à la personne desquels il était attaché en qualité de gentilhomme, services reconnus par les lettres-patentes du 10 avril 1417; il avait épousé Jeanne d'Augère, qui fut une des bienfaitrices de l'église de Moulins, et qui vivait encore en 1453. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Guillaume III, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean Cadier, doyen de l'église de Moulins.

V. GUILLAUME CADIER, III^e du nom, damoiseau (qualification qui, dans ce temps, n'était employée que pour les plus grands seigneurs), fut seigneur de La Brosse, conseiller et président de la chambre des comptes du Bourbonnais; il reconnut tenir en foi et hommage de monseigneur le duc de Bourbon, chambrier de France, à cause de sa châtellenie de Moulins, plusieurs héritages assis dans la paroisse de Saint-Bonnet en ladite châtellenie ; et, le 10 avril 1427, Jean I^{er}, duc de Bourbon et d'Auvergne, seigneur de Beaujeu et chambrier de France, donne permission de nommer et instituer un juge des eaux et forêts au lieu de La Brosse, assis dans la paroisse de Saint-Bonnet, près de Moulins, à Guillaume Cadier, président de sa chambre des comptes, l'un de ses gentilshommes ordinaires, et capitaine du château de Belle-

perche, l'une des places fortes du Bourbonnais, en considération tant des services qu'il lui avait rendus que des peines qu'il avait eues dans différens voyages près de sa personne en Angleterre, où il était prisonnier, après la bataille d'Azincourt, en 1415; Guillaume Cadier avait été fait également prisonnier avec ce prince, qui mourut en Angleterre en 1434. Charles I^{er}, duc de Bourbon, son fils, fit délivrer Guillaume Cadier de ses fers, en payant sa rançon. Les mêmes lettres-patentes portent: Et aussi en considération des services que feu Jean Cadier, père dudit Guillaume, avait rendus à Louis, duc de Bourbon, père de ce prince. Il fit son testament le 23 juillet 1469, et avait épousé Marguerite Cordier. De ce mariage sont issus:

1.^o Jean III, dont l'article suivra;

2.^o Charles Cadier, chancelier d'Orléans, qui s'établit dans cette ville, où il mourut ne laissant qu'une fille unique, qui épousa Raoul du Refuge;

3.^o Autre Jean Cadier, seigneur d'Avernes et de La Rigolée, souche d'une branche qui s'établit en Normandie, et que nous rapporterons plus bas.

VI. JEAN CADIER, III^o du nom, écuyer, seigneur de La Brosse et de la Faye, élu de Bourbonnais, fut capitaine du château de Belleperche; il avait épousé, en 1485, Marguerite de Lare, avec laquelle il avait été élevé dans la maison des ducs de

Bourbon, qui s'intéressèrent à ce mariage, dont vinrent :

1.° Michel, 1^{er} du nom, dont l'article suivra ;

2.° Sybille Cadier, femme de Catelin des Luarts, qui partagea avec son frère par acte du 26 mars 1525.

VII. MICHEL CADIER, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de La Brosse, de la Cour-Chapeau et de Baise, élu en l'élection de Bourbonnais, transigea, le 1^{er} avril 1533, avec Jean Chanteau, écuyer, seigneur de Marcellanges, qui lui céda tout ce qu'il avait acquis dans la paroisse de Saint-Bonnet, près La Brosse - Cadier ; il comparait encore dans une donation faite, le 25 février 1545, par dame Sybille Cadier, veuve de noble Catelin des Luarts, à noble homme Jean des Luarts, son fils, auditeur des comptes à Grenoble, de la somme de quatre cents livres qu'elle avait à prendre sur les héritiers de feu Michel Cadier, son frère ; de la somme de cinquante - huit livres qui lui était due par maître Jacques Cadier, son neveu, élu de Bourbonnais, fils dudit feu Michel Cadier, et de tous les droits qui lui appartenaient sur les successions de Jean Cadier et Marguerite de Lare, sa femme, leurs père et mère. Michel Cadier avait épousé, en 1508, Peronnelle de Bertrand de laquelle il laissa :

1.° Jacques, dont l'article suit ;

2.° Louis Cadier, écuyer ;

3.° Jean Cadier, écuyer, trésorier général du duché de Bourbonnais.

VIII. JACQUES CADIER, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de La Brosse, élu pour le roi au pays et élection de Bourbonnais. Le 2 avril 1544 et le 22 avril 1545, et les prêtres et les habitans de Saint-Bonnet - les - Moulins lui présentèrent une supplique pour lui demander la permission d'ouvrir sa chapelle appelée la *chapelle Cadier*, pour faire quêter dans ladite chapelle, sous leur protestation de n'y prétendre aucun droit. Il fit un accord, le 1^{er} septembre 1566, devant Rouaud, notaire à Moulins, avec demoiselle Jeanne de Luppé, veuve de Gilbert Pallebost, par lequel, pour terminer leurs différends, il remet entre ses mains tous les titres et papiers énoncés dans l'inventaire qu'il avait fait faire lors de sa nomination à la curatelle dudit feu sieur Pallebost. Un arrêt du parlement fut rendu, le 29 janvier 1569, contre Jean Billard, avocat à Moulins, au profit dudit Jacques Cadier, au nom et comme tuteur de Jacques Cadier, son fils, émancipé, héritier de Louis Cadier, son oncle, par lequel ladite cour casse et annule la sentence rendue, le 5 mai 1567, par le présidial de Moulins, qui avait adjugé audit Jean Billard la terre et seigneurie de La Brosse. Il avait épousé, par contrat du 5 décembre 1551, demoiselle Marguerite Caille, fille de noble Simon Caille, prévôt des marchaux de France au bailliage et sénéchaussée de Lyonnais, Forez et Beaujolais, et de demoiselle Anne Bullioud. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jacques II, dont l'article suivra ;
- 2.° Pierre Cadier ;

3.° Peronnelle Cadier, qui épousa, le 15 octobre 1576, Jean Perrier, seigneur de la Jarrye ;

4.° Jeanne Cadier, mariée, en 1584, à noble Antoine Verne, trésorier de France.

IX. JACQUES CADIER, II° du nom, écuyer, seigneur de Baize et de la Brosse, conseiller et élu à Moulins, paraît ainsi qualifié dans une vente qu'il fit, le 19 mars 1616, conjointement avec demoiselle Madeleine de Lingendes, de la terre et seigneurie de Baize, située dans la paroisse de Luce-nay et dans celle de Saint-Genest, mouvant du roi à cause de sa châtellenie de Moulins, à Antoine des Gentils, écuyer, seigneur d'Aglan, des Escots, de Lucenay et des Hayes. Le curé et les habitans de Saint-Bonnet présentèrent une requête, en date du 12 juin 1588, à Marguerite Caille, veuve de Jacques Cadier, écuyer, et à Jacques Cadier, aussi écuyer, son fils, pour en obtenir la permission d'ouvrir leur chapelle le jour de la Fête-Dieu, sous protestation de n'y prétendre aucun droit. Et le 21 mars 1607, les chanoines de Notre-Dame de Moulins firent avec Jacques Cadier, chevalier, un traité portant réduction de plusieurs messes et processions fondées par les ancêtres dudit Jacques, notamment Guillaume Cadier, président en la chambre des comptes de Bourbonnais, et Marguerite Cordier, sa femme. Ainsi cette pièce prouve la filiation de Guillaume Cadier, tige commune des Cadier de Normandie et de ceux de Bourbonnais : elle prouve aussi que la chapelle de Mibonnet, à

Notre - Dame de Moulins, est à MM. Cadier de temps immémorial, et que les confrères n'y peuvent faire leur service sans leur permission. Une attestation, en date du 31 mars 1616, donnée par Chenebrard, curé de Saint-Bonnet et official de Moulins, porte que le sieur Jacques Cadier, écuyer, lui a prêté sa chapelle Babut pour y entendre les confessions. Le 15 décembre 1616, Jacques Cadier, écuyer, seigneur de La Brosse, consentit une vente au profit de Jean Cordier de ses droits à la chapelle de Saint - Michel, dans l'église de Notre-Dame. Il avait épousé, le 19 juillet 1585, ladite demoiselle Madeleine de Lingendes, fille de noble Jean de Lingendes, lieutenant-général et juge magistrat criminel de Bourbonnais, et de dame Madeleine de Lare, par contrat passé devant Jean Bernachier, notaire à Moulins, en présence de nobles Pierre Cadier, frère dudit Jacques, et Jean, Pierre et Michel de Lingendes, frères de ladite Madeleine de Lingendes, tante de Claude de Lingendes, supérieur de la maison professe des jésuites à Paris. Jean de Lingendes, évêque de Sarlat, puis de Mâcon, était de cette famille. De ce mariage sont issus :

- 1.° Antoine I^{er}, dont l'article suit ;
- 2.° André Cadier, de la société de Jésus ;
- 3.° Claude Cadier, qui fut dotée de la somme de six mille livres.

X ANTOINE CADIER, écuyer, seigneur de La Brosse et du Peschin, conseiller, du roi, élu à

Moulins, fit hommage au roi, le 1^{er} mars 1628, pour quelques cens par lui acquis, entre les mains du sieur Bichonnet, conseiller du roi et lieutenant-général du domaine de Bourbonnais. Il avait épousé, 1.^o par contrat passé par-devant Claude du Theil, notaire à Moulins, le 14 avril 1611, demoiselle Antoinette Feydeau, fille de noble Gilbert Feydeau, seigneur de Rochefort, conseiller du roi et châtelain de Moulins, et de dame Suzanne Feydeau ; assistée de dame Catherine de La Croix, son aïeule maternelle, veuve de noble Jean Feydeau, vivant seigneur de Cluzors, conseiller du roi, et lieutenant particulier en la sénéchaussée et siège présidial de Bourbonnais ; de noble Jean Feydeau, son frère, etc. ; par ce contrat, Jacques Cadier donne audit Antoine, son fils, la terre et seigneurie de La Brosse-Cadier, outre l'office d'élu dont il était pourvu ; il l'institue en même temps son héritier universel, en cas qu'André Cadier, son frère, ne sorte point de la société des jésuites ; il donne, conjointement avec Madeleine de Lingendes, sa femme, la somme de six mille livres à demoiselle Claude Cadier, leur fille ; 2.^o par contrat du 26 décembre 1631, demoiselle Marie Pion, veuve de noble Gilbert Barbe, seigneur du Pontet, conseiller du roi et contrôleur général du domaine en la généralité de Moulins ; assistée de noble François du Fouilloux, son beau-frère, et de noble Jean Pion, son frère, conseiller du roi ; elle était fille de noble Antoine Pion, écuyer, seigneur de Bourg,

conseiller du roi et maître des requêtes ordinaire de Navarre. Antoine Cadier fut père des enfans qui suivent :

Du premier lit :

- 1.° Jacques III, dont l'article suit ;
- 2.° Antoine Cadier, écuyer, seigneur du Peschin, lieutenant au régiment de Conti, tué au service du roi devant Nieuport, en 1649, ce qui est attesté par un certificat de M. de La Loire-Salis, capitaine dudit régiment, en date du 20 janvier 1650 ;
- 3.° Pierre Cadier, écuyer, seigneur de La-Grange, servit au ban de la noblesse du Bourbonnais, et devint enseigne de la compagnie du sieur de Gensat, son beau-frère, dans le régiment de Commières, et fut tué au service du roi avec ledit sieur de Gensat, ainsi qu'il est constaté par un certificat du sieur Desantonin, baron de Bressolles, en date du 20 janvier 1636 ;
- 4.° Anne Cadier, femme dudit sieur de Gensat, capitaine au régiment de Commières, tué au service du roi ;
- 5.° Catherine Cadier, qui épousa en secondes noces Gabriel de Monestay, chevalier, seigneur et baron des Forges ;
- 6.° Suzanne Cadier, prieure de Saint-Pierre d'Iseure-les-Moulins ;

Du 2^o lit :

7.^o Michel Cadier , écuyer , seigneur du Peschin, capitaine dans le régiment de Normandie ; il commandait en 1672 un corps d'ingénieurs et ne semble pas avoir laissé de postérité.

XI. JACQUES CADIER , III^o du nom , écuyer , seigneur de La Brosse et du Peschin, conseiller et avocat du roi au bureau des finances de la généralité de Moulins, épousa en premières noces, par contrat du 9 septembre 1642, demoiselle Catherine Faverot , fille de Léonard Faverot , écuyer , seigneur des Cadeaux et de Neufville, conseiller du roi, et de dame Pierrette de Veauce, sa femme ; et en secondes noces, par contrat du 21 novembre 1660 , demoiselle Marie Guilhouet , de la même maison que M. Guilhouet d'Orvilliers, chef d'escadre , grand'croix de l'ordre de Saint - Louis ; elle était veuve d'Antoine Trotier, écuyer, conseiller et trésorier général de France en la généralité d'Auvergne. Il fut rendu un jugement, le 25 octobre 1666, par M. Lambert d'Herbigni, maître des requêtes et intendant du Berry , par lequel il donne acte audit Jacques Cadier, seigneur de La Brosse, âgé de quarante - cinq ans , de la représentation qu'il avait faite devant lui des titres de sa noblesse et en vertu desquels il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction. Il avait fait un partage, le 25 octobre 1655, avec Michel Cadier, son

frère consanguin, des biens de la succession d'Antoine Cadier, leur père. Jacques Cadier, fit son testament le 24 mars 1666, par lequel il ordonne, entre autres dispositions, qu'une relique de la vraie croix, *ancien gage de la famille*, restera à l'aîné de la maison, et demande d'être enterré dans l'ancienne sépulture de sa famille, devant l'autel de Notre-Dame de Mibonnet, dans l'église collégiale de Moulins. Il mourut vers l'an 1670, et fut père de :

Du 1^{er} lit :

1.^o Marie - Gilberte Cadier, qui épousa Julien de Monestay, chevalier, seigneur et baron des Forges, exempt des gardes du corps du roi ;

Du 2^e lit :

2.^o Michel II, dont l'article suit ;

XII. MICHEL CADIER, II^o du nom, chevalier, baron de Veauce, seigneur de La Brosse, du Peschin, de Croissance et de Saint-Augustin, baptisé en l'église paroissiale de Saint-Bonnet, à l'âge de quatre ans dix mois, le 23 avril 1670. Il fit aveu et dénombrement de sa terre de Saint-Augustin au roi le 28 mars 1695, et il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, avec sa postérité née et à naître, par jugement de M. Turgot, en date du 14 décembre 1717. Il avait acquis avec

Marguerite Violet, sa première femme, fille de Gilbert Violet, seigneur de la Forest, trésorier de France, la seigneurie de Saint-Augustin, de Claude de La Souche, écuyer, en 1692; et il épousa en secondes noces, par contrat du 8 janvier 1690, demoiselle Madeleine Giraud, fille de noble Antoine Giraud, seigneur des Bordes et des Vignolles, et de dame Marie Metenier. De ce dernier mariage sont issus :

- 1.° Gilbert, dont l'article suit ;
- 2.° André Cadier, chevalier, seigneur de La Brosse ;
- 3.° Simon Cadier, seigneur de Ponsut ;
- 4.° Autre Gilbert Cadier, seigneur de Croissance ;

5.° Michel-Toussaint Cadier, écuyer, seigneur du Peschin, de Bouy-le-Mallitre, et le Souillat, qui épousa dame Gabrielle de Vernin d'Aigrepont, et eut pour fils :

- A. Simon Cadier de Bouy, né le 11 avril 1767, et baptisé le même jour dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de la ville de Moulins en Bourbonnais, obtint, le 26 avril 1784, de M. Chérin père, le certificat de noblesse requis pour entrer à l'école militaire ;
- 6.° Françoise Cadier, mariée à François-Jacques de Dreuille, chevalier, seigneur de Bloux ;
- 7.° Madeleine Cadier, mariée à Claude Balame, seigneur des Bodinots et de La Salle ;
- 8.° Marie Cadier, mariée à N . . . de Montagnat, chevalier, seigneur de Chevances.

XIII. GILBERT CADIER, chevalier, baron de Veauce, seigneur de Saint-Augustin, né le 13 et baptisé le 16 octobre 1690, fut reçu page du roi en sa petite écurie, sur les preuves faites par le juge d'armes de France, ce qui est constaté par deux certificats, l'un du sieur d'Urfay, gouverneur des pages du roi en sa petite écurie, en date du 1^{er} avril 1710, et l'autre de M. le marquis de Beringhen, premier écuyer du roi, en date à Versailles du 4 février 1711. Il avait épousé, par contrat du 31 juillet 1715, demoiselle Marie-Anne Riglet, fille de Claude Riglet, écuyer, seigneur de Malsay, de l'Etang, de Moulin-Porcher, etc., et de dame Jeanne Le Bègue. De ce mariage sont issus :

1.^o François-Claude, dont l'article suit ;

2.^o Madeleine Cadier, mariée à René de Chabenat de Bonneuil, chevalier, baron de Nouan et de Savigny ;

3.^o Jeanne Cadier, mariée à Claude Alamargot, chevalier, seigneur de Richemont, capitaine de cavalerie hongroise au service du roi ;

4.^o N . . . Cadier, religieuse à la Visitation de Moulins.

XIV. FRANÇOIS-CLAUDE CADIER, chevalier, baron de Veauce, seigneur de Saint-Augustin, né le 10 et baptisé le 21 juillet 1723, fut reçu page de la petite écurie du roi sur les preuves de sa noblesse, certifiées par le juge d'armes de France le 20 février 1739, et il fut ensuite cornette de cavalerie au

régiment de Clermont-Prince, et un des aides-de-camp de S. A. R. monseigneur le comte de Clermont. Il fut maire de la ville de Moulins en 1776, et signala son administration par de sages réglemens. Il mourut en 1794, et avait épousé, par contrat du 4 juillet 1748, demoiselle Jeanne-Gilbert Rollet d'Avaux, fille de messire Amable Rollet, écuyer, seigneur d'Avaux et de Saint-Mayard, premier président du présidial de Riom, et de dame Gilberte Vilhardin de Belleau, fille de noble Pierre Vilhardin, seigneur de Belleau et de Royer, ancien conseiller au présidial de Moulins, et de dame Anne Perret. De ce mariage sont issus :

1.° André dont l'article suit ;

2.° Jacques-Amable Cadier, dit le chevalier de Veauce, né et baptisé le 22 août 1750, mort le 27 avril 1765 ;

3.° Etienne Cadier, né le 21 et baptisé le 22 décembre 1752, mort prêtre ;

4.° Amable Cadier, né et baptisé le 27 février 1755, chevalier, vicomte de Veauce, capitaine au régiment de Conty - Dragons, épousa, par contrat du 1^{er} février 1790, demoiselle Henriette-Madeleine de Montsaunin, chanoinesse d'honneur au noble chapitre royal de l'Argentière, fille de messire Etienne-Claude de Montsaunin, seigneur de Fontenay, Nerronde, Ignole, Tendron, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Françoise-Madeleine de Vilaines ;

5.^o Jean-René Cadier, né et baptisé le 21 mai 1757.

XV. ANDRÉ CADIER, baron de Veauce, chevalier, seigneur de Saint-Augustin, né à Moulins le 25 mars 1749, baptisé le même jour, fut reçu page du roi en sa petite écurie sur les preuves de sa noblesse, certifiées le 29 février 1764; il entra comme sous-lieutenant, au mois d'octobre 1769, dans le régiment de cavalerie de Clermont-Prince, fut nommé, le 19 mai 1774, capitaine au régiment de La Marche, cavalerie; il fut fait, le 13 mai 1779, capitaine en second de la compagnie, mestre de camp au régiment de dragons de Conty, et chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis le 28 janvier 1791. Il mourut le 27 avril 1794, et avait épousé, par contrat du 3 mai 1783, demoiselle Bénigne - Charlotte Perrotin de Barmond, fille de messire Ange-François Perrotin de Barmond, chevalier de l'ordre du roi, conseiller en ses conseils, maître ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, garde des registres du contrôle général des finances, et de dame Marie - Charlotte Aubourg de Boury. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Marie-Amable, dont l'article suit ;
- 2.^o Bénigne-Charlotte Cadier de Veauce, née le 26 août 1784, veuve de M. François Le Blanc de Château-Villars, conseiller au parlement de Paris, mariée en secondes noces au marquis de Montlaur ;
- 3.^o Marie-Guillemine Cadier de Veauce, née

le 11 août 1787, mariée à M. Antoine-Guillaume-Augustin - René Chaillon, comte de Jonville, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, colonel de cavalerie, aide de camp de LL. AA. RR. le duc de Bourbon et le duc d'Enghien.

XVI. MARIE-AMABLE CADIER, baron de Veauce, chevalier, seigneur de Saint-Augustin, né le 24 avril 1786, attaché à l'état-major de la garde nationale de Paris avec rang de chef d'escadron, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, mort le 13 mars 1834. Il avait épousé, 1.° le 28 avril 1819, demoiselle Louise-Joséphine-Mélite de Salperwick, fille de Eugène-Louis-Philippe de Salperwick, chevalier, marquis de Grigny, membre des états de la noblesse d'Artois, capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Navarre, et de dame Antoinette-Marie Vidard de Saint-Clair, fille de messire Antoine-François-Nicolas Vidard, chevalier, marquis de Saint-Clair, colonel de cavalerie, et de dame Antoinette-Louise-Maxime de Chastenot de Puysegur; 2.° le 27 mai 1827, Agathe Rouillé d'Orfeuil, fille du dernier intendant de Champagne, et veuve du comte de Tascher, de laquelle il ne laissa pas d'enfans. Du 1^{er} lit vinrent:

1.° Charles-Eugène, dont l'article suit;

2.° Marie-Aglaré Cadier de Veauce, née le 23 mars 1821, décédée le 5 mars 1837.

XVII. CHARLES-EUGÈNE CADIER, baron de Veauce, né le 1^{er} janvier 1820.

DEUXIÈME BRANCHE,

Établie en Normandie.

VI. JEAN CADIER, I^{er} du nom de cette branche, troisième fils de Guillaume Cadier, seigneur de La Brosse, et de Marguerite Cordier, mentionnés ci-dessus au degré V, fut seigneur d'Avernes et de La Rigolée, et fut père de :

VII. JEAN CADIER, II^e du nom de cette branche, écuyer, seigneur de La Brosse, de La Faye et du Troussel, fut lié depuis l'enfance avec Godfroy Hébert, évêque de Coutances, qu'il suivit dans cette ville; ce prélat le fit sénéchal de Saint-Lô, gouverneur du château de La Motte, et le combla de biens pendant sa vie, dont la fin arriva en 1502. Il lui avait fait épouser Marie Maréchal, sa parente. De ce mariage sont issus :

1.^o Nicolas, dont l'article suit;

2.^o François Cadier, { tués au voyage de la
3.^o Antoine Cadier, { Terre-Sainte, au siège
 de Beyrouth.

VIII. NICOLAS CADIER, écuyer, seigneur de Soules, vivant en 1530; il avait épousé Marie de Racon, de laquelle il laissa :

IX. GUILLAUME CADIER, écuyer, qui épousa Jacqueline de La Pommeraye, qui le fit père de :

X. JEAN CADIER, III^e du nom, écuyer, seigneur de Fontenay et du Plessis-Courgain, fut maintenu

dans sa noblesse d'ancienne extraction par un jugement contradictoire du président Lecirier, commis à la recherche des droits de franc-fief, le 23 janvier 1581. Il avait épousé Judith de Broom. De ce mariage est issu :

XI. LOUIS CADIER, écuyer, pour lequel il a été fait des preuves, le 28 juin 1621, au grand prieuré d'Aquitaine, pour son admission en qualité de chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (Malte); il est dit dans lesdites preuves reçues au chapitre provincial, séant en la ville de Poitiers, que ladite famille de Badier était illustre et ancienne dans l'ordre de la noblesse.

Une branche de cette famille s'est établie en Bretagne à la fin du quatorzième siècle; car on trouve sur les registres de la chambre des comptes de Nantes, évêché de Saint-Brieuc, réformation de 1427 et 1440, paroisse de Dollen ou Dollo, un Jean Cadier, chevalier, inscrit au rang des nobles de cette province, lequel avait un hôtel dans la ville de Saint-Brieuc, réformation de 1475. Ce Jean Cadier paraît encore avec son fils Thomas au rang des nobles de Jugon, en l'évêché de Saint-Brieuc, qui firent serment au duc de Bretagne en 1437. Il fut père de :

Thomas Cadier, dont l'article suit;

Guillaume Cadier, inscrit au rang des hommes d'armes de la garde du duc de Bretagne en 1465 et 1481;

Thomas Cadier, chevalier, qui paraît avec son

père dans le serment des nobles de Jugon, et fut père de :

BRIAND CADIER, fils de Thomas, qui vivait en 1513.

Amaurie Cadier, en 1575.

On trouve encore :

Jacques Cadier, qui écrivit, le 3 septembre 1562, au duc d'Etampes, gouverneur de Bretagne, à l'occasion des subsides accordés au clergé de cette province.

ARMES : D'azur, au massacre de cerf de dix cors d'or; casque de chevalier, sommé d'une couronne de baron;

Supports : deux dauphins, la tête ornée d'une aigrette de paon;

Lambrequins aux couleurs de l'écu.

MAISON DE MOULLART,

BARONS DE TORCY, SEIGNEURS DE BUGNICOURT, DE LORGES, DE VILLE-CASSAU, DE VENDIN, DE WAREGNIES, DE WAVRECHIN, DE BEAUMANOIR, DE VILMAREST, DU MOTTOY, DES MAREST, DE TANCARVILLE, DE TILLY, DE LONGPRÉ, DE CONCHIL, D'AUTHY, D'HOUREL, DE GRAMMOULIN, DE NIELLES, DE SAINT-MARTIN; DES VICOMTÉS DU TEMPLE ET DE BOURS; DU MARQUISAT DE LISBOURG EN ARTOIS. DU COMTÉ D'ESTRÉES EN FLANDRE ET D'ÉLINCOURT.

La maison de Moullart est une des plus anciennes et des plus distinguées de la province de Picardie; elle a fourni des capitaines expérimentés dont plusieurs ont versé leur sang sur les champs de bataille et rendu des services signalés au prince et au pays; elle a eu un grand-prévôt de Cambrai en 1341 (1), un évêque d'Arras et un gentilhomme de la chambre du roi. Elle est du nombre des maisons qui composaient les états de la noblesse d'Artois, et a formé des alliances avec les familles les plus considérables et les plus illustres, telles que celles de Wicq, de Boulogne, de Lamiable, de Patras de Campaignoz, de Bredoul, de Sart

Carpentier, dans l'histoire du Cambresis, dit que la place de grand-prévôt de Cambrai était la première en dignité de cette ville, et qu'il fallait être reconnu de très-noble extraction pour occuper cette belle charge.

de Nielles, de Tenremonde, de Colbert de Castelhill, de Rocquigny du Fayel, du Blaisel, de Chinot de Fromessent, etc. Elle a fourni des chevaliers à l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et à l'ordre de Malte, et un commandeur à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare.

La généalogie de cette famille se trouve dans l'histoire de Cambresis, par Carpentier, imprimée à Leyde en 1664, t. II, p. 81 ; dans Moreri, t. VII, p. 842, dans l'Armorial de France où Moullart est abusivement écrit par un *d*, dans les relevés de noblesse de d'Hozier, et dans le Dictionnaire de la noblesse, par La Chenaye-des-Bois, où le nom de la baronnie est écrit Torsy par un *s*. Cette baronnie, située en Artois, s'écrit Torcy.

Les premiers degrés de cette généalogie sont extraits du manuscrit, déposé à la bibliothèque de Douai, de Ferdinand-Ignace Maloteau de Villerode, conseiller au parlement de Douai, écrivain consciencieux et érudit, né dans cette ville le 8 décembre 1682.

I. FOULQUE MOULLART, écuyer, surnommé Le Boigne, seigneur de Bugnicourt en Artois, et de Lorge en Viennois, où il se retira pour éviter les effets de la colère du comte Robert d'Artois, parce qu'il avait porté les armes contre lui en faveur des Anglais en la bataille de Fauquemberghe, l'an 1270, et pour ce même sujet le comte Robert fit trancher la tête, en la ville de Saint-Omer, à dix-neuf chevaliers et gentilshommes. Il avait épousé Rié-

trude, fille du seigneur de Mottenghien, en la châtellenie de Lille, dont il eut :

II. RAOUL MOULLART, chevalier, seigneur de Bugnicourt en Artois, et de Lorge en Viennois, apporta la nouvelle à Philippe-le-Bel, roi de France, de la fuite et défaite des Anglais en Normandie, l'an 1285, comme rapporte le sieur de Froideval en ses Commentaires, chap. 15, folio-page 235, qui dit que *le roi fut moult joyeux*. Ce prince arma Raoul chevalier et le retint en sa cour. Sa femme nous est inconnue, mais il eut pour fils :

III. HUGUES MOULLART, chevalier, seigneur de Bugnicourt en Artois, et de Lorge en Viennois, fut commis au gouvernement et garde du château de Rumilly en Cambresis par le roi de France Louis X; il avait épousé Ermesinde, fille du seigneur de Pronville, de laquelle il eut :

IV. SIMON MOULLART, I^{er} du nom, écuyer, seigneur de Bugnicourt en Artois, et de Lorge en Viennois, épousa Helvide de Renarbais, avec laquelle il donna à l'abbaye de Prémy quarante-cinq livres et six mencaudées de terre, situées à Hordaing. Cette Helvide est qualifiée abusivement par Carpentier, en son Histoire du Cambresis, folio-page 821, sœur dudit Simon, puisque la charte de fondation dit le contraire. Leurs enfans furent :

1.^o Simon Moullart, II^o du nom, dont l'article suit ;

2.^o Gobert Moullart, seigneur de Bugnicourt

en Artois, par donation de son frère ; il fut grand-prévôt de Cambrai , et forma la tige de la seconde branche, qui sera rapportée ci-après ;

3.° Béatrix Moullart , abbesse des dames de Prémy ;

4.° Marie Moullart , femme de Jean le Boulenger.

V. SIMON MOULLART, II^e du nom , écuyer , seigneur de Bugnicourt en Artois , et de Lorge en Viennois , fit don à son frère , Gobert Moullart , de sa seigneurie de Bugnicourt. Il épousa Jeanne de Pisseleu , dame de Villecassau en Picardie , où il alla résider vers l'an 1349. Il donna six mencaudées de terre à l'abbaye de Saint-Aubert , à Cambrai , du consentement de sa femme et de ses enfans , qui sont :

1.° Jean Moullart , dont l'article suit ;

2.° Etienne Moullart , seigneur de Maricourt , grand - vicaire de Notre - Dame de Cambrai , où il fit bâtir une chapelle en l'honneur de saint Etienne , l'an 1389 ;

3.° Foulque Moullart , qui , de sa femme nommée Ide , laissa :

A. Jacques Moullart , seigneur de Maricourt par le testament de son oncle Etienne ; il mourut sans alliance à la bataille d'Azincourt , l'an 1415 ;

B. Simon Moullart , seigneur de Maricourt après la mort de son frère ; il épousa Alix de Gomicourt , qui le fit père de :

a. Simon Moullart , seigneur de Maricourt

et de Bainville, qui épousa, en Espagne, Isabelle de Paz, et forma une branche qui s'est établie à Madrid et à Saragosse ;

4.° Gillette Moullart, qui épousa 1.° Gaucher du Forest, chevalier ; 2.° Edouard d'Oisel ;

5.° Marie Moullart, abbesse du Mont-Notre-Dame.

VI. JEAN MOULLART, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Lorge et de Villecassau, acquit la seigneurie de Beaumanoir en Picardie ; il était capitaine à Boulogne-sur-Mer lorsqu'il fut tué par les Anglais, l'an 1373. Il avait épousé Marie du Campe, fille de Renauld, seigneur de Cabron. De ce mariage sont issus :

1.° Jean Moullart, seigneur de Lorge, créé chevalier par le roi de France Charles V ; il mourut sans alliance ;

2.° Barthélemy Moullart, dont l'article suit :

VII. BARTHÉLEMI MOULLART, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Beaumanoir, épousa par contrat passé devant Bronain, notaire à Arras, le 20 juin 1389, Marie de Wicq, fille de noble et généreux Martin de Wicq, écuyer, et de Jeanne de Launay. De ce mariage est issu :

VIII. BARTHÉLEMI MOULLART, 2^e du nom, écuyer, seigneur de Beaumanoir, qui épousa, avant l'an 1455, Philippe de Bonercan, dont il eut :

IX. LAURENT MOULLART, écuyer, seigneur de

Beuvernoir, qui épousa par contrat passé le 24 juin 1479, à Arras, devant Jeanne Le Merchin et Jacques Haulbrun, notaires, demoiselle Nicolle Thierry, fille de noble personne Philippe, écuyer, seigneur de Cauli et Thierry, et de Jeanne Boentrain. Par son testament du 3 juillet 1528 (donné sous le scel de la prévôté de la Cité-lès-Arras, par Jean de Saint-Martin de Nazart, écuyer, seigneur de Trayelles, prévôt de ladite cité, et garde de la juridiction temporelle de Monseigneur l'évêque d'Arras, en la présence de Mathieu Le Jouene, prêtre, curé de Saint-Nicaise, et témoins), voulut être enterré auprès de Barthélemi, son père, dans l'église de Saint-Nicaise, de la ville d'Arras; et fit un legs à Pierre Moullart, son petit-fils, rapporté plus loin. Il fut père de:

- 1.° Waast Moullart, dont l'article suit;
- 2.° Laurent Moullart, seigneur de Villecassau, qui se retira en Angleterre, où il épousa en premières noces Irène de Middleton, et en deuxièmes noces Guillemette Brune, et laissa postérité.

(X. WAAST MOULLART, écuyer, seigneur de Beauvernoir, qui épousa, du consentement de noble Paul Thierry, son oncle maternel, écuyer, seigneur de Watines, par contrat passé devant Jean Busine et Antoine Desplanques, notaires à Arras, le 13 décembre 1520, demoiselle Jeanne Vaillant, fille de noble Josse Vaillant, écuyer, seigneur de Hautemare, et de Colette Le Noir. De ce mariage sont issus:

1.° Pierre Moullart, dont l'article suit ;

2.° Jean Moullart ;

3.° Marguerite Moullart.

XI. PIERRE MOULLART, écuyer, seigneur de Beaumanoir, qui transféra son domicile à Montreuil-sur-Mer, vers l'an 1573. Il avait épousé, par contrat passé devant Bellin et Allart, notaires audit Montreuil-sur-Mer, le 9 avril 1550, Catherine Mareschal, fille de Pierre Mareschal, écuyer, seigneur de Longpré, et de Jeanne Duval. De ce mariage vint :

XII. JEAN MOULLART, II^e du nom, écuyer, seigneur des Marest, lequel servit fort long-temps et épousa, par contrat du 11 septembre 1583, passé devant Ducay et Courtrest, notaires à Montreuil-sur-Mer, Catherine de Boulogne, veuve de Valéry Boulanger ; il fit son testament le 17 juillet 1641, et fut père de :

1.° Jean III, dont l'article suit :

2.° François Moullart, }
3.° Philippe Moullart, } morts au service.

XIII. JEAN MOULLART, III^e du nom, écuyer, seigneur du Mottoy et Vilmarést, enseigne, puis lieutenant, et ensuite capitaine d'infanterie au régiment de Lannoy. Il prenait la qualité de *chevalier*, comme il conste par un arrêt du Parlement de Paris, du 30 janvier 1651, et obtint un certificat de noblesse, le 15 décembre 1670, à Bruxelles,

signé de Charles, duc de Croy, prince du Saint-Empire, comte de Rœux, d'Albert de Mérode, marquis de Trélon, de François-Louis d'Ognies, comte de Beaurepaire, de Pierre-Ignace Verreyken, baron de Bonlez, et de Pierre de Gryse, baron de Marcq, tous juges de la noblesse des Pays-Bas et de Bourgogne, et adjoints par le roi d'Espagne, Philippe IV, à l'office des hérauts et rois d'armes. Cette attestation, signée des cinq juges de la noblesse ci-dessus nommés, et scellée de cinq sceaux, porte que

« la maison de Moulart ou Moullart était bien an-
 « cienne et noble au pays d'Artois, ayant pour ar-
 « mes : *d'or, au lion rampant de vair* ; qu'ils avaient
 « trouvé plusieurs branches de cette maison répan-
 « dues dans divers pays, et toutes alliées noble-
 « ment ; que de la branche établie en France, aux
 « environs de Montreuil, était descendu directe-
 « ment en ligne masculine, le sieur Jean Moullart,
 « écuyer, seigneur du Mottoy et de Vilmarest, fils
 « de Jean Moullart, seigneur des Marest, et de Ca-
 « therine de Boulogne, et petit-fils de Pierre Moul-
 « lart, seigneur de Beaumanoir, et de Jacqueline
 « Mareschal ; que ledit Pierre était fils de Waast
 « Moullart, seigneur de Beaumanoir, et de Jeanne
 « de Vaillant, et petit-fils de Laurent Moullart,
 « écuyer, seigneur dudit lieu de Beaumanoir, et de
 « Nicolle Thierry, lesquels avaient tous vécu no-
 « blement ; et que par conséquent ledit Jean Moul-
 « lart, seigneur du Mottoy, avait droit de jouir de
 « tous les privilèges, franchises et exemptions dont
 « jouissaient les autres anciens nobles des Pays-Bas. »

Ce Jean Moullart fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil, du 26 avril 1670, en conséquence des titres qu'il produisit, auxquels il joignit des certificats de service, par lesquels on voit qu'il servit pendant 35 ans, et se distingua, par plusieurs belles actions, au pont de Cé, au passage de l'armée conduite par Mansfeld, en Champagne, au siège de Hesdin, au passage de la rivière de Colm, à la prise du fort de Mardick; surtout en 1637, tant au siège de Landrecies que dans le commandement qu'il eut d'un poste particulier, d'où il alla faire rompre un pont sur la Sambre, où il fut blessé. Il avait épousé, par contrat du 3 mai 1622, passé devant Scotte, notaire royal à Boulogne, Octavie de Lamiable, fille de très-noble Adrien de Lamiable, écuyer, seigneur de Grammoulin qui, dans la bataille de Lens, blessa et fit prisonnier le général Bec, dont la prise contribua beaucoup au gain de la bataille. De ce mariage vinrent :

1.° Charles Moullart, qui servit pendant 20 ans comme capitaine d'infanterie au régiment du marquis de Piennes, où il fut tué;

2.° Jean Moullart, mort lieutenant au même régiment, à Pignerol;

3.° Gaspard Moullart, mort au service, en Flandre;

4.° Jacques Moullart, dont l'article suit;

5.° Gabrielle Moullart, mariée à Bertrand des Essarts, fils du baron de Meigneux, gouverneur de Montreuil-sur-Mer, dont elle n'eut pas d'enfans.

XIV. JACQUES MOULLART, chevalier, seigneur de Vilmarest, Tancarville, Beaumanoir, etc., capitaine au régiment de Picardie, inspecteur des troupes, créé, par lettres du 3 mars 1681, commandeur des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, et gentilhomme de la chambre du roi, fut maintenu, ainsi que son père dans sa qualité de noble d'extraction, par arrêt du conseil du 11 juillet 1678, après avoir fait preuve de noblesse paternelle et maternelle; servit près de 60 ans, et reçut plusieurs blessures. Les preuves qu'il donna de sa bravoure, aux combats de la Roquette et de Castelas, de même qu'aux sièges de Pavie, de Valence et de Mortare, étant alors lieutenant au régiment de Navarre, lui méritèrent les témoignages les plus avantageux. Il fut député, par une partie de la noblesse du Boulonnais, vers le roi, le 14 octobre 1666, pour lui faire des remontrances sur un arrêt obtenu par Patras de Campaignoz, sénéchal de cette province, au préjudice de ladite noblesse. Cet acte de députation fut suivi d'une procuration passée devant Magnon et Hache, notaires à Boulogne-sur-Mer, où Jean Moullart, père de Jacques, comparut, et, par cette procuration, le reste de la noblesse confirma et adhéra au premier acte de députation du 14 octobre 1666. Ces deux actes, joints ensemble, furent déposés chez Desnots, notaire au Châtelet de Paris, le 29 novembre 1667. Il épousa, par contrat passé le 3 novembre 1679, devant Royex et de Troyes, notaires audit Châtelet, Marie Héron, fille de Nicolas Héron, écuyer. De ce mariage sont issus :

1.° Charles - Joseph - Barthélemi Moullart, dont l'article suit ;

2.° Marie-Octavie Moullart, mariée à Claude-Aleume de Fontaines, chevalier, seigneur d'He-maincourt, lieutenant-colonel au régiment de Conty, cavalerie, et chevalier de Saint-Louis.

XV. CHARLES - JOSEPH - BARTHÉLEMI MOULLART, chevalier, baron de Torcy, seigneur de Vilmarest, de Tilly, du Mottoy, de Longpré et de Beaumanoir, officier dans les mousquetaires du roi, fut maintenu, comme son père et son aïeul, dans sa noblesse d'ancienne extraction, par ordonnance de M. de Bernage, intendant de la généralité d'Amiens, du 11 janvier 1716, et obtint, au mois d'octobre 1738, des lettres-patentes en forme de charte, dûment enregistrées, par lesquelles, « en considération de ce que sa famille avait toujours tâché de joindre, à l'avantage d'une ancienne noblesse, le mérite du zèle pour la défense de l'état, Sa Majesté confirme en sa faveur le titre et dignité de baronnie, attribué, depuis un temps immémorial, à sa terre de Torcy, transmissible aux héritiers mâles par ordre de primogéniture. » Il épousa, par contrat passé le 19 mai 1718, devant Duminil et Carton, notaires royaux à Arras, Jeanne-Françoise Mathon, fille de Guillaume Mathon, écuyer, seigneur d'Ecoivre, de Sachin, etc., et d'Anne-Marie de Bernastre-Bayenghen. De ce mariage sont issus :

1.° Simon-Joseph Moullart, dont l'article suit ;

2.° Louis-Antoine Moullart, seigneur de Gram-

moulin, ancien lieutenant au régiment de cavalerie de Grammont, marié, par contrat passé à Hergny, le 10 octobre 1755, devant Le Riche, notaire à Desvres, à Hélène-Louise Monck, fille du seigneur d'Hergny, dont il n'eut pas de postérité;

3.° François-Barthélemi Moullart, seigneur de Vilmarest, mort sans alliance, en 1752, étant mousquetaire du roi dans sa seconde compagnie;

4.° Marie-Béatrix Moullart, mariée, par contrat passé à Montreuil-sur-Mer, le 3 juillet 1750, devant Poultier l'aîné, notaire audit lieu, à Charles de La Chaussée, chevalier, major des ville et citadelle de Montreuil, et chevalier de Saint-Louis, dont des enfans;

5.° Françoise Octavie Moullart, mariée, par contrat passé le 20 avril 1754, devant le même Poultier, notaire audit Montreuil-sur-Mer, à Antoine-Henri Patras de Campaignoz, chevalier, ancien capitaine au régiment de la Viefville, frère du sénéchal du Boulonnais, dont il n'y a point de postérité.

XVI. SIMON-JOSEPH MOULLART, chevalier, baron de Torcy, seigneur de Tilly, Vilmarest, Conchil, Authy, Hourdel, Longpré, et des vicomtés du Temple et de Bours, et du marquisat de Lisbourg en Artois, a servi avec distinction au régiment de cavalerie de Grammond, pendant environ 20 ans; savoir: en qualité de cornette en 1740, et de capi-

taine par commission du 1^{er} août 1743, pendant lequel temps il s'est trouvé à la prise de Prague, en 1741, aux combats de Sahic, en Bohême, et de Troya, près Prague, au fameux siège que les troupes du roi soutinrent en cette ville contre l'armée autrichienne, ainsi qu'à leur sortie de cette ville à travers l'armée ennemie, pour revenir en France, en décembre 1742; à la bataille de Dettingen sur le Mein, en 1743; à celle de Rosback, dans la haute Saxe, en 1757; a été fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis la même année; s'est trouvé à la bataille de Crevelt, près Cologne, en 1758, et a obtenu une pension de retraite de 600 livres, en considération de ses services, en 1759. Il a été admis, le 29 novembre 1772, au corps de la noblesse des états d'Artois, à cause de sa terre de Torcy, située dans la même province, après avoir fait preuve, à l'assemblée générale des Etats, tenue à Arras le même mois, de sept degrés de noblesse, comme nous l'avons vu par le double du procès-verbal à nous communiqué, collationné à l'original par le secrétaire du corps de la noblesse des états d'Artois, dont la minute est restée aux-dits états. Elle est signée du marquis de Coupigny, député ordinaire de ce corps, et des marquis de Béthune-Hesdigneul et de Harchies, nommés commissaires pour en faire le rapport à l'assemblée générale. Il fut enfermé dans la citadelle de Doullens en 1794; mais les habitans de Montreuil vinrent le réclamer comme le père et bienfaiteur de leur ville, où il faisait de grands biens aux pauvres.

Il mourut en 1796, au moment où il allait être arrêté de nouveau pour avoir fait passer de l'argent aux princes à l'armée de Condé. Il est inhumé devant le portail de l'église de Conchil le Temple. Il avait épousé, par contrat du 2 février 1759, passé devant Poulthier l'aîné, notaire à Montreuil-sur-Mer, Marie-Madeleine de Bresdoul, fille unique de Henri de Bresdoul, chevalier, seigneur d'Authy, Conchil, Hourdel, et des vicomtés du Temple et de Bours, et de Marie-Austreberte Descault. La maison de Bresdoul était une des plus anciennes et des plus illustres de la province de Picardie ; l'on trouve dans les preuves de cette famille que Jean-Jacques et Etienne de Bresdoul étaient, en 973, qualifiés chevaliers, seigneurs de Wasquehal, et échansons ordinaires de l'empereur. Cette famille avait également formé les alliances les plus importantes telles que celles de Créquy, Mailly, Sainte-Aldegonde, Croy, La Trémoille, La Tour-d'Auvergne, etc. Simon-Joseph Moullart fut père des enfans qui suivent :

1.° Louis-François-Joseph Moullart, baron de Torcy, né le 9 septembre 1761, cadet et capitaine dans le régiment de Royal-Normandie, cavalerie, mort sous les drapeaux à Longwy, en 1792 ;

2.° Antoine - Louis - Augustin, dont l'article viendra ;

3.° Louis-Marie Moullart, né le 28 décembre 1767, mort jeune ;

4.° Pierre Moullart, chevalier de Torcy, né le 6 février 1772, chevalier de Malte de minorité,

par bref du 13 décembre 1773. Il entra comme cadet au service d'Espagne, en 1789, dans les gardes wallonnes; sa première campagne fut en Afrique, où il fut assiégé dans Oran; il fit ensuite la guerre contre le Portugal et contre la république française, et fut blessé à l'épaule. Il revint dans ses foyers en 1803 avec la retraite de lieutenant-colonel et une pension de 1600 fr., et obtint, en 1815, la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé, en 1806, Charlotte de Sart, fille cadette du baron de Sart de Nielles. De ce mariage sont issues :

A. Félicie Moullart de Torcy;

B. Elise Moullart, morte jeune;

C. Laurence Moullart, mariée à Pierre d'Hebrard, dont elle a un fils;

D. Adèle Moullart, mariée à Romain Taffin de Givenchy, dont elle a des enfans;

5.° Françoise-Henriette Moullart, née le 26 octobre 1759, morte en 1837, prieure des dames du Saint-Sacrement, à Paris;

6.° Marie-Madelaine Moullart, née le 23 juillet 1763, comtesse de Torcy, chanoinesse au chapitre noble de la reine à Bourbourg, mariée à M. Siriez du Clety, écuyer, sans postérité;

7.° Austreberte - Susanne Moullart, comtesse d'Authy, née le 10 septembre 1764, chanoinesse au même chapitre:

8.° Agathe Moullart, née le 18 avril 1769, mariée en premières noces au chevalier du Mont de Courset, dont une fille, nommée Agathe, ma-

riée au marquis de Bellevalet d'Humereuilles, et en secondes nocés à N... du Blaisel, baron de Liannes, page de Louis XV, colonel de dragons, chevalier de Saint-Louis, dont elle a trois filles, savoir : 1.° Aimée; 2.° Victoire, mariée à Victor Delegorgue de Rosny, dont des enfans; 3.° et Hermine, mariée à Anatole Le Caron de Canet-temont, dont elle a des enfans;

9.° Alexandrine - Antoinette Moullart, dite Mademoiselle du Temple, née le 13 juillet 1770, mariée à M. de Chinot, vicomte de Fromessent, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, dont des enfans;

10.° Sophie Moullart, née le 2 mars 1774, mariée à M. de Baudot, gentilhomme normand, chevalier de Saint-Louis, dont des enfans;

11.° Monique Moullart, mariée au baron de Colbert de Castelhill, officier supérieur dans le régiment écossais au service de France, chevalier de Saint-Louis, dont des enfans;

12.° Hélène Moullart, mariée au comte de Rocquigny du Fayel, dont des enfans.

XVII. ANTOINE - LOUIS - AUGUSTIN MOULLART DE VILMAREST, BARON DE TORCY, vicomte d'Aüthy, du Temple et de Bours, né le 29 avril 1766, entra comme cadet, en 1781, au régiment de Béarn, et s'embarqua comme capitaine en 1791 avec le 2.° bataillon de ce régiment pour la guerre de Saint-Domingue. Il se trouva à plusieurs affaires meurtrières et à l'incendie du Cap

Français ; attaqué de la fièvre jaune qui ravageait l'armée, il revint en France. Sur 765 soldats composant son bataillon, 26 seulement et 4 officiers revirent leur patrie ; en débarquant à Rochefort il fut jeté en prison, et revint dans ses foyers en février 1794, où il fut de nouveau mis en arrestation. Au débarquement de Bonaparte, en 1815, il s'enrôla dans les volontaires royalistes, ce qui lui valut d'être arrêté par la gendarmerie et exilé à Guéret (Creuse). Quoique réunissant 17 années de services avec les campagnes, la loi sur l'émigration ne lui ayant pas été appliquée, quoiqu'ayant servi hors de France, il n'eut pas la croix de Saint-Louis. Il a épousé, en 1802, Félicité de Sart, dame de Nielles, fille aînée du baron de Sart de Nielles, capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, membre des états du Cambésis, et gouverneur héréditaire du Hainaut-Cambésis avant 1790. De ce mariage vinrent :

1.° Marie-Pierre-Félix Moullart, dont l'article suit ;

2.° Charles-Jules Moullart de Vilmarest, né en 1805, chevalier, officier au 10^e dragons, démissionnaire en 1830. Il a épousé en 1835 Hélène de Tenremonde. De ce mariage sont issus :

- A. Marie Moullart, née en 1836 ;
- B. Gustave Moullart, mort jeune ;
- C. Octavie Moullart, née en 1839 ;

3.° Pierre-Auguste Moullart de Vilmarest, né en 1807, chevalier, officier au 61^e de ligne, démissionnaire en 1830, marié en 1839 à Céline

Vander Cruisse, fille de Charles Vander Cruisse de Wazier écuyer. De ce mariage est né :

Albert Moullart de Vilmarest, né en 1840.

XVIII. MARIE - PIERRE - FÉLIX MOULLART, BARON DE TORCY, comte d'ESTRÉES, né en 1803, marié en 1831 à Elise de Tenremonde, dame d'Estrées, fille du comte de Tenremonde, officier au régiment de Vintimille, issu des anciens seigneurs souverains de Tenremonde, avant 1070, et d'Amour de Dam, fille du très-noble vicomte de Dam, colonel du régiment de Wurtemberg, chambellan de l'empereur d'Autriche, qui eut quatre fils et deux neveux du même nom, tués dans les guerres de la révolution; et d'Amélie, comtesse de Rodoan, dame de la croix étoilée. Ces familles entraient dans les premiers chapitres nobles de Denain, Mons et Maubeuge. De ce mariage sont issus :

1.° Camille - Joseph Moullart, dont l'article suit;

2.° Pauline Moullart, née en 1835;

3.° Laure Moullart, née en 1837.

XIX. CAMILLE - JOSEPH MOULLART, BARON DE TORCY, né le 16 mars 1833.

DEUXIÈME BRANCHE.

V. GOBERT MOULLART, écuyer, seigneur de Bugnicourt par donation de son frère Simon II Moullart, était fils puîné de Simon Moullart, 1^{er} du

nom, seigneur de Bugnicourt et de Lorge, rapporté ci-devant, degré IV. Il fut grand prévôt de Cambrai en 1341, et avait épousé Avoise de Saint-Aubin, de laquelle il laissa pour fils :

VI. **RAOUL MOULLART**, écuyer, seigneur de Bugnicourt, grand forestier des bois de Mourmal, épousa Gertrude de La Rue, fille de Régnier de La Rue, seigneur de Flény, et de Marie Gommer. De ce mariage vint :

VII. **PIERRE MOULLART**, écuyer, seigneur de Bugnicourt, de Vendin et de Waregnies, épousa Hélène de Neufville, héritière en partie du village de Saint-Martin, près d'Arras, morte l'an 1441 ; il s'obligea, par contrat de mariage, de faire porter à sa postérité le nom et les armes de la famille dite Ganerel, dont Hélène, sa femme, était la dernière du nom ; mais les enfans continuèrent leur surnom de Moullart, en prenant les armes des Neufville. Il fut père de :

1.° Warnier Moullart, dont l'article suit ;

2.° Pierre Moullart, seigneur de Vendin, qui dissipa tout son bien et se retira en Hollande, où il épousa Dorothée Zilof, fille du seigneur de Dossemer, dont les enfans s'établirent en Hollande, en Frise ;

3.° Raoul Moullart, mort sur mer ;

4.° Charlotte Moullart, mariée en premières noces à Olivier de La Rue, capitaine de cavalerie (lanciers) ; en secondes noces à Lancelot Cor-

douan; en troisièmes nocés à Jean Bertoul, conseiller du conseil d'Artois;

5.º Agnès Moullart, religieuse à l'abbaye d'Aunay;

6.º Barbe Moullart, morte sans alliance.

VIII. WARNIER MOULLART, écuyer, seigneur de Bugnicourt et de Waregnies, épousa Eléonore Puiefrise, fille de Jacques Puiefrise, seigneur du Doncq, et de Jeanne de Mazières. De ce mariage vinrent :

1.º Pierre Moullart, dont l'article suit;

2.º Marguerite Moullart, femme de Jean Le Moine;

3.º Marie Moullart, mariée à Mathieu Théry.

IX. PIERRE MOULLART, écuyer, seigneur de Waregnies et de Saint-Martin en partie, épousa Barbe de Monchy, de laquelle il laissa :

1.º Pierre Moullart, IIº du nom, dont l'article suit;

2.º Antoine Moullart, archi-diacre de Notre-Dame d'Arras, bienfaiteur de l'abbaye des Dames de La Thieuloy, où il fut inhumé l'an 1581;

3.º Mathieu Moullart, 74º évêque d'Arras, s'est rendu célèbre par les services qu'il a rendus à sa patrie dans le temps de la révolution des Pays-Bas. Il commença à se faire connaître, lorsqu'il n'était encore qu'abbé de Saint-Guislain, étant député par les états de Hainaut vers le roi d'Es-

pagne Philippe II, en 1571. Il alla à Rome pour voir le pape Grégoire XIII, et fut élevé à l'épiscopat en 1579. Alexandre Farnèse le choisit comme un homme recommandable par sa fidélité, sa piété et son éloquence, pour l'opposer au vicomte de Gand, qui voulait exciter une révolte dans l'Artois. Mathieu Moullart s'acquitta si bien de cette commission, que non-seulement il pacifia les esprits, et remit les choses en leur premier état; mais, ayant entretenu plusieurs fois le vicomte de Gand, il lui fit promettre d'abandonner les provinces confédérées, et de mourir pour la religion et pour le roi; en sorte que les choses étant sur le point d'accommodement, on fit une assemblée des Etats pour traiter des conditions, et Mathieu Moullart y assista comme député de la part du roi d'Espagne. Son zèle pour le service et le repos de sa patrie ne parut pas moins célèbre dans les périls de la guerre que dans les négociations dont il avait été chargé, car les Français ayant voulu surprendre Arras, en 1595, ils en furent repoussés par les bourgeois, et particulièrement par ceux de la cité, animés et encouragés par la présence de ce prélat, qui, quoiqu'âgé de 70 ans, fut toujours sur les remparts tant que dura cette action. Il s'était trouvé, en 1586, à un synode tenu par tous les évêques des Pays-Bas pour les importantes affaires de l'Eglise. Ce fut lui qui fit l'ouverture de la châsse de la sacrée Manne, lorsque l'évêque de Verceil, visitant toutes les reliques de la

chrétienté en qualité de nonce apostolique, vint à Arras en 1586. Il fut député aux Etats-généraux tenus à Bruxelles par l'archiduc Albert, l'an 1600, où il est mort le 2 du mois de juillet de la même année, après avoir fondé un collège en l'Université de Douai, qu'il a généreusement doté de vingt bourses, nommé le collège de Moullart. Son corps fut transporté à Arras, et inhumé au milieu du chœur de l'église cathédrale en la cité. On a depuis dressé à cet évêque un superbe mausolée, à côté du maître-autel, avec une inscription qui rend témoignage des obligations que le pays lui avait ; elle finit par ces mots : *Grati estote lectores.* (Voy. son article dans Moréri, t. VII, p. 842.)

4.° Jacques Moullart, lieutenant-colonel au service de l'empereur, en la guerre contre les Turcs, où il est mort l'an 1598, laissant postérité de sa femme Isabelle Van Hardunch :

5.° Isabelle Moullart, dame héritière de Wasmes, mariée à Jean Le Natier, baron de Boués ;

6.° Marguerite Moullart, qui épousa en premières noces Jean Lombart, seigneur de Vaudelicourt, et en secondes noces Jean Grebert, fils de Claude Grebert, et de N... Le Mesureur.

X. PIERRE MOULLART, II^e du nom, écuyer, seigneur de Waregnies et de Wavrechin, à cause de sa femme, Jeanne de Moncheau, fille et héritière de Jean de Moncheau, seigneur de Wavrechin, et de Madeleine Miroul. Il fut père de :

- 1.° Charles Moullart, dont l'article suit;
- 2.° Pierre Moullart, mort sans alliance;
- 3.° Madelaine Moullart, qui épousa en premières noces Thomas de La Derrière, bailli de Saint-Paul, et en secondes noces Etienne Caulin;
- 4.° Christine Moullart, religieuse à Cambray;
- 5.° Jacqueline Moullart, mariée à Maximilien Locquet, bailli de Thérouanne.

XI. CHARLES MOULLART, écuyer, seigneur de Wavrechin et de Waregnies, épousa en premières noces Judith Maleugreau, morte sans enfans; et en secondes noces Marie-Madelaine Vanlier, fille de Guillaume Vanlier, capitaine d'une compagnie de cavalerie (lanciers), au service de Philippe II, roi d'Espagne, et d'Éléonore de La Haye, fille de Simon de La Haye, seigneur de la Motte, et de Marguerite Sarrazin. De ce dernier mariage vinrent les trois filles qui suivent :

- 1.° Marie-Madelaine Moullart, dame de Wavrechin et de Waregnies, mariée à Maximilien de La Mettre, seigneur de Grossard et de Betonval, mort l'an 1660;
- 2.° Isabelle-Claire Moullart, femme de François Gargon, écuyer, seigneur de Pontpry, capitaine d'infanterie, puis gouverneur de Bouchain;
- 3.° Jeanne-Thérèse Moullart, qui épousa en premières noces Jean Van Dendacle, seigneur de Kerkove, capitaine d'une compagnie d'in-

fanterie, depuis gouverneur du fort de Scarpe, près de Douai, mort le 5 août 1660, inhumé dans l'église des Récollets à Douai, et en secondes noces Pierre Lieuprit.

ARMES:

D'or au lion de vair, lampassé et armé, de gueules; couronne de marquis.

Devise: *Virtus.*

Tenans, deux sauvages portant la bannière de l'écu.

MAISON DE DRUMMOND,

DUCS DE PERTH ET DE MELFORT, COMTES DE LUSSAN, ETC.

La généalogie de cette famille est mentionnée dans le tome XIX de cet ouvrage, page 49. Nous allons la rétablir, à partir de la page 70, de la manière suivante :

XXII. JACQUES II, huitième lord Drummond et troisième comte de Perth, épousa lady Anne Gordon, et fut père de :

1.° Jacques III, premier duc de Perth, dont l'article suit ;

2.° Jean Drummond, premier duc de Melfort, auteur de la deuxième branche, rapportée ci-après.

XXIII. JACQUES III, neuvième lord Drummond et quatrième comte de Perth, chevalier de la Jarretière, de Saint-André et de la Toison-d'Or, fut créé conseiller d'état en 1678, puis grand-justicier du royaume d'Ecosse en 1682, et grand-chancelier en 1684. Son attachement au service des rois Charles II et Jacques II, ainsi qu'à la religion catholique, apostolique et romaine, lui attirèrent de

grandes persécutions; il fut détenu pendant près de trois ans au château de Sterling, d'où il sortit pour se rendre à Rome; de là il passa en France pour rejoindre le roi Jacques II, qui le créa duc de Perth en 1695, par patente semblable à celle de comte de l'an 1605, qui transmet aux héritiers mâles, sans exception, et par ordre de primogéniture, le droit de succession à ce titre. L'érection de ce duché, ainsi que ceux de Berwick, d'Albermale, de Fitz-James et de Melfort, fut approuvée à la mort du roi Jacques, en 1701, par Louis XIV. Le roi Jacques II le fit en outre son premier gentilhomme et le nomma gouverneur de Jacques III, son fils; il fut aussi grand-chambellan de la reine-mère, et mourut à Saint-Germain en Laye, le 11 mai 1716, dans la 68^e année de son âge; son corps fut porté à Paris, où il fut inhumé au collège des Ecossois. Il avait épousé: 1.^o Jeanne Douglas, fille de Guillaumé, marquis de Douglas, et cousine germaine de Guillaume, duc d'Hamilton; 2.^o Lilia Drummond, comtesse de Tullibardine; 3.^o Marie Gordon, fille de Louis, marquis d'Huntley, et sœur du duc de Gordon.

Du premier lit sont issus :

- 1.^o Jacques IV, dont l'article viendra ;
- 2.^o Marie Drummond, femme de Guillaume , comte de Marshall, maréchal héréditaire d'Ecosse;
- 3.^o Anne Drummond, non mariée.

Du second lit vinrent :

- 4.^o Jean Drummond ;

5.^o Edouard Drummond , mort non marié en 1760 ;

6.^o Charles Drummond, mort enfant.

XXIV. Jacques IV , dixième lord Drummond et deuxième duc de Perth , fut élevé à Paris , qu'il quitta à l'âge de quinze ans, pour passer en Irlande avec le roi Jacques II, en 1689. Il se trouva au siège de Londonderry, aux combats de Newton, de Butler et de la Boyne, et rentra en France avec le roi Jacques, d'où il retourna en Ecosse en 1695, et y épousa Marie Gordon, sa cousine germaine, fille du duc de Gordon et d'Elisabeth Howard , fille de Henri Howard, duc de Norfolk ; il suivit ensuite le parti du prétendant, qui le créa chevalier de l'ordre de Saint-André et de la Jarretière : son attachement pour la maison de Stuart le fit condamner pour haute trahison en 1715, étant encore lord Drummond, ce qui l'empêcha de pouvoir succéder, à la mort de son père, en 1716, à la pairie de comte de Perth, en Ecosse, qui se trouve dormante ou suspendue depuis cette époque. Il mourut en 1717, et laissa de son mariage les enfans qui suivent :

- 1.^o Jacques V, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean Drummond, qui succéda à son frère aîné, et dont l'article se trouve ci-après ;
- 3.^o Marie Drummond, morte demoiselle ;
- 4.^o Henriette Drummond, morte demoiselle.

XXV. JACQUES V , onzième lord Drummond et troisième duc de Perth, succéda aux titres de son

père ; il fut victime de son dévouement à la religion catholique et au parti des Stuarts ; un décret, prononcé par le parlement d'Angleterre, le priva des immenses propriétés qu'il possédait dans la Grande-Bretagne. Il mourut sans postérité à bord de la frégate la *Bellone*, pendant la traversée, le 13 mai 1746, des blessures reçues à la bataille de Culloden.

XXV. JEAN DRUMMOND, pour lequel le régiment royal écossais fut créé en 1743, maréchal de camp des armées du roi et quatrième duc de Perth, succéda à son frère et mourut non marié en 1747 ; il eut pour successeur son oncle Jean, cinquième duc de Perth, second frère de son père, mort non marié en 1757, et ce dernier fut remplacé par le troisième frère, Edouard, sixième duc de Perth, mort non marié en 1760.

Ici finit la branche aînée de la maison de Drummond.

DEUXIÈME BRANCHE DE LA MAISON DE DRUMMOND,
ISSUE DES COMTES DE PERTH, ÉTABLIE EN FRANCE
SOUS LE TITRE DE DUCS DE MELFORT, ET FOR-
MANT LA PREMIÈRE BRANCHE DU NOM DE MELFORT.

XXIII. JEAN DRUMMOND, 1^{er} du nom, fut créé vicomte de Melfort, le 20 avril 1685, et comte de Melfort, en Ecosse, le 12 août 1686, pair d'Irlande, baron de Cleworth, par patente du 7 août 1688, puis duc de Melfort en France le 17 avril

1692; tous par patentes limitées aux enfans mâles du second mariage avec Euphémie Wallace, par ordre de primogéniture. Il était second fils de Jacques II, huitième lord Drummond, troisième comte de Perth, et d'Anne Gordon; il fut aussi attaché que son frère aîné, Jacques III, premier duc de Perth, à la personne des rois d'Angleterre, Charles II et Jacques II, ainsi qu'à la religion catholique; il demeura victime de ce dévouement par le décret qui fut prononcé contre lui, par le parlement d'Écosse, en 1695. Il avait été gouverneur d'Edimbourg, puis trésorier, et premier secrétaire d'état d'Écosse; chevalier, de l'ordre du Chardon, de la Jarrettière et de la Toison-d'Or, ambassadeur du roi Jacques II à Rome et à Paris. Il mourut à Paris en 1714, et fut inhumé à Saint-Sulpice. Il avait épousé: 1.° Sophie Lundey ou Lundin, héritière de sa maison, morte en 1679; 2.° Euphémie Wallace, fille de sir Thomas Wallace de Craigie, baron et seigneur justicier d'Écosse, morte le 6 mai 1743, au château de Saint-Germain-en-Laye.

Du premier lit sont issus :

- 1.° Jacques Drummond de Lundey, mort enfant;
- 2.° Robert Drummond de Lundey, dont l'article suit :

Du second lit vint entre autres enfans :

- 3.° Jean Drummond, deuxième duc de Melfort, dont l'article viendra plus loin.

XXIV. ROBERT DRUMMOND, baron de Lundey, mort en 1716, épousa Anne Inglis, qui le fit père de :

- 1.° Jean, dont l'article suivra ;
- 2.° Jacques, qui succéda à son frère, et dont l'article viendra.

XXV. JEAN DRUMMOND, baron de Lundey, qui mourut sans alliance en 1735.

XXV. JACQUES DRUMMOND, I^{er} du nom, de cette branche, baron de Lundey ; après la mort de son frère et de son cousin en 1760, qui ne laissaient pas de postérité, il fut comte et duc de Perth, comme petit-fils issu du premier mariage de Jean Drummond, comte de Melfort, avec Sophie Lundey. Il épousa lady Rachel Bruce, de laquelle il eut les enfans qui suivent :

- 1.° Robert, mort jeune ;
- 2.° Thomas, mort jeune ;
- 3.° Jacques, II^o du nom, dont l'article suit ;
- 4.° Rachel, morte sans alliance.

XXVI. JACQUES DRUMMOND, II^o du nom de cette branche, baron de Lundey, fut créé baron de Perth, pair d'Angleterre en 1797, épousa Clémentine Elphinston, de laquelle il eut :

- 1.° Jacques, mort en 1799, âgé de 9 ans ;
- 2.° Clémentine Drummond, femme de lord Willoughby, d'Eresby, grand-chambellan héréditaire d'Angleterre.

Cette branche des barons de Lundey et de Perth

s'étant éteinte en 1800, les ducs de Melfort de la deuxième branche devinrent dès lors chefs de nom et d'armes de la maison de Drummond.

DEUXIÈME BRANCHE DES DUCS DE MELFORT.

XXIV. JEAN DRUMMOND, 1^{er} du nom de cette branche, fils aîné du second lit de Jean Drummond, 1^{er} duc de Melfort, et d'Euphémie Wallace, naquit en Ecosse en 1682, fut deuxième duc de Melfort, pair d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, marquis de Forth, major-général de l'armée du prince Charles-Edouard, en Ecosse, en 1745; il épousa, en 1707, dans la paroisse de Saint-Eustache, à Paris, Marie-Gabrielle d'Audibert de Lussan, morte à Saint-Germain en 1741, fille et héritière de Jean d'Audibert, comte de Lussan, baron de Valrose, chevalier des ordres du roi et veuve de Henri Fitz-James, duc d'Albermale, lieutenant-général des armées navales de France, fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre, frère du maréchal de Berwick, duquel elle n'eut pas d'enfants. Jean Drummond mourut à Paris en 1754, dans la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs; il laissa de son mariage :

XXV. JACQUES DRUMMOND, 1^{er} du nom de cette branche, fut troisième duc de Melfort, comte de Lussan et marquis de Forth, pair d'Ecosse, d'Angleterre et d'Irlande, né à Saint-Germain-en-Laye en 1708. Après s'être retiré du service, il alla se fixer en Languedoc, dans son comté de Lussan.

148 DRUMMOND, DUCS DE MELFORT ET DE PERTH.
Il avait été tenu sur les fonts de baptême par le roi d'Angleterre Jacques III, et avait épousé à Lussan, en 1755, Marie de Bérénger, de laquelle il laissa les enfans qui suivent :

- 1.^o Jacques-Louis, dont l'article suit ;
- 2.^o Charles - Edouard Drummond, cinquième duc de Melfort, duc de Perth, comte de Melfort, de Perth et de Lussan, fut prélat à la cour de Rome, et mourut dans cette ville le 9 avril 1840 ;
- 3.^o Henri-Benoît Drummond de Melfort, lieutenant de vaisseau, tué dans un combat en 1777, chevalier de Saint - Jean de Jérusalem et de l'ordre de Saint-Louis, mort non marié,
- 4.^o Maurice Drummond de Melfort, qui a continué la lignée, et dont l'article viendra ci-dessous.

XXVI. JACQUES - LOUIS DRUMMOND, quatrième duc de Melfort, comte de Lussan en France, comte de Melfort en Ecosse, et baron de Cleworth en Irlande, maréchal-des-camps et armées du roi, épousa mademoiselle d'Oms-d'Alais, et mourut en 1800 sans postérité.

XXVI. MAURICE DRUMMOND, 1^{er} du nom de cette branche, né à Lussan en 1761, comte de Melfort (son frère Charles-Edouard, qui était prélat à la cour de Rome, était investi, en qualité d'aîné, du titre ducal), fut lieutenant - colonel en 1791 ; il mourut en Angleterre en 1826, et avait épousé à Sotteville, près Rouen, en 1794, demoiselle Luce-Elisabeth de Longuemare, de laquelle il laissa :

- 1.° Georges, dont l'article suit ;
- 2.° Clémentine, mariée à Henri Davis, écuyer.

XXVII. GEORGES DRUMMOND de Melfort Perth, 1^{er} du nom de cette branche, né à Londres, paroisse Sainte-Marie-le-Bone, le 6 mai 1807, duc de Melfort et de Perth, et comte de Lussan en France, comte de Perth et de Melfort en Ecosse, et lord-baron de Cleworth en Irlande, par succession directe et par droit de primogéniture, chef de nom et d'armes de la famille par l'extinction de tous les mâles des premières branches de Perth et de Lunday, et par la mort de Charles-Edouard Drummond, mentionné ci-dessus. Il a épousé à Carlsruhe, le 19 mai 1831, la baronne Albertine de Rotberg-Coligny, veuve de M. le général comte Rapp, pair de France. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jacques-Maurice-Willoughby Drummond, né en 1832, mort en 1833 ;
- 2.° Malcolm Drummond, IX^e du nom, duc de Perth et marquis de Forth, né à Naples, le 13 mai 1834 ;
- 3.° Annabella Drummond de Melfort, née en 1835, morte en 1838.

ARMES :

Ecartelé au 1^{er} d'or, à trois fascés ondées de gueules pour Drummond ; au 2^e de gueules, à trois chevrons d'or pour Montifex, par succession ; au 3^e d'or, au lion de gueules (armes royales d'Ecosse), enfermé dans un double trécheur fleuroné

150 DRUMMOND, DUCS DE MELFORT ET DE PERTH.
et contre-fleuronné du même, par concession
pour la maison de Melfort; au 4^e d'or, au lion de
gueules, pour de Lussan, par succession.

L'écu, posé sur une terrasse de sinople, semée
de chasse-trapes de sable, par concession royale
d'Ecosse, en mémoire du gain de la bataille de
Bannockburn, avec cette devise: GANG - WARILY
(*Marche avec prudence*).

Couronne ducale.

1^{re} légende au haut de l'écu: *Sanguis Regum
Hungariæ*;

2^e *Ab uno ad omnes*, pour Melfort.

Supports: 1. Pour Drummond, deux sauvages
au naturel, couronnés et ceints de guirlandes et
armés de leurs massues;

2. Pour Melfort, deux lions de gueules avec un
collier d'or couvert de trois chardons;

3. Pour de Lussan, deux lions d'or.

Crest pour Drummond, un lévrier sur une cou-
ronne ducale;

Crest pour Melfort, un soleil issant d'une cou-
ronne ducale.

MAISON D'HUPAIS,

MARQUIS DE SALIENNE.

Cette maison tire son origine des anciens seigneurs de Warfusée en la province d'Hasbaye ou pays de Liège. Ces seigneurs de Warfusée finirent dans leurs premiers degrés dans la personne d'Alix de Warfusée qui en était l'unique héritière et qui épousa Raes, comte de Dammartin, qui, en mémoire de l'illustration de la famille de son épouse, continua à porter le nom de Warfusée, et c'est de cette seconde branche que descendent les seigneurs d'Hupais dont le nom se prononçait dans les pays d'Empire indifféremment Oupais, Oupey et même Oupeye. Ces seigneurs d'Oupey figurèrent constamment au nombre des gentilshommes les plus considérables de cette contrée, et ils remplirent les emplois réservés aux familles les plus distinguées surtout dans la profession des armes, où ils acquirent une telle réputation qu'ils parvinrent à la dignité de maréchal de l'état de Liège. Ils formèrent également des alliances avec les maisons les plus illustres du Brabant et de l'ancienne province d'Hasbaye, telles que celles des comtes de

Limbourg, de Diest, d'Audenarde, de Looz, d'Arremberg, de Wavre, de Waroux, etc.

Cette seconde branche des sires de Warfusée, fondée par Alix et Raes de Dammartin, posséda les seigneuries de Warfusée, de Dammartin, de Hermale, de Harduemont, de Hauteperne, d'Awir, d'Ordenge, de Villereau, de Duras, de Kerckem, de Berlo, de Neufchâteau, de Hannesse, et forma diverses branches qui, en prenant des armes différentes, conservèrent constamment le cri de guerre DAMMARTIN, en mémoire de Raes leur aïeul.

I. OTTON I^{er}, chevalier, seigneur de la terre de Warfusée, qui se rendit célèbre dans la profession des armes. Il vivait l'an 1102 et portait : *de gueules, semé de fleurs de lys d'argent*. Il fut père des deux fils qui suivent :

1.° Raes, chevalier, mort sans postérité ;

2.° Libert, dont l'article suit :

II. LIBERT I^{er}, chevalier, seigneur de Warfusée, qui était destiné à l'état ecclésiastique ; mais à la mort de son frère Raes qui ne laissait pas de postérité, il quitta ses études et acquit de grands héritages. Il épousa Agnès, fille unique et héritière de Hugues, chevalier, seigneur d'Hermale, d'Awyr, de Chaumont et d'Engy, et de N... d'Hozemont, sœur du comte de ce nom ; ils acquirent ensemble les villages et seigneuries de Geneffe, de Limont, de Lexhy, d'Awans, de Waroux, de Lonchin et plusieurs autres, avec douze cents bonniers de terre situés dans

lesdites seigneuries. Ils n'eurent que la fille unique qui suit :

III. ALIX, qui épousa messire Raes à la Barbe, chevalier, comte de Dammartin, lequel étant tombé dans la disgrâce de Philippe-Auguste, roi de France, vint s'établir dans l'ancienne province de Hasbaye ou pays de Liège; il portait pour armes : *d'or au gonfanon à trois pendants de gueules*. De ce mariage vinrent :

1.° Libert II, dont l'article suit;

2.° Hugues d'Awir, nommé ainsi du nom de son bisaïeul maternel, eut en partage les villages et seigneuries de Lexhy, Limont, Geneffe, Waroux, l'Avouerie d'Awans et plusieurs autres biens, et il fut tenu de porter les armes de la maison d'Awir qui sont : *vairé d'argent et d'azur*. Il conserva néanmoins le cri de guerre de sa maison qui est DAMMARTIN, en considération de ce que son père était de cette illustre famille.

IV. LIBERT II, chevalier, fut ainsi appelé du nom de son aïeul maternel et eut en partage toutes les terres et seigneuries qui provenaient de son dit aïeul, savoir : Warfusée, Dammartin, Harduemont et tous les villages dépendans de la terre de Warfusée, l'Avouerie de Moumale, les villages de Moumelette, de Puchey, de Noville, de Freloux, toute la terre de Hermale, celles d'Awir, de Hautepenne, d'Engy et leurs dépendances. Il fut père des trois fils qui suivent :

- 1.° Otton, dont l'article suit ;
- 2.° Renard, mort sans postérité ;
- 3.° Dom Everard, abbé de Saint-Laurent.

V. OTTON II, chevalier, seigneur de Warfusée, Dammartin, Harduemont, Hermale, Haute-penne, etc., continua de porter les armes de son aïeul le comte de Dammartin. Il fut père des quatre fils qui suivent :

1.° Raes, seigneur de Warfusée et de Dammartin, fut père de vingt enfans et fut la souche de plusieurs branches ; il prit pour armes : *de gueules, semé de fleurs de lys d'argent ;*

2.° Thomas, seigneur de Hermale, auteur de la branche de ce nom ; il prit pour armes : *de sable, semé de fleurs de lys d'argent ;*

3.° Arnoul, dont l'article suit ;

4.° Eustache, seigneur de Neufchâteau et de Hannesse, qui prit pour armes : *de gueules, semé de fleurs de lys d'or ;* il fut la souche des branches de Neufchâteau, de Hannesse, de Duras, etc.

VI. ARNOUL, seigneur de Harduemont, de Haute-penne et d'Awir, qui prit pour armes : *d'argent, semé de fleurs de lys de gueules ;* mais il conserva ainsi que ses frères le cri de guerre de sa famille qui est DAMMARTIN ; il fut père de deux fils qui suivent :

1.° Adam I^{er}, seigneur d'Oupey et d'Ordenge, qui suit ;

2.^o Lambert Badout, seigneur de Harduemont, auteur de la branche de ce nom et de celles de Hautepenne, de Villereau, etc.

VII. ADAM, I^{er} du nom, seigneur d'Oupey et d'Ordenge, fils aîné d'Arnoul, seigneur de Harduemont, de Hautepenne et d'Awir. Il fut père des enfans qui suivent :

1.^o Lambert I^{er}, dont l'article suit ;

2.^o Godefroy, seigneur d'Ordenge, auteur de la branche de ce nom et de celles de Duras, de Kerckem, de Berlo, etc. ;

3.^o N..., abbé de Saint - Trond, prélat de grande réputation.

VIII. LAMBERT, I^{er} du nom, seigneur d'Oupey alias d'Hupais, surnommé le Brave et le Puissant, fut père de :

IX. LAMBERT II, seigneur d'Hupais ou d'Oupey, de Herstal et de Chaumont, en Brabant, qui épousa N..., dame de Payenporte, qui le fit père de :

X. LAMBERT III, seigneur d'Hupais ou d'Oupey, de Herstal et de Chaumont, fut surnommé le Bon, le Brave et le Puissant, et se rendit célèbre dans la profession des armes. Il épousa la fille de messire Arnoul de Hussinbourg de la maison de Warfusée ; de ce mariage est issu :

XI. LAMBERT, IV^o du nom, seigneur d'Oupey ou d'Hupais, de Herstal et de Chaumont, qui, s'étant

rendu célèbre dans les armées ; fut élevé à la dignité de maréchal de la province et de l'état de Liège ; échevin de ladite ville, et prévôt de Bouillon. Il acquit de grands héritages et avait épousé Alix de Lumey, des seigneurs d'Hermale, qui ont formé des alliances directes avec les comtes de Limbourg, de Diest, d'Audenarde, de Looz, d'Arremberg, de Wavre, etc. De ce mariage sont issus :

- 1.° Adam II, dont l'article suivra ;
- 2.° Jean d'Oupey ou d'Hupais, seigneur de Chaumont, qui épousa la sœur du seigneur de Glimes ;
- 3.° Marie, qui épousa messire Jean de Maxhéré, seigneur de Rhodes ;
- 4.° Félicité, qui épousa messire Jean, seigneur de Rochefort ;
- 5.° Alix d'Oupey.

XII. ADAM, II^e du nom, seigneur d'Oupey, d'Herstal et de Chaumont en Brabant, l'un des plus braves chevaliers de son siècle, épousa Cunégonde de Juppleu, veuve de messire Jean de Skendremale, chevalier, châtelain de Montenacken ; de ce mariage est issue une seule fille qui suit :

Alide d'Oupey, héritière de tous les biens de sa branche qu'elle porta en dot à Henri, seigneur de Gronsfeldt ; leur fille, Engelbertine de Gronsfeldt épousa Adam de Birgel et en eut une fille nommée Catherine, qui fut la première femme de Jean Le Pollain, seigneur de Xhenemont et de Waroux, chevalier, qui dès lors s'intitula sei-

gneur d'Oupey, ayant eu cette seigneurie du chef de sa femme; il porte pour armes: *de gueules, au lion d'or, couronné du même*, et vivait en 1484.

Une branche de cette maison se transplanta en France où elle prit du service dans les armées de nos rois; plusieurs de ses membres parvinrent à des grades supérieurs, entre autres: 1.^o M. d'Hupais qui commandait le régiment d'infanterie du Châtelet en 1713 et 1714, et dont nous avons plusieurs actes sous les yeux; 2.^o M. d'Hupais, capitaine au régiment de Condé, retraité en 1731, à Aix; 3.^o et M. d'Hupais; réfugié à Brunswick après l'édit de Nantes, il fut gouverneur du prince de Brunswick. Elle forma plusieurs alliances distinguées, entre autres avec la maison de Salienne, Alias Salien, et Salienne, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et dont elle ajouta dans la suite le nom au sien, ce à quoi elle a été autorisée par ordonnance royale en date du 24 janvier 1837.

Cette branche est représentée de nos jours par: ALEXANDRE - BERTRAND - FRANÇOIS D'HUPAIS, MARQUIS DE SALIENNE, colonel du 8^o régiment de chasseurs à cheval, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et chevalier de l'ordre royal et militaire de l'Épée de Suède. Né à Paris le 4 juin 1787, il est entré au service le 1^{er} février 1805, a fait les campagnes de l'empire, au nombre de quinze, reçu plusieurs blessures, et a été cité à l'ordre de l'armée en 1809. Il a épousé, le 5 avril

1823, Julie-Joséphine-Elisabeth Manuel ; de ce mariage sont issues :

1.^o Céline-Élisabeth-Caroline d'Hupais de Saliénne, née le 2 février 1824 ;

2.^o Léonie-Palmyre-Alexandrine d'Hupais de Saliénne, née le 3 juillet 1827.

Frère du précédent : AUGUSTIN - FRANÇOIS - EDOUARD, COMTE D'HUPAIS DE SALIENNE, capitaine au 9^o régiment de chasseurs, chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne. (Il a fait deux campagnes en Afrique.)

ARMES :

Écartelé aux 1^{er} et 4, d'argent, semé de fleurs de lys de gueules ; aux 2 et 3 d'azur, au paître d'or, chargé d'une hure de sanglier de sable. Cri de guerre DAMMARTIN.

Couronne de marquis ;

Supports : Deux lions.

LANDGRAVES ET DUCS DE LEUCHTENBERG.

Le landgraviat de Leuchtenberg était situé dans l'ancien cercle de Bavière; il donnait à ses possesseurs voix et séance au collège des princes de l'Empire et au cercle de Bavière. Il dépendait pour le spirituel du diocèse de Ratisbonne; la puissance de ses princes était reconnue dès les temps les plus reculés, car on trouve :

I. JEAN I^{er}, landgrave de Leuchtenberg qui, en 1298, fut nommé landwogt (gouverneur ou régent) de la province d'Alsace, par l'empereur Albert I^{er}, de la maison d'Habsbourg; il gouverna jusqu'en 1307, et fut père de :

Albert I^{er}, dit Humel, dont l'article suivra, sous le n^o 2.

Sigebodon de Leuchtenberg, frère de Jean I^{er}, fut évêque de Spire, et landwogt d'Alsace, en 1308.

II. ALBERT I^{er}, dit Humel, landgrave de Leuchtenberg, fils de Jean I^{er}, fut landwozt d'Alsace, en 1322 et en 1330; il fut père d'Udalric I^{er} dont l'article viendra sous le n^o 3.

Jean de Leuchtenberg, doyen de l'église de Strasbourg, landwozt d'Alsace en 1347.

Cette dignité de landwozt d'Alsace n'était déferée qu'aux princes les plus considérables de l'Empire, tels que les ducs d'Autriche, les comtes de Wurtemberg, les ducs de Bavière, les électeurs-palatins, les ducs de Luxembourg, de la maison impériale de ce nom, les ducs de Deux-Ponts, etc.

III. UDALRIC I^{er}, fils d'Albert premier, landgrave de Leuchtenberg, en 1334; le nom de sa femme est ignoré; il laissa les enfants qui suivent :

- 1.^o Udalric II, dont l'article suivra;
- 2.^o Jean, qui fut comte en Alsace et mourut en 1407, laissant les fils qui suivent :

A. Jean, landgrave, épousa Cunégonde, fille de Henri, comte de Schawmbourg, qui le fit père de :

a. Georges I^{er}, landgrave de Leuchtenberg, vivant en 1421;

b. Anne de Leuchtenberg, femme de Jean, libre baron de Heydeck.

B. Sigeste, landgrave de Leuchtenberg, frère de Jean II, épousa Mathilde, comtesse palatine de Weldentz, de laquelle il eut :

a. Jean, landgrave de Leuchtenberg ;

b. Georges II, landgrave.

C. Anne, femme de Gonthier , comte de Schawmbourg.

3.° Elisabeth, femme, en 1349, de Jean, comte de Hennenberg ;

4.° Cunégonde, femme d'Otton d'Orlamund ;

5.° Marguerite, mariée 1.° à Jean, comte d'Holsac ; 2.° à Henri I^{er}, baron de Neuhaus.

IV. UDALRIC II, landgrave de Leuchtenberg, vivant en 1361, épousa Marguerite, duchesse de Silésie, de laquelle il laissa le fils qui suit :

V. ALBERT II, landgrave de Leuchtenberg, épousa 1.° une comtesse d'Ettingen ; 2.° Elisabeth, fille du burgrave de Nuremberg. Il eut les enfants qui suivent :

1.° Léopold I^{er}, dont l'article suivra ;

2.° Udalric, landgrave de Leuchtenberg, vivant en 1411 ;

3.° Jean, landgrave de Leuchtenberg, vivant en 1404 ;

4.° Marguerite, femme de Georges, comte d'Ortembourg, en 1390.

VI. LÉOPOLD I^{er}, landgrave de Leuchtenberg, vivant en 1436, épousa Elisabeth d'Albon, qui vivait en 1424. De ce mariage sont issus :

1.° Louis I^{er}, dont l'article suivra ;

2.° Frédéric I^{er}, dont l'article viendra après celui de son frère.

VII. Louis I^{er}, landgrave de Leuchtenberg; il ne laissa que la fille qui suit :

Elisabeth, femme de Jean, comte de Hohenlohe; elle mourut en 1516.

VII. FRÉDÉRIC I^{er}, landgrave de Leuchtenberg, succéda à son frère Louis I^{er}, qui vivait en 1467. Il épousa Dorothée, - fille de Philippe, comte de Reineck, de laquelle il laissa :

1.^o Jean II, dont l'article suivra ;

2.^o Amélie, qui épousa 1.^o Léonard, comte de Fraunberg, en 1504; 2.^o Guillaume, comte de Zimern.

VIII. JEAN II^e, landgrave de Leuchtenberg, qui mourut en 1531. Il avait épousé Marguerite, comtesse de Schwarzembourg, de laquelle il laissa :

1.^o Jean, qui mourut jeune;

2.^o Georges III, dont l'article suivra;

3.^o Christophe, landgrave de Leuchtenberg, qui mourut sans alliance en 1557;

4.^o Elisabeth, qui épousa en 1524, Charles Wolfgang, comte d'Ettingen.

IX. GEORGES III, landgrave de Leuchtenberg, qui mourut en 1552; il avait épousé Barbe, fille de Frédéric, margrave de Brandebourg, laquelle mourut la même année 1552; de ce mariage sont issus :

1.^o Georges IV, landgrave de Leuchtenberg, qui mourut sans postérité en 1553;

2.^o Louis-Henri, dont l'article suivra ;

3.° Barbe, qui vivait en 1540;

4.° Elisabeth, femme, en 1558, de Jean, comte de Nassau.

X. LOUIS - HENRI I^{er}, landgrave de Leuchtenberg, mort en 1567; il avait épousé Mathilde, fille de Robert, comte de La Marck. De ce mariage vint le fils qui suit :

XI. GEORGES - LOUIS I^{er}, landgrave de Leuchtenberg qui, épousa 1.° Marie Salomé, fille de Philibert, margrave de Baden, laquelle mourut en 1613; 2.° N. . . , fille du comte Adam de Lobkowitz.

Du premier lit sont issus :

1.° Georges - Guillaume, landgrave de Leuchtenberg, né en 1586, mort célibataire;

2.° Georges-Frédéric I^{er}, dont l'article suit.

XII. GEORGES-FRÉDÉRIC I^{er}, landgrave de Leuchtenberg, né en 1585, épousa en 1604 Marie, comtesse de Manderscheid, de laquelle il laissa :

1.° Rodolphe-Philippe, né en 1609, landgrave de Leuchtenberg, mort en 1632, sans postérité;

2.° Maximilien-Adam, dont l'article suit;

3.° Guillaume - Frédéric, mort en 1630, sans postérité;

4.° Mathilde, dont l'article suivra.

XIII. MAXIMILIEN-ADAM I^{er}, landgrave de Leuchtenberg, né en 1607, mort en 1646; il avait épousé Marie-Jeanne, comtesse d'Helfenstein, de laquelle il n'eut pas de postérité. Ce fut sa sœur

Mathilde qui recueillit sa succession ; son article suit :

LE LANDGRAVIAT DE LEUCHTENBERG PASSE A LA
MAISON DE BAVIÈRE.

XIII. MATHILDE DE LEUCHTENBERG, sœur du précédent, recueillit sa succession qu'elle porta à son mari Albert de Bavière, quatrième fils de Guillaume II, dit le Pieux, duc de Bavière. Albert échangea le landgraviat de Leuchtenberg et le comté de Hall, contre d'autres domaines avec la maison régnante de Bavière dont les ducs ajoutèrent à leurs titres celui de landgraves de Leuchtenberg.

XIV. MAXIMILIEN I^{er}, duc de Bavière et premier électeur de cette maison, était frère d'Albert de Bavière, mari de Mathilde de Leuchtenberg, du chef de laquelle la maison de Bavière hérita du landgraviat de Leuchtenberg. Il mourut à Ingolstadt, le 27 septembre 1651, laissant de Marie-Anne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand II, les enfans qui suivent :

1.° Ferdinand-Marie, dont l'article viendra ;

2.° Maximilien-Philippe de Bavière fut investi du landgraviat de Leuchtenberg par son père Maximilien I^{er}. Il mourut le 20 mars 1705, sans postérité de Maurice Febronie de La Tour-d'Auvergne, fille de Frédéric-Maurice, duc de Bouillon.

XV. FERDINAND - MARIE, duc et électeur de

Bavière, landgrave de Leuchtenberg, qui refusa d'être élevé au trône impérial. Il mourut le 26 mai 1679, laissant de Henriette-Adélaïde, de Savoie, fille du duc Victor-Amédée, entre autres enfans :

XVI. MAXIMILIEN - EMMANUEL I^{er}, duc et électeur de Bavière et landgrave de Leuchtenberg, célèbre dans la guerre contre les Turcs qui avaient mis le siège devant Vienne en 1683 et par ses campagnes sur le Rhin et dans les Pays-Bas. Ce prince, grand dans l'adversité comme dans la bonne fortune, mourut le 26 février 1726. Il avait épousé 1.^o Marie ; Antoinette, archiduchesse d'Autriche, fille de l'empereur Léopold I^{er} ; 2.^o Thérèse-Cunégonde Sobieski, de laquelle il laissa entre autres enfans :

XVII. CHARLES-ALBERT I^{er}, duc et électeur de Bavière et landgrave de Leuchtenberg ; il fut élu empereur d'Allemagne, le 24 janvier 1741, par suite de la mort de l'empereur Charles VI. La guerre que cette élection attira sur l'Allemagne causa, les plus grands désastres à la Bavière, et donna tant de chagrin à ce prince, qu'il mourut le 21 janvier 1745, laissant de Marie-Amélie, archiduchesse d'Autriche, entre autres enfans, le fils qui suit :

XVIII. MAXIMILIEN-JOSEPH I^{er}, duc et électeur de Bavière et landgrave de Leuchtenberg. Ce prince répara les malheurs du dernier règne en gouver-

nant ses états dans la douceur de la paix ; il mourut le 30 décembre 1777, universellement regretté de ses sujets. Comme il ne laissait pas de postérité de sa femme Marie-Anne de Saxe, son testament appelait à sa succession, son plus proche agnat, le prince Charles-Théodore de Bavière, électeur palatin, dont l'article suit :

L'ELECTEUR PALATIN HÉRITE DU DUCHÉ DE BAVIÈRE.

XIX. CHARLES-THÉODORE DE BAVIÈRE, électeur palatin du Rhin et chef de la branche de Deux-Ponts, succéda, en vertu de ses droits d'héritier présomptif, à Maximilien-Joseph au duché de Bavière et au landgraviat de Leuchtenberg ; il mourut le 16 février 1799, sans laisser de postérité.

LA BRANCHE DUCALE DE DEUX-PONTS DEVIENT ROYALE DE BAVIÈRE.

XX. MAXIMILIEN - JOSEPH II, de Bavière, duc de Deux-Ponts, héritier présomptif, succéda à Charles-Théodore dans le duché de Bavière et le landgraviat de Leuchtenberg. Ce prince ayant embrassé les intérêts de la France, l'empereur Napoléon l'appuya de toute sa puissance et augmenta son territoire de manière que Maximilien-Joseph pût en former un royaume, et en conséquence il prit le titre de roi, le 26 décembre 1805. Sa grandeur d'âme et ses hautes qualités lui ont mérité le respect et l'affection de tous ses contemporains ; il mourut le 13 octobre 1825, et avait épousé, 1.° le 30 septembre 1785, Marie

Wilhelmine - Auguste , princesse de Hesse-Darmstadt, morte le 30 mars 1796; 2.^o le 9 mars 1797, Frédérique-Wilhelmine-Caroline , fille de Charles-Louis, prince héréditaire de Baden. Du premier lit vinrent, entre autres enfans :

1.^o Louis - Charles - Auguste, roi de Bavière, aujourd'hui régnant;

2.^o Auguste-Amélie, princesse royale de Bavière, dont l'article suit :

LA MAISON DE BEAUHARNAIS HÉRITE DE LEUCHTENBERG.

XXI. AUGUSTE-AMÉLIE , princesse royale de Bavière, née le 21 juin 1788, mariée, le 14 janvier 1806, à S. A. I. et R., le prince Eugène de Beauharnais (voyez la généalogie de cette maison au tome XIX de cet ouvrage), fils du vicomte Alexandre de Beauharnais et de Marie-Rose-Joséphine Tascher de la Pagerie, qui, devenue veuve, avait épousé en secondes noces Napoléon Bonaparte , depuis empereur des Français. Ce grand monarque voua au prince Eugène l'affection la plus tendre, et lui tint lieu d'un second père; il lui fit faire avec lui les campagnes d'Italie et d'Égypte; après l'établissement du gouvernement impérial, il fut élevé à la dignité de *prince français*, et nommé *archichancelier d'état*, le 1^{er} février 1805, puis *vice-roi d'Italie*, et enfin reconnu *fils adoptif de l'empereur* par décret impérial du 12 janvier 1806. Napoléon, distinguant en ce jeune prince toutes les qualités et tous les talens qui constituent et

l'homme d'état et l'homme de guerre, le déclara, en outre, le 20 décembre 1807, son héritier au royaume d'Italie, en y joignant le titre de *prince de Venise*, les provinces de cette république ayant été réunies un an auparavant au royaume d'Italie. La guerre étant survenue en 1809 entre la France et l'Autriche, le prince Eugène fut chargé de défendre l'Italie, conjointement avec les généraux Macdonald et Baraguay-d'Hilliers; il fit, en cette circonstance, des prodiges de valeur, et déploya l'habileté la plus consommée dans l'art militaire. Ses manœuvres ayant triomphé de toutes les entreprises des Autrichiens, il vint se joindre à la grande armée de l'empereur, qui s'était rendu maître de Vienne, et marcha de là en Hongrie, où il gagna la mémorable bataille de *Raab*, dans la même position où, près d'un siècle et demi auparavant, Montécuculli avait remporté une victoire signalée sur les Turcs; il assista ensuite à la bataille de Wagram, qui termina cette guerre, et y signala les mêmes talens et la même bravoure. Le 3 mars 1810, le prince primat ayant été déclaré *grand duc de Francfort*, le prince Eugène fut nommé son successeur; mais la guerre qui éclata entre Napoléon et la Russie, en 1813, et dans laquelle le prince Eugène, malgré les revers de l'empereur, se couvrit encore de gloire, ayant eu les résultats les plus funestes et entraîné la chute de la maison impériale de France, le prince Eugène se retira à Munich, auprès de sa majesté le roi de Bavière, son beau-père, qui lui conféra, en 1817, le titre

de *duc de Leuchtenberg*, avec celui d'*altesse royale*, en lui faisant cession de la principauté d'Eichstaedt. Le même monarque déclara la famille du prince Eugène *la première maison princière* du royaume de Bavière, et assigna son rang immédiatement après celui des princes de la famille royale.

Par un autre acte royal, en date de 1818, le duc de Leuchtenberg et ses descendants, par ordre de primogéniture, sont déclarés premiers pairs héréditaires (Reichsrathe) de la couronne de Bavière.

Le prince Eugène mourut le 21 février 1824, emportant dans la tombe les regrets de toute l'Europe. De ce mariage sont issus les princes et princesses qui suivent :

1.° Auguste - Charles - Eugène, dont l'article suivra;

2.° Maximilien-Joseph-Eugène - Auguste - Napoléon, dont l'article suivra après celui de son frère;

3.° Joséphine - Maximilienne-Auguste-Eugénie, née le 14 mars 1807, mariée le 22 mai 1823 à Joseph-François-Oscar, *prince royal de Suède*, né le 4 juillet 1799. De ce mariage sont issus:

A. Charles - Louis - Eugène, duc de Scanie, né le 5 mai 1826;

B. François - Gustave - Oscar, duc d'Upland, né le 18 juin 1827;

C. Oscar - Frédéric, duc d'Ostrogothie, né le 21 janvier 1829;

D. Nicolas - Auguste, duc de Dalécarlie, né le 24 août 1831;

E. Charlotte-Eugénie - Auguste - Amélie née le 24 avril 1830;

4.° Eugénie - Napoléone, née le 25 décembre 1808, mariée, le 22 mai 1826, à Frédéric-Guillaume-Constantin, *prince régnant de Hohenzollern-Hechingen*, né le 16 février 1801;

5.° Amélie - Auguste - Eugénie - Napoléone, née le 31 juillet 1812, mariée, le 2 août 1829, à dom Pedro de Bragance, *empereur du Brésil*, mort le 21 septembre 1834;

6.° Théodelinde - Louise - Eugénie, née le 13 avril 1814, princesse de Leuchtenberg et d'Eischaedt.

XXII. Auguste-Charles-Eugène, duc de Leuchtenberg, né le 9 décembre 1810, marié le 1^{er} décembre 1834, à la reine de Portugal, Dona Maria; mort à Lisbonne, le 28 mars 1835, sans postérité.

XXII. MAXIMILIEN-JOSEPH - EUGÈNE - AUGUSTE - NAPOLEON, duc de Leuchtenberg, prince d'Eischaedt, né le 2 octobre 1817, succède à son frère, le duc Auguste, le 28 mars 1835, sous la tutelle de la duchesse de Leuchtenberg, sa mère, née princesse royale de Bavière. Il est aujourd'hui major-général au service de Russie, chef du régiment des hussards de Kiew, grand'croix de l'ordre de Saint-André, colonel propriétaire du 6^e régiment des cheuau-légers de Bavière; marié, le 14 juillet 1839, à S. A. I. Marie-Nicolaewna, grande duchesse de Russie, née le 19 août 1819, fille aînée de S. M. l'em-

pereur Nicolas I^{er}, et de Frédérique-Louise-Charlotte Wilhelmine, princesse royale de Prusse. Ce prince a été décoré par S. M. l'empereur, son beau-père, du titre d'*Altesse impériale*. De ce mariage est issue:

S. A. I. Alexandra - Maximilianowa, née le 9 avril 1840, princesse de Leuchtenberg et d'Eischtaedt, grande-duchesse de Russie.

Voyez pour les armes, au tome XIX de cet ouvrage, page 13.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

AU TOME XIX.

DE CHANALEILLES, maison d'ancienne chevalerie, originaire du Gévaudan, dont la généalogie est rapportée au tome XIX de cet ouvrage, page 289, il faut ajouter, au nombre des fiefs et seigneuries qu'elle a possédés, ceux qui suivent :

De Joyeuse, de Bauzon, de Cebet, de Paliers, de Jamèle, de la Valette, de Vals, de Robiey, de Laval, du Pin, de Champgautier, de Juvignac, d'Ucel, du Buisson, de Lassagnes, de la Crosse, du Villard, de Villeneuve, de Ranc, de Saint-Cirgues, de Veyrières, de la Tayre, du Roux, des Eperviers, de Montpezat, du Colombier, de Collanges, de Prunerolles, de Ventes, de Jagonas, de Servières, de la Saumès, du Sault, de Baubiac, de Vernon, du Poujet, des Vans, de Casteljou, de Naves, de Ribes, de Saint-André-la-Champ, de Planzoles, du Petit-Paris, de la Blachère, de Jalavoux, des Ternes, de Castelnau d'Estretelfons.

Page 289, à la 3^e ligne, après les mots : l'une des plus anciennes du royaume, supprimez le mot *car*.

Page 290, en bas, à l'astérisque : l'original de ces preuves, ajoutez : *dites* des Carosses.

Page 303, article A, François de Chanaleilles, marié avec Anne du Vergier, lisez avec Anne *de*

Tournon du Vergier; et à l'article de Louise-Genève, sa fille, mariée à François-Christophe de Tournon, ajoutez: *en vertu de dispenses du pape, attendu qu'il était son cousin-germain.*

Page 304, article 5°, mariée avec Jean de Ros-taing, supprimez: docteur ès-droit de l'Argentière.

1875
The University of Toronto
Library
Toronto, Ontario
Canada

TABLE

DES NOMS DES FAMILLES

MENTIONNÉES

DANS CE XX^e VOLUME.

| | |
|--|------------|
| Agier (Delley d')..... | 14 |
| Agnens (Delley d')..... | 1 |
| Aschères (Delley, barons d')..... | 19 |
| Avaize (Delley, barons d')..... | 8 |
| Bachelierie (Loyac de la)..... | 29 |
| Beumanoir (Moullart de)..... | 117 |
| Blanchières (Favre des)..... | 70 |
| Blancmesnil (Delley, comtes de)..... | 21 |
| Boussac (Rivals de)..... | 94 |
| Bouy (Cadier de)..... | 97 |
| Brosse (Cadier de la)..... | <i>Id.</i> |
| Cadier, barons de Veauce..... | <i>Id.</i> |
| Canimon (Rivals de)..... | 94 |
| Chanaleilles..... | 172 |
| Charmettes (Favre des)..... | 71 |
| Colombier (Favre du)..... | 69 |
| Condé (barons de)..... | 73 |
| Dedelay (<i>Voy.</i> Delley)..... | 1 |
| Delay (de) <i>Voy.</i> Delley..... | <i>Id.</i> |
| Delley d'Agier, d'Agnens, d'Aschères, d'Avaize, de Blancmesnil, de la Garde, etc..... | <i>Id.</i> |
| Devèze (Rivals de la)..... | 91 |
| Drummond, ducs de Perth et de Melfort..... | 141 |
| Echalens (Favre d')..... | 72 |
| Favre, barons de Pérogès, etc..... | 63 |
| Fontanilles (Rivals de)..... | 93 |
| Garde (Delley de la)..... | 11 |

| | |
|---|------------|
| Greusses (Rivals de)..... | 90 |
| Homme Dieu du Tranchant et de Lignerolles (l')..... | 55 |
| Hupais, marquis de Salienne (d')..... | 151 |
| Langlade (Rivals de)..... | 91 |
| Leschassier de Méry, marquis de Montferrand..... | 45 |
| Leuchtenberg (landgraves et ducs de)..... | 159 |
| L'Homme Dieu du Tranchant de Lignerolles..... | 55 |
| Lignerolles (l'Homme Dieu de)..... | 55 |
| Longry (Favre de)..... | 70 |
| Loyac de la Bachellerie..... | 29 |
| Lundey ou Lundin. | 145 |
| Malte (ordre de), deuxième partie de ce tome. | |
| Melfort (Drummond, ducs de)..... | 141 |
| Méry (Leschassier de)..... | 45 |
| Montferrand (Leschassier de Méry, marquis de)..... | 45 |
| Moullart, barons de Torcy..... | 117 |
| Moyron (Favre de)..... | 71 |
| Oupey ou Hupais, marquis de Salienne..... | 151 |
| Perth (Drummond, ducs de)..... | 141 |
| Pomarède (Rivals de la)..... | 89 |
| Pratviel (Rivals de)..... | 85 |
| Rivals (de)..... | <i>Id.</i> |
| Saint Augustin (Cadier de)..... | 97 |
| Saint-Jean de Jérusalem (voyez Malte). | |
| Salienne (d'Hupais, marquis de)..... | 151 |
| Salle (Rivals de la)..... | 96 |
| Torcy (Moullart, barons de)..... | 117 |
| Tranchant (l'Homme Dieu du)..... | 55 |
| Veauce (Cadier, barons de)..... | 97 |
| Vilmarest (Moullart de)..... | 117 |

L'ORDRE
DE MALTE,
SES GRANDS MAITRES
ET SES CHEVALIERS.

L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem doit son origine aux croisades, qui avaient attiré en Orient une multitude d'Européens professant le christianisme avec ferveur et entièrement disposés à délivrer les chrétiens de l'Asie des persécutions que les musulmans leur faisaient éprouver.

Ce fut le pape Urbain III, Français de nation, qui prêcha la première croisade au concile de Clermont en Auvergne, vers la mi-novembre 1095. Son discours fut si pathétique, que l'assemblée, persuadée qu'il parlait par inspiration divine, s'écria : *Dieu le veult ! Dieu le veult !* Pierre l'Hermitte, né au diocèse d'Amiens, qui était revenu de la Palestine, et qui y avait été témoin des maux incroyables que subissaient les chrétiens d'Orient depuis que les Turcs s'étaient rendus maîtres de la Palestine, avait également prêché en Italie, en France et en Allemagne, pour en soulever les peuples contre ces op-

presseurs ; ses efforts furent couronnés des plus grands succès, et de toutes les parties de l'Europe sortirent des essaims de combattants qui, sous des chefs puissants, se rendirent à la Terre Sainte. On nomma cette entreprise *croisade*, parce que ceux qui y prirent part faisaient coudre sur leur épaule une *croix* d'étoffe rouge. Cette première expédition fut des plus malheureuses ; mais une seconde croisade, mieux conduite sous *Godefroi de Bouillon*, en 1099, n'eut besoin que de se former, pour remplir l'Asie de ses victoires et faire la conquête de Jérusalem, qui fut prise le vendredi 15 juillet de ladite année ; Godefroi de Bouillon en fut élu roi, le 23 dudit mois. Les désastres occasionnés par une multitude de combats et de maladies graves causées par l'intempérie des saisons et le changement de climats, avaient inspiré à de riches marchands d'Amalfi, qui trafiquaient dans la Palestine, le projet de fonder un hospice à Jérusalem, sous l'invocation de Sainte-Marie-Latine, pour y recevoir les pèlerins de leur nation qui désireraient visiter les saints lieux. L'exécution de ce projet donna lieu à l'établissement de l'Hôpital et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ; dont on va trouver l'histoire dans la chronologie des grands maîtres, qui va suivre :

I.

GÉRARD TUNC.

Gérard Tunc, originaire de la ville de Martignès, en Provence, qui avait puissamment secondé les

fondateurs de l'Hospice de Sainte-Marie-Latine, en prodiguant ses soins, ses veilles et ses aumônes aux malades, à un tel point qu'il fut surnommé dans l'Orient le *Père des pauvres*. Une foule de croisés expirants furent par lui rappelés à la vie. Ce noble et généreux dévouement frappa d'admiration plusieurs chevaliers de haut rang qui faisaient la guerre en Palestine, et qui ne balancèrent pas à suivre son exemple et à le seconder dans l'exercice de sa charité. Godefroi de Bouillon lui-même, devenu roi de Jérusalem, l'honora de plusieurs visites, et fit cession à l'hospice de plusieurs de ses domaines dans le Brabant ; presque tous les souverains et un grand nombre de seigneurs ne se montrèrent pas moins généreux, et l'on vit alors ces frères hospitaliers, dotés d'un revenu triple de celui de beaucoup de rois, continuer cependant à se nourrir d'un pain grossier, s'imposer toutes sortes de privations, et réserver leurs richesses pour leurs malades.

On cite encore parmi les bienfaiteurs de l'ordre, à cette époque (1100), Gunzelin, comte de *Schewerin*, et Henri son frère, de l'illustre maison de *Mecklembourg*, qui se trouvaient alors à la Terre Sainte, et qui donnèrent aux Hospitaliers plusieurs biens situés en Allemagne.

Vers l'an 1100, Gérard donna une stabilité à sa nouvelle institution, en engageant ses frères hospitaliers à prendre l'habit religieux ; il reçut dès lors du patriarche de Jérusalem le *manteau noir*, orné d'une *croix de toile blanche*, et fit des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Ses frères suivirent son exemple, et se soumirent à sa règle ; il

les gouverna sous le titre de *Prévôt* et de *Gardien*. Le pape Paschal II approuva son ordre par la bulle du 15 février de l'an 1113, et voulut qu'à sa mort les *frères seuls* eussent le droit de lui nommer un successeur. La même bulle ordonne que les hôpitaux qui avaient été fondés à la voix de Gérard dans diverses contrées du monde, et notamment à Saint-Gilles en Provence, à Asti, Pise, Basi, Otrante, Tarente, Messine, lui demeurèrent soumis comme des membres à leur chef. Cette bulle fut confirmée en 1120 par le pape Calixte II. Gérard, dans ces entrefaites, avait fait bâtir une église magnifique, qu'il mit sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste et autour de laquelle il établit ces vastes hôpitaux, dont les frères devaient un jour remplir le monde de la gloire de leur nom, de leurs services et de leurs vertus.

L'ordre, sous son administration, fit de grands progrès dans la vertu, se propagea, et fit des acquisitions considérables par les pieuses libéralités des fidèles.

Il mourut en 1120 ou 1121. Ses vertus l'ont fait mettre par la voix publique au rang des bienheureux. Son corps, qui gisait à Jérusalem, fut transporté successivement à Rhodes, à Chypre, à Malte, et enfin à Manosque en Provence, en 1534. Le commandeur Jean de Boniface le fit déposer, en 1537, dans la chapelle des anciens comtes de Forcalquier, qui appartenait à l'Ordre.

Certains auteurs lui donnent pour armes : D'azur, au lion lampassé et armé d'argent.

II.

RAIMOND DU PUY.

Raimond. DU PUY, de la maison du Puy-Montbrun. Aussitôt son entrée en exercice (1121), il adressa des lettres à tous les fidèles pour demander les secours de leur charité; le pape Calixte II appuya ces lettres d'une bulle adressée à tout le clergé de l'Europe. Raimond, qui avait distingué parmi ses frères hospitaliers beaucoup de vieux compagnons de Godefroi de Bouillon, qui, nés dans les camps, élevés au bruit des armes, sentaient encore battre un cœur guerrier sous la robe de bure, assembla le conseil de l'Ordre, lui exposa les bienfaits qu'on en attendait, peignit sous les plus vives couleurs les cruautés exercées par les infidèles sur les malheureux pèlerins qui n'avaient pu s'enfermer dans les murs de la ville sainte, et, saisi d'un noble enthousiasme, il proposa aux Hospitaliers de joindre aux trois premiers vœux qui les avaient réunis, celui de prendre les armes pour la défense de la religion. Les vieux soldats de Godefroi accueillirent avec transport un pareil projet, et l'Ordre fut sur-le-champ classé en trois divisions: les prêtres ou aumôniers; les frères servants, qui devaient demeurer auprès des malades; enfin les chevaliers, tous hommes de noble extraction, tous preux guerriers, tous ceignant l'épée et la cotte de maille sur le froc des religieux.

C'est ainsi que se forma cette milice, qui ne cessa depuis de verser son sang pour la défense de la re-

ligion et la délivrance des captifs. Une multitude de jeunes gentilshommes accoururent de toutes les parties de l'Europe, pour faire partie d'une association aussi honorable, et le nombre en fut si grand, qu'on fut obligé de les classer, selon le pays d'où ils tiraient leur origine; c'est de là que ces légions prirent la dénomination de *Langues*, c'est-à-dire les Provençaux, celle de Langue de Provence, les Italiens, celle de Langue d'Italie, etc. Cette dénomination prit plus tard le nom d'*Auberge*.

Raimond du Puy, se trouvant le chef de tant de braves guerriers, fut offrir ses services à Baudouin, Roi de Jérusalem, frère de Godefroi de Bouillon, qui les accepta dans l'intérêt des chrétiens qui se trouvaient en Palestine. Ce fut à cette époque que le titre de *Maitre* ou de *Grand Maitre* lui fut dévolu par ses chevaliers¹. Il signala sa valeur et son habileté dans l'art militaire, à la tête de ses chevaliers, dans un très-grand nombre de rencontres. A peine était-il en possession du magistère, qu'il marcha avec sa troupe au secours de la principauté d'Antioche, que Doldequin, dit Il-Ghazi, Roi de Mardin, dévastait impunément après la victoire qu'il avait remportée, l'an 1119, sur Roger, prince-régent du pays, qui périt dans l'action. Raimond mit en déroute les infidèles et amena le Roi Baudouin triomphant à Antioche.

Le régent du royaume de Jérusalem, ayant appris que les infidèles avaient formé le siège de Jaffa,

¹ Il s'intitulait dans ses actes : *Servus pauperum Christi et custos hospitalis Jerusalem*, ou *Raymundus, Dei gratiâ, Christi pauperum servus humilis et sancti hospitalis custos*, etc. (*Codice diplomatico*, t. 1, in-fol.)

engagea Raimond à voler, avec sa troupe, au secours de la place. Raimond disposa si bien ses gens et les anima tellement par son exemple, que, quoique très-inférieurs en nombre, ils forcèrent les assiégeants, déjà battus sur mer par les Vénitiens, à lever le siège. Les croisés faisaient alors celui de Tyr. Raimond, étant allé les joindre, eut part à l'heureuse issue de cette expédition qui ajouta Tyr aux conquêtes des croisés.

Il continua ses succès, et contribua à la prise d'Ascalon, qui fut emporté, l'an 1153, malgré la longue et brave défense du commandant de la place.

Il avait obtenu du pape Innocent II, en 1130, que la bannière de l'ordre serait une *croix blanche* sur un champ de *gueules*; ces armes sont encore aujourd'hui celles de l'Ordre. Ce fut lui qui donna et qui recueillit les différents statuts de l'Ordre, dont il fit un corps de législation qui fut confirmé dans un chapitre général. Il obtint aussi pour ses Hospitaliers de grands biens dans le royaume d'Aragon. Il mourut vers l'an 1159, dans l'hospice de Saint-Jean. Il portait pour armes : D'or, au lion de gueules.

III.

AUGER DE BALBEN. ' .

Auger ou *Otteger* DE BALBEN, qu'on croit originaire du Dauphiné. Il signala son élévation à la grande maîtrise, en soutenant et en faisant reconnaître dans la Palestine l'autorité du pape Alexandre III contre celle de l'anti-pape Victor, qui était son compétiteur. Son esprit de conciliation lui fit en-

core réunir les chrétiens qui étaient divisés pour l'élection d'Amaury au trône de Jérusalem : sa voix fut écoutée, et Amaury, frère de Baudouin III, fut reconnu et couronné dans l'église du Saint-Sépulcre. Il procura aussi de grands biens à son Ordre dans l'Orient. Il mourut vers l'an 1163.

Armes : De sable, à la bande d'argent chargée de trois merlettes du premier émail, et accompagnée de deux jumelles du second.

IV.

ARNOLD DE COMPS.

Arnold DE COMPS, qu'on dit aussi du Dauphiné, mais dont l'existence cependant est révoquée en doute par des historiens très-accrédités ; d'autres le font Provençal de nation, et lui accordent six années de gouvernement, pendant lesquelles il n'y eut aucun événement mémorable.

Armes : De gueules, à l'aigle échiquetée d'argent et de sable.

V.

GILBERT D'ASSALIT.

Gilbert ou *Gerbert* D'ASSALIT, OU D'ASSALLY, OU DE SAILLY, natif de Tyr ; quelques auteurs le nomment Gaucelin d'Assilan. L'an 1168, il accompagna, avec les siens, Amaury, roi de Jérusalem, dans la guerre qu'il porta en Égypte, au préjudice de la trêve qu'il avait conclue avec le calife, et se trouva au siège de Belbeis (Péluse selon les uns, Léontopolis sui-

vant les autres). Les croisés emportèrent la place d'assaut le 3 novembre. Le Roi, suivant le traité qu'il avait fait avec les Hospitaliers, les mit en possession de la place. Mais bientôt après ils furent contraints de l'abandonner, et d'aller rejoindre l'armée chrétienne, que Schirkouk, lieutenant de Noradin, avait obligée d'évacuer l'Égypte. L'Ordre resta endetté de 200,000 ducats qu'il avait empruntés à la banque de Florence pour cette expédition. Les reproches que le Grand Maître eut à essuyer à cette occasion, le déterminèrent à donner sa démission en plein chapitre, l'an 1169. Il se retira en France, d'où étant passé en Normandie, il y trouva le Roi d'Angleterre Henri II, qui l'engagea à venir en Angleterre, et il s'embarqua sur un vaisseau qui faisait eau de toutes parts, et se noya dans la traversée, avec l'équipage, le 19 septembre de l'an 1169. Il était qualifié de Grand Maître *Magnus Magister*, quoique plusieurs auteurs assurent que ce fut Joubert de Syrie qui fut le premier investi de ce titre. Il portait pour armes : D'azur, semé d'étoiles d'argent, au lion du même.

VI.

N.... DE GASTE.

N.... DE GASTE, Grand Trésorier de l'Ordre, succéda à Gilbert d'Assalit dans la grande maîtrise, en 1169 ; il n'administra qu'un an et quelques mois, étant mort en 1170. Il portait pour armes : De gueules, à la croix vairée de sable et d'argent.

VII.

N.... JOUBERT.

N.... JOUBERT, né dans la Palestine. Il se montra aussi habile dans le gouvernement que grand capitaine. L'an 1172, le Roi de Jérusalem, Amaury I^{er}, partant pour aller demander à l'Empereur de Constantinople, son beau-père, du secours contre Saladin, confia la tutelle de son fils Baudoin et la régence du royaume de Jérusalem au Grand Maître Joubert, qui s'acquitta parfaitement de ce double emploi. Mélier, Templier apostat, qui s'était emparé de l'Arménie après la mort de Thoros, son frère, faisait des courses sur la Palestine. Joubert obligé de se mettre en garde contre Saladin qui menaçait d'un autre côté le royaume de Jérusalem, chargea le Commandeur de Provence d'aller repousser les Arméniens. Il fut servi à souhait, et le Commandeur, avec ses chevaliers, rechassa Mélier dans ses montagnes, où il était plus difficile de l'atteindre que de le vaincre. Amaury, à son retour, n'eut qu'à se féliciter de l'administration de Joubert, et lui en fit son remerciement. L'an 1177, Raimond II, comte de Tripoli, voulant recouvrer le château de Harenc, Joubert avec ses chevaliers l'accompagne au siège de cette place. Mais sur le point de l'emporter, après de longs et pénibles efforts des assiégeants, le comte, séduit par l'or qui lui est offert, consent à se retirer. Ce dénouement imprévu consterna toute l'armée, et Joubert en fut singulièrement affecté. Il mourut au mois d'octobre

1177. Ce fut de son temps que l'Ordre acquit d'un seigneur nommé Renaud le château de Margat, ou Mercad, situé sur un rocher escarpé entre la Phénicie et la Judée, près de la ville de Valania. Les fortifications que les chevaliers y ajoutèrent rendirent cette place si respectable que Saladin n'osa même l'attaquer.

Armes : D'or, à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'argent.

VIII.

ROGER DES MOULINS.

Roger DES MOULINS OU DE MOULINS. Il était issu d'une ancienne maison de Normandie, qui porta d'abord le nom de Lymosin, auquel elle substitua dans la suite celui de Moulins, lorsqu'elle eut acquis le château de ce nom (Ant. Paoli, p. 433, n° 7). Depuis quelques années l'émulation des deux Ordres des Templiers et des Hospitaliers s'était tournée en jalousie, et se portait, de part et d'autre, aux plus fâcheuses extrémités. L'an 1179, au mois de février, ils font un traité de paix par le commandement du Pape et l'entremise des deux Grands Maîtres : mais cette paix ne fut ni durable, ni sincère. Il régnait dans le même temps une grande division entre le clergé et les deux Ordres. Les évêques accusaient les chevaliers d'abuser de leurs privilèges pour secouer le joug de l'autorité épiscopale ; les chevaliers, de leur côté, reprochaient aux prélats de porter la dureté envers les lépreux jusqu'à ne leur permettre pas d'avoir des églises particulières,

quoiqu'ils ne fussent pas admis dans les églises publiques. Ces plaintes respectives ayant été portées au concile général de Latran tenu au mois de mars 1179, l'assemblée y fit droit, en ordonnant que les chevaliers se renfermeraient dans les bornes de leurs privilèges sans manquer à l'obéissance qu'ils devaient aux évêques, et que ceux-ci accorderaient une église, un prêtre et un cimetière particulier aux lépreux qui vivaient en communauté. Saladin cependant poursuivait ses conquêtes en Palestine. L'an 1184, les Grands Maîtres des deux Ordres sont associés au patriarche Héraclius pour aller solliciter de nouveaux secours en Occident. L'an 1187, ces mêmes Grands Maîtres, envoyés par le Roi de Jérusalem au comte de Tripoli pour négocier un traité entre eux, arrivent le 30 avril à Nazareth. Une lettre qu'ils reçoivent du comte les avertit d'éviter la rencontre du prince Afdhal, fils de Saladin, qui doit le lendemain faire une course sur les terres des Francs, avec promesse de n'attaquer personne. Au lieu de suivre cet avis, ils écrivent en diligence à tous les chevaliers répandus dans les forteresses voisines, de venir les joindre incessamment, et en ayant rassemblé cinq cents, ils vont le lendemain provoquer le prince musulman, dont la troupe était de sept mille cavaliers. Le combat fut le plus acharné de tous ceux qui s'étaient donnés depuis le commencement des croisades. Presque tous les chevaliers restèrent sur la place avec le Grand Maître des Hospitaliers. Celui du Temple trouva son salut dans la fuite. Après la bataille les Hospitaliers cherchèrent le corps de leur chef, et le découvrirent sous un

tas de Turcomans et de Sarrasins qui avaient passé par le tranchant de son épée, ou que les chevaliers, après sa mort, avaient immolés à leur ressentiment. Il fut porté à Ptolémaïde pour y recevoir les honneurs funèbres.

Plusieurs auteurs assurent qu'il est le premier qui fut qualifié de *Grand Maître*, dans les chartes. Il fit confirmer par le pape Lucius les statuts donnés à l'Ordre par le Grand Maître Raymond du Puy. Ses armes étaient : D'argent, à la croix ancrée de sable, chargée en cœur d'une coquille d'or.

IX.

N.... GARNIER.

N...GARNIER, dit DE SYRIE, natif de Naplouse, qu'il ne faut pas confondre avec celui du même nom qui était Bailli ou Prieur d'Angleterre et chef des milices de l'Ordre (Turcopolier), et auquel Henri II accorda la célèbre abbaye de Buckland, qu'il convertit aussitôt en un hospice dont il confia la direction à des sœurs hospitalières. Celui qui fut Grand Maître de l'Ordre en 1187 avait été Commandeur de l'Hôpital de Jérusalem en 1177; il réunit tous les chevaliers de son Ordre, pour arrêter les progrès que faisait le sultan Saladin, qui, à l'instigation de Raymond, comte de Tripoli, et des Templiers, et aidé de la perfidie du comte de Tripoli, posa le siège devant Tibériade, et l'emporta d'assaut; mais la citadelle résista. Guy de Luzignan, roi de Jérusalem, les deux Grands Maîtres du Temple et de l'Hôpital et tous les princes chrétiens volèrent au secours de la

place (mai 1187). Là, ou plutôt à Hittin, dans le voisinage de Tibériade, se donna un combat qui commença le 3 juillet et dura trois jours. Les chrétiens, accablés par le nombre et abâtus par la soif, la faim et la fatigue, furent entièrement défaits. Du nombre des prisonniers furent le Roi, le Prince d'Antioche, le Grand Maître du Temple; et ce qu'il y eut de plus fâcheux, la vraie croix, non pas tout entière, mais la moitié de ce bois sacré, qu'on avait portée à cette bataille, tomba entre les mains des infidèles, comme autrefois l'arche entre les mains des Philistins. Omar, neveu de Saladin, en la présentant à ce prince, lui dit : *Il paraît, par la désolation des Francs, que ce bois n'est pas le moindre fruit de la victoire.* Saladin, rentré dans son camp, fait amener dans sa tente les prisonniers les plus distingués de l'armée vaincue. Le Roi de Jérusalem, à qui l'excès de la soif permettait à peine de respirer, était à leur tête.

Dans cette malheureuse bataille, il périt un grand nombre de chevaliers de l'Hôpital et du Temple. Garnier, tout couvert de blessures, se fit jour l'épée à la main, et parvint presque seul jusqu'à Ascalon. Saladin victorieux conduisit son armée sous les murs de Jérusalem, dont le commandant Balian d'Ibelin lui ouvrit les portes par capitulation, le 2 octobre 1187, après quatorze jours de défense.

Guy de Luzignan, ainsi dépossédé de son royaume, rassemblé néanmoins une petite armée, appelle le Grand Maître Garnier et ses chevaliers à le seconder dans ses projets, envahit la Syrie et va mettre le siège devant la ville de Saint-Jean-d'Acre, au mois

d'août 1189. Sur ces entrefaites, une nouvelle croisade (c'est la troisième), excitée par la perte de Jérusalem, accourt de toutes les parties de l'Europe, sous la conduite de Philippe Auguste, roi de France, et celle de Richard, roi d'Angleterre, dit Cœur-de-Lion, au secours de ce prince. Acre, au bout de deux ans de siège, est prise par capitulation, le samedi 13 juillet (17 de dgioumadi el aker, ou II) de l'an 1191. Les vainqueurs, étant entrés dans la place, retinrent les habitants prisonniers, jusqu'à ce qu'ils eussent rendu le bois de la vraie croix, comme il était porté par la capitulation. Mais ce bois ne s'étant point trouvé, le Roi d'Angleterre fit faire main basse sur tous les Musulmans qui étaient en son pouvoir. Le 7 septembre suivant, les croisés, après le départ du Roi de France, gagnent, sous la conduite du Roi d'Angleterre, une grande bataille sur les infidèles dans la plaine d'Arsoph ou d'Assur (l'ancienne Antipatride, à ce qu'on croit), à douze milles de Ramlach et six de Joppé. S'étant rendus maîtres ensuite de Césarée, après une nouvelle victoire remportée près de Ramlah, ils déconcertent absolument les projets de Saladin. La consternation où le jetaient sa double défaite et la perte de ses meilleures troupes, semblait inviter les vainqueurs à marcher droit à Jérusalem. C'était à la vérité le dessein du Roi d'Angleterre; mais les partisans du Roi de France s'y opposèrent par jalousie. Richard, se voyant ainsi contrarié, prit le parti de conclure une trêve de trois ans avec Saladin.

Le Grand Maître Garnier et ses chevaliers se couvrirent de gloire par leurs exploits au siège de

Saint-Jean-d'Acre, dont l'heureux succès fut dû principalement à leur valeur. La mort de Garnier est placée après cette expédition, par conséquent en 1191 ou 1192. Ses armes étaient : De sable, à la croix ancrée d'argent.

X.

ERMENGARD D'APS.

Ermengard d'Aps. Sa modestie lui fit accepter avec crainte la dignité de Grand Maître; ce fut sous son gouvernement que l'Ordre qui avait quitté Jérusalem, par suite des victoires de Saladin, pour transférer son siège à *Margat*, ville dont il a été parlé à l'article du Grand Maître Joubert, page 10, s'établit à Saint-Jean d'Acre; ce Grand Maître y mourut en 1191, n'ayant exercé que quelques mois. Il portait pour armes : D'argent, à la tour crénelée d'azur, maçonnée de sable.

XI.

GODEFROI DE DUISSON.

Godefroi DE DUISSON, dit aussi *Gausfred* de *Donjum* ou *Donion*, originaire, selon certains historiens, de Picardie, succéda à Ermengard d'Aps en 1191, et se trouva aux batailles d'Arsoph et de Ramlah, dont il a été question ci-devant. Quoique l'Ordre eût épuisé ses finances par les guerres qu'il avait soutenues précédemment, et qu'il se trouvât même obéré de dettes, il était encore, à cette époque, aussi puissant que bien des souverains; et, dans

l'étendue de la chrétienté, il comptait dix-neuf mille manses ou manoirs, dont chacun contenait autant de terre que deux bœufs attelés à une charue pouvaient en labourer en un jour. Il possédait aussi d'autres revenus, et une foule de privilèges qu'il avait soin d'accroître et d'étendre de jour en jour. Ces revenus étaient transmis au Grand Maître de toutes les parties de l'Europe, par des trésoriers chargés de les recueillir.

Les chevaliers du Temple, jaloux de l'opulence de leurs frères de l'Hôpital, cherchèrent à envahir leurs possessions; et comme ces derniers avaient inféodé à un noble guerrier, nommé Robert Seguin, un château situé près de Margat, les Templiers s'en emparèrent en 1197, à main armée, en chassant Robert Seguin de sa propriété. Les Hospitaliers, indignés de cette violation, accoururent former le siège du château, et en chassèrent immédiatement ceux du Temple; ce fut le commencement d'une guerre très-vive entre les deux Ordres. Comme il n'y avait alors aucune autorité en Palestine capable de la faire cesser, on eut recours au Pape Innocent III, qui venait de monter sur le saint siège. Le pontife donna gain de cause, mais avec quelque tempérament, aux Hospitaliers, et la querelle fut assoupie.

Le Grand Maître, ayant été invité par le Pape à veiller à la sûreté des États d'Amaury II de Luzignan, roi de Chypre, envoya un grand nombre de ses chevaliers dans cette île, pour y maintenir son autorité. Godefroi de Duisson mourut l'an 1202; il s'intitulait et portait pour armes : De gueules, à la bande d'argent.

XII.

ALPHONSE DE PORTUGAL.

Alphonse DE PORTUGAL. Son zèle pour réformer les abus qui s'étaient glissés dans l'administration de l'Ordre et dans la vie et les mœurs des chevaliers, et la rigueur qu'il employa pour arriver à son but, lui attirèrent des contradicteurs et des ennemis, au point qu'il fut obligé de se démettre l'an 1204; il se retira dans sa patrie, où l'on prétend qu'il périt longtemps après, dans les guerres civiles qui s'y élevèrent. Ce qui paraît certain, c'est qu'il y mourut, suivant son épitaphe, le 1^{er} mars 1245.

Il portait pour armes: De gueules, à l'écusson d'argent, chargé de cinq cœurs d'azur, posés 2, 2, 1; à l'orle, de huit tours d'argent maçonnées de sable.

XIII.

GEOFFROY LE RATH.

Geoffroy LE RATH OU LE RAT, originaire de Touraine. Au commencement de son magistère, il se joignit au patriarche de Jérusalem pour accommoder les différends du prince d'Antioche et du Roi d'Arménie, en quoi il réussit. Il mourut l'an 1207, après le mois de mai.

Ce fut sous son magistère qu'eurent lieu la prise de Constantinople par les croisés, la chute de l'empire grec et la naissance de l'empire latin, et que le pape Innocent III fit cesser les divisions survenues entre les Hospitaliers et les chevaliers

du Temple. Il portait : D'azur, à la licorne d'argent.

XIV.

GUÉRIN DE MONTAGU.

Guérin DE MONTAGU, Français originaire de la province d'Auvergne, maréchal de l'Ordre, fut élevé, l'an 1208, à la dignité de Grand Maître, après la mort de Geoffroy. Il signala sa bravoure au siège de Damiette, entrepris par les croisés en 1218, et heureusement terminé au mois de novembre de l'année suivante. Les Hospitaliers et les Templiers y disputèrent de valeur. André, Roi de Hongrie, qui eut part à ce siège, passant à Saint-Jean-d'Acrc, fut si édifié de la charité qu'exerçaient les Hospitaliers, que non-seulement il leur donna diverses terres avec sept cents marcs à prendre annuellement sur les salines de Saloch, en Hongrie, mais il voulut même être associé à l'Ordre. Le pape Honorius III confirma ces donations, et y ajouta divers privilèges. L'an 1222, Guérin va solliciter en Europe du secours pour la Terre Sainte. Pendant son absence, Boémond IV, dit le Borgne, prince d'Antioche, maltraite les Hospitaliers de ses Etats. Le Grand Maître, à son retour, entre à main armée sur les terres de ce prince, pour avoir raison de ces mauvais traitements, et en obtient satisfaction.

Guérin de Montagu, ayant fourni des secours à Livon ou Léon I^{er}, Roi d'Arménie, reçut en reconnaissance la ville de Saleph et quelques autres forteresses. Ce Grand Maître prêta également l'assistance de ses chevaliers au Roi de Castille, afin de

sauver ses États d'une irruption de l'Empereur de Maroc. De concert avec le Grand Maître du Temple, il refusa de reconnaître l'empereur Frédéric II, qui était venu en Palestine pour prendre possession du royaume de Jérusalem, qui lui était échu du chef de sa femme; ce prince étant excommunié par le pape Grégoire IX, les Ordres religieux crurent devoir lui refuser leur aide. Frédéric II, pour s'en venger, fit piller et dévaster leurs terres.

Guérin de Montagu mourut en Palestine, l'an 1230; il portait pour armes : De gueules, à la tour crénelée d'or et maçonnée de sable.

XV.

BERTRAND DE TEXIS.

Bertrand DE TEXIS OU TExI, originaire d'Auvergne, succéda, en 1230, au Grand Maître de Montagu; mais son gouvernement fut de peu de durée, étant mort en 1231. Il portait pour armes : D'or, à la fasce de gueules.

XVI.

GUÉRIN.

N.... GUÉRIN, ou GÉRIN, ou GARIN, dont on ignore la patrie, était en possession du magistère, suivant une charte, le 26 octobre de l'an 1231. Ce fut à lui, et non pas à son successeur, comme le dit l'abbé de Vertot, que le pape Grégoire IX recommanda les intérêts de l'empereur Frédéric II, avec lequel il s'était réconcilié. Guérin prit en main ceux de Conrad, fils de ce prince et d'Yolande de Brienne,

contre Alix, veuve de Hugues, Roi de Chypre, laquelle, en qualité de fille d'Isabelle, Reine de Jérusalem, prétendait régner en la Terre Sainte. Guérin était encore Grand Maître au mois de mai 1236, mais il avait cessé de vivre au mois de septembre suivant. M. de Vèrtot fait mourir Guérin avec vingt-six des siens, et un plus grand nombre de Templiers, dans une bataille donnée contre les Kharismiens ou Corasmins (une des neuf nations comprises sous le nom général de Turcs); mais on verra ci-après que ces barbares n'entrèrent en Palestine quel'an 1244.

Ce Grand Maître portait pour armes: D'argent, à l'aigle éployée de sable.

XVII.

BERTRAND DE COMPS.

Bertrand DE COMPS, issu d'une maison illustre de Dauphiné, Prieur de Saint-Gilles, jouissait de cette dignité le 20 septembre 1230. Élevé au magistère après la mort de Guérin, il envoya, l'an 1237, une citation aux chevaliers d'Angleterre, pour venir remplacer leurs confrères qui étaient morts au service de la Terre Sainte. On conserve de ce Grand Maître une lettre datée du commencement de l'an 1239, en réponse à celle que Romée de Villeneuve, ministre du comte de Provence, lui avait écrite pour l'informer qu'il faisait équiper un vaisseau pour le secours de la Terre Sainte. « Munissez-vous, lui dit le Grand Maître, de provisions pour un an, embarquez les chevaux et les mulets qui vous sont nécessaires; car tout cela est d'un prix excessif en ce

pays-ci. Je vous exhorte surtout à ne point apporter de bijoux, excepté des chapeaux bordés. » Ces avis et d'autres semblables que renferme cette lettre, prouvent le mauvais état des affaires de la Terre Sainte. Sur la fin du magistère de Bertrand de Comps, on comptait, suivant Albéric, jusqu'à trois mille cinq cents chapelles appartenant à son Ordre.

Il paraît qu'il s'était introduit dans l'Ordre un certain relâchement, dont la bulle de Grégoire IV, de l'an 1248, ordonna de faire cesser les abus.

Richard duc de Cornouailles, frère du Roi d'Angleterre Henri III, étant venu à Ptolémaïde avec une nombreuse armée, conclut un traité par lequel les chrétiens furent remis en possession de presque tous leurs biens de la Palestine; Jérusalem leur fut rendue; on procéda à la purification des églises, et le Grand Maître répandit les trésors de l'Ordre pour faire relever les murs de la ville sainte. Il mourut en 1241, et portait: De gueules, à l'aigle échiquetée d'argent et de sable.

XVIII.

PIERRE DE VILLEBRIDE.

Pierre DE VILLEBRIDE, élu Grand Maître en 1241, fut témoin des événements les plus désastreux pour son Ordre et pour les chrétiens, car, l'an 1244, les Kharismiens, peuple féroce sorti des rivages renfermés entre l'Oxus et la Iaxarte, étant entrés, à la sollicitation de Nodgemeddin, soudan d'Égypte, en Palestine, dirigèrent leur marche vers Jérusalem. Les habitants, à leur approche, prirent la fuite, et

allèrent pour la plupart se réfugier à Jaffa. Ceux qui ne purent les suivre se cachèrent dans les cavernes aux environs de la ville. Les barbares, furieux de la trouver déserte en y entrant, imaginèrent un stratagème pour y rappeler les habitants et se procurer le plaisir affreux du carnage. Leurs coureurs ayant enlevé quelques enseignes des chrétiens, il les arborent sur les tours pour faire entendre que la ville avait été reprise par les Francs. Beaucoup de ces infortunés donnèrent dans le piège, et revinrent à Jérusalem; mais à leur arrivée on fit main basse sur eux, et on en compte plus de sept mille de tout âge qui furent massacrés. De là s'étant répandus dans le pays, les Kharismiens y mettent tout à feu et à sang. Les chevaliers de l'Hôpital et du Temple ne furent pas spectateurs tranquilles de ces horreurs. S'étant joints au reste des Francs, ils marchèrent à l'ennemi, et livrèrent une bataille qui dura depuis le matin jusqu'à la nuit. Elle fut très-meurtrière de part et d'autre, mais les infidèles y perdirent le quadruple des chrétiens. Le jour de Saint-Luc, 18 octobre de la même année 1244, nouveau combat à Gazer, qui ne fut ni moins long ni moins acharné que le précédent. Les chrétiens y furent accablés par le nombre, qui surpassait de dix fois le leur. Presque tous nos gens de marque y furent pris ou tués. Du nombre de ces derniers furent les deux Grands Maîtres de l'Hôpital et du Temple: *Cecideruntque magister militiæ templi et magister hospitalis*, et de leurs chevaliers il n'échappa que dix-huit Templiers et seize Hospitaliers.

Les Turcs, dans la fureur qui les animait, démo-

lirent les temples, les tombeaux, profanèrent et arrachèrent les ornements des églises, et dispersèrent les cendres des Rois et des Princes qui y étaient inhumés. Tel fut le sort déplorable de Jérusalem, à peine reconquise par les chrétiens !...

C'est donc à l'époque de cette funeste bataille, livrée par les chrétiens à Gazer, contre l'avis des deux Grands Maîtres du Temple et des Hospitaliers, qu'il faut fixer la mort de Pierre de Villebride, qui y combattit en héros (1244, 18 octobre). Il portait pour armes : Échiqueté d'argent et de gueules.

XIX.

GUILLAUME DE CHATEAUNEUF.

Guillaume DE CHATEAUNEUF, Français de nation et maréchal de l'Ordre, fut élu dans le mois d'octobre 1244 au plus tôt, pour remplacer le Grand Maître de Villebride. L'an 1249, il alla joindre, avec ses chevaliers, le Roi saint Louis devant Damiette, avec le patriarche de Jérusalem. Il fut fait prisonnier le 5 avril 1250, au combat de la Massoure, que le comte d'Artois, contre son avis, avait engagé; on crut d'abord parmi les siens qu'il avait été tué. Lorsqu'on sut qu'il était captif, on suspendit, suivant l'usage, dit Mathieu Paris, la bulle de plomb de l'Hôpital, jusqu'à ce qu'on fût assuré de sa délivrance : *Pro quo bulla hospitalis, quæ plumbea est, donec constaret de illius liberatione, juxta consuetudinem hospitalis, est suspensa* (ad an. 1251, p. 543, col. 1). Il resta près de dix-huit mois dans les fers, d'où il ne sortit qu'au moyen d'une très-forte ran-

çon. Remis en liberté, il alla rejoindre ses frères en Palestine et arriva le 17 octobre 1251 à Saint-Jean-d'Acre. Peu de temps après son retour, une nouvelle irruption des Kharismiens en Palestine, sous la conduite de Barka-Khan, que Joinville qualifie Empereur des Perses, jeta de nouveau la consternation dans le pays. Le Grand Maître Guillaume relève le courage des Francs, et les engage à se défendre. Il inspire la même résolution au sultan d'Alep; et ayant fait alliance ensemble, ils se joignent à Gautier de Brienne, comte de Jaffa, et marchent de concert, chacun à la tête de ses troupes, contre ces barbares. Les ayant atteints, ils en vinrent à une bataille où le corps commandé par le sultan d'Alep fut taillé en pièces. Gautier, abandonné de ses gens qui prirent la fuite, et dont *plusieurs*, dit Joinville, *par désespoir s'en allèrent jeter dans la mer*, fut pris avec le Grand Maître de l'Hôpital et un grand nombre de ses chevaliers, et emmené à Babylone. Le brave Gautier paya pour tous. Les marchands de cette ville, l'ayant demandé au sultan, le mirent en pièces pour se venger des dommages qu'il leur avait causés par ses courses. On fit grâce aux autres prisonniers, et ils recouvrèrent même à peu de frais leur liberté. Pendant le magistère de Guillaume, les querelles des Hospitaliers avec les Templiers se renouvelèrent. L'an 1259, combat entre les deux Ordres. On s'y bat à outrance; les Hospitaliers en sortent vainqueurs. A peine resta-t-il un Templier pour porter dans les places de son Ordre la nouvelle de cette défaite.

Guillaume de Châteauneuf veilla avec la plus

grande sévérité à l'exécution des statuts de l'Ordre. On cite à cet égard qu'un jour des Hospitaliers ayant insulté un Français, le Grand Maître les condamna à manger à terre sur leurs manteaux, et tandis qu'ils étaient soumis à cette pénitence, il leur était défendu de repousser même un chien qui s'approcherait de leurs plats.

Les frères obtinrent vers ce temps, du Pape, la permission de parler au réfectoire quand ils recevraient des seigneurs étrangers. Auparavant un silence rigoureux leur était prescrit.

Jusqu'à ce Grand Maître, l'habillement commun à chaque chevalier était une longue robe noire de laine, descendant jusqu'aux pieds, recouverte d'un manteau noir, auquel était attaché un capuce pointu, ce qui le fit nommer manteau à bec; une croix de toile blanche y était cousue, sur le cœur; mais sous le magistère de Guillaume de Château-neuf, le pape Alexandre IV, par sa bulle du 3 des ides d'août 1259, adressée d'Agnani, *au maître et aux frères de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem*, établit une différence entre l'habit des *frères servants* et celui des chevaliers; il ordonne que les chevaliers, pour les distinguer des autres frères de l'Ordre, porteront, en temps de paix, des manteaux noirs, *clamydes nigras*, et que lorsqu'ils iront à la guerre, ils auront des soubrevestes rouges, en forme de dalmatique, avec une large croix de toile blanche sans pointes, par devant et par derrière.

Ce Grand Maître mourut en octobre 1259. Il portait pour armes : De gueules, à trois tours crénelées d'or, maçonnées de sable.

XX.

HUGUES DE REVEL.

Hugues DE REVEL, d'une maison illustre en Auvergne, parvint au magistère après la mort de Châteauneuf. Il était en exercice de cette charge, suivant une charte, le 24 octobre 1259. Les Hospitaliers illustrèrent son magistère par de nouvelles preuves de leur valeur. L'an 1265, quatre-vingt-dix Hospitaliers se font tuer l'un après l'autre en défendant le château d'Assur, forteresse appartenant aux chevaliers, contre Bibars, ou Bondochar, sultan d'Égypte, qui avait usurpé le trône de Saladin. Ces pertes, et d'autres semblables qui succédèrent, menaçaient le christianisme d'une extinction totale en Palestine. L'an 1269, les chevaliers soutinrent pendant deux mois le siège de Krac, formé par Bondochar, et tous ceux qui s'y trouvèrent y périrent jusqu'au dernier. Les trois Ordres Teutonique, du Temple et de l'Hôpital y firent des prodiges de valeur, et la plupart fut égorgée sur la brèche. La perte de cette importante place et de ses braves défenseurs, affaiblit encore beaucoup les forces des chrétiens en Palestine. L'an 1273, Revel passe en Occident, avec le Grand Maître du Temple, pour solliciter de nouveaux secours. Ils assistèrent l'année suivante au concile de Lyon, où ils eurent rang au-dessus des ambassadeurs et des pairs de France. Dans les éditions de ce concile, dit le P. Seb. Paoli, on a changé le nom du Grand Maître Hugues en celui de Guillaume, ce qui l'a fait confondre avec son pré-

décèsseur. Dans un chapitre général qu'il tint à Césarée, il fit régler, comme il l'avait déjà été précédemment, mais assez mal observé, que, pour fournir aux frais d'une guerre continuelle que l'Ordre avait à soutenir, chaque maison serait taxée à une certaine somme qu'elle ferait passer annuellement au trésor de l'Hôpital; et parce que dans les lettres de commission qui s'expédièrent aux chevaliers chargés du recouvrement de ces deniers et de l'administration des biens de l'Ordre, il était dit : « Nous vous recommandons tel domaine, » *commendamus*, l'abbé de Vertot en conclut que c'est de là que vient le titre de commandeur et celui de commanderie. Mais ces titres sont plus anciens, et l'on a une charte de Henri, comte de Champagne, donnée le 4 janvier 1194, où se voit, parmi les témoins, *Frater Robertus Angelicus, tunc Commendator domus hospitalis Acconensis* (Sebast. Paoli, t. 1, p. 87). Il est vrai qu'autrefois on appelait plus communément précepteurs ceux qu'on nomme aujourd'hui commandeurs, et leurs bénéfices, préceptoreries. Jusqu'à Hugues de Revel le chef des Hospitaliers n'avait été qualifié que Maître de l'Ordre par les Papes. Clément IV fut le premier qui le qualifia Grand Maître par son bref du 18 novembre 1267.

Ce fut pendant ce magistère que saint Louis, Roi de France, fit, en 1270, sa seconde expédition pour la Terre Sainte, et qu'une maladie pestilentielle, qui s'était mise dans son camp, emporta ce pieux monarque, sous les murs de Tunis, dont il avait fait la conquête. Le Grand Maître Hugues de Revel

mourut en 1278, en Palestine. Il portait pour armes : D'or, à un demi-vol d'azur.

XXI.

NICOLAS LORGUE.

Nicolas LORGUE, dont on ignore la patrie, fut élu Grand Maître après la mort de Revel. La Palestine était alors ravagée par les garnisons des places que les chrétiens conservaient dans le pays, sans distinction d'amis et d'ennemis. Mansour, sultan d'Égypte, ayant en vain demandé qu'on fit cesser leurs brigandages, résolut de se faire justice par lui-même.

Le 27 mai 1285, il paraît devant Margat avec une armée formidable, en forme le siège, fait miner toutes les fortifications de la place et force les chevaliers à abandonner cette forteresse importante, qu'il fit raser aussitôt leur sortie. Affligé d'une perte aussi considérable, Lorgue passe en Europe pour solliciter des secours des chrétiens, mais ils furent trop faibles; il revint à Acre accablé de chagrin, et mourut en 1289. Il était doué d'une grande éloquence, d'une prudence et d'une valeur qui lui méritèrent les suffrages de ses contemporains. Il portait pour armes : D'argent, à la fasce de gueules.

XXII.

JEAN DE VILLIERS.

Jean DE VILLIERS, Français de nation, d'une famille distinguée du Beauvaisis, fut élu l'an 1289, avant

le 22 août, pour succéder au Grand Maître Lorgue. Asraf, ou Seraf, sultan d'Égypte, ayant entrepris, l'an 1291, le siège d'Acre, Jean de Villiers et les siens, unis aux Templiers et aux Teutoniques, défendirent la place avec toute la valeur imaginable, et l'eussent vraisemblablement sauvée, s'ils eussent été mieux secondés par leurs alliés. Obligés de l'évacuer, les Hospitaliers et les Templiers passèrent en *Chypre*, où le roi Henri II leur assigna Limisso pour leur retraite. Le premier soin de Jean de Villiers fut d'y convoquer un chapitre général. Il fut très-nombreux. Les chevaliers y accoururent de toutes les nations. Il y fut délibéré qu'on fortifierait Limisso, réduite alors à un gros bourg ouvert de tous côtés, et qu'on armerait pour la défense des pèlerins qui feraient le voyage de la Terre Sainte, les vaisseaux qui avaient servi à passer les chevaliers, soit de la Palestine, soit de l'Europe. Bientôt on vit sortir des différents ports de l'île plusieurs bâtiments de diverses grandeurs, qui, au moyen des prises considérables qu'ils firent sur les corsaires infidèles, augmentèrent insensiblement les armements de l'Ordre. Les Rois d'Angleterre et de Portugal, voyant les chevaliers chassés de la Terre Sainte, regardèrent leur institut comme aboli par le fait, et comme sur le point de l'être par le droit. En conséquence, ils mirent en séquestre leurs revenus. De son côté, le Roi de Chypre, jaloux de l'indépendance que les chevaliers affectaient dans son royaume, déclara qu'il ne pouvait y souffrir des sujets de la puissance pontificale entièrement affranchis de la sienne. Les chevaliers, dans leur dé-

trésse, eurent recours au pape Boniface VIII, qui prit leur défense avec la hauteur qui lui était ordinaire. Ses menaces firent leur effet en Portugal et en Angleterre, où les séquestres furent levés; mais en Chypre, malgré le bref fulminant du Pape, les chevaliers demeurèrent assujettis à la capitation dont le Roi les avait chargés.

Le Grand Maître Jean de Villiers mourut vers la fin de l'an 1297, emportant les regrets et l'admiration des chevaliers de son Ordre et des divers princes de l'Europe et de l'Asie. Il portait pour armes : D'or, à trois chevrons d'azur.

XXIII.

ODON DE PINS.

Odon DE PINS, issu d'une maison illustre de Catalogne, fut substitué, dans un âge avancé, au Grand Maître Jean de Villiers. Uniquement appliqué à la prière, selon les historiens de l'Ordre, il négligea les armements de mer, qui faisaient alors toute la ressource des Hospitaliers. L'an 1300, le pape Boniface VIII, sur les plaintes qu'on fit de sa conduite, le cita à Rome. Odon mourut en route la même année.

Il portait pour armes : De gueules, à trois pommes de pin d'or.

XXIV.

GUILLAUME DE VILLARET.

Guillaume DE VILLARET, Grand Prieur de Saint-Gilles en Provence, fut élu en 1300. Il rétablit la discipline

parmi ses chevaliers à Limisso, et visita tous les établissements de l'Ordre en France, où il institua plusieurs maisons de *chanoinesses* de l'Ordre, en les soumettant à l'autorité du Grand Prieur. Les statuts primitifs accordés à Raimond du Puy, ayant été perdus pendant les guerres funestes de la Palestine, Guillaume de Villaret fut assez heureux, dans un voyage qu'il fit à Rome, d'en retrouver au Vatican un exemplaire, dont le souverain pontife lui fit présent. Il entra dans la ligue formée en 1299 et 1300, par les Rois d'Arménie et de Chypre et le Roi de Perse Gazan ou Cassan, contre le sultan d'Égypte Nazer; celui-ci ayant été chassé de la Syrie, les chevaliers de l'Hôpital purent encore une fois entrer triomphants à Jérusalem; mais ce succès fut de peu de durée, car Nazer, ayant repris les hostilités, remporta sur ses ennemis une victoire complète, le 22 avril 1303, qui le rendit maître de toute la Terre Sainte et en expulsa pour jamais les croisés et les chevaliers de l'Hôpital.

Les mauvais procédés de Henri de Luzignan, Roi de Chypre, à l'égard de l'Ordre, déterminèrent ce Grand Maître à chercher un asile où il serait indépendant. Rien ne lui parut plus conforme à ce dessein que la conquête de l'île de Rhodes, alors occupée par des Grecs révoltés et des corsaires musulmans. Mais les infirmités ne lui permirent pas d'exécuter son projet, car il mourut avant le 6 juin 1306. Il portait: D'or, à trois monts de gueules, surmontés chacun d'un corbeau de sable.

XXV.

FOULQUES DE VILLARET.

Foulques DE VILLARET, frère du précédent, le remplaça dans la dignité de Grand Maître. Ayant à cœur l'exécution du projet de son devancier pour la conquête de l'île de Rhodes, il se rendit à Poitiers, où se trouvaient le pape Clément V et le Roi Philippe-le-Bel, et en obtint des secours considérables pour armer ses gens de guerre ; et à l'aide d'une croisade que le Pape lui avait accordée, les Génois, les Siciliens lui fournirent des vaisseaux, et la plupart des seigneurs et leurs vassaux de diverses contrées s'enrôlèrent à l'envi sous ses drapeaux. L'enthousiasme était si général, que les dames de haute condition offrirent leurs bagues et leurs bijoux les plus précieux, pour contribuer à cette noble entreprise. Le Grand Maître se présenta devant Rhodes, avec une flotte de vingt-cinq galères, et, après avoir tenté divers assauts, il en livra un si violent, le 15 août 1310, que la place, qui avait été défendue par les Sarrasins et les Turcs, fut obligée de se rendre ; il y établit aussitôt le couvent de l'Ordre, et fit arborer son drapeau dans tous les forts de l'île et des îles voisines. Rhodes devint alors le chef-lieu de l'Ordre et lui donna même son nom. Ottoman, sultan des Turcs, ne vit pas sans jalousie et sans crainte les progrès des chevaliers de l'Hôpital, dont la prospérité formerait nécessairement un obstacle à la sienne. L'an 1315, il se présenta avec une flotte considérable devant la place, dont les rem-

parts et les tours n'était pas encore relevés; mais la bravoure et le dévouement des chevaliers en tinrent lieu : ils repoussèrent si vivement divers assauts, que le sultan prit le parti de se retirer. Plusieurs historiens attribuent la levée de ce siège à un secours qu'Amédée V, dit le Grand, duc de Savoie, avait conduit en personne aux chevaliers de Rhodes, événement glorieux qui aurait été consacré par la devise : F. E. R. T. *Fortitudo ejus Rhodum tenuit*; mais d'autres écrivains révoquent ce fait en doute.

La chute et la destruction des Templiers, arrivées l'an 1312, avaient singulièrement enrichi les chevaliers de Saint-Jean, qui furent investis de la plupart de leurs biens, dans toute l'Europe. Neuf commissaires hospitaliers furent nommés pour en prendre possession au nom de leur Ordre.

Depuis ce temps, Villaret soutint mal la réputation que ses exploits lui avaient acquise. Les chevaliers, indignés de son luxe, de sa mollesse et de son despotisme, s'assemblent en chapitre, le déposent et nomment à sa place Maurice de Pagnac. Villaret s'étant pourvu à Rome contre cette déposition, le Pape nomme Gérard de Pins, vicaire général de l'Ordre, en attendant le jugement du procès. L'an 1319, et non 1321, comme le marque M. de Vertot, Villaret, ne voyant point de jour à pouvoir regagner les esprits, donna volontairement sa démission entre les mains du Pape. On lui assigna pour dédommagement le prieuré de Capoue. Il n'alla pas néanmoins y résider; mais il passa en France auprès de sa sœur, dame du château de Teiran

en Languedoc, où il mourut le 1^{er} septembre de l'an 1327. Son corps fut inhumé dans l'église de Saint-Jean à Montpellier.

Il portait les mêmes armes que son frère.

Maurice DE PAGNAC, élu dans les troubles de l'Ordre, et cité par erreur par quelques auteurs comme Grand Maître; il portait pour armes : D'or, au chevron renversé d'azur, au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.

Gérard DE PINS, nommé par le Pape, vicaire général ou lieutenant du Grand Maître, pendant le schisme arrivé sous Foulques de Villaret, continua son exercice pendant quelque temps sous le Grand Maître Héliion de Villeneuve, dont il avait mérité l'estime par ses brillants exploits contre les Turcs, et la défaite d'Orcan, fils d'Ottoman, qu'il battit près de Rhodes en 1316. Il fut un des plus célèbres de l'Ordre, et portait pour armes : De gueules, à trois pommes de pin d'or.

XXVI.

HÉLION DE VILLENEUVE.

Héliion DE VILLENEUVE, de l'illustre maison de Villeneuve, barons et marquis de Vence et de Trans, seigneurs de Bargemont en Languedoc, était Grand Prieur de Saint-Gilles, lorsqu'il fut porté à la dignité de Grand Maître, d'une voix unanime, par les chevaliers assemblés à Avignon, sur la convocation et recommandation du pape Jean XXII, au commencement de juin 1319. Dès qu'il fut en charge, il tint

un chapitre général à Montpellier, dans lequel on divisa le corps de la Religion par Langues. Étant revenu en France, l'an 1328, pour les besoins de l'Ordre, il commanda le troisième bataillon français, avec le sire de Beaujeu, à la bataille de Montcassel, donnée le 23 ou le 24 août de cette année.

L'an 1343, le 30 octobre, il remporta la célèbre victoire del Rio-del-Salado, sur Alboacem, Roi de Maroc, dont le nombre des troupes était de beaucoup supérieur aux siennes; et l'année suivante, les chevaliers, sous la conduite de Jean de Biandra, Grand Prieur de Lombardie, firent une tentative sur la ville de Smyrne. Ils s'emparèrent du château qui commandait le port, et s'y maintinrent malgré les efforts des Turcs. L'an 1346, Héliion de Villeneuve termina ses jours, âgé de quatre-vingt-trois ans, vers le mois de juin de ladite année. Il fut recommandable par son économie, acquitta toutes les dettes de la Religion, augmenta les fortifications nécessaires pour la défense de Rhodes, et signala sa piété par de pieux établissements et le rétablissement de la discipline dans l'Ordre.

Héliion de Villeneuve, voulant laisser à ses chevaliers un monument durable de sa munificence, fit construire à ses frais un bastion crénelé et un boulevard qui conservent encore aujourd'hui le nom de Château-de-Villeneuve. Ses propres richesses contribuèrent aussi à entretenir les troupes que la disette d'argent portait à la désertion.

Excités par ce généreux exemple, plusieurs commandeurs employèrent leurs revenus patrimoniaux à construire des galères, tellement que, la marine

s'accroissant de jour en jour, le pavillon de l'Ordre flotta puissant et respecté sur toute la Méditerranée.

Il portait pour armes : De gueules, fretté de lances d'or, à un écusson du même, dans chaque claire-voie ; à l'écu d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or, posé en cœur.

XXVII.

DIEU-DONNÉ DE GOZON.

Dieu-Donné DE GOZON, était né au château de son nom, à six lieues de Milhau, en Rouergue ; il fut élu pour remplacer le Grand Maître Hélion de Ville-neuve, en 1346. Clément VI lui écrivit le 28 juin de la même année, pour confirmer cette élection, qui, loin d'avoir été recherchée par Gozon, ne fut acceptée par lui qu'à regret.

L'an 1343 il envoya les troupes de la Religion au secours du Roi d'Arménie contre les Sarrasins d'Égypte. Elles triomphèrent de ces infidèles, et remirent le Roi en possession des villes qu'ils lui avaient enlevées. L'an 1353, Gozon, se trouvant, par son âge et ses infirmités, hors d'état de gouverner, demande au Pape la permission d'abdiquer, qui lui est refusée. Il insiste, et enfin il est exaucé. Mais avant que la nouvelle réponse du Pape arrive, il meurt, au mois de décembre de la même année. On a débité sur ce Grand Maître que, n'étant que simple chevalier, il avait délivré l'île de Rhodes d'un énorme dragon qui l'infectait par son souffle et la dépeuplait par sa voracité. Ce conte est représenté sur de vieilles tapisseries, où l'on voit aussi

les hauts faits non moins romanesques de l'archevêque Turpin.

Il avait fait les plus grands efforts pour rappeler ses chevaliers à une discipline sans laquelle l'Ordre ne pouvait triompher de ses ennemis; n'ayant pu atteindre son but, il en conçut un si vif chagrin, qu'il en mourut.

Il portait pour armes : De gueules, à la bande d'argent bordée d'azur, à la bordure crénelée d'argent.

XXVIII.

PIERRE DE CORNEILLAN.

Pierre DE CORNEILLAN OU DE CORNILLAN, d'une illustre maison de Provence, était Grand Prieur de Saint-Gilles, lorsqu'il fut élu Grand Maître, au commencement de l'année 1354. Son magistère ne fut que de dix-huit mois, pendant lesquels il eut à se défendre contre le Pape Innocent VI, qui, par une fausse politique, voulait obliger les chevaliers à quitter l'île de Rhodes pour s'établir, soit dans l'Anatolie, soit en Palestine, afin d'être plus à portée, disait-il, d'arrêter les progrès des Turcs qui menaçaient l'Italie. Le Grand Maître se disposait à convoquer un chapitre général sur cette contestation, lorsque la mort l'enleva vers le milieu de l'an 1355, suivant tous les historiens de l'Ordre.

Son amour pour l'observance des statuts de l'Ordre l'avait fait surnommer le *Correcteur des coutumes*. Il portait pour armes : De gueules, à la bande d'argent, chargée de trois merlettes de sable.

XXIX.

ROGER DE PINS.

Roger DE PINS, de l'illustre maison qui avait déjà fourni le Grand Maître Odon de Pins et le lieutenant du magistère Gérard de Pins, dont il a été question pages 31 et 35, fut élu en 1355. Le pape Innocent VI, insistant toujours pour l'exécution de son projet, fit tenir à Avignon le chapitre général de l'Ordre, où les chevaliers, pour gagner du temps, consentirent à s'établir dans la Morée, après avoir obtenu le consentement des princes latins qui avaient des prétentions sur cette principauté. Innocent VI mourut avant que les difficultés fussent levées, et son projet s'évanouit avec lui. Roger de Pins, vers l'an 1364, tint à Rhodes un nouveau chapitre général, où l'on réforma divers abus. Entre autres réglemens, on y défendit de donner aux frères servants ni la croix ni le titre de chevalier; on y établit des receveurs dans chaque prieuré pour les responsions ou contributions que chaque commanderie devait fournir à l'Ordre. Roger de Pins mourut le 28 mai de l'an 1365. L'Ordre perdit en sa personne un chef plein de zèle pour la manutention de la discipline, et les pauvres de l'île un père charitable. Ceux-ci l'avaient surnommé l'*Aumônier*.

Il avait ordonné que les statuts de l'Ordre fussent rédigés en latin, attendu que plusieurs Grands Maîtres, soit Français, soit d'autre nation, les ayant fait écrire chacun dans leur langue propre, les chevaliers s'excusaient de l'inobservance de ces statuts,

en prétextant ne pas connaître les langues dans lesquelles ils étaient présentés. Sous son magistère, Jean-Fernandez de Hérédia, Grand Prieur d'Aragon, qui devint Grand Maître en 1376, excita par son ambition beaucoup de troubles dans l'Ordre. Roger de Pins portait pour armes : De gueules, à trois pommes de pin d'or.

XXX.

RAYMOND DE BÉRENGER.

Raymond DE BÉRENGER, d'une illustre maison de Dauphiné, Commandeur de Castelsarrasin, succéda, l'an 1365, au Grand Maître Roger de Pins. La même année les vaisseaux de la Religion, réunis, sous la conduite de Raymond de Bérenger, à ceux de Pierre I^{er}, Roi de Chypre, font une descente en Égypte. La prise et le pillage d'Alexandrie, qu'il fallut abandonner au bout de quatre jours, fut le fruit de cette expédition. Les Rhodiens eurent aussi quelque part aux expéditions de Pierre en Syrie. L'an 1374, sur l'invitation du pape Grégoire IX, l'Ordre tint à Avignon une grande assemblée, où le Grand Maître, à raison de son âge et de ses infirmités, ne put se rendre. Fernandès de Hérédia, son lieutenant, y tint sa place, et fit faire la première collection des statuts de l'Ordre. Raymond de Bérenger mourut la même année, au mois de novembre.

Il portait pour armes : De gueules, au sautoir alaisé d'or.

XXXI.

ROBERT DE JULLIAC.

Robert DE JULLIAC ou JUILLAC, originaire de Languedoc, Grand Prieur de France, fut élu en son absence, pour remplir la dignité de Grand Maître. Il salua le Pape en passant à Avignon, d'où il alla s'embarquer à Marseille sur les galères de l'Ordre, qui le conduisirent à Rhodes.

Le Pape exigea de ce Grand Maître, que lui et ses chevaliers se chargeassent désormais de la défense de Smyrne, en leur accordant un revenu de 1,000 florins, payé annuellement. Ce Grand Maître mourut après le 10 août 1376, et portait pour armes : D'argent, à la croix fleuronnée de gueules, au lambel de quatre pendants d'azur.

XXXII.

JEAN FERNANDÈS DE HÉRÉDIA.

Jean Fernandès DE HÉRÉDIA, Grand Prieur d'Aragon, de Saint-Gilles et de Castille, fut élu Grand Maître tandis qu'il était à la cour d'Avignon. Il y résidait depuis longtemps, et y avait obtenu, par ses intrigues et contre le gré de l'Ordre, les bénéfices importants dont il jouissait. L'an 1377, au mois de janvier, il ramène par mer à Rome le Pape Grégoire XI, et de là il fait voile pour Rhodes. Sur la route, ayant rencontré une flotte vénitienne, il se joint à elle pour aller faire le siège de Patras. La place est emportée l'épée à la main. Flatté de ce

succès, il se laisse engager, par le général vénitien, à tenter la conquête de la Morée. Il est surpris dans une embuscade par les Turcs, qui le font prisonnier près de Corynthe. Sur l'avis de ce malheureux événement, on proposa aux Turcs de leur rendre la ville de Patras pour sa rançon. Ils refusèrent ; on ajouta à la première offre celle d'une somme considérable, pour la garantie de laquelle les trois Grands Prieurs de Saint - Gilles, de Rome et d'Angleterre, consentaient à rester en otages. Le Grand Maître refusa à son tour, conjurant les trois Prieurs, qui vinrent le visiter, de laisser mourir dans les fers un vieillard dont la vie était inutile, ne voulant pas même que sa rançon fût payée des derniers de l'Ordre ; il préféra noblement demeurer trois années dans une dure captivité, au milieu des montagnes de l'Albanie, jusqu'à ce que, racheté par sa famille, il pût revenir à Rhodes, en 1381.

A cette époque, il s'agissait pour lui de se décider entre les obédiences d'Urbain VI et de Clément VII, qui se disputaient la papauté. Le Grand Maître se déclare pour le dernier. Urbain le destitue, l'an 1381, et nomme à sa place Richard Caraccioli, qui est reconnu par les Langues d'Italie et d'Angleterre. L'an 1396, le Grand Maître de Hérédia meurt à Avignon, au mois de mars, après un gouvernement de dix ans et huit mois. Caraccioli, son compétiteur, était mort à Rome, le 18 mai de l'année précédente. Ce Grand Maître portait : De gueules, à sept tours d'argent, posées 3, 3 et 1.

XXXIII.

PHILIBERT DE NAILLAC.

Philibert DE NAILLAC, originaire de la province de Berry, était Grand Prieur d'Aquitaine, lorsqu'il succéda au Grand Maître de Hérédia. A peine est-il en jouissance, qu'il se voit engagé dans la ligue des princes chrétiens contre Bajazet, empereur des Turcs. Il se rendit, à la tête de ses chevaliers, dans la Hongrie, qui était alors le théâtre de la guerre, et combattit à la funeste journée de Nicopoli, à la tête des siens, dont la plupart furent taillés en pièces. De retour à Rhodes, il achète la Morée de Thomas Paléologue, qui en était despote; mais le marché ne put tenir, par l'aversion des Grecs contre les Latins. L'an 1401, Tamerlan emporte Smyrne d'assaut, malgré la brave défense des chevaliers.

L'an 1409, Philibert de Naillac, accompagné de seize commandeurs, se rendit au concile de Pise, assemblé pour faire cesser le schisme qui régnait dans l'église, et dans lequel Alexandre VI fut élu Pape. De Naillac y fut également reconnu seul et légitime Grand Maître des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, à *Rhodes*. Le Pape le chargea d'une mission près des Rois de France et d'Angleterre, afin de les engager à réunir leurs forces contre les Turcs; mais cette ambassade fut infructueuse, à cause des divisions qui régnaient entre ces deux monarchies. Il ne cessa depuis de s'occuper des affaires de son Ordre, dans toutes les provinces de l'Europe, et présida, vers 1419, l'assemblée des che-

valiers tenue à Ancône pour des règlements de discipline. Il obtint d'entretenir constamment à Jérusalem six chevaliers, exempts de tribut, pour recevoir dans leur maison leurs propres frères, ou les pèlerins qui viendraient visiter le saint sépulcre; ces chevaliers étaient également institués pour racheter les captifs, ou les échanger contre d'autres prisonniers; il établit aussi des consuls à Jérusalem, Alexandrie et Rome, chargés de protéger les pèlerins. Il mourut en 1421, dans un chapitre général qu'il présidait au milieu de ses propres chevaliers, dont il emporta les larmes, le respect et l'estime. Il portait : D'azur, à deux lions léopardés d'or, l'un sur l'autre.

XXXIV.

ANTOINE FLUVIAN.

Antoine FLUVIAN, dit aussi DE LA RIVIÈRE, né en Catalogne, était Grand Prieur de Chypre, lorsqu'il fut élu d'une voix unanime, en 1421, pour succéder à Philibert de Naillac. Jean II, Roi de Chypre, encouragé par les succès qu'il avait obtenus en Égypte contre les Turcs, fut les assaillir jusque sous les murs d'Alexandrie. Le sultan, effrayé de ces progrès, conduisit en 1424, une flotte formidable, qui se présenta devant Famagouste, la prit et la pilla. Le Roi invoqua quelque temps après l'appui des chevaliers de Rhodes, pour l'aider à repousser el même sultan qui était venu insulter Chypre en 1426; une bataille s'engage, et Jean II, fait prison-

nier dans la mêlée, est conduit au Caire. Mais, quoique les Hospitaliers eussent fait de grandes pertes dans ce combat, ils ne désespéraient pas du salut de l'île, lorsqu'ils apprirent que le Roi de Chypre, fatigué de sa captivité, avait fait sa paix et recouvré sa liberté. Fluvian, informé dans la suite du projet du sultan, d'attaquer l'île de Rhodes, la mit dans un tel état de défense et de provision, qu'il fut obligé de le suspendre. Fluvian, après avoir fait d'excellents réglemens pour la discipline des chevaliers et l'administration des finances de l'Ordre, dont toutes les dettes se trouvèrent acquittées, mourut le 26 octobre 1437; il portait pour armes : D'or, à la fasce ondulée de gueules.

XXXV.

JEAN DE LASTIC.

Jean DE LASTIC, né d'une illustre maison d'Auvergne, était Grand Prieur d'Auvergne et Commandeur de Montcalm, lorsqu'il fut élu à Rhodes en 1437, et pendant son absence, par treize chevaliers auxquels l'Ordre avait remis le pouvoir de procéder à cette élection. Il arriva dans l'île en 1438. Le sultan d'Egypte, donnant suite à son projet d'expulser de Rhodes les chevaliers de Saint-Jean, se présenta avec sa flotte devant la place, le 25 septembre 1440. Mais les chevaliers, dit M. de Bargemont, unis aux Rhodiens, s'étant portés sur la côte, formèrent aussitôt comme un mur d'airain, qui, empêchant toute tentative de débarquement, permit à la flotte chrétienne, quoique très-inférieure en

nombre de sortir du port en ordre de bataille. Surpris de tant de résolution, les Sarrasins hésitèrent à faire un seul mouvement, même rétrograde, et, attendant les ombres de la nuit, ils firent voile vers l'île de Lango; mais les Hospitaliers les y avaient précédés, et, forcée à une nouvelle retraite, l'escadre égyptienne s'accula contre une petite île appartenant aux Turcs. Le Maréchal de l'Ordre, qui commandait les galères, attaqua l'ennemi dans ce retranchement, lui tua sept cents hommes et revint à Rhodes. La nuit suivante, les infidèles, précipitant leur fuite, abordèrent en passant à l'île de Chypre, mirent le feu à la grande commanderie qui se trouvait sans défenseurs, et après cet exploit, qui attestait leur impuissance, ils rentrèrent honteusement dans leurs ports.

Une trêve fut le résultat de cette belle défense; elle ne fut pas cependant de longue durée. Jean de Lastic, instruit des projets destructeurs des Musulmans, avait fait les plus ardents efforts auprès des divers souverains, pour en obtenir des secours, mais la plupart demeurèrent sourds à sa voix; le Roi de France, Charles VII, fut le seul qui, à la considération du Commandeur d'Aubusson, qui lui avait été envoyé en ambassade à cet effet, alloua 300,000 francs. Le Grand Maître, rempli d'un noble courage, et se mettant au-dessus des revers de finances, pourvut à la défense des ports, et appela tous les chevaliers épars dans les divers pays, pour accourir à la défense de l'île. Un enthousiasme sacré saisit tous les cœurs, et de toutes les contrées de l'Europe, non-seulement les chevaliers obéissent à

la voix de leur Grand-Maître, mais tous les *jeunes gentilshommes*, fiers de participer à d'aussi glorieux travaux, se rendent sous les drapeaux de Lastic et demandent à être admis dans son Ordre. Effectivement, dix-huit mille Turcs, avec une flotte nombreuse débarquent au mois d'août 1446 et forment le siège de la capitale.

Après plusieurs assauts donnés pendant quarante jours, leur général est obligé de se rembarquer avec les débris de son armée, dont la plus grande partie avait péri sous les murs de la place.

Le conseil de l'Ordre, sachant apprécier la sagesse et la bravoure du Grand Maître, crut devoir lui laisser une latitude plus ample dans l'exercice de ses fonctions; il déposa en conséquence ses pouvoirs entre ses mains, et l'investit ainsi d'une espèce de dictature dont la durée était fixée à trois ans.

L'an 1454, Mahomet II, qui venait de faire la conquête de Constantinople, enflé de ce succès, fit sommer le Grand Maître de se reconnaître son vassal et de lui payer tribut. *A Dieu ne plaise*, répondit Lastic, *que j'aie trouvé mon Ordre libre et que je le laisse esclave !...* Après ce refus, qui était digne de lui et des siens, il envoya le Commandeur d'Aubusson réclamer, au nom de la chrétienté, des secours aux autres souverains de l'Europe, et mourut dans ces entrefaites, le 19 mars 1454; il portait pour armes : De gueules, à la fasce d'argent.

XXXVI.

JACQUES DE MILLY.

Jacques DE MILLY, Grand Prieur d'Auvergne, fut élu Grand Maître en 1454; il garantit son île contre les incursions que Mahomet II faisait sans cesse exercer dans les petites îles environnantes. Une peste des plus terribles affligea Rhodes en 1456; le Grand Maître donna tous ses soins aux malheureux qu'elle atteignit, et fit tant d'efforts qu'il arrêta le mal dans sa source. Les galères de la Religion ayant battu celles des Turcs en 1457, Mahomet fit exécuter une descente dans l'île de Lango (anciennement l'île de Cos), qui fut infructueuse, les Turcs ayant été repoussés partout avec vigueur; ils tentèrent alors une attaque sur l'île de Rhodes, dans laquelle ils ne purent qu'exercer quelques pirateries, qui furent néanmoins fort nuisibles aux habitants. Le Grand Maître, afin d'en éviter de semblables pour l'avenir, fit construire plusieurs forts dont il confia la garde et la défense aux chevaliers. Mahomet, le plus grand ennemi des chevaliers de Rhodes, qui protégeaient l'île de Chypre, fit déclarer le sultan d'Égypte contre la Reine Charlotte, qui avait à lutter contre Jacques son frère naturel, qui cherchait à la détrôner. Le sultan fournit une flotte à ce dernier, avec laquelle il se rendit maître de l'île. Les Vénitiens, ses alliés, firent quelque temps après une descente dans l'île de Rhodes même, où ils commirent de grands dégâts.

Ce fut au milieu de ces graves circonstances, dit

M. de Bargemont, qu'éclatèrent de nouvelles discordes intestines, qui nécessitèrent la convocation d'un chapitre général. Il eut lieu le 1^{er} octobre 1459, et les chevaliers d'Espagne, d'Italie, d'Angleterre et d'Allemagne, s'y plaignirent hautement que les Français envahissaient toutes les dignités. Ceux-ci alléguèrent qu'ils avaient fondé la milice de Saint-Jean, que les autres nations n'avaient dû leur admission qu'à des chevaliers de France, et que d'ailleurs, formant trois Langues, ils composaient à eux seuls plus de la moitié de l'Ordre entier; ils ajoutaient que l'Amiral était toujours de la Langue d'Italie; que celles d'Aragon, d'Allemagne et d'Angleterre fournissaient constamment le Grand Conservateur, le Grand Bailli et le Turcopolier; qu'ainsi la France, la Provence et l'Auvergne pouvaient se réserver les dignités de Grand Hospitalier, de Grand Commandeur et de Grand Maréchal.

La discussion s'échauffa; le procureur d'Aragon, en plein chapitre, interjeta appel à la cour de Rome, et sortit suivi de quatre Langues étrangères. Le conseil voulait les poursuivre; le Grand Maître s'y opposa, et, touchés de sa modération, peu à peu les rebelles eurent honte de leur emportement. Après avoir ainsi, par sa sagesse, conservé la paix au dehors et rétabli la concorde intérieure, Jacques de Milli mourut le 17 août 1471, d'une attaque de goutte; il portait pour armes: De gueules, au chef denché d'argent.

XXXVII.

PIERRE-RAYMOND ZACOSTA.

Pierre-Raymond ZACOSTA, Castillan de naissance et châtelain d'Emposte, fut élu en 1461. Il convoqua, l'année suivante, un chapitre général, afin d'apaiser les dissensions intérieures qui régnaient dans l'Ordre depuis plusieurs années; les *Espagnols* plus hardis sous un Grand Maître de leur nation, obtinrent de former deux *Langues*, et ce fut pendant la tenue de ce chapitre que le titre d'*Excellentissime* fut dévolu pour la première fois au Grand Maître des Hospitaliers. Celui-ci, informé que Mahomet II avait mis le siège devant Lesbos, y envoya des chevaliers pour la défendre; mais ceux-ci, trahis par les Grecs, périrent tous les armes à la main.

Les dissensions domestiques prenant un caractère plus grave dans l'Ordre, le Pape Paul II convoqua, en 1467, à Rome, un chapitre général, pour y prononcer sur les accusations dirigées contre le Grand Maître; Zacosta s'y rendit en personne, et y fit triompher son innocence de la manière la plus éclatante. Le Pape le combla d'honneurs et d'égards; mais comme il se disposait à quitter Rome, une pleurésie le conduisit au tombeau, le 21 février 1467. Le Pape le fit inhumer avec la plus grande pompe, dans l'église de Saint-Pierre. Il portait pour armes: D'or, à trois fasces ondées de gueules; à la bordure de sable chargée de huit points d'argent, 3, 2, 3.

XXXVIII.

JEAN-BAPTISTE DES URSINS.

Jean-Baptiste DES URSINS, d'une illustre maison d'Italie, était Grand Prieur de Rome, lorsqu'il fut élu Grand Maître en cette ville, et sous les yeux du Pape, le 4 mars 1467. Arrivé à Rhodes, il prit, pour l'assister dans son gouvernement, les sages conseils du Commandeur d'Aubusson, homme expérimenté dans l'art de la guerre, qu'il nomma surintendant des fortifications de l'île et qui donna tous ses soins à mettre la ville dans un état de défense formidable. Ces mesures étaient d'autant plus urgentes, que les Turcs se présentèrent devant l'île et y firent une descente qui leur devint funeste par l'ardeur que les chevaliers apportèrent à les combattre d'une telle manière qu'ils furent obligés de se rembarquer, après une sanglante défaite. Les flottes de Mahomet ayant tourné leurs efforts, en 1470, contre l'île de Négrepont (la plus grande de la mer Égée), qui appartenait aux Vénitiens, Des Ursins s'empressa d'envoyer à ceux-ci un secours de plusieurs galères, sous le commandement des Commandeurs d'Aubusson et de Cardone; ceux-ci donnèrent à l'Amiral des Vénitiens l'avis de rompre le pont de bateaux par lequel les Turcs recevaient leurs convois de munitions venant de la terre ferme; mais il n'en tint compte, et la ville fut prise; le sultan, furieux d'avoir vu l'étendard des chevaliers de Rhodes parmi ceux des Vénitiens, jura de s'en venger. Le Grand Maître, pour qui cette

menace fut un avis salutaire, chargea le Commandeur d'Aubusson, alors Grand Prieur d'Auvergne, de construire à Rhodes trois nouvelles tours, et de fermer le port par une nouvelle chaîne; dans ces entrefaites, il mourut, le 8 juin 1476, et fut inhumé dans l'église des Hospitaliers. Il portait : Bandé d'argent et de gueules de six pièces; au chef d'argent, chargé d'une rose de gueules, boutonnée d'or, et soutenu du même, à l'anguille d'azur, posée en fasce.

XXXIX.

PIERRE D'AUBUSSON.

Pierre D'AUBUSSON, Grand Prieur d'Auvergne, d'une des plus illustres et anciennes maisons de France, issue des anciens comtes de la Marche, était déjà célèbre par plusieurs actions d'éclat, et par les services éminents qu'il avait rendus à l'Ordre pendant l'administration du Grand Maître Des Ursins, qui, à raison de son grand âge et de ses infirmités, lui avait confié le maniement des affaires, et la sûreté et la défense du pays. Le chapitre général, assemblé pour l'élection, sentit qu'il ne pouvait faire un meilleur choix, et l'élut à l'unanimité, le 17 juin 1476, pour succéder au Grand Maître Des Ursins. Tout le peuple de l'île accourut pour couvrir de ses acclamations l'élection que venait de faire le chapitre, et qui assurait le salut de l'Ordre.

Le Grand Maître convoque tous les chevaliers de l'Ordre, épars dans les diverses contrées du monde, pour venir au secours de l'île menacée par les Turcs ;

non-seulement ceux-là furent fidèles à sa voix, mais encore une foule de jeunes gentilshommes, excités par leur exemple, se joignirent à eux et vinrent se ranger sous les drapeaux de la Religion. Un jubilé, publié en France, fournit amplement aux frais d'une campagne que commandaient l'honneur et le salut des chevaliers hospitaliers. Enfin, après trois ans de préparatifs pour la défense de l'île, le 23 mai 1480, apparut la flotte des Turcs, forte de cent soixante vaisseaux de haut bord, portant cent mille hommes de débarquement, sous le commandement du grand vizir Misach Paleologue, renégat de la race des derniers Empereurs grecs, qui s'était vendu à Mahomet II, maître alors de Constantinople. L'attaque du grand visir est dirigée sur la tour de Saint-Nicolas, qui tombe sous trois cents boulets; les Turcs se précipitent en grand nombre dans les galères, pour arriver à la brèche; mais là, le Grand Maître, à la tête des siens, l'étendard de la croix déployé, s'élançe sur les janissaires, les culbute et en fait un horrible carnage. Dans le combat, un éclat de pierre vient briser en pièces le casque de d'Aubusson, qui prend aussitôt le chapeau d'un soldat et s'en couvre la tête, en continuant de rester dans la mêlée; le commandeur italien Fabrice Carretto, effrayé du danger qu'il court, le conjure de se retirer; mais d'Aubusson lui répond: *C'est à votre Grand Maître qu'appartient le poste d'honneur !...* et, frappant avec un nouveau courage, il sent son épée se briser; mais tout instrument dans la main d'un héros devient meurtrier; le Grand Maître s'arme aussitôt d'un épieu, s'élançe et fait enfoncer

les bataillons des Turcs, qui sont obligés de se précipiter dans la mer, pour éviter une mort certaine; les coups de canon dont ils étaient en outre foudroyés de tous les forts de l'île, qui tiraient sans discontinuer, ne leur permirent plus d'espérer aucun succès. Ils se rembarquent le 19 août, après avoir perdu l'étendard de Mahomet et laissé sur la place neuf mille morts, et emmenant avec eux quinze mille blessés. Le Grand Maître, frappé lui-même de cinq blessures, rentra, après le combat, dans son palais, couvert de son propre sang et de celui des ennemis trouvés sous ses coups.

Ce siège, qui est un des plus mémorables de l'histoire moderne, fut poussé et soutenu avec toute la valeur et tout l'art qu'on peut imaginer. Rhodes fut entièrement démantelée par l'effet de l'artillerie des Turcs, et ses seuls chevaliers combattant sur ses remparts en ruine, la sauvèrent de la fureur des assaillants, qui employèrent quatre-vingt-neuf jours à redoubler leurs attaques.

Tant d'efforts pour la résistance, et tant de gloire pour le résultat, sont dus au génie supérieur, à la prudence et à la bravoure du Grand Maître, qui, dans la crainte que ses chevaliers ne parlassent de capituler, s'écria au milieu d'eux : *S'il en est parmi vous qui redoutent de se trouver ici, je puis, malgré le blocus, les faire sortir ; mais si vous restez avec moi, ne prononcez jamais le mot de reddition, ce serait votre arrêt de mort.*

Le Grand Maître, toujours pénétré de la religion sainte, dont il était le plus ferme appui, voulut, en rendant grâces au ciel des succès qu'il avait ob-

tenus, laisser un monument durable de sa reconnaissance; il bâtit à cet effet la magnifique église de Sainte-Marie de la Victoire.

La mort de Mahomet II empêcha les suites terribles de sa colère et de sa honte; il préparait, contre Rhodes, un second armement encore plus formidable, lorsqu'il mourut, en 1481. Sa mort laissa le trône à Bajazet II; mais Sem, ou Zizime, son frère puîné, le lui disputait. Ce prince, vaincu, proscrit, poursuivi, demanda un asile au généreux d'Aubusson. Le Grand Maître l'accorda par humanité et par politique et devint l'hôte et le protecteur d'un prince du sang des sultans. Forcé, au bout de quelques mois, d'éloigner cet infortuné que la haine de son frère cherchait à atteindre par le fer ou par le poison, le Grand Maître accorda la générosité avec l'intérêt et la tranquillité de l'ordre dont il était chef, en faisant passer Zizime en France, sous la garde du chevalier de Blanchefort, et en le faisant garder dans la commanderie de Bourgneuf, en Auvergne. Le Pape Innocent VIII exigea que le prince ottoman fût remis entre ses mains, et après des instances réitérées, le Grand Maître se décida à l'envoyer à Rome.

Les princes chrétiens et Charles VIII, Roi de France, à leur tête, préparent une nouvelle croisade; d'Aubusson accepte l'honneur de la commander, mais des jalousies survenues parmi les puissances arrêtent son exécution. D'Aubusson, pénétré de douleur de cette défection si contraire aux intérêts de l'Europe, tomba dans une mélancolie profonde, qui le fit descendre au tombeau, le 13 juillet 1503,

à l'âge de quatre-vingts ans. Pendant trente-un ans qu'avait duré son sage et brillant magistère, il ne cessa d'être chéri et respecté de ses chevaliers ; unissant une piété solide à une valeur éprouvée, la fermeté à la douceur, l'économie à la bienfaisance, il fut le plus illustre Grand Maître que l'Ordre eût encore vu à sa tête.

Guillet, dans la *Vie de Mahomet II*, nous apprend une anecdote du siège de Rhodes, qu'il est à propos de rapporter : « Les Turcs, dit-il, avaient élevé une « batterie de seize gros basilics ou gros canons, « dont le calibre énorme excédait celui des pièces « employées au siège de Scutari. Les chrétiens y « opposèrent, avec grand succès une contre-bat- « terie *d'une invention nouvelle*. Un de leurs ingé- « nieurs, aidé des avis des gens de marine les plus « habiles, et de quelques charpentiers de la ville, « fit une machine propre à jeter des quartiers de « pierre d'une grosseur effroyable. Son exécution « empêcha l'ennemi de pousser le travail de ses ap- « proches, renversa ses épaulements, ouvrit les « sapes, tua la plupart de ses travailleurs, et rem- « plit de carnage les troupes qui se trouvaient sous « sa portée. Les assiégés la nommèrent par raillerie « le tribut, pour faire allusion au tribut que Maho- « met avait demandé, et l'avertir qu'ils lui en fai- « saient le payement à leur manière L'effet (de ce « tribut) était si grand, ajoute-t-il, que la pesan- « teur des pierres ouvrait les terres dont le dessous « était creusé par les mineurs, et qu'elles allaient « chercher ceux qui creusaient et qui préparaient « des fourneaux sous les dehors de la place. »

Le Grand Maître d'Aubusson avait été décoré du chapeau de cardinal, le 9 mai 1488. Le Pape Innocent VIII avait aussi réuni à l'Ordre des chevaliers hospitaliers ceux du Saint-Sépulcre et de Saint-Lazare de Jérusalem.

Ce Grand Maître fut surnommé le *Bouclier de l'Église* et le *Libérateur de la chrétienté*; il portait pour armes: D'or, à la croix ancrée de gueules.

XL.

ÉMERY D'AMBOISE.

Émery D'AMBOISE, issu d'une illustre maison de France et frère du cardinal George d'Amboise, fut élu Grand Maître en 1503, pendant qu'il se trouvait à la cour de France, près de la personne de Louis XII, qui le combla d'honneurs, lui fit don d'une portion de la vraie croix, et le ceignit de l'épée que saint Louis avait portée dans les croisades. Le Grand Maître, arrivé à Rhodes, se trouva dans la nécessité de continuer la défense de l'île, sans cesse attaquée par les Turcs, ennemis mortels du nom chrétien, et surtout des chevaliers hospitaliers, qui en étaient les plus nobles soutiens. La marine de l'Ordre mit plus d'une fois en déroute les vaisseaux du soudan d'Égypte, en 1505 et années suivantes, sous le commandement des chevaliers d'Amaral, Commandeur de Castille, et de Villiers - l'Isle - Adam, qui dirigeait dès lors une portion des escadres chargées de la sûreté des forts. Les échecs éprouvés par les infidèles procurèrent des sommes considérables,

dont le Grand Maître fit verser le montant dans les coffres de l'Ordre. Ce Grand Maître mourut avec la réputation d'avoir été heureux dans toutes ses entreprises, après le 15 novembre 1512, âgé de soixante-dix-huit ans. Il mourut *pauvre et n'en laissa pas dans l'île* : c'est le plus bel éloge que l'histoire puisse décerner à un prince chrétien!...

Il portait pour armes : Palé d'or et de gueules de six pièces.

XL I.

GUY DE BLANCHEFORT.

Guy DE BLANCHEFORT, Français d'origine, Grand Prieur d'Auvergne, neveu du Grand Maître d'Aubusson et fils de Guy de Blanchefort, sénéchal de Lyon et chambellan de Charles VII, fut élu, en son absence, pour succéder à Émeri d'Amboise. Il était malade alors dans son prieuré. L'an 1513, vers la fin d'octobre, il s'embarque; mais ses infirmités l'ayant obligé de prendre terre à l'île de Prodane, près de celle de Zante, il y mourut, le 24 novembre de la même année.

Il portait : D'or, à deux lions léopardés de gueules, l'un sur l'autre.

XLII.

FABRICE CARRETTO.

Fabrice CARRETTO, de la Langue d'Italie et de la maison des marquis de Final, en Ligurie; il était Amiral de l'Ordre et déjà célèbre par de brillants

exploits, lorsqu'il fut élu Grand Maître le 15 décembre 1513. Il contracta un traité d'alliance en 1415 avec le roi de Perse Ismaël, contre Sélim I^{er}, Empereur des Turcs, qui était leur ennemi commun. La flotte de celui-ci, au retour de son expédition victorieuse de Perse, longea l'île de Rhodes, soit pour informer le Grand Maître de son allié, soit dans l'intention de l'attaquer; mais Fabrice Carretto, ayant fait pointer tous ses canons à l'embouchure du port, ôta aux Turcs l'envie de rien entreprendre pour le moment contre l'île de Rhodes. Il fournit également des secours, en 1520, au gouverneur de Syrie, qui tenait contre les Ottomans; dans le même temps il fait fortifier Rhodes et l'entoure de nouveaux retranchements; il meurt le 10 janvier 1521, avec la réputation d'un prince libéral et charitable, d'un capitaine expérimenté, et d'un homme versé dans la connaissance des langues mortes et vivantes. Il portait pour armes: Bandé d'or et de gueules de douze pièces.

Il composa un ouvrage destiné à l'instruction des chevaliers de son Ordre, et défendit très-expressément les duels entre eux.

XLIII.

PHILIPPE DE VILLIERS-L'ISLE-ADAM.

Philippe DE VILLIERS-L'ISLE-ADAM, d'une illustre maison du Beauvaisis, qui avait fourni le Maréchal de France de ce nom, était Grand Prieur de France, se trouvait à la cour de François I^{er}, en qualité

d'ambassadeur de l'Ordre, lorsqu'il fut élu Grand Maître le 22 janvier 1521. Arrivé à Rhodes, il donna tous ses soins pour approvisionner l'île de toutes munitions de guerre et de bouche, pour avancer les travaux commencés par son prédécesseur, et pour se procurer le secours des princes chrétiens. Il fut mal secondé en ce dernier point. Les princes chrétiens, occupés à défendre leurs états les uns contre les autres, ne purent faire passer des secours à Rhodes. Le Pape lui-même (Adrien VI) n'offrit aux chevaliers que des prières et des bénédictions.

Le Grand Maître emmenait de France avec lui toutes les munitions de guerre qu'il avait pu se procurer. A la hauteur de Nice, le feu prit à son bâtiment avec une telle violence, que les hommes de l'équipage ne songeaient qu'à gagner la terre ; mais il les obligea de reprendre leurs postes et se rendit maître des flammes ; quelques jours après, le tonnerre tomba dans sa chambre, brisa son épée et tua neuf hommes. Averti que le fameux corsaire Curtogli s'était embarqué près du cap Mallès pour le surprendre, il eut le bonheur de lui échapper à la faveur de la nuit, et entra dans le port de Rhodes, au milieu des acclamations des chevaliers et du peuple, accourus sur le rivage pour le recevoir.

D'Amaral, seul chancelier de l'Ordre qui avait brigué la grande maîtrise, et qui était furieux de l'élection de Villiers-l'Isle-Adam, mit à découvert son ressentiment et laissa échapper, dans son dépit, que Villiers serait le dernier Grand Maître de Rho-

des. Ce propos, entendu de plusieurs chevaliers, servit plus tard à éprouver sa trahison¹.

Le 26 juin 1522, la flotte des Turcs parut devant Rhodes. Elle se composait de quatre cents bâtiments de différentes grandeurs, portant cent quarante mille hommes de guerre et soixante mille paysans qu'on avait tirés de la Servie et de la Valachie, pour les employer aux travaux du siège. Au moment où la ville fut investie, elle renfermait six cents chevaliers et quatre mille cinq cents soldats; les habitants qui demandèrent à prendre les armes furent formés en compagnies, et on leur assigna les postes les moins exposés. C'est avec cette faible garnison que l'Isle-Adam soutint contre toutes les forces de Soliman un siège devenu, par la courageuse défense des assiégés, l'un des plus mémorables dont l'histoire fasse mention. Les janissaires s'étaient flattés de s'emparer facilement des ouvrages extérieurs; mais, repoussés avec une perte considérable dans toutes les attaques, ils tombèrent bientôt de la présomption dans le découragement, et finirent par refuser d'obéir à leurs généraux. Soliman accourut le 28 août pour étouffer dans son principe une révolte qui pouvait avoir des conséquences fâcheuses. Il n'accorda leur pardon aux janissaires qu'à condition qu'ils répareraient la honte de leurs premières défaites. Les Turcs, combattant sous les yeux d'un maître aussi prompt à récompenser qu'à punir, redoublèrent d'efforts et firent des prodiges de valeur. La victoire restait toujours aux chré-

¹ On lui fit son procès, et il fut condamné à avoir la tête tranchée; ce qui fut exécuté le 5 novembre 1522.

tiens, mais ils l'achetaient par la perte de quelques-uns de leurs plus braves guerriers, sans espoir d'être secourus par les souverains de l'Europe ; l'Isle-Adam voyait chaque jour diminuer ses ressources.

Toutes les fortifications de Rhodes avaient été détruites par le canon ; le plus grand nombre de ses défenseurs avait péri sur la brèche ; la poudre manquait, il ne restait de vivres que pour quelques jours, et l'Isle-Adam, décidé à s'ensevelir sous les ruines de la place, ne songeait point à capituler. Cependant, touché du sort qui menaçait les habitants si la ville était prise d'assaut, il consentit à écouter les propositions de Soliman. Par un traité signé le 20 décembre, les chevaliers obtinrent de sortir de Rhodes avec leurs armes, et emportant les reliques, les vases saints et tous les objets relatifs au culte. Soliman rendit une visite au Grand Maître, et le combla de marques d'estime. En le quittant, il dit à ceux qui l'accompagnaient : « Ce n'est pas sans quelque peine que j'oblige ce chrétien, à son âge, de quitter sa maison. » La flotte chrétienne sortit de Rhodes le 1^{er} janvier 1523. De Candie, où l'Isle-Adam, piqué de n'avoir point été secouru par les Vénitiens, ne resta que le temps nécessaire pour réparer ses vaisseaux maltraités par la tempête, il voulut gagner les côtes d'Italie ; mais les vents contraires l'obligèrent de relâcher à Messine. Il y trouva des chevaliers de différentes langues, avec des provisions de guerre pour Rhodes. Leur retard devint l'objet d'une enquête sévère ; mais leur innocence fut démontrée, et l'Isle-Adam les admit à reprendre leur rang dans l'Ordre. La

peste l'ayant forcé de quitter Messine, il s'établit dans le golfe de Bayes, et fit construire, non loin des ruines de Cumès, une sorte de camp retranché, où se logèrent les chevaliers, tous atteints de la contagion, et les Rhodiens qui s'étaient attachés à leur sort. Impatient de connaître les intentions du saint siège à l'égard de l'Ordre, il se remit en mer dès que la saison le permit, et, étant entré dans le port de Civita-Vecchia, il s'empessa de donner avis de son arrivée au souverain pontife, en lui demandant une audience. Adrien VI, qui venait de conclure avec Charles-Quint une ligue contre la France, ne se souciant pas de rendre l'Isle-Adam témoin de la publication de sa bulle, lui fit dire d'attendre à Civita que les chaleurs de la canicule fussent passées. Le Grand Maître obtint enfin la permission de venir à Rome, et il y fut accueilli par le souverain pontife avec tous les égards dus à son courage et à ses malheurs. La mort d'Adrien, arrivée quelques jours après, ne lui permit pas de réaliser les promesses qu'il avait faites à l'Isle-Adam. Clément VII, son successeur, avant d'embrasser l'état ecclésiastique, avait été Commandeur de l'Ordre de Saint-Jean, et lui conservait beaucoup d'intérêt; il s'empessa de réparer le désastre des chevaliers, autant qu'il le pouvait, et leur assigna *Viterbe* pour résidence, en attendant qu'on eût fait choix d'un lieu pour remplacer Rhodes. L'Isle-Adam, d'après les ouvertures de quelques chevaliers espagnols, entreprit bientôt de négocier avec Charles-Quint la cession à l'Ordre des îles de Malte et de Goze. L'Empereur y mit la condition que les chevaliers se chargeraient d'en-

tretenir une garnison suffisante dans la ville de Tripoli. Le Grand Maître hésitait d'imposer à l'Ordre une charge aussi onéreuse. Il reçut dans le même temps, d'Achmet, l'un des généraux de Soliman, l'offre de rétablir l'Ordre dans la possession de Rhodes, sous la condition que les chevaliers l'aideraient à se rendre indépendant dans son gouvernement de l'Égypte. Les amis d'Achmet l'ayant fait périr pour s'assurer leur pardon, l'Isle-Adam reprit ses négociations avec Charles-Quint ; mais les démêlés qui s'élevèrent entre l'Empereur et le saint siège en retardèrent la conclusion. Toujours occupé des intérêts de son Ordre, le Grand Maître visita l'Espagne, la France et l'Angleterre, pour dissiper les préventions qui se manifestaient dès cette époque contre l'existence d'une association guerrière et religieuse, ne reconnaissant d'autre souverain que le chef qu'elle se donnait ; et l'estime qu'inspiraient les vertus et le caractère héroïque de l'Isle-Adam contribua beaucoup à la conservation de l'Ordre, dont chaque prince convoitait les dépouilles. Enfin, par un traité signé le 12 mars 1530 à Castel-Franco, Malte et les îles adjacentes furent cédées définitivement à l'Ordre de Saint-Jean. Aussitôt l'Isle-Adam envoya des commissaires à Malte pour prendre possession de cette ville, et faire réparer les fortifications ainsi que les bâtiments destinés au logement des chevaliers. Les difficultés que Charles - Quint suscita, au sujet du droit que l'Ordre demandait de battre monnaie, et de s'approvisionner de blé en Sicile, ayant été terminées, l'Isle-Adam s'embarqua avec son conseil, et, le 26 octobre, il fit son entrée

à Malte. Des intelligences qu'il s'était ménagées dans Modon, île de la Morée, lui donnèrent l'espoir de s'emparer facilement de cette place, dont la possession aurait offert à l'Ordre de grands avantages ; mais une première tentative ayant échoué, il abandonna son dessein, et ne s'occupa plus que des moyens d'affermir l'Ordre à Malte. Il présida le chapitre général assemblé en 1533, pour la révision des anciens statuts, et y régla les changements que le temps avait rendus nécessaires.

Le célèbre Barberousse, chef des corsaires africains, sembla menacer Malte à la tête de quatre-vingt-deux galères, puissamment armées, dont il infestait la mer ; mais Villiers-l'Isle-Adam s'empressa de faire élever des fortifications si redoutables, qu'il mit l'île en sûreté.

Le Grand Maître de Villiers-l'Isle-Adam mourut le 22 août 1534 ; chargé d'années et couvert de gloire ; on grava sur son tombeau ce peu de mots, qui renferment un éloge complet : C'EST ICI QUE REPOSE LA VERTU VICTORIEUSE DE LA FORTUNE. Sa maison dans la suite tomba dans l'indigence, et l'on a vu dans ce dernier siècle, vers 1730, un gentilhomme qui en était réduit à voiturier de la pierre aux environs de Troyes, en Champagne, pour faire subsister son père ! ... Il portait pour armes : D'or, au chef d'azur, chargé d'un dextrochère d'argent, vêtu d'hermine, supportant un fanon du même, frangé du troisième émail.

XLIV.

PIERRE DU PONT.

Pierre DU PONT OU DE PONTE, Piémontais d'origine, issu des seigneurs de Lombriasc et de Casal-Gros, et Bailli de Sainte-Euphémie, en Calabre, fut élu Grand Maître à la fin d'août 1534. Le corsaire Barberousse, qui s'était rendu maître de Tunis, menaçant Tripoli qui était occupé par les chevaliers, le Grand Maître envoya de puissants secours à la place, sous la conduite du Commandeur de Grolée, Bailli de Lango. Charles-Quint, qui avait le plus grand intérêt à arrêter le cours des entreprises de Barberousse, avait assemblé une flotte à Cagliari, en Sardaigne, qui fut bientôt jointe par celle du Bailli de Grolée. Le fort de la Goulette est emporté d'assaut par les chrétiens, en 1535, et la conquête de Tunis consommée. Le Grand Maître, après avoir fait de sages réglemens pour la discipline de l'Ordre, mourut le 12 ou 18 novembre 1535 ; il portait : D'argent, au sautoir de gueules.

XLV.

DIDIER DE SAINTE-JAILLE.

Didier DE SAINTE-JAILLE OU DE SAINTE-JALLE, de l'illustre et ancienne maison de Tholon en Dauphiné, Grand Prieur de Toulouse, fut élu Grand Maître le 22 novembre 1535, mais son grand âge ne lui permit pas d'arriver jusqu'à Malte ; il mourut à Montpellier le 26 septembre 1536. Dans cet intervalle,

Airadin, prince de Tagiora, fit une entreprise sur Tripoli, dans laquelle il échoua. Botigilla, général des galères de l'Ordre, enlève à ce prince la tour d'Alcaïde, qu'il avait fait construire vis-à-vis de cette place, pour la tenir en bride.

Jacques de *Pelloquin*, qui fut son lieutenant, augmenta les fortifications du château Saint-Ange et le flanqua de bastions.

Ce Grand Maître portait pour armes : De sinople, au cygne d'argent, becqué et membré d'or.

XLVI.

JEAN D'OMÉDÈS:

Jean D'OMÉDÈS ou D'HOMÉDÈS, Aragonais, Bailli de Cupse, fut élu Grand Maître le 15 octobre 1536. Son élection fut entachée d'esprit de parti, et son administration blâmée, à cause de son inertie et des déprédations et des concussions auxquelles elle donna lieu. Sa trop grande soumission aux volontés de l'Empereur Charles-Quint rendit effectivement ce monarque trop puissant dans l'Ordre, que le Grand Maître seul devait avoir la capacité de gouverner lui-même. Quoi qu'il en soit, il s'empressa, en 1538, d'envoyer des secours à Mulei-Hascem, Roi de Tunis, son allié, pour l'aider à conquérir Suse, en Afrique, place maritime, à neuf lieues de Tunis; la fourberie d'un renégat fit échouer l'entreprise. Les Hospitaliers prirent part à l'expédition dirigée contre Alger, en 1541, par la flotte de l'Empereur Charles-Quint. Cette expédition fut malheureuse, et coûta la vie à plus de

quatre-vingts chevaliers ; la flotte, battue par la tempête et chassée par le feu de l'ennemi, fut obligée de rentrer à Malte dans l'état le plus pitoyable.

L'an 1546, l'Empereur Charles-Quint, dans la diète de Ratisbonne, accorde le rang de prince d'empire au Grand Prieur de l'Ordre de Malte en Allemagne. L'an 1551, le pacha Sinan et le fameux Dragut font une descente à Malte, dont ils assiègent la capitale. Forcés de lever le siège, ils se dédommagent sur l'île de Goze, dont le château se rend par la lâcheté du gouverneur nommé Galatian de Sesse. Il en fut bien puni ; Sinan fit commencer le pillage par son logement même, dont on lui chargea les meubles sur ses propres épaules pour les porter aux vaisseaux des corsaires ; après, quoi il fut mis aux fers et embarqué sur leur flotte avec tous les habitants. De là Sinan alla faire, au mois d'août, le siège de Tripoli, qui fut défendue avec beaucoup de valeur par Gaspard *Valier*, Maréchal de l'Ordre. Mais une partie de la garnison, s'étant soulevée contre ce gouverneur, l'obligea de rendre la place par capitulation. Le Grand Maître, ennemi déclaré de Valier, le fit arrêter, et entreprit de lui faire son procès. Déjà une partie des juges était corrompue, et c'en était fait de l'honneur et de la vie de ce brave homme, sans *Villegagnon*, l'un des plus fermes appuis de l'Ordre, digne neveu de l'Isle-Adam, et quelques autres chevaliers qui se récrièrent contre l'iniquité de la procédure et les trames secrètes du Grand Maître. D'Omédès n'avait pas moins d'aversion pour Strozzi, Prieur de Capoue et général des galères. Dans la vue de le perdre, il l'engagea, quelque

temps après, à tenter la conquête de Zoara, ville maritime de la province de Tripoli. Strozzi trouva moyen de s'introduire dans la place avec sa troupe. Mais obligé ensuite de l'abandonner après avoir reçu des blessures considérables, il fit sa retraite avec toute l'habileté qu'on pouvait désirer. S'étant rembarqué avant même que ses plaies fussent entièrement fermées, il courut la Méditerranée, et devint la terreur des corsaires et des vaisseaux marchands. Des flottes entières tombèrent en sa puissance, il les conduisit dans les ports de Malte, et avec ces prises il ramena l'abondance dans l'île. D'Omédès, témoin de ces succès qu'il ne vit peut-être point sans jalousie, finit ses jours le 6 de septembre 1553. Il portait pour armes: D'or, au pin de sinople, parti de gueules, à trois tours d'argent.

XLVII.

CLAUDE DE LA SANGLE.

Claude DE LA SANGLE OU DE LA SENGLÉ, Français d'origine, issu de l'ancienne maison de Montchard, de la province de Beauvaisis, près Baumont-sur-Oise, Bailli de l'Ordre et son ambassadeur en cour de Rome, fut élu Grand Maître vers la fin de septembre 1553. La guerre fut continuée en 1555 et 1556, contre les Turcs et contre le célèbre corsaire Dragut, dont les bâtiments ne cessaient de tenir la mer contre les chrétiens; mais les chevaliers hospitaliers, sous la conduite de Léon Strozzi, Prieur de Capoue, et du Commandeur de la Valette, finirent, après divers combats, par éloigner les

ennemis des côtes. L'an 1555, après un ouragan qui jeta l'épouvante et la dévastation dans l'île, le corsaire Dragut se présenta de nouveau pour l'investir, mais il fut repoussé avec une perte considérable. François de Lorraine, Grand Prieur de France, attaqua, par représailles, les côtes de Barbarie, et fit beaucoup de dégât à l'ennemi; on cite un fait remarquable de cette expédition: un chevalier gascon, animé par l'exemple de son général et par sa propre bravoure, s'élança sur un bâtiment turc, y mit le feu et sauta avec lui. Certaines dissensions, qui s'élevèrent dans l'Ordre, causèrent tant de chagrin au Grand Maître, qu'il en mourut le 15 septembre 1557, âgé de soixante-trois ans; il portait pour armes: D'or, au sautoir de sable chargé de cinq coquilles d'argent.

XLVIII.

JEAN DE LA VALETTE-PARISOT.

Jean DE LA VALETTE-PARISOT, d'une illustre maison de Quercy, était Prieur de Saint-Gilles, lorsqu'il fut élevé à la dignité de Grand Maître le 21 août 1557. Son mérite parla seul en sa faveur dans cette élection, qui fut unanime. Il avait passé par toutes les dignités de l'Ordre, et s'était signalé dans toutes les occasions par sa vertu, sa prudence et son courage. Ces grandes qualités ne dégénérent point depuis sa promotion. On fait état de cinquante vaisseaux qu'il prit aux Turcs en moins de cinq ans. Irrité de ces succès, Soliman II entreprend, l'an 1565, de se rendre maître de Malte. Sa flotte, composée de cent

cinquante-neuf vaisseaux, et chargée de trente mille hommes de débarquement, paraît à la vue de l'île le 18 mai. La descente se fait le 20; la tranchée s'ouvre devant le fort Saint-Elme le 24 du même mois. Les chevaliers, au nombre de cent trente, s'y défendent avec un courage dont il y a peu d'exemples. La place fut enfin emportée le 23 juin, lorsque le dernier fut hors de combat. Les Turcs attaquent les autres places de l'île. Elles font la même résistance, mais avec plus de succès. Le 7 septembre, le général Mustapha, après avoir fait tirer soixante-dix mille coups de canon, d'un calibre au-dessus de tous ceux qu'on connaissait jusqu'alors, fit rembarquer ses troupes, effrayé d'un renfort de six mille hommes amené par le vice-roi de Sicile. Mais à peine est-il en mer qu'il se repent du parti qu'il a pris. Il remet ses troupes à terre. Elles sont défaites le 13 septembre et obligées de regagner en désordre leurs vaisseaux. Ce fut dans un de ces combats que le corsaire Dragut trouva la mort. Soliman, outré de cet échec, se prépare à revenir en personne l'année suivante (1566) contre Malte. Il fait construire une nouvelle flotte pendant l'hiver. Le Grand Maître trouve le moyen de faire mettre le feu à l'arsenal et aux chantiers du Grand Seigneur. L'an 1566 il fait relever le fort Saint-Elme, presque entièrement ruiné par Soliman, et construit auprès une nouvelle ville, à laquelle il donne son nom. Elle devint une des places les plus fortes de l'Europe et le chef-lieu de l'Ordre. Le Pape Pie V, admirateur, comme il devait l'être, du mérite de la Valette, lui écrivit plusieurs brefs remplis de témoignages les

plus éclatants de son estime et de sa reconnaissance. Le Grand Maître, dans une de ses réponses, prit la liberté de lui représenter le tort que les Papes faisaient depuis quelque temps à l'Ordre en s'attribuant, contre ses prérogatives, la disposition du grand-prieuré de Rome. Pie, dans un nouveau bref, l'assura qu'à la première vacance il laisserait l'Ordre dans la jouissance de ses droits. Cependant le prieuré, quelque temps après, étant venu à vaquer, Pie, au mépris de sa parole, y nomma le cardinal Alexandrin, son neveu, sans même l'assujettir au paiement des responsions imposées sur ce bénéfice. La Valette, piqué de cette double injustice, s'en plaignit amèrement à Sa Sainteté par une lettre dont Cambiano, son ambassadeur, eut l'indiscrétion de répandre des copies. Le pontife, blessé de ce manque de respect, fit défense à l'ambassadeur de paraître devant lui. Ce ministre, n'osant retourner à Malte, se retira dans ses terres en Piémont. Tout cela jeta le Grand Maître dans une mélancolie qui le suivit jusqu'au tombeau, où il descendit le 21 août 1568, âgé de soixante-quatorze ans; il avait été surnommé le *Père des soldats*. Le roi d'Espagne Philippe II, en témoignage de son estime, lui avait fait présent d'un poignard et d'une épée du plus grand prix. Il portait pour armes : de gueules, au perroquet d'argent, parti de gueules au lion d'or.

Les chevaliers français qui se distinguèrent, pendant ce magistère, au siège de Malte, furent : MM. de *Fleurac, de la Strade, de Gadagne, du Haultoy, de Bonlieu, de Choiseul, du Châtelet, de Gondi, de la Rivière, de Gozon, de Montbazon, de la Valette*

(neveu du Grand Maître), de *Polastron*, de la *Tour-d'Auvergne*, de *Beaumanoir*, de *Malicorne*, de *Boulliers de la Tour-d'Aigues*, de *Ponlevez*, de *Vintimille*, du *Puget*, de *Châteauneuf*, de la *Roche-Armonde*, de *Solar*, de *Simiane-Gordes*, d'*Urre*, etc. La plupart périrent les armes à la main, ou restèrent dangereusement blessés.

XLIX.

PIERRE DE MONTE.

Pierre DE MONTE OU DU MONT, issu de la maison *Guidalotti* d'Italie, et Prieur de Capoue, neveu du pape Jules III, fut élu Grand Maître le 23 août 1568. Il profita de la paix que la Valette avait procurée à l'Ordre, pour continuer de bâtir la cité de ce nom, où il fit transférer, le couvent, le 18 mars 1571. Il fit grossir la flotte chrétienne, commandée par Don Juan d'Autriche, des chevaliers de son Ordre, qui prirent part à la bataille de Lépante, qui se livra le 7 octobre 1571, et fut si fatale aux Turcs. Le Grand Maître mourut le 20 janvier 1572, âgé de soixante-seize ans. Il portait pour armes : D'azur, à la bande d'or, chargée de trois monts (ou rochers) de gueules, et accostée de deux branches d'olivier d'or.

L.

JEAN-L'ÉVÊQUE DE LA CASSIÈRE.

Jean L'ÉVÊQUE DE LA CASSIÈRE, chevalier de la Langue d'Auvergne et Maréchal de l'Ordre, fut élu Grand Maître le 27 janvier 1572. Sous son gouver-

nement, divers princes s'attribuèrent, à l'exemple des Papes, le droit de nommer aux grands prieurés de leurs états. Dans son propre couvent, plusieurs chevaliers, dont il voulait réprimer la licence, se révoltèrent contre lui. L'an 1581, les choses en vinrent au point, qu'ils résolurent de le déposer. Romégas, général des galères, grand homme de guerre mais esprit brouillon et mauvais politique, était le chef muet de la conjuration. Il réussit à y faire entrer le conseil. Décret de ce tribunal, en vertu duquel Romégas, qui s'était fait nommer lieutenant général, conduit le Grand Maître au château Saint-Ange. Le Pape Grégoire XIII, instruit de cet attentat, ordonne que les parties se rendent à Rome. Le Grand Maître, à la tête de huit cents chevaliers, y est reçu comme en triomphe. On lui rend pleine justice contre ses accusateurs. Il était près de s'en retourner, lorsque la mort le surprit, le 21 décembre 1581, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Son corps fut reporté à Malte, et son cœur déposé à Rome, dans l'église de Saint-Louis.

Un des chevaliers les plus honorables de l'Ordre, M. le Commandeur Moreton de Chabillant, chef des galères, de retour d'une expédition, étant instruit de l'insubordination de certains chevaliers contre le Grand Maître, accourut, dans son indignation, offrir à ce respectable vieillard de lever et d'armer deux mille soldats, pour soutenir et la légitimité et la justice de sa cause. Le Roi de France Henri III envoya deux ambassadeurs extraordinaires, l'un à Rome et l'autre à Malte, pour faire rétablir les choses dans l'ordre légal, c'est-à-dire

dan^s l'intérêt du Grand Maître. Ce monarque menaçait même de séparer les trois Langues de France du reste de l'Ordre, et de les établir en Provence, si justice n'était pas rendue à ce Grand Maître.

Il portait pour armes : D'argent, au lion de gueules.

LI.

HUGUES DE LOUBENS DE VERDALLE.

Hugues DE LOUBENS DE VERDALLE, d'une ancienne et illustre maison de Languedoc, était Grand Commandeur de l'Ordre et prince de Toulouse, lorsqu'il fut élu, le 12 janvier 1582. Le Pape, pour donner satisfaction au Roi Henri III, avait nommé trois candidats français, sur l'un desquels le chapitre devait fixer son choix pour l'élection du Grand Maître.

L'an 1587, l'esprit de sédition qui continuait dans le couvent, oblige Verdalle à se rendre à Rome. Le Pape Grégoire XIII, pour imposer silence aux mutins, le renvoya à Malte, revêtu de la dignité de cardinal. La pourpre ne fit point l'effet que le pontife avait espéré. Les mécontentements, loin de cesser, allèrent même toujours en augmentant. L'an 1595, le Grand Maître, fatigué de murmures et de plaintes qui ne finissaient point, prend le parti de retourner à Rome. Il y meurt de chagrin, le 4 mai de la même année, âgé de soixante-quatre ans. Il portait pour armes : De gueules, au loup ravissant d'or.

LII.

MARTIN GARCÈS.

Martin GARCÈS, Aragonais, châtelain d'Emposte, fut élu le 8 juin 1595. La paix qui régnait dans l'île lui fournit les moyens d'employer ses chevaliers à la guerre de Hongrie, royaume attaqué par les Turcs; il décréta même à cette occasion, en 1597, que les campagnes contre les infidèles seraient comptées aux chevaliers comme autant d'années de résidence. Sa politique et sa philanthropie le portèrent, pour augmenter le nombre des braves dans l'armée chrétienne, à admettre dans l'Ordre les Suisses qui se présentaient, quoique issus de familles plébéiennes, pourvu qu'ils justifiasent être nés de père, d'aïeul et de bisaïeul catholiques, et légitimement mariés qu'auraient ennoblis les honneurs et les récompenses de la guerre. Il mourut le 7 février 1601, âgé de soixante-quatorze ans, et portait pour armes: D'azur, au cygne d'argent, surmonté de trois étoiles d'or.

LIII.

ALOF DE WIGNACOURT.

Alof DE WIGNACOURT, d'une illustre et ancienne maison de Picardie, grand'croix et Grand Hospitalier de l'Ordre, fut élu Grand Maître le 10 février 1601. Son mérite éminent et les grands services qu'il avait rendus, lui valurent une élection unanime. L'an 1602 les galères de l'Ordre s'emparèrent,

d'après ses ordres, de la ville de Mahomette sur les côtes d'Afrique, et les purgèrent ainsi des corsaires qui les infestaient; elles continuèrent leurs succès sur l'île de Lango et celle de Corinthe, qu'elles prirent en 1604 et 1611. Soixante galères turques opérèrent un débarquement à Malte en 1615, mais l'ennemi, repoussé vigoureusement sur tous les points par les chevaliers, fut obligé de se rembarquer après avoir essuyé des pertes considérables. L'an 1616, après avoir ordonné de nouvelles fortifications pour Malte et pour Goze, le Grand Maître fait construire un magnifique aqueduc de quatre milles de long, pour conduire de l'eau dans la nouvelle cité; ce qui a fait dire que la Vallette avait fait le corps de la ville, mais que Wignacourt lui avait donné la vie. Cet ouvrage fut reconnu digne des Romains. L'an 1620, Alfonse de Castel Saint-Pierre, général des galères, fait une entreprise sur Castel-Tornèze, le magasin de la Morée. Il entre dans la place; et se retire avec un riche butin et nombre de prisonniers.

Le Grand Maître mourut âgé de soixante-quinze ans, le 14 septembre 1622, des suites d'une apoplexie qui s'était manifestée à la chasse, quelques jours auparavant. Durant son magistère, il fut sans cesse occupé à défendre les privilèges de l'Ordre, attaqués par les divers princes de l'Europe, et même par la cour de Rome, et à maintenir la paix parmi les chevaliers des différentes Langues; au milieu de tant de soins et d'embarras, il eut la gloire d'augmenter singulièrement la marine de l'Ordre. Le titre d'*Altesse Sérénissime* lui fut déferé par les

Maltaise, d'après une autorisation de l'Empereur d'Allemagne. Il portait pour armes : D'argent, à trois fleurs de lis, au pied coupé de gueules, au lambel de trois pendants de sable.

LIV.

LOUIS MENDÈS DE VASCONCELLOS.

Louis MENDÈS DE VASCONCELLOS, Portugais, Bailli d'Acre, ancien ambassadeur de l'Ordre en France, fut élu Grand Maître vers la fin de septembre 1622 ; son grand âge ne lui permit pas de jouir longtemps de cette dignité, étant mort le 7 mars 1623, âgé de plus de quatre-vingts ans. Il portait : D'argent, à trois fasces vivrées de gueules.

LV.

ANTOINE DE PAULE.

Antoine DE PAULE, issu d'une ancienne et illustre maison de Toulouse et Grand Prieur de Saint-Gilles ; fut élu Grand Maître le 10 mars 1623 ; son magistère fut troublé par des dissensions qui s'élevèrent de nouveau parmi les chevaliers et par diverses accusations qui furent dirigées contre lui, et dont néanmoins il finit par se justifier. Il voulut s'opposer avec vigueur aux usurpations des commanderies de l'Ordre, que le Pape Urbain VIII distribuait à ses parents avec une profusion qui nuisait aux intérêts de l'Ordre. Les chevaliers qui tenaient la mer pendant tous ces débats domestiques, éprouvèrent des pertes qui furent néanmoins balancées par

quelques succès qu'ils obtinrent près de Zante et de Tripoli. Le Grand Maître assembla, le 11 mai 1631, un chapitre général dans lequel on fit des statuts dont la durée se prolongea jusqu'à nos jours. Sous son magistère on procéda, en 1631, au dénombrement des îles de Malte, de Goze et de Cumin, et l'on y trouva cinquante-un mille sept cent cinquante-quatre habitants, sans compter les religieux, les chevaliers et ce qu'on appelait les familles de l'inquisition ; ce qui portait au quadruple la population de ces contrées, depuis que Villiers l'Isle-Adam s'y était établi avec ses chevaliers.

Le Grand Maître de Paule mourut le 10 juin 1636, âgé de quatre-vingt-cinq ans ; il portait : D'azur, au paon rouant d'or, sur une gerbe de blé du même ; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.

LVI.

JEAN DE LASCARIS-CASTELLAR.

Jean DE LASCARIS-CASTELLAR, de l'illustre maison des comtes de Vintimille, et issu des anciens Empereurs de Constantinople ; il était de la Langue de Provence et bailli de Manosque, lorsqu'il fut élu Grand Maître le 13 juin 1636, d'une voix unanime, à l'âge de soixante-seize ans. Le Commandeur de Charost, qui avait six galères sous ses ordres, rencontra, en 1638, les galères d'Ibrahim Rais qui escortaient les bâtimens de Tripoli : il les attaque sans hésiter ; ses chevaliers sautent à l'abordage et s'emparent sans coup férir de ce riche convoi. L'an 1644, le 28 septembre, les chevaliers enlèvent

la caravane qui allait de Constantinople au Caire, composée de trois sultanes et de plusieurs petits bâtiments. Avec cette prise, qui montait à plus de deux millions, ils vont mouiller à Céphalonie, appartenant aux Vénitiens. Irrité d'une perte si considérable, Ibrahim déclare la guerre au Grand Maître et à l'Ordre. A cette nouvelle, Louis, vicomte d'Arpajon, l'un des plus grands seigneurs de France, arme tous ses vassaux, lève deux mille hommes à ses dépens, charge plusieurs vaisseaux de munitions de guerre et de bouche, et, accompagné de plusieurs de ses parents et amis, met à la voile, se rend à Malte, et présente au Grand Maître ce secours digne d'un souverain. Il se trouva que la guerre dont le Turc menaçait Malte n'était qu'une fausse alarme. Le Grand Maître, pour reconnaître le généreux secours que le vicomte lui avait conduit, lui accorda le privilège, du consentement du chapitre général, le 30 mai 1645, à lui et à ses descendants, d'ainé en aîné et à perpétuité, de porter la grand-croix de l'Ordre et de poser l'écu de ses armes sur la grand-croix de la religion. L'illustre maison d'Arpajon ayant fini dans la personne d'Anne-Claudine-Louise d'Arpajon, qui épousa Philippe, comte de Noailles, duc de Mouchy, Maréchal de France, ce privilège fut substitué, par une bulle du Grand Maître du 28 septembre 1741, à ce seigneur et à sa postérité mâle, d'ainé en aîné et à perpétuité, du chef de sa femme.

Malte, délivrée des efforts de la puissance ottomane, envoya son escadre au secours de la Canée, que les Turcs attaquaient, et à la défense de Candie

qui était aussi menacée par les infidèles. La flotte de l'Ordre aida aussi les Vénitiens à conquérir Ténédos, et à battre les Turcs dans les Dardanelles.

Le chevalier de *Bois-Baudran*, commandant une des galères de l'Ordre, soutint (vers 1644) un combat contre huit corsaires qu'il mit en fuite, après avoir détruit une partie de leurs agrès.

Le Grand Maître, après avoir fondé une bibliothèque publique à Malte, mourut le 14 août 1657, âgé de soixante-sept ans; il portait pour armes: D'or, à l'aigle éployée de sable, armée et becquée de gueules.

LVII.

MARTIN DE REDIN.

Martin DE REDIN, Aragonais, Prieur de Navarre et Vice-Roi de Sicile, fut élu Grand Maître vers la fin d'août 1657. Son premier soin fut de faire construire, de distance en distance, des tours sur toute la côte, pour la défense de l'île; mais il fut surpris par la mort le 6 février 1660, à l'âge de soixante-dix ans; il portait: D'azur, à la croix d'argent remplie d'or.

LVIII.

ANNET DE CLERMONT-CHATTE-GESSANS.

Annet DE CLERMONT-CHATTE-GESSANS, issu de l'illustre maison de Clermont-Tonnerre, en France, était Bailli de Lyon, lorsqu'il fut élu d'une voix unanime Grand Maître, au mois de février 1660. Sa belle conduite militaire, ses vertus brillantes, lui

avaient mérité l'estime et l'affection de tous les chevaliers de son Ordre. D'anciennes blessures qu'il avait reçues au siège d'Africa, s'étant rouvertes, il mourut le 2 juin de la même année 1660, à l'âge de soixante-treize ans; il portait pour armes : De gueules, à deux clés d'argent en sautoir, au croissant du second émail en chef.

LIX.

RAPHAEL COTONER.

Raphaël COTONER, Bailli de Majorque, élu Grand Maître le 6 juin 1660. Le blocus de l'île de Candie, formé par les Turcs, devenait le grand objet des sollicitudes des princes chrétiens, qui y envoyèrent des secours considérables; le Grand Maître redoubla de zèle pour y expédier chaque année des galères montées par ses chevaliers les plus courageux et les plus redoutables, qui s'attirèrent tellement la considération et l'estime des Vénitiens, que cette république leur permit, par un décret spécial, de conserver en public leurs armoiries, sur son territoire même, privilège qui était refusé aux nationaux. Ce Grand Maître succomba dans une contagion qui régnait dans l'île, le 20 octobre 1663, à l'âge de soixante-trois ans.

Ce fut sous son magistère, que le chevalier de Quiquéran de Beaujeu (d'une maison provençale existante encore de nos jours), commandant deux galères de l'Ordre, fut forcé par une tempête de se réfugier dans un misérable port de l'Archipel, où, investi par le capitain-pacha Mazamamès qui com-

mandait trente vaisseaux, il fut fait prisonnier après la défense la plus intrépide, et ayant perdu les trois quarts de son équipage. On le renferma au château des sept tours, et ce fut en vain que Louis XIV le fit réclamer par les Vénitiens, tant les Turcs redoutaient l'habileté et le courage de ce valeureux chevalier. Il serait mort dans les fers, si son neveu Jacques de Quiquéran, âgé de 22 ans, n'était parvenu à le délivrer.

Raphaël COTONER portait pour armes : D'or, à la fleur de cotonier de sinople.

LX.

NICOLAS COTONER.

Nicolas COTONER, frère du précédent, était aussi Bailli de Majorque, lorsqu'il lui succéda dans la grande maîtrise en octobre 1663, par les suffrages unanimes des chevaliers électeurs. La guerre continuait toujours entre les Vénitiens et les Turcs, à l'occasion de l'île de Candie, et Louis XIV, en 1664, avait envoyé une flotte sur la côte d'Afrique, pour y bâtir un fort qui pût contenir les corsaires qui infestaient la Méditerranée. Les galères de Malte se joignirent à cette expédition; mais les efforts des Français demeurèrent sans fruit; tous les ouvrages entrepris par eux furent ruinés par les Maures, qui forcèrent leur flotte à la retraite. Quelques années après (1669), le duc de Beaufort, fils de César de Vendôme et petit-fils naturel de Henri IV, arriva au secours de Candie, défendue par les Vénitiens et assiégée par les Turcs. Ce prince se signala par des

prodiges de valeur qui le firent autant redouter qu'admirer par l'armée ottomane; mais il fut tué dans une sortie qu'il fit le 25 juin, sans qu'on eût pu jamais retrouver son corps. Plusieurs galères de Malte s'étaient jointes à cette expédition, dont le fatal résultat fut la perte de Candie pour les Vénitiens et la chrétienté, après vingt ans de blocus et vingt-neuf mois de siège.

On cite parmi les chevaliers qui firent des actes d'héroïsme sous ce magistère, MM. de Téméricourt, de Damville, d'Hocquinçourt, de Grille, etc.

Le Grand Maître après avoir fait construire les fortifications les plus formidables à Malte, eut la douleur de voir succéder dans son île, à la peste, une cruelle famine; il descendit au tombeau le 20 avril 1680, âgé de soixante-treize ans. Il portait pour armes : D'or, à la fleur de cotonier de sinople.

LXI.

GRÉGOIRE CARAFE.

Grégoire CARAFE, *aliàs* CARAFFA, de l'illustre maison de ce nom, originaire d'Aragon, mais fixée à Naples, était Prieur de la Rocella, lorsqu'il fut proclamé Grand Maître le 2 mai 1680. Les Turcs, plus puissants que jamais, avaient conduit leurs armées innombrables jusque sous les murs de la ville de Vienne, capitale de l'Autriche, et l'Europe, plongée dans la plus vive alarme, s'attendait aux plus grands désastres, lorsque Jean Sobieski, Roi de Pologne, vint délivrer la ville et rejeter les musulmans au delà du Danube. Le commandeur Corrèa, général

des galères de Malte, avait attaqué en 1685 la flotte des Algériens, qu'il avait mise en fuite; ce succès brillant fut le signal d'une ligue presque générale parmi les princes chrétiens; et la flotte de Malte, continuant sa marche, parcourut toutes les côtes de la Barbarie, en s'emparant de plusieurs îles. Unie ensuite à celle des Vénitiens et aux galères du Pape, elle prend d'assaut la ville de Coron; mais cette victoire coûta la vie au commandeur de Corréa, qui avait conduit l'assaut avec le courage le plus déterminé. La prise de Navarin, de Modon et de Napoli, fut, l'année suivante, le fruit de la victoire de Coron. Le Grand Maître, déterminé par tant de succès, fit armer, en 1687, une nouvelle flotte qui opéra une descente en Dalmatie, s'empara de Castelnuovo, et assura aux Vénitiens l'empire de la mer Adriatique. Le Pape Innocent XI, instruit que des résultats aussi heureux n'étaient dus qu'à la bravoure et au dévouement des chevaliers de l'Ordre, écrivit au Grand Maître pour l'en féliciter. Un revers, néanmoins, devait troubler tant de prospérités! la flotte confédérée échoua au siège de Négrepont, et fut obligée de se retirer après des pertes considérables; cet événement causa tant de chagrin au Grand Maître, qu'il en mourut le 20 juillet 1690, à l'âge de soixante-seize ans. Il portait: Fascé d'argent et de gueules, à la bande onnée de sinople.

LXII.

ADRIEN DE WIGNACOURT.

Adrien DE WIGNACOURT, neveu de l'ancien Grand Maître Aloyse de Wignacourt, était grand trésorier de l'Ordre, lors de son élection, vers la fin de juillet 1690. Il s'occupa à faire bâtir un magnifique arsenal destiné à la construction des galères; il fit également établir des fortifications pour mettre le canal de Goze à l'abri de toute attaque. Les galères de l'Ordre secondaient toujours les Vénitiens devant Candie, et formèrent en 1692 le siège de la Canée, qu'elles furent néanmoins obligées de lever à cause des rigueurs de l'hiver. Un horrible tremblement de terre se manifesta le 12 janvier 1693, et plusieurs édifices en furent renversés à Malte. La ville d'Agosta, en Sicile, fut entièrement ruinée. Le Grand Maître donna tous ses soins à faire réparer les désastres causés à Malte par ce funeste événement. L'amiral de l'Ordre, comte de Thum, s'empara de l'île de Scio, en 1696. Le Grand Maître prit singulièrement à cœur de terminer les différends qui, depuis quarante ans, existaient entre la république de Gênes et les chevaliers de Malte; différends qui avaient été la cause de l'exclusion des Génois, de l'honneur d'être admis dans l'Ordre. Mais la réconciliation opérée par Adrien de Wignacourt amena un grand nombre de gentilshommes génois, qui sollicitèrent d'être admis dans l'Ordre. Le Grand Maître mourut le 4 février 1697, âgé de soixante-

dix-neuf ans; il portait : D'argent, à trois fleurs de lis, au pied nourri de gueules.

LXIII.

RAYMOND PERRELOS.

Raymond PERRELOS OU PÉRILLOS, Aragonais, Bailli de Négrepont, fut élu Grand Maître au mois de février 1697. Depuis longtemps l'Ordre de Malte, se contentant d'entretenir une escadre de galères, avait cessé d'avoir des vaisseaux de guerre. Le nouveau Grand Maître donna des soins pour en faire construire. Le chevalier de Saint-Pierre, de Normandie, capitaine d'un vaisseau du Roi de France, fut chargé de présider à l'exécution de cette entreprise. Cette augmentation de marine rendit la Religion beaucoup plus redoutable aux corsaires. Les galères de l'Ordre tinrent la mer depuis 1706 jusqu'en 1720, avec les plus grands succès, et l'on cite avec éloge les noms du Bailli de Cintray, du Commandeur de Langon, surnommé *la Terreur des infidèles*, et des chevaliers de Villeneuve-Trans, de Ricard, de Beuseville, qui se signalèrent dans plusieurs expéditions. La flotte de l'Ordre seconda puissamment les Vénitiens contre les Turcs, et les avantages qu'elle obtint forcèrent le sultan à signer la paix avec Venise en 1718. Mais les chevaliers en furent exclus et continuèrent toujours à inquiéter les musulmans de l'Archipel.

Les avantages remportés par les chevaliers dans ces diverses campagnes, avaient rendu la cour du Grand Maître des plus brillantes; on y comptait quinze cents chevaliers, parmi lesquels plusieurs

officiers généraux des diverses puissances européennes, un grand nombre de colonels, lieutenants-colonels et officiers supérieurs d'un mérite distingué.

On dut à sa générosité d'avoir fait construire à ses frais les vaisseaux le *Saint-Raymond*, le *Saint-Joseph* et le *Saint-Vincent*. Il mourut le 10 janvier 1720, dans sa quatre-vingt-quatrième année, et portait pour armes : D'or, à trois poires de sable.

LXIV.

MARC-ANTOINE ZONDODARI.

Marc-Antoine ZONDODARI, d'une illustre maison de Venise, féconde en personnages illustres, grand écuyer et grand-croix de l'Ordre; ancien ambassadeur à la cour du Pape, fut élu Grand Maître en janvier 1720. Sous ce magistère, les chevaliers continuèrent à purger la mer des vaisseaux turcs et algériens, et surtout des corsaires qui l'infestaient. La durée de ce magistère fut courte, car Zondodari descendit dans la tombe le 16 juillet 1722, âgé d'environ soixante-quatre ans, après avoir rétabli la discipline dans l'Ordre et fait réparer toutes les fortifications de l'île. Il avait composé à l'usage des chevaliers, et pour leur rappeler sans cesse leur devoir, un ouvrage intitulé : *Courte instruction sur l'Ordre militaire des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*. Il portait pour armes : D'azur, à la bande d'or chargée de trois roses de gueules.

LXV.

ANTOINE MANOEL DE VILHÉNA.

Antoine Manoel DE VILHÉNA, Portugais, grand chancelier de l'Ordre, Bailli d'Acre, fut élu Grand Maître le 19 juillet 1722. La guerre contre les pirates et les vaisseaux de Tunis et de Tripoli, continua de la part des Hospitaliers, qui la firent avec le plus grand avantage. Le chevalier de Chambray¹, d'une ancienne maison de Normandie, se distingua dans ces diverses expéditions, et prit le grand pavillon du gros vaisseau de Tripoli qui était percé de soixante coups de canon, qu'il envoya à sa famille.

Le Pape Benoît XIII, voulant honorer les chevaliers dans la personne de leur Grand Maître, envoya en 1725, à Manoel de Vilhena, l'Estoc² et le Casque bénits, que le saint-siège ne donnait qu'à des princes ou à des personnages les plus distingués par des actions d'éclat contre les infidèles.

Ce Grand Maître mourut le 12 décembre 1736, âgé d'environ soixante-quatorze ans. Il portait pour armes : Coupé au premier d'argent, au lion de gueules; au deuxième de gueules, au dextrochère ailé d'or, armé d'une épée d'argent.

¹ Parvenu depuis à la dignité de Bailli, de grand-croix, de lieutenant-général et de vice-amiral de l'Ordre, il rendit les services les plus éminents, et captura dans le cours de ses campagnes onze vaisseaux sur les infidèles. Il fit construire à ses frais, dans l'île de Goze, le fort qui porte son nom.

² Grande épée d'argent doré, haute de cinq pieds.

LXVI.

RAYMOND DESPUIG DE MONTANÈGRE.

Raymond DESPUIG DE MONTANÈGRE, d'une famille illustre de l'île de Majorque, Sénéchal et Bailli de Majorque, et ayant été nommé trois fois à la lieutenance du magistère, fut élu Grand Maître le 16 décembre 1736. La paix fut rétablie par ses soins, et lui laissa le loisir de s'occuper de l'administration intérieure de l'Ordre. Il mourut à Malte, le 15 janvier 1741. Il portait pour armes : De gueules, au rocher d'or chargé d'une étoile d'azur, et sommé d'une fleur de lis du second émail.

LXVII.

EMMANUEL PINTO DE FONSÉCA.

Emmanuel PINTO DE FONSÉCA, Portugais, vice-chancelier de l'Ordre, Bailli d'Acre, fut élu Grand Maître le 18 janvier 1741. Une conspiration tramée par Mustapha, pacha de Rhodés et prisonnier de guerre des chevaliers, faillit éclater en 1748. Ce pacha s'était fait l'espion et l'agent du sultan, et avait répandu de grosses sommes d'argent pour gagner les autres prisonniers turcs, et les armer contre les chevaliers; le Grand Maître lui-même devait être assassiné, et l'île entièrement envahie et occupée par les musulmans. Cet infâme projet fut dévoilé, et le pacha et la plupart de ses complices exécutés. La réputation du Grand Maître porta les Corses, qui avaient secoué le joug de la république

de Gênes, à lui offrir la souveraineté de leur pays, par l'entremise du général Paoli ; mais ce plan ayant contrarié la politique de la France, son ambassadeur s'empessa de le faire échouer.

Le Grand Maître sut attirer l'intérêt du grand Frédéric, Roi de Prusse, en faveur de l'Ordre ; ce monarque, après avoir fait la conquête de la Silésie, consentit, en 1753, à ce que la Langue allemande conservât les commanderies qu'elle possédait dans cette contrée.

Emmanuel PINTO obtint également que ses ambassadeurs, près des divers souverains de l'Europe, jouissent des mêmes honneurs et prérogatives que ceux des têtes couronnées. Le titre d'*Altesse Éminentissime* lui fut déferé par tous les chevaliers et par les ministres étrangers ; auparavant celui d'*Éminence* était le seul employé. Ce fut lui aussi qui, le premier, décora les armes de Grand Maître d'une couronne fermée à l'instar des autres souverains. Politique habile, ferme et juste dans l'administration de l'État, il termina ses jours le 25 janvier 1773, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Malte lui est redevable de plusieurs beaux édifices, et d'avoir singulièrement augmenté la bibliothèque publique, pour laquelle Louis XVI ordonna qu'à l'avenir il serait déposé un exemplaire de chaque ouvrage sortant des presses de l'Imprimerie royale. Il portait pour armes : D'argent, à cinq croissants de gueules, posés 2, 1, 2.

LXVIII.

FRANÇOIS XIMÉNEZ DE TEXADA.

François XIMÉNEZ DE TEXADA, Navarrais et issu d'une ancienne maison d'Aragon descendant de Garcie Ximénez, roi de Sobrarbe et comte d'Aragon au XIII^e siècle, était Grand Prieur de Navarre lorsqu'il fut porté à la grande maîtrise le 28 janvier 1773. La dureté qu'il employa dans son gouvernement excita des rumeurs qui amenèrent une insurrection dans l'île, en 1775; les conjurés profitèrent de l'absence des escadres qui étaient occupées au siège d'Alger, pour s'emparer du fort Saint-Elme et tirer des volées de canon sur le palais magistral; mais les habitants fidèles et les chevaliers, sous le commandement du prince de Rohan-Polduc, alors général des galères de l'Ordre, arrêtaient les effets de cette révolte, dont les chefs furent punis de mort. Le Grand Maître, chagrin de tous ces événements, en tomba malade et mourut le 11 novembre 1775, âgé de soixante-douze ans. Il portait pour armes : Parti au premier de gueules, au lion couronné d'or; au deuxième de sinople, à la tour d'or pavillonnée d'argent.

LXIX.

EMMANUEL DE ROHAN-POLDUC.

François-Marie-des-Neiges-Emmanuel DE ROHAN-POLDUC, issu de l'illustre maison de Rohan, était général des galères de l'Ordre, lorsqu'il fut porté par une

élection unanime à la grande maîtrise, le 12 novembre 1775. L'année d'ensuite il convoqua un chapitre général (interrompu depuis 1631) et le présida lui-même. L'Ordre avait obtenu depuis plus d'un siècle de riches propriétés dans le duché d'Ostrog, en Pologne; mais, lors du partage de ce royaume, elles lui avaient été contestées; le Grand Maître se fit confirmer non-seulement dans la possession de ces commanderies, mais encore il fit ériger dans cette contrée un grand-prieuré de l'Ordre.

Ce fut aussi sous son magistère, en 1782, que fut instituée la Langue de Bavière, l'Ordre ayant recouvré alors les grands biens qu'il possédait dans cet électorat. La réunion de l'Ordre de Saint-Antoine à celui de Malte fut aussi décidée sous ce magistère.

Il était réservé à ce Grand Maître de s'occuper, dans les loisirs de la paix, d'un code nouveau, plus conforme aux mœurs et aux usages des habitants de l'île, et auquel Manoel de Vilhèna avait déjà mis la première main; il contenait une multitude de réformes qui furent applaudies.

Les galères de l'Ordre, sous le commandement du Bailli de Freslon, portèrent des secours aux Siciliens et aux Calabrais, qui venaient d'être victimes de l'affreux tremblement de terre de 1783.

La paix semblait préparer des jours heureux à l'Ordre de Malte, lorsque la révolution française vint lui porter les coups les plus funestes; quoique le Grand Maître ait apporté la plus grande sagesse dans sa politique, et annoncé son refus à toute coalition, en maintenant la plus exacte neutralité. Mais le décret de la Convention du 19 septem-

bre 1792, qui supprimait les ordres monastiques et privait l'Ordre de la majeure partie de ses biens en France, porta la douleur la plus vive dans l'âme du Grand Maître; on lui attribua quelque temps après un manifeste contre la France, en date du 10 octobre 1793, qui ne fut jamais connu de lui, et que ses ennemis ne cessèrent de lui opposer, pour le mettre en hostilité contre cette puissance. Cela n'empêcha pas qu'Emmanuel de Rohan ne fût porter secours aux vaisseaux français qui étaient menacés sur les côtes de la Méditerranée, et ne leur prodiguât les soins les plus hospitaliers.

Parmi les chevaliers qui secondèrent le Grand Maître avec le plus noble courage, dans les efforts qu'il tenta pour empêcher la confiscation des biens de l'Ordre en France, les noms des Baillis d'Hannoville et de Virieu, et celui du Commandeur d'Estourmel, sont cités avec honneur. Le Grand Maître mandait au premier : « Nous ne devons point craindre les suites du renvoi à la législation présente (de la France); *notre Ordre était reconnu puissance étrangère* avant la révolution, et *ce caractère indélébile* n'a pu éprouver aucune atteinte par les décrets de l'Assemblée nationale. »

Le mal étant empiré du côté de la France, et les autres puissances ne se trouvant pas en état de secourir Malte dans les dangers qui la menaçaient, le Grand Maître envoya, en 1795, le Bailli Litta en ambassade près de S. M. l'Impératrice de Russie Catherine II, pour obtenir de sa justice la conservation des biens de l'Ordre situés en Pologne. Un accueil des plus favorables fut fait à cet envoyé;

puis, à la mort de cette princesse, l'Empereur Paul I^{er} son fils, qui lui succéda, se déclara protecteur des Hospitaliers, et ordonna que leurs revenus en Pologne seraient augmentés, et qu'il serait créé à cet effet un grand prieuré de Russie. L'empereur, désirant être affilié à l'Ordre, en reçut la grande décoration pour lui et pour les grands-ducs ses fils. Ce traité de protection fut signé le 15 janvier 1797. Le comte Besborodsko, grand chancelier de l'empire, et le prince Kourakin, vice-chancelier, y concoururent et reçurent également la grand'croix de l'Ordre.

Pendant les désastres de la révolution française, le Grand Maître, dans des vues tout à fait paternelles, diminua les dépenses de sa cour, pour offrir un asile aux chevaliers expatriés, qui accouraient à Malte pour fuir des persécutions dont ils seraient demeurés victimes dans leur pays. Un jour, le comte Fontana, intendant de son palais, lui représentant qu'il ne lui resterait rien pour l'entretien de sa cour, s'il ne bornait ses libéralités, il lui répondit : *Réservez un écu pour ma table, et que le reste soit affecté à secourir nos frères.* Il mourut le 13 juillet 1797, à l'âge de soixante-douze ans, après avoir fait construire plusieurs monuments publics, et, entre autres, un magnifique observatoire, qui attestent sa munificence, son humanité et son amour pour les lettres et les arts. Il acheva aussi la construction du fort de Tigné, ainsi appelé du nom du Grand Prieur de Champagne, qui avait de ses deniers contribué à cette dépense. Il nomma pour ses exécuteurs testamentaires, le chevalier de Greis-

che de Jallaucourt, son chambrier major, et le chevalier Miari.

Il désigna au moment de sa mort, pour lieutenant du magistère, le Bailli Vachon de Belmont, et portait pour armes : De gueules, à neuf macles d'or, posées 3, 3, 3.

LXX.

FERDINAND DE HOMPESCH.

Ferdinand de HOMPESCH (Joseph-Antoine-Herman-Louis), Allemand de nation, né au château de Bolheim, près de Dusseldorf, le 9 novembre 1744, d'une illustre famille des duchés de Berg et de Juliers, avait été ambassadeur de l'Ordre à Vienne, puis Grand Bailli de Brandebourg, lorsqu'il fut élu Grand Maître, le 17 juillet 1799. Cette élection avait même été sourdement préparée quelques jours avant la mort du prince de Rohan. On trouvait dans ce choix l'avantage qu'il était d'une nation qui fournissait peu de chevaliers; cette considération attira dans son parti le plus grand nombre des chevaliers de la Langue française; tous les membres de celles d'Allemagne se dévouèrent à lui; les Langues d'Italie et d'Espagne se montrèrent très-oppo- sées à ce choix; la Langue d'Anglo-Bavière penchait naturellement pour lui. Dans l'assemblée qui se forma chez le Bailli Thommasi, pour s'opposer au Bailli de Hompesch, on distinguait les Baillis Camille de Rohan, de Vachon de Belmont, Vento des Pennes, des Barres, dom Carlos Perez de Sarrio, dom Mariano Cascaxaris, Nicolas Fariari, qui avaient

NOBILIAI
UNIVERSALIS
DE FRANCO

OU RECUEIL GÉNÉRAL
DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES
DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ DE L'ESPINES, DE SAINT-PONS
ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME VINGTIÈME

DEUXIÈME PARTIE



PARIS

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE
3, QUAI MALAQUAIS, 3

—
MDCCLXXVI

également des prétentions à la grande maîtrise. Le Bailli des Pennes, prévoyant des dissensions fatales, renonça aux chances fondées qu'il avait et conjura les chevaliers de se réunir à M. de Hompesch. Dès lors ce dernier put se regarder comme certain du succès.

La situation politique de l'Ordre et les événements, dit M. de Bargemont, semblaient s'être réunis pour favoriser cette élection. Le traité de Léoben venait d'être signé et ratifié par l'Empereur d'Allemagne, le 18 avril 1697 (29 germinal an V). L'Ordre se trouva dépossédé de tout ce qui lui appartenait en France et dans les nouvelles républiques qu'elle avait fait éclore. Tous les souverains menacés étaient hors d'état de secourir les chevaliers. L'Empereur d'Allemagne était le seul dont la protection pût être efficace. On crut donc lui être agréable en nommant un chef né dans ses États, et l'on procéda à son élection.

Dans cette élection figurèrent comme *chefs de voix*, savoir :

Pour les Langues de

Provence : M. le Bailli de Lombard-Montauroux, Grand Commandeur et régent du magistère; M. le Bailli de Suffren Saint-Tropez, commandant des vaisseaux; M. le chevalier F. de la Garde Saint-Angel, major de la place de la Valette.

Auvergne : M. le chevalier J.-B. de Lasteyrie du Saillant; M. le chevalier F.-L. de Bosredon; M. le chevalier J.-Al. de Fricon.

France : M. le Bailli chevalier F. de Clugny,

Bailli de la Morée; M. le Bailli L.-Ch. Honoré d'Au-ray de Saint-Poix, grand hospitalier; M. le Bailli Ch.-L. du Tillet.

Italie : M. le Bailli Nicolas Frisari, Bailli de Turin; M. le Bailli J.-B. Thommasi; M. le chevalier Michel-Ange Arezzo.

Aragon : M. le Bailli D. Carlos Perez de Sarrio, grand castellan d'Emposte; M. le Bailli D. Mariano Cascaxaris; M. le chevalier D. Raymondo Serra.

Anglo-Bavaroise : M. le Bailli Thoëring, lieutenant du Turcopolier; M. le chevalier Reysing, conservateur conventuel; M. le chevalier Lauderon.

Allemagne : M. le Bailli Ferdinand de Hompesch, Grand Bailli; M. le chevalier de Neveu, grand fauconnier du défunt Grand Maître; M. le chevalier de Fiffer, gouverneur du château Saint-Ange.

Castille et Portugal : M. le baron D. Rodrigue Gorgao, Portugais; M. le chevalier D. Castro, Portugais; M. le chevalier D. Vargas, Castillan.

Et parmi les seize'électeurs on distinguait :

Pour les Langues de

Provence : le chevalier Fr. de Castellane-Saint-Juers; le chevalier L. Dise de Rosans.

Auvergne : le chevalier A. de Ligondés-Rochefort; le servant de l'élection.

France : le chevalier de Baillivy de Mérygny; le chevalier Jacques-Al. de Cornet-Briquesart.

Le Grand Maître s'empressa, aussitôt son élection, de rectifier le traité accordé au Grand Maître de Rohan par l'Empereur de Russie Paul I^{er}; ce

monarque avait encore ajouté à ses dispositions bienveillantes pour l'Ordre, d'après l'intercession du Bailli comte de Litta, la cession de biens considérables, de la valeur de 1,200,000 rixdalers de revenu, sous la condition que ses sujets non catholiques romains pourraient être admis dans le grand prieuré de Pologne.

Les funestes effets de la révolution française portèrent leur influence jusqu'au sein de l'île de Malte. La Langue française et la Langue espagnole, divisées depuis quelque temps, semèrent des ferments de rébellion qui ne pouvaient qu'entraîner les mesures de défense si nécessaires dans ces circonstances. Divers habitants de l'île, qui désiraient ardemment secouer le joug des chevaliers, entretenaient des relations secrètes avec le Directoire exécutif, et secondaient tous les complots, toutes les trahisons qu'on préparait contre l'autorité et la souveraineté du grand maître. La faiblesse, l'indolence et l'incapacité de ce souverain excitaient également les plus vives inquiétudes aux chevaliers, qui prétendaient soutenir et défendre l'honneur de l'Ordre et l'intégrité de son territoire; ils firent part de leurs craintes à Ferdinand de Hompesch, qui ne les accueillit qu'avec la plus froide et la plus désespérante émotion; aussi se trouva-t-il surpris par l'apparition de la flotte française, forte de cinq cents voiles, commandée par l'amiral Brueys et portant le général en chef Bonaparte, qui se dirigeait sur l'Égypte. Ce héros, dont la fortune et les exploits glorieux avaient jeté l'épouvante chez tous les princes de l'Europe, n'eut aucune peine à triompher de la nullité et de l'imprévoyance du

Grand Maître ; l'île lui fut ouverte le dimanche 10 juin 1798, et le lendemain 11, la capitulation fut signée. Cruelle destinée ! Malte , si célèbre par ses Grands Maîtres et ses chevaliers, dans tous les siècles qui viennent de s'écouler , se soumet sans défense, et comme asphyxiée par la présence d'un capitaine qui n'agit que par sa seule personne, sa seule présence ; mais si au lieu d'un Hompesch, elle avait pu opposer un Villiers de l'Isle-Adam, un d'Aubusson , un la Valette, le sort des combats en eût peut-être décidé autrement, et au lieu d'un héros que l'histoire admire à si juste titre, la fortune en eût-elle substitué un autre qui ne mériterait ni moins d'éloge , ni moins d'admiration ! Tout l'honneur, cependant, ne fut pas perdu dans cette fatale catastrophe : trois cents chevaliers , au bruit du projet de la capitulation, vinrent conjurer le Grand Maître de les laisser s'enfermer dans le fort Saint-Elme, préférant s'ensevelir sous ses ruines, plutôt que de survivre à la honte de la perte de l'île. Mais Hompesch, frappé de terreur, se garda bien de chercher aucun salut dans une courageuse défense ; il préféra l'opprobre et la retraite à une mort glorieuse sur les remparts de la place. Pressé, d'une part, par les individus qui trempaient dans la trahison, et de l'autre, par les succès de l'armée française, il demanda au général Bonaparte une suspension d'armes, qui fut accordée le 11 juin, et signée de lui et du général Junot pour le général en chef des Français.

Le lendemain 12 juin 1798, la capitulation de Malte fut signée dans les termes suivants :

CONVENTION arrêtée entre la République française, représentée par le général en chef Bonaparte d'une part ; et l'Ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, représenté par MM. le Bailli TORINO FRISARI, le Commandeur BOSREDON RANSIJAT, le baron MARINO TESTAFERRATA, le docteur NICOLAS MUSCAT, l'avocat BENEDETTO SCHEMBRI, et le conseiller BONNANO, de l'autre part ; et sous la médiation de Sa Majesté Catholique le Roi d'Espagne, représenté par M. le Chevalier PHILIPPE AMAT, son chargé d'affaires à Malte.

ARTICLE 1^{er}.

Les chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem remettront à l'armée française la ville et les forts de Malte; ils renoncent, en faveur de la République française, aux droits de souveraineté et de propriété qu'ils ont tant sur cette île que sur les îles de Malte, de Gozo et de Cumino.

II.

La République française emploiera son influence au congrès de Rastadt pour faire avoir au Grand Maître, sa vie durant, une principauté équivalente à celle qu'il perd, et, en attendant, elle s'engage à lui faire une pension annuelle de trois cent mille francs; il lui sera donné en outre la valeur de deux années de ladite pension à titre d'indemnité pour son mobilier. Il conservera, pendant le temps qu'il restera à Malte, les honneurs militaires dont il jouissait.

III.

Les chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem qui sont Français, actuellement à Malte, et dont l'état sera arrêté par le général en chef, pourront rentrer dans leur patrie, et leur résidence à Malte leur sera comptée comme une résidence en France.

IV.

La République française fera une pension de 700 francs aux chevaliers français actuellement à Malte, leur vie durant. Cette

pension sera de 1,000 francs pour les chevaliers sexagénaires et au-dessus.

La République française emploiera ses bons offices auprès des Républiques cisalpine, ligurienne, romaine et helvétique pour qu'elles accordent la même pension aux chevaliers de ces différentes nations.

V.

La République française emploiera ses bons offices auprès des autres puissances de l'Europe, pour qu'elles conservent aux chevaliers de leur nation l'exercice de leurs droits sur les biens de l'Ordre de Malte situés dans leurs États.

VI.

Les chevaliers conserveront les propriétés qu'ils possèdent dans les îles de Malte et de Gozo à titre de propriétés particulières.

VII.

Les habitants des îles de Malte et de Gozo continueront à jouir, comme par le passé, du libre exercice de la religion catholique, apostolique et romaine ; ils conserveront les propriétés et privilèges qu'ils possèdent. Il ne sera mis aucune contribution extraordinaire.

VIII.

Tous les actes civils passés sous le gouvernement de l'Ordre seront valables et auront leur exécution.

Fait double à bord du vaisseau l'*Orient*, devant Malte, le 24 prairial an VI de la République française (12 juin 1798. V. S.)

BONAPARTE.

(L. S.)

Le Commandeur BOSREDON RANSIJAT,
 Il barone MARIO TESTAFERRATA ;
 Il dottor G. NIC. MUSCAT,
 Il dottor BENED. SCHEMBRI,
 Il consig. F. T. BONANNI, Com^o.,
 Il bali di TORINO FRISARI, salvo il dritto di
 alto dominio, che appartiene al mio so-
 vrano, come re delle Due Sicile,
 Il caballero FELIPE DE AMAT.

(L. S.)

Le Grand Maître ne signa pas cette capitulation, et Bonaparte prit possession de l'île au nom du gouvernement français, le 13 juin; les chevaliers des diverses Langues reçurent immédiatement l'ordre d'évacuer le pays.

Les Français trouvèrent dans l'île quinze cents pièces de canon, dont mille en bronze; trente-cinq mille fusils, douze cents barils de poudre, des approvisionnements de toute espèce, plusieurs vaisseaux et galères et des matières d'or et d'argent pour plus de trois millions. Le Grand Maître, avec tant d'éléments de défense, aurait pu résister avec honneur et peut-être avec succès.

Le héros de la France demeura à Malte cinq ou six jours, pendant lesquels il se promenait souvent dans les jardins du Grand Maître; il quitta ensuite cette île pour continuer son voyage d'Égypte, en laissant une garnison à Malte, sous le commandement du général Vaubois.

Le Grand Maître s'embarqua pour Trieste dans la nuit du 17 au 18 juin, après avoir stipulé dans ses conditions de la reddition de l'île, qu'il lui serait alloué par la France une somme de 600,000 fr. pour l'indemniser des effets et des objets qui lui étaient propres; mais il ne put jamais obtenir qu'un acompte de 100,000 fr.; la pension annuelle de 300,000 fr. comprise dans la capitulation, ne lui fut plus non plus jamais payée. Il signa, en 1798, une abdication en faveur de l'Empereur de Russie Paul I^{er}; puis, pressé par des besoins voisins de l'indigence, il se rendit à Montpellier, pour être plus à portée de suivre ses sollicitations: mais il ne

reçut que des humiliations, et mourut dans cette ville le 12 mai 1805, dans la plus obscure et la plus pénible position. Il portait pour armes : De gueules, au sautoir dentelé d'argent.

Si l'Ordre de Malte doit porter éternellement le deuil de tant de malheurs et de tant de désastres, il trouvera, cependant, un motif de consolation dans la conduite honorable et digne de tout éloge des chevaliers français dont les noms suivent : M. le Bailli de Suffren de Saint-Tropèz, le chevalier de Félix, le prince Camille de Rohan, sénéchal du Grand Maître; le bailli de Clugny, le chevalier de Mesgrigny, gouverneur de l'île de Goze; les chevaliers de Saint-Simon, de Bizien, de la Panouze, de Gras-Préville, du Pin de la Guérivière, le Bailli de Loras; maréchal de l'Ordre, le Bailli Vachon de Belmont, le Bailli de la Tour-Saint-Quentin, le Bailli du Tillet, les chevaliers de Guron-Rechignevoisin, de Castellane, de Gondrecourt, le Bailli de la Tour-du-Pin-Montauban, le Commandeur de Bardonnenche, les chevaliers Tousard, de Sobirats, d'Augny, de Tigné, le Bailli de Turin, le Bailli de Neveu, grand fauconnier de l'Ordre, le Bailli de Vento de Pennes. Les chevaliers de Becker, de Montazet, le Bailli de Rouyer, etc., etc. Les chevaliers de Vallin et de Dormy périrent victimes de leur dévouement, ainsi que le chevalier d'Andelarre.

LXXI.

PAUL I^{er}.

PAUL I^{er}, Empereur de Russie. Ce prince s'était déclaré le protecteur de l'Ordre, dès le magistère d'Emmanuel de Rohan, et aussitôt qu'il apprit la défection du Grand Maître Hompesch, il songea à le remplacer dans la grande maîtrise, pensant que l'île de Malte deviendrait, pour la marine russe, un boulevard inexpugnable et assuré dans la Méditerranée. Il fit, en conséquence, solliciter la cour de Vienne, pour l'engager à obtenir de Hompesch une abdication à l'aide de laquelle il se trouverait, sans aucun obstacle, dans la plénitude de l'autorité souveraine dans l'île. Le Pape, quoique ce prince fût du rit grec, approuva ses projets, et aussitôt que l'abdication de Hompesch fut signée, les chevaliers de l'Ordre reconnurent Paul I^{er} en qualité de Grand Maître, le 27 octobre 1798. Le Bailli comte de Litta lui présenta solennellement, à Saint-Pétersbourg, les insignes de la souveraineté de l'Ordre. L'Empereur fit signifier sa nouvelle promotion à toutes les cours étrangères, après avoir publié son acceptation impériale dans la proclamation suivante :

« Nous Paul I^{er}, par la grâce de Dieu, etc. ;

« En accédant au désir que les Baillis, Grand'-Croix, Commandeurs et chevaliers de l'illustre Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, du grand prieuré de Russie et autres, réunis dans notre capitale, ont manifesté, au nom de tous leurs confrères bien pensants, nous prenons le titre de Grand Maître de cet

Ordre, et renouvelons à cette occasion l'assurance solennelle que nous avons donnée précédemment comme protecteur, non - seulement de maintenir intacts tous les établissements et privilèges de cet Ordre illustre, tant pour ce qui concerne le libre exercice de la religion et ce qui se rapporte à l'existence des chevaliers de la religion romaine, que pour la juridiction de l'Ordre, dont nous transférons le siège dans notre résidence, mais encore d'employer constamment à l'avenir tous nos soins pour l'accroissement de l'Ordre et son rétablissement dans un état respectable, qui réponde au but salulaire de son institution, à sa durée et à son avantage; nous renouvelons aussi l'assurance qu'en nous chargeant du gouvernement suprême de cēt Ordre, et en prenant l'obligation de faire tout ce qui dépendra de nous pour lui rendre les droits qui lui ont été enlevés injustement, nous ne sommes nullement intentionné, en notre qualité d'Empereur de toutes les Russies, de former des prétentions sur quelque espèce de droit et d'avantage que ce soit, au détriment des autres puissances, nos amies; mais qu'au contraire, nous serons toujours disposé avec un plaisir particulier, à concourir à toutes les mesures qui pourront consolider nos liaisons amicales avec elles.

« Notre bienveillance impériale pour l'Ordre en général et pour chacun de ses membres en particulier, restera invariable.

« Donné à Saint-Pétersbourg, le 13 novembre (vieux style) 1798.

« Signé PAUL. »

« Nous Paul I^{er}, par la grâce de Dieu Empereur et Autocrate de toutes les Russies, etc., etc., etc., Grand Maître de l'Ordre souverain de Jérusalem, etc., etc., etc.

« Les malheurs des temps sont parvenus au point que l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, illustre par ses vertus depuis tant de siècles, aujourd'hui jeté traîtreusement loin du siège de ses ancêtres, se trouve en butte aux dangers les plus imminents. Nous avons jugé qu'il était conforme à la qualité de protecteur que nous avons gracieusement acceptée, de venir au secours de cet Ordre, et de le sauver du naufrage dont il était menacé; nous avons daigné à cet effet le recueillir dans sa détresse au sein de notre empire, comme dans un port assuré, et nous avons établi dans notre capitale sa nouvelle résidence; rappelant à notre souvenir les mérites de l'Ordre illustre de Saint-Jean de Jérusalem, tant envers la Religion qu'envers tous les princes chrétiens, nous avons résolu d'employer nos soins et nos forces, non-seulement pour le rétablir, à l'avantage général, dans ses propriétés et dans son ancien état de splendeur, mais encore pour lui donner à l'avenir plus d'étendue, d'éclat et de solidité. C'est pourquoi et par une bienveillance particulière envers cet Ordre, nous avons répandu sur lui de nouveaux bienfaits, et, déférant à ses vœux, nous avons gracieusement accepté le suprême magistère avec la ferme intention d'employer tout notre pouvoir et autorité impériale pour son avantage et utilité; déterminé par ces motifs, nous exhortons vivement et avec toute la sollicitude que la chose publique exige,

tous les prieurés de l'Ordre à entrer dans nos vues, et à se réunir à nous pour ne former qu'un seul corps, qui acquerra plus de consistance pour l'accord et l'adhésion d'un plus grand nombre de ses membres; c'est par cette considération que nous invitons également à prendre part à ce noble institut tous et chacun des braves et vaillants hommes de la chrétienté, de quelque partie du monde qu'ils puissent être, dont les aïeux ont acquis la noblesse par les armes ou par d'autres services importants rendus à l'État. Que tous ceux par conséquent qui n'ont point dégénéré de la vertu de leurs ancêtres, qui, pour conserver leur noblesse, ou lui donner un nouveau lustre, désireront d'être reçus parmi les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et qui, par quelque circonstance, ne pourraient l'obtenir dans leur patrie, nous fassent parvenir leurs demandes, avec entière confiance que nous ne manquerons point de satisfaire à leurs justes désirs. Nous statuons donc solennellement que tout gentilhomme qui sera dans le cas de faire ses preuves de noblesse suivant les lois et les statuts de l'Ordre, et d'après le mode établi à cet effet dans notre empire, pourra être reçu chevalier en cette résidence impériale de Saint-Pétersbourg, et jouira en cette qualité de notre protection particulière et de notre bienveillance.

« Nous nous flattons que, placé par la Providence divine et le droit de succession sur le trône impérial de nos ancêtres, il nous est donné, par le pouvoir et les forces qui en dérivent, de protéger, augmenter et maintenir un Ordre aussi ancien et aussi distingué parmi les Ordres de chevalerie, étant pleine-

ment convaincu que par là nous rendons à l'univers le service le plus signalé. En effet, les lois et les statuts de l'Ordre inspirent l'amour de la vertu, forment aux bonnes mœurs, resserrent les liens de la subordination, et offrent un puissant remède contre les maux qu'ont produits la manie insensée des nouveautés et la licence effrénée de penser. Enfin cet Ordre est lui-même pour les États un moyen d'en augmenter la force, la sûreté et la gloire.

« Donné en notre résidence impériale de Saint-Pétersbourg, le 21 décembre, l'an de notre ère le 1798^e, de notre règne le troisième, et de notre magistère le premier.

« *Signé* PAUL.

« *Contre-signé* comte de LITTA. »

L'Empereur, après avoir créé un nouveau prieuré russe pour la noblesse de ses États, qui professait le rit grec (le grand prieuré de Pologne, dont le prince de Condé était le chef, étant ouvert aux catholiques), s'occupait très-activement des moyens de rétablir l'Ordre, dans sa plus grande splendeur, à Malte, qu'il méditait de recouvrer. Mais les Anglais, qui avaient pénétré son projet, bloquèrent cette île et s'en rendirent maîtres, par famine, le 7 septembre 1800. La garnison française, qui l'occupait, était depuis plusieurs mois en proie à tous les besoins et aux plus cruelles maladies; le général Vaubois ne capitula qu'aux conditions les plus honorables, et après avoir subi pendant deux ans le blocus le plus rigoureux. Paul I^{er} ne cessa les plus vives instances pour obtenir la restitution de l'île,

et, malgré les stipulations du traité d'Amiens et les sollicitations de ce monarque, les Anglais persistèrent à en rester maîtres. La mort violente de ce prince, arrivée le 25 mars 1801, enleva à l'Ordre toute espérance de rétablissement par le concours de la Russie.

Armes de Russie : D'or, à l'aiglé éployée de sable, becquée, lampassée, membrée et diadémée de gueules (qui est de l'empire d'Orient); chargée en cœur d'un écusson de gueules au cavalier d'argent, armé d'une lance du même, dont il tue un dragon au naturel (qui est de Russie); l'aile droite de l'aigle chargée de trois écussons, dont le premier est d'azur, à la couronne fermée d'or, posée sur deux sabres croisés d'argent (qui est du royaume d'Astracan); le deuxième, d'or, à deux ours affrontés de sable, tenant de leurs pattes supérieures un siège de gueules, et de leurs pattes inférieures deux sceptres d'or (qui est du grand duché de Nowogorod); le troisième, d'azur, à un ange d'argent, armé d'or (qui est de la principauté de Kiovie); l'aile gauche de l'aigle, chargée également de trois écussons : le premier, de gueules, à deux loups affrontés d'argent, tenant chacun deux flèches croisées et renversées du même (qui est du royaume de Sibérie); le deuxième, d'argent, au dragon couronné de sable (qui est du royaume de Casan); le troisième de gueules, au lion couronné d'or, soutenant une croix d'argent (qui est de la principauté de Wilsdimerie); l'écu timbré de la couronne impériale, et entouré du collier de l'ordre de Saint-André.

Le Bailli *Barthélemy* RUSPOLI, prince romain, qui avait été, pendant quatre années, général des galères de Malte, fut nommé Grand Maître de l'Ordre par le Pape Pie VII; cette nomination avait été déferée au saint-siège, par les Prieurs de l'Ordre; le souverain pontife dit dans le bref de cette élection, daté du 16 septembre 1802, que « ni le Grand Maître de l'Ordre qui a été élu, ni le chapitre général, ne devront examiner si toutes les formes et les lois prescrites par les statuts, se trouvent observées dans tout ce qui a été fait lorsque l'état et la condition de l'Ordre étaient tels, qu'il était absolument impossible ou très-difficile d'agir suivant les lois des statuts. Que si, dans la suite, à cause des effets qui pourraient naître des choses qui ont été faites de cette manière, il fallait, ou éclaircir des doutes, ou donner des interprétations, ou pourvoir à propos sur tous ces objets, nous voulons être consulté seulement nous-même, et qu'on s'en rapporte à nous, qui sommes le chef suprême de tout l'Ordre, et que, par la plénitude de la puissance qui est en nous, nous n'aurons pas de plus grand soin que, toutes les dissensions éteintes, nous fermions toutes les ouvertures à de nouveaux troubles, etc, etc., » Ce prince refusa d'accepter cette dignité.

On désigna alors pour *lieutenant du magistère* le Bailli de Caraccioli di San-Eramo, puis ensuite le Commandeur Romagnoso, qui n'entrèrent pas en exercice.

LXXII.

JEAN DE THOMMASI.

Jean DE THOMMASI , de Crotone , au royaume de Naples, après avoir été revêtu des plus hautes dignités de l'Ordre , fut élevé , le 9 février 1802 , à celle de Grand Maître, par Sa Sainteté Pie VII, sur la recommandation du Roi de Naples et de l'Empereur de Russie Alexandre, qui n'avait pas jugé à propos de succéder à son père dans la grande maîtrise de l'Ordre. Le bref de Pie VII est conçu en ces termes :

« Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

« Notre cher fils Barthélemy Ruspoli (lequel , par toutes les raisons que vous devez connaître par notre bref du 16 septembre dernier, avait été nommé par nous Grand Maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem) ayant répondu qu'il ne se sentait pas propre dans ces circonstances à soutenir un aussi grand poids, et ayant fait sa renonciation à la dignité magistrale, et nous ayant envoyé sa déclaration par un acte signé d'un notaire; nous ayant instamment supplié de ne pas le contraindre à porter un si grand fardeau; nous, considérant combien il est urgent de donner le plus tôt possible un chef à un Ordre qui nous est si cher, qui puisse lui rendre son ancienne splendeur; mettant à part toutes considérations privées; agréant les excuses de notre dit fils, nous avons aussitôt jeté les yeux sur vous, qui vous êtes avantageusement distingué dans tous les emplois que vous avez exercés, et qui avez été digne d'être désigné par les prieurés.

« A cette fin, pour ne pas différer cette élection, et pour vous donner une marque signalée de notre bienveillance et de l'estime que nous avons pour vos qualités qui vous rendent très-digne de cette grande dignité, nous vous absolvons, suivant l'usage et en vertu de la présente, de toute excommunication, suspense, interdit, et de toute censure ecclésiastique, peine, directe ou infligée par les lois, ou pour toute autre cause, de quelque manière que ce soit ou puisse être.

Et, pour que la présente ait son entier effet, nous vous élisons et nommons Grand Maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, avec tous les charges et honneurs, conformes aux statuts de l'Ordre et aux constitutions ecclésiastiques, avec tous les honneurs, grâces, privilèges, dont ont joui vos prédécesseurs, comme si vous eussiez été élu dans le chapitre de Malte, suivant les formes prescrites par notre prédécesseur Urbain VII, dans la bulle du 21 octobre 1634.

« Ordonnant à tous chevaliers, chapelains et autres, aux servans d'armes, etc., de vous garder l'obéissance due, de vous honorer, respecter, comme Grand Maître souverain.

« Pour ce qui concerne ce que vous avez à faire, aussitôt que vous aurez reçu le magistère, nous vous remettons un exemplaire du bref que nous avons adressé à notre cher fils Barthélemy Ruspoli. Nous vous prescrivons à vous-même tout ce que nous lui avons prescrit. Ce que nous ne doutons point que vous n'observiez exactement et religieusement, par une suite de votre fidélité à notre personne.

« Nous prions Dieu qu'il vous comble de prospérités, et qu'il soutienne votre carrière dans le magistère que vous allez remplir.

« Nous vous donnons affectueusement notre bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, le 9 février 1802, l'an 3 de notre pontificat. »

La lecture de cette bulle eut lieu le 27 juin 1802, dans l'assemblée générale des chevaliers, qui avait été convoquée dans l'église prieurale de Messine; le Grand Maître songea ensuite à transférer sa résidence à Corfou; mais, ce changement présentant quelque difficulté, il la fixa à Catane, en Sicile, où la plupart des chevaliers épars vinrent le joindre; la chancellerie et les archives de l'Ordre y furent également transférées.

Ce grand Maître, homme de génie et de caractère, pénétré des droits que lui donnait le traité d'Amiens, pour la restitution de l'île de Malte, envoya, le 1^{er} mars 1803, le chevalier Buzi, pour présenter sa réclamation au gouvernement anglais et prendre en son nom possession de l'île; mais, ce gouverneur ayant basé son refus sur l'absence totale des ordres de sa cour à cet effet, le chevalier de Buzi réclama l'intercession du ministre plénipotentiaire de la République française près l'Ordre et l'île de Malte, pour obtenir l'exécution dudit traité. Ce ministre, en rendant justice à la réclamation du chevalier de Buzi, en écrivit aussitôt au ministre plénipotentiaire anglais, à l'île de Malte, dans les termes suivants, savoir :

« 1^o. Que l'indépendance des îles de Malte, Goze,

Cumin et Cumino, et l'arrangement qui les concerne, ayant été mis, par le quatrième paragraphe de l'article 10 du traité d'Amiens, sous la protection et la garantie des six puissances les plus prépondérantes de l'Europe, la France et la Grande-Bretagne, qui contractaient ensemble, et qui ont appelé les autres puissances à garantir cette clause de leur traité de paix, ne peuvent point, sans scandale, refuser les premières d'exécuter ces arrangements, d'assurer cette indépendance et d'accorder cette protection et cette garantie; 2° que l'invitation faite par le § 13 dudit article 10 aux autres puissances, n'est qu'une politesse ou un honneur qu'elles sont libres de refuser; mais il n'en est pas ainsi de la France et de la Grande-Bretagne, qui ont promis leur protection et accepté la garantie par cela même qu'elles ont signé le traité qui contient les arrangements qu'il s'agit de garantir, et qu'elles se sont placées elles-mêmes à la tête des puissances auxquelles l'invitation est adressée; 3° que les autres puissances non contractantes peuvent refuser la garantie, parce qu'elle est une charge; mais qu'il serait absurde de croire que ce refus entraînerait la nullité du traité de paix, et dégagerait de leurs obligations les puissances qui l'ont signé; 4° que s'appuyer d'un prétexte aussi frivole et d'un sophisme évident pour refuser ce qu'on a consenti soi-même, serait une infidélité qui est indigne d'une grande puissance, et dont l'Angleterre ne voudrait point souiller son histoire; 5° que ce retard dans l'acceptation d'une charge honorable, en supposant qu'il existe de la part des puissances non contractantes,

ne peut surtout porter préjudice à une tierce puissance qui a été reconnue et rétablie solennellement par les contractants, à moins que ces derniers ne violent ouvertement leurs propres engagements, la foi des traités, et le droit des nations ; 6° que la Russie, l'Autriche et la Prusse, si réellement elles n'ont pas accédé encore, comme le prétend Son Excellence le Gouverneur anglais, à l'invitation qui leur a été faite, étaient loin d'imaginer sans doute que, par ce retard, elles arrêtaient le rétablissement de l'Ordre de Malte, l'exécution du traité d'Amiens, et compromettaient la tranquillité de l'Europe.

« Le Ministre plénipotentiaire de la République française le demande à Son Excellence, que penseront ces puissances lorsqu'elles apprendront qu'elles ont servi de prétexte à la violation d'un traité de paix aussi solennel ? Quant à la déclaration faite par Son Excellence, qu'il n'a point d'instructions spéciales de sa cour pour résigner le gouvernement de ces îles, et pour le rendre au Grand Maître de Malte, le soussigné a l'honneur d'observer à Son Excellence qu'en qualité de Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique, la règle principale et immuable de sa conduite est dans le traité même, et telle a été si clairement l'intention de sa cour, que dans les pleins pouvoirs qu'elle lui a donnés, et dont il fit l'échange avec le soussigné, il est dit positivement : Vous voudrez bien, en arrivant à Malte, informer de suite le général Vial que, Sa Majesté ayant le désir d'accomplir, avec la plus grande fidélité, les engagements qui ont été contractés par le traité définitif de paix, vous prendrez, de concert avec lui, les me-

sures nécessaires pour donner effet aux stipulations contenues dans l'article 10 de ce traité.

« Son Excellence peut être revêtue d'une autre qualité en cette île ; mais , dans un ministre public , ces qualités contradictoires , ces devoirs opposés , la République française ne les reconnaît pas , et le soussigné ne voit ici dans la personne de Son Excellence , que le ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique , chargé par elle de l'exécution et du maintien des traités. M. le Ministre d'Angleterre a sans doute réfléchi profondément aux suites d'une opposition qui ne peut manquer d'étonner l'Europe entière. Il aurait dû s'apercevoir que ce refus était une violation manifeste du traité de paix , et que le gouvernement britannique , pour justifier ses intentions et donner une preuve éclatante de sa bonne foi , désavouerait hautement une conduite aussi peu conforme à son honneur et en rejetterait tout l'odieux sur le ministre qui se la serait permise sans ordre positif ; car si , contre toute apparence , cette violation d'un traité qui a rendu la paix au monde n'était point improuvée par Sa Majesté Britannique , le premier consul de la République française se verrait dans le cas d'en appeler au tribunal de l'Europe , et il y trouverait indubitablement autant d'alliés qu'il y a de puissances amies de la paix et jalouses de leur dignité , de leur indépendance , du droit des souverains et du maintien rigoureux de la foi des traités.

« Le soussigné appuie donc de la manière la plus formelle les demandes faites à Son Excellence au nom du Grand Maître de l'Ordre de Malte , par son

ambassadeur extraordinaire plénipotentiaire le chevalier Buzi ; en conséquence , il réclame la plus prompte et la plus entière exécution du 4^e § de l'article 10 du traité d'Amiens. »

Ainsi donc, il est bien clair, bien avéré aux yeux du monde entier, que le gouvernement anglais, en refusant la restitution de l'île de Malte au Grand Maître Thommasi , qui devait en être investi en vertu du traité solennel d'Amiens, a manqué à *la foi jurée, aux pactes écrits entre nations*, et s'est montré , sans pudeur, spoliateur d'une restitution qu'il avait consentie !...

Si la guerre a ses désastres inévitables, ses combats, ses pillages, ses sacs, tout le monde s'y attend, tout le monde s'y soumet ; mais la diplomatie, mais une saine politique, n'arrivent-elles pas après pour former des traités qui réparent tous ces malheurs, essuyent les pleurs, cicatrisent les plaies, en rétablissant les droits et les devoirs de chaque partie belligérante ?

C'est après le prononcé solennel et sacré de cette même diplomatie , c'est après avoir signé un traité qui est une œuvre de paix et de consolation pour tous, que le gouvernement anglais reste maître par les armes de ce qu'il s'est engagé à restituer par sa signature !...

Alors il n'y a donc plus de diplomatie, il n'y a donc plus de saine politique, il n'y a plus de traités réparateurs , plus de foi publique !... Si les traités rouvrent le temple de la Paix, de la Raison et de la Bonne Foi, s'ils règlent les intérêts des peuples en assurant leur commerce et en propageant leur in-

dustrie, il faut donc les considérer comme l'objet du salut et du bonheur du genre humain; mais si au contraire ils restent sans considération, sans exécution, l'ordre social n'a plus rien à espérer, et tout se trouvera renversé et livré à l'ambition du plus fort et du plus furieux.

La présence des Anglais à Malte violait les tombeaux de ses Grands Maîtres, qui étaient les héros héréditaires de la chrétienté; elle insultait à toutes les nations du monde, parce qu'il avait été écrit et stipulé dans un traité qui est un des plus solennels de l'histoire moderne, que cette île serait restituée à ses anciens possesseurs, représentés alors par le Grand Maître Jean de Thommasi.

Malgré toutes ces considérations, l'Angleterre ne voulut entendre aucune proposition, et Thommasi, accablé des chagrins que lui causa l'inexécution du traité d'Amiens, mourut le 13 juin 1805, à l'âge de soixante-quatorze ans. Il fut le dernier Grand Maître de l'ordre de Malte, ses successeurs n'ayant obtenu que le titre de lieutenants du magistère. Il portait pour armes : Fascé de gueules et d'or.

LXXIII.

INNICO-MARIE GUÉVARA SUARDO.

Innico-Marie GUÉVARA SUARDO, Napolitain, Bailli et lieutenant de l'Amiral des galères de l'Ordre. A la mort du Grand Maître Thommasi, le Pape ne voulant pas continuer à se reconnaître en possession d'élire un Grand Maître, et le nombre des chevaliers résidant à Catane n'étant pas assez considérable

et ne pouvant opérer d'ailleurs la réunion des Langues dans cette résidence, il fut décidé que l'assemblée convoquée dans l'église conventuelle de Catane reconnaîtrait au sacré Conseil de l'Ordre le droit d'élire un *lieutenant du magistère*, le sacré Conseil y procéda le 15 juin 1805, et le choix tomba sur le Bailli Guévara Suardo, dont l'élection fut confirmée par le Pape Pie VII. Ce respectable administrateur gouverna avec beaucoup de prudence et de sagesse les débris de l'Ordre qui existaient encore à Catane, et fit emploi de tout son crédit et de toute sa fermeté pour empêcher les ventes des commanderies de Sicile.

Les tentatives qu'il renouvela pour obtenir la restitution de l'île de Malte par les Anglais, loin de présenter la moindre chance favorable, ne produisirent au contraire, de la part de ceux-ci, que des attaques inconvenantes et impolitiques, qui ne tendaient à rien moins qu'à suggérer le projet de dissoudre l'Ordre entier ; il semblaient au gouvernement britannique que l'existence du moindre chevalier devenait pour lui un spectre épouvantable, toujours prêt à lui arracher l'objet de sa spoliation.

Au commencement de l'année 1808, S. A. R. Louis-Charles d'Orléans, comte de Beaujolais, frère de S. M. Louis-Philippe, aujourd'hui Roi des Français, dont les malheurs et les nombreux et pénibles voyages avaient altéré la santé, se rendit à Malte, dans l'espoir de s'y rétablir ; mais rien ne put arrêter le cours de sa maladie, et il succomba le 3 juin de la dite année. Son corps fut embaumé et déposé, dans la suite, dans la chapelle de Saint-Paul, lieu de sé-

pulture des Grands Maîtres de l'Ordre et des Baillis de la Langue de France. Le monument élevé à sa mémoire par les soins de son auguste frère, remplit une des faces de cette chapelle, dont les trois autres sont occupées par les tombes des Grands Maîtres Aloï de Wignacourt et Emmanuel de Rohan. Le cœur de ce prince, également embaumé, fut placé dans un coffre double de plomb et de bois de noyer, recouvert et orné, ainsi que le cercueil, de velours cramoisi, semé de fleurs de lis d'or, et environné de plaques d'argent, aux armes de la maison d'Orléans, qui sont : D'azur, à trois fleurs de lis d'or, brisées d'un lambel d'argent. Ainsi, les cendres d'un prince du sang, unies à celles des Grands Maîtres de l'Ordre, dont les plus illustres étaient Français, peuvent-elles demeurer éternellement entre les mains d'étrangers, qui, en violant la foi des traités, violent, par cette même raison, le respect et la propriété des tombeaux ?...

Ce fut sous ce magistère que le Roi de Prusse déclara éteint et dissous, le 23 janvier 1811, le bailliage de Brandebourg, de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour instituer à sa place l'Ordre de Prusse, dit *de Saint-Jean*, dont le Roi se déclara souverain protecteur; il nomme le Grand Maître et les chevaliers.

Le lieutenant du magistère Guévara Suardo mourut à Catane le 25 avril 1814, et fut inhumé dans l'église conventuelle de Novaluce, dans ladite ville; il portait pour armes : D'or, à trois bandes de gueules, chargées d'une cottice d'argent, à trois mouchetures d'hermine de sable.

LXXIV.

ANDRÉ DI GIOVANNI-Y-CENTELLÉS.

André DI GIOVANNI CENTELLÉS, né à Messine, était Bailli de l'Ordre et lieutenant du Grand Prieur de Messine, lorsqu'il fut élu, le 26 avril 1814, par le sacré conseil présidé par le vénérable frère Jérôme Laparelli, Prieur d'Angleterre, résidant à Catane, pour succéder au lieutenant du magistère Guévara Suardo. Cette élection fut confirmée par la bulle du Pape, du 25 juin 1814.

Le traité de Paris, conclu le 30 mai 1814, entre la France, l'Angleterre, la Russie et la Prusse, vint mettre le comble aux malheurs de l'Ordre; il y fut stipulé à l'article 7, « que l'île de Malte et ses dépendances appartiendraient en toute propriété et souveraineté à S. M. Britannique. » Voilà un traité qui couvre l'odieux de l'inexécution du traité d'Amiens, mais dont les principes ne reposent sur aucune base de justice et de vérité. Malte n'avait jamais appartenu de bon droit, ni d'une manière légitime, à la France; elle avait été subitement surprise, subitement envahie par le général Bonaparte, en 1798; la trahison même en avait couronné la prise de possession; aussi la France, un peu plus tard, reconnut-elle cet état de choses, en exigeant et en faisant stipuler la restitution de cette île au Grand Maître de l'Ordre, par le traité d'Amiens, conclu en 1802, dans lequel il est exprimé formellement que « l'île de Malte doit être remise à l'Ordre reconstitué, et rester indépendante. » Or, suivant le droit

public et la justice des contrats entre peuples, c'était le Grand Maître de Malte qui se trouvait ressaisi et réinvesti de son île par ledit traité, et aucune des puissances belligérantes et contractantes, en 1814, n'avait le droit de céder, de son propre fait, ce qui appartenait légitimement au Grand Maître de l'Ordre ; elles ne firent, par ce nouvel acte, que le dépouiller plus solennellement encore que ne l'avaient fait les Anglais, sans même le mettre en cause, et sans exiger de lui le moindre signe d'une concession. Les puissances disposèrent donc d'un territoire, d'une souveraineté qui ne leur appartenait pas ; Malte, cédée par le traité de Paris en 1814, appartenait au Grand Maître seul ; la France et l'Angleterre l'avaient reconnu par le traité d'Amiens : comment ont-elles pu en traiter, en disposer, comme chose à elles propre, tandis qu'il est avéré que c'était alors la propriété de l'Ordre, et que, s'il n'en avait pas été saisi, c'était à la mauvaise foi de l'Angleterre qu'on devait l'inexécution de cette restitution ? Dès lors on entassa injustice sur injustice, et la France, qui naguères blâmait¹ l'Angleterre d'usurper, de retenir ce qu'elle devait rendre, finit par commettre la faute grave de corroborer, de sanctionner une usurpation, une spoliation qu'elle considérait auparavant comme déloyale et intolérable, et elle disposa avec les autres puissances, en 1814, de ce qui ne lui appartenait en aucune manière, pas plus à elle qu'aux autres puissances contractantes ; et c'est ainsi que l'Ordre se trouva dépouillé, par un

¹ Voyez la note officielle du ministre de France, page 116.

congrès de souverains qui poussa l'oubli des maximes sacrées du droit public, du droit de propriété, jusqu'à transmettre à l'un d'entre eux un territoire qui n'appartenait à aucun d'eux en particulier, ni à tous en commun.

Effectivement, lorsque les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem furent mis en possession de Malte, ce n'était qu'un rocher à pic, qu'ils flanquèrent de forts, de bastions, de remparts impénétrables; ils bâtirent une ville magnifique, qui offre de belles et grandes rues et des monuments sans nombre, qui attestent la gloire et la munificence de ces héros, qui ont tous cimenté de leur sang ces belles et nobles constructions. Ils créèrent des flottes qui furent constamment l'épouvante des Turcs et des Barbaresques qui infestaient la Méditerranée; ils protégèrent les vaisseaux de toutes les puissances européennes, pour la sûreté desquels ils se rangeaient toujours en bataille contre les ennemis qui prétendaient les attaquer; enfin, l'histoire impartiale les montrera constamment comme les défenseurs, les protecteurs nés des puissances de l'Europe qui faisaient naviguer dans la Méditerranée. Eh bien! seraient-ce ces mêmes puissances qui, pour récompenser tant de zèle, tant de sang, viendraient à prononcer une sentence inique de spoliation contre d'aussi anciens et d'aussi généreux défenseurs?

Les troubles et les désastres de la guerre de 1814 ont pu faire oublier aux cinq puissances contractantes de respecter les droits acquis de l'Ordre de Malte; mais, lorsque le calme de la paix aura pu rouvrir la conscience de ces souverains, ils revien-

dront, sans doute, à des principes de droit public qu'ils ne peuvent violer en présence de leurs peuples sans encourir les risques d'un blâme universel ; ils sentiront au contraire la nécessité de faire revivre l'éclat de la foi publique, et la loi immuable du respect dû aux propriétés.

C'est une femme qui règne aujourd'hui sur le vaste empire britannique ; elle peut élever la gloire *de son sexe et de son nom* à la hauteur des plus grands rois ; un seul mot peut lui faire atteindre la sagesse et l'équité de Salomon, et éterniser sa mémoire : qu'elle le prononce, et toute sa nation le répétera avec l'enthousiasme qu'elle a su lui inspirer par son mérite personnel et sa royale générosité. Ce mot est celui de *restitution*, c'est le plus noble qu'on puisse prononcer en fait de morale publique, lorsque la chose qu'on détient ne vous appartient pas. La France ne doit pas craindre non plus de le prononcer, si elle veut suivre la maxime d'un de ses plus grands rois, Jean II, dit le Bon, qui porte que : *Si la bonne foi et la vérité étaient bannies de la terre, elles devraient trouver un refuge dans la bouche et le cœur des rois* ; et à quelle occasion prononça-t-il une telle sentence ? c'est en sortant de sa prison de Londres, après la fatale bataille de Maupertuis, et après avoir signé un traité des plus avantageux pour l'Angleterre et des plus désastreux pour la France. On eut beau lui objecter que les engagements contractés en prison n'obligeaient à rien, il ne vit que sa parole de roi, et le devoir de la maintenir. Que cet exemple serve donc à l'Angleterre et à la France ; les autres puissances ne demanderont pas mieux

que de l'imiter, et elles trouveront des moyens de fournir une indemnité qui effacera le reproche qu'on peut leur faire d'une spoliation injuste !...

Le lieutenant du magistère Giovanni Centellés, fit, dans les circonstances difficiles de son gouvernement, les plus grands efforts pour entretenir les relations de l'Ordre avec les puissances de l'Europe, ses anciennes alliées, et nomma, en conséquence, pour résider près d'elles, les envoyés dont les noms suivent :

MM.

Le Bailli BONACORSI, à Rome ;

Le Maréchal DE COLLORÉDO, Grand Prieur de Bohême, ambassadeur, à Vienne ;

Le Bailli MIARI, ministre plénipotentiaire, à Vienne ;

Le Bailli DE FERRETTE, à Paris ;

Le duc DE SERRA CAPRIOLA, à Saint-Pétersbourg ;

Le Commandeur PAÈS, à Madrid ;

Le Commandeur CÉDRONIO, à Naples ;

Le Bailli DE CARVALHO, en Portugal ;

Le Commandeur DE THUISY, chargé d'affaires, à Londres.

Le lieutenant du magistère envoya de Catane des délégués au congrès de Vienne, en 1815 ; plusieurs Commandeurs et chevaliers français, dont le zèle était à toute épreuve, employèrent aussi tous les moyens imaginables pour obtenir de ce même congrès une décision favorable aux justes réclamations qu'ils eurent le noble courage de présenter ; mais des efforts si généreux, si légitimes, demeurèrent

sans résultat ¹. Les mêmes efforts se renouvelèrent au congrès d'Aix-la-Chapelle, en 1818, et n'eurent pas plus de succès; quoique les puissances aient proclamé dans leur protocole « que leur union n'avait pour objet que le maintien de la paix générale, *fondé sur le respect religieux pour les engagements* CONSIGNÉS DANS LES TRAITÉS, *et pour la TOTALITÉ des droits qui en dérivent*. Le lieutenant du magistère, accablé de tant d'infortunes, mourut à Catane, le 10 juin 1821. Il portait pour armes: D'azur, au chêne de sinople, accosté de deux lions d'or.

LXXV.

ANTOINE BUSCA.

Antoine Busca, Milanais, Bailli d'Arménie, fut porté à la lieutenance du magistère par le sacré Conseil réuni à Catane, au mois de juin 1821. Cette élection fut immédiatement confirmée par le Pape.

La durée du congrès de Vérone semblait encore laisser de l'espoir au lieutenant du magistère, pour y faire entendre ses réclamations par l'entremise de ses envoyés, car, depuis 1802 et 1814, il ne se tint aucun congrès, aucune réunion de souverains, que l'Ordre de Malte, semblable à un spectre qui vient imposer des remords et réclamer une restitution, n'ait effectivement apparu, pour faire acte de pré-

¹ On peut consulter les Mémoires historiques et militaires sur les événements de la Grèce, par M. Jourdain, capitaine de frégate, 2 vol. in-8°: ils contiennent des détails fort intéressants sur ce qui concerne l'île de Malte, dans cette dernière époque; et, en outre, l'ouvrage de M. D'Avalos, intitulé *Tableau historique de Malte*, 2 vol. in-8°; celui de l'honorable M. de Ville-neuve-Bargemont, 2 vol. in-8°; celui de M. de Boisgelin, dont M. le comte de Fortia de Pilles a été l'éditeur, 3 vol. in-8°.

sence ; aussi, ne pourra-t-on jamais lui opposer ni prescription, ni péremption, car tous ses chefs, quels qu'ils aient été, ont constamment sollicité ou la restitution de leur île, ou un équivalent. Plusieurs Commandeurs et chevaliers français unirent de nouveau leurs efforts à ceux des envoyés du lieutenant du magistère, au congrès de Vérone, sans avoir pu obtenir aucune satisfaction. Le temps de la justice n'était pas encore arrivé !...

Le lieutenant du magistère, pour être plus à portée de communiquer avec les divers États de l'Europe, jugea convenable de transférer la résidence magistrale de l'Ordre, de Catane, dans les États romains. Il obtint, à cet effet, de Sa Sainteté Léon XII, des lettres apostoliques du 12 mai 1827, qui l'autorisent à établir la maison conventuelle des chevaliers, dans la ville de Ferrare. En conséquence, les archives et la chancellerie de l'Ordre furent transférées de Catane en cette ville, dans un vaste couvent, avec une belle église, que le lieutenant du magistère reçut de la munificence et de la sollicitude paternelle de Sa Sainteté.

Les dignitaires de l'Ordre, en 1829, sous la lieutenance d'Antoine Busca, étaient :

1.^o Le lieutenant du Grand Commandeur, du maréchal du Grand Hospitalier ; le Commandeur Amable Vella, vice-chancelier de l'Ordre, et secrétaire du magistère : il représente les trois Langues de France ;

2.^o Lieutenant de l'Amiral : le Commandeur Fulvius Alphonse Rangone ; procureur du vénérable trésor ;

3.° Lieutenant du Grand Conservateur : le Commandeur Alexandre Ghislieri , conservateur conventuel ;

4.° Lieutenant du Grand Bailli : le Commandeur César Borgia, procureur du trésor ;

5.° Lieutenant du Turcopolier : le chevalier Scipion Sessi ;

6.° Lieutenant du Grand Chancelier : le Commandeur Alexandre Borgia.

Le lieutenant du magistère Antoine Busca transféra son siège à Rome, en 1831, et mourut en mai 1834.

Il portait pour armes ; Parti, au premier d'argent, à la givre de sinople, au chef échiqueté d'or et d'azur ; au deuxième, d'argent, au pin de sinople, au chef d'or, chargé d'une aigle éployée de sable.

LXXVI.

CHARLES CANDIDA.

Charles Candida , né à Lucera , au royaume de Naples , le 7 octobre 1762 , fut reçu de majorité dans la vénérable Langue d'Italie , au prieuré de Capoue, le 17 septembre 1787 ; il fut pourvu de la charge de capitaine de la galère-capitaine à Malte, puis de celle de receveur des prieurés de Rome, de Barletta et de Capoue. Sa Sainteté Grégoire XVI, ayant distingué dans ce respectable chevalier toutes les vertus et les qualités qui sont indispensables dans un chef d'Ordre, l'a élevé à la dignité de Bailli et de lieutenant du magistère , par son bref du 23 mai 1834.

Depuis son élévation, ce lieutenant du magistère n'a cessé de donner ses soins à l'administration de l'Ordre, à son maintien, à son agrandissement ; il a obtenu du Saint-Père une protection puissante et vraiment paternelle, qui laisse à l'Ordre l'espoir de réparer ses malheurs, et de rentrer dans les possessions dont il a été si injustement dépouillé ; déjà on cite la restitution de plusieurs commanderies dans les États romains, due à la générosité et à la munificence du Saint-Père. S. M. l'Empereur d'Autriche, dont la conscience et la religion peuvent servir de modèles aux autres souverains, s'est également rendu accessible aux sollicitations de S. Exc. Charles Candida, ce qui fait présumer que celui-ci obtiendra de ce gouvernement l'appui le plus formel, pour arriver au noble but qu'il se propose. Plusieurs commanderies situées dans les États lombardo-vénitiens ont été mises à la disposition de l'Ordre, d'après la volonté manifeste de ce souverain. S. Exc. M. le comte de Metternich, dont les travaux politiques ont fait l'admiration des cabinets, depuis longues années, a également accordé à l'Ordre dont il est membre un intérêt vraiment fraternel et salutaire. (Le comte François-Salèze de Khevenhuller, chambellan de S. M. I. et major général de ses armées, est l'envoyé extraordinaire et le ministre plénipotentiaire de l'Ordre près la cour de Vienne.)

Les espérances de l'Ordre se tournent encore vers le généreux et grand caractère de S. M. l'Empereur de toutes les Russies pour en obtenir une protection puissante, qui a déjà été si favorable à l'Or-

dre dans le siècle qui vient de s'écouler. *Voyez* page 105, l'article de S. M. Paul I^{er}, et, en outre, celui des grands prieurés de Russie, qui suivra.

Enfin on ne peut, dans les circonstances où se trouve placé le lieutenant du magistère, que l'encourager dans ses travaux par un dévouement et un respect sans bornes ; c'est aux chevaliers qui sont répandus dans tous les États de la chrétienté, qu'il appartient de lui offrir tous leurs efforts, tous leurs biens, et même jusqu'à leur vie, pour l'aider à consommer son œuvre de salut ; ce sera le seul moyen de le convaincre que les chevaliers existants sont les dignes héritiers de leurs prédécesseurs, qui ont rempli le monde entier de leur mérite et de leur gloire.

Le lieutenant du magistère, Bailli Candida, porte pour armes : D'argent, à la syrène de carnation, couronnée d'or, et nageant sur une mer de sinople ; l'écu couvert du manteau ducal et sommé d'une couronne ducale.

DU

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

DE L'ORDRE.

L'Ordre de Malte était en même temps *hospitalier, religieux, militaire, aristocratique* et *monarchique*.

Hospitalier, comme ayant fondé des hôpitaux ouverts aux malades de tous les pays, sans distinction de culte, et desservis par eux.

Religieux, en ce que ses membres faisaient les trois vœux : de chasteté, d'obéissance et de pauvreté.

Militaire, en ce que deux de ses classes étaient toujours armées et en guerre habituelle contre les infidèles, pour protéger les chrétiens.

Monarchique, ayant à sa tête un chef inamovible, investi des droits de la souveraineté sur les sujets de l'île de Malte et de ses dépendances.

Aristocratique, en ce que les seuls chevaliers partageaient avec le Grand Maître le pouvoir législatif et exécutif, les trois classes de l'Ordre choisissant leurs chefs dans leur sein, et ceux-ci concourant avec les Grands Maîtres, dans les chapitres généraux, à la confection et à l'exécution des lois ; ce qui a fait considérer aussi le gouvernement de l'Ordre comme républicain par certains historiens.

Les chevaliers ne cédèrent de leurs droits à celui qu'ils nommèrent leur Grand Maître que ceux qui lui étaient absolument indispensables pour les gouverner, et ils lui refusèrent ceux capables de les asservir.

Le pouvoir législatif fut réservé exclusivement au *chapitre général* ; lui seul eut le droit de faire de nouvelles lois, des statuts, et de mettre des impositions : pour désigner sa souveraineté, lorsqu'il était assemblé, l'étendard de la Religion était retiré du palais du Grand Maître et flottait à l'endroit où se tenaient ses séances.

Le pouvoir exécutif, du moins presque en totalité, fut confié aux conseils complets ou ordinaires ; ce fut à eux qu'on délégua, en l'absence des chapitres généraux, le soin de maintenir les statuts, les lois, les traditions. Dans l'une ou l'autre de ces assemblées, le Grand Maître n'eut que l'initiative et deux voix, et, dans le cas d'égalité des voix, la sienne forma la décision. Lui seul eut le droit de les assembler et de proposer les sujets qui devaient s'y traiter. Outre ces conseils, il y eut le secret et le criminel, auxquels le Grand Maître ou son lieutenant présidaient toujours l'un ou l'autre ; mais ils n'y eurent également que leurs deux voix, et le droit de proposer les matières qu'on devait y traiter ; il en sera question plus bas.

L'Ordre, devenu souverain, investissait lui-même son supérieur du droit de le représenter. Ce n'était ordinairement que vingt-quatre heures après son élévation au magistère, que le conseil complet lui remettait la souveraineté des îles de Malte, de

Goze et de leurs dépendances, sujette cependant à quelques restrictions dans l'exercice du pouvoir législatif et exécutif; par exemple l'Ordre s'était réservé les détails relatifs à la santé (le Grand Maître ne pouvait diminuer la quarantaine que de vingt-quatre heures) et à la monnaie. Le code civil des Maltais passait au conseil, ainsi que la nomination des juges qui composaient les tribunaux; aucun armement considérable d'habitants ne pouvait avoir lieu sans lui être pareillement communiqué.

Dans tous les temps, les membres de cet Ordre militaire, composé de la noblesse de tous les États chrétiens, furent extrêmement jaloux de conserver leur indépendance, et de ne laisser à leur chef que la portion d'autorité qui lui était absolument nécessaire pour les gouverner; ils ne l'ont même jamais regardé que comme le premier parmi ses égaux (*primus inter pares*). Ils furent d'autant plus jaloux de leur indépendance, que, par elle, le Grand Maître ne pouvait les mettre ni sous la sienne, ni sous celle d'autrui, au delà des limites prescrites par les statuts. Quant aux droits qu'ils lui accordèrent sur leur personne, le supérieur ne pouvait faire arrêter un chevalier plus de vingt-quatre heures sans le traduire en jugement. Le serment de l'obéissance, qui semble si absolu, si obligatoire, a ses modifications, et tout chevalier qui jugeait que ce qu'on lui ordonnait était contraire aux statuts, et même aux coutumes, avait le droit de refuser obéissance, d'en appeler au tribunal nommé *égard*, et de persister dans sa désobéissance, jusqu'à ce que ce tribunal eût prononcé.

Le Pape avait l'importante prérogative de donner sa sanction à la convocation des chapitres généraux, de pouvoir les annuler, de signer les statuts de l'Ordre, d'avoir dans l'île un inquisiteur, dont l'office était de suivre toutes les affaires du ressort de la juridiction ecclésiastique, et de veiller à l'exécution des bulles et des brefs.

Cependant, si d'un côté on avait restreint l'autorité du Grand Maître, il avait seul le droit de demander la convocation des chapitres généraux, et on ne pouvait délibérer dans les autres conseils que sur les propositions faites par lui, ou en son absence par son lieutenant. Aussi les Grands Maîtres préférèrent-ils n'avoir affaire qu'aux conseils, dans lesquels ils eurent une grande facilité de se donner la majorité. Par le moyen des brefs, ils purent nommer à la Grand-Croix les personnes qu'ils savaient leur être entièrement dévouées. En leur qualité de Grand-Croix elles avaient l'entrée au conseil, et y apportaient très-souvent à leurs bienfaiteurs une majorité qui les rendait tout-puissants.

Depuis la constitution de l'Ordre, les chapitres généraux devaient être assemblés régulièrement tous les cinq ans, et même tous les trois ans, s'il y avait urgence. On vient de voir que cet usage n'avait pas continué, dans la suite : on trouve même un délai d'un siècle et demi, entre les deux derniers qui furent convoqués.

Ces chapitres généraux, soit à Jérusalem, à Rhodes ou à Malte, se tenaient dans l'ordre suivant :

Le Grand Maître, après avoir entendu une messe

solennelle du Saint-Esprit, entrant dans la salle et prenait place sous un dais, qui couvrait un trône élevé de trois marches ; après lui venaient les capitulans revêtus des grandes dignités, au nombre de cinquante-quatre, qui se plaçaient des deux côtés, dans l'ordre suivant :

1. L'Évêque de Malte ;
2. Le Prieur de Saint-Jean ;
3. Le grand Commandeur ;
4. Le Maréchal ;
5. L'Hospitalier ;
6. L'Amiral ;
7. Le Grand Conservateur ;
8. Le Grand Bailli ;
9. Le Grand Chancelier ;
10. Le Grand Prieur de Saint-Gilles ;
11. Le Grand Prieur d'Auvergne ;
12. Le Grand Prieur de France ;
13. Le Grand Prieur d'Aquitaine ;
14. Le Grand Prieur de Champagne ;
15. Le Grand Prieur de Toulouse ;
16. Le Grand Prieur de Rome ;
17. Le Grand Prieur de Lombardie ;
18. Le Grand Prieur de Venise ;
19. Le Grand Prieur de Pise ;
20. Le Grand Prieur de Barletta ;
21. Le Grand Prieur de Messine ;
22. Le Grand Prieur de Capoue ;
23. Le Castellan d'Emposte, ou Grand Prieur d'Aragon ;
24. Le Grand Prieur de Crato ou de Portugal ;

25. Le Grand Prieur d'Angleterre ;
26. Le Grand Prieur de Navarre ;
27. Le Grand Prieur d'Allemagne ;
28. Le Grand Prieur d'Irlande ;
29. Le Grand Prieur de Bohème ;
30. Le Grand Prieur de Hongrie ;
31. Le Bailli de Sainte-Euphémie ;
32. Le Grand Prieur de Catalogne ;
33. Le Bailli de Négrepont ;
34. Le Bailli de la Morée ;
35. Le Bailli de Venouse ;
36. Le Bailli de Saint-Étienne ;
37. Le Bailli de Majorque ;
38. Le Bailli de Saint-Jean de Jérusalem ;
39. Le Bailli de Lyon ;
40. Le Bailli de Manosque ;
41. Le Bailli de Brandebourg ;
42. Le Bailli de Caspe ;
43. Le Bailli de Lora ;
44. Le Bailli de l'Aigle ;
45. Le Bailli de Largo et de Leza ;
46. Le Bailli du Saint-Sépulcre ;
47. Le Bailli de Crémone ;
48. Le Grand Trésorier ;
49. Le Bailli de Neuevillas ;
50. Le Bailli d'Acre ;
51. Le Bailli de la Rocella ;
52. Le Bailli d'Arménie ;
53. Le Bailli de Carlostadt ;
54. Le Bailli de Saint-Sébastien.

Le chapitre général tenu en 1631 est celui qui

offre le plus d'importance par les ordonnances constitutives qui en émanèrent ; on y voit entre autres, au titre VIII, que les chevaliers capitulaires ont, tout d'une voix, « accordé à l'Éminentissime et Révérendissime dom frère Antoine de Paule, Grand Maître, *les îles de Malte et de Goze, et autres adjacentes*, avec toutes et chacune leurs juridictions, droits, fruits, revenus, émoluments et dépendances, à la charge de payer les droits ordinaires, établis d'ancienneté, et qui se lèvent à présent, en confirmant le don qui lui en a été fait par le conseil complet, et tout ce qui a suivi. »

On comptait, ainsi qu'il a été dit plus haut, quatre autres conseils pour les affaires du gouvernement :

1°. Le conseil suprême, ou ordinaire, qui était composé du Grand Maître, des Grands Prieurs, des Baillis conventuels et capitulaires, de tous les Grands-Croix qui se trouvaient à Malte, et des procureurs des Langues. L'Évêque de Malte, et le Prieur de Saint-Jean y avaient entrée. C'était dans ce conseil qu'on décidait les contestations qui naissaient au sujet des réceptions, pensions, commanderies, dignités et autres matières qui résultaient des bulles émanées de l'Ordre. Le Grand Maître y avait deux voix.

2°. Le conseil complet, qui ne différait du conseil suprême qu'en ce qu'on ajoutait, pour chaque Langue, deux anciens chevaliers qui, pour y entrer, devaient avoir au moins cinq ans de résidence au couvent. C'était à ce conseil complet qu'on appelait des sentences du conseil ordinaire et des sen-

tences du conseil criminel. Il n'y avait pas longtemps qu'on avait introduit l'usage d'appel à Rome, où, à défaut d'un chapitre général, on avait porté insensiblement toutes les affaires. C'était de la cour de Rome que venaient les dispenses pour les chevaliers de minorité, les chevaliers de grâce, les Baillis et les Grands-Croix de grâce, et il eût été à craindre qu'à force de répandre des grâces sur les particuliers, on n'eût ruiné à la fin le corps de la Religion.

3°. Le conseil secret et criminel, où l'on traitait des affaires d'état et des cas extraordinaires et imprévus qui demandaient une prompte délibération. Quand il y avait à prononcer quelque peine grave contre un chevalier ou contre un religieux, c'était dans le conseil criminel que l'affaire se discutait. Le Grand Maître ou son lieutenant présidait dans tous les conseils; il n'y avait que lui qui eût droit de proposer les matières qu'on y devait agiter; quand on recueillait les suffrages, s'il y avait deux ballottages et l'égalité des voix, la sienne formait la décision, comptant toujours pour deux.

Il y avait encore un autre conseil, appelé communément la vénérable chambre du trésor, qui s'occupait des finances de l'Ordre. Il était présidé par le Grand Commandeur, premier dignitaire de la Religion.

DU

GRAND MAITRE.

Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ayant dès le principe formé un *ordre religieux*, à l'effet de recevoir et soigner les pèlerins et les croisés qui venaient à la Terre Sainte, pour y visiter ou défendre les saints lieux, se trouvèrent, par la nature de leur institution religieuse, sous l'autorité et la protection immédiate des Souverains Pontifes; ce fut le Pape Paschal II qui, dès l'an 1113, par une bulle datée du 15 février, consacra leur institut, en reconnaissant les droits qu'ils avaient d'élire leur chef, qui devait être pris dans leur sein. Calixte II adressa, en 1120, une autre bulle à tout le clergé de l'Europe, pour lui recommander les Hospitaliers. C'est à raison de cet appui accordé par le Saint-Siège aux Hospitaliers, que les Papes exercèrent une suprématie dans l'Ordre, et que l'élection du Grand Maître devait être approuvée par eux, comme forme canonique. Jusqu'à Roger des Moulins, le chef des Hospitaliers fut appelé prévôt ou maître, mais les chartes de son temps (1177) lui donnent le titre de Grand Maître.

L'élection de ce chef de l'Ordre avait lieu de la manière suivante :

Sitôt que le précédent Grand Maître était mort,

le conseil faisait rompre son sceau, et afin que la Religion ne demeurât pas sans chef, on élisait le lieutenant du magistère, qui, conjointement avec le conseil, prenait soin du gouvernement, sans cependant pouvoir faire aucune grâce, ni toucher aux revenus de la Grande Maîtrise.

Le second jour on exposait le corps du défunt dans la grande salle du palais, sur un catafalque, ayant à sa droite une armure complète, posée sur une table couverte d'un tapis de drap noir. On l'enterrait sur le soir avec les solennités requises; la fonction de Conservateur Conventuel était suspendue pendant la vacance du magistère.

On dressait une liste de tous ceux qui avaient le droit de voter; on l'affichait publiquement à la porte de l'église de Saint-Jean; les chevaliers s'assemblaient alors au son de la cloche. Il n'y avait que les chevaliers de justice qui pussent y prendre part. Ils devaient nécessairement avoir fait trois ans de résidence au couvent et trois caravanes. Les frères chapelains, pourvu qu'ils fussent prêtres, et les frères servants d'armes d'une certaine ancienneté étaient également admis, chacun dans leur Langue, pour donner leurs suffrages. Le Prieur de l'église, revêtu de ses habits pontificaux, commençait solennellement la messe du Saint-Esprit, afin qu'il inspirât à chacun de choisir le plus digne sujet pour remplir la place du défunt; il était défendu, ce jour-là, tant aux profès qu'aux novices, de porter l'épée. Bien qu'un profès fût au château ou en justice, s'il n'avait pas été condamné, le maître-écuyer le menait à Saint-Jean pour ballotter,

et le ramenait ensuite au château. Le Maréchal et le Général des galères pouvaient entrer avec l'épée dans l'église, ce qui était défendu à tous les autres. Les portes de la ville étaient fermées, et il y avait des sentinelles à celles des prétendants. La messe achevée, le lieutenant du magistère prenait sa place sur un fauteuil, au bas de la grande porte de l'église, tournant le visage vers l'autel, avec les autres Grands-Croix et religieux auxquels leur ancienneté et prééminence donnaient droit d'entrer dans cette assemblée. Le lieutenant donnait ensuite ordre au maître-écuyer de faire fermer les portes de l'église, et d'en faire sortir tous les séculiers.

Alors chaque Langue, des huit qui composaient l'Ordre, se retirait dans une chapelle, et élisait particulièrement trois chevaliers de justice ou Grands-Croix, pour faire les fonctions d'électeurs, ce qui portait à vingt-quatre le nombre de ces derniers, qui formaient alors le conclave d'élection; l'Évêque de Malte et le Prieur de Saint-Jean avaient également le droit d'y assister. Ces vingt-quatre électeurs, ayant tous prêté serment entre les mains du lieutenant du magistère, élisaient le président de l'élection, dont la nomination abolissait la charge de lieutenant du magistère; après quoi ils procédaient à la nomination du *triumvirat*, c'est-à-dire d'un chevalier, d'un prêtre-chapelain et d'un frère servant, entre les mains desquels les vingt-quatre premiers électeurs remettaient l'élection, et ils se retiraient du conclave.

Ce triumvirat procédait ensuite à la nomination d'un quatrième électeur, et ces quatre réunis en

élisaient un cinquième, et ainsi jusqu'au nombre de seize, ce qui donnait deux électeurs pour chaque Langue. Ces seize électeurs réunis ballottaient entre eux un ou plusieurs sujets, et celui qui avait obtenu le plus de suffrages était élu Grand Maître. Le triumvirat s'approchait alors de la balustrade de la tribune qui était au-dessous de la grande porte, et le président de l'élection, ayant le chapelain à sa droite et le frère servant à sa gauche, demandait trois fois aux chevaliers et frères assistants s'ils étaient disposés à ratifier l'élection qui venait d'avoir lieu ; et lorsque toute l'assemblée avait répondu par ses acclamations, il proclamait à haute voix le nom du Grand Maître. Alors celui-ci venait, avec le maître d'hôtel, au grand autel de Saint-Jean, prêter serment, entre les mains du Prieur de l'église, vêtu pontificalement, d'observer inviolablement les statuts et louables coutumes de l'Ordre ; il était ensuite porté sur son trône, et le *Te Deum* était chanté au son des cloches et de l'artillerie ; les Grands-Croix venaient baiser la main au nouveau Grand Maître, témoignant par là qu'ils le reconnaissaient pour leur supérieur. Après le *Te Deum* on conduisait Son Excellence au palais, accompagné de tous les Grands-Croix et chevaliers de l'Ordre ; il avait son habit à pointes et cordon, comme les autres Grands-Croix.

Dans cette cérémonie, la cavalerie venait recevoir le Grand Maître au portail de la cathédrale, et l'Évêque de Malte le conduisait sous un dais devant les portes de la ville, pour prêter serment, en qualité de Prince de Malte et de Goze, de conserver

les privilèges, libertés et autres droits de la nation maltaise, garantis par l'Empereur Charles-Quint. Ce serment se prêtait entre les mains du premier magistrat, et le Grand Maître recevait, en signe de fidélité, une clef d'or et une d'argent. Il retournait à la cathédrale avec le même cortège. Le lendemain de son élection et après le baiser des mains, le conseil complet remettait au Grand Maître la souveraineté des îles de Malte et de Goze, avec leurs dépendances; il accordait des grâces et des rémissions de peines aux criminels, donnait les provisions des grands prieurés, des bailliages et des commanderies; tous les chevaliers de l'Ordre, de quelque rang et dignité qu'ils fussent, lui devaient obéissance en tout ce qui n'était pas contraire aux statuts et à la règle. Le Grand Maître et le sacré conseil avaient ensemble une autorité absolue; à l'instar des autres souverains, il faisait battre monnaie.

On vit anciennement, sous les magistères de Jean de Lastic et de Pierre d'Aubusson, les chevaliers réunis en chapitre général, conjurer ces Grands Maîtres de se charger seuls, et avec une AUTORITÉ ABSOLUE, du commandement des armes et de l'administration des finances; pour déterminer ce dernier à accepter, ils lui jurèrent solennellement de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour soutenir son gouvernement et ses entreprises.

Le caractère de souverain était reconnu dans sa personne par toutes les puissances, de quelque religion qu'elles fussent; il jouissait près d'elles de tou-

toutes les prérogatives qui y étaient attachées¹; il avait des ambassadeurs près de différentes têtes couronnées de l'Europe; leur place y était marquée, et notamment en France. Au concile de Trente, les Evêques voulaient disputer la préséance à l'ambassadeur de Malte; leurs réclamations furent écartées. En Espagne un ambassadeur du Grand-Duc de Toscane prétendait avoir le pas sur celui de Malte; Sa Majesté Catholique donna droit à ce dernier. Tous les pavillons rendaient des honneurs au sien, celui des galères ne devait le salut à aucun des princes chrétiens. Louis XIV, que l'on ne pouvait soupçonner de relâchement ni de condescendance en fait de cérémonies, décida contre lui-même dans une contestation élevée à ce sujet. Enfin, dans les cours de l'Europe, il était reconnu qu'aucun souverain qui n'était pas tête couronnée ne pouvait contester le pas à celui de Malte. Le Grand Maître entretenait constamment des ambassadeurs près la cour de Rome, à Paris, à Vienne et à Madrid.

Le Grand Maître, en vertu du bref du Pape Clément VII, en date du 15 janvier 1524, avait la première place à la droite du trône, lorsque les Souverains Pontifes tenaient chapelle; il avait aussi la prérogative, avec ses chevaliers, de veiller à la garde du Conclave, et lorsqu'on introduisait le Pape, l'ambassadeur de l'Ordre, armé de toutes

¹ Le Roi d'Angleterre, avant le schisme, donnait au Grand Maître le titre d'*Eminentissime princeps, consanguine et amice noster carissime*. Celui de France donnait à l'Ordre le titre de *Très-chers amis*, et au Grand Maître le titre de *Très-cher et très-amé cousin*.

pièces et monté superbement, précédait le Souverain Pontife, portant le grand étendard de Malte.

Plusieurs Grands Maîtres obtinrent le chapeau de cardinal; mais lorsqu'il fut proposé par Pie IV au Grand Maître Jean de la Valette, celui-ci le refusa, en pensant que sa qualité et son titre de souverain ne pouvaient obtenir un lustre de plus par cette nouvelle dignité.

Les Papes, ayant coutume d'honorer les souverains catholiques de l'estoc et du casque bénits solennellement à la fête de Noël, envoyaient également l'un et l'autre au Grand Maître de Malte. L'estoc était une épée d'argent doré, longue d'environ cinq pieds; le casque était une espèce de bonnet de velours pourpre, brodé d'or garni d'un saint-esprit de perles.

Les titres d'*Excellentissime*, d'*Éminentissime* et d'*Altesse Éminentissime*, furent reconnus à l'égard des Grands Maîtres par les ambassadeurs étrangers, qui l'accordèrent au Grand Maître Pinto; ce même titre avait été donné par les Maltais et les chevaliers, avec autorisation de l'Empereur d'Allemagne, au Grand Maître Alof de Wignacourt. Voici celui que les Grands Maîtres prenaient dans les actes publics :

Frater NN. Dei gratia sacræ domûs hospitalis sancti Joannis hierosolitami et militaris ordinis sancti Sepulcri dominici, magister humilis pauperumque Jesu Christi custos.

Le Grand Maître avait le droit de nommer un *lieutenant du magistère*, qui le secondait dans son

gouvernement et pouvait le représenter dans toutes les occasions, pour lesquelles il se munissait d'ordres ou de pouvoirs spéciaux.

Le Grand Maître siégeait sous un dais ou trône dans la salle du conseil; il en avait un autre à Saint-Jean, où il entendait la messe les dimanches et jours de fêtes, accompagné de quatre pages portant la livrée (quoique jeunes chevaliers) et des officiers du palais, appelés *Compagnia di maestro*, dans les statuts. Les jours ordinaires, il entendait la messe dans son palais.

Les pages de ce prince, avant 1631, n'étaient qu'au nombre de huit; mais, en 1680, on porta ce nombre à seize. Ils étaient reçus à l'âge de douze ans, après avoir fait leurs preuves de noblesse, dans l'état le plus régulier.

Le Grand Maître jouissait des prérogatives les plus importantes, et pouvait répandre beaucoup de grâces sur les chevaliers de l'Ordre; les statuts lui accordaient dans chaque grand prieuré une commanderie qui, de son nom, était appelée *magistrale*, et dont il pouvait disposer à son gré. Tous les cinq ans, il pouvait imposer sur ces bénéfices de certaines pensions, et, à chaque mutation de commanderie magistrale, il en retirait une annate ou année de revenu. Il conférait plusieurs places lucratives, soit dans l'île, soit dans son palais. Le Grand Maître, devenu souverain, eut un revenu assez considérable pour tenir son rang de prince et pour répandre des largesses. Ces principales grâces, dans leur concession, avaient pour but néanmoins la récompense des mérites et des services. Il nommait

les grands officiers de l'Ordre et ceux qui remplissaient les charges de sa maison, savoir :

Le Maréchal du palais, qui était muni de cette charge à vie, lorsqu'il avait obtenu le bref du Pape;

Le Vice-Chancelier, qui devait être présenté par le Chancelier de l'Ordre ;

Le secrétaire du trésor ;

Le maître-écuyer, qui était présenté par le Maréchal de l'Ordre ;

(La nomination de ces trois fonctionnaires devait être approuvée par le conseil complet, et alors ils exerçaient à vie.)

Le grand écuyer, qui donnait la main au Grand Maître lorsqu'il montait en carrosse ;

Le receveur du revenu du prince ;

Le maître d'hôtel, qui présidait aux repas du Grand Maître ;

Le chambrier-major, qui présentait la chemise au coucher, et quatre chambriers : c'était à eux qu'on s'adressait pour les entrées et les audiences ;

Le premier écuyer ;

Le sénéchal ;

Le fauconnier, qui était chargé d'élever les faucons qu'on envoyait aux Rois de France et d'Espagne ;

Le capitaine des gardes ;

L'aumônier ;

Le maître de la garde-robe ;

L'infirmier ;

Le chancelier de l'église de Saint-Jean ;

Le général des galères ;

Le commandant des vaisseaux ;

Les gouverneurs des îles et forteresses ;

Les ambassadeurs ;

L'échanson.

Les Grands Maîtres portaient autrefois une longue barbe et les cheveux longs ; ils étaient vêtus d'une soutane ou simarre noire de tabis ou de drap, attachée avec une ceinture de laquelle pendait une escarcelle ou bourse, comme symbole de la charité envers les pauvres ; par-dessus cette soutane ils portaient une robe de velours noir, à grandes manches, descendant jusqu'aux talons, et ouverte par devant en forme de manteau. Ils portaient sur la poitrine, et sur l'épaule gauche de leur robe de velours, la grande croix de l'Ordre, en toile blanche, à huit pointes.

Leur bonnet ou tocque était rond et de velours, ou de taffetas noir, à six houppes de soie blanche et noire, pendante de chaque côté.

Quant au manteau du Grand Maître, Gérard Tunc, fondateur de l'Ordre, en avait été revêtu par le patriarche de Jérusalem, dans l'église du Saint-Sépulcre et sur le tombeau même de Jésus-Christ ; il était de laine noire et chargé d'une croix en toile blanche, cousue et placée sur la poitrine : ce fut alors qu'il prononça ses vœux de pauvreté, de chasteté et de charité.

Dans la suite, les Grands Maîtres portèrent un manteau de taffetas noir, sur lequel étaient représentés, en broderie de soie blanche et bleue, les quinze mystères de la Passion, entrelacés de paniers, qui étaient le symbole de la charité : il était attaché avec des cordons houppés en soie blanche

et noire. Il fut quelquefois remplacé par une *écharpe* sur laquelle les mystères de la Passion étaient brodés en or ; il décorait aussi l'écu de leurs armes.

Leur bâton de commandement était parsemé de petites croix de l'Ordre.

Ils adoptèrent plus tard un frac d'écarlate, avec un plastron ou surtout de soie blanche, sur lequel était représentée la grande croix ; mais, dans la suite, les Grands Maîtres s'habillèrent suivant l'usage de leur nation, et toujours en noir, ayant sur toute la poitrine une grande croix en toile blanche, à huit pointes. Quelques auteurs disent que les Grands Maîtres portaient deux croix sur la poitrine, tandis que les dignitaires n'en portaient qu'une seule.

Lorsque le Grand Maître était frappé d'une maladie qui menaçait ses jours, il devait remettre à quelque bon religieux ses bulles et fer et coin d'argent, avec le cachet secret, afin qu'on ne pût en mal user. Sa maladie empirant, il était obligé de nommer un lieutenant de Maître, que le conseil complet devait confirmer. Les médecins, connaissant qu'il avait besoin de sacrement, devaient avertir ses aumôniers ou le Prieur de l'église, qui venait au palais au son de la grosse cloche, revêtu de ses habits pontificaux, accompagné de tout le clergé, des Grands-Croix et chevaliers, et lui portait le viatique, sonnait la grosse cloche du conseil sept à huit coups pour l'extrême-onction.

Le Grand Maître étant agonisant, on sonnait la cloche du conseil trois à trois coups, pendant cent fois, et on exposait le Saint-Sacrement. Étant mort,

le *grand vicomte* sortait du port pour rappeler toutes les barques de pêcheurs ; le conseil d'État s'assemblait dans la grande salle du palais , le lieutenant du Maître à leur tête ; on élisait le lieutenant du magistère , on nommait le président de l'élection , et on brisait les bulles et cachets du défunt.

Le soir, les aumôniers du Grand Maître portaient ses entrailles, qu'on mettait dans une caisse de bois, à l'église de la Victoire, auprès de celles de ses prédécesseurs, et l'on embaumait son corps, qu'on revêtissait de ses habits magistraux, le manteau à pointe, le cordon, l'escarcelle, et l'épée au côté; on le portait alors dans la grande salle du quartier d'été, tapissée de noir, avec ses armes, et des inscriptions sur les plus belles actions de sa vie; il était mis sur un lit de parade couvert de velours noir, qui était sur un amphithéâtre haut de six escaliers; aux quatre coins étaient quatre chevaliers assis sur des tabourets, tenant chacun un étendard entre leurs mains, avec les armes de la Religion et celles du feu Grand Maître; près du corps étaient quatre pages, deux à la tête et deux aux pieds, avec des éventails noirs à la main. A la droite du lit de parade, sur une petite table, avec un dais dessus renversé, se voyaient les armes du feu Grand Maître, comme plastron, morillon, subveste, canne, éperons; deux estafiers vêtus de noir, tenant une hallebarde chacun, étaient en sentinelle, se relevant d'heure en heure, comme les chevaliers et les pages; quantité de flambeaux brûlant autour du corps. Sur la porte de la salle et dehors il y avait une inscription qui apprenait aux

passants la mort de ce prince. Tous les religieux des différents ordres y venaient dire l'office des morts; le clergé de Saint-Jean y venait le dernier avec la croix, marchant processionnellement. Les armes du feu Grand Maître étaient mises sur la porte du palais et sur celle de l'église conventuelle.

Le corps ayant été exposé tout le jour dans la salle du palais, le commissaire des œuvres donnait ordre qu'on fit la chapelle ardente et la fosse dans l'église Saint-Jean, qui était tapissée de noir. Le lendemain tous les religieux des différents ordres se rendaient au palais; le Prieur de l'église y venait aussi accompagné de tout le clergé, revêtu de ses habits pontificaux. Tout étant ainsi en ordre, le capitaine de la ville était à la porte du palais, avec sa pique, pour saluer le corps du Grand Maître quand il sortait. La marche des funérailles se faisait de la manière suivante : en premier lieu, on voyait le lieutenant de la ville qui marchait à la tête de sa compagnie avec la pique traînante; le tambour était revêtu de noir, battant lentement un coup après l'autre. Les religieux suivaient par ordre, d'après leur ancienneté et prééminence; après eux marchait le clergé de Saint-Jean avec le Prieur de l'église; ensuite paraissait le corps, porté par les chevaliers les plus anciens, et les quatre Piliers tenant les coins du drap mortuaire; autour du corps étaient plusieurs torches avec les quatre étendards portés par les quatre pages; les officiers principaux marchaient en deuil immédiatement après le corps; ils étaient accompagnés par les Grands-Croix, comme aussi par les anciens qui mangeaient au pa-

lais, et par ceux du conseil complet; après eux suivaient tous les séculiers qui avaient des charges. Le *Castellan* à la tête de la justice : le capitaine de la ville marchait et saluait le corps du Grand Maître avant qu'il entrât à l'église de Saint-Jean; il était porté dans une chapelle ardente, au milieu de la nef. Le Prieur, représentant les quatre prélats, disait la messe; on faisait l'oraison funèbre sur tout ce qu'il y avait de plus remarquable dans la vie de ce prince. Toutes ces cérémonies finies, le lieutenant du magistère avec tous les officiers faisaient le tour du corps; après quoi le maître d'hôtel, se tournant vers le peuple, disait par trois fois, en rompant la canne qu'il jetait sur le corps de son maître : « Messieurs, notre Maître est mort ! Le *Cavallaris* disait la même chose en rompant l'éperon. Le receveur en faisait de même, jetant la bourse. Tout cela achevé, on descendait le corps dans la chapelle de ses prédécesseurs; le Prieur de l'église y était toujours présent jusqu'à ce qu'on l'eût mis dans un autre cercueil de plomb, qui était dans la fosse qu'on avait préparée; il y était mis avec tous ses habits.

D'après un ancien usage, à la mort de chaque Grand Maître, les chevaliers recevaient un don de trois écus, et l'on peut juger du nombre de guerriers qui portaient la croix de Saint-Jean de Jérusalem en 1437, puisque, pour payer cette singulière redevance, on fut obligé d'emprunter 13,000 florins d'or au nom du nouveau Grand Maître.

Suivant les anciens statuts, tous les biens que possédait un Grand Maître devaient revenir à l'Ordre.

Les revenus du Grand Maître montaient à environ 700,000 liv., et ceux que l'Ordre possédait en France, à environ 5,100,000 liv.

Les sceaux du Grand Maître, soit en plomb ou en argent, ont peu varié dans les commencements de l'Ordre; on y voyait presque toujours un malade ou un cadavre étendu dans un lit, avec cette légende autour : *Custos hospitalis hierosolomiti*, ou *Custos pauperum*. Ils ont changé dans la suite, et les brefs de réception dans l'Ordre, au lieu de porter la signature du Grand Maître, représentaient sa propre effigie, avec ses noms et prénoms à l'entour, appliquée comme un sceau. Ils étaient signés du Vice-Chancelier.

Les Grands Maîtres écartelaient leurs armes de celles de l'Ordre, en réservant toujours le premier quartier, ou quartier d'honneur, à celles-ci, qui étaient de gueules, à la croix d'argent. L'écu de l'Ordre était timbré d'une couronne fermée à l'instar de celle des autres souverains. On aperçoit dans les clair-voies de la couronne le bonnet de satin noir des Grands Maîtres. Anciennement l'écu était soutenu de deux bras, mouvants d'une nuée et armés d'une épée flamboyante, avec ces mots : *pro fide*. L'écu était couvert de leur manteau.

Lorsque les Turcs eurent levé le siège de la ville de Malte, l'Empereur Charles-Quint envoya au Grand Maître une épée et un poignard d'or émaillés et enrichis de pierreries. Tous les ans, en action de grâces de cette victoire, on faisait à Malte une procession solennelle le jour de la Nativité de la Sainte Vierge, qui fut le jour de la levée du siège.

Le Grand Maître s'y trouvait à la tête de tous les chevaliers, ayant à sa droite un chevalier qui portait l'étendard de la Religion, et à sa gauche un page qui portait cette épée toute nue. Lorsqu'on commençait l'évangile, le Grand Maître la prenait des mains du page, et la tenait toute droite pendant tout le temps de l'évangile. C'était la seule occasion où l'on tenait l'épée nue à l'église : et c'était le seul Grand Maître qui le faisait.

DES GRANDES DIGNITÉS

DE L'ORDRE

DANS LES DIVERSES LANGUES ¹, GRANDS PRIEURÉS ET BAILLIAGES.

Dans l'origine de l'Ordre, les dignités conventuelles et capitulaires étaient partagées entre les Langues, par les chapitres généraux, qui en investissaient les sujets les plus capables et qui avaient rendu le plus de services ; mais, en 1646, elles furent attachées en particulier à chaque Langue, et les Piliers ² ou Baillis conventuels avaient le droit de les réclamer lorsqu'elles n'étaient pas remplies.

Ordre des Langues.

1.^o La Langue de *Provence* tenait le premier rang, comme ayant fourni le fondateur de l'Ordre (Gérard Tunc). Le chef de cette Langue était *Grand Commandeur*, la première dignité de l'Ordre après celle de Grand Maître. Il était président-né du commun trésor et de la chambre des comptes ; il avait la surintendance des magasins, de l'arsenal et de l'artillerie ; il nommait les officiers, qu'il faisait

¹ On appelait de ce nom les diverses classes de l'Ordre organisées par nations : ainsi Langues de France, de Provence, désignait les Français ; Langue d'Italie, les Italiens, etc.

² Les Piliers étaient les chefs de chaque Langue ; on les nomma depuis Baillis conventuels.

agr er par le Grand Ma tre et le conseil ; il les prenait dans la Langue qu'il lui plaisait. Son autorit  s' tendait jusque dans l' glise de Saint-Jean, dont il nommait plusieurs officiers ; il avait le m me droit   l'infirmerie ; il choisissait le Petit Commandeur, qui assistait   la visite de l'H pital. Il pouvait, en cas de vacance, requ rir ou le grand prieur  de Saint-Gilles, ou celui de Toulouse, ou le bailliage de Manosque. Cette Langue comprenait deux *grands prieur s* : celui de Saint-Gilles, celui de Toulouse et le *bailliage* de Manosque. Elle comptait deux commanderies magistrales, soixante-dix de chevaliers, et neuf pour les chapelains conventuels et les fr res servants d'armes ; plusieurs commanderies de jus-patronat, en tout quatre-vingt-deux commanderies.

Cette Langue payait au tr sor de l'Ordre 477,595 liv. annuellement.

2.  La Langue d'*Auvergne* : son chef  tait *Grand Mar chal* de l'Ordre ; il avait le commandement des troupes de la Ville-Valette, en l'absence du Grand Ma tre ; il confiait le grand  tendard de la Religion au chevalier qu'il jugeait le plus digne de le porter ; il avait le droit de nommer le Ma tre  cuyer. Quand il se trouvait en mer, il commandait le G n ral des gal res et m me le Grand Amiral. Il avait droit, en cas de vacance, de r clamer le grand prieur  d'*Auvergne* ou le bailliage de Lyon. Cette Langue comprenait le *grand prieur  d'Auvergne*, une commanderie magistrale, quarante de chevaliers, et onze pour les chapelains et servants d'armes, en tout cinquante-deux commanderies, avec le *bailliage* de

Bourganeuf et celui de Lyon, qu'on appelait anciennement Lureul.

Elle payait au trésor de l'Ordre 172, 825 liv. annuellement.

3.^o La Langue de *France*, dont le chef était *Grand Hospitalier* de l'Ordre et avait la juridiction du grand Hôpital. Il nommait aux places de Commandeur et de Prieur de l'infirmerie : ce dernier présidait les douze prêtres, frères d'obéissance chargés du spirituel dans l'intérieur de l'Hôpital.

Cette Langue comprenait trois *grands prieurés* : 1.^o celui de France, qui possédait deux commanderies, quarante-cinq de chevaliers, et dix de chapelains et frères servants d'armes ; 2.^o celui d'*Aquitaine*, qui possédait une commanderie magistrale, vingt-cinq de chevaliers, et cinq de chapelains et frères servants d'armes ; 3.^o celui de *Champagne*, qui comprenait une commanderie magistrale, dix-sept chevaliers, et six pour les chapelains et servants d'armes. Elle comprenait, en outre, deux *grands bailliages* : 1.^o celui de la *Morée*, dont le Bailli résidait à *Saint-Jean de Latran*, à Paris, et le deuxième était celui de *Corbeil* ; auquel était unie la charge de Grand Trésorier.

Cette Langue payait annuellement au trésor de l'Ordre la somme de 742, 825 liv. Voyez, pour plus amples détails sur les Langues françaises, le chapitre intitulé des *Dignités de l'Ordre en France*.

4.^o La Langue d'*Italie*, dont le chef était *Amiral* de l'Ordre : il était le président-né des tribunaux de la marine, et surveillait les arsenaux des galères et des vaisseaux ; en mer, il commandait également les

soldats et les marins; il mettait en possession le général et les capitaines des galères; le Grand Maître était obligé de le proposer au conseil, qui l'admettait ou le refusait, selon qu'il le jugeait à propos.

Cette Langue comprenait sept *grands prieurés*: 1° celui de *Lombardie*, qui jouissait d'une commanderie magistrale et de trente-cinq de chevaliers; 2° celui de *Rome*, qui avait une commanderie magistrale et dix-huit de chevaliers; 3° celui de *Venise*, avec une commanderie magistrale, vingt-sept de chevaliers et deux de jus-patronat; 4° celui de *Pise*, avec une commanderie magistrale, onze de chevaliers, et quatre pour les chapelains et frères servants d'armes; 5° celui de *Capoue*, ayant une commanderie magistrale, seize de chevaliers, et trois pour les chapelains et frères servants d'armes; 6° celui de *Barlette*, ayant une commanderie magistrale, dix de chevaliers un de chapelains ou frères servants d'armes; 7° celui de *Messine*, ayant une commanderie magistrale et dix de chevaliers. Elle payait annuellement 564,802 liv.

Cette Langue comprenait encore six *bailliages*: 1° celui de *Sainte-Euphémie*; 2° celui de *Naples*; 3° celui de la *Trinité*, de *Venouse*; 4° de la *Roccella*; 5° de *Crémone*; 6° de *Saint-Sébastien*, jus-patronat de la famille Barberini.

5.° La Langue d'*Aragon* (Catalogne et Navarre): son chef était *Drapier* ou *Grand Conservateur*. Il veillait à tout ce qui tenait à la conservation et à tout ce qui concernait l'habillement, les achats et fournitures pour les troupes; il signait l'état de solde des troupes et inspectait l'argenterie de l'Hô-

pital. Si le chef de cette Langue était Aragonais ou du royaume de Valence, il avait droit sur la châ-tellenie d'Emposte, qu'on nommait aussi grand prieuré d'Aragon.

Le bailliage de *Caspe* était encore commun entre les Aragonais et ceux de Valence, et l'on passait de ce bailliage à la châ-tellenie d'Emposte. Cette Langue comprenait trois *grands prieurés* : 1° celui d'Aragon, dit aussi châ-tellenie d'Emposte, un des plus importants de l'Ordre par ses privilèges ; il possédait une commanderie magistrale et vingt-neuf de chevaliers ; 2° celui de *Catalogne*, avec une commanderie magistrale et vingt-huit de chevaliers ; 3° celui de *Navarre*, avec une commanderie magistrale et dix-sept de chevaliers ;

Et, en outre, trois *bailliages* : 1° celui de *Négrepont* ; 2° celui de *Majorque*, et 3° celui de *Caspe*, en Afrique.

Elle payait au trésor de l'Ordre 276,134 liv.

6.° La Langue d'*Angleterre*, dite aussi *Anglo-Bavaroise*, dont le chef était *Turcopolier* de l'Ordre ; il tirait son origine des *Turcoples*, troupes de cavalerie légère qu'on employait dans le Levant. Il commandait la cavalerie de l'Ordre et les troupes qui étaient chargées de la garde des côtes des îles. Cette fonction fut réunie, en 1582, à la grande maîtrise de l'Ordre. Cette Langue formait deux grands prieurés : celui d'*Angleterre* et celui d'*Irlande*. Elle possédait avant la réformation, c'est-à-dire avant la dissolution des ordres religieux par Henri VIII, dans les deux royaumes, des biens considérables ; en Irlande surtout, elle comptait : 1° au comté de

Wexfort, les commanderies de Saint-Jean et de Sainte-Brigitte, fondées par William Mareschal, comte de Pembrock; celles de Kilclogan, fondée par M. O'Moores, et celles de Strongbow, de Bally Hewkor Ballycauk; 2° au comté de Dublin, le prieuré de Kilmainham, fondé par Richard, comte de Pembrock, et la commanderie de Saint-Congal; 3° dans le comté de Kildave, les commanderies de Kilbegs, de Kilhoel et de Tully, fondées par Maurice Fitz-Gérald; 4° au comté de Karlow, la commanderie de Killergy, fondée par Gilbert de Borad; 5° au comté d'Estmeath, la commanderie de Kilmainham-Beg, fondée par Walter de Lacy, et celle de Kilmainham-Wood, fondée par sir Prestous; 6° au comté de Louth, la commanderie de Kilsaran, fondée par Mand Lacy; 7° au comté de Down, la commanderie d'Ardes, fondée par Hugues de Lacy; 8° au comté de Waterford, les commanderies de Kilbarry, Killara, Crook, Rincrioch; 9° au comté de Cork, la commanderie de Ballinemony, fondée par Alexandre de Sainte-Hélène; 10° au comté de Limerick, la commanderie d'Any, fondée par Geoffroy Mariscis; 11° au comté de Tipperari, la commanderie de Clonmel; au comté de Galway, la commanderie de Kinalckin, fondée par sir Flagherties, 13° au comté de Sligoë, la commanderie de Teague-Temple. Dans le grand prieuré d'Angleterre, on comptait une commanderie magistrale et trente-deux de chevaliers; dans celui d'Irlande, une commanderie magistrale et vingt de chevaliers. Il y avait également dans cette Langue le bailliage de l'Aigle, qui possédait aussi des biens

KILDAR

WESTMEATH

PRESTO

MAUD

THE O'FLAHERTY

assez considérables, plus le titre de celui d'Arménie.

Le Prieur de Saint-Jean de Londres avait séance au Parlement comme premier baron d'Angleterre.

Catalogue des Grands Prieurs d'Angleterre.

| | |
|--|---|
| Jean Bruibus, en 1327. | Jean Ranson, Turcopolier, Prieur d'Irlande, en 1523. |
| Robert du Lis, en 1380. | N. Babington, Turcopolier, Commandeur de Divemar, en 1527. |
| Robert Boutil, en 1446. | Thomas d'Ocroy, décédé en 1528. |
| Thomas Sequipont, en 1410, fut Commandeur de Chypre et Turcopolier. | Guillaume Veston, Grand Prieur l'an 1533. Il décéda en 1540. |
| Guillaume d'Aunay, en 1453, Turcopolier. | Clément West, Turcopolier, en 1533. |
| Robert Long, en 1466, Turcopolier. | Roger Boïde, Turcopolier, en 1533. |
| Jean Veston, en 1470, Turcopolier et général des galères. | Jean de la Roche-Andry, Turcopolier, en 1536, et Bailli de la Morée. |
| Jean Quendal, en 1477, Turcopolier. | Aegidié Rosselet, Turcopolier, en 1543. |
| Thomas de Newport, en 1500, Turcopolier. | Nicolas Repton, Turcopolier, mort en combattant contre les Turcs en 1552. |
| Robert d'Aniel, en 1506. | Oswal Massinbert, Turcopolier, en 1553. |
| Jean Boue (ou Boua), un des quatre capitaines pour le secours des quartiers de la ville de Rhodes, assiégée l'an 1522. Il avait avec lui ceux d'Angleterre et d'Allemagne. | Richard Solci, nommé Grand Prieur par le Cardinal Polle; il fut le dernier. |
| N. Veston, en 1523. | |

Catalogue des Grands Prieurs d'Irlande.

| | |
|--|------------------------------|
| Jacques Heting fut privé de son priorat pour n'être venu au secours de Rhodes, assiégée en 1480. | Mermodus Lumley, en 1480. |
| | Jean Riquitan, en 1527. |
| | Jean Ranson, décédé en 1547. |
| | Oswald Massinbert, en 1588. |

Les Dames Chanoinesses de l'Ordre possédaient de grands biens en Angleterre. *Voyez* le chapitre des Chanoinesses.

Quoique le schisme qui s'établit en Angleterre affaiblît presque entièrement cette Langue, son souvenir se perpétua néanmoins dans l'Ordre, et son nom y demeura consacré, car le plus ancien chevalier du couvent à Malte, de quelque Langue qu'il fût, entrait au conseil ordinaire, et les deux qui le suivaient dans l'ordre d'ancienneté entraient au conseil complet pour y représenter constamment la Langue d'Angleterre et son Pilier.

On adjoignit même, sous le magistère d'Emmanuel de Rohan, une nouvelle Langue à celle d'Angleterre; ce fut celle de Bavière, qui prit alors le nom de Langue *Anglo-Bavaroise*. L'Electeur Charles-Théodore, ayant souvent témoigné les intentions les plus favorables à l'Ordre, créa un grand prieuré de sa nation en 1780, sous le titre de *grand prieuré de Bavière*. Le Bailli de Flachslanden obtint son consentement pour l'unir à la Langue d'Angleterre, sous le titre de Langue *Anglo-Bavaroise*. En 1782, outre les domaines qu'on lui fournit, on lui assigna un revenu de 360,000 liv.

Cette Langue comprenait le grand prieuré d'*Ebersberg* et le bailliage de *Neubourg*, avec vingt-quatre commanderies de chevaliers et quatre commanderies pour les chapelains conventuels. Elle payait à l'Ordre 5,175 écus de Malte, chaque année.

Le *grand prieuré de Pologne* (depuis Russie), institué en 1776, dépendit pendant quelque temps

de la Langue Anglo-Bavaroise; il formait vingt commanderies de chevaliers, trois de chapelains, et neuf de *jus-patronat*. Il payait 15,880 écus de Malte, avant sa réunion au grand prieuré de Russie. Il dépendit aussi de la Langue d'Allemagne.

7°. La Langue d'*Allemagne*, dont le chef était *Grand Bailli* de l'Ordre. Sa juridiction s'étendait sur les forteresses de la cité vieille, et sur celles de Tripoli et de Goze.

La dignité de Grand Bailli était commune entre les chevaliers d'Allemagne et ceux du royaume de Bohême. Elle donnait droit au grand prieuré d'Allemagne. A la dignité de Grand Bailli étaient attachées l'inspection et l'autorité sur tous les prieurés et commanderies qui se trouvaient en Allemagne, en Bohême et dans les provinces voisines.

Le grand prieuré de *Hongrie* pouvait, avant 1603, être réclamé par le Grand Commandeur, chef ou Piiier de la Langue de Provence. Le même droit avait été aussi acquis par l'Amiral de l'Ordre chef de la Langue d'Italie; mais, celle-ci s'en étant démise, cette dignité passa la Langue d'Allemagne, et elle devint commune aux chevaliers de cette nation et à ceux de Bohême.

Elle comprenait quatre *grands prieurés* : 1° celui d'*Allemagne*, qui jouissait d'une commanderie magistrale, de vingt-six de chevaliers, et de quatre pour les chapelains et servants d'armes; 2° celui de *Bohême*, avec une commanderie magistrale, dix-neuf de chevaliers et quatre de chapelains; 3° celui de *Hongrie*, et 4° celui de *Dacie*. Les royaumes de Danemark, de Suède et de Norwége étaient ancien-

nement nommés, dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *provinces des Daces*, quoique cette dénomination ne dût appartenir qu'aux habitants de la Transylvanie, de la Valachie et de la Moldavie. On trouve dans l'histoire des chevaliers de l'île de Rhodes que le Grand Maître Dieudonné de Gozon écrivait pendant son magistère dans ces provinces, pour en faire venir les responsions, et qu'en l'année 1464, on y envoya des visiteurs pour y conserver la discipline régulière et militaire. Il y avait des prieurés établis en Danemark et en Suède ; mais, depuis le protestantisme, l'Ordre a perdu la plupart de ces provinces.

Le Grand Prieur d'Allemagne avait profité, en 1309, à l'instar du Grand Bailli de Brandebourg, de l'espèce de schisme occasionné dans l'Ordre, à raison de l'élection arbitraire et illégitime de Maurice de Pagnac, pour se rendre indépendant dans les possessions de l'Ordre, qui comptait alors dans ces provinces soixante-sept commanderies. L'introduction du protestantisme en Allemagne appuya plus tard encore les prétentions des Grands Prieurs de cette contrée, qui furent créés en 1546 Princes du Saint-Empire, par l'Empereur Charles-Quint, et obtinrent, en cette qualité, voix et séance tant aux assemblées du Bas-Rhin qu'à la diète générale, où ils siégeaient au banc des princes ecclésiastiques.

Ce grand Prieur avait pleine souveraineté sur la principauté d'Heitersheim, que l'Ordre tenait de la piété et de la générosité des Margraves de Bade, ainsi que sur les villes de Ginglingen, Bremgarten, Griesheim et Schlart, dans le Brisgaw, et sous

la protection néanmoins de la Maison d'Autriche ; ils fixèrent leur résidence à Heitersheim, qui prit dès lors le titre de grand prieuré de l'Ordre de Saint-Jean.

Les dispositions du recès de la Diète de l'empire, de l'année 1803, ayant été favorables aux Grands Prieurs d'Allemagne, d'après l'appui et la protection de l'Empereur de Russie Paul I^{er}, leurs possessions ne furent pas sécularisées, et, en échange de celles qui étaient situées sur la rive gauche du Rhin, on leur céda l'abbaye de Saint-Blaise, le comté de Bondorf, et les abbayes de Saint-Trutbert, de Saint-Pierre, Tennebach, avec les abbayes et monastères du Brisgaw, à la charge par eux de satisfaire aux pensions dues aux Évêques de Liège et de Bâle, pour leur vie durant. Mais le traité de Presbourg renversa toutes ces dispositions et transporta toutes ces propriétés à divers souverains (1805). Ce grand prieuré fut supprimé par une ordonnance du Roi de Bavière, du 8 septembre 1808.

L'Autriche, en vertu du traité de Vienne, possède en toute souveraineté la *cour* des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dans la ville de Francfort ; le chevalier Edmond de Coudenhove en avait l'usufruit.

Le Grand Prieur n'a conservé en Allemagne que le grand prieuré de Bohême, avec plusieurs commanderies en Autriche, en Moravie et dans la Silésie prussienne.

Le grand prieuré de Pologne fut uni pendant quelque temps à cette Langue, qui payait au trésor de l'Ordre, en 1788, 98,291 liv. Elle comprenait

encore les bailliages de Saint-Joseph et de Brandebourg; celui-ci s'en sépara en 1309. Il en sera question immédiatement.

8.^o La Langue de *Castille*, dont le chef était *Grand Chancelier* de l'Ordre; il était élu alternativement par le Grand Prieur de cette Langue ou par celui de Portugal. Il présentait le Vice-Chancelier au Grand Maître et au conseil complet; il devait être présent lorsqu'on scellait les bulles avec le sceau ordinaire, et devait signer les originaux; enfin il avait la surveillance suprême dans toutes les affaires de chancellerie. Il pouvait devenir Grand Prieur de Castille, dignité qui donnait la grandesse d'Espagne.

Cette Langue possédait trois grands prieurés : 1^o celui de *Castille*, qui comprenait une commanderie magistrale et treize de chevaliers; 2^o celui de *Léon*, qui possédait vingt-trois commanderies de chevaliers : ces deux grands prieurés fournissaient encore onze commanderies pour les chapelains et les servants d'armes; 3^o celui de Portugal.

Le bailliage de *Majorque* était commun entre les chevaliers de ce pays et les Catalans.

Le bailliage de *Négrepont*, qui n'était plus qu'*in partibus* depuis que les Turcs l'avaient conquis, était alternatif, pour son titre, avec les Langues d'Aragon et de Castille.

Le grand prieuré de *Crato* dépendait aussi de la Langue de Castille, mais le Grand Chancelier ne pouvait en réclamer l'investiture, attendu que le Roi de Portugal s'en était réservé le patronage.

Les bailliages de Lèze et d'Acre dépendaient aussi de cette Langue.

Grand bailliage de Brandebourg. Il faisait partie, comme on l'a vu ci-dessus, de la Langue d'Allemagne; mais, lors de la dissension qui arriva dans l'Ordre sous le magistère de Foulques de Villaret, à l'occasion de l'élection arbitraire et illégitime de Maurice de Pagnac, en 1319, les chevaliers du bailliage de Brandebourg, ayant persisté à reconnaître cette dernière élection, se séparèrent de l'Ordre et élurent un Maître de leur bailliage. Ce schisme néanmoins se termina en 1382, par un traité qui leur concéda le pouvoir d'élire un Maître, mais sous la condition que son choix serait approuvé par le Grand Prieur d'Allemagne.

Les Baillis de Brandebourg restèrent ainsi soumis à l'Ordre jusqu'à l'époque de la réformation; le protestantisme s'étant répandu dans la Marche de Brandebourg, la Saxe et les pays voisins, les chevaliers de ces différentes contrées embrassèrent la réforme; et les lois que les paix d'Augsbourg et de Westphalie établirent concernant les biens ecclésiastiques, statuèrent aussi en faveur de ceux de Malte.

Des treize commanderies qui composaient autrefois ce bailliage, il en resta sept qui demeurèrent aux luthériens, qui n'en portèrent pas moins la croix de l'Ordre, ainsi que leurs chevaliers.

La maison de Prusse prit le bailliage de Brandebourg sous sa protection, et ne permit point que les commanderies qui étaient dans ses États fussent

anéanties. (Le Roi de Prusse prend le titre de *Summus Patronus et Protector Ordinis.*)

Le Bailli de Brandebourg avait eu autrefois, à l'instar des grands prieurés de l'Ordre, des commanderies sous sa juridiction. De treize qui avaient été sous sa dépendance, six furent conservées et subsistent encore de nos jours.

On élit toujours à la dignité de Bailli de Brandebourg des hommes de la plus haute naissance, et même, depuis le commencement jusque vers la fin du xvii^e siècle, les Commandeurs ne choisirent pour l'occuper que des personnes de maison souveraine régnante; ils n'y nommèrent ensuite que des princes d'une branche cadette de la famille royale de Prusse.

La paix de Westphalie avait exempté le bailliage de Brandebourg de payer à Malte toute espèce de droits ou de contributions, moyennant le paiement d'une somme de 2,500 florins d'or.

Cependant les chevaliers protestants ne voulurent jamais se séparer entièrement de l'Ordre de Malte; ils proposèrent, à différentes époques, de payer au Grand Prieur d'Allemagne des résponsions pour leurs bénéfices; ils offrirent souvent des sommes d'argent pour l'entretien des escadres de la Religion, et plusieurs furent jusqu'à demander de faire leurs caravanes sur les galères. L'Ordre de Malte ne voulut accéder à aucune de ces propositions, et tout rapprochement paraissait fort éloigné, lorsque Frédéric le Grand, favorisant les intentions du Prince Ferdinand son frère, qui avait été élu Bailli

de Brandebourg, en effectua un qui, sans lui, n'aurait peut-être jamais eu lieu.

En 1763, le chevalier *Münchow*, capitaine au service de Sa Majesté Prussienne, fut envoyé près du Grand Prieur d'Allemagne pour demander la confirmation de l'élection du Prince Ferdinand; il fut aussi chargé de terminer certaines contestations élevées depuis longtemps relativement à quelques redevances qui avaient cessé d'être payées par le bailliage de Brandebourg. Après diverses négociations avec l'Ordre de Malte et le Grand Prieur d'Allemagne, il fut convenu que les relations avec les chevaliers protestants seraient reprises, et qu'ils payeraient au commun trésor de Malte des responsions à l'instar des commanderies catholiques. Dès lors le Grand Prieur d'Allemagne traita de frères les chevaliers protestants, et l'on accorda à ceux qui composaient ce démembrement de l'Ordre le titre de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Les statuts, pour le bailliage de Brandebourg, exigeaient que le présenté fût Allemand de naissance et professât la religion protestante. (Il y a cependant quelques exemples de dérogation.) Il devait faire preuve de huit quartiers paternels et huit maternels.

Le chef-lieu de ce bailliage était à Sonnenbourg, petite ville située entre Francfort-sur-l'Oder et Custrin. Le Bailli élu prêtait serment de fidélité au Roi de Prusse; il était considéré comme le premier prélat protestant de l'ancien électorat de Brandebourg. Son revenu était de 40,000 écus de Prusse (valant 4 fr. de France chaque).

Ce grand bailliage se compose des bailliages de Sonnenbourg, de Kampitz, Grunenberg, Colin, Friedland et Seckendorff; les commanderies sont Lagow, Burschen, Liczen, Gorgast, Schievelbein, Werben, Wittersheim et Supplinbourg. Il possédait encore les commanderies de Mirow et de Nemerok, situées dans le Mecklembourg et qui sont demeurées aux souverains de cette contrée, par le traité de Westphalie; celles de Wildenbruck, dans la Poméranie ultérieure; de Zackau et de Krakau, dans le Mecklembourg, et celui de Stargard et de Gartan.

Le Roi de Prusse Frédéric le Grand, dans les circonstances les plus désespérées de son règne, ne s'empara pas des biens du bailliage de Brandebourg; en agissant ainsi, non-seulement il inspirait une confiance générale par le respect qu'il portait au premier des droits de l'homme en société, à la propriété, mais il s'attachait encore la noblesse de son pays, le plus ferme appui de son trône; il préféra la justice et un soutien constant à l'usurpation et à un soulagement momentané.

Le Roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, aujourd'hui régnant, supprima, le 23 janvier 1811, le bailliage de Brandebourg et la maîtrise de Sonnenbourg; mais, le 23 mai de l'année 1812, ce même Prince institua, pour ses États, l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en mémoire de l'ancien bailliage de Brandebourg. Le Roi est souverain protecteur de cet Ordre; le Grand Maître et les chevaliers sont à sa nomination.

Les chevaliers ont obtenu de ce monarque de

porter un uniforme qui consiste dans un habit rouge, collet, parements et revers blancs, avec des boutons de métal, sur lesquels est la croix à huit pointes. La croix d'or qu'ils portent diffère de celle des chevaliers catholiques, en ce qu'elle a les aigles de Prusse en place des fleurs de lis, dans les quatre angles de la croix d'émail blanc. Les Commandeurs protestants portent encore des croix plus grandes que les profès, et ils ont seuls le droit de se revêtir de la subreveste.

Les deux grands prieurés de Russie: un Prince de la famille de Sanguszko avait fait en Pologne une fondation en faveur de l'ordre de Malte; elle avait été sanctionnée par plusieurs diètes dans le xvii^e siècle, et néanmoins on s'en était emparé au détriment de l'Ordre. Le Bailli de Sagramoso, de la Langue d'Italie, nommé ministre de l'Ordre en Pologne, fut chargé, en 1772, de faire les réclamations nécessaires; sa négociation ne fut point infructueuse, et en 1780 il vint en annoncer le succès au couvent. Les biens que l'Ordre possédait en Pologne consistaient: 1^o en deux commanderies, qui lui avaient toujours été conservées, mais dont on avait cessé de percevoir les responsions depuis douze ans; 2^o un grand prieuré; 3^o six commanderies situées dans l'*ordinatie d'Ostrog*, payant annuellement 24,000 florins de Pologne, ou près de 6,000 écus maltais; 4^o huit commanderies de *jus-patronat*, autrement dites *patronales*, taxées à 6,700 florins; ce qui devait faire monter annuellement les responsions de Pologne à 7,740 écus en-

viron, sans compter les passages, les dépouilles, les mortuaires et les vacants.

Leur situation dans le district d'Ostrog, en Wolhynie, les fit passer, dans le démembrement de la Pologne, sous la domination russe. Le danger qu'ils couraient de rester à jamais en de si puissantes mains, détermina l'Ordre à ne pas perdre un moment pour faire entendre ses justes prétentions.

Catherine régnait alors ; le Bailli de Litta lui présenta ses lettres de créance le 18 octobre 1795, et il déploya à sa cour le caractère de ministre plénipotentiaire de l'Ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem. Il fut admis le même jour à l'audience de tous les princes et princesses de la famille impériale ; au milieu de la négociation, qui semblait devoir traîner en longueur, l'Impératrice finit soudainement sa glorieuse carrière, et Paul I^{er} occupa son trône.

Cet Empereur, passionné pour tout ce qui était chevaleresque, avait toujours pris un goût singulier à la lecture des exploits des chevaliers de Malte. Depuis longtemps il avait contracté une affection singulière pour cette association illustre, et pour les grandes actions dont elle a donné l'exemple ; en conséquence, il saisit avec empressement la première occasion qui se présenta de satisfaire son inclination.

En vertu du traité de 1773, l'Ordre n'avait acquis en Pologne qu'un revenu annuel de 120,000 florins de ce pays. Paul résolut de porter ce revenu à 300,000 florins, payables par la trésorerie de l'Empire : c'était plus que doubler les avantages de cet

établissement, auquel il demanda de substituer le titre de *grand prieuré* de Russie. Il le composa d'un grand prieuré et de dix commanderies pour les chevaliers, et de trois pour les chapelains conventuels. Il permit encore que les commanderies patronales passées sous sa domination fussent conservées, et que ses sujets catholiques en fondassent d'autres sur les mêmes principes qui avaient été adoptés en Pologne.

Le comte Besborodsko, Chancelier de l'Empire, et le Vice-Chancelier, Prince Alexandre de Kourakin, signèrent, le 15 janvier 1797, au nom de l'Empereur, et le Bailli de Litta au nom du Grand Maître, une convention contenant, d'une part, trente-sept articles, et de l'autre quatre articles séparés et huit additionnels. Les premiers avaient rapport à la répartition de 300,000 florins accordés comme revenu fixe du grand prieuré de Russie. Elle devait se faire ainsi qu'il suit : le grand prieuré aura 60,000 florins de Pologne (le florin de Pologne vaut 13 sous français) ; la première et seconde commanderie, 30,000 florins ; la troisième et quatrième, 20,000 florins ; les six dernières, 15,000 florins chacune ; les trois commanderies pour les chapelains, 6,000 florins chacune. Les responsions étaient ainsi fixées : le grand prieuré devait payer 12,000 florins ; la première et seconde commanderie, 6,000 florins ; la troisième et quatrième, 4,000 florins ; les six dernières, 1,500 florins ; et les trois des chapelains conventuels, 1,000 florins chacune ; 20,000 florins furent assignés pour les frais de légation, 12,000 florins pour l'entretien de la chapelle et des

archives ; et les derniers 10,000 florins, qui complètent la somme des 300,000, furent destinés à subvenir annuellement aux frais qui pourraient avoir lieu à Malte, relativement au grand prieuré.

L'Empereur voulut que l'Ordre reçût 300,000 florins, à compter du 1^{er} janvier 1797, et les quatre premiers mois de 1798, à titre de dédommagement et de frais de premier établissement. Les commandeurs ne devaient entrer en jouissance de leur revenu que le 1^{er} mai 1798.

Les commanderies ne pouvaient être données qu'à des sujets russes, susceptibles d'être admis dans l'Ordre de Malte. On établissait, du reste, tous les règlements, statuts, adoptés dans l'Ordre pour le mortuaire, le vacant et les responsions.

Le nouveau prieuré de Russie fut incorporé dans l'ancienne Langue d'Angleterre ou Anglo-Bavaroise.

Le Grand Maître, pour reconnaître les bons offices des deux ministres de Sa Majesté Impériale, les décora l'un et l'autre de la grande croix de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; l'empereur témoigna lui-même le désir d'en porter les marques et d'en voir revêtir les Princes de la famille impériale.

Voyez, à ce sujet, ce qui est dit aux magistères de Hompesch et de l'Empereur Paul I^{er}.

Ce grand Monarque publia en outre la proclamation suivante, à l'égard des deux grands prieurés de Russie :

« Nous Paul I^{er}, par la grâce de Dieu, Empereur et Autocrate de toutes les Russies, Grand Maître de l'Ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem ;

« En conséquence des réglemens sages et partout observés de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et pour donner plus de solidité à son établissement dans notre Empire, nous avons jugé à propos de fixer d'une manière plus précise les limites, les dignités, ancienneté et droits de tout ce qui tient à cet Ordre. Conformément aux instructions créées par nous à différentes fois, l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem sera composé dans notre Empire du grand prieuré russe, d'après notre fondation du 1^{er} janvier 1797, et du grand prieuré catholique d'après notre fondation du 29 novembre 1798. Les personnes qui ont été admises à l'un de ces grands prieurés pour l'exécution de tous les réglemens qui y sont compris, se tiennent chaque fois dans les limites de leur prieuré, conformément à nos décisions; de manière qu'aucun ne pourra recevoir ni droits ni ancienneté, ni commanderie hors du prieuré où il a été reçu. Mais, dans tous les cas où ces deux prieurés se réuniraient, chaque chevalier se rangera suivant son ancienneté, conformément aux statuts de l'Ordre.

« Donné à Saint-Pétersbourg, le 28 décembre 1798, la troisième année de notre règne et la première de notre grande maîtrise. »

Il y avait donc deux *grands prieurés* : un pour les sujets russes ou étrangers qui observaient le rit grec, et l'autre pour les personnages de diverses nations qui étaient de la religion catholique romaine. S. S. Pie VI, mû par un esprit de philanthropie et un esprit de tolérance et de charité qui rend sa mémoire si chère, approuva la forme et l'association

du prieuré du rit grec à l'Ordre de Malte. Il avait déjà reconnu, par un bref du 15 novembre 1798, l'élection de l'Empereur de Russie à la dignité de Grand Maître.

COMPOSITION DU GRAND PRIEURÉ RUSSE DU RIT GREC
à l'époque de cette publication.

Grand Maître de l'Ordre.

S. M. I. et R. l'Empereur de toutes les Russies,
Paul I^{er}.

Sacré conseil.

Lieutenant du Grand Maître, le comte Soltykoff; Grand Maréchal, le Grand-Duc successeur (l'Empereur Alexandre); Grand Commandeur, M. d'Obolianinoff; Grand Hospitalier, le prince Gagarin; Grand Amiral, le comte Couchéleff; Grand Conservateur, le général Lamb; Grand Turcopolier, le Grand-Duc Tzeçarevith, Constantin Paulovitch; Grand Bailli, le baron de Pfûrdt; Grand Chancelier, le comte de Rostopchin; Grand Sénéchal, M. de Narichkin; en fonction de Vice-Chancelier, le Commandeur de Maison-Neuve; Receveur du grand prieuré de Bohême, le Bailli comte de Callowarth; Receveur du grand prieuré d'Allemagne, le Grand Bailli, baron de Pfûrdt; Receveur du Grand Prieuré de Bavière, le Commandeur comte d'Arco; Receveur du royaume de Naples, le Bailli comte Caracciolo de Saint-Érame; Receveur dans le royaume de Sicile, le Bailli Requesens.

Dames de la Grande Croix.

S. M. l'Impératrice ; S. A. I. madame la Grande-Duchesse Élisabeth Alexiewna ; S. A. I. madame la Grande-Duchesse Anne Féodorowna ; S. A. I. madame la Grande-Duchesse Alexandra Pavlowna, archiduchesse d'Autriche, etc. ; S. A. I. madame la Grande-Duchesse Hélène Pavlowna ; S. A. I. madame la Grande-Duchesse Marie Pavlowna ; S. A. I. madame la Grande-Duchesse Catherine Pavlowna ; S. A. I. madame la Grande-Duchesse Anne Pavlowna ; S. A. I. madame la Grande-Duchesse Marie Alexandrowna ; S. A. la princesse Gagarin ; la comtesse Litta ; la duchesse de Serra-Capriola ; la duchesse de Luxembourg ; S. A. madame la duchesse douairière de Wurtemberg.

Dame de la Petite Croix.

La princesse de Biron ; milady Hamilton.

Grand Prieuré russe : Grands-Croix.

S. A. I. le Grand-Duc Alexandre ; S. A. I. le Grand-Duc Constantin ; S. A. I. le Grand-Duc Nicolas ; S. A. I. le Grand-Duc Michel ; le prince Kourakin ; total, trente ; et deux ayant représentation de Grands-Croix (M. de Narichkin et le comte de Tiesenhausen) ; plus, cent Commandeurs parmi lesquels se trouvaient le duc de Richelieu et le Prince de Rohan, Français ; plus, dix-sept Commandeurs des commanderies fondées sur les revenus de la

poste ; plus, soixante-dix-huit Commandeurs honoraires avec pension, plus soixante-six Commandeurs honoraires, parmi lesquels on trouve M. le comte de Cossé-Brissac, le duc d'Aumont, le comte d'Avaray, le duc d'Harcourt, le duc de Coigny, le duc de Guiche (duc de Grammont), le vicomte d'Agoult, le comte de la Châtre, le vicomte de Clermont-Tonnerre, le baron de la Rochefoucault et le comte d'Escars (François) ; cent onze chevaliers de justice et vingt Commandeurs de famille.

En 1805, on comptait dans le grand prieuré de Russie (du rit grec) quatre-vingt-dix-huit commanderies de chevaliers et dix-sept autres fondées sur les revenus des postes, plus vingt commanderies fondées par des familles particulières.

Dignitaires et chevaliers du grand prieuré russe catholique.

S. A. R. le prince de Condé, Grand Prieur.

Grands Croix.

Le comte de Litta, Vice-Amiral ;
 L'Archevêque de Thèbes ;
 L'Archevêque de Mohilof ;
 Le comte Louis de Cobentzel ;
 Le duc de Serra-Capriola ;
 M. le comte Sigismond de la Tour-du-Pin ;
 M. de la Tremblaye ;
 L'Archevêque d'Alby ;
 S. M. le Roi de France Louis XVIII ;
 S. A. R. le comte d'Artois (depuis Charles X) ;
 S. A. R. Louis-Ant. d'Artois, duc d'Angoulême ;

- S. A. S. le duc de Bourbon ;
- S. A. S. le duc d'Enghien ;
- M. le comte Tichkevith, conseiller privé ;
- M. le Bailli de Crussol.

Commandeurs.

- M. le comte de Litta, Vice-Amiral ;
- M. le comte de Raczinski ;
- Le prince Poninski ;
- Le comte Grabofski ;
- M. de Modscleski ;
- M. le baron de Witten ;
- M. le comte Wielgorski, conseiller privé ;
- Le prince Michel Radzivill ;
- Le prince Czartoriski, conseiller privé et lieutenant du vénérable grand prieuré russe catholique ;
- Le prince André Radzivill ;
- M. le comte Raoul de Choiseul ;
- M. le comte Gabriel de Choiseul-Daillecourt ;
- Le prince Lubomirski ;
- M. de la Tourette (Marie-François) ;
- M. Marcel Blein du Poët ;
- M. de Sade (Claude-Réné), colonel ;
- M. de Monclar ;
- M. de Ribes.

Commandeurs de famille.

- Le prince Louis Radzivill ;
- Le comte Plathén ;
- Le prince Sapiéha ;

Le comte de Choiseul-Gouffier ;

M. le comte de Borck.

Chevaliers de justice.

MM. de Divonne (deux) ;

MM. de Quinsonnas (deux) ;

M. de Belbœuf ;

MM. du Lac (deux) ;

M. le comte d'Emps, lieutenant général ;

M. le comte de Broglie-Revel ;

M. de Viella ;

M. de Ginestous ;

M. de Rivet ;

M. le comte de Modène, gentilhomme de la
chambre ;

M. de Lanjamet, général-major ;

M. de Ville-Vieille, général-major ;

MM. de Franclieu (deux) ;

M. de Rochegude ;

M. de Courdemanche ;

M. le baron de Klinglin ;

M. de Damas-Crux ;

M. de Compiègne ;

M. d'Archiac ;

M. de Cosnac ;

M. de Chabans ;

MM. de Macheco (deux) ;

M. de la Girouardière ;

M. de Saint-Maurice-Chastenois ;

M. de Savaiges ;

M. de la Rovère ;

- M. de Montbas ;
- M. de Fortia de Pilles ;
- M. d'Antigny ;
- M. de Ville ;
- M. de Sarcé ;
- M. d'Espinchal ;
- M. de Morlon de Maucilhan
- MM. de Clarac (deux) ;
- MM. de Fargues (trois) ;
- M. de Virieu ;
- M. de Maumigny ;
- M. de Cheffontaine ;
- M. d'Aguisy ;
- M. de Villedon ;
- M. de Pons ;
- M. d'Aurelle ;
- M. de Savaiges ;
- M. de Lanthoir ;
- M. de Cyresme ;
- M. d'Hoffelise ;
- M. de Tilly-Blaru ;
- MM. les comtes de Saint-Priest (deux) ;
- M. le comte de la Tour-du-Pin ;
- MM. Rechine Voisin de Guron (trois) ;
- MM. d'Ambrugeac (trois) ;
- M. de Sarrazin ;
- MM. de Beaumont (trois) ;
- MM. de Bosredon (trois) ;
- M. Balathier de Lantage ;
- M. de Vesc ;
- M. de Séguin ;
- M. de Gardanne ;

- M. de Montlivaut ;
M. de Danzel ;
M. de Rebours ;
M. de Boubers ;
M. de Bonal ;
M. Jean Boyer d'Éguilles ;
M. Louis Boyer d'Éguilles ;
M. du Lac du Vicomtat ;
M. de Fumel ;
M. le comte de Fléchin ;
M. de Bombelles (deux) ;
M. d'Orceau de Fontête ;
M. de Saint-Maurice ;
M. de Bataille ;
M. de Komorofski ;
M. Le Bascle d'Argentueil ;
M. d'Hoarà ; ————— O'HARA
M. de l'Estang-Parade ;
M. de Vassal Saint-Gilly ;
M. le marquis de Nesle ;
M. de Lambert ;
M. Bataille de Mandelot ;
M. le comte de Konagofski, chambellan.
M. Dize de Rosans ;
M. de Damoiseau ;
M. de Costard ;
M. de Sosnofski ;
M. de Zaboclitzki ;
M. de Brie ;
M. de Gras-Préville ;
MM. d'Anneville (deux) ;
M. de la Tremblaye ;

- M. de Villedon de Gournay ;
 M. de Morges (deux) ;
 M. de Vassan ;
 MM. les comtes de la Marche (deux) ;
 MM. les marquis de Choiseul (deux) ;
 M. de Negroni ;
 M. du Châtel ;
 M. le vicomte de Viella ;
 M. de Vallin ;
 M. de Sassenay ;
 M. de Jouffrey ;
 M. le marquis de Favras ;
 M. de Divonne ;
 M. le prince de Luxembourg-Montmorency ;
 M. de la Tour-du-Pin de la Charce ;
 M. de Tullés de Villefranche ;
 M. de Peyroux ;
 MM. les comtes ô Mahoni (deux) ; → O'MAHONY
 M. de Quarenghi ;
 M. le comte de Foucault ;
 M. le comte de Mitri ;
 M. de Maisonneuve ;
 M. le comte de Venançon ;
 M. le comte de Langeron ;
 M. le comte de Balleroy ;
 M. le comte de Saint-Priest.

Dans les prieurés grecs et les bailliages de la religion protestante, les chevaliers ne faisaient que les vœux de charité et d'obéissance.

La Russie comptait trois cent quatre-vingt-treize

commanderies et trente-deux Grands-Croix, dans son seul grand prieuré.

Il est impossible de terminer ce chapitre sans payer aux Empereurs de Russie le juste tribut de reconnaissance que la religion catholique romaine, l'Ordre de Malte et les chevaliers français leur doivent, à raison de la puissante protection et des secours généreux qu'ils n'ont cessé de leur accorder, depuis les désastres arrivés sous le Grand Maître Hompesch. La religion grecque, que ces souverains professent, ne fut point un motif d'exclusion pour les catholiques, et un Ordre qui est essentiellement religieux et militaire, et dont la foi, les principes et la constance reposent invariablement sur le culte catholique romain, fut accueilli et restauré, dans ses malheurs, par des souverains qui ne professaient pas le même rit!... L'histoire, dont la vérité se perpétue de siècle en siècle, consacrera un hommage rendu à cet égard par les contemporains; et la Russie et l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ne devront jamais cesser de s'estimer et de se confondre dans une confraternité qui honore tous les rites, et protège et soutient tous les genres d'infortunes: voilà les vrais principes qu'il appartient à des chrétiens de propager, et honneur et toujours honneur aux souverains qui en donneront l'exemple!...

DES BAILLIS.

Les Baillis étaient ceux qui étaient investis des bailliages de l'Ordre, seconde dignité après celle des Grands Prieurs. Ils étaient divisés en trois classes :

1.° *Les Baillis conventuels*, ainsi nommés parce qu'ils devaient résider dans les couvents; ils étaient les chefs et les Piliers des Auberges; il y en avait un attaché à chaque Langue, comme on l'a dit ci-dessus; ils étaient les premiers chevaliers après le Grand Maître, et quoique leur dignité pût *s'émeutir*, selon l'ancienneté de la réception, cependant on n'y était pas si étroitement obligé qu'il ne fût libre aux Langues et au conseil de choisir celui qui paraissait le plus digne de l'occuper et de la lui conférer. Ils ne pouvaient s'absenter sans congé. Ils faisaient partie du conseil complet et des chapitres généraux; et pour que le conseil souverain de l'Ordre fût rendu complet, les huit Baillis conventuels devaient s'y trouver. Indépendamment des huit Baillis conventuels, on en avait admis deux autres, l'Evêque de Malte et le Prieur de Saint-Jean, ainsi nommés parce qu'ils avaient voix au chapitre général.

Ils portaient la grande croix de toile blanche du côté gauche.

2.^o *Les Baillis capitulaires.* Quoiqu'ils ne fussent pas obligés, comme les Baillis conventuels, à une résidence habituelle dans le couvent, cependant on ne pouvait pas tenir de chapitre général sans ces Grands-Croix ou leurs fondés de procuration.

Quant au rang qu'ils tenaient entré eux, c'était l'ancienneté qui décidait de la prééminence.

Ils étaient nommés par les chapitres généraux. Ceux de Sainte-Euphémie, de Saint-Etienne, de la Sainte-Trinité de Venise, et de Saint-Jean *ad mare Neapolis*, étaient qualifiés Prieurs de leurs baillia-ges, sans préjudice des autres Prieurs de province.

Ils portaient la grande croix de toile blanche sur le côté gauche.

3.^o *Les Baillis de grâce* ou *ad honores* étaient ceux qui, à défaut de leur élection par les chapitres généraux, recevaient leur institution du Pape, ou du Grand Maître, ou du conseil complet. Ils assistaient aux conseils de l'Ordre; mais, quand il s'agissait de commanderies ou de dignités vacantes, ce titre ne donnait plus, dans les promotions, le droit de préférence sur les chevaliers qui avaient plus d'ancienneté. Ils portaient la grande croix de toile blanche sur le côté gauche.

DES GRANDS-CROIX.

Les *Grands-Croix de l'Ordre* avaient la prérogative d'entrer dans le conseil ordinaire, avec les Baillis conventuels et les Procureurs [des Langues. Le Grand Maître ne leur rendait jamais de visites; mais, lorsqu'ils venaient le voir, il les recevait toujours debout et découvert. Dans les repas de cérémonie, lorsque l'échanson avait versé à boire au Grand Maître et que celui-ci buvait, les Grands-Croix se découvraient, et, lorsque le Grand Maître avait bu, il ôtait son chapeau aux Grands-Croix. Les ambassadeurs de l'Ordre, en France et en Espagne, devaient être Grands-Croix. L'habit des chevaliers Grands-Croix, lorsqu'ils étaient à l'église, était une espèce de robe noire, appelée *clovia* ou cloche, ouverte par-devant, ayant de grandes manches; ils portaient sur la poitrine un grand cordon noir moiré auquel était suspendue la grande croix de l'Ordre en or et émaillée de blanc, et en outre, sur le côté gauche de leur habit ou de leur manteau, une croix de toile blanche à huit pointes; ils portaient également l'épée.

Il y avait aussi des *Grands-Croix héréditaires*, qui avaient le droit de porter la décoration et de la transmettre à leur descendance mâle et femelle à l'infini, mais cet honneur n'était réservé qu'à un

petit nombre de grandes maisons qui avaient rendu des services signalés à l'Ordre, ou fait des fondations d'une certaine importance. Je citerai parmi ces maisons celles de *Bauffremont*, de *Wignacourt*, d'*Arpajon* (voyez p. 80), de *Noailles*, de *Voyer d'Argenson*, du *Puy-Montbrun*, *Rouvroy de Saint-Simon*, *Narbonne-Pelet* (voyez le chapitre des Dignités de l'Ordre en France).

DES COMMANDEURS.

Les *Commandeurs* comptaient encore au nombre des dignitaires de l'Ordre; ils portaient dans le commencement le nom de précepteurs, ou plutôt de percepteurs, parce qu'ils étaient chargés de percevoir les deniers de l'Ordre. Ils prirent dans la suite le nom de *Commandeurs*, parce que les commissions qui leur étaient délivrées commençaient par cette formule: *Commendamus*. D'après les anciens statuts, les chevaliers étaient nourris et entretenus dans les commanderies, aux frais des *Commandeurs*, qui, à cet effet, percevaient et employaient les revenus de leur bénéfice. L'Ordre étant en même temps religieux et guerrier, les commanderies formaient une espèce de couvents dans lesquels les chevaliers pratiquaient la piété et l'exercice des armes, sous la règle des *Commandeurs*: telles étaient les maisons de *Saint-Gilles* en Provence, de *Séville* dans l'Andalousie, de *Tarente*

dans la Pouille, de *Messine* en Sicile, et un grand nombre d'autres, que le Pape Paschal II prit depuis, comme celle de Jérusalem, sous la protection particulière du Saint-Siège, et que ses successeurs honorèrent de différents privilèges.

Les Commandeurs étaient également tenus de faire parvenir chaque année au trésor de l'Ordre une certaine redevance qu'on nommait *responsion*, sous peine d'être privés de leur commanderie et même de l'habit de la Religion.

Attendu que les Commandeurs avaient fait les vœux de religion en devenant profès, ils ne devaient conserver à leur profit aucun revenu de leurs commanderies; ils étaient les dispensateurs de ces revenus, dans l'intérêt de l'Ordre, et devaient pourvoir tant à leurs besoins qu'à ceux des chevaliers dépendant de leur commanderie, mais sans en retenir rien qui pût leur demeurer en propre dans la suite, ni revenir à leur famille, en cas de mort. (Quelquefois, avec une autorisation du Grand Maître, la famille du défunt pouvait disposer d'un cinquième du mobilier seulement.) Cette règle était commune aux chevaliers profès. Cependant les Commandeurs et les profès à qui il était échu du patrimoine pouvaient en disposer pendant leur vie, ou à leur mort, en faveur de leur famille, en vertu du bref d'Urbain VIII, mais toujours avec l'autorisation du Grand Maître.

Par un règlement fait sous le magistère de Pierre de Cornillan, la nomination aux commanderies fut dévolue au Grand Maître et au conseil de l'Ordre, pour y être pourvu selon le rang, l'âge et les ser-

vices des chevaliers; et, sous Raymond Bérenger, il fut décidé que chaque chevalier ne pourrait posséder qu'une grande commanderie, ou deux petites, dont les responsions n'excédaient pas 200 florins.

Les *commanderies magistrales* étaient celles qui appartenaient de droit au Grand Maître dans chaque grand prieuré. Il pouvait ou les posséder par lui-même, ou les donner à qui il lui plaisait. Lorsque le Grand Maître conférait une commanderie magistrale à un chevalier, le prince, outre les deux annates qu'il en tirait, pouvait encore se réserver une pension; mais le chevalier qui était gratifié de cette commanderie était dispensé de payer le mortuaire et le vacant.

TABLEAU

Des commanderies magistrales de l'Ordre.

| LANGUES. | GRANDS PRIEURÉS. | COMMANDERIES. |
|-----------------|------------------|-------------------------------|
| PROVENCE..... | Saint-Gilles. | <i>Pézenas.</i> |
| | Toulouse. | <i>Puy-subran.</i> |
| AUVERGNE..... | Auvergne. | <i>Salins.</i> |
| | France. | <i>Hainault et Piéton.</i> |
| FRANCE..... | Champagne. | <i>Metz.</i> |
| | Aquitaine. | <i>Temple de la Rochelle.</i> |
| | Lombardie. | <i>Juverno.</i> |
| | Rome. | <i>Mugnano.</i> |
| | Venise. | <i>Treviso.</i> |
| ITALIE..... | Pise. | <i>Prato.</i> |
| | Capoue. | <i>Ciciano.</i> |
| | Barletti. | <i>Brindi e Maruggio.</i> |
| | Messine. | <i>Politiizzi.</i> |
| | Chât. d'Emposte. | <i>Aliaga.</i> |
| ARAGON..... | Catalogne. | <i>Masden.</i> |
| | Navarre. | <i>Galchetas.</i> |
| ANGLETERRE..... | Angleterre. | <i>Pescens.</i> |
| | Irlande. | |
| ALLEMAGNE..... | Allemagne. | <i>Buez.</i> |
| | Bohême. | <i>Wladislavia.</i> |
| CASTILLE..... | Castille. | <i>D'Olmos et del Viso.</i> |
| | Portugal. | <i>Villacova.</i> |

Les *commanderies de justice* étaient celles qui devaient être dévolues de plein droit aux plus anciens chevaliers *profès*. On les appelait aussi commanderies de *rigueur*; parce qu'elles devaient revenir nécessairement à l'ancienneté, qui datait du jour de la réception dans l'Ordre; il fallait être de la Langue ou nation où se trouvait la commanderie; pour en être pourvu il fallait avoir résidé pendant cinq ans à Malte et fait quatre caravanes, c'est-à-dire quatre campagnes sur les vaisseaux de l'Ordre, soit contre les Turcs, les corsaires ou les pirates. Quand on avait amélioré une commanderie par des réparations considérables et par un produit plus élevé qu'auparavant, on passait à une commanderie plus riche, par droit d'améliorissement.

L'élection à ces commanderies était appelée aussi *émution* ou *mutition*, qui signifie nomination; elle se faisait à Malte, dans les assemblées des Langues respectives. *Voyez* aussi l'article des chevaliers *profès*.

Les *commanderies de grâce* étaient celles qui étaient données ou par les Grands Maîtres ou par les Grands Prieurs, à raison du droit qu'ils tenaient de leur dignité, et sans qu'ils fussent obligés d'observer le droit d'ancienneté; ils pouvaient les conférer indistinctement à des chevaliers chapelains ou servants d'armes. Tous les cinq ans, le Grand Maître avait le droit d'en conférer une à ce titre, dans chaque prieuré; les Grands Prieurs avaient le même droit dans le ressort de leur prieuré. Le Grand Maître avait, en outre, le droit de retirer une annate sur chaque commanderie de grâce à laquelle il nommait.

Les *commanderies des frères chapelains et conventuels*; il leur était réservé, dans chaque Langue, un certain nombre de commanderies, auxquelles ils étaient appelés par droit d'ancienneté. La seule commanderie de l'Ile-Verte, à Strasbourg, était élective, et son Commandeur avait le droit de porter la mître, la crosse et les autres ornements pontificaux. (*Histoire des chevaliers*, tome III, page 236.) On lit encore dans le même ouvrage, page 242, que le Commandeur conventuel de l'Ile-Verte était élu par les religieux de la commanderie, et qu'il se servait des ornements pontificaux en vertu d'un bref du Pape Clément VIII, de l'an 1596.

Les *commanderies des frères servants d'armes*; les frères servants d'armes avaient également, dans chaque Langue, des commanderies qui leur étaient réservées, et qu'ils obtenaient également par droit d'ancienneté.

Les commanderies étaient inamovibles, à moins que le pourvu ne se fit condamner pour cause de félonie et de forfaiture.

Les Commandeurs portaient à la boutonnière la croix d'or de l'Ordre, à huit pointes, émaillée de blanc, suspendue à un ruban noir moiré. Les chevaliers français la flanquaient d'une fleur de lis d'or à chaque angle. Les Commandeurs portaient, en outre, sur leur poitrine une croix de toile blanche à huit pointes.

Les huit Langues de l'Ordre comprenaient en tout, en 1789 :

- 22 grands prieurés;
- 19 bailliages capitulaires;

570 commanderies.

Elles comptaient en outre :

2000 chevaliers ;

300 chapelains et servants d'armes ;

300 frères d'obéissance.

Sous le magistère de Villiers de l'Isle-Adam, il fut défendu aux Commandeurs qui étaient Grands-Croix de porter hors de l'île de Malte la marque de leur dignité, et il ne leur fut permis de s'en décorer que le jour qu'ils partaient de leurs pays et de leurs commanderies, pour se rendre à la capitale de l'Ordre.

Ils devaient, ainsi que les chevaliers, abaisser leurs armoiries sous celles de l'Ordre, qui étaient toujours posées en chef ; ils plaçaient leur écu sur la croix de l'Ordre, dont on ne voyait que les huit pointes, celles-ci entrelacées d'un chapelet d'or ou de corail, d'où pendait la croix. Paillot ajoute qu'en signe de leur dignité ils plaçaient derrière leur écu une épée d'argent, garnie d'or, en pal, c'est-à-dire dont la pointe paraissait au-dessus et la garde en bas.

DES CHEVALIERS.

Dans le principe de son institution, vers l'an 1099, l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ne fut que religieux et hospitalier, sous la règle de saint Augustin. Gérard Tunc, son fondateur, était, comme on l'a vu ci-devant, Français de naissance et originaire de la Provence. Il avait formé cet établissement de charité, pour y recevoir les pèlerins malades qui venaient de toutes les contrées de l'Europe visiter les lieux saints, et encore pour soigner les *croisés* qui étaient accourus pour les défendre contre les attaques réitérées des infidèles, et qui avaient été blessés dans divers combats. Après le siège de Jérusalem, l'Hôpital regorgeait effectivement de ces *croisés*, qui, émus des soins et des secours qu'ils avaient reçus des Hospitaliers, en conçurent tant de reconnaissance qu'ils ne voulurent point se séparer d'eux, et prétendirent dorénavant les imiter dans leurs sentiments de piété et de charité, en partageant leurs travaux et en s'agrégeant à leur Ordre. La plupart de ces *croisés* étaient Français et gentils-hommes, issus des familles les plus nobles et les plus considérables; ils renoncèrent au retour dans leur patrie, pour se consacrer au service des pauvres dans l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, et au service militaire pour favoriser l'entrée de la Palestine aux

croisés qui venaient de l'Europe, ou pour appuyer de leurs bras les conquêtes que les princes chrétiens venaient entreprendre dans la Terre Sainte. Ce fut alors que l'Ordre devint également militaire, car Raymond du Puy, successeur de Gérard Tunc, comme Maître des Hospitaliers, fit de nouveaux statuts, dans lesquels il imposa à ses frères l'obligation de prendre les armes pour la défense des saints lieux, et de former un corps militaire qui constituerait une croisade perpétuelle, toujours prête à seconder les vues des Rois de Jérusalem et celles des divers souverains de la chrétienté qui envoyaient des secours dans la Palestine.

Les statuts de Raymond du Puy furent approuvés par le Pape Calixte II en 1120, et confirmés par Innocent II en 1130. Ce Maître avait divisé ses Hospitaliers en trois classes :

1°. Celle des *chevaliers*, pris dans le sein des *nobles de nom et d'armes*, qui furent chargés de combattre pour la défense de la croix et des saints lieux, et pour la protection de l'Hôpital et des pèlerins qui se rendaient à la Terre Sainte ;

2°. Celle des *prêtres chapelains*, qui demeurèrent chargés des fonctions de l'église et de l'administration des malades ;

3°. Celle des *frères servants d'armes et d'office*, qui, n'étant ni ecclésiastiques ni de familles nobles, furent occupés soit auprès des malades, soit auprès des chevaliers, dans l'exercice des armes.

Ce furent ces trois classes qui formèrent le *triumvirat*, en concourant à l'élection des Grands Maîtres, et en composant les assemblées des Langues

à Malte et les chapitres provinciaux dans les grands prieurés respectifs.

L'origine des *Hospitalières*¹ date aussi des premiers temps de la fondation de l'Ordre ; ces femmes respectables se vouaient avec la plus grande ferveur au service des malades, et à tout ce qui concernait l'administration intérieure du grand Hôpital. Le zèle qui animait les hommes et les femmes consacrés au service de ce noble et charitable établissement les fit renoncer au monde, et leur fit prendre dès lors l'habit régulier, qui consistait dans une robe de laine noire, sur laquelle était attachée, du côté du cœur, une croix de toile blanche à huit pointes. Ils firent les vœux de la religion sur le tombeau de Jésus-Christ, entre les mains du patriarche de Jérusalem ; et un peu plus tard les chevaliers adoptèrent un manteau noir à bec, c'est-à-dire à capuchon, avec la croix de toile blanche à huit pointes, sur le côté gauche. Ils le portaient sur une longue robe noire qui leur descendait jusqu'aux pieds. Mais, dans la suite (1259), le Pape Alexandre VI établit une différence entre l'habit des chevaliers et celui des frères servants : les premiers eurent seuls le droit de porter le manteau noir (*clamydes nigras*), en temps de paix, et de lui substituer en temps de guerre, une *subreveste rouge*, dite aussi cotte d'armes ou dalmatique, décorée par devant et par derrière d'une large croix blanche, sans pointes, et tout à fait semblable à celle des armes de l'Ordre.

¹ Voyez le chapitre intitulé des *Dames chanoinesses*.

Dans les premiers temps, on ne recevait les chevaliers de l'Ordre qu'à Jérusalem et dans la Terre Sainte; ils y venaient avec dévouement pour se consacrer au service de l'Hôpital et à la défense des lieux saints. Les gentilshommes des diverses contrées de l'Europe y envoyaient leurs enfants fort jeunes pour y être élevés dans la maison chef d'ordre, dans la certitude qu'ils s'y formeraient à la piété, à la charité envers les pauvres et les malades, et qu'ils y pratiqueraient l'exercice des armes. Ils n'étaient reçus dans le couvent qu'autant qu'ils justifiaient par un témoignage authentique de l'ancienneté de leur noblesse, qui devait être attestée par les Prieurs du pays où ils étaient nés. Les Prieurs devaient encore les munir de lettres de recommandation, et d'une promesse qu'ils seraient revêtus de l'habit de l'Ordre, et admis à la profession des vœux solennels, sitôt qu'ils auraient atteint l'âge déterminé pour être faits chevaliers, ce qui était fixé pour les séculiers, à la vingtième année.

L'usage de ne recevoir des chevaliers que dans la maison chef d'ordre ne dura pas longtemps. Les recrues dont on avait besoin pour remplacer ceux qu'on perdait continuellement en combattant contre les infidèles, obligèrent les chapitres et les conseils de l'Ordre de consentir qu'après l'examen des preuves de noblesse, on donnât l'habit aux novices dans les grands prieurés d'au delà de la mer.

L'esprit de religion et de charité dominait alors d'une telle manière en Europe, qu'on vit plusieurs chevaliers issus du sang des Rois et de divers souverains s'empressez de se faire admettre dans l'Or-

dre; et l'Archiduc d'Autriche Wenceslas et François de Lorraine, frère de la Reine de France, s'y firent recevoir.

Pendant que les Hospitaliers étaient établis à Jérusalem, ils habitaient le grand Hôpital, et lorsqu'ils se fixèrent à Rhodes, ils choisirent un quartier de la ville, nommé *Collachium*, qui fut uniquement destiné à leur résidence, sans que les séculiers pussent y habiter. Il en fut de même à Malte, où l'on choisit un quartier de la ville où était situé le palais du Grand Maître, pour y établir la résidence des religieux et des chevaliers, afin qu'ils se trouvassent sous les yeux du chef de l'Ordre, qui était intéressé à surveiller la conduite de tous ceux qui étaient soumis à la règle. Il était de droit que les chevaliers fissent une résidence de cinq années au moins à Malte, et qu'ils effectuassent quatre campagnes ou caravanes.

Les trois catégories de l'Ordre établies par Raymond du Puy en 1120 et 1130, ayant subi quelque changement dans la suite, voici l'ordre dans lequel il convient de considérer chaque classe de chevaliers:

1.° *Les chevaliers de justice* étaient ceux qui, nés en légitime mariage, faisaient leurs preuves de noblesse *de nom et d'armes*, c'est-à-dire comme étant issus des anciennes familles chevaleresques, dont l'origine se perdait dans la nuit des temps; mais on se contenta plus tard d'exiger, à titre de preuves régulières, la justification de quatre degrés de noblesse du côté paternel et de quatre autres du côté maternel, sans que le présenté eût besoin de recours

à aucune dispense pour établir sa preuve. C'est pourquoi on a appelé ces chevaliers *chevaliers de justice*, attendu qu'ils n'avaient reçu aucune grâce pour leur admission dans l'Ordre ; leur nombre était illimité ; ils pouvaient être reçus à l'âge de seize ans. Le droit de passage qu'ils devaient payer à l'Ordre était de 3, 155 liv. On appelait *droit de passage* un tribut que payaient au trésor de l'Ordre tous ceux qui voulaient y être admis, après les enquêtes et preuves de rigueur. C'était dans leur sein qu'on prenait les chevaliers profès et les dignitaires de l'Ordre. D'après l'ordonnance de 1631, ils devaient se rendre au couvent à Malte à l'âge de vingt-cinq ans, pour pouvoir faire profession à vingt-six ans.

2.^o *Les chevaliers profès* étaient ceux qui avaient fait, à l'âge de vingt-six ans, les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance ; après leur profession ils ne pouvaient plus se marier, se trouvant tout à fait engagés dans un ordre religieux. Voici le serment que ces chevaliers prononçaient, lors de leurs vœux : « Je fais vœu et promesse à Dieu tout-puissant et à la bienheureuse sainte Marie toujours vierge, mère de Dieu et à saint Jean-Baptiste, de rendre dorénavant, moyennant la grâce de Dieu, une vraie obéissance au supérieur qu'il lui plaira de me donner, et sera choisi par notre religion, de vivre sans propriété et de *garder la chasteté.* »

Lorsque le prêtre qui les recevait leur remettait l'épée, il leur disait : *Recevez cette épée, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit : ainsi soit-il ; et servez-vous-en pour votre défense et celle de la sainte*

église de Dieu, à la confusion des ennemis de la croix de Jésus-Christ et de la foi chrétienne, et prenez garde, autant que faire se pourra, de n'en jamais frapper personne injustement. Après cela on les revêtait du *manteau des chevaliers profès*, qui était aussi celui des Commandeurs et grands dignitaires de l'Ordre ; il était de laine noire et représentait, en broderie, toutes les figures de la Passion ; il était en outre le symbole de celui de saint Jean-Baptiste, patron de l'Ordre, qu'on dit avoir été de poil de chameau ; il se fermait au col par un cordon qui faisait allusion à celui dont Jésus-Christ avait été lié par les Juifs ; il avait deux grandes manches qui finissaient en pointe et se jetaient par derrière jusqu'aux reins ; sur le côté gauche était cousue une croix de toile blanche à huit pointes. Les statuts exigeaient qu'à la mort des profès il servit à les ensevelir.

Les chevaliers profès portaient, outre la croix attachée à la boutonnière, suspendue à un ruban noir moiré, une croix de toile blanche à huit pointes, cousue du côté gauche sur leur habit ou manteau ; c'était la véritable marque de leur profession, et il n'était permis à nul autre de la porter ; les huit pointes de cette croix étaient en mémoire des huit béatitudes. Lorsque les chevaliers profès étaient Grands-Croix, ils ajoutaient sur leur poitrine un plastron noir, où se trouvait une troisième croix de toile blanche, semblable à celle qui était cousue sur leur habit, mais beaucoup plus grande ; ils la portaient les jours de cérémonie, avec l'habit de l'Ordre. Pour obtenir les commanderies et les au-

tres dignités de l'Ordre, il fallait avoir fait profession.

Les chevaliers profès, ayant fait les vœux de religion, et par conséquent renoncé au monde, se trouvaient, quant à leur patrimoine, dans le même cas que les Commandeurs. *Voyez* ce chapitre.

La classe des chevaliers profès comprenait ceux des chevaliers de justice, nobles de nom et d'armes, qui faisaient profession; et en outre les chapelains, les frères servants d'armes, nobles ou plébéiens, qui étaient reçus en qualité de religieux. J'ai déjà dit que la croix de toile blanche à huit pointes était le signe caractéristique des chevaliers profès; ils ne pouvaient, sans une permission expresse du Grand Maître, porter la croix d'or émaillée de blanc, qui était réservée aux chevaliers nobles qui avaient reçu l'ordre de chevalerie.

3.^o *Les chevaliers de grâce magistrale* étaient ceux qui, étant nobles, avaient obtenu, par quelques services importants ou quelque belle action, la faveur d'être admis au rang des chevaliers de l'Ordre, avec diminution du droit de passage, ou encore ceux qui étaient obligés d'obtenir du Pape des dispenses de prouver la *noblesse* de leurs aïeules ou celle de leur mère. Les chevaliers de grâce ne pouvaient jamais parvenir aux dignités de l'Ordre.

4.^o *Les chevaliers pages du Grand Maître* étaient anciennement au nombre de seize; ce nombre fut porté dans la suite à vingt-quatre. Après avoir fait leurs preuves de noblesse d'une manière régulière, ils commençaient leur service près de sa personne à l'âge de douze ans, et à quinze ans ils le quit-

taient pour entrer dans le noviciat. Le droit de passage et autres frais étaient de 3,185 liv. tournois : ils portaient la livrée du Grand Maître et étaient entretenus à ses frais.

5.^o *Les chevaliers de majorité* étaient ceux qui étaient reçus à l'âge de seize ans accomplis ; ils n'étaient tenus de se rendre au couvent à Malte, qu'à l'âge de vingt ans. Ils obtenaient de même des dispenses pour s'y rendre plus tard.

6.^o *Les chevaliers de minorité* étaient ceux qui étaient reçus dès leur naissance ou en bas âge, ce qui ne pouvait avoir lieu sans une dispense du Pape ; leurs preuves de noblesse devaient être régulières. Ils allaient ensuite à Malte, à l'âge de quinze ans, pour commencer leur noviciat et faire leurs caravanes.

Ils avaient cependant la faculté de ne se rendre à Malte qu'à l'âge de vingt-cinq ans, pour faire profession à vingt-six au plus tard ; faute de quoi ils perdaient leur droit d'ancienneté, qui ne commençait que du jour de la profession.

L'origine de ces chevaliers date de l'an 1631, époque à laquelle, le trésor se trouvant épuisé, il fut décidé dans le chapitre général qu'il serait accordé cent dispenses pour recevoir cent jeunes enfants nobles, à condition qu'ils payeraient chacun un droit de passage ; ces cent dispenses ayant été bientôt épuisées, l'usage d'en accorder de nouvelles se propagea. Le droit de passage pour ces chevaliers de minorité était de 7,374 liv. ; ils avaient le droit de porter la décoration de l'Ordre, c'est-à-dire la croix d'or émaillée de blanc, aussitôt qu'ils avaient acquitté leur passage.

7°. *Les chevaliers de dévotion* étaient ceux qui, après avoir fait leurs preuves de noblesse de huit quartiers, dont quatre du côté paternel et quatre du côté maternel, et avoir payé leur passage, étaient admis dans l'Ordre. Ils pouvaient obtenir quelques dispenses pour le côté de la noblesse maternelle, s'ils en avaient besoin.

8°. *Les chevaliers honoraires* étaient ceux qui n'étaient tenus à faire aucune preuve de noblesse, et qui, nobles ou non, étaient admis dans l'Ordre de l'autorité du Grand Maître, à raison de services réels et éminents qu'ils avaient rendus à l'Ordre.

9°. *Les chevaliers novices*, dits aussi *fiar nau ds*. Ce dernier nom était donné, dans le temps des guerres de la Palestine, aux jeunes gens qui venaient d'au delà des mers pour se faire recevoir novices, et on nommait *polans* ceux qui naissaient dans la Terre Sainte de parents chrétiens. Les chevaliers novices avaient le droit de porter la croix d'or émaillée de blanc, aussitôt leur admission dans l'Ordre. Ils ne pouvaient être reçus sans une permission spéciale du Grand Maître. Les chevaliers qui portaient les armes ne devaient les tourner que contre les ennemis de la Religion, ce qui était expressément expliqué de la part de l'officiant, lorsqu'il recevait un novice, à la profession (voyez *Chevaliers profès*). Selon les statuts, il fallait avoir seize ans accomplis, pour entrer au noviciat à dix-sept et faire profession à dix-huit.

Quant aux *chevaliers héréditaires*, voyez l'article des *Grands-Croix*, p. 189.

Les chevaliers de Malte portaient pour décoration

une croix d'or à huit pointes, émaillée de blanc, suspendue à un ruban moiré noir. Les chevaliers français ajoutaient une fleur de lis d'or à chaque angle de la croix.

Je n'ai rien trouvé dans les statuts de l'Ordre qui autorisât certains chevaliers à se décorer d'une plaque ou crachat sur la poitrine, à l'instar des Commandeurs ou dignitaires des autres Ordres. Les Commandeurs et dignitaires de l'Ordre de Malte n'ont jamais porté qu'une simple croix de *toile blanche* à huit pointes sur le côté gauche de leur habit et manteau, et, comme cet Ordre avait pour principe l'humilité et la charité chrétiennes; on a vu, p. 194, que, sous le magistère de Villiers-l'Isle-Adam, les Commandeurs qui étaient Grands-Croix de l'Ordre, et qui par conséquent portaient au cou, en sautoir, la grande croix d'or émaillée de blanc, reçurent l'injonction de ne point s'en décorer dans le monde, mais seulement à Malte. Or, le mot plaque ou crachat étant inconnu dans l'histoire de l'Ordre, il y aurait une témérité trop orgueilleuse à de simples chevaliers de prendre de leur propre mouvement une décoration de cette importance. La croix de toile blanche, qui était effectivement la décoration primitive de l'ordre et affectée aux nobles comme aux roturiers qui avaient fait profession, pour obtenir les commanderies et autres dignités, fut, à cause de ce mélange, un peu délaissée, pour lui préférer celle d'or à huit pointes et émaillée de blanc, parce que celle-ci était le vrai signe de ceux qui avaient été admis à la chevalerie. Ce signe est assez honorable pour ne point lui en adjoindre un

autre, qui est tout à fait hors des statuts et de l'usage.

On donnait le nom d'*Auberge* aux hôtels désignés aux chevaliers de chaque nation ou Langue, pour s'y réunir et prendre les repas. Le plus grand ordre et la décence la plus absolue régnaient constamment dans ces maisons.

Il était fait défense à tout Hospitalier militaire d'avoir plus de trois chevaux de service pour sa personne, ni d'en monter qui eussent des harnais enrichis d'or ou d'argent.

On appelait *caravanes* les campagnes de mer que les chevaliers étaient obligés de faire contre les Turcs et les corsaires, afin de parvenir aux commanderies et aux dignités de l'Ordre : on les nommait ainsi parce que les chevaliers ont souvent enlevé la caravane qui allait tous les ans de Constantinople à Alexandrie.

Pour être *Capax*, il fallait avoir fait ses caravanes et une résidence de trois ans au couvent.

Le *Bienservi* était un titre accordé aux généraux et aux capitaines des galères. Par ce titre, ils devenaient aptes à posséder toutes sortes de commanderies et de dignités comme ayant rempli les obligations nécessaires pour être *Capax*.

Le mariage était interdit aux chevaliers, et alors qu'ils formaient des alliances, ils devaient déposer leur croix, ou obtenir du Grand Maître la permission de continuer de la porter. Les chevaliers *profès*, c'est-à-dire ceux qui avaient fait leurs vœux, ne pouvaient jamais se marier, ainsi qu'il a été dit.

Le plus ancien chevalier de l'Ordre, de quelque

Langue qu'il fût, entraît de droit au conseil ordinaire, et les deux autres chevaliers qui le suivaient par rang d'ancienneté avaient leur entrée au conseil complet.

Le *cri de guerre* de l'Ordre était : *Saint-Jean ! Saint-Jean !* C'est avec ce cri que les chevaliers devinrent le fléau et la terreur des musulmans et des infidèles.

L'*étendard* de l'Ordre, désigné par un bref du Pape Innocent III de l'année 1150, est de gueules (rouge), à la croix d'argent. Quelquefois l'autre face offrait en broderies les armes du Grand Maître. Il était mis sous la garde du Maréchal de l'Ordre, qui était toujours de la Langue d'Auvergne, et qui le confiait, à l'armée, au chevalier qu'il jugeait le plus digne de le porter.

Uniforme. A l'habillement ancien des chevaliers on substitua les uniformes suivants : *Celui des galères*, écarlate, avec parements et revers blancs ; *celui des vaisseaux*, écarlate, avec parements et revers noirs ; *de la garde du Grand Maître*, écarlate, avec parements et revers bleus ; *du régiment dit de Malte*, blanc, avec parements et revers écarlates ; *des chasseurs à pied*, habit vert, avec parements et revers écarlates.

DES
DIGNITÉS ECCLÉSIASTIQUES
DE L'ORDRE.

De l'Évêque de Malte.

Ce prélat devait toujours être pris dans le sein des religieux conventuels ; il occupait la première place dans les chapitres et les conseils de l'Ordre, en qualité de Bailli conventuel.

Par l'acte d'inféodation que l'Empereur Charles-Quint fit en faveur de l'Ordre, des îles de Malte et de Goze, ce prince se réserva pour lui, et ses successeurs *Rois de Sicile*, la nomination à l'évêché, et on convint que, dans le cas d'une vacance, l'Ordre serait obligé de lui présenter, et à ses successeurs Rois de Sicile, trois religieux prêtres, dont il y en aurait un né dans les États de Sicile, et que ces princes seraient en droit de choisir celui des trois qui leur serait le plus agréable.

D'après le bref du Pape Grégoire XIII, de l'an 1584, les chevaliers de l'Ordre ne pouvaient prétendre ni à la dignité d'Évêque de Malte, ni à celle

de Prieur de l'église de Saint-Jean. Ces deux prélats pouvaient être promus au cardinalat, quoique appartenant à un corps militaire; ils étaient l'un et l'autre Grands-Croix de l'Ordre.

Du Prieur de l'église de Saint-Jean.

L'église de Saint-Jean était la principale de l'île de Malte: c'était la paroisse des chevaliers; le Grand Maître y tenait chapelle les jours de fête.

Le Prieur de l'église de Saint-Jean était censé comme le prélat, et l'ordinaire de tous les religieux: il officiait même pontificalement dans son église, et dans toutes celles de Malte qui étaient desservies par des chapelains de l'Ordre, et y précédait l'Évêque. Quand cette dignité était vacante, le conseil permettait aux chapelains de s'assembler, pour conférer sur l'élection de son successeur. On procédait même à son élection: on portait ensuite le scrutin au conseil, qui, sans égard pour ceux qui avaient eu le plus grand nombre de voix dans l'assemblée des chapelains, décidait par ses seuls suffrages de cette dignité, qui donnait au Prieur comme à l'Évêque la première place dans les chapitres et dans les conseils en qualité de Baillis conventuels.

Il présidait le corps des chapelains conventuels; et, seul, il gouvernait le spirituel de l'Ordre, et le prolongeait dans les divers prieurés par ses vicaires généraux. Enfin l'Évêque n'avait de juridiction que sur le clergé qui desservait les églises de l'île, mais aucune sur le clergé de l'Ordre, proprement dit. Le Prieur de l'église majeure de Saint-Jean portait la grande croix de l'Ordre.

Les chevaliers ne devaient pas se confesser à d'autres qu'à leur Prieur, ou à un chapelain de l'Ordre.

Des *Baillis conventuels*; voyez cet article, page 187.

Des *Commandeurs conventuels*; voyez cet article, page 193.

Les *Chapelains conventuels* étaient des religieux qui avaient d'abord été reçus *diacos*, *diacres* ou *clercs*, et qui étaient consacrés au service de l'église primatiale de Saint-Jean de l'Hôpital et des autres églises de l'Ordre; on tirait de leur classe les aumôniers attachés aux vaisseaux et aux galères de la Religion. Ils avaient également l'honneur de fournir de leur sein l'Évêque de Malte et Prieur de Saint-Jean. Ils portaient pour décoration la croix de toile blanche à huit pointes, sur leur habit. Ils ne pouvaient jamais parvenir au grade de chevalier, lors même qu'ils eussent été de naissance noble, et il y en avait beaucoup, attendu que leurs fonctions d'ecclésiastiques étaient incompatibles avec celles des premiers. Ils étaient reçus de l'âge de dix à quinze ans, et, lorsqu'ils avaient dépassé celui-ci, il leur devenait indispensable d'obtenir une dispense du Pape, pour être admis. Ils devaient faire preuve d'une naissance légitime et de cinq générations de la bourgeoisie la plus honorable. Le droit de passage pour les chapelains était de 5,522 liv., et celui des diacos de 960 liv.; il était réservé aux chapelains conventuels, dans chaque Langue, un certain nombre de commanderies auxquelles ils étaient appelés par droit d'ancienneté. Les frères chapelains étaient vêtus d'une soutane noire, et por-

taient sur leur poitrine, ainsi que sur leur manteau, la croix de toile blanche ; à l'église, ils avaient un camail noir, décoré de la croix de toile. Le Pape Clément XI accorda à soixante d'entre eux le privilège de porter le camail violet, pourvu qu'ils résidassent à Malte.

Les frères servants d'armes étaient des religieux qui, sans être ni prêtres ni chevaliers, ne laissaient pas, soit à la guerre, soit à l'infirmerie, que de servir sous les ordres des chevaliers, et faisaient comme eux quatre caravanes ou campagnes sur les vaisseaux de l'Ordre. Ils étaient admis à l'âge de seize ans, et étaient considérés comme les écuyers des chevaliers, à l'instar de l'ancienne chevalerie ; ils devaient, comme les chapelains conventuels, justifier d'une naissance légitime et d'une origine de familles bourgeoises et honorables. Beaucoup d'entre eux étaient nobles ; ils faisaient partie du corps de l'Ordre, conjointement avec les chevaliers de justice, et avaient droit de suffrage pour l'élection du Grand Maître ; ils étaient, à l'instar des chevaliers, nourris et reçus dans les auberges de leurs Langues. Il leur était aussi réservé des commanderies auxquelles ils avaient droit par ancienneté. Ils pouvaient porter la croix d'or émaillée de blanc, avec la permission du Grand Maître. Ils pouvaient aussi, par leur valeur et leurs services, être reçus *chevaliers de grâce*.

L'usage était changé à cet égard, car, sous le Grand Maître Roger de Pins, il avait été décidé, dans un chapitre général tenu à Rhodes, que les frères servants ne pourraient être élevés à la dignité

de chevaliers, ni porter la décoration de l'Ordre : il leur fut même assigné une cotte d'armes particulière, pour établir une différence entre eux et les chevaliers.

Les frères servants payaient un droit de passage de 1,890 liv.

En 1769, il y eut un règlement pour les servants d'armes qui désiraient être reçus dans le grand prieuré de France ; et Louis XV décida, par des lettres-patentes, qu'il en serait admis un dans chaque prieuré du royaume.

Il existait encore trois autres classes pour le service spirituel et pour celui de l'Hôpital.

Les *prêtres d'obédience*, qui prenaient l'habit de l'Ordre et faisaient tous les vœux pour être attachés au service des églises de l'Ordre, dans diverses contrées, sous l'autorité d'un Grand Prieur ou d'un Commandeur auxquels ils étaient soumis ; c'est pourquoi on les nommait frères d'obédience. Ils n'étaient pas tenus à Malte, et pouvaient, d'après l'autorisation du Grand Maître, porter la croix de toile blanche sur leur manteau. Ils n'étaient tenus à aucune preuve, et il y en avait parmi eux qui étaient gentilshommes.

Les *frères servants d'office* étaient destinés au service de l'église conventuelle, et employés comme aumôniers sur les vaisseaux de la Religion.

Les *frères donats*, dits aussi *frères servants de stage*, étaient occupés à divers emplois du couvent et de l'Hôpital. Lors de leur réception, ils s'engageaient à payer chaque année quelque tribut, à la fête de la Saint-Jean. Ils portaient, d'après la

permission du Grand Maître, la *demi-croix* de l'Ordre, c'est-à-dire une croix d'or à trois branches, émaillée de blanc et suspendue à un ruban noir moiré, avec une demi-croix de toile blanche sur leur habit.

Grands Prieurs de Rome.

Parmi les dignités ecclésiastiques de l'Ordre de Malte, on doit encore compter celle des Grands Prieurs de Rome, dont nous voyons pourvus sous le magistère de S. Exc. C. Candida, S. Émin. Mgr le Cardinal Odescalchi, qui vient d'avoir pour successeur (1839) S. Émin. Mgr le Cardinal Lambruschini, un des princes de l'Église qui mérite le plus de vénération par ses qualités éminentes.

DES

DAMES CHANOINESSES

DE L'ORDRE.

L'origine de cette institution remonte à celle des Hospitaliers ; Agnès ou Alix, dame romaine, ayant fait le voyage de la Terre Sainte, établit à Jérusalem un Hôpital consacré aux pauvres femmes malades, sous l'invocation de sainte Marie-Madeleine, et sur le modèle de l'Hôpital fondé par Gérard Tunc. Agnès, supérieure de cette maison, demanda avec ses sœurs d'adopter la règle de saint Augustin et les statuts de Gérard Tunc, fondateur des Hospitaliers. Le patriarche de Jérusalem reçut en conséquence les vœux et les serments des uns et des autres, dans l'église du Saint-Sépulcre, sur le tombeau de Jésus-Christ. Les Hospitaliers et les Hospitalières prirent dès-lors les mêmes habits, c'est-à-dire la robe de laine noire, avec l'insigne de la Religion, qui est la croix de toile blanche, sur la poitrine ou sur le cœur. *Voyez page 797.*

Mais, après la prise de Jérusalem par Saladin, les croisés, les Hospitaliers et les Hospitalières, ayant été obligés de quitter la ville sainte, celles-ci cherchèrent dans diverses contrées de l'Europe un asile qui pût les mettre à même de continuer leurs nobles et charitables fonctions : les unes se

réfugièrent, vers 1180, en *Angleterre*, où le Roi Henri II les réunit dans le couvent de Baukland, où elles demeurèrent jusqu'au règne d'Henri VIII; les autres furent se fixer à Sixène, en Espagne, entre Sarragosse et Lérída, sous la protection de la Reine Sanche, fille d'Alphonse II, Roi d'Aragon. Elles obtinrent, en 1193, une bulle de confirmation du Pape Clément III. Leur église était desservie par dix prêtres et un Prieur. La supérieure assistait aux chapitres provinciaux de l'Ordre (en Aragon), et y avait voix et séance après le châtelain d'Emposte, qui était le dignitaire de l'Ordre le plus élevé dans ce royaume. La Reine Sanche, devenue veuve, se retira avec la princesse sa fille dans ce monastère, et elles prirent l'habit avec d'autres princesses du sang royal. Blanche, fille de Jacques II, Roi d'Aragon, y prit également l'habit et en fut supérieure.

Ces Dames portaient sur leur robe noire la croix de l'Ordre en toile blanche, et la Prieure était décorée de la grande croix, qu'elle portait en sautoir.

Les Dames d'Aragon et de Catalogne qui entraient dans cette maison, devaient être d'une race si illustre et si ancienne, qu'il ne fût pas nécessaire de faire preuves de noblesse. Les autres les faisaient à la manière des chevaliers. Quant ces Dames étaient au chœur, elles portaient de grands manteaux, et un sceptre d'argent à la main. La Prieure conférait tous les bénéfices de ses terres et donnait l'habit d'obéissance à tous les prêtres. Elle visitait ses terres avec les Dames ses assistantes. (*Hist. des Ordres*, tome II, page 351.)

Une autre maison de cet Ordre fut fondée, en 1212, à *Algaire*, dans la Catalogne, par les donations de dona Saurina de Jorba et d'Etta de Ségardia, Dames de cette province; il fallait également faire preuves de noblesse pour y être admises.

Dans la suite, en 1370, cinq nobles Florentines jetèrent les fondements d'un monastère de cet Ordre, sous le nom de *Saint-Joannin*. Le Grand Maître Caracciolo, ou Jean Fernandez de Éredia, après avoir fondé cette maison à Florence, leur donna l'hôpital de Saint-Nicolas, avec les biens et les droits qui en dépendaient. Perette Andrée Viviani fut élue pour première Abbesse et *Commandatrice* de cette maison.

Isabelle de Léon, qui descendait d'une des plus illustres maisons de l'Andalousie, résolut de fonder dans la ville de Séville un couvent de Cordelières sous la règle et l'habit de Saint-Jean de Jérusalem. Elle en obtint la permission du Grand Maître d'Aubusson, et fut nommée Prieure du couvent, dont elle était la fondatrice.

Une autre Isabelle Fernandès établit en Portugal un monastère du même Ordre dans la ville d'Évora. L'infant don Louis, perpétuel administrateur du prieuré du Portugal, érigea une autre maison des mêmes chevalières à Flor-de-Roses, en la ville d'Estremos.

On vit encore de semblables établissements à *Caspe* en Espagne, à *Évora* en Portugal, à *Vérone*, à *Venise*, à *Pise*, etc. Enfin ces vénérables filles se faisaient un devoir de faire fleurir partout la piété, la charité et toutes les vertus chrétiennes. Elles

avaient aussi un établissement à *Malte*, mais les établissements les plus importants pour la France furent les suivants :

Chanoinesses de Beaulieu.

La maison de *Belver* ou *Beaulieu* qui, dans son origine, n'était qu'un hôpital fondé par les seigneurs de la maison de *Thémines* vers l'an 1220, dans le *Quercy*, entre *Figéac* et *Rocamadour*, en faveur des pauvres et des pèlerins qui y passaient pour aller à la *Terre Sainte*. En 1259, un seigneur de *Thémines* appelé *Guibert*, et *Aigline* sa femme, donnèrent à l'Ordre de *Saint-Jean de Jérusalem* cette maison avec tous les biens qui y étaient attachés. Cette donation fut acceptée de la part de l'Ordre par frère *Pierre Gérard*, Commandeur des maisons de *Quercy*, et frère *Féraud* de *Barras*, Grand Commandeur des maisons du côté de la mer, ainsi que porte le titre de cette donation : ce qui se doit entendre apparemment de la première dignité de l'Ordre après la grande maîtrise, et attachée par préférence à la *Langue de Provence*. Ce fut dans le chapitre de la *Tronquière*, en 1298, que *Guillaume de Villaret*, devenu Grand Maître, donna l'habit et la croix de l'Ordre à plusieurs filles de qualité qui s'étaient dévouées dans cet hôpital au service des pauvres, et il y établit pour Prieure *Aigline de Thémines*, fille des fondateurs. Ce Grand Maître soumit cette maison à la visite du Grand Prieur de *Saint-Gilles*, et fit plusieurs autres réglemens, auxquels *Aigline* et quatre autres Dames députées de la communauté, et qui s'étaient ren-

dues à la Tronquière, se soumirent, ce qui fut depuis ratifié dans une assemblée particulière de leur chapitre.

Cette première Supérieure appela dans son monastère les demoiselles des familles nobles les plus considérables de la province, et les engagea à la seconder dans ses travaux pour les pauvres, les infirmes, les malades et les pèlerins qui y accouraient de toutes parts. Dans la suite, ces religieuses se formèrent en plusieurs classes : 1^o celle des *sœurs de justice*, qui faisaient les mêmes preuves de noblesse que celles des chevaliers de Malte ; 2^o celle des *sœurs d'office*, et 3^o celle des *sœurs converses*. La profession ne se faisait qu'à l'âge de dix-huit ans.

La Prieure de Beaulieu était *Grande Prieure perpétuelle* de toutes les maisons de filles de l'Ordre en France ; elle était élue par la communauté et choisie parmi les sœurs de justice : son élection devait être confirmée par le Grand Prieur de Saint-Gilles. Les autres monastères payaient une redevance annuelle à celui-ci, comme chef d'ordre. La Grande Prieure portait sur la poitrine et sur le côté gauche de son manteau, la grande croix de toile blanche ; les chanoinesses de justice en portaient une d'or sur la poitrine ; les autres religieuses en portaient une plus petite de toile blanche sur le cœur.

Le couvent de Fieux y fut réuni dans la suite. Sainte Flore, de la maison de Villeneuve, y fut religieuse, ainsi que la bienheureuse Galiotte de Gourdon de Genouillac de Vaillac, d'une des plus illustres maisons du Quercy. Cette dernière avait pris l'habit sous le nom de sœur sainte Anne ; elle

devint Prieure de la maison, et entreprit, à l'âge de vingt-cinq ans, la réforme des Dames de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en France, et donna à ses religieuses l'exemple de la plus noble et de la plus ferme résignation. Elle mourut le 25 juin 1618, en odeur de sainteté.

Les chanoinesses de cette maison, en 1787, étaient : Mesdames

Françoise de Javon de Baroncelli, Grande Prieure et Grand-Croix de l'Ordre ;

Jeanne de la Filolie de la Rémondie, *Sous-Prieure*, Catherine d'Anteroche ;

Hélène de Fontanges ;

Françoise d'Estresses de Lansac ;

Antoinette-Éléonore de la Garde de Saignes ;

Françoise de la Garde de Saint-Denis ;

Magdeleine-Thérèse de Goudin de Pauliac ;

Anne-Françoise Gardiés de Grégoire de Saint-Rome ;

Magdeleine de Sartiges ;

Marguerite de Vassal de Saint-Gily ;

Jeanne de Bidérend-Saint-Cyrq ;

Pétronille de Dordaygue de Cazideroque ;

Claire de Dordaygue de Cazideroque ;

Cécile de Vassal de Saint-Gily, cadette ;

Élisabeth-Marie de Sartiges ;

Marguerite de Sartiges de la Prade ;

Marie de Sartiges de Lassagne ;

Magdeleine du Péret.

Chanoinesses du Martel.

Le prieuré de l'hôpital de Saint-Marc, en la ville de *Martel*, également en Quercy, devait sa fondation à la piété des vicomtes de Turenne et des consuls de la ville de Martel. Il porta pendant longtemps le nom d'Hôpital de la vraie Croix.

D'après des titres du *xiv^e* siècle, le nombre des religieuses était fixé à *seize*. On connaît huit Grandes Prieures de cette maison, qui remplissent l'espace de 373 ans, savoir :

Hélix de Vassal ;
 Jeanne de Veyrac ;
 Catherine de la Garde ;
 Delphine de Bossu ;
 Antoinette de Lespinasse ;
 Antoinette de Baras ;
 Marguerite de Bar ;
 Bartholomée de Jouffre de Chabrignac.

Ces Dames administrèrent l'hôpital Saint-Marc depuis l'an 1334 jusqu'en 1587, époque où les malheurs des temps les forcèrent d'abandonner cette maison, dont les biens furent régis par les consuls de la ville de Martel, jusques en l'année 1654, que madame Françoise de Faure de Mirandol rétablit alors l'Hôpital; elle prit possession le 12 février 1654, en vertu d'un décret du Grand Maître de Lascaris.

Depuis ce temps cette communauté a été gou-

vernée par sept Grandes Prieures, qui furent :
Mesdames

Françoise de Fare de Mirandol, tante et nièce ;
Magdeleine et Jeanne de la Porte, sœurs ger-
maines ;

Marie de la Rochefoucauld ;

Anne-Thècle-Françoise de Raoul ;

Marie-Jeanne - Françoise de Guiscard - Cavagnac ;

Cette communauté était divisée en plusieurs clas-
ses : la première était composée des *sœurs chanoi-
nesses de justice* ; la seconde, des *sœurs d'office* ; la
troisième, des *sœurs converses* ; la quatrième, des
donates, agrégées aux trois précédentes classes,
suivant leur condition ; la cinquième, des *frères
donats*, qui n'étaient reçus qu'à l'âge de quarante
ans, et qui portaient la demi-croix, étaient soumis
à l'obéissance envers la Grande Prieure.

Les sœurs chanoinesses de justice faisaient les
mêmes preuves de noblesse que les chevaliers de
Malte, et étaient décorées de la croix de toile blan-
che sur le cœur, et de la croix d'or sur l'estomac.
Elles avaient de plus un anneau d'or, orné d'une
petite croix de Malte, émaillée noir et blanc ; elles
portaient, dans les cérémonies, un manteau à bec,
à manches ouvertes, sans plis, couvrant les épaules
et l'avant-bras ; sur l'épaule gauche était placée une
grande croix de toile blanche et le cordon de l'Or-
dre, sur lequel étaient figurés les instruments de la
passion de Jésus-Christ.

Les *sœurs Dames d'office* étaient prises dans
d'honnêtes familles bourgeoises, et ne portaient que

la croix de toile, et non la croix d'or, ni le manteau et le cordon de l'Ordre.

Toutes ces Dames faisaient les vœux de pauvreté, chasteté et obéissance, et suivaient en tout les statuts de l'Ordre de Malte.

La Grande Prieure était élue par délibération capitulaire des sœurs de justice. Elle était confirmée à vie, par bulle du Grand Maître; elle portait la grande croix blanche sur l'estomac. Elle la recevait avec solennité, le jour de son installation, des mains d'un chevalier de Malte nommé à cet effet par le Grand Maître. Elle était également distinguée dans les cérémonies par un habit nommé cloche, fort ample et à longue queue, plissé par derrière et uni par devant.

Cette communauté était subordonnée à un protecteur nommé par le Grand Maître de l'Ordre de Malte: c'était toujours un dignitaire de l'Ordre.

Chanoinesses de Toulouse.

La maison des Dames chanoinesses et hospitalières de *Toulouse* fut fondée par le Grand Maître de Paule, en 1612, fondation confirmée en 1625. Ce monastère était soumis à la réforme de la bienheureuse mère de Gourdon de Genouillac, supérieure de Beaulieu. Le Grand Maître fondateur s'en déclara supérieur, tandis que les autres maisons n'avaient pour supérieurs que des Grands Prieurs. Les règlements de ce monastère furent approuvés par le Grand Maître de Lascaris, en 1644; un d'eux porte que la supérieure ne sera plus perpétuelle, mais triennale;

qu'on recevra dans cette maison trois sortes de novices : 1° Les *sœurs de justice*, soumises à faire les preuves de noblesse à l'instar des chevaliers de l'Ordre : elles payaient un droit de passage de 3,000 francs ; 2° les *sœurs servantes d'office*, assujetties à faire les mêmes preuves que les frères servants d'armes : elles payaient 1,500 francs pour le passage ; 3° les *sœurs converses*, chargées du service intérieur de la maison.

L'habillement des dames de cette maison était une longue robe noire, à larges manches, avec la croix de toile blanche sur le côté gauche ; la supérieure portait la même croix de toile, mais plus grande, sur l'estomac et sur le manteau à bec.

Il était permis à la supérieure et au chapitre de donner les demi-Croix à des *frères donats*, pourvu qu'ils eussent l'âge de trente ans.

Quoiqu'il soit avéré que l'habillement des Hospitalières, dès le temps de leur création, fut de laine noire, à Jérusalem, ainsi que dans divers monastères de l'Europe, on trouve cependant dans Vertot et dans plusieurs historiens, que cet habillement a varié et que parfois la robe fut de *drap rouge*, avec le manteau noir, orné de la croix de toile blanche à huit pointes, représentant les huit béatitudes.

DES PREUVES.

Pour entrer dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à titre de chevalier, il fallait faire preuve de quatre quartiers de noblesse du côté paternel, et de quatre quartiers du côté maternel; ce qui pouvait porter la preuve au delà de cent ans. On a vu dans le cours de cet ouvrage, que la plupart des maisons les plus illustres et les plus anciennes de France, qui étaient d'une noblesse chevaleresque, c'est-à-dire de nom et d'armes, et dont l'origine se perdait dans la nuit des temps, avaient été les premières à servir sous la bannière de l'Ordre; mais, dans la suite, on fut obligé de n'exiger que la preuve centenaire, tant pour éviter les frais de prouver au delà, que pour faciliter à d'autres familles l'honneur et l'avantage d'être admises dans un ordre qui n'aspirait qu'à la gloire militaire, et à la défense de la Religion et de la foi. Il fallait, en outre, justifier de la naissance légitime des pères et des mères, et du présenté, et de leur profession de la Religion catholique, apostolique et romaine.

Les preuves devaient être appuyées d'un arbre généalogique, qui représentait, d'une part, les quatre quartiers paternels, et de l'autre, les quatre quartiers maternels, avec le blason des armes de chaque personnage mentionné dans lesdits quartiers,

peint dans les couleurs et selon les principes de l'art héraldique.

Il était de rigueur que la mère du présenté fût de race noble ; quant aux aïeules, on pouvait, en cas de besoin, obtenir des dispenses de prouver rigoureusement la noblesse de quelques-unes, mais, pour y parvenir, il était nécessaire de solliciter cette dispense du Pape, laquelle devait être agréée par le Grand Maître.

Ces preuves devaient être *testimoniales, littérales, locales et secrètes*.

La preuve *testimoniale et locale* était ainsi appelée parce qu'elle résultait du témoignage de quatre gentilshommes qui certifiaient la noblesse de l'aspirant aux Commandeurs et chevaliers nommés commissaires à cet effet, et qui se rendaient dans la province du présenté pour recevoir cette déclaration dont ils dressaient procès-verbal en forme, après avoir fait prêter serment à ces témoins de dire la vérité, tant sur la religion et la noblesse du présenté et de ses parents, que sur leurs mœurs et bonne réputation.

La preuve *littérale*, qui se faisait indépendamment de la preuve testimoniale, était celle qui dérivait des titres ; tels que contrats de mariage, actes de baptême, testaments avec qualification noble, aveux, dénombrements, commissions et lettres-patentes de nos Rois, lettres de tutelle, de garde-noble, actes de foi et hommage, actes de partage, provisions de charges, comparution aux bans et arrière-bans, et constatation des tombeaux armoriés, des épitaphes, des vitraux d'église, et

enfin de tous titres ou monuments qui prouvaient la noblesse des ancêtres du présenté.

Le preuve *secrète* était celle qui se tirait d'une enquête que les mêmes commissaires faisaient à l'insu du présenté, dans la localité même, auprès de personnes dignes de foi et qui, sans être nobles, jouissaient d'une réputation intacte.

Toutes ces preuves une fois réunies en bonne forme, le procès-verbal en était signé des commissaires, qui y apposaient le sceau de leurs armes, se faisaient assister d'un notaire qui les signait également ; alors elles ne pouvaient plus être contredites, à moins que ce ne fût pour cause de *judaisme*, attendu qu'à cet égard on n'admettait aucune prescription.

Les Commandeurs ou chevaliers délégués à l'effet de recevoir les preuves étaient indemnisés de leurs dépenses aux frais du présenté, et l'on apportait dans ce règlement de frais toute la probité et l'économie convenables ; les statuts de l'Ordre faisaient expresses défenses aux commissaires d'aller loger ou prendre leurs repas dans la maison du présenté, ou dans celle d'aucun de ses parents, ou de quelque autre personne qui pourrait lui appartenir.

L'esprit de cette ordonnance était d'obliger les commissaires à travailler avec plus de liberté, soit en ce qui les regardait eux-mêmes, soit par rapport aux témoins qui devaient être entendus dans l'information secrète, et de les engager les uns et les autres à agir en honneur et en conscience, sans aucune faveur, sans aucune prédilection ou sans haine.

Cette manière de faire les preuves par commissaires délégués, était le moyen le plus sûr de leur véracité et de leur exactitude ; il serait à désirer qu'on suivît encore les mêmes principes de nos jours, en évitant les frais de transport des commissaires délégués, et voici le projet qu'il me semblerait convenable de suivre :

L'aspirant déposerait ses titres et actes entre les mains de la personne chargée de dresser la preuve, degré par degré ; celle-ci, après avoir terminé ce travail, le soumettrait, avec les pièces originales à l'appui, à la vérification de trois *anciens* chevaliers, nommés spécialement à cet effet par le Grand Maître, *sous le titre de conseil des preuves*. Ledit travail, après avoir obtenu l'approbation de ce conseil, serait transcrit sur un registre spécial, et signé de ses membres, qui y apposeraient le sceau de leurs armes ; le secrétaire de ce conseil, gardien de ce registre, en délivrerait une expédition en forme à l'aspirant qui en ferait l'usage convenable pour son admission. Alors, plus d'abus, plus d'erreurs, et la vérité et la bonne foi prévaudraient sans le moindre nuage. Les frais desdites preuves devraient être réduits et fixés de manière que l'aspirant n'eût aucune autre dépense à subir, et quant au droit de passage à payer à la Chancellerie de l'Ordre, on en trouvera le taux dûment et officiellement indiqué dans cet ouvrage, au chapitre intitulé *Droit de passage*. En employant ce moyen, les abus, quels qu'ils soient, seront éteints et anéantis.

DES GRANDES DIGNITÉS

DE L'ORDRE EN FRANCE.

J'ai déjà traité, page 156, des huit Langues de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui étaient répandues dans les divers états de la chrétienté; j'ai cru utile, quant aux Langues françaises, de m'étendre davantage, et surtout d'établir les noms des dignitaires et des chevaliers, tels qu'ils se trouvent dans l'État de la France publié en 1789.

La Langue de *Provence* a toujours compté pour la première, comme ayant fourni le fondateur de l'Ordre, Gérard Tunc.

Son chef était GRAND COMMANDEUR de l'Ordre. M. le Bailli de *Tulles de Villefranche* était investi de cette dignité en 1787.

GRAND PRIEUR DE SAINT-GILLES, M. le Bailli de *Franc de Montgey*, en 1788.

GRAND PRIEUR DE TOULOUSE, M. le Bailli de *Sade*, en 1784.

BAILLI de MANOSQUE, M. de la Croix de *Chevrières-Sayve* en 1784.

COMMANDERIES.

Nota. G. g. signifie grand prieuré de Saint-Gilles; t. signifie grand prieuré de Toulouse; g. m. signifie par grâce magistrale, c'est-à-dire par la faveur du Grand Maître; g. p. par grâce prieurale, c'est-à-dire par les Grands Prieurs.

Commanderies magistrales.

Pézénas, le Bailli de *Rohan*, en 1768. | Puissoubran *Bosredon-Ransijeat*, en 1788.

Commanderies.

- Aix, s. g. le Bailli de Tulles de Villefranche, 1720.
- Arcins, t. m. de Lombard de Montauroux, 1785.
- Argens, s. g. Gaspard du Poet, 1786.
- Argentins, t. m. de Villages, g. m. 1788.
- Astros, s. g. le Bailli de Vachon de Belmont, g. m. 1780.
- Avignon, s. g. m. Vento de Penes, g. p. 1780.
- Barbantane, s. g. Alphonse de Castellane, 1788.
- La Bastide, s. g. m. de Baroncelly de Javon, 1788.
- Beaulieu, s. g. m. de Gaillard, 1785.
- Béziers, s. f. le Bailli de Riquety-Mirabeau, 1786.
- Bordeaux, t. le Bailli de La Tour, g. m. 1775.
- Bordere, t. le Bailli de Guiran de la Brillane, g. m. 1779.
- Boudrac, t. m. de Tressemanes-Chasteuil, 1787.
- Le Burgault, t. le Bailli de Penes, 1784.
- Caignac, t. m. de Jarente, 1786.
- Cannebière, s. g. le Bailli de Gaillard, 1781.
- La Capelle, s. g. le-Bailli de la Brillane, g. m. 1759.
- Capette, s. g. m. d'Albert, 1780.
- Castel-Jaloux, t. en litige.
- La Cavallerie, t. m. de Malvin de Montazet, g. m. 1768.
- Caubins et Morlas, t. m. Le Blanc de Lisse, 1784.
- Cavalis, s. g. m. de Moriés, 1787.
- Condat, t. le Bailli de Vachon de Belmont, g. m. 1768.
- Comps, s. g. m. de Piolenc. g. p. 1768.
- La Couvertorade, s. g. le Bailli de Riquety de Myrabeau. g. m. 1768.
- Cours, t. N...
- Dourbans, s. g. le Bailli de Chateaufeuf, 1785.
- Douzens, s. g. m. de Lesay de Marnèzia, 1786.
- Espalions, s. g. m. de Lordat, g. m. 1762.
- La Favillane, s. g. m. Durand de Sartous, 1787.
- Gap, s. g. m. d'Yse de Rosans, 1783.
- Gap-Francis, m. g. m. de Moreton-Chabrilan, 1779.
- Garidech, t. m. de Lopis de la Fare, 1776.
- Gressans, s. g. Gaspard de Les-tang, g. p. 1787.
- Goulfet, t. le Bailli de Blacas-Carros, 1788.
- Homps, s. g. m. de Suffren-Saint-Tropès, 1784.
- Jalez, s. g. le Bailli de Suffren-Saint-Tropès, g. m. 1783.
- Larmond, t. m. de Vento de Penes, 1788.
- Luan, s. g. d'Espinouse, 1783.
- Marseille, s. g. le Bailli de Resseguier, g. m. 1775.

- Millue, s. g. m. de Gras de *Préville*, 1776.
- Montfrin, s. g. m. de *Piolenc*, g. p. 1757.
- Montpellier, s. g. le Bailli de *Charmail*, g. m. 1778.
- Mont-Zone, t. le Bailli de la *Brillane*, g. m. 1784.
- Nice, s. g. m. de *Lincel*, 1784.
- Pallières, s. g. m. de *Glandevès*, 1788.
- Plan de la Peyre, s. g. m. de *Tressemanes* Brunet, 1785.
- Pleignés, t. m. de *Foresta*, 1787.
- Poet-Laval, s. g. m. de *Gaillard*, g. p. 1744.
- Pontcharamets, t. Pierre de la *Garde*, 1788.
- Puymoison, s. g. le Bailli de *Suffren Saint-Tropés*, 1786.
- Raissac, s. g. Raimond de *Tressemanes* de Chasteuil, 1787.
- Renneville, t. le Bailli d'*Eoulx*, 1785.
- Saint-Blaise des Monts. t. m. de *Barsa*, 1786.
- Saint-Christol, M. *Guignard* de Saint-Priest, g. m. 1788.
- Sainte-Eulalie, s. g. le Bailli de *Riquety-Mirabeau*, g. m. 1768.
- Saint-Félix, s. g. le Bailli de *Sayve*, 1785.
- Sainte-Luce, s. g. le Bailli de *Montgey*, 1788.
- Sainte-Marguerite, s. g. François de la *Garde* Saint-Angel, 1781.
- Saliers, s. g. le Bailli de Vento de *Pennes*, g. m. 1775.
- La Salve, s. g. le Bailli de *Vachon de Belmont*, 1788.
- Le temple d'Agen, t. Ignace du *Poet*, 1788.
- Trinquetaille, s. g. le Bailli de *Suffren* Saint-Tropés, g. m. 1788.
- La Tronquières, s. g. M. de *Catelan*, 1787.
- Valence, s. g. le Bailli de *Gaillard*, g. p. 1744.
- Vaours, s. g. m. *Gratet* de Domieu, 1787.
- Verlaguet, t. m. de *Demandolx*, 1788.
- La Vernède, s. g. Pierre de *Gueidan*, 1785.
- Vialard, s. g. le Bailli de *Riquety-Mirabeau*, g. m. 1768.
- La Villedieu, t. le Bailli de *Sate*, 1786.

Commanderie de jus-patronat :

Farnec-la-Gaule.

Commanderies affectées à MM. les chapelains conventuels
et servants d'armes de la Langue de Provence.

- Bayonne, M. *Reyberty* 1779.
- Castelnau, M. de *Caux*, 1768.
- Espinaz, M. *Prévost*, 1787.
- Gabre et Capoulet, M. *Brugière*, 1781.
- Gouest, M. *Alpheran*, 1783.

Joucas, M. *Sandillau - la - Cour*,
1783.
Narbonne, M. *Blein*, 1767.

Roquebrune, M. *Lombard*, 1781.
Valdronne, M. *Raybaud*, 1787.

LANGUE D'Auvergne.

Cette Langue formait un grand prieuré; son chef était GRAND MARÉCHAL DE L'ORDRE.

M. Claude-Marie de l'Aubépine de Sainte-Colombe, 1^{er} mai 1783, Grand Prieur.

Bailli de Bourgneuf, M. le Bailli de Savary-Lancosme, en 1788.

Le Bailli de Garric d'Uzech, Maréchal en 1787.

Cette Langue comprenait encore le bailliage de Lyon, appelé anciennement de Lureul.

Commanderie magistrale.

Salins, M. d'*Hannouville*, 1772.

Commanderies.

Belle-Combe, M. *Menon de Ville*,
1784.

Blandais, M. de *Fricon*, g. m.
1777.

Carlat, M. du *Peyroux*, 1786.

Celles, M. de *Seyssel*, 1788.

Chamberan, M. de *Saint-Julien*,
en 1783.

Chamberi, M. de...

Charières M. de *Marcellanges*,
g. m. 1772.

Chazelles, le Bailli de *Besse*, 1784.

Compezières, M. Tullés de *Ville-*
franche, g. p. 1764.

Courteserre, Hercule de *Ligon-*
dés, 1788.

Dôle, le Bailli de *Savary Lan-*
cosme, 1781.

Fenières, M. de *Bosredon-Ransi-*
jeat, 1783.

La Racherie, M. de la *Roche-Ay-*
mon, 1771.

La Vaux Franche, M. de *Menon de*
Ville, 1777.

Laumusse, le Bailli de *Garric-*
d'Uzech, 1784.

Les Beugnets, M. de *Petremans*
de *Vallay*, 1781.

Les Bordes, M. de *Lasterie du*
Saillant, 1778.

Les Échelles, Sébastien de la
Queuille, , 1784.

- | | |
|--|---|
| Les Feuillet, M. Vaulchier du <i>Deschaux</i> , 1786. | Mortierol, M. de <i>Bosredon</i> de Li- gny, 1788. |
| Leureuil, M. de <i>Bosredon</i> du Poirier, 1785. | Oloix, le Bassy de <i>Besse</i> , g. m. 1775. |
| Limoges, M. de <i>Virieu</i> de Beau- voir, 1780. | Paulac, M. de <i>Gain</i> de Linars, 1783. |
| Lormettaux, le Bailli de <i>Savary-</i> <i>Lancosme</i> , g. m. 1762. | Saint-Georges, M. d' <i>Ussel</i> de Cha- teauvert, 1773. |
| Mâcon, M. de <i>Fricon</i> , 1734. | Saint-Paul, le Bailli de Sainte- Colonde de <i>Laubepin</i> , 1780. |
| Maisonnice, Antoine de <i>Ligon-</i> <i>dés</i> , g. m. 1787. | Sainte-Anne, M. de <i>Gratet</i> de Dolomieu, 1781. |
| Masdeu, M. de <i>Rigaud-Serezin</i> , 1783. | Sales et Montsenis, M. de <i>More-</i> <i>ton</i> de Chabrillan, g. p. 1788. |
| Marche-Mayel, M. de <i>Bosredon</i> , 1783. | Tortebesse, M. de... |
| Montbrison, M. de <i>Monspey-Val-</i> <i>lière</i> , 1785. | Ville-Dieu, M. de <i>Loras</i> 1785. |
| Montchamp, le bailli de <i>Loras</i> , 1788. | Ville-Franche, M. de <i>Montaignac</i> , 1787. |
| Montferrand, M. de <i>Ferré</i> , g. m. 1783. | Rome-Porrocarero, M. de <i>Buffe-</i> <i>vant</i> , 1788. |

*Commanderies affectées aux chapelains conventuels et servants
d'armes de la Langue d'Auvergne.*

- | | |
|---|--|
| Arbois, Jean-Baptiste <i>Josset</i> , 1780. | Lieu-Dieu, M. <i>Dufour</i> , 1775. |
| Chanonat, M. de <i>Bournasseau</i> du Rateau, 1762. | Pontvieux, M. <i>Don</i> , 1758. |
| Farges et Viviers, M. <i>Dauphin</i> , 1763. | Puy-de-Noix, Claude <i>Josset</i> , 1778, |
| La Croix-au-Bost, Michel <i>Du-</i> <i>bouchet</i> , 1776. | Saint-Romain-en-Galles, Claude- François <i>Boyer</i> , 1788. |
| La Tourette, M. <i>Guerrier</i> , 1788. | Temple-d'Ayen, Michel de <i>Royer</i> , 1780. |
| | Ville-Jésus, Charles <i>Josset</i> , 1780. |

LANGUE DE FRANCE.

Cette Langue comprenait trois Grands Prieurs, dont le premier était particulièrement nommé *Grand Prieur de France* ; le deuxième, Grand

Prieur d'Aquitaine, et le troisième, Grand Prieur de Champagne.

Le grand prieuré de France s'étendait sur les provinces de l'Île-de-France, de Normandie, d'Orléanais, d'Auxerrois, de Gâtinais, de Mirepoix, de Picardie, d'Artois, de Hainaut, de Flandre, sur le pays de Liège, la Brie, une partie du Poitou et de la Champagne.

Le *grand prieuré d'Aquitaine*, sur les provinces d'Aunis, de Poitou, de Bretagne, d'Anjou, de Touraine, de Guienne, et une partie du Bourbonnais.

Le *grand prieuré de Champagne*, sur les provinces de Champagne, de Bourgogne, de Lorraine, d'Alsace et du pays Messin.

Le chef-lieu du grand prieuré de France était le Temple, à Paris, dont les chevaliers de Saint-Jean avaient été mis en possession, après la chute des Templiers, en vertu de la bulle du Pape Clément V, de l'an 1312.

Le trésor du Roi avait été longtemps en dépôt dans cette enceinte ; les chevaliers de Saint-Jean en firent la maison principale du grand prieuré de France. Le corps de logis avait été bâti par Jacques de *Souvré*, alors Grand Prieur. La grosse tour, qui rappelle des souvenirs si amers, avait été construite en 1222, par frère Hubert, trésorier des Templiers.

Les chevaliers de Saint-Jean y firent élever plusieurs monuments, entre autres Amador de La Porte de La Meilleraye, le Grand Maître Villiers de l'Isle-Adam ; Faucon de Ris, Commandeur de l'Ordre, MM. les Grands Prieurs de Cluys (oncle et neveu), etc.

Le chapitre s'y tenait tous les ans, le lendemain de la Saint-Barnabé, c'est-à-dire le 12 juin ; il durait huit jours. Une autre assemblée avait lieu à la Saint-Martin d'hiver. On s'occupait dans l'un et l'autre des affaires de la Langue et des preuves des candidats qui désiraient être admis à la chevalerie.

L'église du Temple était desservie par les chapelains de l'Ordre, dont l'un était préposé pour exercer les fonctions curiales, dans l'enclos du Temple. Ce lieu était privilégié, c'est-à-dire exempt de la visite des jurés des communautés de cette ville, etc. Les débiteurs ne pouvaient y être arrêtés lorsqu'ils s'y étaient réfugiés.

Le GRAND PRIEUR de la *Langue de France* était GRAND HOSPITALIER de l'ORDRE. Cette dignité fut toujours remplie par des gentilshommes des plus illustres du royaume, et très-souvent par des Princes du sang royal, parmi lesquels je citerai *François de Lorraine*, et au nombre des premiers se trouvent Jacques de Bourbon, frère de Pierre de *Bourbon-Busset* ; il était Grand Prieur en 1536, et fit don à l'Ordre des belles tapisseries qu'on exposait à Malte dans l'église de Saint-Michel, les jours de grandes fêtes, et où les Grands Maîtres étaient représentés dans leur grandeur naturelle ; Jean-Philippe d'*Orléans*, fils naturel du régent, qui fit réparer une partie du temple à Paris ; S. A. S. le prince de *Conti*, et S. A. R. Louis-Antoine d'*Artois*, duc d'*Angoulême*, depuis DAUPHIN, élu le 24 novembre 1776.

Grand Hospitalier : le Bailli des Écotais de Chantilly, le 6 décembre 1784.

Le bailliage de *Saint-Jean de Latran*, dit aussi de

la Morée, dépendait de ce grand prieuré. Il avait été fondé dès 1171.

Le Commandeur avait haute, moyenne et basse justice; il possédait aussi deux maisons de plaisance, l'une rue des Bourguignons, faubourg Saint-Marcel, nommé l'*Hôtel-Zone*, et l'autre sur le grand chemin du Bourg-la-Reine, nommé la maison de la *Tombe-Isoire*; plusieurs rentes et censives dans Paris, et plusieurs fermes et domaines à la campagne. Le tout rapportait au Commandeur environ 12,000 liv. de rente, charges payées.

L'église était desservie par un chapelain de l'Ordre de Malte, laquelle servait de paroisse pour tous ceux qui demeuraient dans l'enclos, et leur nombre était assez grand.

On voyait dans le chœur le tombeau de *Jacques de Souvré*, pourvu de cette commanderie, et ensuite Grand Prieur de France, le même qui avait fait bâtir la nouvelle maison du Temple. Longtemps avant sa mort, il fit construire ce monument, espérant d'y être enterré; mais, comme les choses changèrent, son cœur seul y reposait.

Cet enclos était privilégié: tous les artisans pouvaient y exercer leur métier sans crainte d'être inquiétés par leurs syndics ou leurs jurés; il renfermait une rue qui était entièrement destinée à loger les pèlerins qui venaient de Jérusalem ou qui se proposaient d'y aller.

Le Bailli de Saint-Jean de Latran était M. d'Henin-Liétard-Alsace, en 1779, et depuis le Bailli de Balathier de Lantage.

Le second bailliage était celui de *Corbeil*, près

Paris, dit aussi de *Saint-Jean-en-l'Île*, et dont le Bailli était grand trésorier de la Langue de France.

L'église de Saint-Jean-en-l'Île, qui en dépendait, avait été fondée par la Reine Isemburge, femme de Philippe-Auguste, qui avait eu le comté de Corbeil à titre de douaire ; elle s'y retira lors de son veuvage.

Le Prieur de cette église officiait avec la crosse et la mitre.

La Reine Isemburge fut inhumée dans cette église en 1223.

Cette princesse y établit douze prêtres, qui faisaient profession de la règle de Saint-Augustin, selon l'Ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et assigna pour leur nourriture cinquante muids de grains, à prendre sur le minage des grains qui se vendaient au marché de Corbeil. Louis VIII confirma cette fondation en 1224, et *Guérin de Montaigu*, Grand Maître de l'Ordre, l'acceptant, leur conféra le petit hôpital de Tigery, voisin de Corbeil, avec ses dépendances. Outre cela, à la prière de la Reine, il permit aux religieux d'élire dans leur Ordre un Prieur et Commandeur.

Sous le règne de Philippe-le-Hardi, *Jean de Villiers*, Grand Maître des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, trouva que la maison de Saint-Jean-en-l'Île était très-propre à y tenir les assemblées de ses chevaliers. C'est pourquoi il fit bâtir cette grande salle, qu'on appela le Palais, joignant le cloître des religieux. C'est probablement où ce Roi logea quelquefois ; car il reste des chartes de lui, datées de l'hôpital de Corbeil.

Ce fut dans ce prieuré que descendit le Roi Henri IV, lorsqu'il voulut s'assurer de la ville de Corbeil; et là les habitants vinrent lui en présenter les clefs.

Le Pape Calixte II, retournant de Paris à Rome en 1120, séjourna à Corbeil; saint Bernard y fut domicilié. Le Cardinal Vivien, légat en France du Pape Alexandre III, entre les années 1160 et 1170, y conféra avec saint Thomas de Cantorbéry. Saint Pierre de Tarentaise y fut logé dans la maison du Roi, en 1174.

Corbeil fut aussi l'un des lieux où le fameux Abailard eut une école, avant qu'il vînt enseigner à Paris, sous le règne de Louis le Gros.

Bailli de Corbeil. — *Grand Trésorier* : le Bailli de Rogres de Champignelles, en 1783.

Commanderies magistrales.

Piéton, le bailli de *Freslon*, 1775. | Valenciennes, M. *Greiche*, 1786.

Commanderies.

| | |
|---|---|
| Abbeville, le Bailli d' <i>Alsace</i> , 1769. | Chantereine, M. le Bailli de <i>Crus-</i> <i>sol</i> , 1787. |
| Auxerre, M. de <i>Mallard</i> , 1777. | Chanu, V. de <i>Lombellon</i> , 1787. |
| Bauvais en Gâtinois, M. de <i>Val-</i> <i>lory</i> , 1787. | Coulommiers, M. de <i>Géraldin</i> , 1783. |
| Boncourt, M. le Bailli de <i>Culant</i> , 1778. | Coulours, M. de <i>Savaillan</i> , 1779. |
| Boux et Merlan, M. de <i>Mascrary</i> , 1779. | Lacroix-en-Brie, M. le Bailli de <i>Saint-Simon</i> , 1783. |
| La Brague, M. de <i>Rassent</i> , 1783. | Estrepigny, M. le Bailli de la <i>Tour</i> , 1784. |
| Castres, M. le Bailli de <i>Rohan</i> , 1767. | Fief, M. de <i>Vion</i> , 1783. |

- | | |
|---|---|
| Fontaine-sous-Montdidier, M. le <i>Desnos</i> , 1778. | Saint-Vaubourg, M. de <i>Villeber-</i> <i>tin</i> , 1783. |
| Haute-Aveine, M. de la <i>Rue</i> , 1774. | Sommereux, M. le Bailli de <i>Ro-</i> <i>han</i> , g. m. 1782. |
| Lagny-le-Sec, M. le Bailli des <i>Barres</i> , g. m. 1776. | Sours et Arville, M. de <i>Baromé-</i> <i>nil</i> , 1784. |
| Laon et Castillon, M. le bailli d' <i>Hennin</i> , g. m. 1752. | Slyppe, M. d' <i>Hautefeuille</i> , 1787. |
| Louviers et Vaumont, M. le Bailli de <i>Champignelles</i> . | Tirlemont, M. de <i>Boniface</i> du Réele, 1774. |
| Loison, M. de <i>Milano</i> , 1784. | Froie, M. le Bailli de <i>Suffren</i> , de la Langue de Provence, g. m. 1787. |
| Maupas et Loisson, M. de <i>Ca-</i> <i>lonne</i> , 1787. | Vaillantpont, M. de <i>Nieuport</i> . |
| Moisy et Magny, M. de <i>Campion</i> . | Ville-Dieu-en-Drugesis, M. de <i>Thuisi</i> , 1787. |
| Oisemont, M. le Bailli d' <i>Havrin-</i> <i>court</i> , 1778. | Ville-Dieu-la-Montagne, M. le Bailli du <i>Tillet</i> , 1787. |
| Orléans, M. de <i>Montcanisy</i> , 1784. | Ville-Dieu-le-Bailleuil, M. de <i>Bo-</i> <i>niface</i> , 1784. |
| Saint-Étienne de Renneville, M. de <i>Mesgrigny</i> , 1778. | Villers-au Liége, M. de <i>Vauque-</i> <i>lin</i> , 1787. |
| Saint-Mauvis, M. du <i>Roux</i> de <i>Vareune</i> , 1784. | Yvry-le-Temple, M. le Bailli du <i>Tillet</i> , g. m. 1778. |

GRAND PRIEURÉ D'AQUITAINE.

Grand Prieur : M. le Bailli d'Hennin - d'Alsace,
en 1772 ; et depuis, le prince Camille de Rohan,

Commanderies magistrales.

La Rochelle, M. de la *Tremblaye*, 1785.

Commanderies.

- | | |
|--|--|
| Amboise, M. de <i>Ternay</i> , 1782. | Bourgneuf, M. de <i>Meaussé</i> , 1768. |
| Assigny, M. de Bremond, 1781. | Coudrie, M. de <i>Brilhac</i> , 1764. |
| Artin, M. de <i>Saint-Pois</i> , 1782. | La Feuillée M. le Bailli de <i>Fres-</i> <i>lon</i> , g. m. 1781. |
| Balan, M. <i>Duchêne</i> , 1789. | Les Epaux, M. le Bailli de <i>Chan-</i> <i>tilly</i> , 1786. |
| Bisson, M. de <i>Saint-Sulpice</i> , 1782. | |

| | |
|---|--|
| <p>Fretay, M. de <i>Saint-Sulpice</i>, g. m. 1763.</p> <p>Guelan, M. le Bailli de <i>Tudert</i>, 1775.</p> <p>La Guerche, M. de la <i>Bourdonnaye</i>, 1786.</p> <p>L'Hôpital d'Angers, M. de <i>Murat</i>, 1785.</p> <p>L'Isle-Bouchard, M. de <i>Maussé</i>, g. m. 1776.</p> <p>La Lande-Verché, M. le Bailli de <i>Tigné</i>, 1775.</p> <p>Loudun; M. le bailli de <i>Saint-Simon</i>, g. m. 1680.</p> <p>Mauléon. M. le Bailli de <i>Calan</i>, 1766.</p> | <p>Mantes, M. de <i>Lamothe-Baracé</i>, 1786.</p> <p>Ozon et Prailles, M. François de la <i>Laurencie</i>, 1786.</p> <p>La Roche-Ville-Dieu, M. de <i>Cornulier</i>, g. m. 1774.</p> <p>Saint-Remy, M. de <i>Savaillant</i>, g. m. 1775.</p> <p>Le Temple d'Angers, M. Jean-Henri de la <i>Laurencie</i>, 1786.</p> <p>Thevalle, M. de <i>Lanjamet</i>, 1786.</p> <p>Ville-Gast, M. de <i>Soulange</i>, 1779.</p> <p>Verneuil, commanderie de juspatronat, de la maison de Menou-Broussay, M. le marquis de <i>Verneuil</i>, 1780.</p> |
|---|--|

Commanderies affectées aux chapelains conventuels et servants d'armes du prieuré d'Aquitaine

| | |
|--|---|
| <p>Carentoir, Mgr l'Évêque des <i>Vallettes</i>, 1786.</p> <p>Fiolette, M. de la <i>Griolaye</i>, 1758.</p> <p>Fossés-Châlons, M. <i>Frin</i>, 1777.</p> | <p>Launai, M. Claude le <i>Normand</i>, 1786.</p> <p>Quittay, M. Alex. le <i>Normand</i>, 1758.</p> |
|--|---|

GRAND PRIEURÉ DE CHAMPAGNE.

Grand Prieur : M. le Bailli le Preudhomme de Fontenoy, en 1786.

Commanderie magistrale.

Metz, M. de *Rosière*, 1775.

Commanderies.

| | |
|--|--|
| <p>Arvigny, M. Folin de <i>Villecomte</i>, g. m. 1768.</p> | <p>Beaulne, M. le Bailli de <i>Tudert</i>, g. m. 1754.</p> |
|--|--|

- | | |
|---|--|
| Bellecroix, M. de la <i>Magdeleine</i> , 1787. | Robecourt, M. le Bailli d' <i>Hennin</i> , 1753. |
| Beauchemin, M. le Bailli des <i>Barres</i> , 1786. | La Romagne, M. le Bailli de <i>Clugny</i> , 1787. |
| Bonnevaux, M. Vallée de <i>Pimodan</i> , 1783. | Ruets, M. de Preudhomme de <i>Fontenoy</i> , 1783. |
| Châlons - sur - Saône, en litige, 1788. | Thors et Corgebin, M. de <i>Ladmiraault</i> , g. m. 1776. |
| Marbotte, M. de <i>Circourt</i> , 1787, | Valeuze, M. de <i>Clugny</i> , 1783. |
| Nancy, M. le bailli des <i>Barres</i> , g. m. 1768. | Verneuil, commanderie de jus- patronat. |
| Laneuville - au - Temple, M. de <i>Dampierre</i> , g. m. 1768. | Vicourt, M. d' <i>Hannonville</i> , 1787. |
| Pont-Aubert, M. de <i>Mesgrigny</i> , g. m., 1787. | Xugny, M. le Bailli Preudhomme de <i>Fontenoy</i> , 1776. |

Commanderies affectées aux chapelains conventuels et servants d'armes du prieuré de Champagne.

- | | |
|---|--------------------------------------|
| Braux, M. <i>Belgéand</i> , 1785. | Gelaucour, M. <i>Gretche</i> , 1770. |
| Dijon, M. le chevalier de <i>Damas</i> , g. m. 1783. | Saint-Amand, M. Boileau, 1785. |
| Ennouveaux, M. <i>Champion</i> , 1785. | Saint-Marc, M. <i>Frin</i> . |

GRANDS-CROIX HÉRÉDITAIRES.

Nota. Les lettres par d. du s. c. signifient par *décret du sacré conseil*; et celles g. m. signifient par *grâce magistrale*, ou du Grand Maître.

- | | |
|--|--|
| ARPAJON (Anne-Claude-Louise d'), épouse du maréchal de Noailles, duc de Mouchy, par d. du s. c. 23 février 1745, et comme hé- ritière de sa maison, à laquelle cette concession avait été faite, dès l'an 1645, à raison des servi- ces rendus à l'ordre par ses an- cêtres. <i>Voyez</i> p. 80. | cessede Listenois, par d. du s. c. janv. 1767. |
| BAUFFREMONT (Louise de), prin- | NARBONNE-PELET (Catherine-Ma- rie-Thérèse de), marquise du Puy-Montbrun, par g. m. du 11 févr. 1776. <i>Voyez</i> Puy- Montbrun. |
| | NOAILLES (Philippe de), duc de Mouchy, maréchal de France; par d. du s. c. du 20 avril 1746, |

comme venant aux droits de son épouse, de la Maison d'Arpajon. *Voyez* plus haut et p. 80.

NOAILLES, prince de Poix (Charles-Arthur-Jean-Tristan-Languedoc), g. c. en 1771.

NOAILLES, prince de Poix (Louis-Philippe-Marc-Antoine), g. c. en 1752.

NOAILLES (Louise-Henriette de), duchesse de Duras; par d. du s. c. du 4 février 1768, comme venant aux droits de sa mère.

PUY-MONTBRUN (Jacques, marquis du); par g. m. du 11 févr. 1776. *Voyez* NARBONNE-PELET.

ROUVROY-DE-SAINT-SIMON (Marie-Catherine de), comtesse de Va-

lentinois; par g. m. du 16 mars 1773.

ROUVROY, comtesse de Saint-Simon; par g. m. du 24 mars 1773.

VOYER D'ARGENSON, marquis de Paulmy (Antoine-Réné de); par d. du s. c. du 11 juillet 1777.

VOYER D'ARGENSON (Adélaïde-Madelcine-Renée-Suzanne de) duchesse de Montmorency Luxembourg; par d. du s. c. du 11 juillet 1777.

WIGNACOURT, en raison des services rendus à l'Ordre par cette illustre famille.

XIMENEZ (Auguste-Louis, marquis de), le 16 juillet 1776.

Chevaliers honoraires qui, ayant été reçus, ont obtenu le droit de porter la décoration de l'Ordre, par décret du sacré conseil ou par permission du Grand Maître, mentionnés dans l'État de la France de 1789.

ALBERT DE SAINT-HIPPOLYTE (Paschal d'); par g. m. 27 août 1764.

AUREL (François-Dominique, marquis d'); par g. m. 27 août 1783.

BASQUIAT, baronne de la Houze (Matthieu de); par g. m. 3 juillet 1761.

BAUFFREMONT, princesse de Listenois (Anne-Marie-Adélaïde de); d. du s. c. 5 juillet 1776.

BERNARD d'Espagne (Henri, marquis de); par d. du s. c. 15 sept. 1778.

BLACAS CARROS (Alexandre-Bo-

naventure de); par g. m. 1^{er} juillet 1776.

BONAL (François-Jean-Népomucène de), Evêque de Clermont; par g. m. 26 mai 1784.

BOSREDON (Claude de); par g. m. 5 mai 1777.

BOUDART (Charles-Marie-Joseph de), marquis de Couturelle; par g. m. 13 janv. 1772, à cause de la dame de Wignacourt, son épouse.

CAILLE, comtesse de Paule (Anne-Madeleine de); p. g. m. 17 juillet 1776.

- CARADEUC de la Chalotais (Louis-René de); par g. m. 31 janv. 1777.
- CARADEUC de la Chatolais (N...); par g. m. 10 oct. 1786.
- CAUCABANNE de Baudignan (Henri de); par g. m. 30 oct. 1784.
- CHAMBRAY (Louis-François, marquis de); par g. m. 18 juin 1755.
- CHARRETTE la Colinière (François de); par g. m. 27 déc. 1778.
- CHASSEPOUX de Verneuil (Eusèbe-Félix); par d. du s. c. 30 août 1780.
- CLERMONT (François-Jean-Baptiste, marquis de); par g. m. 17 mars 1777.
- COSSÉ de Brissac, duc de Cossé (Hyacinthe-Hugues-Timoléon de); par g. m. 29 mars 1777, à cause de la dame de Wignacourt, sa femme.
- CRÉQUY (N..., marquis de); par g. m. 8 déc. 1767.
- CRUSSOL MONTAUZIER, duchesse de Caylus (Marie-Adélaïde de); par g. m. 3 juillet 1776.
- DAMAS, comte de Thiauges (N... de); par g. m. 15 déc. 1778.
- FAYE, comte de Maulevrier (Cl.-Bernard-Antoine de); par g. m. 18 août 1759.
- FÉLINE, comte de la Renaudie (Jean-Baptiste de); par g. m. 4 août 1761.
- FOIX, comte de Paule (Marc de); par g. m. 11 juillet 1776.
- FRICON (Augustin, comte de); par g. m. 11 juillet 1776.
- GAIN de Montaignac (Jean-Marie de); par g. m. 15 juillet 1772.
- GAIN de Montaignac (Louis-Léonard de); par g. m. 23 août 1772.
- GAIN (N... de), aumônier du Roi; par g. m. 12 déc. 1776.
- GAIN de Montaignac (Joseph-Raymond de); par g. m. 10 avril 1777.
- GARRIC d'Uzech, dame de Citeaux, abbesse de Leyme; par g. m. 16 mars 1774.
- GAYARDON de Fenouil, comtesse de Loras; par g. m. 18 oct. 1779.
- GAYARDON de Fenouil, abbesse de Largentière (N... de); par g. m. 19 sept. 1785.
- GUERRIER (Faure-Benoît); par g. m. 28 février 1776.
- HAUTPOUL (Alexandre Jean d'); par g. m. 9. févr. 1779.
- HOUSSAYE (Ch.-Eustache-Louis de la); 28 mars 1787.
- LAC du CLUZEL (Claude, comte du); par g. m. 26 août 1778.
- LARDENOIS (Jean-Baptiste de), comte de Ville; par d. du s. c. 14 oct. 1747.
- LASTIC (Anne-François de); par g. m. 9. janv. 1781.
- LASTIC (Louise-Augustine de), marquise de Montesquiou; par g. m. 8 janv. 1781.
- LATIER de Bayanne (Alphonse-Hubert de), auditeur de Rote; par g. m. 12 juin 1777.
- LAUR (Marguerite de), dame de Citeaux, abbesse de Saure-Béniste); par g. m. 8 juillet 1767.
- LIRÉ, de la Bourdonnaye (N... de); par g. m. 4 janv. 1761.

- MAILLY, marquis de Nesle (N... de); par g. m. 27 mars 1777.
- MAISON de Crouis (N.... de), par g. m. 21 janvier 1780.
- MEALLET, comte de Fargues (Jean-Philippe de); par g. m. 25 févr. 1777.
- MESGRIGNY (Louis-Marie, marquis de); par g. m. 16 oct. 1781.
- MONTMORENCY (N... de), marquise de Serrent; par g. m. 21 janv. 1778.
- MONTS (Jean-Baptiste-Jacques de); par g. m. 25 sept. 1782.
- NARBONNE-PELET (N..., comte de); par g. m. 15 juillet 1772.
- PIERRE de Bernis (François de); coadjuteur d'Alby; par g. m. 27 sept. 1777.
- PUJET de Barbantanne (Marie-Auguste-Hyacinthe du); par g. m. 7 oct. 1776.
- RAIGECOURT (N...), comte de; par g. m. 18 mars 1757.
- RANDAN (Marie-Élisabeth de), comtesse de Paule; par g. m. 14 août 1776.
- ROCHE (Anne-Thérèse de), comtesse de Montmorency; par g. m. 26 sept. 1778.
- ROQUE (N... de la); par g. m. 5 avril 1780.
- SEYSTRES - CAUMONT (Philippe, comte de); par g. m. 10 août 1783.
- TALLEYRAND, duchesse de Mailly, (Anne-Marie de); par g. m. 1^{er} juillet 1779.
- TENARRE de Montmain (Suzanne-Marie-Ferdinande de), marquise de Bauffremont; par d. du s. c. 3 juin 1756.
- TREILLE (Jean-Herc. de la), comte de Fosières; par g. m. 30 août 1775.
- VACHON de Belmont (N..., marquis de); par g. m. 25 déc. 1775.
- VALETTE-PARISOT (Barthélemy marquis de la); par d. du s. c. 5 déc. 1780.
- VENTO, marquis de Pennes (Jean-Louis-Paul de); par g. m. 11 juillet 1779.
- VIRY la Forest (Jean-Marie, comte de), nov. 1769.
- WIGNACOURT (Marie-Louise-Antoinette - Charlotte - Françoise-Constance de), épouse d'Hyacinthe-Hugues-Timoléon, comte de Cossé-Brissac; par g. m. 16 mars 1774.
- WIGNACOURT (Balthazar-Philippe Emmanuel-Charles, comte de par g. m. 11 juillet 1776.

NOMENCLATURE GÉNÉRALE DES CHEVALIERS FRANÇAIS

REÇUS DANS L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM (MALTE)

depuis l'an 1700 jusqu'à la présente année 1839.

- ABADIE d'Arbocave (Henri d') reçu en 1703.
ABEILLE (Jean-Joseph-André d'), juin 1795.
ACHARD de Bonvouloir (Charles-François-Auguste), 29 mars 1775.
ACHARD de Bonvouloir (Charles), 14 juin 1789.
ACHARD de la Haye (Édouard), bulle du 18 août 1817.
ACHARD de Vacogne (Amédée-Marie), bulle du 11 août 1818.
ACRES de l'Aigle (Charles-Hippolyte des), 20 mai 1707.
ACRES de l'Aigle de Fleuranges (Claude-Édouard des), bref du 22 juillet 1775.
ADHÉMAR (N... d'), 2 juillet 1816.
AGAY (Antoine-Thérèse-Joseph d'), 5 juillet 1773.
AGIS de Saint-Denis (Charles-Jules), 25 août 1787.
AGOULT (Alphonse-Charles d'), 12 octobre 1784.
AGUISY (Antoine-Marie-Aimé d'), 1^{er} juillet 1786.
AIGREFEUILLE (Charles-Michel-Jean-Louis d'), 19 février 1790.
AILHAUD (Jean-Baptiste-Joseph-Charles d'), 7 juillet 1787.
AILLY-MASCARANI (Octave d'), 24 mai 1771.
AILLY-MASCARANY (Jean-Baptiste-Octave d'), 26 septembre 1789.
AIMERY de Choisy (Jean-Jacques-François d'), 12 septembre 1735.
ALBERT Saint-Hippolyte (Jean-Joseph d') 1708.
ALBERT de Saint-Hippolyte (Esprit d'), page le 9 août 1735; Commandeur en 1780.
ALBERT de Saint-Hippolyte (Paschal d'), 27 août 1754, et depuis Commandeur.
ALBERT de Saint-Martin du Chesne (Joseph d'), page du Grand-Maître le 29 décembre 1697, depuis Commandeur.

- ALBERTAS (Alfred-Émilien d'), 12 février 1788.
- ALBERTAS (Alfred-Émilien d'), 5 février 1791.
- ALBERTAS de Joucques (Pierre-Auge d'), 1700.
- ALBERTAS de Sainte-Mayme (Joseph-Marie-Pierre-Marguerite d'), 28 juillet 1749.
- ALBERTAS de Joucques (Alphonse-Rodolphe d'), 26 octobre 1751.
- ALBIGNAC (Jean-Louis-Hector d'), 24 février 1778.
- ALBON (Charles-Bonaventure d'), 26 octobre 1789.
- ALBON (André-Suzanne d'), bulle de 1796.
- ALENÇON (Alexis-Louis d'), 24 juillet 1757.
- ALGAYRES du Faur de Barbazan (Jean - François - Philippe-Joseph d'), 22 mai 1766.
- ALINGE (Louis-Hyacinthe d'), page le 7 juin 1748.
- ALLAIN de Fayet (Hippolyte d'), 14 janvier 1789.
- ALLIER d'Hauteroche (Louis), 27 décembre 1819.
- ALLONVILLE (Antoine-Jean d'), 9 février 1768.
- ALLONVILLE (Louis-Alexandre d'), 10 décembre 1771.
- ALOIGNY de Rochefort (Guy d'), page le 28 juillet 1771.
- ALPHONSE (Louis-Hyacinthe-Henri d'), 22 avril 1792.
- ALPHONSE (Louis-Hyacinthe-Henri d'), bulle du 11 août 1818.
- ALSACE d'Hennin-Liétard (Pierre d'), 19 août 1708, et depuis Commandeur.
- ALSACE d'Hennin-Liétard (Antoine-Denis d'), 14 mai 1712 ; depuis Commandeur.
- ALSACE d'Hennin-Liétard (Pierre-Simon d'), 30 mai 1772, et depuis Commandeur.
- ALSACE d'Hennin-Liétard (Joseph-Antoine-Baudoin d'), 8 octobre 1786.
- AMANDRE (Louis-Élisabeth d'), reçu de minorité.
- ANDIGNÉ (Jean-Baptiste d'), 11 août 1704.
- ANDIGNÉ (Jean-René d'), 24 juin 1705.
- ANDIGNÉ (Charles-François d'), 3 décembre 1709.
- ANDIGNÉ de Maineuf (Joseph-Henri d'), 12 septembre 1711.
- ANDIGNÉ (Charles-René-François d'), 16 juin 1769.
- ANDLAU (Jean-Stanislas d'), 31 juillet 1784.
- ANDRAS (Joseph d'), 30 mai 1777.
- ANDROUINS (François-Joseph-Théodore des), 6 février 1782.
- ANDROUINS (Jean-Marie-Stanislas des), bulle du 11 août 1818.
- ANFRIE (François d'), 27 août 1737 ; depuis Commandeur.
- ANGERVILLE (Augustin d'), 26 août 1783.
- ANGEVILLE (Guillaume-Charles-Marie d'), 1^{er} octobre 1777.

- ANGOSSE Boucarres (Jean-Auguste d'), 17 juillet 1784.
- ANGOSSE de Loubie (Armand-Matthieu), 1^{er} juin 1776.
- ANNEVILLE (Paul-Bernardin d'), 13 avril 1767.
- ANNEVILLE de Chiffrevast (François - Antoine - Henri d'), 30 janvier 1787.
- ANSART (André-Joseph d'), page le 20 octobre 1777.
- ANSELME de Grugières (André - François - Gaspard d'), page le 25 octobre 1747.
- ANTEROCHES (François d'), 11 avril 1785.
- AOUST (Joseph-Eustache-Quislain d'), 10 novembre 1770.
- AOUST (Marie- Eustache-Bernard d'), 9 novembre 1780.
- APCHON (N...), 10 février 1817.
- APROUX (Pierre d'), 12 novembre 1721.
- ARAGONA (Louis-Marie-Milano-Francisco), 18 février 1743 ; Commandeur en 1784.
- ARAIGNAN de Villeneuve (Emmanuel-Amable-Félix d'), 2 octobre 1779.
- ARBAUD de Château-Vieux (François d'), en 1700.
- ARBAUD de Jouqués-Mison (Melchior-André-Elzéar d'), 9 février 1780.
- ARBAUD de Jouques (Eustache - Auguste - Philippe d'), 11 janvier 1791
- ARBAUD de Jouques (Joseph-Charles-André d'), 28 mai 1792.
- ARBAUD de Jouques (Charles-André), 21 mai 1791.
- ARCHAMBAUD de Milleville (David - François - Gabriel), 1^{er} juillet 1786.
- ARCHE (Pierre-Antoine d'), 23 mai 1785.
- ARCHE d'Argadins (Pierre-Antoine d'), 23 mai 1785.
- ARCHE (Pierre-André d'), 20 septembre 1787.
- ARCLAIS de Montamy (Anne-Pierre-Chrétien d'), 3 novembre 1771.
- ARNAUD de Pomponne (Jean-Baptiste-François-Félix d'), 10 juin 1705.
- ARNAUT de l'Espinasse (Joseph d'), 1703.
- AROD de Montmélas (Benoît d'), 2 janvier 1715.
- ARSAC de Ternay (Charles-Henri-Louis d'), 12 décembre 1737.
- ARSAC de Ternay (Charles-François d'), page le 22 octobre 1738. et depuis Commandeur.
- ARTAIZE de Roquefeuil (Alexandre-Pierre-Jules d'), 18 avril 1779.
- ARTAIZE de Roquefeuil (Alexandre - Pierre - Charles - Suzanne d'), bref du 19 mars 1817.
- ARTAUD (Claude), 30 mai 1777.

- ASPECT (Alexandre-Gabriel d'), 20 mai 1781.
 ASPECT (Jean-Alexandre-Brigitte d'), 11 mars 1783.
 ASSÉ (Denis-Louis d'), 7 mai 1720.
 ASSIGNIES (Jean-Baptiste-Artus d'), 26 juillet 1700.
 ASSIGNIES (Jean-Baptiste d'), 1^{er} juin 1710.
 ASSON (François-Joseph d'), 27 septembre 1770.
 ASSON (Jean-François-Joseph d'), 19 novembre 1770.
 ASTORG (Alexandre-Eugène-Louis-François-Saturnin d'), 28 février 1787.
 ASTORG d'Aubarède (Charles-Maurice d'), 16 février 1754.
 ASTORG d'Aubarède (Louis-Marie d'), 3 août 1756.
 ASTORG (Jacques-Pierre-Protade d'), 11 août 1818.
 ASTUARD de Murs (Jean-Louis), 20 octobre 1688.
 AUBÉ (Antoine-Joseph de l'), 15 mars 1703.
 AUBELIN de Givry (Louis-Auguste), 18 mars 1780.
 AUBERJON de Murinais (Antoine-Victor-Augustin d'), 12 novembre 1743.
 AUBERJON de Murinais (Guy-Joseph-François-Louis-Timoléon d'), 2 janvier 1761.
 AUBERJON de Murinais (Antoine-Louis-Victor d'), 12 mai 1783.
 AUBERT (Claude), page le 3 juillet 1777.
 AUBERY du Maurier (Louis-François-Marie d'), 26 avril 1765.
 AUBERY du Maurier (Timoléon-François-Marie d'), 26 avril 1765.
 AUBERY de Vatan (Jean-Baptiste-Louis d'), 29 juin 1703.
 AUBUSSON (Augustin-Pierre d'), 20 avril 1827.
 AUDIBERT de Lussan (Alexandre-Louis d'), 1719.
 AUGEARD (Charles-Gabriel-Matthieu), 19 avril 1783.
 AURAY de Saint-Pois (Louis-Charles-Honoré d'), 2 août 1739, et depuis Commandeur en 1782. ✓
 AURAY de Saint-Pois (Henri-Louis d'), 17 décembre 1766.
 AURAY de Saint-Pois (Louis-Auguste d'), 12 avril 1771.
 AUREL (François-Marie-Siffren d'), 27 octobre 1747.
 AUREL (Thomas d'), 21 juin 1712.
 AUREL (François-Thomas d'), 1712.
 AUREL (François-Auguste d'), 3 décembre 1779.
 AUREL (François-Dominique d'), 21 octobre 1783.
 AUREL (Louis-François d'), 28 juin 1775.
 AUTANE (Charles-Gustave d'), 1^{er} juillet 1792.
 AUTIÉ (Henri d'), bref du 16 février 1787.
 AUTIÉ de Villemontée (Henri d'), 29 juillet 1776.
 AUTIÉ de Villemontée (Antoine-François d'), 14 juillet 1779.

AUTIÉ de Villemontée (Louis-Auguste d'), 22 avril 1785.

AUTIÉ de Villemontée (Antoine d'), 30 janvier 1784.

AUTIÉ de Villemontée (N...), bulle de 1816.

AUXION (Antoine-Denis-Marie d'), 9 juillet 1780.

AVESSENS-MONTCAL (François-Auguste-Marié d'), 17 mars 1780.

AVESSENS de Montcal (Jean-Joseph d'), reçu page le 10 décembre 1768.

AVISARD (Alexandre-Joseph d'), 22 mai 1784.

AYDIE (Blaise d'), 6 avril 1713.

BAILLEHACHE (Armand-Sébastien de), le 2 septembre 1782.

BAILLEUL (Claude-Charles-Emmanuel), le 19 octobre 1751.

BAILLEUL (Armand-François de), le 12 juin 1779.

BAILLEUL (Charles-Louis-Désiré de), le 28 mai 1785.

BAILLIVY de Marigny (Claude-Marie-Dieudonné de), le 13 août 1752.

BAILLY (Flodoard-Éléonor de), le 17 décembre 1744.

BAILLY (Anne-Charles de), le 9 mars 1771.

BAILLY de Fresnay (Armand-Jean de), le 1^{er} mars 1789.

BALATHIER (Louis-Marie de), en 1718.

BALATHIER de Lantage (Joseph de), en 1718.

BALATHIER (Armand-Joseph de), 22 avril 1768.

BALATHIER de Lantage (Armand-Joseph de), 1^{er} septembre 1718; depuis Commandeur.

BALATHIER de Lantage (Henri-Élie-Victor de), le 3 avril 1751.

BALATHIER de Lantage (Louis-Pierre de), 30 octobre 1754.

BALATHIER de Lantage (Alexandre de), 13 juillet 1770.

BALATHIER de Lantage (Marie-Roger-Élie-Henri de), 17 janvier 1788.

BALB de Berton (Louis-François de Paule de), 11 mars 1781.

BANCENEL (Jean-François de), 4 mai 1768.

BANCENEL de Champagne (François), 30 mai 1777.

BAR (Barthélemy de), 9 mars 1739; depuis Commandeur.

BARBANÇOIS (Héctor-Louis de), 1^{er} avril 1764.

BARBIER de Lescoët (Alexandre-Claude-Marie le), 30 avril 1742.

BARBOTAN (Pierre-Antonin-Charles-Gilbert-Alexandre de), 10 juillet 1779.

BARCILLON (Jean-Gaspard de), 17 décembre 1732; depuis Commandeur.

BARCILLON (Pierre de), 9 avril 1788.

BARDIN (Charles-Henri-Marcel de), 27 juin 1780.

BARDIN (Henri-Hippolyte de), 21 octobre 1783.

BARDONNENCHE (Antoine-Réné de), 2 septembre 1756.

BARDONNENCHE (César-Pierre-Alexandre de), 22 avril 1774.

BARENTIN (Charles-Jean-Pierre de), 1^{er} mai 1705.

BARENTIN de Montchal (Charles-Guillaume de), 9 mai 1777.

BARONCELLI de Javon (Paul de), 16 novembre 1704; depuis Commandeur.

BARONCELLI de Javon (Agricol-Dominique de), en 1706.

BARONCELLI de Javon (Auguste-Michel de), 19 mars 1779.

BARONCELLI de Javon (N...), janvier 1816.

BARONCELLI de Javon (Joseph-Paul-Antoine de), 24 décembre 1738, et Commandeur en 1788.

BARONCELLI de Javon (Alexandre-Joseph-Félicien de), 11 août 1818.

BARONNAT (Louis de), 9 juillet 1777.

BARRAL (Pierre-François de), en 1745.

BARRAS (Pierre-François-Xavier), 27 juin 1786.

BARRAS de Lansac (Charles-Joseph de), 7 janvier 1797.

BARRAS de Melan (Jean-Joseph-Hippolyte de), 7 janvier 1797.

BARRES (François-Louis-Ferdinand-Joseph de la), 10 janvier 1787.

BARRES (Jacques-Philippe-Gabriel des), page le 12 novembre 1736, et depuis Commandeur.

BARRES (Paul-Henri-François des), page le 15 avril 1758, et depuis Commandeur.

BARRES (Charles-Louis-Gabriel des), 22 mars 1760.

BARRET (Pierre-Marie de), 28 mai 1785.

BARRITAUULT de Carpia (Jean-Baptiste-Henri de), 28 décembre 1818.

BARROIS (Nicolas-Xavier de), 10 février 1796.

BARSAC (Charles-Joseph de), 28 juin 1789.

BARTHE (Antoine-Marie de la), 22 mai 1778.

BARTHE (Jean-Henri de la), en 1723; Commandeur en 1768.

BARTHON de Montbas (Léonard de), 9 décembre 1770.

BARTHON de Montbas (Alexandre-François de), 29 mars 1775.

BASCLE d'Argenteuil (Jacques-François le), 21 juin 1723; depuis Commandeur.

BASCLE d'Argenteuil (Henri-Louis le), 1^{er} mai 1757; depuis Commandeur.

BASQUIAT de la Houze (Mathieu de), 3 juillet 1761.

BASSOMPIERRE (Adolphe-Marie-Élisabeth de), 4 octobre 1783.

- BASTARD d'Estang (Jean-François-Augustin de), 28 septembre 1815.
- BASTIE (N.... de la), Commandeur en 1768.
- BATAILLE de Dampierre (François-Charles), 25 avril 1754.
- BATAILLE de Mandelot (Charles-Claude de), 21 mars 1757; depuis Commandeur.
- BATAILLE de Mandelot (André-Adolphe-François de), 26 décembre 1785.
- BATIE (de la), Commandeur en 1774.
- BAUFFREMONT (Joseph-Henri-Octave de), 10 juillet 1779.
- BAUME-PLUVINEL (Pierre-Antoine-Tertule de la), 5 décembre 1758.
- BAUME-PLUVINEL (Louis-Georges-Antoine de la), bref du.... 1797.
- BAUME-PLUVINEL (Séraphin-François-Gabriel-Victor de la), 14 septembre 1817.
- BAUNAY (Nicolas-Louis de), 18 avril 1777.
- BAUNAY (Alfred-Louis-Auguste de)....
- BAUSSET de Roquefort (Marie-Joseph), 15 juin 1780.
- BÉARN de Brassac (Alexandre-Louis-Toussaint de), 16 mars 1776.
- BEUCAIRE (Amable-Antoine-Bruno de), 30 avril 1785.
- BEUCAIRE (Auguste-Louis-Jean de), 30 avril 1785.
- BEAUCLERC (Anne-Charles-Frédéric-Ambroise de), 9 septembre 1773.
- BEAUCLERC (Antoine-Charles-Frédéric-Ambroise de), 27 décembre 1795.
- BEAUCLERC (Marie-Charles-Gabriel de), 21 novembre 1816.
- BEAUCORPS (Auguste-François de), 8 mai 1779.
- BEAUCORPS (Henri-Charles-Marie de), 8 mai 1779.
- BEAUDRAP (Bernardin-Adrien-François de), 8 septembre 1757.
- BEAUDRAP (Louis-Hyacinthe-Augustin de), 3 juin 1786.
- BEAUFORT (Charles-Jules de), 3 juillet 1784
- BEAUFORT (Alphonse-Charles-Marie-Constant de), 3 juillet 1784.
- BEAUFORT (Amédée-Marie de), 4 septembre 1785.
- BEAUFORT (Louis-Léonard de), 26 juin 1787.
- BEAUFORT (Achille-Louis-Victor de), 5 mai 1787.
- BEAUFORT de Cassaignes de Miramont (Louis-Alexandre de), 9 décembre 1739.
- BEAUHARNAIS (Alexandre-François-Marie, vicomte de), père du prince Eugène, duc de LEUCHTEMBERG, prince d'Eichstaedt, 9 janvier 1770.

BEAUHARNAIS (François de) , 15 août 1796.

BEAULIEU (Jean-Louis-Godard de) , page le 8 octobre 1713 ; depuis Commandeur

BEAUMONT-BRISON (Joseph-Laurent de) , 28 octobre 1701.

BEAUMONT (François-Bertrand de) , page le 7 juillet 1765.

BEAUMONT (Christophe-Armand-Victoire de) , 3 mars 1770.

BEAUMONT (Louis-Henri de) , 14 décembre 1777.

BEAUMONT (François de) , 30 mai 1777.

BEAUMONT (Charles de) , 16 décembre 1783.

BEAUMONT (Louis de) , 29 octobre 1784.

BEAUMONT (Adrien-Jacques-Joseph-Charles de) , 5 mai 1787.

BEAUMONT (Antoine-François-Christophe de) , 9 janvier 1789.

BEAUMONT (Christophe-Armand-Victoire de) , 15 juillet 1791.

BEAUMONT d'Autichamp (Marie-Charles-Pierre-Jacques-Antoine de)....

BEAUMONT-BRISON (Anne-Joseph de) , 28 octobre 1701.

BEAUNAY (Nicolas-Louis de) , 18 avril 1777.

BEAUPOIL de Saint-Aulaire (Jean-Joseph de) , en 1699.

BEAUREPAIRE (Jean-Joseph de) , 13 août 1777.

BEAUREPAIRE (Joseph-François-Xavier de) , 10 juillet 1779.

BEAUREPAIRE (Philippe-Amédée-Antoine de) , 27 juin 1780.

BEAUREPAIRE (Anne-Gaétan de) , 12 mars 1787.

BEAUREPAIRE (Anne de) , 8 octobre 1819.

BEAUVAU-CRAON (Clément-Léopold de) , en 1715.

BEAUVAU (Claude-Eugène de) , 8 mai 1716.

BECEDELIÈVRE (Gui-Hilarion de) , 27 avril 1715.

BECEDELIÈVRE (Louis-Marie Christophe de) , 11 décembre 1784.

BÉCHON (Raymond-Philippe-Germain de) , 4 février 1789.

BEECKMAN de Libersat (Maximilien-Henri) , 25 février 1791.

BEGON de la Rouzière (Claude de) , 3 juillet 1780.

BEGON de la Rouzière (Michel-Denis-Marie de) , 1^{er} janvier 1780.

BÈGUE (Charles-Ernest le) , 30 août 1703.

BÈGUE (Henri-Charles le) , 8 mai 1779.

BÈGUE (Philippe-Charles-Gabriel le) , 6 avril 1778.

BEJARRY (Anne-Gaspard-Bonaventure de) , 5 février 1781.

BEJARRY (Achille-Balda-Henri-Louis de) , 13 septembre 1784.

BEJARRY (Armand-Charles de) , page le 22 décembre 1784.

BEL de la Jallière (Pierre-Gui le) , 1^{er} décembre 1717.

BELGRAND de Vaubois (N.), en 1785.

BELLAY de Canneville (Antoine du) , 17 août 1772.

BELLE-ISLE de Saint-Pierre (Bon-Auguste de) , 13 mars 1784.

BELLEMARRE (Auguste-Réné de), 19 février 1824.

BELLEVAL (Charles-Philippe de), 30 juin 1789.

BELLISSIN (Guillaume-Élisabeth de), 14 juillet 1778.

BELLISSIN (Pierre de), 8 décembre 1778.

BELLISSIN (Blaise-Antoine-Alexandre de), 30 janvier 1796.

BELLOT de Vilette (Jacques-Bernard), 19 décembre 1718.

BELLOY de Francières (Charles de), 28 mai 1700.

BELLOY de Catillon (Alexandre de), 6 août 1712.

BELLOY de Morangles (Marie-Bonaventure de), page le 23 juillet 1768.

BELZUNCE (Jean de), 6 juin 1777.

BÉON de Caseaux, Commandeur en 1760.

BERAIL de Massebeau de Sedages (Pierre-François de), 25 juillet 1773.

BERAIL de Mazerolles (François de), 1700.

BERAUD (Charles-Louis), 30 mai 1777.

BERAUD de Courville (Charles-Marie de), 18 mai 1783.

BERAUDIÈRE (Georges de la), 30 novembre 1771.

BERCEUR de Fontenay (René-Bernard le), 15 mars 1702.

BERCHENY (François-Antoine de), 23 février 1752.

BERCHOVE (François-Antoine-Maximilien de), 9 novembre 1780.

BERENGER (Charles-Raimond-Silvain de), 23 mai 1777.

BERENGER (Bon-Louis-Ferdinand de), 21 avril 1787.

BERGHES (Eugène-Louis-Guislain de), 3 mars 1794.

BERMONDET de Goncourt (Louis-Robert de), 4 décembre 1716.

BERNARD (Louis-Auguste de), 1^{er} février 1781.

BERNARD de Balainvilliers (Charles)...

BERNARD de la Boissière (Étienne), 30 mai 1777.

BERNARD de Calonne (Louis-François de), Commandeur en 1787 et depuis Bailli.

BERNARD de Calonne (Adrien-Marie-François de), 9 juin 1818.

BERNARD de Champigny (Jean-Louis de), 18 juin 1721.

BERNARD de Montessus de Ruilly (Pierre-Gabriel de), 25 mai 1762.

BERNARD de Montessus (Ignace-Marie de), 2 juin 1770.

BERNARD de Montessus (Gabriel-Philippe de), 17 juillet 1771.

BERNARD de Montessus (Édouard-Pierre de), 30 mars 1819.

BERNARD de Sassenay (Joseph-Étienne de), 9 juillet 1763.

BERNARD de Sassenay (Gaspard-Étienne), 22 avril 1767.

BERNARD de Sassenay (Paul-Étienne), 23 juin 1771.

BERNARDI (Jean-Baptiste), 29 mai 1700.

BERNART d'Avernes (Antoine de), 1701.

BERNART d'Avernes (Philippe de), 26 juin 1701.

BERNART d'Avernes, 18 juillet 1705.

BERNETS (Félicien des), 15 novembre 1725.

BERNIER (Alexandre-Pierre-André de), 5 mars 1788.

BERNIER de Pierrevert (Ferdinand-Marc-Antoine de), 19 septembre 1774.

BERNIER de Pierrevert (Antoine-Melchior-Gaspard-Balthazard de), 27 janvier 1774.

BERNIGAUT de Chardonnet (Louis-Marie-Hilaire).

BERNIGAUT des Granges (N...), bulle du 23 février 1818.

BERTAUD (Jean-Nicolas), 3 juillet 1777.

BERTHELOT (Clément), 31 janvier 1782.

BERTHIER (Anne-Ferdinand-Louis de), 2 mars 1786.

BERTHOUT (Armand-Philippe-Louis de), 14 novembre 1777.

BERTHOUT (Charles-Louis de), 1^{er} février 1781.

BERTHOUT d'Hauteclouque (Amable-Louis-Éléonore de), 6 août 1774.

BERTHOUT (Arnoult-Louis-Philippe de), 14 novembre 1777.

BERTRAND (Jean-André de), 9 août 1759.

BERTRAND (Nicolas-Henri de), 24 février 1777.

BERTRAND de Beaumont (François de), 7 juillet 1765.

BERTRAND de Beaumont - Poligny (François de), 17 décembre 1770.

BERTRAND de Beaumont (Jean-Baptiste de), 14 décembre 1775.

BERTRAND de Beaumont (Louis-François de), 14 janvier 1780.

BERTRAND de Beaumont (François-Ursule de), 15 février 1783.

BERTRAND de Madon (Jean de), 15 décembre 1702.

BERTRAND de Madon (Henri de), 15 décembre 1703.

BERTRAND de Molleville (Jean-André-Rose de), 9 avril 1759 ; depuis Commandeur.

BERTRAND de Molleville (Jean-Antoine-Marie de), bulle du 23 août 1819.

BERULLE (Barthélemy-Pierre-Clairiade de), 6 novembre 1770.

BÉRULLE (Balthazard - Joachim - Laurent - Charles - Pierre-Marie-Hugues de), 6 novembre 1770.

BÉRULLE (Joachim-Laurent de), 6 novembre 1770.

BESSE de la Richardie (Gaspard de), 15 septembre 1705 ; depuis Commandeur.

BESSE de la Richardie (Charles-Louis de), 15 septembre 1705 ; depuis Commandeur.

- BESSE de la Richardie (Gaspard de), 6 octobre 1738, depuis Commandeur en 1775.
- BESSE de la Richardie (André de la), 30 mars 1761.
- BESSE de la Richardie (François-Gabriel de la), 23 octobre 1752, depuis Commandeur.
- BESSUÉJOULS de Roquelaure (Antoine-Joseph-Marie - Catherine-Louis de), 30 juin 1773.
- BÉTHISY de Mezières (Charles-Théophile de), 27 avril 1715.
- BETHISY (Charles-Théophile-Albert de), 31 août 1773.
- BETHUNE (Jules-Théodore-Léon de), 24 juin 1781.
- BETHUNE-HESDIGNEUL (Félix - Ferdinand - François - Philippe de), 19 juin 1784.
- BETHUNE-HESDIGNEUL (Marie-Maximilien de), 7 septembre 1777.
- BEUFVIER d'Espaligny (Séraphin de), 27 août 1700.
- BEUVERAND (Pierre-Philibert de), 23 janvier 1751.
- BEZIADE d'Avaray (Armand-Louis de), 10 janvier 1787.
- BEZIADE d'Avaray (Joseph-Théophile-Parfait de), 3 février 1774.
- BEZIADE d'Avaray (Louis de), 4 février 1770.
- BEZET (Pierre-Nicolas de), 1701.
- BIDÉ de la Grandville (Charles-Guislain-Ferdinand), 7 septembre 1771.
- BIET de Messey (Ignace-Paul-Simon), 23 février 1763.
- BIGOT (Robert de), 16 juin 1769.
- BIGOT de la Touane (Edmond-Paul-Marie de), 6 janvier 1815.
- BILLEHEUST (Jean-Charles de), 22 mai 1778.
- BILLON (Jean-Claude de), 3 mai 1777.
- BINET de Jasson (Joseph - Gabriel), 11 août 1750.
- BINTINAYE (Jean-Baptiste-Simon-Marie), 22 janvier 1780.
- BIORD d'Ornaison (François-de-Paule de), 23 mai 1756.
- BITAUT (François), 26 mars 1709.
- BIZIEN (Claude-Toussaint-Marie), 21 mars 1753.
- BIZEMONT (Armand-Vespasien de), 23 octobre 1781.
- BLACAS d'Aulps (Antoine de), 1723, et depuis Commandeur.
- BLACAS d'Aulps (Alexandre-Joseph-Claude-César de), 27 février 1724, et Commandeur.
- BLACAS d'Aulps (Jean - Joseph - Simon de), 2 juin 1724; depuis Commandeur.
- BLACAS d'Aulps (Jacques de), 1724.
- BLACAS d'Aulps Vérignon (Jean-Simon de), 18 janvier 1724.
- BLACAS d'Aulps (Pierre-Louis-Jean-Casimir de), 11 mai 1771.
- BLACAS d'Aulps (Pierre-Gérard-Barthélemy d'), 13 juin 1788.

- BLACAS-CARROS (Pierre de), 24 août 1723 ; Commandeur de Pont-Charmet, 1781 ; puis Bailli. }
 BLACAS-CARROS (Pierre de), 1723.
 BLACAS-CARROS (François de), 1723.
 BLACAS-CARROS (Alexandre-Bonaventure de), 1^{er} juillet 1776.
 BLACAS-CARROS (Claude-François-Alexandre de).
 BLANC de Lisse (Jean-Baptiste-Joseph-Nicolas le), 3 juillet 1733, et depuis Commandeur en 1784.
 BLANC de Lisse (Louis-Guillaume le), 3 juillet 1733.
 BLANC de Mauvésin (Jean-Joseph-Alexandre le), 22 avril 1789.
 BLANC de Mauvésin (Jean-Joseph-Timothée de)....
 BLANC du Roulet (François-Louis le), 17 juillet 1761.
 BLANCHET (André), 30 mai 1777.
 BLANGY (Maximilien-Pierre-Bon de), 25 août 1787.
 BLÉGIER de Taulignan (Paul-Esprit de), 1715.
 BLEIN (Jacques), 20 décembre 1722, et Commandeur.
 BLEIN de Poët de Bary, 1700.
 BLOISSE d'Hannonville (François-Joseph-Toussaint de), 18 septembre 1740 ; depuis Commandeur.
 BLONAY (Philippe-Antoine de), 19 octobre 1728.
 BLOQUEL de Wismes (Arnould-Louis-Armand de), 11 décembre 1784.
 BLONDEL de Joigny de Bellebrune (Charles de), 1701.
 BLONDEL de Joigny de Pamèle (Jean-François-Hubert de), 29 avril 1780.
 BLOTTEFIÈRE de Vauchelle (Alexandre de), 18 septembre 1711.
 BOCZOZEL de Montgontier (Alexandre de), 9 juin 1766.
 BOCZOZEL de Montgontier (Jean-Baptiste-Louis de), 29 avril 1765.
 BOCZOZEL Montgontier (Pierre de), 28 septembre 1751.
 BŒUF (Joseph-Auguste le), 18 mai 1779.
 BŒUF (Mathieu-Antoine-Marie le), 14 septembre 1790.
 BOILEAU (N...), 1785.
 BOIS-BAUDRY (Ange-Hyacinthe-Joseph de), 4 juin 1816.
 BOIS des Cours de la Maison-Fort (Maximilien du), le 8 novembre 1807.
 BOIS d'Ennemetz (Armand-Louis-Alphonse du), 1^{er} septembre 1817.
 BOISÉ de Courcenay (Claude-Guillaume de), 22 mai 1777.
 BOISGELIN (Alexandre-Joseph de), page le 2 mars 1784.
 BOISGELIN (Pierre-Louis-Marie de), 8 août 1782.

- BOISGELIN (Joseph-Louis de), 18 mars 1788.
 BOISJOURDAN (Charles-Joseph de), 19 juin 1702.
 BOIS-JOURDAN (Lancelot-Jacques-Marin de), 8 octobre 1786.
 BOISLINARD de Margou (Jean-Alexis de), 17 juillet 1701, et depuis
 Commandeur.
 BOISPÉAN (Auguste-Jacques de), 31 mai 1745.
 BOISPÉAN (Auguste-Jacques de), bulle du 31 mai 1819.
 BOISSAC (Louis-François de), 29 juin 1750.
 BOIVIN de Rougy (Guillaume de), 1^{er} février 1781.
 BOMBELLES (Charles-René de), 13 août 1786.
 BON (Ignace de), février 1730.
 BONALD (François de), 1716.
 BŌNALD (Jacques-Henri de), 16 mars 1787.
 BONALD (Louis-Jacques-Maurice de)....
 BONALD (François-Jean-Némopucène de), évêque de Clermont,
 26 mai 1784.
 BONARDI de Mesnil-Lieubray (Alexis de), bulle du 4 janvier
 1818.
 BONCHAMP (Charles de), 28 juillet 1787.
 BONIFACE (François-Marie-Jean-Baptiste de), 13 novembre 1735
 depuis Commandeur.
 BONIFACE de Réel (François-Pierre-Marie-Joseph de), 18 sep-
 tembre 1740 ; depuis Commandeur.
 BONNAUD (Jean-Baptiste-Dauphin de), 21 avril 1787.
 BONNAY (Joseph-Amédée de), 6 mai 1776.
 BONNE (Alphonse-François de).
 BONNECHOSE (Louis-Marie-Gabriel de), bulle du 19 juin 1818.
 BONNEFOUX de Presques (François de), 1^{er} juillet 1704.
 BONNEFOY (Grégoire-Germain de), 8 mai 1789.
 BONNEFOY (Jean-Louis-Félix de), 8 mai 1789.
 BONNEFOY (Joseph-Charles de), 19 avril 1796.
 BŌNNEFOY de Bretauville (Théodore de), 19 avril 1774.
 BONNET de Maureilhan (Joseph-Étienne de), 12 janvier 1778.
 BONNET de Maureilhan (Alban-Joseph de), 12 janvier 1777.
 BONNEVAL (François-Louis-Anne de), page le 6 novembre 1783.
 BONNEVILLE (Guillaume de), 26 janvier 1704.
 BONNINIÈRE (Armand de la), 22 avril 1786.
 BONNINIÈRE (Jules de la), 11 janvier 1779.
 BONNINIÈRE (Octave de la), 22 avril 1786.
 BONNINIÈRE de Beaumont (Charles de la), 16 juin 1769.
 BONVOUST (Benoît-Melchior de), 1760.

- BONVOUST (Benoît-Melchior de), bref du 26 septembre 1772.
- BORDES du Châtelet (Charles-Joseph-Bonaventure des), 3 février 1781.
- BORDES du Châtelet (Jean-Baptiste des), 20 novembre 1784.
- BORGNE (Alexandre-Guillaume-Marie le), 12 mars 1787.
- BORIN (Jean-Jacques), 30 mai 1777.
- BORLUUT d'Hooghstraten (Emmanuel-Joseph-Louis de), 29 mai 1768.
- BORLUUT d'Hooghstraten (Jean-Baptiste-Bernard-Désiré de), 15 septembre 1770.
- BORRASSOL (Jean-François-Alexandre de), 30 septembre 1789.
- BORT (Octavien de), 1787.
- BORT de Pierrefite (Pierre de), 17 avril 1786.
- BORT de Pierrefite (Pierre-Léonard de), page le 4 mai 1776.
- Bos (Benjamin-Pierre du), 29 septembre 1782.
- Bos (Fortuné-Louis du), 29 septembre 1782.
- Bos de Saint-Felins (Abdon-François du), 1770.
- Bosc (Claude-Henri du), 1^{er} mars 1700.
- BOSC-HENRY de Drucourt (François de), 23 septembre 1757.
- BOSC-HENRY de Drucourt (Michel-Jean-Baptiste de), 26 octobre 1785.
- BOSCH d'Hermival (Louis du), 5 mars 1782.
- BOSCHERON (Antoine), 14 mars 1729, et depuis Commandeur.
- BOSREDON (Louis de), 22 mai 1777.
- BOSREDON (Jean-François de), 9 juin 1775.
- BOSREDON (François-Louis de), page le 8 juillet 1749, et depuis Commandeur.
- BOSREDON (Silvain de), 23 décembre 1778.
- BOSREDON (Claude de), 5 mai 1777.
- BOSREDON (Maximilien de), 23 mai 1778.
- OBREDON de Ligny (Sédaine de), 13 janvier 1758, et depuis Commandeur en 1788.
- BOSREDON de Manoux (Joseph de), page le 14 juin 1759.
- BOSREDON du Poirier (Jean de), page le 6 novembre 1754, et Commandeur en 1785.
- BOSREDON du Ransijeat (Jean de), page le 10 juillet 1753, et depuis Commandeur en 1783.
- BOSREDON de Vatanges (Joseph-Guy de), 14 janvier 1700.
- BOSREDON de Vatanges (Jean-François de), 17 juillet 1710.
- BOSREDON de Vatanges (Jean-Marie de), page le 16 février 1782.
- BOSREDON de Vatanges (Jean-Marie de), page le 8 septembre 1784.

- BOSREDON de Vatanges (Louis de)...
- BOSREDON-VIELVOISIN (Jean-François de), 9 janvier 1717.
- BOSREDON-VIELVOISIN (Jean-François-Magdeleine de), 1^{er} août 1766.
- BOTHEREL de la Bretonnière (Victor-Hilarion), 11 août 1760.
- BOUBERS (André de), 17 décembre 1766.
- BOUBERS (Nicolas-François de), 2 avril 1768.
- BOUBERS (Bonaventure-Alexandre-Daniel de), 29 octobre 1769.
- BERGIER (de Favars (Raymond-Jean-Antoine du).....
- BERGIER de Favars (Pierre-Patrice-Marie du)....
- BOUCHER d'Orsay (Charles), 16 septembre 1702.
- BOUCHET (du), Commandeur en 1776.
- BOUCHET de Faucon (Louis-Dominique de), 4 novembre 1792.
- BOUCQ (François-Marie), en 1792.
- BOUDART de Couturelle (Charles-Marie-Joseph de), 13 janvier 1772.
- BOUÉTIER (Charles-Anne du), 1^{er} septembre 1759, et depuis Commandeur.
- BOUÉXIC de Pinieux (Pierre-François-Joseph du), en 1789.
- BOUILLÉ (Frédéric-Camille-Albert de), 29 mars 1777.
- BOUILLÉ (François-Guillaume de), 25 février 1772.
- BOUILLÉ (François-Marie-Michel de)....
- BOUILLÉ du Chariol (Hippolyte-Charles-Marie de), 5 septembre 1772.
- BOUILLÉ du Chariol (Amable-Hippolyte-Charles-Marie de), 9 juillet 1774.
- BOUILLON (Guillaume de), 30 mai 1777.
- BOUL de Cintré (Auguste-François du), 3 décembre 1719.
- BOULANGER (Charles-Pompée le), 16 juillet 1777.
- BOULANGER (Charles-Joseph le), 30 mars 1776.
- BOULLENC (Charles-Gabriel le), 4 juillet 1778.
- BOULLEUR (Gilles-Bon le), 23 mai 1778.
- BOULLEUR (Charles-Gabriel le), 4 juillet 1778.
- BOURBEL (Antoine-Alexis de), 6 février 1780.
- BOURBEL (Louis-Auguste de), 6 février 1785.
- BOURBON (Jacques de), frère de Pierre de Bourbon-Busset, tut Grand Prieur de France en 1536.
- BOURBON-BUSSET (Jérôme de), 21 avril 1562.
- BOURBON-CONTI (Marie-François-Félix de), 12 septembre 1815.
- BOURBON-CONTI (François-Claude-Faust de), 12 novembre 1815.
- BOURDONNAYE de Montluc (Charles-Toussaint de la), 23 février 1751; Commandeur de la Guerche en 1786.

- BOURDONNAYE (Charles-Esprit de la), 16 septembre 1753, et depuis Commandeur.
- BOURDONNAYE de Blossac (Amédée-Esprit-Eugène de la), 7 décembre 1785.
- BOURDONNAYE de Blossac (Joseph-Isidore-Esprit de la), 18 avril 1787.
- BOURDONNAYE (Esprit-Louis de la), 22 septembre 1757.
- BOURDONNAYE (Gaston-Esprit-Henri de la)...
- BOURG (Bruno-Gabriel du), page le 17 novembre 1773.
- BOURG (François-Marie-Louis-Joseph du), page le 28 avril 1766.
- BOURG (Armand du), 7 décembre 1779.
- BOURLAMAQUE (François-Charles de), 1750.
- BOURNEZEAU du Rateau (Gabriel), le 7 août 1727, et Commandeur.
- BOUTHILLIER (Louis-Léon le), 14 mai 1723.
- BOUTHILLIER (Charles-Marie le), 8 octobre 1786.
- BOUTHILLIER de Chavigny (Louis-Léon le), 9 avril 1703.
- BOUTHILLIER (Antoine le), 30 mai 1777.
- BOUVENS (Gabriel de), 14 mars 1710.
- BOUVENS (Charles-Hyacinthe de), 18 mars 1709.
- BOUVET (Jean-Joseph de), 24 décembre 1781.
- BOVIS (Louis de), 6 septembre 1819.
- BOUZET (Jean-Marie-Sylvestre de), 27 mars 1784.
- BOUZIÈS (Ferdinand-Joseph-Constant de), 27 janvier 1774.
- BOUZIÈS (Ferdinand-Louis de), 23 septembre 1787.
- BOVET (Charles-Marie de), 8 février 1781.
- BOYAUX de Colombières (Jean-François de), 3 juillet 1711.
- BOYER (Benoît-Marie), 6 décembre 1779.
- BOYER (Claude-Denis de), 12 novembre 1785.
- BOYER de Bandol (Pierre-Jules de), 1702.
- BOYER d'Argens (Paul-Luc de), 9 février 1776, et depuis Commandeur.
- BOYER d'Argens (Alexandre-Luc de), 1^{er} juillet 1776, et depuis Commandeur.
- BOYER d'Éguilles (Sextius-Luc de), 1723.
- BOYER d'Éguilles (Alexandre-Jean-Baptiste de), 1724.
- BOYER d'Éguilles (Luc de), 1725.
- BOYER d'Éguilles (Luc de), 16 janvier 1780.
- BOYER d'Éguilles d'Argens (Alexandre-Luc de), 22 février 1780.
- BOYER de Peiraux (Marc de), 27 août 1786.
- BOYER de Sorgues (Charles de), 1704.

- BRACHET (Louis-Marie de), 11 juillet 1767.
 BRACHET (Gabriel-Jean de), 18 mai 1777.
 BRANCION (Louis de), 1714.
 BRANCION (Louis de), 13 janvier 1714.
 BREMOND (Jacques de), 28 octobre 1726; Commandeur en 1781.
 BRÉMONT de Léoube (N.... de), 12 septembre 1815.
 BRETON (François-Antoine), 3 juillet 1777.
 BRETONNIÈRE de la Coudre (Bon-Charles-Henri de la), 19 février 1789.
 BRETOUX de Fontblanc (Jean-Marie-Emmanuel), 12 mars 1788.
 BRETTE (Jean-Baptiste-Joseph de), bulle du 11 août 1818.
 BRETTE de la Motte (Louis-François de), 18 septembre 1781.
 BRETTE-THURIN (Étienne-François de), 27 juin 1750.
 BREUIL (Eutrope-Alexandre du), 1714.
 BREVEDENT de Sahurs (Pierre-Louis de), 18 mai 1695.
 BRIQUEVILLE de la Luzerne (Anne-César de), 17 janvier 1742.
 BRIDIEU de Saint-Germain (Cyprien-Joseph-Louis de), 23 septembre 1777.
 BRICQUEVILLE de la Luzerne (Gabriel de), 14 mai 1704.
 BRICQUEVILLE de la Luzerne (Martin de), 15 août 1707.
 BRIE (Claude-Joseph de), 6 décembre 1778.
 BRIE (Melchior-Joseph de), 1788.
 BRIEL (Charles-Hyacinthe de), 3 juillet 1777.
 BRILHAC (Jean-Baptiste de), 7 janvier 1702.
 BRILHAC (Réné-Anne-Hippolyte), 23 juin 1711.
 BRISAY (Achille-Louis de), 27 septembre 1771.
 BROCHARD de la Roche-Brochard (François-Xavier-Fid-Amat), 22 décembre 1779.
 BROGLIE (Maurice-Charles de), 24 octobre 1701.
 BROGLIE de Revel (Alphonse-Gabriel-Octave de), 2 mars 1786.
 BROGLIE (Eugène-Marie-de), 27 juin 1771.
 BRON (François de), 8 août 1704.
 BROSSARD (Amédée-Hippolyte de), 1^{er} juillet 1786.
 BROUE (Victor-Jean-François-Réné de la), 26 mars 1783.
 BROUE de Vareilles (Charles-François de la), 1778.
 BROUE de Vareilles du Hust (Achille-Camille de la), 15 juillet 1771.
 BROUSSÉ de Verteillac (Victor-Gabriel de la), 4 septembre 1821.
 BRUC (Luc-Joseph de), 1711.
 BRUC (Claude-Marie-Lambert de la), 10 juin 1776.
 BRUEYS de Sauvignargues (Louis-César-François de), 27 décembre 1770.

- BRUEYS de Sauvignargues (Louis-Rose de), 27 décembre 1770.
- BRUGES (N... de)...
- BRUGIÈRES (Charles-Secret), 15 juillet 1732, et depuis Commandeur.
- BRUNE de Villecomte (Emmanuel-Philippe de), 28 janvier 1720, et depuis Commandeur.
- BRUNET (Charles-Hyacinthe de), 15 juin 1782.
- BRUNET de Panat (Pierre-François-Eugène de), 30 avril 1789.
- BRUSSE (Charles-César-Hector de), 23 juillet 1775.
- BRUSSE (Charles-Dieudonné de), 4 avril 1780.
- BUAT (Pierre-Louis-George du), 18 mai 1757.
- BUAT (Louis-Jean du), 1^{er} avril 1775.
- BUCY (Alexandre-Louis-François de), 29 décembre 1784.
- BUDE de Guébriant (Charles-Louis de), 15 avril 1776.
- BUDE de Guébriant (Hilaire-Tiburce de), 4 juin 1781.
- BUDE de Guébriant (Sylvestre-Louis de), 29 mars 1779.
- BUFFEVANT (Jean-François de), 12 juillet 1756; Commandeur en 1788.
- BUISSERET de Stéenbecque (Balthazar-Charles-Gustave de), de minorité, 3 octobre 1789.
- BUISSERET de Stéenbecque (Albert-François-Balthazar-Alphonse de), de minorité, 1^{er} janvier 1792.
- BUISSON de Bournazel (Claude-Madeleine-Joseph-Xavier de), 13 décembre 1776.
- BUISSON de Bournazel (Jean-Alphonse-Xavier de), 23 décembre 1776.
- BULLION (Claude-Edmond-Henri de), 15 mars 1774.
- BULLION (Guidon-Jacques de), 16 mars 1774.
- BURGES (Adrien-Louis de), 3 janvier 1787.
- BURGES (Louis-Jules de), 3 janvier 1787.
- BURGUÈS de Missiéssy (Alexandre-Gaston de), bulle du 24 novembre 1818.
- BURGUÈS de Missiéssy (Émilien-Jules de), 29 mars 1819.
- BUSON de Champdivers (Georges-Étienne-Joachim de), 19 janvier 1713, et depuis Commandeur.
- BUSSELOT (Anne-Pierre-Alexandre de), 4 août 1769.
- BUSSELOT (Charles-Anne de), 4 août 1769.
- BUSSIÈRE (Hubert-Joseph de la), 31 décembre 1776.
- BUTET (le chevalier de)...

CABRE-ROQUEVAIRE (Nicolas de), 1713.

CABRE de Roquevaire (Jean-Baptiste de), 1716, et depuis Commandeur.

CACCIA (Maximilien-Guillaume-Antoine de), bulle du 13 février 1838, Commandeur; il existe dans la famille une Commanderie de jus-patronat depuis l'an 1451.

CACHELEU (Alexandre-Gabriel de), 8 février 1786.

CACHELEU de Baromenil (Charles-François de), 23 mai 1733; depuis Commandeur,

CACHELEU de Maisoncelles (Bernard-Louis-Ferdinand de), 26 mars 1785.

CACHERANO de Bricherasco (Esprit-Martin-Louis-Marie), 11 juin 1783.

CADOLLE (Bernard-Jacques-Paulin de), 23 octobre 1773.

CADOT de Sébeville (Bernard), 14 juin 1783.

CAHUSSAC de Caux (Charles-Madeleine-Roger de), 14 octobre 1780.

CAILLEBOT de la Salle (Charles), 16 juin 1769.

CAISSOTI (Pierre-Joseph de), 1725.

CAISSOTI (Pierre-Antoine de), 31 mars 1756.

CAISSOTI de Roubion (Victor-Marie-Philippe), page le 8 octobre 1754.

CAISSOTI-ROUBION (César-Gaëtan-Marie de), 24 octobre 1787.

← CALAN (François-Jacques de), 6 septembre 1727, et depuis Bailli.

CALONNE d'Avesnes (François-Charles de), 22 juin 1746, et Commandeur en 1779.

CALONNE d'Avesnes (Bon-Louis-Thomas de), 17 septembre 1780.

CALONNE d'Avesnes (Jean-François de), 19 octobre 1751.

CALONNE de Courtebonne (Louis-Jacques-Gabriel de), Commandeur en 1729.

CALONNE de Courtebonne (Charles-Jean-Baptiste de), 14 février 1757; depuis Commandeur.

CAMBIS (Adrien-Amable-François de), 22 janvier 1785.

CAMBIS d'Orsan (Henri-Marie-Amable de), 15 janvier 1765.

CAMON de Blachon (Louis-Antoine-Edmond), 24 septembre 1787.

CAMPION de Montpoignant (Jean-Constant de), 16 avril 1753; depuis Commandeur.

CAMPION de Montpoignant (Anne-Georges de), page le 30 mars 1759; depuis Commandeur.

CAMUS (Gabriel le), 30 mai 1777.

CAMUS de Pontcarré (Louis - Jean - Népomucène le), 18 avril 1748.

- CAMUS de Pontcarré (Étienne - Jean - Baptiste - Louis - Élie le),
17 mars 1789.
- CAMUS de Pontcarré (N... de), 16 mars 1816.
- CANOLLE (N... de), bulle du 26 janvier 1816.
- CANOLLE de Lescours (Bernard-Charles-François), 31 juillet 1784.
- CANOLLE de Lescours (Jacques-François-Victor), 30 avril 1785.
- CANON de Ville (Nicolas-Jean-Pierre-Gabriel-Théodore-Léger de),
8 mai 1779.
- CANON de Ville (Philippe-Antoine-Auguste-François de), 8 mai
1779.
- CANOUVILLE (Amant-Jules-Élisabeth de), 25 juin 1785.
- CANOT (Jacques-Étienne), 30 mai 1777.
- CAPELLIS (Jean-Louis-Gabriel de), 7 juin 1771.
- CAPENDU de Boursonne (Amable-Paul-Jean-Baptiste de), 24 fé-
vrier 1777.
- CAPRIOL (Augustin-Victor de), 9 décembre 1783.
- CAQUERAY de Lorme (Salomon de), 12 février 1783.
- CAQUERAY de Lorme (Jean-Baptiste de), 27 janvier 1783.
- CARADEUC de la Chatolais (Louis-René de), 31 janvier 1777.
- CARADEUC de la Chatolais (N... de), 10 octobre 1786.
- CARADEUC de la Chatolais, bref du 10 octobre 1796.
- CARBONNIÈRES (Louis-Eugène de), 30 mars 1776.
- CARBONNIÈRES de Boussac (Henri-Auguste-Edme de), 11 janvier
1774.
- CARDAILLAC (Elie-Gratian de), page le 20 décembre 1772.
- CARDAILLAC d'Ozon (Jean-Charles de), 5 décembre 1700.
- CARDAILLAC (Paul de), 5 juin 1741.
- CARDEVAC d'Havrincourt (Charles-Gabriel-Dominique de), 26 oc-
tobre 1723 ; depuis Bailli.
- CARDEVAC d'Havrincourt (Charles-Henri de), 24 avril 1711.
- CARDEVAC d'Havrincourt (Antoine-Charles-Théophile de), 10 jan-
vier 1773.
- CARDEVAC d'Havrincourt (Charles-Henri de), 5 février 1776.
- CARDINAL de Cuzey (Pierre-Basile de), 7 juillet 1817.
- CARDONNEL (Pierre-Salvy-Félix de), bulle du 26 mai 1819.
- CARLIER de Chaltrait (Anne-Armand le), 23 avril 1767.
- CARLIER de Trosly (Anne-Armand le), 23 avril 1767.
- CARMOUCHE de Luzy (Louis), 3 juillet 1777.
- CARNIN (Théodore-Marie de), 1701.
- CARONDELET (Jean-Amélie-César de), 21 juin 1771.
- CARONDELET (François-Louis-Hector de), 28 janvier 1771.

- CARRIER de Tamisier (Pierre-Alfred de), 15 avril 1822.
 CARRIÈRE d'Aufrery (Pierre-Clément de), 1^{er} mai 1755.
 CARRION de Nisas (Anne-Henri-Léopold de), 15 octobre 1763.
 CARRION de Nisas (Roch-Lambert-Henri de), 31 mars 1775.
 CASSAIGNES de Beaufort-Miramont (Louis-Alexandre de)....
 CASSAGNET de Fimarcon (Aimeric de), 1708.
 CASSAGNET de Tilladet-Fimarcon (Henri de), 17 juillet 1702.
 CASTELBAJAC (Marie-Barthélemy de), 1^{er} juin 1783.
 CASTELBAJAC (N...de), bulle du 26 janvier 1816.
 CASTELBAJAC (Augustin-Marie de), bulle du 9 juin 1818.
 CASTELLANE (Louis de), 1712.
 CASTELLANE (Charles de), 4 mai 1716.
 CASTELLANE (François-Adonis de), page le 5 novembre 1743.
 CASTELLANE (Louis-Boniface de), 3 février 1761.
 CASTELLANE (Esprit-Boniface de), 22 décembre 1763.
 CASTELLANE (Charles-Boniface de), 11 juillet 1765.
 CASTELLANE (Jean - Baptiste - Eugène-Élisabeth-Pulchérie-Hippo - lyte), 25 septembre 1772.
 CASTELLANE (Polyeucte de), 5 juillet 1778.
 CASTELLANE (Alphonse de), Commandeur de Barbantane en 1788.
 CASTELLANE-ESPARRON (Constantin-Boniface de), 1718.
 CASTELLANE-LAURIS (Louis-Théophile de), 24 juin 1785.
 CASTELLANE-MAJASTRE (César-Henri de), 1716.
 CASTELLANE-MAJASTRE (Henri - Augustin - Alphonse de), 30 juin 1764.
 CASTELLANE de Majastre (César -Elzéar de), 11 décembre 1784.
 CASTELLANE de Majastre (Henri-César de), 1795.
 CASTELLANE de Majolx (Honoré de), 1714.
 CASTELLANE de Majolx (Honoré-Brun de), en 171 .
 CASTELLANE-SAINT-JORS (Honoré-Alphonse de), 22 août 1740.
 CASTELLAS (Henri), 3 août 1778.
 CASTELLAS (Jean-Louis de), 8 novembre 1780.
 CASTELNAU (Pierre-François de), 4 février 1771.
 CASTELNAU (Thibaud de), 4 février 1771.
 CASTELNAU (Gabriel de), 26 octobre 1800.
 CASTÉRAS (Louis - François - Martin - Jean - Marie - Denis - Catherine de), 16 mai 1772.
 CASTRAGANE (Louis-Gabriel-Alexandre), 11 décembre 1784.
 CATELAN (Louis-Anne de), 1712 ; depuis Commandeur.
 CATELAN (Ponce-Roger de), 22 novembre 1757.

- CATELAN (François-Henri-Auguste de), 20 octobre 1729, et depuis Commandeur.
- CATELAN (Claude-Joseph de), 5 décembre 1737.
- CATELAN (Joseph-Aimable de), 13 mai 1774.
- CATELAN (Claude-Maurice-Augustin de), 19 octobre 1749.
- CATELAN (de), 1787.
- CATELAN (Jean-Baptiste-Augustin de), 11 janvier 1791.
- CATELAN (Jean-Étienne de), 11 janvier 1791.
- CATELAN (Jean-Antoine de), bulle du 26 janvier 1816.
- CAUCABANNE de Baudignan (F... de), bref du... 1790.
- CAUCABANNE de Baudignan (François-Bernard de), 17 juillet 1784.
- CAUCABANNE de Baudignan (Henri de), 30 octobre 1784.
- CAUCABANNE de Baudignan (N... de), bulle du 26 janvier 1816.
- CAULAINCOURT (Louis-Marie-Barthélemy de), 16 septembre 1774.
- CAULAINCOURT (Augustin-Jean-Gabriel de), 24 mars 1779.
- CAULAINCOURT (Jean-François-Camille de), 5 septembre 1779.
- CAULET de Grammont (Tristan de), 1735.
- CAUMONT de la Force (François-Philibert-Bertrand de), 15 septembre 1777.
- CAUPÉNE (Pierre de), 7 novembre 1758.
- CAUPÈNE (Henri de), 7 novembre 1758.
- CAUX (de), 1768, Commandeur.
- CAYLUS (Amable-Armand de), bref du... 1793.
- CAYS (Honoré-Roger-Marie de), 8 novembre 1770.
- CELLE (Louis-Marie de la), 21 mai 1775.
- CELLE de Bonary (Benjamin de la), 30 juin 1765.
- CELLE de Châteauclos (Léonard-Sylvain de la), 10 avril 1755.
- CELLE de Châteauclos (Léonard-Sylvain de la), 1787.
- CHABANS de Richemont (François-Jean-Baptiste-Jacques de), 6 février 1776.
- CHABOT (Louis-Anne de), 22 août 1753.
- CHABRIÈRES de Charmes (Pierre-Marie de), 5 juin 1792.
- CHAFFART (Roch), 5 avril 1796.
- CHAFFAULT de la Cenardière (Réné-Antoine du), 1718, et depuis Commandeur.
- CHAFFAULT (Charles-Augustin du), 21 juin 1773.
- CHAFFAULT (Julien-Alexis du), 15 juillet 1751.
- CHAFFAULT (Pierre-Gilbert du), 4 décembre 1775.
- CHAISE (Muraine de la), bulle du 8 février 1817.
- CHALVET (Louis-Philippe de), 1720.
- CHALVET (Jean-Baptiste-Louis de), 26 septembre 1751.

- CHALVET (Henri-Marie-Philippe de), 11 juillet 1751.
 CHALVET (Joseph de), page le 13 mai 1755.
 CHALVET (Jacques-François-Marie de), page le 16 avril 1756.
 CHALVET (Jean-François), 30 mai 1777.
 CHAMBON d'Arbouville (Jean-Baptiste-Louis-Pollux de), 31 mars 1776.
 CHAMBORANT (Barthélemy de), 29 juillet 1771.
 CHAMBORANT de Droux (François de), 2 juin 1770.
 CHAMBRAY (Jacques de), 27 mars 1701.
 CHAMBRAY (Louis-François de), 18 juin 1755.
 CHAMBRAY (Jacques de), 7 mars 1755.
 CHAMBRAY (Jacques de), bref du 20 avril 1781.
 CHAMBRAY (Georges de).....
 CHAMBRE de Vauborel (Charles-Louis de la), 1^{er} avril 1822.
 CHAMPAGNE (Marc-Marie de), 16 février 1784.
 CHAMPION de Verneuil (Eusèbe-Félix), bref du 20 août 1781; depuis Commandeur.
 CHAMPS de Morel de Crécy (Pierre des), 1726.
 CHAMPS (Jacques des), 30 mai 1777.
 CHANALEILLES (Joachim de), page en 1624, et mort à Malte en 1625.
 CHANALEILLES (Louis-Charles-Isidore de), 1787.
 CHANALEILLES (Isidore-Louis-Charles de), 25 juin 1790.
 CHANALEILLES du Vilar (Charles-François-Guillaume de), 18 octobre 1795.
 CHAPELLE de Jumilhac (Joseph-Louis-Marie de), 27 mars 1775.
 CHAPONAY de Fefins (Joseph de), 1716.
 CHAPT (Anne-Victor de), 10 janvier 1773.
 CHAPT de Rastignac (Alexandre-Hyacinthe de), 4 juillet 1778.
 CHAPT de Rastignac (Charles-Parfait de), 17 mai 1776.
 CHAPUIS (Claude-Gabriel), 30 mai 1777.
 CHARBONNEAU (Félix-Casimir-Marie de), 13 février 1815.
 CHARETTE (Athanase de),
 CHARETTE de la Colinière (Louis), 6 octobre 1762.
 CHARETTE de la Colinière (Louis-François), 7 septembre 1776.
 CHARETTE de la Colinière (François de), 27 décembre 1778.
 CHARPIN de Genetines (Louis de), 1^{er} juin 1558.
 CHARPIN de Fougerolles (André-Camille de), bulle du 17 février 1815.
 CHARPIN de Fougerolles (Hippolyte-André-Suzanne), bulle du 9 mars 1838.
 CHASSAIGNE (Benoît de la), 16 août 1778.

- CHASLUS (Gilbert de), 23 juillet 1754.
 CHASLUS (Louis de), 13 mars 1735, et depuis Commandeur.
 CHASSEPOT de Beaumont (François-Timoléon), 27 juin 1781.
 CHASSEPOT de Beaumont (Gabriel-Marie-Camille de), 22 mai 1778.
 CHASSEPOT de Beaumont et de Pissy (Adam-Charles-Gustave de),
 5 avril 1774.
 CHASPOUX de Verneuil (Eusèbe-Félix), 30 août 1780.
 CHASTE (Claude-Louis de la), 14 juillet 1700.
 CHASTEIGNER (René-Sylvestre de), 25 novembre 1786.
 CHASTEIGNER (Charles-Louis de), 17 avril 1758.
 CHASTELAIN (Pierre), 1816.
 CHASTELET (Antoine-Bernardin de), 29 octobre 1701.
 CHASTELET de Lomont (Florent-François du), 25 mars 1704.
 CHASTENET (Érard-Louis-Guy de), 10 août 1748.
 CHASTENET (Jacques-Auguste de), 5 juillet 1755.
 CHASTENET (Louis-Hubert-Placéard de), 31 août 1773.
 CHASTENET (Charles-Louis-Jacques-Maxime de), 16 avril 1775.
 CHASTENET (Louis-Robert-Arnaud de),
 CHASTENET de Lanty (Jean-Louis-Philippe de), 13 septembre 1755.
 CHASTENET de Puységur (Marie-Jean-Hercule de), 8 février 1786.
 CHASTRE (Charles-Louis de la), 2 mars 1768.
 CHASTRE (Pierre-Philippe-François de la), 25 septembre 1772.
 CHASTRE (Louis-Auguste de la), 6 septembre 1774.
 CHATEAUBRIANT (François-Auguste de), 11 novembre 1789, ancien
 ministre d'état.
 CHATEAUVERT (de), Commandeur en 1774.
 CHATEL (Jean-René du), 23 août 1755.
 CHATELARD (Antoine-Joseph-Marie de), 15 août 1778.
 CHATELARD (Pierre-Jacques-François-Marie de), 22 décembre 1763.
 CHATILLON (François-Marie de), 26 juin 1753.
 CHATTON (César-Thomas de), 21 septembre 1779.
 CHAUMONT (Jacques-Guy de), 4 janvier 1777.
 CHAUSSANDE (Alexandre-Thomas-Joseph-Jean de), 30 juin 1789.
 CHAUSSANDE (Joseph-Marie-Eugène de), 30 juin 1789.
 CHAUSSÉE (N.... de la), 11 février 1816.
 CHAUVERON (Alexandre-Ange de), 6 avril 1778.
 CHAUVET de la Vilatte (Antoine), 21 juillet 1709; depuis Comman-
 deur.
 CHAVAGNAC (Louis-Vic de), 18 octobre 1775.
 CHAUAUDON (Michel-Jérôme de), 27 septembre 1815.
 CHAYLAN (Pierre-François-Charles de), 15 juin 1774.

CHAYLAN (Jean-Baptiste de), 14 juin 1772.

CHAYLAN de Moriès (Charles-François de), page le 16 juin 1739.

CHAYLAN de Moriès (Auguste de), 13 mai 1784.

CHEFDEBIEN (François-Guillaume-Gabriel de), 29 décembre 1787.

CHEFDEBIEN (Paul-Serge-Anne de), 28 juillet 1788.

CHEFDEBIEN (Louis-François-Gabriel de), 21 janvier 1788.

CHEFDEBIEN d'Armissan (Maric-Joseph-Louis du), 18 octobre 1776.

CHEFDEBIEN d'Armissan (François - Guillaume de), 24 décembre 1787.

CHEFDEBIEN (François-Marie de), 21 janvier 1788.

CHÈNE de Saint-Léger (Philippe du), 16 juillet 1738, et depuis
Commandeur.

CHÈNE de Saint-Léger (Jean-Baptiste du), 9 mai 1778.

CHÈNE de Saint-Léger (Philippe du), 11 juin 1786.

CHEVALIER de la Coindardière (Jean-Marie), bulle de 1776.

CHEVALIER de Machonville (Auguste-Guillaume-Louis le), 21 octobre 1777.

CHÈZE-MUREL (Pierre-Joseph de la),

CHIAVARRY de Cabassolles (Jean - Baptiste - Joseph de), page le
5 octobre 1782.

CHILLAUD (Charles-Gabriel du), 4 juin 1720.

CHILLAUD (Dimanche-Pascal-Philippe de), page le 12 août 1767.

CHINOT de Fromessent (Bernard-Fortuné), 17 janvier 1823.

CHOISEUL (Charles-Angélique de), 9 juin 1738.

CHOISEUL (Félix-Louis-Raoul de), 30 avril 1780.

CHOISEUL (Albéric-César-Guignes de), bulle du 20 février 1817.

CHOISEUL d'Aillecourt (André-Maximilien de), 29 décembre 1782.

CHOISEUL d'Aillecourt (Gaspard-Marie de), 27 juin 1781.

CHOISEUL d'Aillecourt (Anne-Gabriel de), 1^{er} février 1780.

CHOISEUL d'Aillecourt (Augustin - Louis - Hilaire - Eugène de)
22 mai 1784.

CHOISEUL d'Aillecourt (Maxime-André de),

CHOISY (Jean-François-Joseph-Éméric de),

CIBON (Jean-François-Éléazar-Paul de), 13 octobre 1792.

CIRCOURT (Jean-Baptiste de), page le 26 janvier 1740, et depuis
Commandeur.

CIRCOURT (Jean de), 11 juillet 1767.

CIRESME de Bauville (Charles-François de), 17 février 1774.

CLARAC (Custave-Maurice-Philippe-Otton de), 26 juin 1787.

CLARAC (Charles - Otton - Frédéric - Jean - Baptiste de), 14 octobre
1787.

- CLERC (Antoine-Félix), 3 juillet 1777.
 CLERC (Joseph-François le), 22 juillet 1775.
 CLERCY (Jules de), 2 janvier 1792.
 CLERC de Fleurigny de Passy (Hubert-Claude le), 16 novembre 1687.
 CLERC de Fleurigny (Antoine-Claude-Édouard le), page du Grand Maître le 23 août 1740.
 CLERC de Fleurigny (Louis-Claude le), 31 décembre 1732.
 CLERC de la Forest-le-Roi (Jacques le), 26 janvier 1629.
 CLERC de Juigné (Armand-Louis le), 1735.
 CLERC de Lesseville (Anne-Charles-Guillaume le), 1^{er} mai 1757.
 CLERC de Lesseville de Juigné (Étienne-Charles-Olivier le), 21 septembre 1776.
 CLERMONT (Émeric-Louis-Juliette de), 25 mai 1775.
 CLERMONT-MONTOISON (François de), 1709.
 CLERMONT-MONTOISON (Philibert-Henri-Jules de), 2 juin 1782.
 CLERMONT de Montoison (Louis-Henri de), 26 mai 1771.
 CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN (Joseph de), 16 mai 1785.
 CLERMONT-ROCHECHOUART (Pierre de), 1712.
 CLERMONT-TONNERRE (Anne-Antoine de), 25 mars 1755.
 CLERMONT-TONNERRE (François - Jean - Baptiste, marquis de), 17 mars 1777.
 CLERMONT-TONNERRE (Amédée-Marie de), 10 décembre 1781.
 CLERMONT-TONNERRE (André-Marie de), 10 décembre 1781.
 CLERMONT-TONNERRE (N... de), bulle du 3 juin 1817.
 CLERVAUX (Louis de), 11 octobre 1771.
 CLERVAUX (Charles de), 11 avril 1775.
 CLÉRY (Jules de), 17 février 1815.
 CLUGNY (Charles de), 24 décembre 1727, et depuis Commandeur en 1776.
 CLUGNY (Charles-François de), 15 juillet 1731, et depuis Commandeur en 1783.
 CLUGNY de Lespervier (Charles-Antoine de), 13 septembre 1755.
 COETLOGON (César de), 1701.
 COLBERT (Félicité-Charles de), 13 août 1777.
 COLBERT (Alexandre-Pierre-Michel de), 11 janvier 1787.
 COLBERT (Charles-Antoine de), 1^{er} décembre 1795.
 COLBERT de Seignelax (Louis-Henri de), 1690.
 COLBERT de St-Pouange (Gabriel de), 1707.
 COLBERT de Maulevrier (Henri de), 1688.
 COLBERT de Maulevrier (Édouard-Charles de), 9 mai 1777.

- COLLINET (Allain-Louis-Dieudonné), 1789.
- COLOMBAUD (Jean-François), 30 mai 1777.
- COLONGE (Claude de), 25 mai 1703.
- COMARQUE (Raimond-Joseph de), 26 août 1785.
- COMBETTES (Claude-François-Marie de), 21 avril 1788.
- COMBRET (Joseph-Henri-Charles de), 21 avril 1788.
- COMBRET des Landes (N... de), bulle du 26 janvier 1816.
- COMCAISSAC (Joseph-François de), 1732.
- COMMINGES (Marc-Antoine-François-Sylvain-Théodore de), 15 juillet 1786.
- COMPASSEUR de Courtivron (Gaspard-François le), 3 avril 1763.
- COMPASSEUR de Courtivron (César-Louis-Maximilien-Gabriel le), 3 mai 1772.
- COMPASSEUR de Courtivron (Gaspard le), 29 juillet 1776.
- COMPASSEUR de Courtivron (Louis-Paul le), 26 août 1781.
- COMPASSEUR de Courtivron (Antoine-Nicolas-Philippe-Gaspard le), 24 mai 1784.
- COMPASSEUR de Courtivron (Louis - Antoine - François - Marie le), 12 mars 1787.
- COMPASSEUR de Courtivron (Victor le), 3 février 1815.
- COMTE (Théodore le), 7 mai 1778.
- COMTE de Nonant (Marie-Bonaventure-Jean-Joseph-Augustin le), 15 février 1777.
- CONIGANT (Alexandre-Jacques-Timoléon de), 21 juin 1771.
- CONTADES (François-Jules-Gaspard de), 19 août 1771.
- CONTADES de Gizeux (Louis-Gabriel-Marie de), 19 août 1771.
- CONTI de Falletans (Bernard-Ignace-Marie-Joseph de), 11 septembre 1774.
- CONTI de Montvallat (Jean-François-Casimir-Madeleine de), 27 mars 1782.
- COQUEBERT de Montbret (Gustave-Auguste de), 27 décembre 1821.
- COQUEREL (François-Claude de), 28 juillet 1787.
- COQUEREL le Cerf de Quelon (Hercule), 23 septembre 1787.
- CORBEAU (François-Maurice de), 16 juin 1777.
- CORBEAU (François-Marie de), 16 juin 1777.
- CORIOLIS-ESPINOUSE (Joseph-Antoine-François-Xavier de), 25 septembre 1772.
- CORIOLIS-ESPINOUSE (Jean-Charles-Regis de), page le 29 mai 1737 ; depuis Commandeur en 1783.
- CORIOLIS-ESPINOUSE (Joseph de), 1723.
- CORN de Caissac (Jacques de), 1701.

- CORN de Caissac (Mercure-Joseph-Jean-Pierre de), 28 décembre 1773.
- CORN de Caissac (Jean-Claude-François de), page le 26 juillet 1778.
- CORNET (François-Henri de), 14 mai 1778.
- CORNET de Briquesart (Jacques-Alexandre-Martin de), page le 28 mai 1767.
- CORNULIER (Jean-Baptiste de), 20 juillet 1764, et depuis Commandeur.
- CORN de CAISSAC (Joseph-François de)....
- COS-LA-HITE (Joseph du), 1700.
- COSNAC (Louis de), 26 décembre 1768.
- COSNE de Bullou (André de), 31 mars 1741.
- COSSÉ de Brissac (Timoléon de), 29 janvier 1702.
- COSSÉ de Brissac (Jean-Paul de,) 29 janvier 1702.
- COSSÉ de Brissac (Hugues-René de), 27 mars 1705.
- COSTA (François-Jean-Antoine-Thélémaque de), 16 février 1767.
- COSTA (Henri-François-Victor de), 27 mars 1782.
- COSTARD de Méry (Nicolas-François de), 26 décembre 1764.
- COSTARD de Saint-Léger (Philippe de), 12 janvier 1702.
- COTTETTE d'Angouvert (François-Robert de), 21 janvier 1780.
- COUESSIN (Athanase-Emmanuel-Joseph de), 1786.
- COUESSIN (N.... de), bulle du 3 juin 1817.
- COUR de Balleroy (Auguste-François-Joseph-Pierre de la), Commandeur en 1750.
- COURAUD de la Rochechevreuse (Gabriel-César), 25 mai 1701.
- COURONEL (Charles-Louis-François de), 10 août 1776.
- COURT de Pluvy (Jean le), 30 mai 1777.
- COURTARVEL (Jean-Louis-René de), 4 août 1770.
- COURTARVEL (Jules-Honcré-César de), 18 septembre 1768.
- COURTARVEL de Pezé (Claude-René-César de), 24 mai 1761.
- COURTARVEL de Pezé (de), 25 octobre 1791.
- COURTOIS (Dominique de), 3 juillet 1777.
- COUSTIN de Masnadeau (Charles-Armand de), 9 juillet 1784.
- COUSTIN de Masnadeau(Charles-Adrien de), 5 juillet 1783.
- COUTURIER d'Armenonville (Claude-André le), 12 juillet 1783.
- CRÉQUY (Robert de), 19 juillet 1713.
- CRÉQUY (N.... de), 8 décembre 1767.
- CRÉQUY-HÉMONT (Robert de), 14 novembre 1719.
- CRISPIN de Billy (Ernest-Pierre-Marie de), 9 juin 1817.
- CRESPY de la Mabillière (Jean - Baptiste-Charles - Joseph-Camille de), 3 décembre 1719.

CREST de Mont-Saint-Pierre (Pierre-Charles-François du), 12 février 1770.

CROCHARD (Armand-Michel de), 9 mai 1778.

CROISMARE (Louis-Eugène de), 2 août 1712.

CROISMARE (Amédée de), 29 novembre 1784.

CROISMARE (Alexandre de), 25 novembre 1786.

CROIX de Castries (Louis-Augustin de la), 3 juin 1731.

CROIX de Chevières (Anne-Félix de la), 25 mai 1775.

CROIX de Chevières (Charles-Paul de la), 10 avril 1759.

CROIX de Chevières (Auguste de la), 28 septembre 1790.

CROIX de Chevières de Pisançon (Gabriel - Alexandre - Matthieu de la), 17 octobre 1761.

CROIX de Chevières de Pisançon (Claude de la), 17 avril 1758.

CROIX de Chevières de Pisançon (Jean-François de la), 5 septembre 1783.

CROIX-CHEVRIÈRES de Saint-Vallier (Jean-Denis de la), le 9 octobre 1783.

CROIX-CHEVRIÈRES de Saint-Vallier (Jean - Claude - Marie de la), 2 août 1758.

CROIX-CHEVRIÈRES de Sayve (Matthieu-Antoine de la), 3 juillet 1778.

CROIX de Sayve (Joseph-Louis-Jules de la), 31 juillet 1784.

CROIX de Sayve (Gaspard-François de la), le 7 mai 1720, et depuis Bailli de Manosque en 1784.

CROIX de Tallevande (Charles de la), page le 2 juin 1776.

CROIX de Vaivres (N..., de la), 1^{er} décembre 1814.

CROPTE de Boursac (Louis-Joseph de la), 13 janvier 1756.

CROPTE de Chanterac (Louis-Charles-Hippolyte-Édouard de la), 15 juin 1776.

CROSE-LINCEL (de), Commandeur en 1784.

CROSE-LINCEL (Antoine - François de), page le 20 août 1741, et depuis Commandeur.

CROUY-CHANEL (Claude-François de Hongrie de), bulle du 30 mars 1816.

CROUY-CHANEL (Claude-François de Hongrie de), cousin du précédent, bulle du 26 janvier 1816.

CROUY-CHANEL (Claude-Henri de Hongrie de), bulle du 26 janvier 1816.

CROY (Claude-Maurice-Emmanuel de), 10 décembre 1771.

CROY de Solre (Jacques-Bertin de), 26 mai 1701.

CRUSSOÛL (Alexandre-Emmanuel de), 15 septembre 1763, et depuis Commandeur.

- CRUSSOL-MONTAUZIER (Marie-Adélaïde de), duchesse de Caylus,
3 juillet 1776.
- CRUZY-MARCILLAC (Philippe de), 1701.
- CRUZY de Marcillac (Armand-Marie-Joseph-Madeleine de), 12 fé-
vrier 1773.
- CUERS (de), Commandeur en 1776.
- CUGNAC de Dampierre (François), 19 mars 1713.
- CUGNAC (Armand-Louis-Claude-Simon-Marie-Anne de), bulle du
26 janvier 1816.
- CULANT (Hubert-Louis de), 23 août 1723, et depuis Bailli.
- CULANT (Hubert-Louis-François de), 15 septembre 1771.
- CULANT (Charles-Jean-Gilbert de), 2 septembre 1756.
- CUMONT (François-Louis-Auguste de), 8 mai 1725, et depuis Com-
mandeur.
- CUMONT (Léonard), 30 mai 1777.
- CUMONT (Pierre), 28 mai 1777.
- CUSSY (Charles-François de), 4 décembre 1775.
- CUSSY (François-Augustin de), 8 décembre 1767.
- CUSSY (François-Joseph de), 4 décembre 1775.
- CUSTINE (Jean-Louis de), 1715.
- CYRESME de Bauville (Charles-François de), 17 février 1774.
- CYRESME de Bauville (Pierre-David-Désiré de), 16 février 1797.
- DAMAS (Claude-Charles de), 23 décembre 1744.
- DAMAS (Étienne-Charles de), 29 juin 1754.
- DAMAS (Charles-Alexandre de), 4 mai 1766.
- DAMAS (Claude-Charles-Gilbert de), page le 24 février 1773.
- DAMAS (Casimir-Abraham-Claude de), 9 mars 1775.
- DAMAS (Ange Hyacinthe-Maxence de)....
- DAMAS d'Anlezy (Louis-Alexandre-Victor de), 18 mai 1757, et
depuis Commandeur.
- DAMAS de Thianges (N... de), 25 décembre 1778.
- DAMOISEAU (Alphonse-François de), 25 novembre 1786.
- DAMOISEAU de Provençy (Louis-Charles), 8 juin 1770.
- DAMPIERRE (Charles-Jacques-Pierre de), 5 septembre 1779.
- DANIEL le Fort de Lyfard, bulle du 23 février 1818.
- DANZEL de Boffle (François-Henri de), 5 octobre 1775.
- DARGET (N...), bulle du 26 janvier 1816.
- DAUPHIN (Joseph-Victor), 30 mai 1777.
- DAUVET (Adrien-Louis-Nicolas), 26 avril 1765.
- DAUVET (François-Dominique de), bref du 21 octobre 1783.

- DAVID de Beauregard (Arnault-Hippolyte de), page le 22 octobre 1782.
- DAVID de Beauregard (Alexandre-Jacques-Isidore de), 9 février 1786.
- DAVID de Beauregard (Alphonse-Camille - Frédéric de), page le 29 mai 1781.
- DAVY d'Amfreville (Charles-Bernardin), 10 janvier 1716; depuis Commandeur.
- DAVY d'Amfreville (Louis-Antoine), 22 juin 1733.
- DAX de Daxat (Aimé de), 1704.
- DELANDINE de Saint-Esprit (Jérôme de), bulle du 23 février 1818.
- DEMANDOLX de la Palu (Jean-Gaspard de), 6 juillet 1773.
- DEMANDOLX (Pierre-Jean-Baptiste - Alexandre de), 17 juin 1737, et depuis Commandeur en 1788.
- DESNOS (Nicolas-Charles), 26 juillet 1773.
- DESNOS (Nicolas-Pierre), 24 mai 1720, Commandeur de Magny en 1769.
- DESNOS (Nicolas-Pierre), 8 mai 1725.
- DESNOS (Nicolas-Pierre), 3 juillet 1724.
- DESQUES de la Pommeraye (Armand), 5 mai 1787.
- DEXMIER d'Archiac de Saint-Simon (Étienne - Louis - Marie de), 13 juin 1762.
- DEXMIER d'Archiac (Louis-François), 11 juillet 1766.
- DIENNE de Chavagnac (Claude de), 9 août 1700.
- DIENNE (Jean-Louis de), 22 septembre 1778; depuis Commandeur.
- DIENNE (Hippolyte de)....
- DIENNE (Charles-Joseph de)....
- DIENNE (Joseph de)....
- DIGOINE du Palais (Raymond de), 24 mai 1715.
- DIVE de Sainte-Foy (François-Nicolas de la), 8 mai 1725.
- DOISNEL de Montecot (Charles-Théophile), 6 février 1787.
- DOMANGEVILLE (Antoine-François-Thomas de), 23 juillet 1768.
- DONARIN (Jacques-Marie-Joseph le), 21 janvier 1778.
- DORDAIGNE (Bernard de), 17 juillet 1784.
- DORIA (Joseph-André), 13 septembre 1778.
- DORMY de Vesvres (Désiré-François de), 22 décembre 1775.
- DORMY de Vesvres (N.... de), bulle du 26 janvier 1816.
- DOUHET d'Auzers (Jean-Louis de), 4 août 1770.
- DOUHET de Marlat (Jean-François), 16 janvier 1780.
- DRAECK-LEOPARCHE de Rousselle (Maximilien-Louis), 19 août 1771

- DRÉE (Antoine-Gilbert de), 11 janvier 1772.
 DRÉE (Gilbert-Auguste de), 8 octobre 1786.
 DRESNAY (Joseph-Marie-Renaud du)...
 DREUILLE (Léon de), 19 juillet 1710.
 DREUX de Brézé (Joachim de), 23 mai 1714.
 DREUX-BRÉZÉ (Emmanuel-Joachim-Marie de)...
 DREUX-BRÉZÉ (Pierre-Simon-Louis-Marie de)...
 DRUMMOND de Melfort (Louis-Édouard-Geneviève de), 5 février 1777.
 DUC (Joseph-Étienne-Henri le), page le 10 janvier 1772.
 DUC (Marie-Joseph-François le), 8 avril 1777.
 DUC (Claude), 30 mai 1777.
 DUC (Antoine), 30 mai 1777.
 DUGON (Élie-Louis-Henri), 11 décembre 1782.
 DUGON (Élie), 13 août 1752.
 DURAND (François-Camille), 20 décembre 1777.
 DURAND de Sartous (Jean-Baptiste de), 8 octobre 1733.
 DURAND de Sartous (Jacques de), 10 février 1741; Commandeur en 1787.
 DURAND de Sartous (Jacques-Joseph-Emmanuel de), 11 septembre 1784.
 DURET d'Auxerre (Jean-Louis), 4 août 1770.
 ÉBRAIL (Henri-Marie-Dorothée d'), 8 mai 1779.
 ÉBRAIL (Paul-Victor-Marie d'), 21 juillet 1773.
 ÉCOTAIS de Chantilly (N... des), Bailli et Grand Hospitalier de la Langue de France en 1784. }
 ÉCOTAIS de Chantilly (Louis-Joseph de), 5 mai 1717.
 ÉCOTAIS de Chantilly (Anne-Guy-Louis-Roland des), 22 août 1774.
 ÉCUYER (Alexandre-Louis l'), 18 juin 1786.
 ÉCUYER d'Hagnicourt (Pierre-Marc l'), 21 mai 1781.
 ÉCUYER d'Hagnicourt (Charles-Marie l'), 21 mai 1781.
 EGMONT-PIGNATELLI d'Aragon (Charles-Joachim-Marie-Louis-Gonsague-Dominique-Vincent-Ferrier-François-Borgia d'), 17 avril 1771.
 EGMONT-PIGNATELLI (Alphonse-Louis-Philippe d'), 11 mars 1781.
 EGMONT-PIGNATELLI (Paul-Constant d'), 12 mars 1781.
 ÉLEVEMONT (Joseph-Emmanuel d'), 18 novembre 1750.
 ÉLIOT (Éléonore-Séraphin-Joseph d'), 18 mai 1783.
 ELZEUSES (Jean-François-Rigobert d'), 3 juillet 1786.
 ÉMÉ de Marcieu (Pierre-Éléonore d'), 1^{er} juin 1771.
 ÉMÉ de Marcieu (Alexandre d'), 13 juillet 1775.

- ÉMERIC de Choisy (Jean-Jacques-François-Joseph l'), 12 septembre 1735.
- ENFERNAT (Jean-Baptiste-Paulin de l'), 16 avril 1776.
- ENFERNAT (Marie-Charles de l'), 15 mars 1776.
- ENNETIÈRES de Mouscron (Balthazar-Alexandre d'), 8 mai 1752.
- ENTRAIGUES (Nicolas-Hyacinthe d'), 1709.
- ÉON de Celi (Anne-Laurent d'), 24 mai 1778.
- ERM (Julien-Marie-Hyacinthe d'), bulle de 1838.
- ESCALOPIER (Anne-Joachim-Regis de l'), 1751.
- ESCLIGNAC (Henri-Thomas-Charles d') 13 février 1766.
- ESCLIGNAC (Charles - Philippe - Cécile - Émilie - Fauchet - Othon - Xavier-Auguste d'), 19 octobre 1797.
- ESCLIGNAC (Henri-Ernest-Charles d')....
- ESCODECA de Boisse (Louis-Alexandre d'), 1736.
- ESCORAILLES (Jean-François-Marie de l').
- ESMANGARD (Jean-Nicolas), 14 août 1742.
- ESMOING (Jean-Emmanuel d'), 29 novembre 1786.
- ESPAGNE (Marie-André-Valentin d'), 30 mars 1775.
- ESPAGNE (Henri-Bernard d'), 15 septembre 1778.
- ESPAGNET (Édouard-Balthazar d'), 28 octobre 1787.
- ESPARBÈS de Lussan (Étienne d'), 11 août 1704 ; depuis Commandeur.
- ESPARRE (Marie-Claude-Gustave de l'), 22 octobre 1766.
- ESPARRE (Jean-Baptiste de l'), bulle du 26 janvier 1816.
- ESPIENNES (Joseph-Gabriel-Ghislain d'), 16 août 1783.
- ESPIENNES (Charles d'), 1796.
- ESPINASSE (Augustin-Étienne-Joseph de l'), 4 août 1792.
- ESPINASSE de Langeac (Égide-Louis-Edme-Joseph de l'), 1^{er} mai 1756.
- ESPINAY de Laye-Saint-Denis (Pierre-Marie d'), 1791.
- ESPINAY de Laye-Saint-Denis (Louis-Armand), 1789.
- ESPIÑCHAL (Alexis d'), 10 juillet 1776.
- ESPINCHAL (Hippolyte d'), 14 octobre 1777.
- ESPINE (Louis-François de l'), 23 juillet 1703.
- ESPINE (Louis-Guillaume de l'), 6 août 1791.
- ESPINE (Jean-Joseph-Guillaume de l'), bulle du 25 mai 1816.
- ESPINE du Poët (Paul-Jean-François-Joseph de l'), 1703.
- ESPINE du Poët (Philibert-Gabriel-Jean - Joseph - Sylvestre de l')
6 décembre 1761.
- ESPINOY (Louis-Armand d')....
- ESQUELSBECK d'Hust (Charles - Joseph d'), 16 septembre 1782.

- ESSARTS (André-Louis-Edmond des), bulle du 20 juin 1820.
 FSSARTS de Linières (Henri-Louis-Antoine des), 7 août 1705.
 ESSON (Marie d'), 15 octobre 1785.
 ESSON (N... d'), 11 décembre 1814.
 ESSON de Douville (François-Gabriel d'), 3 août 1767.
 ESSON de Douville (François-Charles d'), bref du 8 avril 1783.
 ESTAMPES de Valençay (Armand-Marie d'), 22 juin 1778.
 ESTANG de Parade (Gaspard-Joseph de l') 12 mars 1750, et depuis
 Commandeur.
 ESTANG de Parade (Joseph-Guillaume-François-Gabriel de l') ✓
 17 octobre 1715.
 ESTANG de Parade (Jean-Joseph-Alexis de l'), 11 octobre 1770.
 ESTANG de Parade (Joseph-Melchior de l'), 5 septembre 1772.
 ESTANG de Parade (Jacques-Joseph de l'), 21 mai 1759. . .
 ESTANG de Parade (Joseph-Guillaume-Hercule de l'), 13 sep-
 tembre 1767.
 ESTENDART d'Angeville (Charles-Dominique de l'), 27 janvier 1700.
 ESTERNOZ (Anne-Ferdinand d'), 22 juin 1773.
 ESTIENNE (Jean-Baptiste), 17 octobre 1715.
 ESTIENNE (Dieudonné d'), 30 décembre 1815.
 ESTIENNE (Alain d'), 30 novembre 1815.
 ESTOURMEL (Louis-Marie-Auguste d'), 6 mars 1755.
 ESTOURMEL (Alexandre-César-Louis d'), 9 mai 1780.
 ESTOURMEL (François - de - Sales - Marie - Joseph - Louis d'), 9 août
 1783.
 ESTOURMEL (César-Louis d'), 2 mai 1780.
 ESTUTT d'Assay (Gabriel-Alphonse-François d'), 13 octobre 1766.
 EUSTACE d'Omonville (François-Henri), 3 avril 1757.
 EVERLANGE de Witry (Robert-Joseph d'), 21 septembre 1780.
 FABRE de Mazan (Auguste), 9 avril 1788.
 FABRY de Fabrègue (Charles-Jean-Auguste de), 26 mai 1770.
 FAILLY (Alexandre-François-Guy-Abdon de), 30 mai 1768.
 FAILLY (Pierre-Louis-Marie de), 30 mai 1768.
 FALLET (Hyacinthe-Antoine du), 1709.
 FANTZUN (Antoine de la), 28 février 1787.
 FANTZUN (Henri de la), 28 février 1787.
 FASSION de Saint-Jay (Joseph de), 16 décembre 1700.
 FASSION de Brion de Saint-Jay (Pie de), 28 mai 1706; Grand } ✓
 Prieur d'Auvergne en 1775.
 FAUDOAS (Jacques-Léonard de), 10 décembre 1750.

- FAULTE de Venteaux (Pierre-Ferdinand de), 1^{er} septembre 1814.
 FAUR-BERAL-CUPENS (Vital-François-Théodore du), 9 juin 1775.
 FAURE de la Figarède (Honoré de), 1707.
 FAY (Just-Charles-César de), 6 août 1774.
 FAY (Philippe-Jean-Charles de), 27 janvier 1778.
 FAY (Charles-Anne-Auguste de), 12 février 1784.
 FAY (Louis de)....
 FAY de Gerlande (Pierre-Louis de), 28 octobre 1701.
 FAY de Gerlande (Pierre-Louis de), 13 février 1713.
 FAY de Maulevrier (Claude-Bertrand-Antoine de), 18 mars 1759.
 FAY de Puisieux (Charles-François de), 21 juin 1725.
 FAY de Solignac (Paul-Louis-Fortuné de), 22 avril 1786.
 FAY de la Taillée (Louis-Barthélemy du), 28 janvier 1779.
 FAY de la Tour-Maubourg (Joseph de), 14 mars 1708.
 FAY de la Tour-Maubourg (Marie-Nicolas de), 28 juillet 1768.
 FAY de la Tour-Maubourg (Joseph-Clément de), 2 octobre 1768.
 FAY de la Tour-Maubourg (Juste-Charles-César de), 6 août 1774.
 FAY de la Tour-Maubourg (Marie-Louis-Florimond de), 22 mai
 1784.
 FAYE (Jean de la), 18 janvier 1773.
 FAYET (Félix de), 27 août 1789.
 FAYET (N.... de), 2 janvier 1815.
 FAYOLLES (Jean-Constantin de), 3 juillet 1777.
 FEBVRE de la Grange (Auguste-François le), 1^{er} juillet 1780.
 FEBVRE du Quesnoi (Hervé le), 17 mai 1709.
 FEBVRE du Quesnoy (Jean-Henri le), 10 juillet 1763
 FEBVRE du Quesnoy (Hervé-Hyacinthe le), 3 août 1757.
 FEDEL (N.... de), bulle du 26 janvier 1816.
 FELINES de la Renaudie (Charles-Joseph de), 7 avril 1725; depuis
 Commandeur.
 FELINES de la Renaudie (Jean-Baptiste de), 4 août 1761.
 FÉLIX d'Olières (Lazare de), 1723.
 FÉRA de Rouville, bulle du 26 janvier 1816.
 FERET de Varimont (Louis de), 1718.
 FERRET (Étienne-Annet de), 24 février 1767; Commandeur en
 1785.
 FERRETTE (N.... de), 12 août 1816.
 FERTÉ-SENNETERRE (N.... de la), 15 octobre 1816.
 FERVAUX (Joseph-Alexandre de), 4 juillet 1776.
 FÈVRE (Charles le), 1730.
 FÈVRE de Laboulaye (Alexandre-Louis le), 22 avril 1786.

- FÈVRE d'Eaubonne (Louis-Michel le), 2 janvier 1711.
 FÈVRE d'Eaubonne (Bonaventure le), 25 février 1711.
 FÈVRE de Caumartin (Alexandre - Louis - François le), 13 juin 1759.
 FÈVRE de la Faluère (Antoine-Marc le), 11 janvier 1779.
 FÈVRE de Latre (Dominique - Ferdinand - Maximilien le), 19 février 1776.
 FÈVRE de Latre (Pierre-François le), 6 juin 1777.
 FÈVRE d'Omersson (Louis-François le), 4 juin 1712, et depuis Commandeur.
 FICTE de Soucy (Charles-Philippe de), 4 janvier 1784.
 FICTE de Soucy (Louis-Xavier de), 23 juin 1791.
 FILLEUL (Alexandre-Emmanuel le), 10 juillet 1785.
 FILLEUL de la Chapelle (Alexandre-Marie-Emmanuel le), 17 juin 1777.
 FILLEUL des Chenets (Louis-Gabriel, 22 janvier 1712.
 FIRMAS-PERIÈS (Armand-Charles-Daniel de), bulle du 4 janvier 1819.
 FITZ-JAMES (Édouard-Henri de), 21 mars 1752.
 FITZ-JAMES (Édouard de), 14 décembre 1777.
 FLAHAUT de la Billarderie (Alexandre - Sébastien de), 25 juin 1731.
 FLAHAUT de la Billarderie (Charles-François de), 6 avril 1748
 FLAVIGNY de Monampeuil (Louis-Ange de), 4 mai 1782.
 FLEURY (de), Commandeur en 1772.
 FLOTTE (Henri de), 1723.
 FLOTTE (Jean-François-Eugène de), 30 octobre 1784.
 FLOTTE (Louis-Ferdinand-Marie de), 6 février 1787.
 FLOTTE (Jean-Baptiste-Cyprien de), 13 mars 1797.
 FLOUGNY (Pierre-Élisabeth de), 13 juin 1756.
 FOIX de Paule (Marc de), 11 juillet 1776.
 FOLIN (Achille-Maurice de), page le 10 avril 1776.
 FOLIN (Alexandre-Bénigne-Didier de), bulle du 26 janvier 1816.
 FOLIN de Villecomte (Louis-Victor de), 27 juillet 1763; depuis }
 Commandeur et Chambellan du Grand Maître.
 FOLIN de Villecomte (Louis-Victor de), 4 juillet 1778.
 FON de Jean de Saint-Projet (N.... de la), 22 avril 1786.
 FONTAINE (Marie-Hubert de la), 13 mai 1785.
 FONTAINE de Boisard, 16 juin 1769.
 FONTAINES (Aléome-René-François de), 13 mars 1771.
 FONTANGES (Hugues-Marie de), 21 juillet 1765.

- FONTFROIDE (Jean-Baptiste), 3 février 1777.
 FORBIN de la Barbent (Adrien-Elzéar-Victor de), 30 mai 1779.
 FORBIN de la Barbent (Louis-Nicolas-Philippe-Auguste de), 11 janvier 1781.
 FORBIN-LA-BARBENT (Adrien-Elzéar de), 8 février 1791.
 FORBIN de Gardane (Gaspard-Antoine de), 22 septembre 1762.
 FORBIN de Gardane (François-Auguste-Fort de), page le 9 février 1784.
 FORBIN des Issarts (Charles-Joseph-Léon de), 2 novembre 1778.
 FORBIN des Issarts (Joseph-Henri de), 2 novembre 1778.
 FORBIN des Issarts (André-Joseph-Félix de), 21 mai 1786.
 FORBIN de Janson (Charles-Joseph-M.-Auguste de), 26 décembre 1785.
 FORBIN de Janson (Auguste-Edme-Joseph), 26 février 1789.
 FORBIN-JANSON (Achille-Palamède de), 14 avril 1747.
 FORBIN d'Oppède (Arsène-Charles-Marie - Sextius de), 7 janvier 1798.
 FORBIN d'Oppède (François-René de), page le 11 août 1747.
 FORBIN d'Oppède (Augustin-Pierre-Marie-Palamède de), 23 juin 1771.
 FORBIN-GARDANNE (François-Gaspard-Anne de), 6 mai 1732.
 FORCADE de la Roquette (N... de), bulle du 28 février 1818.
 FOREST de Divonne (Marie-Antoine-François de), page le 19 mai 1779.
 FOREST de Divonne (Louis-Marie-Ferdinand de la), 22 décembre 1778.
 FORESTA (Bruno-Marie de), 19 juin 1736, et depuis Commandeur.
 FORESTA (Joseph-Marie de), bref du....
 FORESTIER (Théodore le), 1^{er} février 1781.
 FORESTIER de Mobec (Pierre-Henri le), 8 octobre 1786.
 FORESTIER (Armand-Henri-Augustin le), 8 octobre 1786.
 FORESTIER d'Osseville (Louis de), 29 décembre 1784.
 FORGES de Caulières (Charles-Louis des), 1782.
 FORGES de Parny (Amédée-Paul-Julien de), 15 octobre 1785.
 FORGET (Jean-Claude de), 20 novembre 1757.
 FORGET (Claude-Adam-Édouard de), 26 juin 1787.
 FORGET (Claude-Anne-Édouard de), 20 juin 1787.
 FORGET (César-Jean-Claude de), 1^{er} septembre 1791.
 FORTIA de Pilleès (Alphonse - Nicolas - Joseph - Marie - Brunet de), 28 mars 1775.

- FORTIA de Pilles (Joseph-Louis-Marie-Félicie de), 29 septembre 1765.
- FOS de Laidet de Sigoyer (Louis de), 1712.
- FOS de Laidet de Sigoyer (Jean de), 1701.
- FOSSEZ de Fransart (Charles-César-Joseph des)....
- FOUCAUD (François-Jacques de), 1722.
- FOUCAUD (Jean-François de), 14 mars 1775.
- FOUCAULD (Valentin-Auguste-Joseph de), 29 avril 1784.
- FOUCAULD de Lardimalie (Louis de), 24 mai 1762.
- FOUCAULT (Louis-Marie-Florent de), bref de Paul I^{er}.
- FOUCHIER de Vaugely (Alexis-Pierre-André de), 21 avril 1785.
- FOUDRAS (Jacques de), 1715.
- FOUDRAS (Antoine-Alexandre de), 1722, et depuis Commandeur.
- FOUDRAS (Alexandre-Henri de), bref du 11 janvier 1775.
- FOUGASSE-LA-BASTIE (Jean-François de), 29 novembre 1718.
- FOULQUES de Villaret (Constantin-Jean-Jacques-Joseph de), bulle du 20 juin 1820.
- FOULQUES de Villaret (Jean-Constantin-Julien-Joseph)...
- FOUR (Henri-Nicolas du), 11 août 1717.
- FOUR-SAINT-LÉGER (Charles-Claude du), bulle du 9 juin 1818.
- FOURNAS la Brosse-Fabresan (Victor-François-Joseph), 11 août 1787.
- FOURNAUX de Cruikembourg (Philippe-François du), 31 mars 1724, et depuis Commandeur.
- FRAGUIER (Jean-François de), 20 décembre 1701.
- FRAGUIER (Armand-Pierre), 11 mars 1781.
- FRANC (François le), 30 mai 1777.
- FRANC de Mongey (Louis de), 21 novembre 1715, et depuis Commandeur en 1781, et Grand Prieur de Saint-Gilles en 1788.
- FRANCE d'Hésecques (Charles-Désiré-Hippolyte de), 11 décembre 1781.
- FRANCHET (Charles-Joseph de), 31 août 1773.
- FRANÇOIS (Paul-Pierre le), 3 octobre 1785.
- FRANQUETOT de Coigny (Jean-Philippe de), 12 janvier 1756.
- FRANSART (César-Joseph de), bulle du 18 mars 1819.
- FRANSURES de Villers (Jacques-Jean de), 16 mars 1718.
- FREIL (Joseph-Louis-M.-Alexandre de), 1^{er} juillet 1786.
- FRESLON de la Freslonière (Jean-Baptiste-Gabriel de), 12 juillet 1756, et depuis Bailli.
- FRESLON de la Freslonière (Alexandre-Louis-Hugues de), 5 juin 1769, et depuis Bailli.

FRESLON de la Freslonière (Amateur-Hippolyte de), 12 juillet 1768.

FRÉMONT de Rozay (Antoine-Nicolas-Louis-Charles de), 23 janvier 1815.

FREZÉAU de la Frézelière (Hilarion), 7 avril 1706.

✓ FRICON (Joseph-Alexandre de), 26 juin 1753, et depuis Commandeur.

FRICON (Augustin de), 21 juillet 1776.

FRICON (Jacques-François de), bulle du 11 août 1818.

FRICON de Parsac (Jean de), 23 juin 1700.

FROISSARD (Pierre-Bonaventure de), 24 mars 1779.

FROISSARD de Broissia (Bernard-Angélique de), page le 14 juillet 1731.

FROISSARD de Broissia (Philippe Bonaventure de), 24 mars 1799.

FROISSARD de Broissia (Philippe-Bonaventure), bulle du 26 janvier 1816.

FROISSARD de Broissia (Hilaire-Philippe-Laure de)...

FROISSARD de Poligey (Charles-Edouard de), 10 juillet 1785.

FROMONT (Auguste-Charles-Marie de), 7 avril 1781.

FROMONT (Victor-Amédée-André), 28 janvier 1783.

FROTIER (Claude-Meide-Louis de), 4 août 1770.

FROTIER de la Coste (Antoine-Louis-Marie), 17 juin 1740.

FROULAY (Louis de), 4 juillet 1711.

FUMEL (François-Joseph de), 28 juillet 1751.

FUMEL (Jacques de), 24 septembre 1771.

FUMEL Jacques-Pons de), 25 septembre 1772.

FUMEL (Marie-Joseph de), 4 juillet 1776.

FUMEL (Louis-Julien de), 28 mars 1782.

FUMEL (Joseph-Jules-César-Marie), 9 juin 1786.

GAILLARD (N.... de), Commandeur en 1744.

GAILLARD (N.... de), Commandeur en 1785.

GAILLARD (Dominique-Maurice-Victor de), 17 avril 1791.

GAILLARD (Bernard-Frédéric-Marie-Augustin de), 31 décembre 1791.

GAILLARD (Antoine-Alphonse de), 13 janvier 1795.

GAILLARD (Antoine-François-Frédéric de)....

✓ GAILLARD (Antoine-Marie-Jules-Jean-Baptiste-Marocille de)....

GAILLARD d'Agoult (Chrysostome de), page le 14 novembre 1736. et depuis Commandeur en 1744.

- GAILLARD d'Agout (Dominique-Gaspard-Balthazar de), page le }
6 mai 1732, et depuis Commandeur et Bailli.
- GAILLARD de Pourrières (Henri de), 1740.
- GAILLARDBOIS de Marconville (Charles - François. de), 5 janvier
1711.
- GAILLARDBOIS de Marconville (Marcou-Louis de), 27 avril 1714.
- GAILLARDBOIS de Marconville (Jean - Baptiste de), 9 juillet
1719.
- GAIN (Marie-Joseph de), 23 août 1772.
- GAIN (N... de), aumônier du Roi, 12 décembre 1776.
- GAIN de Linars (Pierre-Jean de), page le 18 juillet 1743, et de-
puis Commandeur en 1783.
- GAIN de Linars (Joseph de), 19 février 1771.
- GAIN de Linars (François de), 10 juin 1775.
- GAIN de Montagnac (Joseph-Raymond de), 10 avril 1777.
- GAIN de Montagnac (Louis-Léonard de), 23 août 1772.
- GAIN de Montagnac (Jean-Marie de), 15 juillet 1772.
- GALARD (Jean-Jacques-Rose-Victoire de), 17 août 1762.
- GALARD de Béarn de Brassac (Alexandre-Louis-Toussaint de),
16 mars 1775.
- GALARD de Béarn de Brassac (André-Hector-Marie de), 22 mai
1778.
- GALARD de Béarn (Marie-Louis-René), 1789.
- GALARD de Terraube (Louis-Antoine-Marie de), 30 avril 1788.
- GALARD de Terraube (Jean-Jacques de), 7 février 1741.
- GALARD de Terraube (Jean - Jacques - Rose-Victor de), 19 août
1762.
- GALÉAN (Octave de), 1713.
- GALÉAN (Octave de), 1726.
- GALÉAN de Gadagne (Louis-Auguste de)...
- GALÉAN de Gadagne (Charles-Félix de), 11 octobre 1710, et de-
puis Commandeur.
- GALÉAN des Issarts et marquis de Salerne (Charles-Hyacinthe-
Antoine de), 24 septembre 1757.
- GALIENS de Vedene (Charles-Félix des), 1710.
- GALLAND de Chavance (Claude de), 8 mars 1701.
- GALLÉAN de Gadagne (Charles-Marie-Félix de), 19 janvier 1762,
et depuis Commandeur.
- GALLÉAN de Gadagne (Marie - Joseph - Gaspard de), 19. février
1759.
- GALLIC d'Hybouville (Marie-François-Gabriel), 11 avril 1785.

- GALLOIS (René de), 23 mai 1764.
- GARD (Charles-Auguste du), 7 septembre 1777.
- GANNES de Coingis (Jean de), 30 mai 1612.
- GANNES de Coingis (Antoine-Charles de), 8 septembre 1662.
- GANNES de Fosseries (Jean-Baptiste-Alexandre-Marie de), 15 septembre 1777.
- GANNES de Fosseries (Louis-François-Alexandre-Marie de), 7 août 1791.
- GARDE de Saignes (Jean-Marc-Gabriel de la), page le 4 mars 1755.
- GARDE-SAINT-ANGEL (François de la), page le 7 septembre 1740, et depuis Commandeur en 1781.
- GARDE-SAINT-ANGEL (Pierre de la), page le 19 juillet 1739, et depuis Commandeur en 1788.
- GARNIER (Eugène-Philippe-Frédéric de), 27 mars 1784.
- GARNIER de Falletans (Paul-Eugène de), 22 avril 1786.
- GARNIER de Falletans (Eugène-Philippe-Frédéric de), 27 mars 1784.
- GARNIER de Fonblanche (Antoine de), 8 octobre 1693.
- GARNIER-SAINT-ANTONIN (Joseph - François - Félix de), page le 5 mars 1745.
- GARNIER-SAINT-ANTONIN (Joseph - Melchior - Victor de), 30 avril 1746.
- GARRIC d'Uzech (Marie-Louis - Antoine de), 21 janvier 1733, et depuis Commandeur.
- GARRIC d'Uzech (Maréchal de), Bailli en 1787.
- GASCQ de la Gasquie (Jean-François-Léon de), 31 juillet 1784.
- GASPARD de l'Estang (N...), Commandeur en 1787.
- GASPARD du Poet (N...), Commandeur en 1786.
- GASTE (Charles-Joseph de), 1721.
- GASTE (Louis-Magnin de), 11 avril 1785.
- GASTÉL (Claude-Charles-Joseph), 12 juin 1779.
- GASTON du Vigier (André-Pierre-Claude), 12 novembre 1734.
- GATINARA de Satiranne (Louis-Joseph-Arborio), 26 février 1755.
- GAUCOURT de Boësse (Gabriel-Sylvain-Nicolas de), 5 juin 1750, et depuis Commandeur.
- GAUD le Blanc du Roulet (François-Louis), 17 juillet 1761.
- GAUDECHART de Quéirieux (Albert-Louis-Marie-Aimé de), 12 juin 1765.
- GAUDIN (Joseph), bulle du 18 mars 1819.
- GAUFRETEAU (Guillaume de), mai 1791.
- GAUTHIER de Birañ (N...), bulle du 26 janvier 1816.

GAUTHIER de Saint-Paulet (Pierre-Blaise de), bulle du 8 février 1816.

GAUTIER d'Aiguine (Antoine de), 1717.

GAUTIER de Saint-Paulet (Louis Gabriel), 20 mars 1797.

GAUTIER de Saint-Paulet (Pierre-Antoine-Blaise de), 29 mars 1797.

GAUTIER de Valabre (Joseph-Paul de), 1718.

GAUTIER de Valabre (Jean-Baptiste-Ignace de), 1720.

GAUTIER de Valabre (Joseph-Dominique de), 20 mai 1746, et depuis Commandeur.

GAYARDON de Fenoyl, abbesse de l'Argentière (N... de), 19 septembre 1785.

GAYARDON de Fenoyl, comtesse de Loras (Charlotte-Claudine de), 18 octobre 1779.

GENEBROISE (Jean-Louis-Marie de), 29 mars 1775.

GERALDIN (Nicolas), 14 janvier 1718.

GERALDIN (François-Thérèse de), page le 17 août 1732, et depuis Commandeur en 1783.

GERBAIX de Sonas (Hippolyte de), 14 décembre 1783.

GERENTE (François-Gabriel de), 1716.

GERENTE de la Bruyère (Thomas-Dominique de), 1711.

GERENTE de la Bruyère (Esprit-Henri de), 1724.

GERENTE de la Bruyère (Augustin de), 1725, et depuis Commandeur.

GÉRÈS de Louppès (François-Jean-Joseph de), 25 octobre 1778.

GÉRÈS de Louppès (Jean-Joseph de), 15 septembre 1777.

GÉRÈS de Louppès (Pierre), 28 mars 1782.

GERMIGNEY (Jean-Charles de), 11 avril 1705.

GESLAIN (Psalmet-Nepomucène de), 2 septembre 1814.

GESTAS (Armand-Marie de), 28 février 1787.

GESTAS de Lesperoux (David-Georges de), 5 juillet 1755.

GEUVRIER (Faure-Benoît de), bulle du 8 février 1816.

GEVAUDAN (Joseph-Paulin-Casimir de), 10 décembre 1817.

GIGAULT de Bellefonds (Julien-Victor-Claude), 19 mars 1715.

GIGAULT de la Bedollière (Étienne de), 3 juin 1818.

GILLAIN de Brune (Gaspard-Louis), 1724.

GILLAIN de Brune (Nicolas-Tolentin-Xavier), 1724.

GILLAIN de Vilsteren (Nicolas), 1723.

GINESTOUS de Gravières (Jean-Louis de), 6 août 1781.

GINESTOUS de Gravières (Jean-Marie-François-Victor de), 8 octobre 1782.

GIRONDE Louis-Victor de), 26 mars 1790.

- GIRONDE (N... de), bulle du 20 mai 1817.
- GIRONDE de Montcorneil (Pierre-Catherine de), 19 janvier 1771.
- GLANDEVÈS de Castellet (Pierre-André de), 1702.
- GLANDEVÈS de Castellet (François de), 1712.
- GLANDEVÈS de Castellet (Jean-Baptiste de), 10 décembre 1733, et depuis Commandeur en 1781.
- GLANDEVÈS de Castellet (François de), page le 28 juillet 1748.
- GLANDEVÈS de Castellet (Charles de), page le 23 mars 1752, et depuis Commandeur.
- GLANDEVÈS de Niozelles (Charles de), 1706.
- GLÉON d'Urban (Jean-Baptiste-François de), 1740.
- GLISY (Charles-Louis-Louvel de), 3 janvier 1716.
- GODART de Belbœuf (Alexandre-Pierre-Pompée), 17 septembre 1768.
- GODART de Belbœuf (Antoine-Joseph de), 23 avril 1773.
- GOISSON (N... de), 22 novembre 1815.
- GONDRECOURT (Charles-Joseph de), page le 23 février 1763.
- GONDRECOURT (Charles-Gaspard-Paulin de), bulle du 26 janvier 1816.
- GONDRECOURT de Cousance (Charles-Joseph-Marie de), 20 août 1774.
- GONDRECOURT (Charles-Philippe-Marie de), 13 octobre 1796.
- GONDRIN d'Antin (Gabriel-Balthazar de), 18 mai 1702.
- GONNIVIÈRE (Édouard-Anne-Hervé de la), 4 décembre 1780.
- GONTAULT-BIRON (Louis-Antoine de), 26 avril 1702.
- GORGUETTE d'Argœuvres (Auguste de), 4 octobre 1788.
- GORGUETTE d'Argœuvres (N... de), bulle du 26 janvier 1816.
- GORGUETTE de Salency (Marie-Noël-Pierre), 23 septembre 1787.
- GORGUETTE (Marie-Charles-Armand de), 4 octobre 1788.
- GOSSELIN (Charles-François-Gabriel de), 4 décembre 1775.
- GOUBERVILLE (Louis-Constantin de), 18 avril 1786.
- GOUBERVILLE (Charles-François-Casimir de), 3 décembre 1772.
- GOUFFIER (Henri-Hiérôme de), 16 avril 1705.
- GOUIGNET de Bienassis (Joseph-Laurent-Matthieu de), 18 avril 1817.
- GOUJON de Thuisy (Charles-François de), 3 février 1761.
- GOUJON de Thuisy (Amable-Jean-Baptiste-Louis-Jérôme de), bref du 1^{er} février 1761.
- GOUJON de Thuisy (Louis-Jérôme de), 23 août 1751, et Commandeur en 1785.
- GOUJON de Thuisy (Jean-Baptiste-Charles de), 9 janvier 1781.

- GOUJON de Thuisy (Eugène-François), 17 septembre 1782.
 GOUJON de Thuisy (Charles-François-Emmanuel-Louis de), 3 juillet 1784.
 GOUJON de Thuisy (Auguste - Charlemagne - Machabé), 21 avril 1788.
 GOUJON de Thuisy (Georges - Jean-Baptiste-Louis), 16 décembre 1795.
 GOUJON de Thuisy (N... de), bulle de... 1816.
 GOUJON de Vaurouault (Claude-Hyacinthe de), 13 avril 1768.
 GOUJON de Vaurouault (N...), bref du 25 juillet 1779.
 GOURCY (Ignace-Jean de), page, le 26 juin 1745.
 GOURGUE (Anne-Joseph de), 15 juillet 1782.
 GOURGUES d'Aunay (Auguste-François de), 5 janvier 1815.
 GOURNAY (Maurice-Auguste-Marie de), 13 mars 1742.
 GOUY d'Arcy (Marie-Yves-Athanase-François), 21 janvier 1786.
 GOYON (Armand-Aimé-Ange-Michel), 29 août 1775.
 GOYON (Charles-Marie-Augustin de)....
 GRAMONT (Ferdinand de), 1715.
 GRAMONT de Vachères (Jean-Baptiste de), 1715.
 GRAMONT de Vachères (Jean-François de), 1715.
 GRAMONT de Vachères (André - Joseph - Hippolyte de), 29 juillet 1764.
 GRAMONT de Vachères (Louis-Philippe de), 18 janvier 1767.
 GRANDIN de Montigny (Hippolyte), 1790.
 GRANDIN de Montigny (Henri), 1790.
 GRANGE (N... de la), bref du 8 février 1816.
 GRANGE (Joseph-Laurent-Jules de la), 20 octobre 1817.
 GRANGE (Prosper-Amauri-Louis de la), 30 janvier 1787.
 GRANGE-GOURDON de Floirac (Hugues-Auguste de la), 24 mars 1779.
 GRANGES (Emmanuel-Antoine des), 4 avril 1783.
 GRAS de Preigne (Paul-Antoine de), 1700.
 GRAS de Preigne (André de), 1705.
 GRAS de Preigne (Apollinaire-René de), 23 décembre 1772.
 GRAS de Preigne (Ferdinand-Louis-Antoine de), 5 février 1776.
 GRAS de Preigne (André-Louis-Vincent de), 25 octobre 1796.
 GRAS de Préville (Balthazar de), 1706.
 GRAS de Préville (René de), 1707.
 GRAS de Préville (René-Charles de), page le 30 avril 1744.
 GRAS de Préville (Angélique-Raymond de), 14 mars 1757.

GRAS de Préville (René-Louis-Dominique de), 2 août 1758, et depuis Commandeur en 1776...

GRAS de Préville (Louis-Dominique de), 31 mars 1724, et depuis Commandeur en 1776.

GRAS de Préville (Joseph-Marie de)...

GRASSE (Jacques de), 4 septembre 1774...

GRASSE (Corentin-Louis-Joseph de), 5 décembre 1775.

GRASSE (Louis - Vespasien - François - Augustin - César - Xavier de), de minorité en 1781.

GRASSE (Alphonse-Joachim de), 8 avril 1792.

GRASSE du Bar (Pierre-Marie de), 22 mai 1756.

GRASSE de Montauroux (Jean-Baptiste de), 1706.

GRATET du Bouchage (Marie-Joseph de), 27 mai 1763.

GRATET du Bouchage (François-Joseph de), 30 novembre 1765.

GRATET du Bouchage (Gabriel de), 15 août 1778.

GRATET du Bouchage (Gabriel), bulle du 3 juin 1817.

GRATET de Dolomieu (Joachim de), 2 août 1723; Commandeur en 1775.

← GRATET de Dolomieu (Dieudonné - Sylvain - Guy de), 4 octobre 1750, et depuis Commandeur.

GRATET de Dolomieu (Alphonse-Guy-François de), page le 9 mars 1769.

GRATET de Dolomieu (Casimir-Auguste de), 17 juin 1769.

GRATET de Dolomieu (Arthur-Louis-Marie de), 25 juillet 1770.

GRAVE (Pierre-Marie de), 30 juin 1764.

GRAVE (Jacques-René-Marie de), 27 septembre 1777.

GRAVIER de Vergennes (Constantin de), bulle du 20 mai 1817.

GRAVIER de Vergennes (Louis-Joseph de), 20 mai 1817.

GRÉGOIRE des Nozières (Pierre), 30 juin 1764.

GREICHE (Carmel - Paul de), 1^{er} novembre 1739, et depuis Commandeur.

GREICHE (Agate-Guillaume-Louis de), 21 octobre 1777.

GREICHE (François-Robert de), 21 octobre 1777.

GREICHE d'Hagniéville (Mansuy-Rémy de), 24 mars 1765; Commandeur en 1786.

GREICHE d'Hagniéville (Charles - Thomas - Pascal de), page le 28 février 1766, et depuis Commandeur.

GREICHE de Jallaucourt (Henri-Dieudonné-François de), 19 janvier 1764.

GRESLIER (Fidèle-Amand-Célestin de), 1^{er} décembre 1758.

GRESLIER (Charles-Gédéon-Aimé de), 10 juillet 1776.

- GRESLIER de Concise (Charles-Auguste), 8 mai 1725.
 GRESLIER de Concise (Philippe de), 14 janvier 1768.
 GRIEU (Charles-Alexandre de), 1701.
 GRIEU d'Estimauville (François - Paul - Alexandrine de), 11 septembre 1781.
 GRIGNAN (N... de), bulle du 26 janvier 1816.
 GRIGNAN (François-Philogène-Joseph de)....
 GRIGNART de Champsavoy (Louis-Henri), 14 mars 1774.
 GRILLE (Jean-Augustin de), 1726.
 GRILLE d'Estoublon (Honoré-François de), 1719.
 GRILLE d'Estoublon (Charles-Hyacinthe de), 9 mai 1752.
 GRILLE d'Estoublon (Anne - Joseph - Louis - Marie de), 22 avril 1789.
 GRILLE de Robiac (Gaspard-Joachim de), 1702.
 GRIMALDI (Ignace-Louis de), 1722.
 GRIMALDI (Félix), 1726.
 GRIMALDI (Charles-Elzéar-Jean-François-Régis de), 5 mai 1768.
 GRIMALDI (Louis - Antoine - Joachim - Marie-Ignace de), page le 13 juin 1768.
 GRIMALDI (Anne-Marie-Joachim de), 9 mai 1771.
 GRIMALDI-BUEIL (Jean-Baptiste-Antoine-Marie-Hilipac de), 29 février 1756.
 GRIMALDI de Régusse (Alphonse-Léon de), 22 mai 1778.
 GRIMALDI de Régusse (Esprit-Auguste de), 6 août 1774.
 GRIMALDI de Régusse (Victor-Auguste de), 23 juillet 1775.
 GRIMAUDET (Jean-François de), 30 juillet 1786.
 GRIMAUDET (Jean-François-Prosper de), 4 octobre 1783.
 GRIMAUDET de la Rochebouet (François de), 14 octobre 1777.
 GRIMAUDET de la Rochebouet (Félix-Henri), 4 août 1757.
 GRIMAUDET de la Rochebouet (Félix), 3 novembre 1771.
 GRIMAUDET de la Rochebouet (François de), 5 février 1776.
 GRIMAUDET de la Rochebouet (François-Félix de), 1^{er} août 1815.
 GRIMAUDET de la Rochebouet (Amédée-Félix de), 16 juillet 1816.
 GRIMAUDET de la Rochebouet (François de), bulle du 9 juin 1818.
 GRIMOARD de Beauvoir du Rôure de Beaumont de Brisson (Denis de), 9 janvier 1779.
 GRIMOARD de Beauvoir du Roure de Beaumont-Brisson (François-Louis-Joseph de), 26 mars 1757.
 GRIMOULT de Villemotte (Jacques-Jean-Baptiste-Philippe-Louis de), 12 septembre 1785.
 GRIMOUVILLE (Gustave-Gabriel de), 21 janvier 1786.

- GRIVEL (Claude - Emmanuel - Joseph - Fidèle de), 29 décembre 1782.
- GROING (Charles le), 12 novembre 1721.
- GROING (Louis-Marie le), page le 22 décembre 1778.
- GROING (Joseph le), 22 février 1778.
- GROING de la Romagère (François le), 8 janvier 1700.
- GROING de la Romagère, 2 juillet 1701.
- GROLLIER de Frestol (Antoine-Charles-Eugène de), 4 mai 1776.
- GROLLIER de Servières (Charles-Joseph de), 16 février 1726, et depuis Commandeur.
- GROSOURDY (Armand-Étienne-Claude de), 1789.
- GROUCHY (Henri-François de), 12 décembre 1773.
- GUAST (Charles-Joseph de), 17 octobre 1712, et depuis Commandeur.
- GUAST (Michel-Paulin de), 6 novembre 1734, et depuis Commandeur.
- GUBERNATIS (Horace de), 1700.
- GUBERNATIS (Jérôme-Marcel de), 1713.
- GUÉRIN (Jean-Baptiste de), 1700.
- GUÉRIN (Charles-Proban de), 1701.
- GUÉRIN de Lugéac (Charles-Yoland de), 1723.
- GUÉRIN de Tencin (Louis de), 1716.
- GUÉRIN de Tourville (Alexandre - Maximilien - Emmanuel de), 16 septembre 1766.
- GUÉROULT (Ange-Marie de), 28 juillet 1787.
- GUÉROULT (N.... de), 28 novembre 1822.
- GUÉROULT de la Gohière (Jean-Louis), 1789.
- GUÉROULT de la Gohière (N.... de), 27 février 1815.
- GUERRIER (Faure-Benoît), 28 février 1776.
- GUERRY (Gilbert-Alexis-Aimé de), 21 mai 1776.
- GUERRY de Beauregard (Charles-François de), 14 mai 1779.
- GUEYDAN (Pierre - Claude - Secret de), 29 avril 1739, et depuis Commandeur en 1785.
- GUEYDAN (Étienne-Alexis de), 12 avril 1743.
- GUEYDAN (Timoléon de), 24 août 1744.
- GUIBERT (Guillaume-Marthe-Aimé de), 24 juillet 1772.
- GUIBERT de la Rostide (François-Joseph-Amédée de), 14 décembre 1791.
- GUIDY (Odon-Melchior), 30 mai 1777.
- GUIGNARD de Saint-Priest (François-Emmanuel de), 16 mars 1739.

- GUIGNARD de Saint-Priest (Charles - Antoine - Fulcrand - Emma -
nuel-Languedoc de), 2 août 1760, et depuis Commandeur.
- GUIGOURLUY (Louis-Florian-Paul de), 18 avril 1779.
- GUILHERMY (Jean-François-César de), bulle du 8 février 1817.
- GUILLAUMANCHES (François de), 28 juillet 1774.
- GUILLAUMANCHES (Jean-Baptiste de), 11 juillet 1774.
- GUILLAUMANCHES du Boscage (Gabriel-Pierre-Isidore de), février
1796.
- GUILLET de Pougny de Monthoux (Othon-Laurent-François de),
7 septembre 1771.
- GUILLET de Pougny de Monthoux (Othon de), bref du Grand
Maître.
- GUILLOT de Doussay (Charles de), page le 4 juin 1776.
- GUINEBAUD (Alexandre-Luc de), 1766.
- GUINEBAUD de la Grostière (François-Jacques de), 20 octobre
1716, et depuis Commandeur.
- GUINEBAUD de la Grostière (Constant de), 26 décembre 1768.
- GUINEBAUD de la Grostière (Henri-Auguste de), 22 mars 1779.
- GUINES de Bonnières (Jean-François de), 27 avril 1714.
- GUINES de Bonnières de Souastres (Charles-Marie de), 29 mai
1715, et depuis Commandeur.
- GUINES de Bonnières de Souastres (Guÿ-Louis de), 4 avril 1705.
- GUINOT de Dercies (Hélie de), 21 mars 1700.
- GUINOT de Dercies (Charles de), 23 mai 1703.
- GUIRAN de la Brillanne, Bailli et Commandeur de Bordères en
1779.
- GUIRAN de la Brillanne (Henri-François de), Bailli de la Capelle
en 1759.
- GUIZELIN (Charles-Louis-Joseph de), 13 décembre 1819.
- GUY (Marie-Yves-Athanase-François de), 21 janvier 1785.
- GUYON de Diziers de Montlivault (Éléonor - Jacques-François de
Salles de), 29 avril 1770.
- GUYON de Diziers (Casimir-Marie-Victor de), 29 octobre 1772.
- GUYON de Montlivault (Éléonor-Jacques-François de), 17 jan-
vier 1784.
- GUYOT de Danière (Louis de), 20 août 1774.
- GYEMARE (Louis-Auguste de), 5 février 1781.
- HAGET (Bernard-Louis du), page le 13 décembre 1754.
- HALLOT (Pierre-Nicolas), 3 juillet 1777.
- HALLOT de Goussonville (Louis-Auguste de), 11 mai 1771.

- HAMEL (Étienne du), 1718.
 HAMEL (Louis-Joseph du), 17 juin 1783.
 HAMEL de Bellenglise (Louis de), 1601.
 HAMEL de Bourseville (Gabriel-Chrétien du), 1700.
 HAN de Martigny (Louis du), 1725.
 HANGOWART (Louis - Marie - Antoine - Joseph d'), 11 septembre 1772.
 HANGOWART d'Avelin (François-Auguste d'), 3 décembre 1747.
 HARCOURT (Claude-Emmanuel d'), 24 juillet 1774.
 HARDAX (Charles-Louis du), 24 mars 1779.
 HARDOUIN de la Girouardière (Louis-François), 3 avril 1775.
 HARDY de la Lorgère (Pierre-Hyacinthe)....
 HARDY de la Lorgère (Hyacinthe), bulle du 23 février 1818.
 HARENC de la Condamine (Claude-Marie-Scholastique de), bulle du.... 1838.
 HAUTECLOCQUE (Léopold-Valentin-François), 6 juillet 1816.
 HAUTEFEUILLE (N... de), Commandeur de Slyppe en 1787.
 HAUTEFORT (Abraham-Frédéric de), 10 août 1748.
 HAUTEFORT de Surville (Emmanuel - Dieudonné de), 9 août 1700.
 HAUTOY (Hyacinthe du), 9 septembre 1733.
 HAUTPOUL (Jean-Henri d'), 8 février 1740.
 HAUTPOUL (Joseph-Paul-Marie-Louis d'), 14 juin 1772.
 HAUTPOUL (Joseph-Marie-Grégoire-Prosper de), 22 juillet 1775.
 HAUTPOUL (Charles-Marie-Benjamin d'), 3 mai 1777.
 HAUTPOUL (Marie-François d'), 18 mai 1777.
 HAUTPOUL Alexandre-Jean de; 9 février 1779.
 HAUTPOUL de Felines (Henri-Anne d'), 26 avril 1747.
 HAUTPOUL de la Terrasse (François-Pierre), 1760.
 HAUTPOUL de la Terrasse (François-Pierre), bref du 23 mars 1778.
 HAYE-LE-COMTE (de la), Commandeur en 1766.
 HAYE de Montbault du Chasteiller (Gilbert de la), 1^{er} juin 1700.
 HAYE-MONBAULT (Alexis de la), 31 juillet 1729.
 HAYE-MONTBAULT (Charles-Gabriel de la), 14 mai 1757.
 HAYEUX de Kerannevel (Jean - Marie des), page le 13 janvier 1779.
 HÉDOUVILLE (Pierre-Gabriel d'), 12 août 1782.
 HÉÈRE (Alexis-Simon de), 18 août 1712.
 HÉÈRE (Jean-Denis de), 24 mai 1714.
 HELLIOT (Eléonor-Joseph d'), 7 août 1779.

- HENNIN-LIÉTARD de Blincourt (Pierre d'), 1708.
- HENNEQUIN d'Ecquevilly (Armand-François d'), 15 février 1795.
- HENNEQUIN d'Ecquevilly (Amable-Charles d'), 13 août 1752.
- HENNEQUIN de Villermont (Alexis-Nicolas d'), 8 novembre 1814.
- HENNOT (Jean-François de), 26 novembre 1700.
- HENNOT (Joseph), bulle du 23 février 1818.
- HENNOT d'Octeville de Théville (André de), 3 janvier 1753.
- HENNOT de Théville (Joseph de), 28 novembre 1718, et depuis
Commandeur.
- HERBEMONT de Charmoy (Exupère-Alphonse)...
- HERBIERS (Antoine-Auguste des), 29 août 1754.
- HERBIERS de l'Étenduère (Charles-César-Séraphin des), 29 août
1754.
- HÉRICOURT (Antoine d'), 9 décembre 1781.
- HÉRICY (Alphonse-Robert d'), 25 décembre 1781.
- HÉRICY (Armand-Claude-Boromé), 9 janvier 1758.
- HÉRISSON (Gilbert-François-Gabriel d'), 13 septembre 1791.
- HESPEL (Albéric-Charles-Henri d'), 8 février 1779.
- HESPEL (Philippe), bref du Grand Maître de Hompesch.
- HEURTAUD d'Origny (N...), bulle du 23 février 1818.
- HEURTAULT de Lamerville (Gaspard-Louis-Charles-Marie), 21 oc-
tobre 1777.
- HIBON de Frohen (Marie-Ferdinand d'), bulle du 7 février
1837.
- HINNISDAL (Silvain-Armand d'), 25 décembre 1781.
- HOCQUART (Jules-Toussaint de), 9 avril 1770.
- HOCQUART (Gilles-Toussaint de), 11 juillet 1774.
- HOCQUART (Matthieu-Louis)....
- HOFFELIZE (Christophe-Thibaut d'), 17 août 1785.
- HONS de Favol (Jean-François-César des), 10 juillet 1779.
- HOTMAN (Timoléon d'), 31 août 1700.
- HOTMAN (Matthieu d'), 27 septembre 1700.
- HOUILLEY (Nicolas-Adrien-André de), 28 août 1821.
- HOUSSAYE (Vincent-Marie-François de la), 29 juillet 1779.
- HOUSSAYE (Augustin-Louis-Joseph de la), 29 juillet 1779.
- HOUSSAYE (Hyacinthe-Laurent-Victor de la), 16 juin 1783.
- HOUSSAYE (Charles-Eustache-Louis de la), 28 mars 1787.
- HOUX de Dombasle (Claude-Louis-Cécile du), 2 décembre 1779.
- HOZIER (Abraham-Charles-Augustin d'), 1^{er} août 1792.
- HUE de Caligny (Charles-Albert-Marie), 10 juillet 1760.
- HUE de Caligny (Albert-François-Chrétien), 15 juillet 1786.

HUE de Miroménil (Antoine - Frédéric - Thomas), 17 décembre 1769.

HUE de Miroménil (Bernard - François - Thomas), 11 décembre 1769.

HUGON du Prat de Margonnière (François), 1^{er} décembre 1644.

HUGON du Prat de Margonnière (Claude), 1^{er} décembre 1647.

HUGON du Prat de Margonnière (Louis-Henri), bref du.... 1790.

HUGUES (Jean-François-Adolphe d'), 12 mai 1780.

HUGUET de Varanges (Benoît-Ferdinand), 24 mars 1817.

HUGUET de Varanges (Pierre-Marie-François), 24 mars 1817.

HUMIÈRES (Louis-Joseph d'), 17 juillet 1784.

HUMIÈRES (Pierre-François-Joseph d'), 21 avril 1787.

HUET (Edmond), 25 mai 1730, et depuis Commandeur.

HUET de Guerville (Paul-Eustache), 25 août 1787.

HURAUULT (Anne-Maximilien), 29 novembre 1783.

HURAUULT (Louis), 6 octobre 1738.

HURAUULT de Vibraye (Anatole-Maximilien), 29 novembre 1783.

HURAUULT de Vibraye (Paul-Maximilien), 10 avril 1703.

HUTTEAU d'Origny (Antoine-Joseph)....

ICARD de Pérignan (Antoine d'), 15 juillet 1731.

IRISSON (Michel-Édouard-René de), 19 mai 1787.

ISNARD (Cyriaque - Laur - Toussaint - Joseph - Jules - François), 29 novembre 1768.

ISNARDS (Henri-Joseph des), 20 juillet 1724, et Commandeur.

ISNARDS (Charles des), 20 juillet 1725.

ISNARDS (Jean-Charles-Gaspard des), 15 décembre 1764.

ISNARDS (Esprit-Dominique-Stanislas des), 29 septembre 1760.

ISNARDS (Gabriel-Joseph-Martial des), 11 février 1786.

ISNARDS (Toussaint-Siffrin des), 13 juin 1759.

IZARN de Fraissinet (Joseph-Melchior-Louis d'), 8 août 1739.

IZARN de Fraissinet (Antoine-Godefroy d'), page le 18 décembre 1742.

IZARN de Fraissinet (Louis-Amiet d'), 13 juillet 1787.

IZARN de Fraissinet (Marie-Alexandre-Joseph), 30 juillet 1817.

JACOB de Tigné (René de), 11 mars 1719.

JACOB de Tigné (René de), 23 août 1723.

JACOB de Tigné (René de), 5 novembre 1764, et depuis Bailli.

JACOB de Tigné (Jean de), 31 juillet 1786.

JACOB de Tigné (Justinien-René de), 30 mai 1777.

- JACOB d'Aigremont (Louis-Nicolas), bulle du 21 février 1816.
 JAQUOT d'Andelarre (François-Éléonor-Prosper de), 26 juin 1777.
 JAQUOT d'Andelarre (Jean-Louis-Aimard de), 18 juillet 1772.
 JANVRE (Amable-Louis de), 14 août 1779.
 JANVRE (Gédéon-Amable-Parfait de), 25 février 1783.
 JASSON (Michel-Édouard-René de), 17 mai 1787.
 JAUCOURT (Pierre-Marie de), 27 février 1766.
 JAUCOURT (de), Commandeur en 1768.
 JAY (Nicolas-François-Gilles le), 3 juillet 1777.
 JAY de la Maisonrouge et de Tilly (Claude-Joseph le), mort le
 12 novembre 1735.
 JOANNIS de la Brillanne (Henri-Jean-Louis de), 4 décembre 1775.
 JOBERT (Claude de), 12 août 1736.
 JOLLY (Charles-Joseph-Toussaint), 27 août 1776.
 JORNOT (N... de), Commandeur en 1779.
 JOSSET (Joseph), 10 janvier 1727, et depuis Commandeur.
 JOUFFREY (Paul-Julien de), 21 janvier 1780.
 JOUFFROY (Agricola-Louis-Vinceslas de), 10 août 1785.
 JOURDAIN de Villiers (Philippe-Daniel), 23 juillet 1774.
 JOURDAIN de Villiers (Jacques-Léon), 13 août 1773.
 JOUSSINEAU de Tourdonnet (François-Marie de), 18 février 1778.
 JOUSSINEAU de Tourdonnet (Jacques-Louis-George de)...
 JUMEAU de Blou (Claude-Rolland le), 6 décembre 1751.
 JUMEAU des Perriers (Louis-Georges le), 14 novembre 1727.
- KERGU (Claude-Mathurin-Louis de), 18 janvier 1781.
 KERGU (Louis-Agathe-Marie de), 21 septembre 1779.
 KEROUARTZ (Charles-Achille-Paul de), 18 mai 1706.
 KEROUARTZ (Achille-Charles-Paul de), 14 mars 1710.
 KEROUARTZ (Achille-Charles-Alexis de), 2 mars 1734, et depuis
 Commandeur.
 KEROUARTZ (Claude-François-Louis de), 8 octobre 1777.
 KEROUARTZ (Albert de), 13 septembre 1819.
- LABAY de Viéla (Louis-Henri de), 16 mars 1787.
 LAC (Emmanuel-Jean-Joseph-Marie du), 13 avril 1771.
 LAC du Cluzel (Claude, comte du), 26 août 1778.
 LAC de Vice-Comtat (Charles-Grégoire du), 22 décembre 1770.
 LAC de Vice-Comtat (Grégoire-Catherine du), 27 avril 1767.
 LAC de Vice-Comtat (Nicolas-Charles du), 10 janvier 1773.

- LAC du Vice-Comtat (Marie-Antoine-Sérapion du), 13 août 1777.
- LACS du Bosquet (Charles-François-Hippolyte des), 21 octobre 1777.
- LADMIRAULT (Louis-François de), 12 juin 1759, et depuis Commandeur.
- LADMIRAULT (Antoine-Charles de), 19 mai 1787.
- LALAING (François-Joseph-Guislain de), 23 mai 1778.
- LALAING (Jean-Auguste-Joseph de), 21 octobre 1773.
- LALLEMANT (Noël-Marie-Charles), 20 mai 1770.
- LAMANON d'Albe (Jean-François de Paule), 2 mai 1780.
- LAMBERTIE (Charles-Philippe de), 3 février 1750.
- LAMBERTIE (Camille de), 1715.
- LAMBERTIE (Charles-Philippe de), 1722.
- LAMETH (Auguste-Louis-Charles de), 23 mai 1756.
- LAMETH (Alexandre-Théodore-Victor de), 9 novembre 1756.
- LAMETH (Charles-Malo-François de), 17 avril 1757.
- LAMETH (Alexandre-Théodore-Victor de), 3 avril 1761.
- LAMETH (Louis-Charles), bref du 11 juin 1781.
- LAMOIGNON (Félix-Urbain de), 4 janvier 1714.
- LAMOIGNON de Basville (Marie-Charles-Guillaume de), 29 septembre 1771.
- LAMOIGNON de Basville (Anne-Pierre-Chrétien de), 29 septembre 1771.
- LAMOIGNON de Basville (Chrétien-Guillaume-Jules de), 1^{er} juin 1776.
- LANCRY (Maximilien de), 1^{er} juillet 1786.
- LANCRY de Pronleroy (Joseph), 19 mars 1694.
- LANDE des Planis (François-Alexandre de la), 1^{er} décembre 1717.
- LANFRANCHY (Joseph-Marie-Maximilien de), 24 janvier 1782.
- LANFRANCHY (Jean-François-Marie de), 24 janvier 1782.
- LANGLOIS du Bouchet (César-Charles-Ferdinand de), bulle du 11 août 1818.
- LANGON (Ferdinand de), 26 juillet 1700.
- LANGON (Jean-Baptiste de), 8 avril 1705.
- LANGON (Augustin de), 16 mai 1723.
- LANGON (Hugues de)... 1723.
- LANGON (Pierre de), 18 octobre 1775.
- LANNION (Jean-Baptiste-Pierre-Joseph de), 17 juillet 1702.
- LANNOI (Ferdinand-Joseph de), 10 janvier 1773.

- LANNOI de Clervaux (Florent-Amour de), 15 juin 1781.
- LANTILLAC de Sedières (Alexandre-Louis-Marie-Anne), 12 juin 1780.
- LANTIVY (Camille-Philippe de), 18 août 1778.
- LANTIVY (Guy-Félicité de), 18 août 1778.
- LANTIVY (Louis-Georges-Maurice de), 22 décembre 1763.
- LARDENOIS, comte de Ville (Jean-Baptiste de), 14 octobre 1747.
- LARY de la Tour (Étienne de), 7 août 1744.
- LARY de la Tour (Jean-Paul de), 7 août 1744.
- LASCARIS (Jules-François-Marie-Guillaume de), 25 décembre 1768.
- LASCARIS-VINTIMILLE (Marje-Marinet-Louis de), 1^{er} février 1794.
- LASTEYRIE du Saillant (Jean-Baptiste de), 7 juillet 1748, et Commandeur en 1778.
- LASTEYRIE du Saillant (Jean de), page le 2 juin 1766, et depuis Commandeur.
- LASTEYRIE du Saillant (N...), bulle du 8 février 1816.
- LASTEYRIE du Saillant (Louis de), 5 mars 1782.
- LASTEYRIE du Saillant (Jean-Baptiste), 10 juin 1781, et Bailli.
- LASTEYRIE du Saillant (Henri de), 11 octobre 1784.
- LASTIC de Saint-Jal (Jean-Marie-Charles-Honoré de), 6 août 1775.
- LASTIC (Anne-François de), 9 janvier 1781.
- LASTIC de Saint-Jal (Jérôme-Marie de), 5 février 1781.
- LATIER de Bayanne (Armand-François de), 26 février 1773.
- LATIER de Bayanne, auditeur de Rote (Alphonse-Hubert de), 12 juin 1777.
- LATIER de la Touche (Jean-Baptiste de), 22 décembre 1742.
- LATRE (Jean-François-Bernard de), 23 avril 1763.
- LATRE (N... de), bulle du 26 janvier 1816.
- LAU (Claude-Martin du), 1701.
- LAU (Charles-Louis du), 1726.
- LAU (Louis-Hubert-Camille du), 13 mars 1774.
- LAUGIER (Philibert-Charles-Félix de), bulle du 8 février 1816.
- LAUGIER de Beaucouse (Jean-Baptiste de), 1715.
- LAUGIER-BEAUCOUSE (Joseph-Paul de), 13 décembre 1738.
- LAURENCE (Louis-Aimé), 29 juin 1789.
- LAURENCE (Louis-Alexandre), 9 août 1783.
- LAURENCIE (Jean-François de la), 18 août 1700.
- LAURENCIE (Jean-Henri de la), 23 octobre 1737, et depuis Commandeur en 1776.
- LAURENCIE (François de la), page le 15 novembre 1747, et depuis Commandeur en 1776.

- LAURENCIE (Charles-Gilbert de la), 29 septembre 1781.
- LAURENCIN de Beaufort (Charles-Gabriel-François de), 18 février 1763.
- LAURENCIN de Beaufort (Claude-Marie-Antoine de), 19 janvier 1764.
- LAURENS (Alexandre-Frédéric des), 19 septembre 1780.
- LAURENS (Charles-Joseph de), 1^{er} février 1781.
- LAURENS (Isidore-Louis de), 22 avril 1786.
- LAVAUUX (Louis-Marie-Joseph de), 6 mai 1783.
- LAW de Lauriston (Charles-François)....
- LÉAUMONT (René-Louis de), 10 décembre 1771.
- LÉAUMONT (Jérôme-Madelaine-Charles-Augustin de), 8 décembre 1767.
- LÉAUMONT de Puy-Gaillard (René de), 1701 ; Commandeur en 1773, et Grand Prieur de Toulouse en 1775.
- LÉAUMONT (Louis-Auguste de), 1^{er} mai 1774.
- LÉAUMONT-PUYGAILLARD (Jérôme de), 29 juin 1751.
- LÉAUTAUD (Louis - Auguste - Marie - Xavier de), 21 septembre 1796.
- LENET (Adolphe-Victor de), 2 mars 1786.
- LEMPs (de), Commandeur en 1762.
- LENS de Mornan (Achille-Joseph-Abdon de), 12 septembre 1784.
- LENS-TOPARCHE d'Oyghem (François - Ferdinand - Marie - Guislain de), 28 octobre 1776.
- LERS (Léopold-Clair de), 3 septembre 1791.
- LESCOURS (Gabriel-Marie de), 7 septembre 1776.
- LESCOURS (Jean-Baptiste de), 17 juin 1768.
- LESTRADE (Léon-Pierre-Marie de), 16 janvier 1780.
- LESTRADE (Jean-Baptiste de), 6 mai 1772.
- LESTRANGE (Alexis-Louis de), 7 avril 1725.
- LESTRANGE (de), Commandeur en 1774.
- LEUSSE (Joseph-Augustin-Claude-Gabriel de), 5 septembre 1772.
- LEUSSE (Marie-François de), page le 26 mai 1779.
- LEUSSE (André-Emmanuel-Jean-Baptiste de)....
- LÉVIS (Joseph-Antoine de), 9 octobre 1721.
- LÉVIS (Guy-Honoré-Jean-Thomas de)....
- LÉVIS (Guy-Henri-Joseph-Théodoré de)...
- LÉVIS-MIREPOIX (Athanaïse - Gustave - Charles - Marie de), bulle du 19 octobre 1816.
- LEZAY de Marnésia (Anne-Étienne de), 30 juillet 1737 ; Commandeur en 1786.

- LICHTERVELDE (Marie-Joseph-Augustin-Guillaume de), 7 février 1780.
- LIÈVRE de la Grange (Auguste-François-Joseph le), 1^{er} juillet 1770.
- LIGNERIS-PINON (Augustin - Louis - François - Jean des), 15 juin 1782.
- LIGONDÈS (François de), 6 décembre 1712.
- LIGONDÈS (Antoine-Gabriel de), 1716.
- LIGONDÈS (Amable-Frédéric de), 1^{er} juin 1771, et depuis Commandeur.
- LIGONDÈS (Claude de), 20 août 1786.
- LIGONDÈS (François de), 29 novembre 1786.
- LIGONDÈS de Nouzerines (Pierre de), 8 février 1777.
- LIGONDÈS de Rochefort (Hercule de), 11 décembre 1754, et depuis Commandeur.
- LIGONDÈS de Rochefort (Amable de), 10 août 1762.
- LIGONDÈS de Rochefort (Antoine de), 10 mai 1765.
- LINCEL (Frédéric de), 26 mars 1789.
- LINCEL (Gabriel-Joseph-Charles de), 14 février 1790.
- LINGIER de Saint-Sulpice (Léon-Hyacinthe), 20 avril 1733, et depuis Commandeur en 1763.
- LINGIER de Saint-Sulpice (N... de), Commandeur en 1782.
- LINIÈRES (Louis-Bernard-Colbert de), 1701.
- LINIERS (Philippe de), page le 27 novembre 1737, et depuis Commandeur en 1781.
- LINIERS (Charles-François de), 4 février 1761.
- LINIERS (Jacques de), 25 juillet 1765.
- LINIERS (Marc-Antoine de), 17 mars 1777.
- LINIERS (Jacques de), bref du 23 janvier 1783.
- LIONS de Barincourt (François - de - Sales - Léon - Maxime de), 26 juin 1787.
- LIONS de Noircarmes (Marie-Louis-Théodore des), 11 avril 1818.
- LIOTTIER (Barthélemy), 30 mai 1777.
- LIRÉ de la Bourdonnaye, 4 janvier 1761.
- LIVENNE (Jean-Louis-Charles-François de), 16 mai 1764.
- LIVENNE (Jean-Charles-César-Joseph de), 26 décembre 1768.
- LIVET de Barville (Marie-Louis-Charles de), 15 mai 1784.
- LIVET de Bareille (Alexandre-Marie-Armand de), 6 mars 1786.
- LIVET de Barville (Marc-Louis-Charles de), 15 mai 1764.
- LOMBARD de Montauroux (Pierre de), 20 avril 1723; Commandeur en 1778, puis Bailli.

- LOMBELON des Essarts (François-Louis-Marc de), 17 mai 1749, et depuis Commandeur en 1784.
 LOMENIE (Charles de), 24 novembre 1783.
 LONGA de Saint-Blancard (Amand de), 10 août 1817.
 LONGUÈVE (Jean-Louis-Henri de), bulle du 8 février 1816.
 LONJEAU de Saint-Michel (Louis-François de), 19 mars 1816.
 LONJON (Étienne-Albert de), 11 juin 1791.
 LONJON (Jean-Pierre-Marthe-Alphonse de), 19 avril 1793.
 LONJON (Jean-Pierre-Marthe de), 22 mai 1789.
 LONJON (Étienne-Albert de), 1^{er} janvier 1815.
 LONJON (Étienne-Marguerite de), 10 novembre 1796.
 LONJON de la Nogarède (Jean-Pierre-Alphonse de), 5 avril 1789.
 LONJON de la Prade (Jean-Pierre-Marthe de), 8 mai 1789.
 LONJON de la Prade (Étienne-Marguerite de), 10 novembre 1796.
 LOPIS de la Fare (Marcel de), 1715.
 LOPIS de la Fare (Louis-Siffren-Benoît de), 22 juillet 1724, et depuis Commandeur en 1776.
 LORAS (Charles-Abel de), 15 juin 1739; Commandeur et Bailli.
 LORAS (Louis-Catherine de), 18 juillet 1741, et depuis Commandeur.
 LORAS (Louis-Rosalie-François de), 10 janvier 1742, et depuis Commandeur.
 LORAS (Louis-Charles de), 1^{er} juin 1776.
 LORDAT (François de), 1700.
 LORDAT (Louis-Philibert-Victor de), 26 octobre 1785.
 LORDAT (Alexandre-Anne-Louis-Augustin de), 10 décembre 1787.
 LORDAT de Bram (François-Anne-Louis de), 16 juillet 1751.
 LORDAT de Bram (Joseph-Gabriel de), 1^{er} mai 1750, et depuis Commandeur en 1762.
 LORRAINE (Jacques de), 1^{er} mars 1715.
 LOSTANGES (Arnaud-Louis-Charles-Rose de), 11 août 1760.
 LOSTANGES d'Adémar (Charles-Louis-Arthur de), 15 décembre 1789.
 LOUBERT de Martainville (Alexandre de), 16 décembre 1700.
 LOUBERT de Martainville (N.... de), bulle du...
 LOUENCOURT (Marie-Aloph de), 11 décembre 1781.
 LOUENCOURT (Marie-François de), 11 décembre 1781.
 LOUENCOURT (Marie-François-Joseph de), 15 juillet 1791.
 LOYER (N.... de), du.... 1804.
 LÜDRES (François-Gabriel de), 1716.
 LUPPÉ (Louis-Guillaume de) 1791.

- LUPPÉ de Garané (Marc-Roger de), 1715.
- LUR (Charles-Philippe de), 6 décembre 1778.
- LUSTRAC (Louis-Benoît de), 18 juin 1786.
- LUXEMBOURG (Charles-Emmanuel)....
- LUZY de Couzans (Gilbert de), 1^{er} juillet 1775.
- MACHAULT (Charles-Henri de), 21 juin 1747.
- MACHAULT (Armand-Hilaire de), 30 décembre 1814.
- MACHAULT d'Arnouville (Charles-Henri-Louis de), 21 juin 1747.
- MACHECO de Préméaux, 24 mars 1765.
- MACHECO de Préméaux (François-Pierre de), 16 juin 1769.
- MACHECO de Préméaux (Guy-Hugues de), 18 juillet 1776.
- MACHECO de Préméaux (Claude-Palamède-Louis), du 27 février 1777.
- MACHECO de Préméaux (Charles-Louis-Palamède), bulle du 25 avril 1817.
- ← MAC-MAHON (Maurice de), 18 octobre 1761.
- MADIER (Jean de), 30 mai 1777.
- MADIER (N.... de), bulle du 25 mai 1816.
- MAGDELEINE de Ragny (Érard-Anne de la), 1701.
- MAGDELEINE de Ragny (François-Paul de la), 1719.
- MAGDELEINE de Ragny (François-Pierre de la), 27 octobre 1734, et depuis Commandeur en 1778.
- MAILLAN de Grandlac (Charles-Étienne de), 25 février 1786.
- MAILLARD (François de), 1^{er} juin 1767.
- MAILLARD de Landres (Marie-Innocent de), 26 juillet 1756.
- MAILLART (Charles-Anne-Louis-Hector de), 16 juin 1777.
- MAILLART (Jacques de), 16 juin 1777.
- MAILLÉ de la Tour-Landry (Jean-Hardouin de), 22 juin 1714.
- MAILLÉ de la Tour-Landry (Joseph-Antoine-Éléonor-Isidore de), 22 janvier 1715.
- MAILLET (Philippe-Aimé de), 30 avril 1780.
- MAILLY (Louis-Alexandre de), 15 juin 1720.
- MAILLY de Nesle (N.... de), 27 mars 1777.
- MAILLY de Rubempré (François de), 1720.
- MAILLY de Haucourt (Joseph-Marie-Éléonor de), 1715.
- MAISON de Cronis (N.... de), 21 janvier 1780.
- MALARD (Anne-Isidore de), page le 5 décembre 1768, et depuis Commandeur.
- MALARD (Augustin-Louis de), page le 4 février 1749; Commandeur en 1777.

- MALARMEY de Roussillon (Jean-François), 3 août 1769.
- MALET de Graville (Robert-Louis), 14 octobre 1777.
- MALIJAC (N.... de), Commandeur en 1751.
- MALVIN de Montazet (Léon de), 10 juin 1753, et depuis Commandeur en 1768.
- MALVIN de Montazet de Pachin (Jean-Baptiste-Claude de), page le 17 octobre 1762.
- MALVIN de Montazet (Jean-Joseph-Jacques de), page le 12 juillet 1766.
- MARAIS (Louis-Étienne des), 6 décembre 1748.
- MARBEUF (Bernardin-Hippolyte de), 24 mars 1712, et depuis Grand Prieur de Champagne.
- MARBEUF (de), 20 octobre 1774.
- MARCEL de Blein du Poët (Joseph-Ambroise de), 3 juin 1777.
- MARCEL de Blein du Poët (Joseph-Gaspard de), 5 mai 1740.
- MARCEL de Blein du Poët (Joseph-François-Ignace de), 23 novembre 1739.
- MARCEL de Blein du Poët (Joseph-Séraphin-Roch-Antoine), 8 novembre 1740.
- MARCELLANGES (N.... de), Commandeur de Charrières en 1772.
- MARCELLANGES (Aimé-Philippe de), 17 juin 1765.
- MARCHAND de la Châtelaine de Banans (Ferdinand-Henri-Marie de), 20 mars 1785.
- MARCHANGY (Louis-Antoine), bulle du 8 février 1816.
- MARCHE (Claude-Sylvain de la), 4 janvier 1768.
- MARCILLAC de Cruzy (Pierre-Louis-Alexandre de), 23 octobre 1794.
- MARESCHAL (Gaspard de), 17 juin 1769.
- MARESCHAL (Jean-François-Annibal de)....
- MARGALET (Joseph-Constance de), 11 janvier 1783.
- MARGALET (Joseph-Constant de), 20 juin 1790.
- MARGOT du Bois de Saint-Étienne (Louis de), 6 décembre 1778.
- MARICOURT (Alexis-Charles-Louis de), 26 mars 1775.
- MARK de Panisse-Tripoli (Pierre-Léandre de), 26 mai 1770.
- MARK-TRIPOLI (Alexandre-Jean-Baptiste-Auguste de), 16 janvier 1780.
- MARK-TRIPOLI de Panisse (Auguste-Alexandre-Jean-Baptiste de), 4 mai 1782.
- MARK-TRIPOLI de Panisse (Alexandre-Jean-Baptiste de), 13 janvier 1795.
- MARRON de Meillonas (Nicolas-Marie de), 13 mars 1817.
- MARSANGE (Charles-Jacques de), 23 décembre 1776.

- MARTEL (René de), 1700.
 MARTEL (René), 1^{er} février 1721.
 MARTEL (Joseph-Roch-Sophie de), 5 août 1775.
 MARTEL (Édouard de), 4 juillet 1791.
 MARTEL (N.... de), bulle du 8 février 1816. /
 MARTEL d'Ercé (Jean), 1^{er} février 1701.
 MARTELLIÈRE (Alexandre-Louis de la), 23 novembre 1786.
 MARTELLIÈRE (Martial-Charles-Eugène de la), 10 juin 1776.
 MARTIN de Bagnac (Michel-Victor de), 31 octobre 1785.
 MARTIN de Maiholas (Jean-Joseph de), 22 mars 1769.
 MARTIN de Puylobier (Antoine de), 1702.
 MARTIN de Puylobier (Louis de), 1706.
 MARTIN de Puylobier (Jean-Pierre de), 1709.
 MARTIN du Tyrac de Marcellus (Charles-Louis-Artus de), 14 janvier 1774.
 MARTIN du Tyrac de Marcellus (André-Joseph de), 15 février 1776.
 MARTIN du Tyrac de Marcellus (Marie - Louis - Augustin de) ,
 13 juillet 1776.
 MARTIN du Tyrac de Marcellus (Alexandre-Paul-Adrien de), 1781.
 MARTIN du Tyrac de Marcellus (Jean de), bulle du 25 mai 1816.
 MARTIN du Tyrac de Marcellus (Bernard-David-Marie de), 8 août
 1817.
 MARTIN du Tyrac de Marcellus (Marie-Louis-André-Charles de),
 9 juin 1818.
 MASCRANY (Louis de), 13 décembre 1737, et depuis Commandeur
 en 1779.
 MASSE (Pierre-Joseph), 3 juillet 1777.
 MASSOL (François-Louis-Antoine - Jean - Baptiste - Gaspard de) ,
 10 janvier 1787.
 MASSOL (Georges-Marie-Antoine de), 10 janvier 1787.
 MASSOL de Rebetz (Jean-Claude-Charles de), 26 juin 1757.
 MASSON d'Authumne (Jean-Léger de), 30 septembre 1711.
 MASSON d'Authumne (Charles-Marie-Pierre-Félix de), 23 mars 1765.
 MASSON d'Esclans (Charles-Marie-Pierre-Félix de), 23 mars 1765.
 MATHAN (Philippe de), 20 mai 1702.
 MATHAREL (Armand-Joseph-Henri de), 5 février 1765.
 MAUCLERC de Marconnay (Henri-Romain-Armand de), 16 octobre
 1781.
 MAULÉON de Monlezun (Jean-Baptiste de), 2 août 1775.
 MAULÉON de Savaillan (Pierre de), 27 septembre 1729, et depuis
 Commandeur en 1765.

- MAUMIGNY (Charles-Jean-Louis-Guy de), 11 janvier 1779.
 MAUMIGNY (Louis-François-Marie de), 11 janvier 1779.
 MAUMONT (Léonard de), 11 janvier 1772.
 MAUPEOU (Alexandre-René de), page le 30 avril 1773.
 MAUPEOU (Augustin-René de), 22 décembre 1778.
 MAUPEOU (Charles-Victor-René de), 1^{er} mai 1750.
 MAUSSABRÉ (Charles-Hilarion-Hector), bulle du 11 août 1818.
 MAYNARD (Aimé-Bonaventure-Benjamin de), 14 décembre 1777.
 MAZELIÈRES (Joseph-Marie de), 30 mai 1775.
 MAZELIÈRES (Joseph-Denis de), 22 septembre 1788.
 MAZIS (Athanasie-Paul des), 13 juin 1771.
 MAZIS (Henri des), page le 8 octobre 1756.
 MÉALET de Fargues (Jean-Joseph de), 23 juin 1711.
 MÉALET de Fargues (Jean-Joseph de), 12 novembre 1724.
 MÉALET de Fargues (Jean de), 1^{er} juin 1725.
 MÉALET de Fargues (Jean-Joseph-Louis de), 28 juin 1760.
 MÉALET de Fargues (Jean-Joseph-Amand-Barthélemy de), 4 juin 1765.
 MÉALET de Fargues (François de), 4 août 1770.
 MÉALET de Fargues (François-Jean-Népomucène de), 24 avril 1773.
 MÉALET de Fargues (Jean-Joseph-Marie-Madeleine de), page le 14 juillet 1774.
 MÉALET de Fargues (Jean-Joseph-André de), 16 juin 1777.
 MÉALET de Fargues (Jean-Philippe de), 25 février 1777.
 MEAUSSÉ (Jean-Charles de), page le 26 août 1733, et depuis Commandeur.
 MELAT (Jean-Baptiste-François-Joseph de), 16 août 1773.
 MELET (Guillaume-Amand de), 5 mai 1787.
 MENON de Ville (Joseph-Pie-Gabriel), 27 janvier 1746, et depuis Commandeur en 1776.
 MENON de Ville (N... de), Commandeur de Bellecombe en 1784.
 MANOU (René de), 22 septembre 1777.
 MENOU (Philippe-François-Denis de), page le 14 mai 1757.
 MENOU du Jon (Michel de), 25 avril 1778.
 MENTHON (Marie-Bernard-Ennemond de), 9 août 1787.
 MÉRIGOT de Sainte-Fère (Achille-Joseph de), 18 août 1770.
 MÉRIGOT de Sainte-Fère (Jean-Baptiste de), 10 juillet 1763.
 MERLE (François-David du), 18 novembre 1712.
 MERLE (Nicolas-Pierre-Bonaventure de), 6 juin 1764.
 MERLE de Blancbuisson (Théodore-Louis du), 5 août 1718.

- MERLE de Blancbuisson (Jean du), 4 mai 1714.
 MERLE de la Gorce (Jean-Matthieu de), 4 juillet 1776.
 MESGRIGNY (Adrien-Charles-Marie de), 1^{er} août 1778.
 MESGRIGNY (Louis-Marie, marquis de), 16 octobre 1781.
 MESGRIGNY (Marie-Pierre-François de), 29 novembre 1783.
 MESGRIGNY de Villebertin (Jean-Antoine de), 23 juillet 1703.
 MESGRIGNY de Villebertin (Jean-Louis de), 13 septembre 1704.
 MESGRIGNY de Villebertin (Jean-Charles-Louis de), 16 janvier 1746, et depuis Commandeur.
 MESGRIGNY de Villebertin (Pierre-Antoine-Charles de), 31 janvier 1749, et depuis Commandeur.
 MESNARD (Aimé-Benjamin de), 14 décembre 1777.
 MESNARD (Louis-Charles-Bonaventure - Pierre de), 21 août 1774
 MESNARD (Jacques-Fidèle-Bonaventure de), 14 décembre 1777.
 MESNEUST du Chastellier de Brequigny (Charles-Martin le), 1704
 MESNIL de Livry (Bernardin du), 13 mai 1700.
 MESNIL de Jourdan (Charles-François du), 9 novembre 1703.
 MESNIL de Maricourt (Alexis-Charles-Louis du), 26 mars 1775.
 MESNILDOT (Auguste-Félix-Jules de), 21 octobre 1786.
 MESSAY (Charles-Achille de), 7 janvier 1815.
 MESSEMÉ (René-Dominique de), 4 avril 1764.
 MESSEMÉ de Saint-Christophe (René-Vincent de), 1704.
 MÉTAYER de la Haye (Alexandre-Éléonor), 9 mars 1720.
 MEYRONNET de Saint-Marc (N... de), 17 août 1815.
 MILLET d'Arvillars (Joseph-Jean de), 2 avril 1754.
 MILLEVILLE (Marie-Octave de), 12 février 1821.
 MIRANDOL (Louis-Raimond-Joseph de), bulle du 9 juin 1818.
 MIREBEL (N... de), bulle du 8 février 1816.
 MOLETTE de Morangiès (Jean-Adam de), 27 avril 1738.
 MOLINE (Jean-Marie de), 3 juillet 1777.
 MOLLAN (Jacques-Amédor de), 1713.
 MONCHY (Jean-François de), 12 janvier 1702.
 MONDION (Charles-François de), 15 février 1723.
 MONDION (Marc-Félicité de), page le 13 juin 1771.
 MONESTAY de Chazeron (Jacques-Marien de), 2 août 1770.
 MONESTAY de Chazeron (Charles-Joseph de), 19 janvier 1771.
 MONESTAY de Chazeron (Pierre - Antoine - Octave de), 24 juillet 1777.
 MONET (N... de), bref du 23 juillet 1773.
 MONGENET (François-Bernard de), 15 janvier 1787.
 MONIER de Sausses (Louis de), 1709.

- MONS (Jacques-Sulpice de), 1701.
- MONSPEY de Vallière (Joseph-Henri de), 18 février 1715.
- MONSPEY de Vallière (Pierre-Paul-Alexandre de), page le 16 mars 1754, et depuis Commandeur en 1783.
- MONSTUÉJOLS (Charles de), 1718.
- MONSURES d'Auvilliers (Nicolas de), 16 juin 1707.
- MONTAGU (Joachim-Adrien-Anatole de), bulle du 20 juin 1820.
- MONTAGU (Auguste-Louis-Sophie de), 20 mars 1780.
- MONTAIGNAC (Claude de), 13 avril 1702.
- MONTAIGNAC (Gilbert de), 22 décembre 1706, et depuis Commandeur
- MONTAIGNAC (Gilbert -Amable de), page le 1^{er} janvier 1756, et depuis Commandeur.
- MONTAIGNAC (Gilbert de), page le 16 décembre 1772.
- MONTAIGNAC (Gilbert -Amable de), Commandeur de Villefranche en 1787.
- MONTAIGNAC de Chauvence (Gabriel de), 4 juillet 1711, et depuis Commandeur.
- MONTAIGNAC de Chauvence (Joseph de), 1^{er} mars 1773.
- MONTAIGNAC de Chauvence (Alexandre de), 2 mars 1773.
- MONTAILLEUR (Justin-Alexandre-Henri de), 15 novembre 1814.
- MONTAINARD (Louis-François-Raymond de), 18 septembre 1774.
- MONTAINARD (Joseph-Ignace de), 17 avril 1774.
- MONTAINARD (Guy-Paul-Amédée de), 18 avril 1780.
- MONTAINARD de Montfrin (Joseph-Ignace), 17 avril 1773.
- MONTAINARD de Montfrin (Juste-Henri-François de), 16 avril 1773.
- MONTARBY (Louis-Charles-Marie de), 6 mars 1772.
- MONTAUT de Brassac (Jean-Louis-Tristan de), 9 août 1788.
- MONTBEL (Athanase-Charles-René-Louis de), 1^{er} juin 1776.
- MONTBLANC (Antoine-Paulin de), bulle du 24 novembre 1818.
- MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC (Philippe de), 8 août 1595.
- MONTBOISSIER - BEAUFORT - CANILLAC (Guillaume - Eustache de), août 1675.
- MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC (Charles-Henri de), 14 octobre 1714.
- MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC (Édouard), 21 juin 1714.
- MONTBOISSIER - BEAUFORT - CANILLAC (Charles -Henri - Philippe de), 26 novembre 1719.
- MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC (Jean-Éléonor), 1722.
- MONTBRUN d'Angosse (Pierre-Paul), 20 décembre 1788.
- MONTCALM (Louis-Barthélemy-Dieudonné de), 19 août 1765.

- MONTCALM (N....de), bulle du 8 février 1816.
- MONTCALM de Gozon (Gilbert-François-Dieudonné de), 5 juillet 1744.
- MONTCALM de Gozon (Louis-Marie-André-Dieudonné de), 18 juin 1786.
- MONTCALM-GOZON (Édouard-Gabriel de), 18 mars 1788.
- MONCANISY (Guillaume-René de), page le 12 août 1751, et depuis Commandeur.
- MONTCORNEIL (Dominique-Louis de), 26 mai 1770.
- MONTFERRÉ (Marie-Ernest de)....
- MONT-D'OR (Jean-Joseph de), 5 juillet 1761.
- MONT-D'OR (Charles-Humbert de), 11 janvier 1774.
- MONTECLER (Georges-François de), 2 avril 1717.
- MONTECLERC (Henri-François), 16 décembre 1744.
- MONTFALCON de Saint-Pierre (François-Philibert de), 6 juin 1715.
- MONTFERRÉ (Bányuls de), 5 novembre 1791.
- MONTFERRÉ (Marie-Ernest-Banyuls de), bulle du 25 mai 1816.
- MONTGENET (Antoine-François de), 17 septembre 1814.
- MONTHOLON (Louis-Désiré de), 21 mai 1786.
- MONTI (Charles de), 12 octobre 1724.
- MONTI de Launay (Charles-Claude de), 6 mai 1721.
- MONTIGNY (Jean-Baptiste-Jérôme de), 15 juillet 1752.
- MONTIGNY (Guillaume-Louis de), 4 avril 1780.
- MONTIGNY (Louis-Guillaume de), bulle du 22 août 1819.
- MONTJOUVENT (Jean-Éléonor de), 12 janvier 1702.
- MONTJOUVENT (Jacques de), 7 avril 1702.
- MONTMORENCY-LAVAL (Louis-Adélaïde de), 23 février 1753.
- MONTMORENCY-LUXEMBOURG (Charles - Emmanuel - Sigismond de), 4 décembre 1775.
- MONTMORIN (Jean-Baptiste-Europe de), 2 juin 1777.
- MONTMORT (Armand-Louis-Renaud de), 23 septembre 1777.
- MONTOLIEU (Michel de), 1701.
- MONTOLIEU (Scipion-François de), 1701.
- MONTOLIEU (Jean-Augustin de), 1701.
- MONTOLIEU (François-Cyprien de), 1701.
- MONTOLIEU (Nicolas de), 1702.
- MONTRATIER de Parazols (Jean-Baptiste-Antoine de), 21 juin 1777.
- MONTROND d'Escou (Gustave-François de), 25 mars 1792.
- MONTS (Jean-Baptiste-Jacques de), 25 septembre 1782.
- MONTS de Savasse (Louis-Joseph de), 9 septembre 1717.
- MONTS de Savasse (Félicien de), 6 mars 1718.

- MONTs de Savasse (Adolphe-Louis-François de), 20 mai 1787.
- MORARD (Jean - Baptiste - André - Avelin - Marie - Martin de), 2 juin 1761.
- MORARD d'Arces (Marie-Joseph-Apollinaire de), 1795.
- MORÉAL de Commenaille de Vernois (Nicolas de), 29 octobre 1716.
- MORÉAL de Vernois (Pierre-François de), 15 juillet 1709.
- MOREL d'Aubigny (Achille-Hardouin), 22 juin 1712.
- MOREL de la Colombe (Gilbert-Charles), 11 octobre 1784.
- MOREL de Than (François-Henri de), 14 mai 1779.
- MOREL de Than (Jacques-Gaspard de), 16 avril 1774.
- MOREL de Villeneuve de Mons (Joseph-Philippe-André de), 4 juillet 1787.
- MORETON de Chabillant (Antoine - Apollinaire de), 25 janvier 1709.
- MORETON de Chabillant (Louis de), 1713.
- MORETON de Chabillant (Joseph de), 23 juin 1711.
- MORETON de Chabillant (Louis de), page le 19 janvier 1727, et depuis Commandeur et Bailli.
- MORETON de Chabillant (Pierre-Charles-Fortuné de), 6 septembre 1771.
- MORETON de Chabillant (Charles-Alexandre de), 11 janvier 1774.
- MORETON de Chabillant (Louis - Armand - François - Casimir - Marie de), 24 février 1777.
- MORETON de Chabillant (Charles-Alexandre-Henri de), 25 février 1783.
- MORETON de Chabillant (Jules-Édouard de), 4 septembre 1785.
- MORGES (François de), 1723.
- MORGES (Adrien-Philippe-Marie-Augustin de), 26 avril 1773.
- MORIÈS (de), Commandeur en 1787.
- MORIN de Vauville (Armand-Édouard-François), 21 octobre 1777.
- MOTHES de Blanche (Armand - Augustin - Jules de), 8 décembre 1786.
- MOTTE-BARACÉ (Alexandre de la), 13 janvier 1740, et depuis Commandeur.
- MOTTE-BARACÉ (Nicolas-Louis de la), 1791.
- MOTTE-BARACÉ (N... de la), bulle du 19 novembre 1818.
- MOTTE de Flers (Pierre - François - de - Paul de la), 5 septembre 1749.
- MOTTE de la Myre (François-Jean de la), 1752.
- MOTTET (Louis-Alexandre du), 27 décembre 1749.

- MOUCHET de Battefort de Laubespın (Aimé-Marie-François-Emmanuel de), 8 février 1781.
- MOUCHERON (Auguste-Ferdinand de), 6 février 1781.
- MOUILLEBERT (Marie-Louis-Henri de), page le 5 avril 1783.
- MOUSSAYE (Joseph-Marie de la), 22 mars 1762.
- MOUSSAYE (Édouard-Marie-Ferdinand de la), 14 octobre 1767.
- MOUSTIER (Éléonor-Élie-François de), 14 juillet 1759, et depuis Commandeur.
- MOUSTIEN (Clément-Édouard de)....
- MOUSTIER de Sainte-Marie (Jacques-Louis du), 8 janvier 1700.
- MOYNE (Étienne-Jean-Jacques le), 4 février 1777, et depuis Commandeur.
- MOYRIA (Pierre-Auguste de), 9 avril 1777.
- MOYRIA de Chatillon (Antoine-Gaspard de), 11 avril 1749.
- MURAT (Michel-Hébert-Louis de), 18 septembre 1740, Commandeur en 1785.
- MUZY (Charles de), 20 décembre 1816.
- MYRE-MORY (Claude-Gabriel-François de la), 22 mai 1767.
- MYRE-MORY (Antoine-Louis-Gabriel de la), 24 juillet 1773.
- MYRE-MORY (N.... de la), 1^{er} janvier 1817.
- NARBONNE-LARA (N.... de), 14 décembre 1814.
- NAVAILLES (Henri de), 4 février 1777.
- NAVIA (Ferdinand-Ossorio-Bellet de), 1^{er} mars 1784.
- NEDONCHEL (Eugène-Joseph de), 22 mai 1778.
- NÉEL de Sainte-Marie (Henri-Aimé), 14 juillet 1759.
- NÉEL de Sainte-Marie (René-Constantin), 26 juillet 1776.
- NETTANCOURT (Joseph-François de), 16 mars 1726.
- NETTANCOURT (Jean-Baptiste-Louis de), 24 mars 1757.
- NETTANCOURT (Marc-Pierre de), 13 juin 1770.
- NETTANCOURT (Jacques-Marie-Claude de), 30 juillet 1786.
- NETTANCOURT (Joseph de)....
- NEUCHÈSE (Matthieu de), 23 juin 1700.
- NICOLAÏ (Antoine-Chrétien de), 4 février 1713.
- NICOLAÏ (Aymard-Chrétien-François-Michel de), 28 mars 1721.
- NICOLAÏ (Aymard-François-Chrétien de), 4 avril 1780.
- NIÈPRE (Bernard de), 3 juillet 1777.
- NIULANT (Charles - Alexandre - Fort - Marie - Hubert - Collette - Guislain de), 3 février 1785.
- NIULANT (Désiré-Hubert-Jean-Nep.-Collette-Guislain de), 3 février 1785.

NOAILLES (Louis-Marie, vicomte de), 1766.

NOAILLES (Henri de), 4 février 1777.

NOAILLES (N... de), bulle du 25 mai 1816.

NOÉ (Armand-Édouard-Ponce de), 12 mai 1780.

NOLLENT (Charles-Augustin de), 28 octobre 1769.

NONANT (Jean-François-Marie de), bulle du 1^{er} mai 1777.

NOUE (Charles-Gabriel Louis de), 15 juillet 1786.

NOZIÈRE (Pierre-Grégoire de), 30 juin 1764.

NUPCES (Jean-Baptiste-Joseph de), 1701.

NUPCES (François de), 1704.

OILLIAMSON (Albert-Jacques-Charles-Robert)...

OILLIAMSON (Armand-François-Théophile)...

OLIVARÈS (Joseph-Gabriel d'), 3 décembre 1731.

OLIVIER OU OLIVARÈS (Joseph d'), 1700.

O'MAHONI (Barthélemy-Comte l'), 27 juin 1774.

O'MAHONI (Barthélemy l'), 19 octobre 1775.

O'MAHONI (Marie-Yves-Arsène-Barthélemy-Daniel l'), 18 mars 1788.

ORFEUILLE (Arthur-Marie-Édouard d'), 11 octobre 1784.

ORFEUILLE (Auguste-Marie-Pierre d'), 29 septembre 1781.

ORFEUILLE (Marie-Thomas-Guillaume-Henri d'), 3 septembre 1791.

ORFEUILLE (Marie-Théodore-Guillaume-Henri d'), 23 décembre 1814.

ORLÉANS (Jean-Philippe d'), 17 juillet 1716.

ORLÉANS (Auguste-Charles-Joseph d'), 21 février 1780.

ORLÉANS (Auguste-Charles-Jules d'), 27 mars 1782.

ORLÉANS de la Mothe (Balthazar d'), 1717.

ORLÉANS de la Mothe (Charles-Dominique d'), 7 février 1707.

ORME (Michel de l'), 3 juillet 1777.

OSMOND (Eustache-Louis d'), 8 avril 1715.

OSMOND (Charles-Eustache d'), 1719.

OSMOND (Eustache-Louis d'), 1720.

PAC de Bellegarde (Gabriel-Jean du), 16 mars 1775.

PAGÈS de Saint-Lieu (Louis-Philippe de), 6 mai 1747.

PALATIN de Dio de Montpeiroux (Pierre), 1723.

PALLAVICINI (Jean-François de), 1701.

PALLAVICINI-SFORCE (Jean-Barthélemy de), 1711.

PANOUSE (de la), 31 mai 1794.

- PANOUSE du Colombier (René-Joseph-Louis de la), page le 2 avril 1775.
- PANOUSE du Colombier (Alexis-César de la), page le 12 octobre 1776.
- PANOUSE du Colombier (Charles-François de la), 16 juin 1777.
- PANOUSE du Colombier (Ange-François-Charles de la), page le 9 février 1779.
- PANOUSE du Colombier (Joseph-Mercure de la), 1789.
- PANOUSE du Colombier (Joseph de la), 31 mai 1794.
- PAQUART (N.... de), bulle du 8 février 1816.
- PARDIEU (Victor-Antoine-Élisabeth de), 8 juin 1774.
- PASCAL de Saint-Juery (Gabriel-Paul de), 26 juillet 1788.
- PASCHALIS (Gayetan-Xavier-Guillaume de), 1725.
- PASQUERAYE du Rouzac (Louis-Charles-Ernest de la), 4 novembre 1817.
- PASQUERAYE du Rouzac (Marie-Louis-Étienne de la), 7 juillet 1820.
- PASQUIER de Franclieu (Antoine-Claude de), 16 mai 1775.
- PASQUIER de Franclieu (Jean-Baptiste de), 13 mai 1775.
- PASQUIER de Franclieu (Henri-Louis-Camille-Fidèle-Anselme de), 19 février 1799.
- PASQUIER de la Villette (Frédéric-Clériad du), 2 janvier 1702.
- PASQUIER de la Villette, 19 août 1713.
- PASSIEUX (Félix-Emmanuel de), 30 mai 1777.
- PAULE (N.... de), bulle du 8 février 1816.
- PAULTE du Château-Dom-Pierre (Jean), 1701.
- PAVÉE de Villevielle (Louis-Henri-Annibal de), 1708.
- PAVÉE de Villevielle (Louis-Raymond-Annibal de), 30 octobre 1747.
- PAYAN de Noyan (Louis-Emmanuel de), 30 septembre 1817.
- PECHPEYROU (Anne-Charles-Marguerite-Martou-Louis de), 11 octobre 1784.
- PECOU (Amédée-Jacques-Georges de), 1^{er} juillet 1786.
- PELET de Narbonne (N....), 15 juillet 1772.
- PELLERIN de Gauville (Louis-Charles le), 20 juin 1710.
- PELLETIER (Louis-Henri-Antoine le), mars 1791.
- PELLETIER (Guillaume-Louis le), 22 juin 1778.
- PELLETIER (Louis-Étienne-Victor le), 14 janvier 1778.
- PELLETIER (Louis-Honoré-Félix le), 15 juillet 1782.
- PELLETIER de la Garde (Auguste-Marie-Balthazar le), 19 juin 1784.

- PELLETIER de la Garde (Louis-Henri de), 17 mars 1789.
- PELLETIER de Rosambo (Charles-David le), 26 mai 1751.
- PENFENTENYOU (François-Claude de), 18 mars 1709.
- PENFENTENYOU de Cheffontaines (Achille-Guy-Michel de), 19 octobre 1784.
- PENFENTENYOU de Cheffontaines (Amand-Louis-Marc-Urbain de), 19 octobre 1784.
- PENFENTENYOU de Cheffontaines (Ambroise - Joseph - Étienne - Marie de), 19 octobre 1784.
- PENFENTENYOU de Cheffontaines (Georges-Marie-René de), 4 mai 1783.
- PENFENTENYOU de Cheffontaines (Jonathas - François - Hyacinthe de), bulle du 26 janvier 1816.
- PENNE de Villemur (Jacques de), 12 juillet 1796.
- PENNIN (Jérôme de), 30 mai 1777.
- PÉRIER (François-de-Sales-Jules de), 8 mai 1787.
- PÉRIER (Louis du), 23 septembre 1780.
- PÉRON (Pierre du), 3 septembre 1702.
- PÉRON du Jardon (René-Joseph du), bulle du....
- PERRAULT de Jotemps de Feuillasse (Joseph-Hyacinthe - Victor de), 28 février 1820.
- PERRIER (Joseph), 30 mai 1777.
- PERRIER de Larsan (Jean-Baptiste-Germain du), 23 septembre 1784.
- PERRIN (Claude-Benoît), 30 mai 1777.
- PERRIN de la Courbejolière (Jean-Amaury), 19 février 1776.
- PERRIN de Jonquièrre (N...), 12 août 1816.
- PERRIN de Vauxbourg (Jean-Antoine), 30 mai 1777.
- PERRIN de Verde de Jonquièrre (N...), 15 novembre 1816.
- PERROTIN de Bellegarde (Henri), 13 octobre 1779.
- PERSY (Pierre-Jean-Baptiste de), 9 février 1703.
- PERUSSE d'Escars (Gabriel-Louis-François de), 27 mars 1787.
- PERUSSE d'Escars (Alexandre-François de), 7 août 1774.
- PESANT de Boisguibert (Pierre-Hubert de), 8 janvier 1700.
- PESTELS (Jacques-Joseph de), 6 mai 1761.
- PESTELS de la Chapelle (François-André de), 10 septembre 1770.
- PETREMANS (Charles-Louis de), 5 septembre 1701.
- PETREMANS (Ignace-Philippe de), 19 juin 1713.
- PETREMANS de Vallay (Anne-Philippe de), 28 juillet 1740, et depuis Commandeur en 1781.
- PETREMANS de Vallay (Désiré-Adrien de), 27 mai 1775.

- PETREMANS de Vallay (Jean-Éléonor de), 6 mars 1786.
- PEYRE de Chateauneuf (Raymond-Paulin-Étienne de), 5 octobre 1786.
- PEYRE de Chateauneuf (Sophie-Anselme-Alexis-Benoît de), 16 octobre 1761, et depuis Commandeur.
- PEYROUX (Joseph du), page le 11 décembre 1770, Commandeur en 1786.
- PEYROUX (Louis-Étienne du)....
- PEYROUX de Jardon (René-Joseph du), 18 février 1771.
- PEYROUX (François du), 10 janvier 1750, et depuis Commandeur en 1779.
- PEYROUX (Antoine-Silvain du), 8 février 1777.
- PHELIPPEAUX d'Herbault (Louis-Balthazar de), 22 septembre 1731.
- PHELYPEAUX de Pontchartrain (Paul-Hiérôme de), 4 août 1703.
- PHELYPEAUX de Pontchartrain (Jean-Frédéric de), 4 août 1703.
- PHELYPEAUX de Pontchartrain (Charles-Henri de), 22 août 1706.
- PHILIP de Saint-Viance-Paymège (Jean de), 3 octobre 1701.
- PHILIP de Saint-Viance (Jean-Baptiste de), 27 janvier 1702.
- PHILIP de Saint-Viance (Jean de), 28 janvier 1716, et depuis Commandeur.
- PICOT de Combreux (Jacques-François), 19 mars 1709.
- PICOT de Dampierre (Charles), 1723.
- PICOT de Dampierre (Charles-Louis), 7 octobre 1760.
- PICOT de Dampierre (Charles), 27 février 1745, et depuis Commandeur en 1769.
- PICOT de Dampierre (Charles-Jacques-Pierre), 5 septembre 1779.
- PICOT de Dampierre (Augustin-Louis), 1^{er} février 1781.
- PICOT de Dampierre (Charles-Jacob), 1789.
- PICOT de Moras (Jean-Louis-Henri), 26 septembre 1768.
- PICOT de Moras (Jean-Louis-Ferdinand de)....
- PIERRE (Charles-Antoine de), 24 février 1777.
- PIERRE (Balthazar-Joseph de), 1789.
- PIERRE de Bernis (Pons-Pierre-Frédéric de), 16 mars 1769.
- PIERRE de Bernis (Étienne-Charles-Gabriel de), 9 juin 1770.
- PIERRE de Bernis, coadjuteur d'Alby (François de), 27 septembre 1777.
- PIERRE de Bernis (Henri-Benoît de), 29 mars 1770.
- PIERRE de Bernis (Jacques-Hippolyte de), 16 septembre 1780.
- PIERRE de Bernis (François-Jacques de), 28 septembre 1781.
- PIERRE de Bernis (Henri de)....

- PIERRE de Fontenaille (René-Alexandre de), 3 avril 1763.
- PIERRE de la Garde, Commandeur en 1788.
- PIERREPONT (Charles-Paul-Sébastien de), 18 octobre 1776.
- PIERREPONT (Prosper-Auguste-Philippe de), 18 octobre 1776.
- PILEUR de Brevannes (Amédée le), 1789.
- PILLE (André-Charles-Gabriel du), 21 mai 1786.
- PILLE (Henri-Nicolas François du), 21 mai 1786.
- PIN de la Guérivière (Pierre-René du), page le 3 février 1776.
- PIN de la Guérivière (Jean-François du), 9 mai 1777.
- PIN de la Guérivière (François-Louis-Gabriel), 5 décembre 1794.
- PIN de la Guérivière (Édouard - Florimond - Alphonse - Edmond du)...
- PINA (Dominique-Arthur de), 30 juin 1782.
- PINA (Simon-Louis-François de), 12 juin 1779.
- PINA de Saint-Didier (Jean-François-Caliste de), 6 octobre 1794.
- PINGON (François-Marie-Hyacinthe de), 29 juin 1737.
- PINS (Clément de), 1700.
- PINS (Clément de), 1704.
- PINS (François-Clément de), 1712.
- PINS (Clément de), 1715.
- PINS (Jean-Paul-Marie-Joseph de), page le 7 décembre 1753.
- PINS (Paul-Louis-Gérard de), 8 février 1816.
- PINS (Paul-Henri-Emmanuel-Odon de)...
- PIOLENC (Pierre-Paul de), 21 mars 1715.
- PIOLENC Joseph-Henri de), 6 septembre 1746, et depuis Commandeur.
- PIOLENC (Henri-Augustin de), 11 octobre 1791, et depuis Commandeur.
- PLANCHE de Mortières (Philippe-Louis de la), 28 janvier 1720.
- PLEURRE (Charles-César-Auguste-Désiré de), 31 janvier 1755.
- PLEURRE (Amédée-Adélaïde-Claude de), 15 octobre 1785.
- PLESSIS-CHATILLON (Anne-Hilarion du), 21 février 1726.
- PLOTHO d'Ingelmunster (Ferdinand-Maximilien-Auguste), 6 juin 1764.
- PLOTHO d'Ingelmunster (Eustache - Guitan-Maurice - Guillaume de), 8 octobre 1778.
- POCHET de Bessières (N....), bulle du 23 février 1818.
- POET (Gaspard du), Commandeur d'Argence en 1786.
- POET (Ignace du), Commandeur en 1788.
- POIX (Louis-Félix-Anne de), 20 octobre 1779.
- POIX (Louis-Marie-Alexandre de), 19 octobre 1775.

- POIX (Thomas-Louis-Benjamin de), 12 décembre 1773.
 POIX de Marescreux (Vincent-François de), 2 juillet 1701.
 POLASTRON (Louis-Emmanuel-Marthe-François), 23 août 1766.
 POLASTRON de la Hillière (Bernard de), 9 mai 1732, et depuis Com-
 mandeur.
 POLIGNAC (Camille-Henri-Melchior de), 2 juin 1782.
 POLIGNY (Claude-Louis de), 19 juin 1702.
 POLIGNY (Charles-Antoine de), 19 juin 1702.
 POMMEREU (Armand-Michel de), 1760.
 POMMEREU (Michel-Marie de), 16 janvier 1780.
 PONAT (François de), 30 mai 1777.
 PONT d'Aubevoye (André-Charles-Théodore du), 9 septembre
 1786.
 PONT de Compiègne (Charles-Léopold-Joseph de), 17 avril 1758.
 PONT de Compiègne (Armand-Henri de), 23 juillet 1785.
 PONT-PRASLIN (Claude-Alexandre-Louis de), 5 décembre 1773.
 PONT de Rennepont (Charles-Joseph de), 13 septembre 1754.
 PONTAGION (Pierre-Jean de), 5 avril 1789.
 PONTAGION (Rierre-François-Alphonse de), 5 avril 1789.
 PONTEVÈS (François-Jean de), 1710.
 PONTEVÈS (Auguste-Léon de), 21 novembre 1776.
 PONTEVÈS (François-Alexandre-Emmanuel de), 5 avril 1789.
 PONTEVÈS de Gien (François-Elzéar de), 6 octobre 1794.
 PONTEVÈS de Maubousquet (Alphonse de), 1700.
 PONTEVÈS de Maubousquet (Louis de), 1708.
 PONTEVÈS de Maubousquet (Charles de), 13 février 1756.
 PONTEVÈS de Tournon (François de), 1700.
 PONTEVÈS de Tournon (Jean-Baptiste de), 1706.
 PONTUAL (Marie-Toussaint de), 1750.
 PORCELLET (François-Louis de), 1710.
 PORCELLET (Joseph-Auguste de), 1714.
 PORCELLET (François-Joseph de), 1715.
 PORCELLET (Joseph-Guillaume-Adolphe de)...
 PORCELLET (Ange-Charles-Joseph-Guillaume de)...
 PORCELLET (N.... de), bulle du 25 mai 1816.
 PORET (Emmanuel du), 30 décembre 1814.
 PORTE (François de la), 20 octobre 1730.
 PORTE (Joseph de la), 23 août 1759.
 PORTES (Claude-Louis-Amédée des), 1^{er} décembre 1815.
 POTIER (Jules-Auguste), 2 mai 1665.
 POTIER (N....), frère du précédent.

- POTIER (Jacques), 10 octobre 1687.
- POUDENX (Antoine de), 1712.
- POUGENS (N...), bulle du 24 novembre 1818.
- POUILLY (Louis de), 26 décembre 1785.
- POUILLY de Chauffour (Emmanuel de), 3 mai 1777.
- POUILLY de Chauffour (Louis-Joseph de), 20 août 1785.
- POULPIQUET (Louis-Constant de), 1735.
- POURROY de l'Auberivière de Quinsonas (Emmanuel-Victor de), 27 février 1776.
- POURROY de l'Auberivière de Quinsonas (Adélaïde-Edme-Henri de), 27 mars 1775.
- POURROY de l'Auberivière (Pierre-Emmanuel de), 1724.
- POYPE (Pierre-Christophe de la), 2 octobre 1779.
- POYPE de Serrières (François-Nicolas de la), 20 avril 1750.
- POZZO di Borgo (Charles de)....
- PRA (Gaspard du), 1^{er} juin 1627.
- PRACONTAL (Armand-Henri de), 21 mars 1700.
- PRACONTAL (Charles-Antoine-Oliva de), 3 février 1777.
- PRADINES de Barsa (Gaspard-Joseph-Anne de), 20 avril 1794.
- PRADINES de Barsa (Albert de), 14 août 1742, et depuis Commandeur.
- PRADINES de Barsa (Dominique de), 27 décembre 1770.
- PRADINES de Barsa (N....), 1789.
- PRAEL (Jean-Baptiste-Bernardin du), 9 janvier 1761.
- PRALARD (Gaspard de), 30 mai 1777.
- PRÉ (François-René du), 1726, et depuis Grand Commandeur et Grand Prieur de la Langue de Provence.
- PREL (Charles-Marie-Joseph du), 10 décembre 1714.
- PRÉS d'Ambreuil (Quentin-Joseph des), 23 décembre 1784.
- PRESTRE de Château-Giron (Auguste-Pierre le), 8 août 1772.
- PRESTRE de Vauban (Pierre-François le), 17 avril 1758.
- PREUD'HOMME de Fontenoy (Charles-Louis de), 3 mars 1715, et depuis Commandeur.
- PREUD'HOMME de Fontenoy (Blaise-Léopold le), 3 mars 1715, et depuis Commandeur en 1776 et Grand Hospitalier en 1782.
- PREUD'HOMME d'Haillics (Charles-Alexandre-Antoine le), 21 septembre 1781.
- PREUD'HOMME de Nieuport (Charles - François - Ferdinand - Florentin de), 4 juin 1747, et depuis Commandeur.
- PREUD'HOMME de Vitrimont (Blaise-Léopold de), 1715.
- PREUD'HOMME de Vitrimont (Charles-Louis de), 1715.

- PRÉVOST d'Iray (Chrétien-Siméon de), bulle du 8 février 1816.
- PRÉVOST de Sansac de Touchimbert (Jean-Charles), 21 octobre 1787.
- PRÉVOST de Touchimbert (Jean-Gabriel), 11 juillet 1771.
- PRUNIER de Lemps (Nicolas-François de), 28 mai 1713.
- PUEL de Parlan (Jean-Joseph-Auguste-César de), 2 octobre 1779.
- PUEL de Parlan (Antoine-Joseph-Silvestre de), 7 janvier 1788.
- PUENTE (Ferdinand-Joseph de la), 1721.
- PUGET (Charles - Pie - Thomas - d'Aquin - François - de - Paul - Saturnin du), 29 mai 1768.
- PUGET de Barbantane (Jean-Baptiste de), 1718.
- PUGET de Barbantane (Joseph-Honoré de), 1723, et depuis Commandeur.
- PUGET de Barbantane (Marc-Auguste-Hyacinthe de), 7 octobre 1776.
- PUGET de Bras (Joseph-Henri de), page le 24 mars 1763.
- PUGET de Bras (Louis-Honoré-Alexandre de), 12 novembre 1752.
- PUIMIROL (Gérard-Raymond-Paulin de), 16 juin 1775.
- PUY de l'Épine (Jean-Baptiste-Antoine-Thomas du), 20 juin 1756.
- PUY de la Garde-Montesquiou (Auguste du), 21 juillet 1747.
- PUY de la Garde-Saint-André (Louis du), 1715.
- PUY de la Garde-Saint-André (Jacques-Alexis du), 10 février 1748.
- PUY de Melgueil (Antoine-Louis du), bulle du 19 janvier 1818.
- PUY-MONTBRUN (Raymond-Louis-Désiré du)....
- PUY de Sémur (Augustin-Louis-Léopold du)....
- QUENTIN de Richebourg (Edmond-Ferdinand), 24 août 1776.
- QUESNOY (Joseph du), Commandeur en 1768.
- QUESNOY (du), Grand Hospitalier de la Langue de France en 1770.
- QUEUILLE (Armand-Jean-Louis de la), 17 avril 1758.
- QUEUILLE (Sébastien-Marie-Anne-Gilbert-François de la), 5 avril 1754, et depuis Commandeur en 1784.
- QUIÈVREMONT (Louis-François), 3 juillet 1777.
- QUIQUÉРАН de Beaujeu (Antoine-Honoré de), 1739. *Voyez* aussi page 82.
- QUIQUÉРАН de Beaujeu (Charles-Joseph-Camille de), 28 mars 1817.
- RABASTENS (Jean-Hyacinthe de), page le 17 août 1746, et depuis Commandeur.

RAFFELIS de Grambois (Pierre de), 1706.

RAFFELIS de Grambois (Michel-Jules de), 1706.

RAIGECOURT (N... de), 1700.

RAIGECOURT (François-Léopold de), 1703.

RAIGECOURT (Jean-Baptiste de), 1707 ; Commandeur en 1755.

RAIGECOURT de Gournay (Joseph - Vanne - Auguste - Levier de),
13 décembre 1776.

RAGUET (Louis-François-Henri de), 31 janvier 1778.

RAIMOND (Jean-Baptiste de), 1707.

RAIMOND d'Eoux (Gaspard de), 1703.

RAIMOND d'Eoux (Balthazar de), 1709.

RAIMOND d'Eoux (Joseph de), 1714.

RAIMOND d'Eoux (Pierre-Antoine de), page le 16 mai 1717 , et
depuis Commandeur et Bailli.

RAIMOND d'Eoux (Charles-Antoine-Secret de), 28 septembre 1781.

RAIMOND de Modène-Mourmoiron (Paul-Gaëtan de), 1698.

RAIMOND de Modène-Mourmoiron (Jean-Joseph de), 1700.

RAIMOND de Modène (Jean-Joseph de), 1707.

RAIMOND de Modène (Louis-François de), 12 mars 1715, et de-
puis Commandeur.

RAIMOND de Modène (Louis - Victor - Ignace - Sympho ien de),
28 août 1733, et depuis Commandeur.

RAIMOND de Modène (Charles de)...

RAIMOND de Modène (Armand-Jean-Baptiste-Ernest de), 7 fé-
vrier 1780.

RAIMOND de Modène-Pomerols (François-Cirion de), 9 février
1729.

RAIMOND de Pomerols (Melchior-Joseph de), 1700.

RAIMOND de Pomerols (Jean-Baptiste de), 1700.

RAIMOND de Pomerols (Jean-Baptiste de), 1710.

RANCHER (Charles-Louis de), 9 juin 1759.

RANCHER (Charles-Louis de), bref du 17 juillet 1786.

RANCHER (N... de), 6 avril 1817.

RANDON de Chateauneuf (Dominique), 25 juin 1754.

RANE de Vibrac (Henri-Jules-César de), 3 juillet 1786.

RAOULX de Raousset de Boulbon (Louis de), 12 juin 1783.

RAOULX de Raousset de Boulbon (André de), 30 juillet 1784.

RAOULX de Raousset de Boulbon (Henri-Émile-Charles-Louis-
Michel de)...

RAOULX de Raousset de Seillons (Guillaume-Charles de), 16 jan-
vier 1784.

- RAPHAELIS d'Agoult (Nicolas-Jean-Baptiste de), 26 septembre 1789.
- RAPHAELIS d'Agoult - Rognes (Antoine - Joseph - Isidore - Casimir de), 11 juin 1774.
- RAPHAELIS de Soissan (Joseph-Auguste-Casimir de), 12 août 1781.
- RASSENT (Hercule-Alexandre de), 15 février 1751, et depuis Commandeur en 1783.
- RAYMOND le Filleul (Alexandre-Marie), 26 juin 1777.
- RAYNAUD de Monts (Marc-Antoine-Sérapion de), 28 juillet 1759.
- RAYNAUD de Monts (Marie-Antoine-Sérapion de), 28 juillet 1759.
- RAZILLY (Jean-Baptiste de), 21 mars 1700.
- RÉAULX (Pierre-Marie-Philippe des), 23 juillet 1768.
- REBOURS (Jean-Chrysostome-Antoine le), 23 janvier 1780.
- REBOURS (Alexandre-Jacques-Louis le), 23 janvier 1780.
- REBOURS (Ambroise-François-Hippolyte le), 14 octobre 1777.
- RECHIGNEVOISIN de Guron (Charles-Louis de), page le 19 avril 1755.
- RECHIGNEVOISIN (François-Landry de)....
- RECLAINE (Nicolas-Eléonor-Léopold de), 1^{er} juin 1771.
- RECLAINE (François-Xavier-Augustin de), 9 décembre 1770.
- REDON (N.... de), bulle du 8 février 1816.
- REGNAULT de Lastic (Charles-Antoine de), 7 janvier 1719.
- REGNAULT de Montmort (Arnaud-Louis de), 23 septembre 1777.
- REGNAULT de Parcieu (Alphonse-François-Bon de), bulle du 8 février 1816.
- REINAUD (Alexandre-Claude-François-Emmanuel de), 18 juin 1786.
- REINAUD de Falicon (Octave-Emilien-Marie-Benoît de), 9 juillet 1780.
- REINAUD de Falicon (Jean - Baptiste - Octave - Paul - Marie - Clément de), page le 19 décembre 1756.
- REMIGNY (Antoine-Henri de), 9 avril 1770.
- REMIGNY de Joux (Charles-Camille de), 1725.
- REMIGNY de Joux (Louis-Marie de), 1725.
- REMONT (Jean-Baptiste-Raoul de), 15 septembre 1817.
- RENAUD d'Allen (Alexandre - Claude - François - Emmanuel de), 9 juillet 1780.
- REQUIGNY (Auguste de), 7 septembre 1783.
- RESSÉGUIER (Jérôme-Ignace de), 7 août 1744, et depuis Bailli.

- RESSÉGUIER (Bernard-Marie-Jules de), 23 mars 1788.
- RETZ (Louis-Philippe de), page le 20 juin 1785.
- RETZ de Bressolles (Joseph-Marie-Raymond de), 15 juillet 1786.
- REVEL (Marie-Ignace-Octave-Louis-Isidore de), 11 juin 1763.
- REVERSAC de Celles (Victor-Marie-Firmin de), 20 décembre 1788.
- REVERSAC de Celles (Henri-Marie-Joseph de), 11 juillet 1789.
- REYNACH (Félix-Célestin-Otto de), 22 octobre 1789.
- RICARD (Louis-Hercule de), 1707.
- RICARD (François-Isidore de), bulle du 23 février 1818.
- RICHARD (Jean-Henri-François de), 18 juillet 1771.
- RICHARDIE d'Auliac (Marc de la), 1703.
- RIENCOURT (Claude-Dominique de), 2 mars 1786.
- RIENCOURT (Louis-Fortuné de), page le 6 octobre 1780.
- RIENCOURT (N... de), 27 février 1815.
- RIGAUD (Marc-François-de-Sales de), 11 août 1773.
- RIGAUD de Serezin (Marc-François de), page le 11 août 1773.
- RIGAUD de Serezin (Thomas de), 18 octobre 1751, et depuis Commandeur en 1783.
- RIGAUD de Serezin (Henri-François de), page le 30 mars 1775.
- RIGAUD de Vaudreuil (François-Maurice-Charles), 9 juin 1774.
- RIGOLEY d'Ogny (Claude-Élisabeth de), 13 juin 1816.
- RINDSMAUL (Emmanuel-Joseph-Venceslas-Guislain de), 21 juin 1778.
- RIQUET de Caraman (François-Joseph-Philippe de), 7 septembre 1774.
- RIQUET de Caraman (Maurice-Gabriel-Joseph de), 7 septembre 1774.
- RIQUET de Caraman (Georges-Joseph-Victor de)....
- RIQUETI de Mirabeau (Victor de), 1716.
- RIQUETI de Mirabeau (Jean-Antoine-Joseph-Charles-Elzéar de), 31 juillet 1720, et depuis Commandeur et Bailli.
- RIQUETI de Mirabeau (André-Boniface-Louis de), 5 juillet 1755.
- RIVETTE (Gaspard de), 12 septembre 1791.
- RIVETTE de Baux (Étienne de), 22 octobre 1787.
- RIVIÈRE (François de la), 5 mars 1705.
- RIVIÈRE (François-Hippolyte-Charles de), 21 août 1779.
- RIVIÈRE (Marc-René-Charles de la), 4 septembre 1785.
- RIVIÈRE de Beuil (Honoré-Grégoire de la), 8 juillet 1774.
- RIVIÈRE de Beuil (Jacques - François - Marie de la), 8 juillet 1774.

- RIVIÈRE de Beuil (Hilaire-Charles-René de la), 14 septembre 1784.
- RIVOIRE de la Tourette (Marie-Louis-Antoine-Hercule de), 17 avril 1758.
- RIVOIRE de la Tourette (Marie-François-Antoine de), 28 juin 1760.
- RIVOIRE de la Tourette (Antoine-Armand de), page le 23 novembre 1776.
- RIVOIRE de la Tourette (Marie-Auguste-Antoine de), 22 juillet 1778.
- RIVOIRE de la Tourette (Sylvestre-Jean-François de la), 12 juillet 1783, Commandeur de l'Ordre au grand prieuré de Pologne.
- RIVOIRE de la Battie (Joseph-Henri-Eugène), 27 mars 1817.
- ROBERT (Félix-Joseph-Maximilien de), 30 juillet 1786.
- ROBERT de Choisy de Robersart (Alexis-Joseph-Constant de), 16 octobre 1782.
- ROBIN de Barbentane (Étienne-Claude), 10 septembre 1764.
- ROBIN de Barbentane (N... de), bulle de 1816.
- ROBIN de Beauregard (Henri-Joseph de), 1701.
- ROBIN de Beauregard (Étienne de), 10 janvier 1758.
- ROBIN de Beauregard (Henri-Joseph de)...
- ROBIN de Beauregard (Étienne de), bulle de 1816.
- ROBIN de la Tremblaye (François-Marie), 6 octobre 1762.
- ROBIN de la Tremblaye (Claude-Amable-François), 9 janvier 1764, et depuis Commandeur.
- ROBIN de la Tremblaye (César-Casimir), 5 mai 1775.
- ROBINEAU (Daniel-Alexandre de), 25 août 1787.
- ROBINEAU de Rochequairie (Daniel-Alexandre de), 25 août 1787.
- ROBINEAU de Rochequairie (Daniel de), bulle du 4 janvier 1818.
- ROCHE-AYMOND (Antoine-Marie-Paul-Casimir de la), 17 mars 1785.
- ROCHE-AYMOND (Louis de la), 12 novembre 1723.
- ROCHE-AYMOND de Mensac (Jacques de la), 5 mars 1739, et depuis Commandeur.
- ROCHEBROCHARD (François-Xavier de la), 22 septembre 1779.
- ROCHE-LA-CARELLE (Louis-Ferdinand-Joseph de la), bulle du 9 juin 1818.
- ROCHECHOUART (Marie-Louis-Philippe-Auguste de), 24 février 1778.
- ROCHECHOUART de Clermont (Pierre de), 1712.
- ROCHE-DRAGON (François de la), bref du 2 mars 1775.
- ROCHE-DRAGON (Anselme-François-M.-Henri de la), 4 octobre 1783.

- ROCHE-DRAGON (François de la), 14 mars 1749.
- ROCHE de Fontenilles (Jean-Antoine de la), 26 octobre 1720.
- ROCHE-FONTENILLES (Pierre-Paul de la), 12 octobre 1766.
- ROCHE-NÉGLI (Charles-Amable de la), 27 juillet 1782.
- ROCHE-NÉGLI (Isidore-Henri-Paul-Thimoléon de la), 1^{er} janvier 1815.
- ROCHE-SAINT-ANDRÉ (Augustin-Joseph de la), 23 février 1756.
- ROCHE-SAINT-ANDRÉ (Gabriel-Marie de la), 22 septembre 1757.
- ROCHE-SAINT-ANDRÉ (Charles-Gabriel de la), 7 octobre 1774.
- ROCHE-SAINT-ANDRÉ (Charles-Henri de la), 3 mai 1777.
- ROCHEFORT d'Ailly (François-Ignace de), 6 août 1745.
- ROCHEFOUCAULD (Frédéric-Gaëtan de la), 29 mars 1779.
- ROCHELAMBERT (Joseph-François-Simon-Louis de), 27 avril 1767.
- ROCHEMONT (Gaspard-Charles de), 17 janvier 1742.
- ROCHELAMBERT (Alphonse-Michel de la), 6 février 1786.
- ROCHER de la Beaume (François-Joseph-Étienne de), 14 juin 1794.
- ROCHES d'Herpin (Louis des), 30 décembre 1719, et depuis Commandeur.
- ROCHES d'Herpin (François des), 29 juillet 1720.
- ROCHETTE (Amable-Saint-Julien de la), 29 juin 1738, et depuis Commandeur en 1783.
- ROFFIGNAC (Nicolas de), 17 juin 1761.
- ROFFIGNAC (Louis-Philippe de), 16 avril 1776.
- ROFFIGNAC (Charles-Philippe de), 3 juin 1780.
- ROFFIGNAC (François-Joseph de), 28 juin 1789.
- ROFFIGNAC (Thiébault-François-Henri de), 25 janvier 1791.
- ROFFIGNAC (Gédéon-Joseph de), 23 juillet 1791.
- ROGER de la Beaume (François-Joseph-Étienne de), bref du Grand Maître.
- ROGER de Caux (Charles-François-Marguerite), 14 mai 1749.
- ROGER de Cahuzac de Caux (Charles-Madeleine de), 14 octobre 1780.
- ROGRES de Champignelles (Charles-Casimir de), 10 juillet 1712, et depuis Commandeur.
- ROGRES de Champignelles (Jacques-Armand de), 25 mai 1714, et depuis Commandeur et Procureur Général de l'Ordre et Grand Trésorier en 1783.
- ROGRES de Champignelles (Pierre-Louis), de minorité en 1773.
- ROGRES de Lusignan de Champignelles (Charles-Henri de), 3 juin 1755.

- ROHAN (Eugène-Hercule-Camille, prince de), 28 avril 1739, et depuis Bailli d'Aquitaine. }
- ROHAN (Louis-Camille de), 1770.
- ROHAN-ROCHEFORT (Louis-Henri de), 1^{er} mai 1779.
- ROISIN (Ferdinand-Joseph-Guislain de), 3 août 1769.
- ROISIN de Rongy (Guillaume de), 1^{er} février 1781.
- ROLAND du Pont (Jean-Jacques de), 27 juillet 1782.
- ROLAND du Pont (Jean-Maurice de), 27 juillet 1782.
- ROLAND de Réauville (Paul-Augustin de), 1775.
- ROLAND de Réauville (Antoine de), 1724.
- ROLAND de Réauville (Joseph-Guillaume de), 1713.
- ROLAND de Réauville (Joseph de), 1771, et depuis Commandeur.
- ROLLAND de Réauville, Grand Prieur de Saint-Gilles en 1775. }
- ROLLAT (Jean-Louis de), 5 septembre 1772.
- ROLLAT de Marçay (Mathias-Marie-Louis de), 23 juin 1720.
- ROMÉ du Bec (Gilles-Louis-Amable de), 10 novembre 1778.
- ROMÉ de Frequiennes (Gilles-Amable de), 10 octobre 1778.
- ROMÉ de Frequiennes (Adrien-Louis de); 13 septembre 1755.
- ROMILLÉ de la Chesnelaye (Hippolyte-Alexandre de), 9 janvier 1717.
- ROMILLY (Jean-Baptiste de)....
- RONCHEROLLES (Claude - Thomas - Sibylle - Gaspard - Nicolas - Dorothée de), 1^{er} août 1712.
- RONCHEROLLES (Michel-Marie-François de), 27 janvier 1720.
- RONCHEROLLES (Anne-Michel-Louis de), 28 août 1764.
- ROQUE (N.... de la), 5 avril 1780.
- ROQUEFEUIL (François-Joseph de), 2 juin 1762.
- ROQUEFEUIL (Charles-Balthazar de), page le 12 juillet 1766.
- ROQUEFEUIL (Philippe de), 31 mai 1767.
- ROQUEFEUIL (Casimir de), page le 16 avril 1769.
- ROQUEFEUIL (Louis-Pierre-Marie-Emmanuel de), 24 février 1778.
- ROQUELAURE de Saint-Aubin (Jean-Marie-Sylvestre de), 18 mai 1777.
- ROQUELAURE de Saint-Aubin (Pierre-François-Julie de), 8 décembre 1767.
- ROQUEMAUREL (Jean-Baptiste-Julie de), 10 juillet 1779.
- ROQUET de Tresses (Jacques de), page le 23 décembre 1756.
- ROQUETTE du Buisson (Anne-Antoine de), décembre 1788.
- ROQUETTE du Buisson (Anne-Antoine de), 22 septembre 1790.
- ROQUIGNY (Auguste de), 7 septembre 1783.
- ROSE (Pierre-François-Nicolas-Victoire de), 8 décembre 1779.

- ROSE (Louis-Joseph-Alexandre de), 25 décembre 1781.
 ROSEN (Éléonor-Félix de), 31 octobre 1715.
 ROSIÈRES (Camille-Alexandre de), 3 août 1769.
 ROSIÈRES (François-Philippe-Gaston de), 7 août 1776.
 ROSIÈRES d'Euvesin (Alexandre-Antoine-Nicolas de), 10 août 1748.
 ROSIÈRES d'Euvesin (Camille-Alexandre de), 5 août 1769.
 ROSSET (Anne-Joseph-Auguste de), 17 juillet 1784.
 ROSSET de Létourville (Anne-François de), 7 mai 1778.
 ROSSET de Létourville (Anne-Joseph-Auguste de), 17 juillet 1784.
 ROSSET de Fleury (Jean-André), 24 août 1729.
 ROSSET de Fleury (Pierre-François de), 29 août 1729, et depuis Commandeur.
 ROTHE (Antoine-Edmond-Joseph de), 16 juin 1769.
 ROUCY (Jean-Eugène de), 7 mars 1818.
 ROUE de Milly (André de la), 30 mai 1777.
 ROUILLÉ d'Orfeuil (Antoine-Louis de)....
 ROUVROY de Saint-Simon (Louis de), Commandeur de Pézenas, mort en 1679
 ROUVROY de Saint-Simon (Claude de), 5 juillet 1728.
 ROUVROY de Saint-Simon (Louis-Joseph-François de)....
 ROUVROY de Saint-Simon de Falvy (Claude de), 1712.
 ROUVROY de Saint-Simon-Sandricourt (Claude de), 27 juillet 1724, Commandeur en 1760, puis Bailli et Ambassadeur de l'Ordre en France en 1775.
 ROUVROY de Saint-Simon-Sandricourt (Eudes-Claude-Henri de), 8 décembre 1765.
 ROUVROY de Saint-Simon-Sandricourt (Claude-Jean-Louis de), 11 septembre 1769, et depuis Commandeur.
 ROUVROY de Saint-Simon-Sandricourt (André-Louis de), 26 juillet 1771.
 ROUVROY de Saint-Simon-Sandricourt (Claude-Herbert-Louis de), 17 septembre 1774.
 ROUX (Sylvain-Honoré le), 3 juillet 1777.
 ROUX (Marie le), 24 juin 1785.
 ROUX d'Arbaud (Jacques de), 1724.
 ROUX de Coettand (Jean-Jacques-Félix-Auguste de), 3 janvier 1787.
 ROUX de la Corbinière (Victor-Henri le), 17 octobre 1701.
 ROUX-DÉAGENT de Morges (Charles-Marie de), 12 juillet 1796.
 ROUX d'Esneval (Henri-Marie-Robert le), 30 avril 1780.

- Roux de la Fare (Louis-Joseph-Hilarion de), 20 juin 1790.
 Roux de la Fare (Louis-Joseph-Hilarion de), 5 juillet 1786.
 Roux de Gaubert (Jean-Baptiste de), 1701.
 Roux de Gaubert (Jacques-Joseph-Benoît de), 1714.
 Roux de Gaubert (Honoré-Henri de), 1719.
 Roux de Lary (Joseph-Balthazar-Alexandre de), 18 juin 1788.
 Roux de Puyvert (Victor-Charles-François de), 3 décembre 1770.
 Roux de Puyvert (Marie-Claude-Charles-Joseph de), 2 décembre 1770.
 Roux de Sigy (Michel-Jean de), 16 mars 1749.
 Roux de Tachy (Charles-Marie-François de), 17 août 1764.
 Roux de Varennes (Claude-Marie de), 19 mars 1730; Commandeur en 1784.
 ROUYER (Claude-François), 6 février 1787.
 ROUYER (Nicolas-François), Commandeur.
 ROY (Antoine-Joseph), bulle de 1816.
 ROY d'Allarde (Jean le), 14 juillet 1779.
 ROY de Bardes (Alexis-Hilarion de), 20 mai 1781.
 ROY de Chavigny de Mont-Luc (Anne-Charles le), 17 décembre 1768.
 ROY de Chavigny de Mont-Luc (Jacques-Placéard le), 4 octobre 1771.
 ROY de la Poterie (N... le), Commandeur en 1760.
 ROY de Valanglart (Marie-Charles le), 16 février 1784.
 ROY de Ville (Alexandre-Joseph-Adolphe le), 24 février 1753.
 ROYER (Michel de), Commandeur en 1765.
 ROYS (Marie-Étienne des), 14 décembre 1775.
 ROYS (Gilbert-Marie des), 14 mai 1776.
 ROYS (Louis-Anne-Sylvain des), 25 février 1781.
 RUE (François de la), 26 avril 1723, et depuis Commandeur en 1774.
 RUE (Claude de la), Commandeur en 1765.
 RUE de Bernières de Boisroger (Jean-Charles de la), 25 avril 1706.
 RUE de Sillant (Eustache-Sébastien de la), 10 juin 1711.
 RUELLAN (Achille-Louis de), 13 novembre 1713.
 RUFFO (Claude Marie de)...
 RUFFO de la Fare (Marie-Louis-Joseph-Hilarion de), 28 juin 1783.
 RULLY (Patris-Gabriel de)...
 RUOLZ (Philippe-Joseph de), 7 septembre 1789.
 SABREVOY (Auguste-François-Joseph de), 26 décembre 1814.
 SADE (Louis-Philippe-Henri-Élisabeth de), 15 septembre 1754.

- SADÉ (Donatien-Claude-Arnaud de), 28 février 1771.
 SADÉ (Auguste-Louis-Hippolyte de), le 24 mars 1779.
 SADÉ d'Eyguières (Joseph de), 1716.
 SADÉ de Mazan (Richard-Jean-Louis de), page le 12 octobre 1715, Bailli et Grand Prieur de Toulouse.
 SADÉ de Mazan (Auguste de), 9 avril 1788.
 SAGEY (Louis-Adrien de), 2 octobre 1768.
 SAHURS (Joseph de), Commandeur en 1729.
 SAILLY (Armand-Joseph de), 28 juillet 1787.
 SAILLANT (Philibert de), 2 juillet 1701.
 ST-CHAMANS (Jean de), 30 janvier 1729, et depuis Commandeur.
 ST-CHAMANS (Charles-Marie-François de), 14 novembre 1777.
 ST-CHAMANS (Louis-Marie-Joseph de), 11 juillet 1779.
 ST-CHAMANS (Amable-Charles-Marie de), 24 juin 1781.
 ST-CRICQ (Jules-Charles-François de), 26 mai 1817.
 ST-ESTÈVE-GAUFREDY (Jean-Baptiste-Étienne-Pierre-Auguste de), 11 février 1815.
 ST-EXUPERY (Jacques-Jean de), 15 octobre 1780.
 ST-EXUPERY de Rouffignac (Marc-Antoine-Emmanuel de), 4 décembre 1775.
 ST-FÉLIX (Anne-François de), page le 6 décembre 1753.
 ST-FÉLIX (Jean-François-Marie-Élisabeth de), 23 juin 1764.
 ST-FÉLIX (Célestin-Catherine de), 6 octobre 1775.
 ST-FÉLIX (Jean-Thérèse-Paulin de), 15 septembre 1777.
 ST-FÉLIX (Jean-Jacques de), 24 juillet 1778.
 ST-FÉLIX de Mauremont (Philippe-Joseph-Gabriel de), 10 juin 1787.
 ST-GEORGES (Gabriel-Louis-Olivier de), 28 septembre 1771.
 ST-JULIEN de la Rochette (Amable de), Commandeur en 1783.
 ST-MARTIN (Alexandre de), 19 mars 1780.
 ST-MARTIN (Amédée-Gabriel de), 1^{er} juillet 1786.
 ST-MARTIN (Armand-Louis-Auguste de), 16 juin 1777.
 ST-MAURIS (Charles-Emmanuel de), 14 juillet 1727.
 ST-MAURIS (Alexandre de), page le 10 janvier 1772.
 ST-MAURIS d'Augerans, 19 juin 1702.
 ST-MAURIS-CHASTENOIS (Louis-Joseph de), 17 juillet 1702.
 ST-MAURIS-CHASTENOIS (Louis-Emmanuel-Alexandre de), page le 10 février 1770.
 ST-MAURIS-CHASTENOIS (Gabriel-Bernard de), 4 septembre 1774.
 ST-MAURIS-CHASTENOIS (Charles-Emmanuel-Polycarpe de), 9 mars 1799.

ST-ORENT (Olivier-Isaac de), 26 juin 1752.

ST-POL de Hécourt (Charles-Pierre de), 29 août 1714, et depuis
Commandeur.

ST-QUENTIN de Grainville (Augustin-Bon de), 31 mai 1783.

ST-SIMON (Charles de), 5 janvier 1815.

ST-SIMON de Courtomer (Gui-Antoine de), 21 mars 1700.

ST-SIMON de Courtomer (Louis-Charles-Antoine de), 10 juin 1732.

ST-VIANCE (Charles-Étienne-Armand de), 12 décembre 1776.

STE-ALDEGONDE (Louis-Albert-Balthazar de), 10 avril 1777.

STE-ALDEGONDE (N... de), bulle de 1816.

STE-COLOMBE du Poyet (Jacques de), 13 février 1715.

STE-COLOMBE (Guillaume de), 27 septembre 1777.

STE-COLOMBE (Pierre-Antoine de), 31 octobre 1785.

STE-COLOMBE de l'Aubépin (Claude-Marie de), 18 octobre 1722.

depuis Commandeur en 1780, et Grand Prieur le 1^{er} mai 1783. } d

STE-HERMINE (Emmanuel-Armand-Jean-Bénédict de), 30 mars
1772.

STE-MARIE d'Agneaux (César-Louis de), 22 décembre 1776.

STE-MARIE d'Ecquilly (Jacques de), 6 juin 1629.

SAIX (Joseph-Désiré du), 10 juin 1734.

SAIX de Chervé (François-Joachim du), 30 juin 1703.

SALABERRY d'Irumbery (Louis-François-Georges-Érard de),
15 juillet 1822.

SALIVE (Claude-François-Marie de), 19 août 1713.

SALLE (Auguste de la), 28 février 1774.

SALLEMARD (Marie-Geoffroy de), 27 août 1789.

SALLEMARD (Jean-François-Louis-Auguste de), 27 août 1789.

SALLES (Charles-Ignace des), 1724.

SALIN (Emmanuel-Henri de), 3 octobre 1742.

SALM-SALM (Louis-Auguste de), 10 octobre 1770.

SALPERWICQ (Marie-Joseph-Pacifique de), 1^{er} août 1705.

SALPERWICQ (Jacques-Palémon de), 1^{er} août 1705.

SALPERWICQ (Armand de)...

SAMBUCY (Charles de), bulle du 24 novembre 1818.

SAMBUCY (Antoine-François-Joseph de)...

SAMBUCY (Jean-Charles-Louis-Xavier de)...

SAMBUCY de Saint-Estève (Jean-Baptiste-Louis)...

SAMPIGNY (Ignace-Hyacinthe de), 4 septembre 1785.

SANDILLAU de la Cour (Pierre-Matthieu), 1^{er} juillet 1722, et depuis
Commandeur.

SANGUIN de Livry (Hippolyte-François), 25 novembre 1721.

- SANGUIN de Livry (Hippolyte), 26 avril 1765.
- SANZILLON de Monsignat (Louis-Cosme de), 25 juillet 1789.
- SAPINEAU de Bois-Huguet (Ernest-Georges-René de), 4 octobre 1818.
- SARCÉ (Pierre-Henri de), 6 février 1780.
- SARRAZIN (Marie de), 14 juillet 1779.
- SARRAZIN (Marien de), 8 octobre 1780.
- SARRAZIN de Laval (Claude-Louis-Suzanne de), 11 octobre 1773.
- SARRET (Antoine-Gaspard de), 20 mai 1794.
- SARRET de Coussergues (Joseph-Louis-Henri de), 1792.
- SAULX de Tavannes (Charles-Dominique de), 6 juin 1751.
- SAVARY de Lancosme (Louis-Antoine de), 6 décembre 1716, et depuis Commandeur.
- SAVARY (Louis-François de), 2 février 1751.
- SAVARY de Lancosmè (Louis-Alexandre de), 11 janvier 1728, et depuis Bailli.
- SAVARY de Lancosme (Paul-Louis-Alphonse de), 14 décembre 1777.
- SAVARY de Lancosme (Esprit-Louis-Charles-Alexandre de), 31 juillet 1784.
- SAVARY de Lancosme (Louis-Charles-Auguste de), 20 août 1785.
- SAVOYE-CARIGNAN (Joseph-Marie, prince de), 16 juillet 1786.
- SAXE (Joseph-Xavier-Charles-Raph-Philippe, prince de), 23 avril 1784.
- SAYVE de la Motte de Chevanney (Henri de), 25 août 1679.
- SCEPEAUX (Paul-Alexandre de), 16 juin 1769.
- SÉDAGE (Pierre-François de), bref de 1795.
- SEGUEIROLLES (Louis-Antoine-Léopold de), 25 décembre 1790.
- SEGUIN de Cabassol (Paul de), bulle du 9 juin 1818.
- SÈZE (N... de), bulle de 1816.
- SEGUIN (Jacques), 30 mai 1777.
- SEGUIN de Brilhac (Charles de), 6 octobre 1738.
- SEGUINS de Pazzis (Jean-Baptiste-Nicolas des), 3 janvier 1768.
- SEGUINS de Vassieu (Paul-César-Bruno des), 1^{er} février 1771.
- SEGUEIROLLES (Louis-Auguste-Léopold de), 23 janvier 1815.
- SÉGUR (Philippe-Paul de), 16 février 1784.
- SELVE (Jean de), 15 octobre 1785.
- SÉNÉCHAL de Kercado (Claude-Sylvestre le), 20 janvier 1700.
- SENNETERRE de Dreuille (François de), 22 décembre 1766.
- SENOT de la Londe (Marin-Auguste-Pierre), 2 mai 1781.
- SENTOUT (Jean-Joseph de), page le 28 décembre 1741.

- SENZEILLE de Soumagne (Michel-Joseph de), 11 décembre 1748.
- SERAINCHAMPS (André de), 1712.
- SERAN de Saint-Pierre et Saint-Loup (Charles-Jules-Baptiste de),
26 février 1774.
- SERREAU de Courtilion (Denis-Marie-G. de), 20 décembre 1817.
- SERS (Claire-Léopold de), 9 mars 1815.
- SERVANT (Benoît de), 30 mai 1777.
- SERVINS (Charles-François-Joseph de), 21 octobre 1786.
- SESMAISONS (Jean-Baptiste de), 29 septembre 1654, et depuis
Commandeur et Bailli.
- SESMAISONS (René de)....
- SESMAISONS (Claude-Gabriel-Clément de), 11 juillet 1779.
- SESMAISONS (Alexandre-Pierre-Louis-Gabriel-Rogation de), 4 sep-
tembre 1785.
- SEVERAC (Louis de), 23 janvier 1710.
- SEVERAC (Claude-Gilbert), 1730.
- SEVIN de Segonzac (Jean-Chrysostome-Dulcide de), 27 décembre
1773.
- SEVIN-SEGONZAC (Pierre-Théobald de), 8 juin 1774.
- SEVIN-SEGONZAC (Pierre-Thérèse-François-Xavier de), 18 dé-
cembre 1775.
- SEYSEL (Jean-Jacques de), 25 décembre 1746, et Commandeur
en 1777.
- SEYSEL (Philippe-Chrétien de), 27 décembre 1797.
- SEYTRES de Caumont (Joseph-François-Xavier de), 2 février
1730.
- SEYTRES de Caumont (Olivier-Eugène-François de), 15 janvier
1746.
- SEYTRES de Caumont (Amable-Victor-Joseph-François-de-Paule
de), 27 avril 1767.
- SEYTRES de Caumont (Charles-Joseph-Marie de), 14 août 1775.
- SEYTRES de Caumont (Philippe de), 10 août 1783.
- SÈZE (Raymond de)....
- SÉZILLON (Marie-René-Patrice de), page le 11 octobre 1779.
- SIBUT de Beausemlant (Lazare de), 7 mai 1753.
- SIBUT de Beausemlant (N....), bref du.... 1796.
- SIGNIER (Alexandre-Fidèle-Amand de), 10 juillet 1785.
- SIGNIER (Alexandre-François-Magloire de), 11 janvier 1779.
- SIGNIER (Alexandre-Jacques de), 30 septembre 1781.
- SIGOYER (de), Commandeur en 1768.
- SIMIANE (Secret de), 1754.

SIMIANE (François-Louis-Joseph de), 27 avril 1767.

SIREGAND d'Ercé (Alexis-Gaston), page le 17 décembre 1756.

SIREGAND d'Ercé (Jean-Henri-Hercule de), 27 mars 1784.

SIREGAND d'Ercé (Armand-Henri de), 21 mai 1786.

SIMON (Jean-Baptiste de), 31 janvier 1768.

SOBIRATS (Balthazar-François de), 1701.

SOBIRATS (Pierre-Annibal de), 20 novembre 1751, et depuis
Commandeur.

SOBIRATS (Marie-Alphonse de), 17 mai 1788.

SOLAGES (Paulin-Guillaume-Augustin de), 28 octobre 1776.

virgine SOUDEILLES (Jacques de), 4 octobre 1711.

SOUDEILLES (Jacques de), 12 novembre 1720, et depuis Com-
mandeur.

SOUDEILLES (François-de-Paule de), 12 septembre 1720, et de-
puis Commandeur.

SOUDEILLES (Louis de), 1730.

SOUDEILLES (Antoine-Louis-Joseph de), 27 avril 1767.

SOUDEILLES (Antoine-Marie-Pierre de), 24 décembre 1775.

SOULANGES (François-Paris de), 28 octobre 1728, et depuis Com-
mandeur en 1779.

SPANGEN (Charles-Joseph de), 26 février 1784.

SPARRE (Amable-Louis-Ursule-Gustave-Achille de), 2 décembre
1791.

SPARRE (Eugène de), 31 mars 1794.

SPARRE (Marie-Claude-Gustave de), 22 octobre 1768.

SUARÉZ d'Aulan (Henri de), 1718, et depuis Commandeur.

SUARÉZ d'Aulan (Benoît de), 1719.

SUFFREN (Pierre-André), 27 septembre 1737, et depuis Com-
mandeur en 1783.

SUFFREN (Emmanuel de), 10 août 1784.

SUFFREN (Pierre-Gustave de), bulle du 18 août 1817.

SUFFREN de Saint-Tropez (Paul-Julien de), 27 septembre 1737, et
depuis Commandeur en 1772.

SUFFREN de Saint-Tropez (Louis-Victor de), 1^{er} mars 1756, et de-
puis Commandeur.

André SUFFREN de Saint-Tropez (N.... de), Commandeur de Homps en
1784.

SUFFREN de Saint-Tropez (N.... de), Bailli et Commandeur de
Puy-Moisson en 1786.

SURINEAU (Charles-Alexis-René de), 30 mai 1767.

- TAILLASE de Maisonneuve (N...), bulle de 1816.
- TAILLEPIED de Bondy (Charles-Claude), bulle du 11 août 1818.
- TALLEYRAND (Louis de), 26 avril 1736.
- TARRAGON (Anne-Eugène de), 14 août 1784.
- TARTEREAU de Berthemont (Charles-Edme de), 1790.
- TARTERON de Montiers (Alexandre-Jacques de), 30 octobre 1779.
- TARTERON de Montiers (Antoine-Jérôme), 25 septembre 1747, et depuis Commandeur en 1783.
- TAURIAC (Antoine de), 3 juillet 1786.
- TAURIAC (Louis-Jean-Antoine de), 3 juillet 1786.
- TAURIAC (Philippe-Louis-Gaspard de), 29 décembre 1787.
- TEIL (Pierre-Alexandre-James du), 10 mai 1819.
- TELLIER de Souvré de Rébenac (Louis-François le), 23 octobre 1704.
- TERRASSE d'Albissy (Antoine de), 30 mai 1777.
- TERTRE (Charles-Emmanuel-Maximilien du), 29 septembre 1782.
- TESSIÈRES (Louis-François de), 6 juin 1784.
- TESSON (Adrien-Charles-Germain de), 22 janvier 1785.
- TESTU de Balincourt (Bernard), 18 février 1713.
- TESTU de Balincourt (Jean-Baptiste de), 11 février 1713.
- TESTU de Balincourt (François de), 15 mai 1775.
- TESTU de Hautefeuille (Marie-Gabriel-Louis de), 23 juillet 1735. et depuis Commandeur en 1776.
- TEXIER de Hautefeuille (Eugène-Gabriel de), 5 septembre 1789.
- TEXIER de Hautefeuille (Charles-Louis-Félicité), bulle de 1816.
- THAON de Revel-Saint-André (Pierre-Ignace de), 1719.
- THAON de Revel (Jean-Paul-Marie-Maurice de), 11 mai 1771.
- THAON-REVEL (François-Jérôme de), 17 avril 1791.
- THAON de Saint-André (Jean-Baptiste de), 1720.
- THÉRÉ (Julien-Robert de), 12 mai 1700.
- THESAN de Venasque (Joseph-Gabriel de), 1700.
- THESAN de Venasque (Paul-Marie de), 1721.
- THIANGES (Léonard de), 8 octobre 1701.
- THIFAULT de la Carte (Jacques), 21 octobre 1712.
- THIEMBRONNE de Valence (Claude-Sylvestre de), 18 octobre 1728, et depuis Commandeur.
- THOISY (Adrien de), 21 avril 1787.
- THOMAS de Châteauneuf (Louis de), 1706.
- THOMAS de Châteauneuf (Honoré de), page le 28 juin 1732, et depuis Commandeur en 1784.
- THOMAS de Millaud-Gignac (Jean-Joseph-Robert de), de 1713.

- THOMAS de Panges (Marie-Jacques de), 6 novembre 1770.
- THOMAS de Panges (Marie-François-Denis), 17 octobre 1768.
- THOMAS de la Valette (Antoine-Henri-Camille de), 4 mai 1782.
- THOMAS de la Valette (Gaspard-Marie-Félix de), 2 mars 1786.
- THOMAS de la Vesvre (Jean-Baptiste-Henri de), 14 septembre 1816.
- THOMASSIN de Saint-Paul (Louis-François-Henri-Paul-Rainaud de) 29 janvier 1782.
- THOMÉ (Louis-Marie-René de), 17 février 1815.
- THORON d'Artignosc (Victoire de), 1^{er} juin 1748.
- THOZET (Jacques de), bulle de 1816.
- THRÉSOR de Baclos (Eugène-Hercule de), 21 janvier 1777.
- THUMERY (Philippe de), 26 août 1785.
- THY (Antoine-Louis de), 17 juillet 1784.
- TILLET (N... du), Commandeur de Ville-Dieu-la-Montagne en 1787.
- TILLET (Charles-Louis-Edouard du), 18 décembre 1753, et depuis Commandeur en 1778.
- TILLETTE de Mautort de Clermont-Tonnerre (Louis-Eugène de), bulle du 24 novembre 1818.
- TILLETTE de Mautort de Clermont-Tonnerre (Prosper-Abbeville de), bulle du 24 novembre 1818.
- TILLY (Charles-Jacques de), 8 mars 1816.
- TILLY(Charles-Edouard de), 8 mars 1816.
- TILLY de Blaru (Charles-Henri de), 2 mai 1781.
- TIRON (Charles), 7 septembre 1785.
- TIRON (Philippe-Prosper), bulle de 1816.
- TONDUTI-GAÉTAN (François-Antoine-Clément de), 9 octobre 1777.
- TONDUTI de Malyac (François-Ignace de), 26 septembre 1729.
- TONDUTI de Malyac (Pierre-Jacques-Jean-Baptiste de), 23 juin 1771.
- TONNELIER de Breteuil (Charles-Auguste le), 11 mai 1706, et depuis Commandeur.
- TONNELIER de Breteuil (Élisabeth-Théodore le), 19 mars 1713, et depuis Commandeur.
- TONNELIER de Breteuil (Jacques-Laure le), 25 mai 1736.
- TONNELIER de Breteuil (Achille-Charles-Stanislas-Émile), bulle du 26 janvier 1816.
- TONNELIER de Saint-Maur (François le), bulle du 16 décembre 1819.
- TORCY (Pierré-Louis-Bernard-Joseph de)...

- TORRING (Étienne-Marie-René de), 28 septembre 1791.
- TOUCHEBŒUF de Beaumont (Pierre-François-Maximilien-Joseph Augustin-Armand de), 26 décembre 1785.
- TOUCHEBŒUF de Clermont (Jean-Louis-Alexandre de), 29 juin 1766.
- TOUCHEBŒUF de Clermont-Besse (Bonaventure de), 25 février 1791.
- TOULONGEON (Anne-Edme-Alexandre de), 23 février 1761.
- TOULONGEON (Pierre-Joseph-Louis de), 12 janvier 1783.
- TOULONGEON (Auguste de), 27 février 1815.
- TOULONGEON-RAUCOURT (François-Adrien de), 1705.
- TOUR (Joseph-Clément de la), 1^{er} octobre 1768, et depuis Commandeur.
- TOUR (Jean-Joseph de la), 2 septembre 1780.
- TOUR (Joseph de la), 25 octobre 1796.
- TOUR d'Auvergne (Godefroy de la), 21 mai 1750.
- TOUR-LANDORTE (Joseph-Ignace-Marie de la), 17 février 1766.
- TOUR du Pin (Jean-Frédéric de la), 28 janvier 1737.
- TOUR du Pin (Louis-Martin-Gaston de la), 16 juin 1777.
- TOUR du Pin (Antoine-Victor-Louis-René de la), 22 mars 1800.
- TOUR du Pin-Chambly (Alexandre-Louis-Henri de), 31 mai 1783.
- TOUR du Pin de Montauban (Charles-Louis de la), 1725.
- TOUR du Pin de Montauban (Ainard-Louis-François de la), 2 mai 1774.
- TOUR du Pin de Montauban (Sigismond de la), 6 décembre 1779.
- TOUR du Pin de Montauban (René-Guillaume-Claude-François-Jean de la), 1^{er} mars 1791.
- TOUR de Saint-Quentin (Charles-Antoine-François-Guillaume de la), 13 août 1768, et depuis Commandeur.
- TOURNAY de la Brosse (Joseph-François-Victor de), 18 août 1787.
- TOURNAY d'Assignies d'Oisy (Gabriel-Joseph de), 15 octobre 1734.
- TOURNON (Alix-Eugène de), 1^{er} mai 1780.
- TOURNON (Philippe-Camille-Marie-Casimir), bulle de 1816.
- TOURNON de Meyres (Pierre de), 12 novembre 1723.
- TOURNON de Simiane (Philippe-Camille-Casimir de), 15 août 1778.
- TOURETTE (N... de la), bulle du 8 février 1816.
- TOURETTE d'Ambert (Sylvestre-Jean-François de la), 12 juillet 1783.
- TOUSARD, Commandeur en 1780.
- TOUSTAIN (Nicolas-Augustin), 3 juillet 1777.
- TOUSTAIN (Louis-Gabriel-Antoine de), page le 24 décembre 1781.
- TRAMECOURT (Marie-Albert-Eugène-Regis de), 30 mars 1775.

- TRAMECOURT (Marie-Alexandre-Joseph-Léon de), 30 mars 1776.
- TREIL (Joseph de), 1789.
- TREILLE de Fossières (Jean-François-Roch-Olivier de la), 22 avril 1786.
- TREILLE de Fossières (Marie-Joseph-Jacques-Philippe-François de la), 16 juin 1762.
- TREILLE de Fossières (Jean-Hercule de la), 30 août 1775.
- TREILLE de Pardailhan (Joseph-Louis-Marie Alexandre de la), 1^{er} juillet 1786.
- TRÉMOÏLLE (Louis-Stanislas-Kastka de la), 15 septembre 1770.
- TRESNE (Antoine de la), 1716.
- TRESSEMANES (Surléon de), 30 juillet 1755.
- TRESSEMANES de Brunet (Charles de), 14 juin 1739, et depuis Commandeur.
- TRESSEMANES de Brunet (Charles - Benoît-Fortuné - Joseph de), 16 novembre 1774.
- TRESSEMANES de Brunet (Louis-Raymond-Désiré de), 15 septembre 1796.
- TRESSEMANES de Chasteuil (Joseph-Charles-Raymond de), 12 août 1738, et depuis Commandeur.
- TRESSEMANES de Chasteuil-Roussel (Melchior-Maxime de), 1^{er} avril 1738 et depuis Commandeur.
- TRESSEMANES de Chasteuil (Augustin de), 26 juin 1745.
- TRESSEMANES de Chasteuil (Henri-Diomède de), 20 août 1742.
- TRESSEMANES de Chasteuil (Émilien de), 27 octobre 1747.
- TREVEY de Charmail (Jean-Martin de), page le 3 août 1726, et depuis Commandeur et Bailli.
- TRION (Jean-Baptiste de), page le 22 juin 1785.
- TRION (Charles-Joseph de), page le 7 septembre 1785.
- TROCHET de MÉON (Jean-Armand-Prosper du), 1^{er} octobre 1781.
- TRÈBRIAND (François-Emmanuel-Denis de), 7 mai 1778.
- TROGOFF (de), 1^{er} août 1796.
- TRONCHET (Charles-Joseph de), 31 août 1773.
- TROUSSET d'Héricourt (Benjamin de), 1^{er} juin 1817.
- TROUSSET d'Héricourt (Charles de), 21 juin 1817.
- TUDE de Ganges (Louis de la), 1715.
- TUDERT (Charles-François de), 2 avril 1717.
- TUDERT (François-Geneviève de), 19 juin 1732.
- TUDERT (Joseph-Louis-Innocent de), page le 12 août 1736, et depuis Bailli.
- TUFFANEL de Jonquières (Marie-Aimé de), 31 mai 1789.

TULLES d'Albert de Saint-Hippolyte (Jean-François-Auguste de), page le 2 août 1738.

TULLES de Villefranche (Gaspard-Louis de), 18 juin 1720, et depuis Commandeur.

TULLES de Villefranche (Adrien-Eugène-Gaspard de), 12 décembre 1791.

TULLES de Villefranche (Louis-Gaspard de), 3 mars 1763, et depuis Commandeur.

TULLES de Villefranche (Joseph-Guy-Louis-Hercule-Dominique de), 29 février 1792.

TULLES de Villefranche (Adrien-Eugène de), 14 décembre 1814.

TURENNE d'Ainac (Jean-Amable de), 1716.

TURENNE d'Ainac (Pierre-Joseph-Marie de), 21 juin 1769.

TURENNE d'Ainac (Henri-Amédée de), 24 février 1779.

TURGOT (Étienne-François de), 6 septembre 1722.

TURPIN-CRISSÉ (Lancelot-Maurice de), 14 juillet 1770.

URRE (Paul-François-Alphonse d'), 1725.

URRE (Louis-François-Laurent d'), 2 mai 1731.

URRE (Joseph-Hyacinthe-Antoine-François d'), 30 mai 1748.

URRE d'Aubais (François-Maurice d'), 9 décembre 1782.

URRE d'Aubais (Timothée-Anne-François d'), 18 mars 1785.

URRE de Grané (Joseph d'), 1712.

URRE de Teissière (Louis d'), 1719.

URTUBIE de Garro (Jean-Baptiste-Philippe d') 26 mars 1783.

USSEL (Léonard d'), 2 décembre 1709.

USSEL (Henri d'), 12 novembre 1721.

USSEL (François-Aimé d'), 12 novembre 1721.

USSEL de Châteaupert (Léonard d'), 6 mars 1765.

USSEL de Châteaupert (Jean-Hyacinthe d'), 19 septembre 1766.

USSEL de Châteaupert (François-Aimé d'), 11 août 1746, et depuis Commandeur.

USSON de Bonnac (Louis d'), 1705.

USSON de Bonnac (Charles-Louis-Constantin d'), 10 mai 1719.

VACHON de Belmont (Victor-Nicolas de), 1^{er} avril 1731, et depuis Commandeur et Bailli.

VACHON de Belmont (N.... de), 25 décembre 1775.

VACHON de Belmont (Marie-François-Amédée de), 13 septembre 1778, et depuis Commandeur.

VACQUIER (Claude-Jean de), 6 décembre 1779.

- VAL de l'Escaude (Charles-Henri du), 19 mars 1772.
- VAL de l'Escaude (Marie-Joseph du), 30 octobre 1779.
- VALBONNOIS (Balthazar de), 30 mai 1777.
- VALETTE (François-Henri-Bernardin de la), bulle du...
- VALETTE-PARISOT (Barthélemy, marquis de la), 5 décembre 1780.
- VALLÉE de Pimodan (Louis-Auguste de la), 30 mai 1735, et depuis Commandeur.
- VALLÉE de Pimodan (Pierre-Christophe de la), 16 avril 1744.
- VALLÉE de Pimodan (Adélaïde-Charles-Joseph de la), 5 novembre 1768.
- VALLET des Combes (Joseph-Victor), 30 mai 1777.
- VALLIER (Henri de), 26 février 1784.
- VALLIÈRE (Alexis-Henri-Lucrèce de), 26 février 1785.
- VALLIN (Honoré-Marie de), mort Commandeur en 1767.
- VALLIN (Laurent de), 1740.
- VALLIN (François-Luc de), 12 février 1774.
- VALLIN (Melchior-Alexandre de), 23 mai 1777.
- VALLIN (Henri-Luc de), 19 janvier 1770.
- VALLIN (Louis-Henri-François de), 1780.
- VALLIN (Léonard-Antoine de):...
- VALON de Boucheron d'Ambrugeac (Louis-Alexandre-Marie de), 10 décembre 1771.
- VALON de Boucheron d'Ambrugeac (Joseph-Alexandre de), 16 décembre 1772.
- VALON de Boucheron d'Ambrugeac (Pierre-Marie de), 9 juillet 1780.
- VALORY (Charles-Louis-Guy de), 23 octobre 1753, et depuis Commandeur.
- VALORY (Casimir-Louis de), 3 août 1760.
- VALORY (Adolphe-Pierre de), 11 avril 1785.
- VALORY (Alphonse-François de), 11 avril 1785.
- VALORY (Henri-Zozime de), 9 septembre 1786.
- VALORY (Jean-François-Antoine-Joseph-Marie de), 11 avril 1818.
- VAN-ÉRTBORN (Jean-Charles-Emmanuel de), bulle du 11 août 1818.
- VAN-ÉRTBORN (Florent-Joseph), 27 septembre 1819.
- VAN-HAVRE (Jean-Baptiste-Joseph), 6 avril 1818.
- VAN-VOLDEN (Ferdinand-Marie-Joseph-Guislain de), 22 octobre 1782.
- VVANDER-BURCH (Ferdinand - Alphonse - Maximilien de), 20 avril 1733.
- VVANDER-BURCH (Louis-Charles-Benjamin-Joseph), 8 octobre 1786.

- VANDER-LINDEN (Joseph-Marie), 28 juillet 1787.
- VANDER-STICHELS (Louis-Henri-Joseph), 3 janvier 1787.
- VANDER-STRATEN de Ponthoz (Louis-Marie-Joseph de), 13 août 1773.
- VANDER-WRECHEN (Emmanuel-Joseph), 9 mars 1824.
- VARAGNES de Bélestat de Gardouch (Louis-Hippolyte de), 1701, et depuis Commandeur.
- VARAGNES de Bélestat de Gardouch (Jean-Sébastien de), 1713, et depuis Commandeur.
- VARAGNES de Bélestat de Gardouch (Jean-Baptiste de), 1716, et depuis Commandeur.
- VARAX (Joseph de), 16 juillet 1774.
- VARENNES (Jean-Baptiste de), 21 avril 1777.
- VARENNES (Joseph de), 23 septembre 1762.
- VASSAL de Montviel (Jean-Baptiste-François de), 24 février 1778.
- VASSAL de Saint-Gily (Thomas-Gabriel de), 9 juin 1786.
- VASSAL de Saint-Gily (Pierre-Emmanuel-Louis de), 9 juin 1786.
- VASSAL de Saint-Gily (Bertrand de), 9 juin 1786.
- VASSAL-SAINT-GILY (Pierre-Emmanuel-Louis de), 21 octobre 1788.
- VASSAN (Benjamin-Casimir-Zacharie de), 15 octobre 1785.
- VASSAN (Alphonse-Arm.-Augustin de), 21 octobre 1786.
- VAUBOREL (Julien-Pascal de), 8 janvier 1816.
- VAUCOULEUR de Lanjamet (Louis-François-Georges de), 31 août 1749, et depuis Commandeur.
- VAUDE (François de), 30 mai 1777.
- VAULAVILLE (Armand-Édouard-François de), 21 octobre 1777.
- VAULCHIER du Deschaux (Georges-Simon de), 5 septembre 1749, et depuis Commandeur en 1780.
- VAULCHIER du Deschaux (Georges-Simon de), 18 juin 1767.
- VAULSERRE des Adrets (Alphonse-Pierre de), 20 mai 1770.
- VAULX (Claude-Philippe-Gabriel de), 27 mai 1737.
- VAULX de Palanin (Pierre-Ignace de), 1712.
- VAULX de Palanin (Pierre-Jacques), 1715.
- VAUQUELIN (Eustache de), 20 avril 1733, et depuis Commandeur en 1774.
- VAUQUELIN (François - Marie-Jacques - Gabriel de), 14 décembre 1777.
- VAURÉAL (François-Louis de), 11 juillet 1777.
- VAUTIER (Léopold de), 3 juillet 1777.

VAUTIER (Remy de), 3 juillet 1777.

VAUX (Louis-Joseph-Antoine de), 21 janvier 1778.

VAUX de Champiers (François-Alemau de), 1^{er} juin 1714.

VENEUR (Arnauld-Charles-Hector-Henri le), 3 janvier 1787.

VENEUR (Alexis-Michel le), frère des précédents, 11 septembre 1781.

VENEUR (Alban-François le)...

VENTO de Pennes (Henri de), 29 novembre 1741, et Bailli en 1780.

VENTO de Pennes (Toussaint de), 23 juillet 1721, et depuis Commandeur et Bailli.

VENTO de Pennes (Jean-Louis-Paul de), 11 juillet 1779.

VERCHÈRES (Jacques de), 18 août 1778.

VERDELIN (Gence-François-Louis de), 1701.

VERDELIN (Pancrace-Paul-Thomas de), 1701.

VERDUN (Félix-Jules-Antoine), 21 octobre 1786.

VERDUN (Théodore-Louis-Bon de), 21 octobre 1786.

VERGIER (Auguste du), 11 septembre 1784.

VERGIER de Laroche-Jacquelein (Louis du), 30 août 1778.

VERNAY (Antoine-Marie du), 8 février 1777.

VERNETTE de Saint-Maurice (Anne-François-Léon de la), 11 juin 1787.

VERTAMY (Alexandre-Claude-Jeseph de)...

VESC de Béconne (Marie-Joseph-Henri de), 1^{er} juin 1776.

VEYNES du Prayet (Joseph de), 1708, et depuis Commandeur.

VEYNES du Prayet (Jean-Frédéric de), 1740.

Vic (Jean-Jacques-Marie de), 18 octobre 1772.

VICOMTE de Blangy (Augustin-Pierre-Henri le), 1766.

VICOMTE de Blangy (Bon-Henri-Pierre le), 25 décembre 1775.

VICOMTE de Blangy (Maximilien-Pierre-Bon le), 23 août 1787.

VIDARD de Saint-Clair (Maximilien-René), 31 août 1773.

VIEFVILLE (Auguste-Antoine de la), 4 juillet 1715.

VIEFVILLE (Louis-Auguste de la), 18 février 1735.

VIEFVILLE d'Orvilliers (Alexandre - Charles - François de la), 29 mai 1715.

VIELLA (Louis-Henri de), 16 mars 1787.

VIELLA (Louis de), 11 janvier 1800.

VIGIER (André-Pierre-Claude-Gaston du), 10 novembre 1734.

VIGNES de la Bastide (François-Charles-Augustin de), 1700.

VIGNES de la Bastide (Jean de), 1704.

VIGNES de la Bastide Parisot (Gabriel-Bonaventure de), 1708, et depuis Commandeur.

- VIGNES de Parisot (Charles-Augustin de), 1700.
- VIGNY (Victor de), 20 mars 1717.
- VIGUIER (Antoine de), 26 mai 1714, et depuis Commandeur.
- VIGUIER (Jacques de), 1706.
- VIGUIER (Jean-Baptiste de), 1744, et depuis Commandeur.
- VILLAGES la Salle (Léon de) 1722.
- VILLAGES (Louis-François de), 24 août 1780.
- VILLAGES (Alphonse-Gabriel-Jean-Baptiste de), 14 juin 1783.
- VILLAGES de Villevieille (Jean-François-Gabriel-Alphonse de),
page le 5 avril 1754, et depuis Commandeur.
- VILLARS-BRANCAS (Louis-Albert de), 16 mars 1776.
- VILLE (César de la), 1782.
- VILLEDON (Hugues-Gabriel de), page le 2 juillet 1755.
- VILLEDON (Antoine de), 28 mars 1775.
- VILLEDON (Louis-Venant-Alexis de), 22 août 1786.
- VILLEDON de Gournay (Charles-Marie de), 9 avril 1781.
- VILLEDON de Sansay (Alexis-Henri-François de), 17 septembre
1711.
- VILLÈLE (Joseph de), ancien président du conseil des ministres.
- VILLENEUVE (Pons-Philippe de), bulle du 22 août 1819.
- VILLENEUVE d'Ansois (Sylvestre-Henri-Sébastien Théodose de),
25 juillet 1771.
- VILLENEUVE-BARGEMONT (Emmanuel-Ferdinand de), 17 mars
1780.
- VILLENEUVE-BARGEMONT (Jean-Baptiste de), 28 janvier 1782.
- VILLENEUVE-BARGEMONT (Joseph), 1792.
- VILLENEUVE-BARGEMONT (Louis-François de), bulle de 1816.
- VILLENEUVE-BARGEMONT (Jean-Paul-Albin de), bulle de 1817.
- VILLENEUVE de Beauregard (Antoine-César), 1766.
- VILLENEUVE de Brunet (de), 27 janvier 1815.
- VILLENEUVE-TRANS (Thomas-Berth-Alexandre-Balthazar de),
22 décembre 1772.
- VILLERAUT (N... de), bulle de 1816.
- VILLERS-LA-FAYE (Casimir-Henri de), 10 décembre 1781.
- VILLOT de Beauchemin (Joseph de), 20 novembre 1814.
- VILLOUTREIS (Jules-Jean-Joseph de), 17 janvier 1820.
- VILLOUTREIS (Paul-René-Germain de), 14 septembre 1820.
- VINCENS de Causans (Louis de), 1715.
- VINCENS-MAULÉON d'Astaud de Causans (Marie-Joseph-Eutrope
de), 18 avril 1768.
- VINCENT (Aloph de), 9 septembre 1786.

- VINTIMILLE (Jean-Baptiste-Hubert de), 1752, et depuis Commandeur.
- VINTIMILLE de Montpesat (Jean-Charles de), 1717.
- VION (Charlemagne de), 23 avril 1763, et depuis Commandeur.
- VION (Isidore-Louis de), 9 mai 1778.
- VION de Gaillon (Paul de), 28 septembre 1700.
- VION de Gaillon (Claude-Charles-Urbain de), 18 août 1711.
- VION de Gaillon (Charles de), 22 mars 1733, et depuis Commandeur en 1784.
- VIRIEU (Louis-Gustave-Alexandre de), 16 janvier 1780.
- VIRIEU de Beauvoir (Jean-Loup de), 6 février 1750, et depuis Commandeur en 1780.
- VIRY de Laforest (Jean-Marie de), novembre 1769.
- VISCHER (Jean-François-de-Paule de), 18 mars 1780.
- VISCONTI (Charles-Henri-Ferdinand de), 1719.
- VISDELOU de Villetehort (Isidore-Agathon), 3 février 1777.
- VITALIS-POURCIEUX (Jean-Joseph de), 1715.
- WATERS (Ferdinand-Marie-Louis de), 9 décembre 1782.
- WATOUR (N... de), Commandeur en 1786.
- WHYTE (Nicolas de), 10 septembre 1774.
- WICQUET de l'Enclos (Louis-Joseph-Auguste du), 26 septembre 1787.
- WICQUET d'Ordre (Claude-Guillaume-Victor-Jean-Baptiste du), 15 mai 1784.
- WICQUET d'Ordre (Claude-Guillaume-Victor du), mort en 1809.
- WIGNACOURT (de), Commandeur en 1697.
- WIGNACOURT (Jean-Baptiste Hermenigilde de), 10 juin 1711.
- WIGNACOURT (François-Louis de), 13 juin 1756.
- WIGNACOURT (Balthazar-Philippe-Emmanuel-Charles de), 11 juillet 1776.
- WIGNACOURT (Antoine-Louis de), 11 octobre 1777.
- WIGNACOURT (Albert-Emmanuel-Charles-Aloph de), 9 mai 1778.
- WIGNACOURT (Adrien-Antoine-Marie de), 20 mars 1780.
- WIGNACOURT d'Orville (Adrien de), 18 juillet 1692.
- WITASSE de Gaucourt (Jacques-Louis de), 6 juillet 1761, et depuis Commandeur en 1778.
- YSE de Rosans (Louis d'), 12 février 1738, et depuis Commandeur en 1783.

NOMS TROUVÉS SUR LES REGISTRES

mais sans mention de bulles *, depuis l'année 1814.

BRETONNIÈRE (N... de la).
 COQUET (James-Charles).
 DION (Charles-Edouard-Joseph de).
 DUGON (N...).
 GARDEN de Saint-Ange (Guillaume-Louis de).
 GARDON de Calaman (Joseph-Nicole-Calixte-Camille).
 GAZEAU de la Bocière (Antoine-Xavier-Gabriel de).
 GISLAIN DE FAILLY (Amédée-Jean-Marie de).
 GOISSON (Charles de).
 GROUCHY (N... de).
 HERCULAI (N... d').
 KAERBOUT (N... de).
 MONTROI (N... de).
 PELLICOT (N...).
 PIERRE de Frémour (Aimé-Marie-Théodore de la).
 PORTERIE de Sainte-Croix (Pierre-Hippolyte de la).
 RAISON de Cleuzion (Michel-Marie-Jean de).
 ROCHE-THIERRY (N... de la).
 ROQUE (Joseph de la).
 ROLX de Cretaux (N... le).
 VALLET de Villeneuve (Louis-Auguste-Claude de)...

Les registres mentionnent comme chevaliers honoraires
 admis pour services rendus,

MM.

BERRYER père, avocat, conseiller de l'Ordre.
 MARCHANGY, avocat général, conseiller de l'Ordre.
 MICHAUD, de l'Académie française.
 RAOUL, avocat, conseiller de l'Ordre.
 DAUMONT, chef de division au ministère des Finances, conseiller
 de l'Ordre.

* Cette non-mention pouvant dériver d'une erreur, je m'empresse de faire
 ces rectifications de droit.

GANDELET d'Armenonville, conseiller de l'Ordre.

GOULLET de Saint-Germain, conseiller de l'Ordre.

JOURDAN, chef de division au ministère de l'Intérieur, conseiller de l'Ordre.

VENANT de la Tour, conseiller.

DE LA CROIX, généalogiste.

TABLE

DES NOMS DE TERRES ET DE SEIGNEURIES

sous lesquels les familles sont généralement plus connues
que sous leurs noms patronymiques.

| | |
|---|---|
| Adrets, voir Vaulserre des. | Ansouis, v. Villeneuve d'. |
| Agneaux, v. Sainte-Marie d'. | Antin, v. Gondrin d'. |
| Agoult, v. Gaillard d'. | Arbaud, v. Roux d'. |
| Agoult - Rognes, v. Raphaë - lis d'. | Arbocave, v. Abadie. |
| Aigle, v. Acres de l'. | Arbouville, v. Chambon d'. |
| Aigremont, v. Jacobs de. | Arces, v. Morard d'. |
| Aiguine, v. Gauthier d'. | Archiac, v. Dexmier d'. |
| Ailly, v. Rochefort d'. | Archiac de Saint-Simon, v. Dcx- mier d'. |
| Ainac, v. Turenne d'. | Arcy, v. Gouy d'. |
| Albe, v. Lamanon d'. | Argens, v. Boyer d'. |
| Albert de Saint - Hippolyte, v. Tulles d'. | Argenson, v. Voyer d'. |
| Albissy, v. Terrasse d'. | Argenteuil, v. Bascle d'. |
| Allarde, v. Royd'. | Argœuvres, v. Gorguette d'. |
| Allen, v. Renaud d'. | Armenonville, v. Couturier d'. |
| Ambert, v. Tourrette d'. | Armissan, v. Chefdebien d'. |
| Ambreuil, v. Près d'. | Arnouville, v. Machault d'. |
| Amfreville, v. Davy d'. | Arpajon, v. page 80 et 240. |
| Andelarre, v. Jacquot d'. | Artignosc, v. Thoron d'. |
| Angerville, v. Estendart d'. | Arvillars, v. Millet d'. |
| Angosse, v. Montbrun d'. | Assay, v. Estutt d'. |
| Angouvert, v. Cottelle d'. | Assignies d'Oisy, v. Tournay d'. |
| Anlezy, v. Damas d'. | Aubais, v. Urre d'. |
| | Aubarède, v. Astorg d'. |

- Aubepin, v. Sainte-Colombe de l', et Mouchet.
 Auberivière, v. Pourroy de l'.
 Auberivière de Quinzomas, v. Pourroy de l'.
 Aubevoye, v. Pont d'.
 Aubigny, v. Morel d'.
 Aufréry, v. Carrière d'.
 Augerans, v. Saint-Mauris.
 Aulan, v. Suarez d'.
 Auliac, v. Richardie d'.
 Aulps, v. Blacas d'.
 Aulps-Vérignon, v. Blacas d'.
 Anthumne, v. Masson d'.
 Antichamp, v. Beaumont d'.
 Auvergne, v. de la Tour d'.
 Auwilliers, v. Monsures d'.
 Auxerre, v. Duret d'.
 Auzers, v. Douchet d'.
 Avaray, v. Beziade d'.
 Avelin, v. Hangowart d'.
 Avesnes, v. Calonne d'.
 Avesnes, v. Bernard d'.
 Baclos, v. Thrésor de.
 Bagnac, v. Martin de.
 Balincourt, v. Testu de.
 Balleroy, v. Cour de.
 Bandol, v. Boyer de.
 Bar, v. Grase du.
 Baracé, v. Motte de.
 Barbantane, v. Puget de.
 Barbantane, v. Robin de.
 Barbent, v. Forbin de la.
 Bardes, v. Roy de.
 Bargemont, v. Villeneuve.
 Barincourt, v. Lions de.
 Baromenil, v. Cacheleu de.
 Barsa, v. Pradines de.
 Barville, v. Livet de.
 Bastide, v. Vignes de la.
 Bastide-Parisot, v. Vignes de la.
 Bastie, v. Fougasse la.
 Basville, v. Lamoignon de.
- Battefort de l'Aubespain, v. Mouchet de.
 Baudry, v. Bois.
 Bauville, v. Cyresme de.
 Baux, v. Rivette de.
 Bayanne, v. Latier de.
 Béarn de Brassac, v. Galard de.
 Beaucouse, v. Laugier de.
 Beaudignan, v. Caucabane de.
 Beaufort, v. Laurencin de.
 Beaufort-Miramont, v. Cassaignes de.
 Beaujeu, v. Quiquéran, et en outre page 82.
 Beaume, v. Roger de la.
 Beaumont, v. Chassepot de.
 Beaumont, v. Bonninière de.
 Beaumont, v. Bertrand de.
 Beaumont, v. Touchebœuf de.
 Beaumont de Pissy, v. Chassepot de.
 Beaumont de Poligny, v. Bertrand de.
 Beauregard, v. David de.
 Beauregard, v. Robin de.
 Beauregard, v. Guerry de.
 Beauregard, v. Villeneuve de.
 Beausemlant, v. Sibut de.
 Beauvoir, v. Virieu de.
 Beauvoir du Roure de Beaumont de Brisson, v. Grimoard de.
 Bec, v. Romé du.
 Béconne, v. Vesc de.
 Bedollière, v. Gigault.
 Belbœuf, v. Godart de.
 Bélestat de Gardouch, v. Varaignes de.
 Bellefonds, v. Gigault de.
 Bellegarde, v. Pac de.
 Bellegarde, v. Perrotin de.
 Bellenglise, v. Hamel de.
 Belmont, v. Vachon de.

- Bernières de Boisroger, v. Rue de.
 Bernis, v. Pierre de.
 Berthemont, v. Tartereau de.
 Berton, v. Balbe de.
 Bessières, v. Pochet de.
 Beuil, v. Rivière de.
 Bienassis, v. Gouignet de.
 Billarderie, v. Flahault de la.
 Biran, v. Gauthier de.
 Blanchon, v. Camon de.
 Blancbuisson, v. Merle de.
 Blanche, v. Mothes de.
 Blangy, v. Vicomte de.
 Blaru, v. Tilly de.
 Blein du Poët, v. Marcel de.
 Blincourt, v. Hennin-Liétard.
 Blossac, v. Bourdonnaye de.
 Blou, v. Jumeau de.
 Boësse, v. Gaucourt de.
 Boffle, v. Danzel de.
 Bois-Baudran, v. page 81.
 Bois de Saint-Étienne, v. Margot du.
 Boisard, v. Fontaine de.
 Boisguibert, v. Pesant de.
 Boisse, v. Escodeca.
 Boissière, v. Bernard de la.
 Bonary, v. Celle de.
 Bondy, v. Taillepie de.
 Bonnac, v. Usson de.
 Bonnières, v. Guines.
 Bonnières de Souastres, v. Guines de.
 Bonvouloir, v. Achard.
 Boscage, v. Guillaumanches du.
 Bosquet, v. Lacs du.
 Boucarres, v. Angosse de.
 Bouchage, v. Gratet du.
 Boucheron d'Ambrugeac, v. Valon de.
 Bouchet, v. Langlois du.
 Boulaye, v. Fèvre de la.
 Bourdonnaye, v. Liré de la.
 Bournazel, v. Buisson de.
 Boursac, v. Cropte de.
 Bourseville, v. Hamel de.
 Boursonne, v. Capendu de.
 Boussac, v. Carbonnières de.
 Bram, v. Lordat de.
 Brancas, v. Villars.
 Bras, v. Puget de.
 Brassac, v. Béarn de.
 Brassac, v. Montaut de.
 Bressolles, v. Retz de.
 Bretauville, v. Bonnefoy de.
 Breteuil, v. Tonnellier de.
 Bretonnière, v. Botherel de la.
 Brevannes, v. Pileur de.
 Brézé, v. Dreux de.
 Bricherasio, v. Cacherano.
 Brilhac, v. Seguin de.
 Brillanne, v. Guiran de la.
 Brillanne, v. Joannis de la.
 Brion de Sainte-Foy, v. Fasion de.
 Briquesart, v. Cornet de.
 Brison, v. Beaumont.
 Brissac, v. Cossé de.
 Brosse, v. Tournay de la.
 Brosse - Fabresan, v. Fournas la.
 Broissia, v. Froissard de.
 Brune, v. Gillain de.
 Brunet, v. Tressemanes de.
 Bruyère, v. Gérente de la.
 Bueil, v. Grimaldi de.
 Buisson, v. Roquette du.
 Bullou, v. Corne de.
 Cabassol, v. Seguin de.
 Cabassolles, v. Chiavarry de.
 Cahuzac de Caux, v. Roger de.
 Caissac, v. Corn de.
 Caissaignes de Miramont, v. Beaufort de.
 Caligny, v. Hue de.

- Calonne, v. Bernard de.
 Canneville, v. Bellay de.
 Canillac de Montboissier, v. Beaufort de.
 Caraman, v. Riquet de.
 Carignan, v. Savoye.
 Carros, v. Blacas de
 Carte, v. Thibaut de la.
 Casaux, v. Béon de.
 Castellet, v. Glandevès du.
 Castries, v. Croix de.
 Catillon, v. Belloy de.
 Caulières, v. Forges de.
 Caumartin, v. Fèvre de.
 Caumont, v. Seytres de.
 Causans, v. Vincens de.
 Caux, v. Cahussac de.
 Caux, v. Roger de.
 Cèles, v. Reversac de.
 Celi, v. Eon de.
 Cenardièrre, v. Chaffault de la.
 Cerf de Quelon, v. Coquerel le.
 Chabillant, v. Moreton de.
 Chalotais, v. Caradeuc de la.
 Chaltrait, v. Carlier de.
 Chambly, v. Tour du Pin.
 Champagne, v. Bancenel de.
 Champdivers, v. Buson de.
 Champiers, v. Vaux de.
 Champignelle, v. Rogres de.
 Champigny, v. Bernard de.
 Champsavoy, v. Grignart de.
 Chanel, v. Croûy de.
 Chanterac, v. Crote de.
 Chantilly, v. Écotais de.
 Chapelle, v. Filleul de la.
 Chapelle, v. Pestels de la.
 Chardonnet, v. Bernigault de.
 Chariol, v. Bouillé du.
 Charmail, v. Trevey de.
 Charmes, v. Chabrières de.
 Chastenois, v. Saint-Mauris de.
 Chasteuil, v. Tressemanes de. |
 Chasteuil-Roussel, v. Tressema-
 nes de.
 Chastellier de Bréquigny, v. Mes-
 neust du.
 Châteauclos, v. Celle de.
 Château-Dompierre, v. Paulte
 de.
 Château-Giron, v. Prestre de.
 Châteauneuf, v. Randon de.
 Châteauneuf, v. Peyre de.
 Châteauneuf, v. Thomas de.
 Châteaupert, v. Ussel de.
 Châteaueux, v. Arbaud de.
 Châtelaine de Banans, v. Mar-
 chand de la.
 Châtelet, v. Bordes du.
 Châtillon, v. Plessis.
 Châtillon, v. Moyria du.
 Chauffour, v. Pouilly de.
 Chauvance, v. Montaignac de.
 Chavagnac, v. Diene de.
 Chavance, v. Galland de.
 Chavigny, v. Bouthillier de.
 Chavigny de Montluc, v. Roy
 de.
 Chazeron, v. Monestay de.
 Chessfontaines, v. Penfentenyou
 de.
 Chenets, v. Filleul des.
 Chervé, v. Saix de,
 Chesnelaye, v. Romillé de la.
 Chevieres, v. Croix de.
 Chevrières de Pisançon, v. Croix
 de.
 Chevrières de Saint - Vallier,
 v. Croix.
 Chevrières de Sayve, v. Croix.
 Ciffrevast, v. Anneville de.
 Choisy, v. Émeric de.
 Choisy de Robersart, v. Robert
 de.
 Cintré, v. Boul de.
 Clermont, v. Rochechouart de.

- Clermont, v. Touchebœuf de.
 Clermont-Besse, v. Touchebœuf de.
 Clermont-Tonnerre, v. Tillette de.
 Clervaux, v. Lannoi de.
 Cluzel, v. Lac du.
 Coettando, v. Roux de.
 Coigny, v. Franquetot de.
 Coindardière, v. Chevalier de la.
 Coingis, v. Gannes de.
 Colinière, v. Charette de la.
 Colombe, v. Morel de la.
 Colombier, v. Panouse du.
 Colombières, v. Boyaux de.
 Combes, v. Vallet des.
 Combreaux, v. Picot de.
 Commenaille, v. Moréal de.
 Compiègne, v. Pont de.
 Comte, v. Haye Le.
 Concise, v. Greslier de.
 Condamine, Harenc de la.
 Corbeau, v. Vaulserre.
 Corbinière, v. Roux de la.
 Coste, v. Frotier de la.
 Coudre, v. Bretonnière de la.
 Cour, v. Sandillau de la.
 Courbejolière, v. Perrin de la.
 Courcenay, v. Boisé de.
 Cours de la Maison-Fort, v. Bois des.
 Courtebonne, v. Calonne de.
 Courtivron, v. Compasseur de.
 Courtomer, v. Saint-Simon de.
 Courville, v. Béraud de.
 Cousance, v. Gondrecourt de.
 Coussergues, v. Sarret de.
 Couturelle, v. Boudart de, et page 241.
 Couzans, v. Luzy de.
 Craon, v. Bauveau de.
 Cronis, v. Maison de.
 Cruickembourg, v. Fourneaux de.
 Cruzy, v. Marcillac de.
 Dampierre, v. Bataille de.
 Dampierre, v. Cugnac.
 Dampierre, v. Picot de.
 Danière, v. Guyot de.
 Daxat, v. Dax de.
 Deagent de Morges, v. Roux.
 Dercies, v. Guinot de.
 Deschaux, v. Vaulchier du.
 Dio de Montpeiroux, v. Palatin de.
 Divonné, v. Forest de.
 Diziers de Montlivault, v. Guyon de.
 Dolomieu, v. Gratet de.
 Dombasle, v. Houx de.
 Doussay, v. Guillot de.
 Douville, v. Esson de.
 Dreuille, v. Senneterre de.
 Droux, v. Chamborant de.
 Drucourt, v. Bosc-Henri de.
 Eaubonne, v. Fère d'.
 Ecquevilly, v. Hennequin d'.
 Eguilles, v. Boyer d'.
 Eguilles d'Argens, v. Boyer d'.
 Enclos, v. Wicquet de l'.
 Eoux, v. Raymond d'.
 Épine, v. Puy de l'.
 Ercé, v. Martel d'.
 Ercé, v. Siregand d'.
 Escars, v. Perusse d'.
 Escaude, v. Val de l'.
 Esclans, v. Masson d'.
 Escou, v. Montroud d'.
 Esneval, v. Roux d'.
 Espaligny, v. Beufvier d'.
 Esparron, v. Castellane.
 Espinasse, v. Arnaut de.
 Espinouse, v. Coriolis.
 Essarts, v. Lombelon des.
 Estang, v. Gaspard de l'.

- Estimauville, v. Grieu d'.
 Estoublons, v. Grille d'.
 Étenduère, v. Herbiers de l'.
 Euvesin, v. Rosières d'.
 Eyguières, v. Sade d'.
 Fabrègue, v. Fabry de.
 Falicon, v. Renaud de.
 Falletans, v. Conti de.
 Falletans, v. Garnier de.
 Faluère, v. Febvre de la.
 Fare, v. Lopis de la.
 Fare, v. Roux la.
 Fare, v. Ruffo de la.
 Fargues, v. Mealet de.
 Faucon, v. Bouchet de.
 Faur de Barbazan, v. Algayres.
 Favars, v. Bergier de.
 Favol, v. Hons de.
 Faye, v. Villers la.
 Fayet, v. Allain de.
 Felines, v. Hautpoul de.
 Fenoyl, v. Gayardon de.
 Feuillasse, v. Perrault de.
 Figarède, v. Faure de la.
 Filleul, v. Raymond le.
 Fimarcon, v. Cassagnet de.
 Flers, v. Motte de.
 Fleurigny, v. Clerc de Passy, de.
 Fleury, v. Rosset de.
 Floirac, v. Grange-Gourdou de.
 Fonblanche, v. Garnier de.
 Fontblanc, v. Bretoux de.
 Fontenaille, v. Pierre de.
 Fontenay, v. Berceur de.
 Fontenilles, v. Roche de.
 Fontenoy, v. Prud'homme de.
 Force, v. Caumont de la.
 Forest, v. Viry de la.
 Forest-le-Roi, v. Clerc de la.
 Fosséries, v. Gannes de.
 Fossières, v. Treille de.
 Fougerolles, v. Charpin de.
 Fraissinet, v. Izarn de.
 Francières, v. Belloy de.
 Franclieu, v. Pasquier de.
 Fransart, v. Fossez de.
 Fresquiennes, v. Romé de.
 Freslonière, v. Freslon de la.
 Fresnay, v. Bailly de.
 Frestol, v. Grollier de.
 Frezelière, v. Frézeau de la.
 Frohen, v. Hibon de.
 Fromessent, v. Chinot.
 Gadagne, v. Galléan de.
 Gaillon, v. Vion de.
 Ganges, v. Tude de.
 Garancé, v. Luppé de.
 Gardane, v. Forbin de.
 Garde, v. Pierre de la.
 Garde, v. Pelletier de la.
 Garde - Montesquiou, v. Puy
 de la.
 Garde-Saint-André, v. Puy de la.
 Garro, v. Urtubie de.
 Gasquie, v. Gascq de la.
 Gaubert, v. Roux de.
 Gaucourt, v. Witasse de.
 Gauville, v. Pellerin de.
 Gennetines, v. Charpin de.
 Gerlande, v. Fay de.
 Gien, v. Pontevès de.
 Girouardièrre, v. Hardouin de la.
 Givry, v. Aubelin de.
 Gizeux, v. Contades de.
 Gohière, v. Gueroult de la.
 Goncourt, v. Bermondet de.
 Gorce, v. Merle de la.
 Gournay, v. Raigecourt de.
 Gournay, v. Villedon de.
 Goussouville, v. Hallot de.
 Gozon, v. Montcalm de.
 Grainville, v. Saint-Quentin de.
 Grambois, v. Raffelis de.
 Grammont, v. Caulet de.
 Grand-Lac, v. Maillan de.
 Grandville, v. Bidé de la.

- Grané, v. Urre de.
 Grange, v. Lièvre de la.
 Grange, v. Febvre de la.
 Granges, v. Bernigault des.
 Gravières, v. Ginestoux de.
 Graville, v. Malet de.
 Grostièrre, v. Guinebaud de la.
 Grugières, v. Anselme de.
 Guébriant, v. Budes de.
 Guérivière, v. Pin de la.
 Guerville, v. Huet de.
 Guron, v. Rechignevoisin de.
 Hagnicourt, v. Écuyer d'.
 Hagnieville, v. Greiche d'.
 Haillies, v. Preud'homme d'.
 Hannonville, v. Bloisse de.
 Haucourt, v. Mailly de.
 Hautecloque, v. Berthout d'.
 Hautefeuille, v. Texier d'.
 Hauteroche, v. Allier d'.
 Havrincourt, v. Cardevac d'.
 Haye, v. Achard de la.
 Haye, v. Métayer de la.
 Hémont, v. Créquy.
 Hennin-Liétard, v. Alsace d'.
 Herbault, v. Phelippeaux d'.
 Hermival, v. Bosch d'.
 Herpin, v. Roches d'.
 Hesdigneul, v. Bethune.
 Hesecques, v. France d'.
 Hilière, v. Polastron de la.
 Hite, v. Cos la.
 Hooghstraten, v. Borluut d'.
 Houze, v. Basquiat de la.
 Hust, v. Esquelsbeck d'.
 Hybouville, v. Gallic d'.
 Ingel-Munster, Plotho d'.
 Iray, v. Prévost d'.
 Irumbery, v. Salaberry d'.
 Issarts, v. Forbin des.
 Issarts, v. Galléan de
 Jallaucourt, v. Greiche de.
 Jallière, v. Bel de la.
 Janson, v. Forbin de.
 Jardon, v. Peyroux de.
 Jardon, v. Peron du.
 Jasson, v. Binet de.
 Javon, v. Baroncelli de.
 Jean de Saint-Projet, v. Fon de.
 Joigny de Bellebrune, v. Blondel de.
 Joigny de Pamèle, v. Blondel de.
 Jon, v. Menou du.
 Jonquière, v. Perrin.
 Jonquières, v. Tuffanel de.
 Joucques, v. Albertas de.
 Jouques, v. Arbaud de.
 Jouques-Mison, v. Arbaud de.
 Jourdan, v. Mesnil de.
 Jotemps, v. Perrault de.
 Joux, v. Remigny de.
 Juigné, v. Clerc de.
 Jumilhac, v. Chapelle de.
 Kercado, v. Sénéchal de.
 Kerannevel, v. Hayeux de.
 Laidet de Sigoyer, v. Fos de.
 Lamerville, v. Heurtault de.
 Lancosme, v. Savary de.
 Landorte, v. de la Tour de.
 Landres, v. Maillard de.
 Langeac, v. Espinasse de.
 Lanjamet, v. Vaucouleur de.
 Lansac, v. Barras de.
 Lantage, v. Balathier de.
 Lanty, v. Chastenet de.
 Lardimalie, v. Foucauld de.
 Larsan, v. Perrier de.
 Lary, v. Roux de.
 Lastic, v. Regnault de.
 Latre, v. Fèvre de.
 Launay, v. Monti de.
 Lauris, v. Castellane.
 Laval, v. Sarrazin de.
 Laval, v. Montmorency.
 Laye, v. Espinay de.

- Lemps, v. Prunier de.
 Lescoët, v. Barbier de.
 Lescours, v. Canolle de.
 Lespéroux, v. Gestas de.
 Lespervier, v. Cluny de.
 Lesseville, v. Clerc de.
 Létourville, v. Rosset de.
 Libersat, v. Beeckman de.
 Ligny, v. Bosredon de.
 Linars, v. Gain de.
 Lincel, v. Crose.
 Linières, v. Essarts de.
 Lisse, v. Blanc de.
 Livry, v. Mesnil de.
 Livry, v. Sanguin de.
 Lomont, v. Chastelet de.
 Lorgère, v. Hardy de la.
 Lorme, v. Caqueray de.
 Londe, v. Senot de la.
 Louppès, v. Gérès de.
 Lugéac, v. Guérin de.
 Lusignan de Champignelles,
 v. Rogres de.
 Lussan, v. Audibert de.
 Lussan, v. Esparbès de.
 Luxembourg, v. Montmorency.
 Luzerne, v. Bricqueville de la.
 Luzy, v. Carmouche de.
 Mabillière, v. Crespy de la.
 Machonville, v. Chevallier de.
 Madon, v. Bertrand de.
 Maicholas, v. Martin de.
 Maineuf, v. Andigné de.
 Maisoncelles, v. Cacheleu de.
 Maisonneuve, v. Taillade de.
 Maisonrouge, v. Jay de la.
 Majastre, v. Castellane.
 Majolx, v. Castellane.
 Mandelot, v. Bataille de.
 Manoux, v. Bosredon de.
 Marçay, v. Rollat de.
 Marcieu, v. Emé de.
 Marcillac, v. Cruzy de.
 Marconnay, v. Mauclerc de.
 Marconville, v. Gaillardbois de.
 Marescreux, v. Poix de.
 Margou, v. Boislinard de.
 Maricourt, v. Mesnil de.
 Marigny, v. Baillivy de.
 Marlat, v. Douhet de.
 Marnésia, v. Lezay de.
 Martainville, v. Loubert de.
 Martigny, v. Han de.
 Mascrani, v. Ailly de.
 Masnadeau, v. Coustin de.
 Massebeau de Sédages, v. Bé-
 rail de.
 Maubousquet, v. Pontevès de.
 Mauléon d'Astaud de Causans,
 v. Vincens.
 Maulevrier, v. Colbert de.
 Maulevrier, v. Fay de.
 Maureilhan, v. Bonnet de.
 Mauremont, v. Saint-Félix.
 Maurier, v. Aubery du.
 Mauvesin, v. Blanc de.
 Maylac, v. Tonduti de.
 Mazan, v. Fabre de.
 Mazerolles, v. Bérail de.
 Melan, v. Barras de.
 Melfort, v. Drummond de.
 Melgueil, v. Puy de.
 Méon, v. Trochet de.
 Méry, v. Costard de.
 Mesnil-Lieubray, v. Bonardi du.
 Messey, v. Biet de.
 Meyres, v. Tournon de.
 Mezières, v. Béthisy de.
 Millaud-Gignac, v. Thomas de.
 Milleville, v. Archambaud de.
 Milly, v. Roue de.
 Mirabeau, v. Riqueti de.
 Miroménil, v. Hue de.
 Missiessy, v. Burguès de.
 Mobec, v. Forestier de.
 Modène, v. Raymond de.

- Modène - Pomerols, v. Raymond de.
 Modène - Mourmiron, v. Raymond de.
 Molleville, v. Bertrand de.
 Monampteuil, v. Flavigny de.
 Mongey, v. Franc de.
 Monlezun, v. Mauléon de.
 Monsignat, v. Sanzillon de.
 Montagnac, v. Gain de.
 Montamy, v. Arclais de.
 Montauban, v. Tour-du-Pin de.
 Montauroux, v. Grasse de.
 Montauroux, v. Lombard de.
 Montauzier de Caylus, v. Crusol.
 Montazet, v. Malvin de.
 Montbas, v. Barthon de.
 Montbault de Chasteiller, v. Haye de.
 Montboissier, v. Beaufort.
 Montbrun, v. Puy.
 Montcal, v. Avessens de.
 Montchal, v. Barentin de.
 Montécot, v. Doisnel de.
 Montessus, v. Bernard de.
 Montessus du Ruilly, v. Bernard de.
 Montfrin, v. Montainard de.
 Montgontier, v. Bocsozel de.
 Montgeofroy, v. Contades de.
 Montgey, v. Franc de.
 Montiers, v. Tarteron de.
 Montigny, v. Grandin de.
 Mont-Luc, v. Bourdonnay de.
 Montmélas, v. Arod de.
 Montmort, v. Regnault de.
 Montoison, v. Clermont.
 Montpesat, v. Vintimille de.
 Montpoignant, v. Champion de.
 Monts, v. Raynaud de.
 Mont-Saint-Jean, v. Clermont.
 Mont-Saint-Pierre, v. Crest de.
 Montvallat, v. Conti de.
 Montviel, v. Vassal de.
 Morangiès, v. Molette de.
 Morangles, v. Belloy de.
 Moras, v. Picot de.
 Morel de Crécy, v. Champs de.
 Moriès, v. Chaylan de.
 Mornan, v. Lens de.
 Mortieres, v. Planche de.
 Mory, v. Myre de.
 Mothe, v. Orléans de la.
 Motte, v. Brette de la.
 Rotte de Chevanney, v. Sayve de la.
 Mouscron, v. Ennetières de.
 Murinais, v. Auberjon de.
 Murs, v. Astuard de.
 Mazan, v. Sade de.
 Myre, v. Motte de la.
 Narbonne, v. Pelet de.
 Nieuport, v. Preud'homme de.
 Niozelles, v. Glandevès de.
 Nisas, v. Carrion de.
 Nogarède, v. Lonjon de la.
 Nonant, v. Comte de.
 Nouzerines, v. Ligondès de.
 Noyan, v. Payan.
 Nozières, v. Grégoire de.
 Ocron, v. Hespel d'.
 Octeville de Theville, v. Hannot d'.
 Olières, v. Félix d'.
 Omonville, v. Eustace d'.
 Oppède, v. Forbin d'.
 Ordre, v. Wicquet d'.
 Orfeuil, v. Rouillé d'.
 Origny, v. Hutteau d'.
 Ormesson, v. Fevre d'.
 Ornaison, v. Biord.
 Orsan, v. Cambis d'.
 Orsay, v. Boucher d'.
 Orville, v. Wignacourt d'.
 Orvilliers, v. Vieffville, d'.

- Osseville, v. Forestier d'.
 Oyghem, v. Lens-Toparche d'.
 Ozon, v. Cardaillac d'.
 Palais, v. Digoine du.
 Palanin, v. Vaulx de.
 Palu, v. Demandolx de la.
 Panat, v. Brunet de.
 Pange, v. Thomas de.
 Panisse-Tripoly, v. Mark de.
 Parade, v. Estang de.
 Parazols, v. Monratier de.
 Parcieu, v. Regnauld de.
 Pardailhan, v. Treille de.
 Parisot, v. Vignes de.
 Parisot, v. Valette.
 Parlan, v. Puel de.
 Parny, v. Forges de.
 Parsac, v. Fricon de.
 Paule, v. Foix de.
 Pazzis, v. Seguins de.
 Peiraux, v. Boyer de.
 Pennes, v. Vento de.
 Perriers, v. Jumeau des.
 Pezé, v. Courtarvel de.
 Pierrefite, v. Bort de.
 Pierrevert, v. Bernier de.
 Pignatelli, v. Egmont.
 Pilles, v. Fortia de.
 Pimodan, v. Vallée de.
 Pinieux, v. Bouéxic de.
 Plains, v. Lande des.
 Pluvinel, v. Baume.
 Pluvy, v. Court de.
 Poët, v. Marcel du.
 Poët, v. Gaspard du.
 Poët, v. Éspine du.
 Poët de Barry, v. Blein de.
 Poirier, v. Bosredon du.
 Poligny, v. Froissard de.
 Pomerols, v. Raymond de.
 Pomeroye, v. Desques de la.
 Pomponne, v. Arnaud de.
 Pont, v. Roland du.
 Pontcarré, v. Camus de.
 Pontchartrain, v. Phelippeaux de.
 Poterie, v. Roy de la.
 Pougny de Monthoux, v. Guillet de.
 Pourrières, v. Gaillard de.
 Pourcieux, v. Vitalis.
 Poyet, v. Sainte-Colombe du.
 Prade, v. Lonjon de la.
 Praslin, v. Pont.
 Prat de Masgonthière, v. Hugon du.
 Prayet, v. Veynes du.
 Preigne, v. Gras de.
 Prémieux, v. Macheco de.
 Presques, v. Bonnefoux de.
 Pronleroy, v. Lancry de.
 Provency, v. Damoiseau de.
 Puisieux, v. Fay de.
 Puy - Gaillard, v. Léaumont du.
 Puylobier, v. Martin de.
 Puységur, v. Chastenet de.
 Puyvert, v. Roux de.
 Quéirieux, v. Gaudechart de.
 Quesnoi, v. Febvre du.
 Ragny, v. Madeleine de.
 Ransijat, v. Bosredon de.
 Raousset de Boulbon, v. Raoux de.
 Raousset de Seillons, v. Raoux de.
 Rastignac, v. Chapt de.
 Rateau, v. Bournezeau du.
 Raucourt, v. Toulangeon.
 Réauville, v. Roland de.
 Rebotz, v. Massol de.
 Réel, v. Boniface de.
 Régusse, v. Grimaldi de.
 Renaudie, v. Félines de la.
 Rennepont, v. Pont de.
 Revel, v. Broglie de.

- Revel, v. Thaon. .
 Revel - Saint - André, v. Thaon de.
 Richardie, v. Besse de la.
 Richebourg, v. Quentin de.
 Richemont, v. Chabans de.
 Robersart, v. Robert.
 Robiac, v. Grille de.
 Rochebouet, v. Grimaudet de.
 Roche - Brochard, v. Brochard de la.
 Rochechouart, v. Clermont.
 Rochefort, v. Aloigné de.
 Rochefort, v. Ligondès de.
 Rochefort, v. Rohan.
 Rochejacquelein, v. Vergier de la.
 Rochequairie, v. Robineau de.
 Rochette, v. Saint-Julien de la.
 Romagère, v. Groing de la.
 Rongy, v. Roisin de.
 Roquefeuil, v. Artaize de.
 Roquefort, v. Beausset de.
 Roquelaure, v. Bessuéjols de.
 Roquette, v. Forcade de la.
 Roquevaire, v. Cabre.
 Rosambo, v. Pelletier de.
 Rosans, v. Yse.
 Rostide, v. Guibert de la.
 Roubion, v. Caissotti de.
 Rougy, v. Boivin de.
 Roullet, v. Blanc du.
 Roullet, v. Gand le Blanc du.
 Rouffignac, v. Saint - Exupery.
 Roussillon, v. Malarmey de.
 Rousselle, v. Draeck-Léoparce de.
 Rouville, v. Féra de.
 Rouzière, v. Begon de la.
 Rozay (Frémont).
 Rubempré, v. Mailly de.
 Sahurs, v. Brévedent de.
 Saignes, v. Garde de.
 Saillant, v. Lasteyrie du.
 Saint-André, v. Thaon de.
 Saint-Angel, v. Garde.
 Saint-Antonin, v. Garnier.
 Saint-Aubin, v. Roquelaure de.
 Saint-Christophe, v. Messemé de.
 Saint-Clair, v. Vidard de.
 Saint-Denis, v. Agis de.
 Saint-Didier, v. Pina de.
 Saint-Didier, v. Vallin de.
 Saint-Esprit, v. Delandine de.
 Saint-Felins, v. Bos de.
 Saint-Fère, v. Mérigot de.
 Saint-Gérard, v. Pins de.
 Saint-Germain, v. Bridieu de.
 Saint-Gilli, v. Vassal de.
 Saint-Hippolyte, v. Albert.
 Saint-Jal, v. Lastic de.
 Saint-Jors, v. Castellane.
 Saint-Juéry, v. Pascal de.
 Saint-Léger, v. Costard de.
 Saint-Léger, v. Chêne de.
 Saint-Léger, v. Four.
 Saint-Lieu, v. Pagès de.
 Saint-Marc, v. Meyronnet.
 Saint-Martin du Chesne, v. Albert de.
 Saint-Maur, v. Tonnelier de.
 Saint-Maurice, v. Vernet de.
 Sainte-Mayme, v. Albertas de.
 Saint-Paul, v. Thomassin de.
 Saint-Paulet, v. Gauthier de.
 Saint-Pierre, v. Belle-Isle de.
 Saint-Pierre, v. Montfalcon de.
 Saint - Pierre et Saint - Loup, v. Seran de.
 Saint-Poix, v. Auray de.
 Saint-Pouange, v. Colbert de.
 Saint-Priest, v. Guignard.
 Saint-Quentin, v. Tour.
 Saint-Simon, v. Rouvroy de.
 Saint - Simon - Sandricourt, v. Rouvroy de.

- Saint-Sulpice, v. Lingier de.
 Saint-Tropez, v. Suffren de.
 Saint-Viance, v. Philippe de.
 Saint-Viance-Puy-Mège, v. Philippe de.
 Sainte-Foy, v. Dive de.
 Sainte-Foy, v. Fassion.
 Sainte-Marie, v. Moustier de.
 Sainte-Marie, v. Néel de.
 Salency, v. Gorguette de.
 Salle, v. Caillebot de la.
 Salle, v. Villages la.
 Sansay, v. Villedon de.
 Sansac de Touchimbert, v. Prévost de.
 Sartoux, v. Durand de.
 Sassenay, v. Bernard de.
 Satiranne, v. Gatinara de.
 Sausses, v. Monnier de.
 Sauvignargues, v. Brueys de.
 Savaillan, v. Mauléon de.
 Savasse, v. Monts de.
 Sayve, v. Croix de.
 Sébeville, v. Cadot de.
 Sédages, v. Bérail.
 Sedières, v. Lantillac de.
 Segonzac, v. Sévin de.
 Seignelay, v. Colbert de.
 Sérezin, v. Rigaud de.
 Serrières, v. Poype de.
 Servières, v. Grollier de.
 Sforce, v. Pallavicini.
 Sigy, v. Roux de.
 Saillant, v. Rue de.
 Simiane, v. Tournon de.
 Salignac, v. Fay de.
 Soissan, v. Raphaelis de.
 Solre, v. Croi de.
 Sonas, v. Gerbaix de.
 Sorgues, v. Boyer de.
 Soucy, v. Ficté de.
 Soumagne, v. Senzeille de.
 Souvré de Rebenac, v. Tellier de.
 Stéennebeeque, v. Buisseret de.
 Surville, v. Hautefort de.
 Tachy, v. Roux de.
 Taillée, v. Fay de la.
 Talleran, v. Croix de.
 Tamisier, v. Carrier de.
 Taulignan, v. Blégier de.
 Tavannes, v. Saulx de.
 Teissière, v. Urre de.
 Tencin, v. Guérin de.
 Ternay, v. Arzac.
 Terrasse, v. Hautpoul de la.
 Terraube, v. Galard de.
 Than, v. Morel de.
 Theville, v. Hennot.
 Thianges, v. Damas de.
 Thuisy, v. Goujon de.
 Thurin, v. Breltes.
 Tigné, v. Jacob de.
 Tilladet-Fimarcon, v. Cassagnet de.
 Tonnerre, v. Clermont.
 Touche, v. Latier de la.
 Touchimbert, v. Prévost de.
 Tour, v. Lary de la.
 Tourdonnet, v. Jousineau de.
 Tourette, v. Rivoire de la.
 Tour-Landry, v. Maillé de la.
 Tour-Maubourg, v. Fay de la.
 Tournon, v. Pontevès de.
 Tourville, v. Guérin de.
 Trans, v. Tilleneuve.
 Tremblaye, v. Robin de la.
 Tresses, v. Roquet de.
 Trosly, v. Carlier de.
 Tyrac de Marcellus, v. Martin du.
 Urban, v. Gléon, d'.
 Uzech, v. Garric d'.
 Vachères, v. Gramont de.
 Vacogne, v. Achard.
 Valabre, v. Gautier de.
 Valanglard, v. Roy de.
 Valençay, v. Estampes de.

| | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| Valence, v. Thiembronne de. | Vielvoisin, v. Bosredon de. |
| Valette, v. Thomas de la. | Vigier, v. Gaston du. |
| Vallay, v. Petremans de. | Vilar, v. Chanaleilles du. |
| Vallièrre, v. Monspey de la. | Vilatte, v. Chauvet de la. |
| Vareilles, v. Broue de. | Villaret, v. Foulques de. |
| Vareilles du Hust, v. Broue de. | Ville, v. Canon de. |
| Varennes, v. Roux de. | Ville, v. Menon de. |
| Varimont, v. Feret de. | Ville, v. Roy de. |
| Vassieu, v. Séguins de. | Villebertin, v. Mesgrigny de. |
| Vatan, v. Aubéry de. | Villecomte, v. Folin de. |
| Vatange, v. Bosredon de. | Villecomte, v. Brune de. |
| Vauban, v. Prestre de. | Villefranche, v. Tulles de. |
| Vauboïs, v. Belgrand de. | Villemontée, v. Autié de. |
| Vauchelle, v. Blottesfière de. | Villemotte, v. Grimoult de. |
| Vaudreuil, v. Rigaud de. | Villemur, v. Penne de. |
| Vaugely, v. Fouchier de. | Villemur, v. Araignan de. |
| Vaurouault, v. Goujon de. | Villeneuve de Mons, v. Merel de. |
| Vauville, v. Morin de. | Villers, v. Fransures de. |
| Vauxbourg, v. Perrin de. | Villetehart, v. Visdelou de. |
| Védène, v. Galien de. | Villette, v. Bellot de. |
| Venasque, v. Thesan de. | Villette, v. Pasquier de la. |
| Vergennes, v. Gravier de. | Villevieille, v. Pavée de. |
| Verneuil, v. Chaspoux de. | Villevieille, v. Villages de. |
| Verneuil, v. Champion de. | Villiers, v. Jourdain de. |
| Vernois, v. Moréal de. | Vilsteren, v. Gillain de. |
| Vesvres, v. Dormy de. | Vintimille, v. Lascaris. |
| Vibrac, v. Rane de. | Vitrimont, v. Prud'homme de. |
| Vibraye, v. Hurault de. | Wismes, v. Blocquel de. |
| Vice-Comtat, v. Lac du. | Witry, v. Everlange de. |
| Viéla, v. Labay de. | |

Dans l'Annuaire de la noblesse de France, que j'ai publié en 1835, j'ai admis un article sur l'Ordre de Malte, qui est susceptible de quelques rectifications, et j'ai cru y satisfaire en me bornant, dans le présent ouvrage, à ne mentionner que des faits et des actes de toute authenticité.

TABLE DES MATIÈRES.

- Acre, page 30.
 Allemagne (Langue d'), 68, 164.
 Ambroise (Émery d'), 57.
 Amédée de Savoie, 34.
 Amiens (traité d'), 122.
 André, roi de Hongrie, 19.
 Angleterre (Langue d'), 160.
 Anglo-Bavaroise (Langue), 93, 163.
 Aps (Ermengard d'), 16.
 Aquitaine (Grand Prieuré d'), 158, 233, 238.
 Aragon (Langue d'), 159.
 Armoiries des Grands Maîtres, 154, et à la fin de cet ouvrage.
 Arpajon, 80, 240.
 Assalit, 8.
 Auberge, 206.
 Aubusson (Pierre d'), 46, 51, 52.
 Auvergne (Langue d'), 157, 231.
 Baillis, 186.
 Balben (Auger de), 7.
 Barberousse, 65, 66.
 Bavière, 93, 163, 168.
 Beaujolais (le comte de), 120.
 Beaulieu (chanoinesses de), 217.
 Bérenger (Raymond de), 40.
 Bien servi, 206.
 Blanchefort (Guy de), 58.
 Bohême, 164.
 Boisbaudran, 81.
 Brandebourg (grand bailliage), 121 168.
 Busca (Antoine), 127.
 Candida (Charles), 129.
 Candie, 83.
 Capax, 206.
 Caravannes, 192, 206.
 Caraccioli, 111.
 Caraffa (Grégoire), 84.
 Carreto (Fabrice), 58.
 Caspe, 160.
 Cassière (l'évêque de la), 73.
 Castel-Saint-Pierre, 77.
 Castille (Langue de), 167.
 Chabillant (Moreton de), 74.
 Champagne, 158, 233, 239.
 Chanoinesses, 197, 214, et à l'Er-
rata.
 Chapelains conventuels, 193, 210.
 Chapitre général, 133, 135.
 Charles-Quint, 63.
 Châteauneuf (Guillaume de), 24.
 Chevaliers (des), 195.
 Chevaliers français admis dans l'Or-
 dre depuis l'an 1700 jusqu'à nos
 jours, 244.
 Les mêmes admis dans les grands
 Prieurés de Russie, 179.
 Chevaliers de dévotion, 204.
 Chevaliers de grâce magistrale, 202.
 Chevaliers héréditaires, 240.
 Chevaliers honoraires, 204, 241.
 Chevaliers de justice, 199.
 Chevaliers de majorité, 203.

- Chevaliers de minorité, 203, et à l'Errata.
- Chevaliers novices, 204.
- Chevaliers-pages du grand Maître, 202.
- Chevaliers profès, 200.
- Chypre, 30.
- Clermont-Chatte-Gessans (Annet de), 81.
- Commanderies magistrales, 189, 191.
- Commanderies en France, 229.
- Commandeurs et commanderies, 28, 189 ; en France, 229 et suiv.
- Comps, 8, 21.
- Conseils de l'Ordre 133.
- Conventuels (prêtres et chapelains, 196.
- Corbeil (le bailliage de), 235.
- Corneillan (Pierre de), 38.
- Cotoner (Raphael), 82.
- Cotoner (Nicolas), 83.
- Crato, 167.
- Cri de guerre, 207.
- Croix d'or émaillée de blanc, 194, 204, 206, 207, et 359.
- Dacie, 164.
- Danemark, 164.
- Despuig de Montanègre (Raymond) 90.
- Diacos, 210.
- Dignités ecclésiastiques, 208.
- Donats, 212.
- Dragut, 68, 71.
- Duisson, 16.
- Emposte, 160.
- Estoc, 89.
- Étendard de l'Ordre, 155, 207.
- Évêque de Malte, 187, 208.
- Évêque de la Cassière (Jean d'), 73.
- Fiarnauds (chevaliers), 204.
- Fluvian (Antoine), 44.
- France (Langue de), 158, 232, 234.
- Freslon (le Commandeur de), 93.
- Garcès (Martin), 76.
- Garnier, 13.
- Gaste, 9.
- Gérard-Tunc, 2.
- Giovanni y Centellès (André), 122.
- Gouvernement général de l'Ordre, 132.
- Grand Maître (du), 140.
- Gozon (Dieudonné de), 37.
- Grandes dignités de l'Ordre en général, 156.
- Grandes dignités de l'Ordre en France, 228.
- Grands-Croix, 188.
- Grands-Croix héréditaires en France, 240.
- Grands-Croix, héréditaires 189.
- Grands Maîtres (succession chronologique des), 361.
- Grands Prieurs et Grands Prieurés. Voyez l'article de chaque Langue.
- Grands Prieurs de Rome, 159, 213.
- Guérin, 20.
- Guévara-Suardo, 119.
- Habillement des Chevaliers, 26, 197, 201 ; voyez Uniforme.
- Heitersheim, 165.
- Hérédia (Jean-Fernandez d'), 41.
- Hompesch (Ferdinand de), 96.
- Hongrie, 19, 164.
- Hospitalières, 197, 214.
- Irlande, 160, 162.
- Ile-Verte (Commanderie), 193.
- Italie (Langue d'), 158.
- Jérusalem (prise d'), 14, 22, 23, 32.
- Joubert, 10.
- Julliac (Robert de), 41.
- Lambruschini, 213.
- Langon (le Commandeur de), 87.
- Lascares-Castellar (Jean de), 79.
- Lastic (Jean de), 45.
- Limisso, 30.
- Lorgue (Nicolas de), 29.
- Loubens de Verdalle (Hugues de) 75.

- Luzignan, 13, 17, 32.
 Majorque, 160, 167.
 Malte (cession par Charles-Quint), 63;
 siège par Soliman, 70; prise par
 Bonaparte, 99, et par les Anglais,
 109; sa restitution réclamée par la
 France, 114; traités de Paris et
 d'Amiens, 122.
 Manoel de Vilhena (Antoine), 89.
 Manteau, 197, 203.
 Maréchal de l'Ordre, 200.
 Margat, 17, 29.
 Mariage, 206.
 Martel (chanoinesses de), 220.
 Massoure (bataille de la), 24.
 Mendès de Vasconcellos (Louis de), 78.
 Milly (Jacques de), 48.
 Moldavie, 165.
 Montagu (Guérin de), 19.
 Monte ou Monti (Pierre de), 73.
 Morée (le bailliage de la), 234.
 Moreton de Chabillant, 74.
 Moulins (Roger des), 11,
 Naillac (Philibert de), 43.
 Négrepont, 160, 167.
 Neubourg (bailliage de), 163.
 Noailles-Mouchy, 80, 240.
 Noblesse (preuves de), 196, 201, 213.
 Norwège, 164.
 Noviciat, 206.
 Odescalchi, 213.
 Omédès (Jean d'), 67.
 Pages du Grand Maître, 147, 204.
 Pagnac (Maurice de), 35.
 Passage (droit de) 202, 205.
 Paul I^{er}, 105.
 Paule (Antoine de), 78.
 Pelloquin, 67.
 Perrelos (Raymond), 87.
 Pins (Gérard de), 35.
 Pins (Odon de), 31.
 Pins (Roger de), 39.
 Pinto de Fonséca (Emmanuel), 90.
 Plaque ou Crachat, 207.
 Pologne, 163, 166, 172.
 Pont (Pierre du), 66.
 Portugal (Alphonse de), 18.
 Prêtres d'Obédience, 212.
 Prêtres et chapelains, 196, 210.
 Preuves de noblesse, 196, 201, 224.
 359.
 Prieur de Saint-Jean de Malte, 186.
 209.
 Profession, 202, 205, 206.
 Provence (Langue de), 156, 228.
 Prusse et Brandebourg, 168.
 Puy (Raymond du), 5, voyez aussi
 Despuig, 90.
 Quiquéran de Beaujeu, 82.
 Rat (Geoffroy de), 18.
 Raymond du Puy, 5.
 Redin (Martin de), 81.
 Résidence obligée, 192, 199.
 Revel (Hugues de), 22.
 Rhodes, 33, 45, 48, 51, 53, 57, 60.
 Rohan-Polduc (Emmanuel), 91.
 Rome (Grands Prieurs de), 213.
 Ruspoli, 111.
 Russie (Grands Prieurs), 163, 172
 177.
 Saint-Antoine (Ordre de), 93.
 Saint-Jean-en-l'Île, 236.
 Saint-Jean-de-Latrøn, à Paris (le bail-
 liage de), 234..
 Saint-Jean-de-Malte, (le Prieur de) 186,
 209.
 Saint-Louis, 24.
 Saint-Sépulcre (Ordre du), 57.
 Sainte-Jalle (Didier de Tholon de), 66
 Saladin, 13, 14.
 Sangle (Claude de la), 69.
 Servants d'armes et d'office, 193, 197,
 211.
 Soliman, empereur des Turcs, 70.
 Sonnenbourg, 170.
 Subreveste, 197.

- Suède, 164.
 Temple à Paris (le), 233.
 Templiers, 17, 19, 25, 34.
 Taxis (Bertrand de) 20.
 Tholon de Sainte-Jalle, 66.
 Thomasi (Jean), 112.
 Tibériade, 13.
 Toulouse (chanoinesses de), 222.
 Transylvanie, 165.
 Triumvirat, 142, 195.
 Tunc (Gérard), 2.
 Turcopolier, 160.
 Uniforme des chevaliers, 197, 207.
 359.
 Ursins (Jean-Baptiste des), 51.
 Valachie, 165.
 Valette-Parisot (Jean de la), 70.
 Valier, 68.
 Vasconcellos (Mendès de), 78.
 Vilhena (Antoine-Manoel de), 89.
 Villaret (Foulques), 33.
 Villaret (Guillaume de), 31.
 Villebride (Pierre de), 22.
 Villegagnon (Durand de), 68.
 Villeneuve (Héliou de), 33.
 Villiers (Jean de), 29.
 Villiers-l'Île-Adam (Philippe de), 57,
 59.
 Viterbe, 63.
 Wignacourt (Adrien), 86.
 Wignacourt (Aloph de), 76.
 Ximenez de Texada (François), 91.
 Zacosta (Pierre-Raymond), 50.
 Zondodari (Marc-Antoine), 88.

NOMINATIONS

SURVENUES PENDANT L'IMPRESSION.

- Magny (Claude Drigon, comte de), bulle du 17 novembre 1837.
 Bourbon-Busset (Eugène, comte de).
 Ferrari de Romans (Pierre-Jules, comte de),
 Roche (Claude-Julien, marquis de la), bulle de 1838.
 Clermont-Tonnerre (Jules-Antoine-Aimé, prince de), bulle du 27 mars 1839.
 Drummond (Henri), bulle du 22 avril 1839.
 Herlen (Louis-Alexandre-Auguste Le Porcq, comte d') bulle du 8 juillet
 1839.
 Fos (Gustave-Fortuné de), bulle du 8 février 1840.
 Mac-Carthy (le comte de), bulle de 1840.
 Lignerolles (Raoul-Léonor l'Homme Dieu du Tranchant de), bulle du 7 août
 1840.
 Loyac (Jules-Édouard, comte de), bulle du 2 septembre 1840. (Voyez page 43
 de la 1^{re} partie, pour Marie-Louis-Philippe-Auguste, chevalier de Malte en
 1747.)
 Bruges (Joseph-Louis - Gabriel - François, vicomte de), bulle du 22 jan-
 vrier 1841.

Page 54, ligne 12, *au lieu de ennemis trouvés, lisez ennemis tombés.*

Page 204, en bas, aux chevaliers héréditaires, *au lieu de voyez page 189, lisez page 240.*

Page 207, article de l'Uniforme, *ajoutez* : L'uniforme actuel (1839) est un habit de drap écarlate, revers, parements et collet noirs ; le collet ayant un passe-poil écarlate ; une rangée de huit boutons d'or aux armes de l'Ordre, de chaque côté de la poitrine, et deux boutons d'or au bas de chaque parement ; une épaulette et une contre-épaulette d'or ; cravate noire ; pantalon blanc, couvrant les bottes : la poignée de l'épée et la dragonne d'or ; chapeau à trois cornes laissant entrevoir aux deux extrémités un gland d'or ; la gance de même ; la cocarde, blanche dans son intérieur, est bordée de rouge dans tout son contour ; gants jaunes ; la croix d'or à huit pointes émaillée de blanc, suspendue à un ruban noir moiré, et placée sur le cœur (et *non autrement*).

Page 223, à la fin de l'article des Chanoinesses, *ajoutez* qu'elles quittèrent la robe rouge après la prise de Rhodes, et qu'elles adoptèrent la robe noire en signe de deuil.

Page 227, à l'article Preuves, *ajoutez* : D'après le règlement adopté dans le dernier chapitre général, les sujets qui avaient été admis de minorité devaient à l'âge de quinze ans avoir fait régulariser leurs preuves, attendu que leur réception n'était consommée qu'après l'acceptation desdites preuves dans les Langues respectives ; et à défaut de l'avoir fait, ils étaient privés de se décorer de la croix : leur ancienneté datait du jour de l'enregistrement de leur bref à la Chancellerie de l'Ordre. Antérieurement à ce chapitre général, ceux qui avaient été admis de minorité n'étaient tenus à consommer leurs preuves qu'à l'âge de vingt-cinq ans.

Page 228, à la page suivante, *au lieu de 329, lisez 229.*

Je publierai dans le cours de chaque année un volume qui aura pour titre : *Recueil historique, généalogique, et héraldique de l'ancienne noblesse de France*, dans lequel j'introduirai également tout ce qui concernera les familles admises dans l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, avec la relation des services rendus, etc., etc. Les armoiries des diverses maisons nobles seront gravées en taille douce dans ledit ouvrage, pour lequel on peut déjà me faire remettre les articles, *francs de port*, rue Neuves-Petits-Champs, n° 31.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text, appearing as a separate paragraph or section.

Third block of faint, illegible text at the bottom of the page.

SUCCESSION

CHRONOLOGIQUE

DES GRANDS MAITRES

AVEC LE LIEU DE LEUR RÉSIDENCE.

C'EST-A-DIRE DES DIVERS SIÈGES OU CHEFS-LIEUX DE L'ORDRE.

- Gérard Tunc, fondateur-recteur, ou Maître de l'ordre, à Jérusalem. 1113-1121.
- Raymond du Puy, à Jérusalem. 1118-1158.
- Ogier de Balben, à Jérusalem. 1158-1161.
- Arnold de Comps, à Jérusalem. 1161-1167.
- Gilbert d'Assalit, à Jérusalem. 1167-1169.
- Gastes, à Jérusalem. 1169-1173.
- Joubert, à Jérusalem. 1157-1179.
- Roger des Moulins, à Jérusalem. 1179-1187.
- Garnier de Syrie, à Jérusalem. 1187.
- Ermengard d'Aps, à Margat et à Acre. 1187-1192.
- Godefroy de Duissou, à Acre. 1192-1201.
- Alphonse de Portugal, à Acre et à Margat. 1201-1204.
- Geoffroy le Rat, à Acre. 1204-1207.
- Guérin de Montaigu, à Acre. 1207-1230.
- Bertrand de Taxis, à Acre. 1230-1231.
- Guérin, à Acre, 1231-1236.
- Bertrand de Comps, à Jérusalem. 1236-1241.
- Pierre de Villebride, à Jérusalem. 1241-1244.
- Guillaume de Châteauneuf, à Acre. 1244-1259.
- Hugues de Revel, à Acre. 1259-1278.
- Nicolas Lorgues, à Margat et à Acre. 1278-1289.
- Jean de Villiers, à Acre et à Limisso en Chypre. 1289-1297.
- Odon de Pins, à Limisso. 1297-1300.
- Guillaume de Villaret, à Limisso. 1300-1319.
- Foulques de Villaret, à Rhodes. 1306-1327.
- Héliou de Villeneuve, à Rhodes. 1319-1346.
- Dieudonné de Gozon, à Rhodes. 1346-1353.
- Pierre de Cornillan, à Rhodes. 1354-1355.
- Roger de Pins, à Rhodes. 1355-1365.
- Raymond de Bérenger, à Rhodes. 1365-1374.
- Robert de Julliac, à Rhodes. 1374-1376.
- Ferdinand d'Hérédia, à Rhodes. 1376-1396.
- Philibert de Naillac, à Rhodes. 1396-1421.
- Antoine Fluvian, à Rhodes. 1421-1437.
- Jean Bonpar de Lastic, à Rhodes. 1437-1454.

- Jacques de Milly, à Rhodes. 1454-1461.
- Pierre-Raymond Zacosta, à Rhodes, 1461-1467.
- Jean-Baptiste des Ursins, à Rhodes. 1467-1476.
- Pierre d'Aubusson, à Rhodes. 1476-1503.
- Émery d'Amboise, à Rhodes. 1503-1512.
- Guy de Blanchefort, à Rhodes. 1512-1513.
- Fabrice Carette, à Rhodes. 1513-1521.
- Villiers-l'Isle-Adam, à Rhodes et à Malte. 1521-1534.
- Pierre du Pont, à Malte. 1534-1535.
- Didier de Tholon de Sainte-Jalle, à Malte. 1535-1536.
- Jean d'Omédès, à Malte. 1536-1553.
- Claude de la Sangle, à Malte. 1553-1557.
- Jean de la Valette, à Malte. 1557-1568.
- Pierre de Monte ou Monti, à Malte. 1568-1572.
- Jean de la Cassière, à Malte. 1572-1581.
- Hugues de Nerdale, à Malte. 1581-1595.
- Martin Garcès, à Malte. 1595-1601.
- Aloph de Wignacourt, à Malte. 1601-1622.
- Louis Mendès de Vasconcellos, à Malte. 1622-1623.
- Antoine de Paule, à Malte. 1623-1636.
- Jean de Lascaris, à Malte. 1636-1657.
- Martin de Redin, à Malte. 1657-1660.
- Annet de Clermont, à Malte. 1660.
- Raphael Cotoner, à Malte. 1660-1663.
- Nicolas Cotoner, à Malte. 1663-1680.
- Grégoire Caraffa, à Malte. 1680-1690.
- Adrien de Wignacourt, à Malte. 1690-1697.
- Raymond Perrelos, à Malte. 1697-1720.
- Marc-Antoine Zondodari, à Malte. 1720-1722.
- Antoine Manoel de Vilhéna, à Malte. 1722-1736.
- Raymond Despuig, à Malte. 1736-1741.
- Emmanuel Pinto, à Malte. 1741-1773.
- François Ximénez, à Malte. 1773-1775.
- Emmanuel de Rohan, à Malte. 1775-1797.
- Ferdinand de Hompesch, à Malte. 1797-1799.
- Paul I^{er}, à Pétersbourg. 1799-1801.
- Jean de Tommasi, à Catane. 1802-1805.
- Guévara Suardo, à Catane. 1805-1814. Lieutenant du magistère.
- André di Giovanni y Centellès, à Catane. 1814-1821. *Id.*
- Antoine Busca, à Catane et à Ferrare. 1821-1829. *Id.*
- Charles Candida, à Rome. 1834-1839. Gouverne actuellement en qualité de lieutenant du magistère.

TABLE GÉNÉRALE

DES GÉNÉALOGIES

CONTENUES DANS LES VINGT VOLUMES

DU

DU NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

- Abbeville (de Boubers), t. VIII, p. 158.
Abon (D'), t. XIII, p. 210.
Aboville (D'), t. VII, p. 1.
Abzac (D'), t. I, p. 190; VIII, p. 148;
IX, p. 539; X, p. 469; XVII, p. 488.
Achard de Bonvouloir, t. VIII, p. 172.
Acigné (D'), t. XIII, p. 165.
Aclocque, t. XI, p. 186.
Acquet d'Hauteporte, t. II, p. 363.
Adair, t. XV, p. 248.
Adémar, t. XIV, p. 270.
Adhémar (D'), t. VII, p. 481.
Agiar (De l'elley d'), t. XX, p. 14 et 15.
Agnel-Bourbon (D') t. IV, p. 123.
Agnens (De Delley d'), t. XX, p. 1
et 6.
Agout (D'), t. XVI, p. 70.
Aignan (Vialètes d') t. XII, p. 223.
Aix (Dubuysson des), t. II, p. 196.
Alban (De Vergnette d'), t. V, p. 1,
54, 564.
Alès d'Anduse (D'), t. III, p. 168; XII,
p. 295.
Alesme (D'), t. II, p. 119; XII, p. 295.
Alexandre, t. XVI, p. 326.
Alexandre d'Hanache, t. VIII, p. 17,
482.
Aleyrac (De Salvaire d'). t. VI, p. 58
et 330.
Alfonse, t. III, p. 186; V, p. 564.
Allemand, t. XII, p. 228.
Allonville (D'), t. II, p. 336.
Alluin (D'), t. VI, p. 128.
Aloigny (D'). t. XI, p. 238.
Alsace-Henin-Liétard (D'), t. IX, p.
337.
Amauric (D'), t. XII, p. 289.
Amby (D'), t. X, p. 63.
Ameline de Cadeville, t. IV, p. 295.
Amelot, t. II, p. 157.
Amys du Ponceau, t. XIII, p. 208,
477; XIV, p. 463.
Andigné (D'), t. XIII, p. 436.
André, t. VIII, p. 287.
André de Kerlided, t. XIII, p. 319.
André de Renoard (D'), t. VIII, p. 149;
XII p. 483.
Anduse (D'Alès d'), t. III, p. 168,
XII, p. 295.
Angennes (D'), t. XIII, p. 165.
Anglade (D'), t. IX, p. 219.
Angleterre (Maison royale d'). t. XIX,
p. 86 bis.
Anoblis (Des), t. IV, p. 17.
Anoblissements, accordés par S. M.
Louis XVIII; t. V, p. 519 et 525.
Anonville (De Pons d'), t. XII, p. 221.
Antigneul (Werbier d'), t. IX, p. 441.
Antist (Dufourc d') t. VII, p. 313.
Applaincourt (Du Maisniel d'), t.
VIII, p. 328; XII, p. 299.
Apreville (Du Bourblane d'), t. VIII,
p. 339.
Arbaud de Jouques (D'), t. I, p. 490;
II, p. 504.
Arconville (Thiroux d'), t. II, p. 269;
VIII, p. 461; XII, p. 301.
Arcy (De Cullon d'), t. XVI, p. 336.
Argenson (De Voyer d'), t. XV, p.
370.
Argilly (De Préseaux d'), t. VIII, p.
399.
Argiot de la Ferrière, t. II, p. 389;
III, p. 222, 382.
Argœuvres (Gorguette d'), t. III, p. 40.
Arles et de Provence (comtes d'), t.
XIX, p. 95.
Armoiries (Dissertation sur les), t. IV,
p. 18.
Armorial des onze premiers volumes
du Nobiliaire, t. XI bis; Supplé-
ment et corrections, t. XII, p. 295,
303 et 304.
Armynot du Châtelet, t. VIII, p. 375.
Arnauld de la Ronzière, t. VI, p.
127; VII, p. 441.

- Arquinvillier, t. VII, p. 232.
 Artaudière (De la Porte de l'), t. I, p. 380.
 Arthuys, t. IX, p. 109.
 Artonne (D'Arnauld d'), t. VII, p. 441.
 Aschères (De Delley d'), t. XX, p. 19.
 Aspremont (Oryot d'), t. XII, p. 196.
 Assailly (D'), t. XIX, p. 285.
 Astorg (D'), t. IV, p. 221.
 Aubepain (De Chambarlhac de l'), t. VII, p. 318.
 Aubier (De la Monteillie d'), t. II, p. 310; XII, p. 303; XV, p. 170.
 Aubignac (De Frévol d'), t. IV, p. 243.
 Aubry de la Noë, t. X, p. 49.
 Aubuisson (D'), t. I^r, p. I; XIII, p. 241; XIV, p. 463.
 Aubusson de la Feuillade (D'), t. I, p. 113.
 Aucapitaine de Limanges, t. III, p. 326; XII, p. 365.
 Aucour (Godard d'), IV, p. 206; V, p. 564; XIII, p. 130; XIV, p. 466.
 Audibert de Lussan, t. XIX, p. 87.
 Audiffret, t. XIX, p. 193.
 Austry de Sainte-Colombe (D'), t. XII, p. 271.
 Autard de Bragard, t. II, p. 403, 506; XIII, p. 282.
 Autet (Barberot d'), t. VI, p. 217; XII, p. 306.
 Authier (Du), t. XIV, p. 345.
 Autié de Villemontée, t. IV, p. 196; V, p. 563; IX, p. 172.
 Auvers (Morin d'), t. V, p. 91.
 Auxais (De Franquetot d'), t. X, p. 41.
 Avaize (De Delley d'), t. XX, p. 8 et 10.
 Avançon (De Boucher d'), t. II, p. 385; III, p. 382; XII, p. 296.
 Avaray (De Bésiade d'), t. IX, p. 417.
 Avennes (D'), t. II, p. 88.
 Aviau (De Piolant d'), t. XVIII, p. 119.
 Avrainville (Maulgué d'), t. II, p. 320.
 Azémar, t. VII, p. 481.
 Azolette (De la Croix d'), t. XIII, p. 333.
 Babin de Lignac, t. XVI, p. 327.
 Baccarat de Denœuvre (De Gaillard de), t. VIII, p. 349; IX, p. 543.
 Bacciochi, t. XIX, p. 9.
 Bachellerie (Loyac de la), t. XX, p. 29.
 Bâcourt (Fourier de), t. IX, p. 399; XI, p. 486.
 Bacquhem (De), t. XII, p. 295.
 Baglion (De), t. XIII, p. 169.
 Baille de Beaugard, t. II, p. 356.
 Bainville (De), t. XII, p. 143.
 Balahu de Noiron (De), t. IV, p. 103.
 Balbe-Berton-Crillon, t. X, p. 244.
 Banterlu (De Montmorency de), t. III, p. 270.
 Banyuls de Montferré (De), t. III, p. 228.
 Baracé (d'Estriché), t. III, p. 339; VI, p. 86.
 Barail (Le Prevost du), t. XVIII, p. 142.
 Barberot d'Autet (De), t. VI, p. 217; XII, p. 306.
 Barbeyrac de St-Maurice (De), t. VIII, p. 297.
 Barbier de la Serre, t. III, p. 324.
 Barde (Le Roy de), t. XV, p. 365.
 Bardou de Ségonzac (De), t. X, p. 101.
 Bardounet (De), t. I, p. 295; II, p. 503.
 Barezre (Garnier de la), t. I, p. 203.
 Barisien (Collin de), t. III, p. 36.
 Baroille, t. III, p. 380.
 Barou (De Tilly de), t. VIII, p. 263.
 Barral (De), t. I, p. 323.
 Barres (Des), t. I, p. 460.
 Barrès du Molard (De), t. VI, p. 147; XIII, p. 477; XVII, p. 453.
 Barret (De), t. XIV, p. 427.
 Barrière (D'Escravayot de la), t. XIV, p. 129.
 Barrière (De), t. XI, p. 13.
 Barrois de Sarrigny, t. IV, p. 133; V, p. 563.
 Barruel-Beauvert (De), t. I, p. 60, et à l'errata, t. II, p. 461.
 Barruel Saint-Pons (De), t. II, p. 365; XIII, p. 322.
 Bars (De), t. XIV, p. 223.
 Bartillat (Jehannot de), t. XII, p. 303; XVI, p. 237.
 Basserode (Le Prevost de), t. X, p. 87; XII, p. 300.
 Batie (De la), t. VII, p. 539.
 Batz de Trenquelléon (De), t. VI, p. 106.
 Baudry des Lozières, t. IX, p. 333.
 Baume-Forsac (De la), t. XIV, p. 250.
 Baussancourt (De), t. XIII, p. 272.
 Bay (Du), t. II, p. 169; XII, p. 303.
 Bazalgette, t. XIII, p. 209.
 Bazouges (De), t. I, p. 285; II, p. 503.
 Beauchamp (De), t. VI, p. 51.
 Beauchamp (De Selle de), t. VIII, p. 27.
 Beauchemin (Willot de), t. I, p. 177.
 Beaudrand de Pradel (De), t. IV, p. 109.
 Beaufort de Gellenoncourt (De), t. II, p. 318.
 Beaufort de Pothemont (De), t. IV, p. 255.
 Beaugendre (De), t. I, p. 46.
 Beauharnais, t. XIX, p. 13; XX, p. 167.
 Beaulieu (Danzel de), t. III, p. 29.
 Beaumevielle (De Bonnavent de), t. VIII, p. 88.
 Beaumont (De), t. XIV, p. 195.
 Beaumont des Junies (De), t. XIV, p. 231.

- Beaumont-Brizon (De Beauvoir du Roure de), t. X, p. 240.
- Beupoil de Saint-Aulaire (De), t. IV, p. 272.
- Beaurecueil (De Laugier de), t. VII, p. 522; VIII, p. 485.
- Beauregard (Baille de), t. II, p. 358.
- Beauregard (De Blondel de), t. XVII, p. 118; XVIII, p. 168.
- Beaurepaire (De), t. VII, p. 229.
- Beausault (De Montmorency de), t. III, p. 275.
- Beauvillé (Charpentier de), t. IX, p. 392; XV, p. 238.
- Beauvoir du Roure (De), t. X, p. 226; XIII, p. 446.
- Beauvois (Thieffries de), t. XIV, p. 426.
- Beaux de Plovier (De), t. XVIII, p. 47.
- Bec (De), t. XI, p. 190; XV, p. 360.
- Bec-de-Lièvre (De), t. I, p. 124; II, p. 502; IX, p. 539.
- Becquet, t. XVI, p. 42.
- Belbeuf (Godard de), t. I, p. 472.
- Belcastel d'Escairac (De), t. V, p. 70; VI, p. 329.
- Belive (De Moreau de la), t. II, p. 383.
- Bellay (Du), t. XIII, p. 165.
- Bellefond (Le Jay de), t. VII, p. 526.
- Bellegarde (De la Forgue de), t. IX, p. 441.
- Belle-Isle (Pepin de), t. XVI, p. 158.
- Belle-Isle (Ruel de), t. II, p. 456.
- Bellemare (De Carrey de), t. I, p. 37, 528.
- Bellemare (Ferry de), t. II, p. 318; III, p. 381.
- Bellemare Saint-Cyr (De), t. VII, p. 314.
- Bellesizes (De), t. IX, p. 31.
- Belleval (Du Maisniel de), t. VIII, p. 332.
- Belleval (Luce-Gaspari de), t. X, p. 393.
- Bellevue (De Fournier de), t. III, p. 84.
- Bellingant (De), t. X, p. 220.
- Belloc (De), t. XIII, p. 353.
- Bélot de Ferreux (De), t. III, p. 143.
- Belvezet de Jonchères, t. VIII, p. 235.
- Bénac (De), t. XVI, p. 110.
- Bénavent-Rodez (De), t. IV, p. 197; V, p. 488 et 564.
- Benezet (De), t. XVI, p. 342.
- Benoist de la Prunarde (De), t. I, p. 169.
- Béraud du Pérou, t. II, p. 280.
- Bérenger (De), t. XV, p. 324.
- Béry (De), t. II, p. 396.
- Beringuier (De), t. XII, p. 269.
- Bermonville (De Rouen de), t. XIII, p. 423.
- Bernabé de la Haie (De), t. XIII, p. 424.
- Bernard, t. XI, p. 236.
- Bernard (De), t. XVIII, p. 80.
- Bernard de la Carbonnière (De), t. I, p. 394.
- Bernard de Talode (De), t. V, p. 70.
- Bernard de Volvent (De), t. II, p. 261.
- Bernardon (De), t. III, p. 27.
- Bernon (De), t. II, p. 214; IX, p. 90.
- Bernon de Montélegier (De), t. VII, p. 381.
- Bertin (De), t. XIV, p. 168.
- Berton-Crillon (De Balbe de), t. X, p. 244.
- Bertouville (Morin de), t. V, p. 91.
- Bertrand (De), t. I, p. 17.
- Bésiade d'Avary (De), t. IX, p. 417.
- Besse de la Richardie (De), t. I, p. 416.
- Betbézé de Sauviac, t. XI, p. 478; XII, p. 296, 306.
- Béthune (De), t. VI, p. 67; VII, p. 134, 540.
- Beyer, t. XIX, p. 282.
- Beynac (De), t. XI, p. 20.
- Bianco de Brantes (Del), t. XIII, p. 142, 477.
- Biencourt (De), t. XII, p. 307; XIII, p. 476; XIV, p. I; XV, p. 361.
- Bigu de Chéry (De), t. XIII, p. 285.
- Biliotti, t. I, p. 474.
- Binet de Jasson, t. IX, p. 334.
- Biré (de Fontaine), t. XIII, p. 328.
- Biron (De), t. XVII, p. 279.
- Bissy (De Regnaud de), t. IX, p. 31.
- Blacas (De), t. I, p. 184; V, p. 142.
- Blacas-Carros (De), t. I, p. 417, II, p. 503; XIII, p. 132, 477.
- Blair (De), t. XIII, p. 223.
- Blanc de la Baume (Le), t. XIII, p. 181.
- Blanc de Brantes (Du), t. XIII, p. 142, 477.
- Blanchard, t. VI, p. 52.
- Blancmesnil (De Delley), t. XX, p. 21.
- Blanquet de Rouville, t. XI, p. 472; XII, p. 296.
- Blarenguien (de Buisseret, comte de), t. XIX, p. 453.
- Blénac (de Courbon), t. I, p. 401.
- Blenie (de Bonfils de la), t. XIX, p. 267.
- Bléville (Du Bocage de), t. III, p. 322.
- Blin de Bourdon, t. XI, p. 455; t. XII, p. 307.
- Blondel de Beauregard (De), t. XVI, p. 383; XVIII, p. 168, 222.
- Blottesfière (De), t. XIII, p. 477.
- Bocage de Bléville (Du), t. III, p. 322.
- Bocsosel (De la Porte de), t. I, p. 377.
- Boessière-Chambors (La), t. VII, p. 253; VIII, p. 482; IX, p. 540.
- Boham (De), t. XII, p. 273.
- Boileau de Castelnau, t. VI, p. 153.
- Bois du Bais (Du), t. I, p. 386.
- Bois-Brunet (Soret de), t. IX, p. 440.
- Boisdauphin (de Montmorency De), t. III, p. 305.

- Bois d'Escordal (Du), t. XIII, p. 404.
 Bois-Février (De langan de), t. XIII, p. 180, 424.
 Boismarmin (Fournier de), t. III, p. 84.
 Bois-Rioul (Rioul de), t. XVIII, p. 165.
 Boisrot de la Cour, t. IX, p. 409.
 Bois de Saint-Mandé (Du), t. XV, p. 27.
 Boisselin (De), t. XV, p. 325.
 Boissière (Courtin de la), t. VIII, p. 142.
 Boitouset de Poinsson (De), t. XIII, p. 337.
 Bonadona (De), t. VII, p. 336.
 Bonaparte (Maison de), t. XIX, p. 1.
 Bonardi du Ménil, t. II, p. 36, 505; III, p. 378.
 Bondy (Taillepied de), t. XIII, p. 302, 480.
 Bonet de la Chapoulie, t. I, p. 44; II, p. 502.
 Bonfils de Lavernelle et de la Blenie, t. XIX, p. 267.
 Bonnavent de Beaumevielle (De), t. VIII, p. 88.
 Bonnay (De), t. XV, p. 361.
 Bonnegarde (Du Pouy de), t. XIII, p. 268, 480.
 Bonnevallet (Tournois de), t. XVI, p. 160.
 Bonrepos (Moreau de), t. II, p. 383.
 Borde (De la), t. I, p. 32.
 Borde (De Charlus de la), t. IV, p. 207.
 Borde (Colas de la), t. VII, p. 60.
 Borel du Chambon, t. VIII, p. 205.
 Boreli de Roqueservière, t. V, p. 125.
 Borghèse, t. XIX, p. 10.
 Born (De), t. XIV, p. 159.
 Born de Grandpré (De), t. VII, p. 372.
 Bosc (Du), t. XIV, p. 179.
 Boscage (des Guillaumanches Du), t. III, p. 263; XI, p. 220; XV, p. 362.
 Bosse de Bonrecueil (De), t. XIII, p. 272.
 Bossoreille, t. V, p. 62.
 Bot (Du), t. I, p. 52; V, p. 544; XVIII, p. 110, 221.
 Both de Fauzia, t. V, p. 343; VI, p. 330.
 Botini, t. X, p. 217.
 Bourbers-Abbeville-Tunc (De), t. VIII, p. 158.
 Bouchard de la Poterie, t. I, p. 30; XII, p. 264.
 Bouchel de Mèrenveuc, t. VIII, p. 215.
 Boucher de Richebourg et d'Avançon, t. II, p. 385; III, p. 382; XII, p. 296.
 Boucheroux (De la Chapelle du), t. VI, p. 114.
 Bouchet, (Langlois du), t. IX, p. 352.
 Bouchetière (Janvre de la), t. XVI, p. 261.
 Bougatrière (Courte de la), t. XII, p. 297.
 Bouillé du Chariol (De), t. VII, p. 259; VIII, p. 482.
 Boulet de la Broue (Du), t. XVI, p. 211.
 Boullaye (De la), t. II, p. 234.
 Bouqueval (De Montmorency de), t. III, p. 276.
 Bourbel-Montpinçon (De), t. I, p. 468; III, p. 378.
 Bourblanc d'Apreville (Du), t. VIII, p. 339.
 Bourbon (d'Agnel), t. IV, p. 123.
 Bourcel de Maisonblanche, t. I, p. 35.
 Bourcier de Montureux, t. I, p. 218; II, p. 502.
 Bourdet (De Cugnac du), t. VIII, p. 119; XVIII, p. 214.
 Bourdon (Blin de), t. XI, p. 455; XII, p. 307.
 Bourg-Miroudot (Du), t. II, p. 290; III, p. 379.
 Bourguignon de Fabregoules (De), t. XV, p. 308.
 Bourrienne (Fauvelet de), t. XII, p. 102.
 Bourzac (De la Cropte de), t. XI, p. 54.
 Bousquet (Du), t. XIV, p. 262.
 Bousac (Rivals de), t. XX, p. 94.
 Bousset (Drouard de), t. I, p. 523.
 Boutetière (Prévost de la), t. X, p. 264.
 Bouteville (De Montmorency de), t. III, p. 290.
 Bouthillier de Chavigny, t. XIII, p. 268.
 Boutiny, t. X, p. 217.
 Boutray, t. VIII, p. 191.
 Bouvier (De), t. I, p. 334.
 Bouvier-Montmeiran (De), t. I, p. 275.
 Bouzet (Du), t. VIII, p. 293.
 Boyer d'Anglazard, t. XIV, p. 228.
 Boyer de Choisy (De), t. II, p. 412.
 Bragard (Autard de), t. II, p. 403; XIII, p. 282.
 Bragelongne (De), t. VIII, p. 305.
 Brancas (De), t. IX, p. 355; XII, p. 296.
 Brancion (Raguet de), t. I, p. 419.
 Brande (De la), t. XIV, p. 264.
 Brandin de Saint-Laurens, t. I, p. 283; II, p. 330.
 Brandois (Foucher de), t. I, p. 433; XII, p. 297.
 Brantes (Del Bianco de), t. XIII, p. 142, 477.
 Bray (De Jaquels de), t. XIII, p. 404; XV, p. 326.
 Brégeot de Bylée, t. XV, p. 362.
 Breil de Pontbriand (Du), t. XI, p. 284; XII, p. 296.
 Brémoy (De), t. I, p. 320; VII, p. 451.

- Bréon (De Lancrau de), t. XI, p. 174;
XII, p. 298, 312.
- Breschard (De la Roche), t. XIX,
p. 262.
- Breteil (Le Tonnellier de), t. XIII,
p. 354; XV, p. 370.
- Bretonnière (De la Coudre de la),
t. XIII, p. 322.
- Breuil (Moreau du), t. XIII, p. 238.
- Brezé (De Maillé de), t. IX, p. 464,
473.
- Briançon (De), t. XIII, p. 458.
- Briançon (De Grasse de), t. XV, p.
304.
- Bridien (De), t. XII, p. 236.
- Briffe (De la), t. XVI, p. 349.
- Briois (De), t. VI, p. 136.
- Brissac, (Cossé de), t. X, p. 444; XII,
p. 297.
- Broc (De), t. I, p. 445; II, p. 503.
- Brochard, de la Rochebrochard, t. IV,
p. 125.
- Brohon, t. XVI, p. 441.
- Broise (De la), t. VII, p. 235.
- Brossard de Cléry (De), t. III, p. 44.
- Brossay (De Bec-de-Lièvre du), t. I,
p. 136.
- Brosse (De), t. III, p. 106.
- Brosse (De la), t. XI, p. 360.
- Brosse de Fabrezan (De la), t. XIII,
p. 478.
- Broue (Du Boulet de la), t. XVI,
p. 211.
- Broussel de la Neufville (De), t. II,
p. 126; IX, p. 443.
- Brouville (Colas de), t. VII, p. 77.
- Broves (Rafelis de), t. IX, p. 479.
- Bruc (De), t. X, p. 353.
- Brueis (De), t. VI, p. 330.
- Bruguière (Rodier de la), t. II, p.
279.
- Brulard de Genlis, t. XIII, p. 458.
- Brulerief (Piochard de la), t. I, p. 179,
528.
- Brun (Pigault le), t. III, p. 338.
- Brunel de Serbonnes (De), t. II, p. 227.
- Brunswick (Maison royale de), t. XIX,
p. 86 bis.
- Bryas (De), t. III, p. 1.
- Bucally (De Philippy de), t. II, p. 407;
XII, p. 300.
- Bucquière (De la), t. XII, p. 300.
- Bucquoy (De Croix, comte de), t.
XIX, p. 428.
- Buisseret, t. XIX, p. 391 et 439.
- Buisson (De), t. XIV, p. 242.
- Buor de Lavoy, t. XVI, p. 140,
quinque.
- Burgués-Missiessy (De), t. II, p. 77.
- Busquet (De), t. XVII, p. 461; XVIII,
p. 213.
- Buysson (Du), t. II, p. 190.
- Cabiron (De), t. V, p. 121; VI, p. 330.
- Cabot de Dampmartin, t. XIII, p. 353.
- Cachard (De Bouvier de), t. I, p. 275.
- Cacqueray de Valmenier, t. XIX,
p. 189.
- Cadeville (Ameline de), t. IV, p. 295.
- Cadier de Veauce et de Saint-Augus-
tin, t. XX, p. 97.
- Cadoine de Gabriac (De), t. III, p. 83;
VI, p. 329.
- Cagnard, t. VIII, p. 357.
- Caire du Lauzet (De), t. VI, p. 29;
XIII, p. 337.
- Caldagues (De), t. XVIII, p. 88.
- Caligny (Hue de), t. II, p. 293.
- Calvimont (De), t. XI, p. 384; XII,
p. 296.
- Cambray (Lambert de), t. V, p. 11.
- Campniac (De), t. XI, p. 58.
- Campredon (Roergas de Sérviéz de),
t. V, p. 63.
- Candy (De), t. IV, p. 211.
- Canevaro, t. VIII, p. 122.
- Cany (De Bec-de-Lièvre de), t. I,
p. 137.
- Capdeville (De), t. VI, p. 158.
- Caraman (Riquet de), t. IX, p. 349.
- Carbonel (De), t. XVI, p. 347.
- Carbonnière (De Bernard de la), t. I,
p. 394.
- Cardon de Sandrans, t. I, p. 174;
XVI, p. 317.
- Careil (De Fourcher de), t. VIII,
p. 424.
- Carlet de la Rozière, t. II, p. 145.
- Caron de Mazencourt (De), t. I, p.
67; II, p. 502.
- Carre de Luzancaï et de Carreville,
t. VIII, p. 288; IX, p. 540; XIII,
p. 478.
- Carrère (De), t. VIII, p. 350; IX,
p. 541.
- Carreville (Carre de), t. VIII, p. 288.
- Carrey de Bellemare (De), t. I, p. 37
et 528.
- Carrière (De), t. VIII, p. 465; IX,
p. 541.
- Carros (de Blacas), t. I, p. 417.
- Caseneuve (De), t. XIII, p. 9.
- Cassagnes de Beaufort (De), t. XIV,
p. 229.
- Casse (Du), t. II, p. 382.
- Castelbajac (De), t. III, p. 242; VII,
p. 172.
- Castel-Gaillard (Du Noguès de), t. IX,
p. 162.
- Castellet (De Monier du), t. XVI,
p. 105.
- Castelnau (Boileau de), t. VI, p. 153.
- Castelsagrat (De Gironde de), t. VII,
p. 129.
- Casteras (De), t. XI, p. 326; XIV,
p. 435.
- Castet (De), t. VII, p. 413; XI, p. 483.

- Castille (De Froment de), t. VIII, p. 442; XII, p. 279; XVI, p. 215.
- Castillon (De), t. IV, p. 148; XII, p. 296.
- Caubon (D'Escars de), t. IX, p. 207.
- Cauchon, t. VI, p. 36.
- Caulet de Tayac, t. II, p. 265.
- Caux de la Tombelle (Le), t. XIX, p. 467.
- Cavé d'Haudicourt, t. VII, p. 250.
- Celle de Châteauclos (De la), t. III, p. 105; V, p. 126 et 563.
- Cérame (Véron de), t. I, p. 33.
- Céreste (de Brancas), t. IX, p. 372.
- Céris (De), t. XII, p. 258 et 305.
- Cessiat (de Glans de), t. VIII, p. 225; IX, p. 543.
- Cézan, t. XI, p. 111.
- Chabannes (De Belvezer de), t. VIII, p. 256.
- Chabannes (De Fayet de), t. VIII, p. 196.
- Chabeaussière (Poisson de la), t. II, p. 109 et 505; III, p. 378.
- Chabert (De), t. IV, p. 146.
- Chaberts (De Faure des), t. II, p. 271.
- Chabiel de Morière, t. I, p. 509.
- Chabrefy (Valleteau de), t. III, p. 105; IX, p. 350.
- Chabrignac (De Lubersac de), t. IX, p. 525.
- Chaignon des Lans (De), t. II, p. 274.
- Chailly (De Fortia de), t. IX, p. 273.
- Chalendar (De), t. I, q. 35.
- Chalonge (Gillet de), t. VII, p. 244.
- Chambarlhac (De), t. VII, p. 318; XIII, p. 296.
- Chambon (Borel du), t. VIII, p. 205.
- Chambonas (De la Garde de), t. XI, p. 162.
- Chamborant (De), t. XIII, p. 404.
- Chambors (de la Boessière), t. VII, p. 253; VIII, p. 482; IX, p. 540.
- Chambost (De Rivériculx de), t. I, p. 319.
- Chambôy (De Tilly de), t. VIII, p. 263.
- Chambray (De), t. III, p. 116; VII, p. 539.
- Chambre (De), t. II, p. 349; XIII, p. 292.
- Chambre de Vauborel (De la), t. VII, p. 361.
- Champagne (De); t. XIV, p. 369; XV, p. 248.
- Champagné (De), t. XIII, p. 168.
- Champcenez (Quentin de), t. XVI, p. 345.
- Champeaux-Vauxdimes (De), t. X, p. 334.
- Champferrier (de Rostaing de), t. I, p. 47; VIII, p. 228.
- Champs (Des), t. XVI, p. 333.
- Champs du Méry (Des), t. I, p. 68.
- Chanaleilles, t. XIX, p. 289; XX, p. 172.
- Chantérac (De la Cropte de), t. XI, p. 84.
- Chanzé (De Laurencin de), t. IV, p. 99.
- Chapelle du Bouchroux (De la), t. VI, p. 114.
- Chapelle du Buisson (De la), t. XII, p. 296.
- Chaponay (De), t. XIII, p. 272 et 478.
- Chapoulié (Bonet de la), t. I, p. 44; II, p. 502.
- Chapt de Rastignac (De), t. III, p. 250.
- Chapuiset (De), t. II, p. 371.
- Charbonnel (De), t. IX, p. 155; XI, p. 181.
- Chariol (De Bouillé du), t. VII, p. 259.
- Charlus de la Borde (De), t. IV, p. 207.
- Charnacé (Girard de), t. VI, p. 60 et 330.
- Charpentier, t. IX, p. 389; XV, p. 238.
- Charrier-Moissard (De), t. VIII, p. 343; XVI, p. 358.
- Chartognes (De), t. XV, p. 245.
- Chassagne (La), t. XIV, p. 74.
- Chasseloir (Le Loupde), t. XII, p. 140 et 312.
- Chassincourt (De la Roche de), t. XIX, p. 245, 258.
- Chasteau (De), t. VIII, p. 374; XI, p. 485.
- Chasteaufur (De), t. IV, p. 288.
- Chasteigner (De), t. IX, p. 393.
- Chastenoye (De Cochart de), t. XIII, p. 364.
- Chastière (Le Gras de la), t. XV, p. 340.
- Châteauclos (De la Celle de), t. III, p. 105; V, p. 126.
- Châteaumorand (Gaigneau de), t. I, p. 43.
- Châteauneuf-Randon (De), t. II, p. 200.
- Châteauredon (De Rascas de), t. II, p. 457; XVI, p. 140 *quarto*.
- Châteaueux (De Girard de), t. III, p. 168.
- Châtelet (Armynot du), t. VIII, p. 375.
- Châtelet (Robert du), t. IV, p. 217; XII, p. 301.
- Châtelus (Dorat de), t. IX, p. 408; XII, p. 34.
- Châtillon (De Montmorency de), t. III, p. 294.
- Chaubry, t. X, p. 348; XIII, p. 478.
- Chavanat (De), t. XI, p. 195; XVI, p. 305.
- Chavigny (De Bouthillier de), t. XIII, p. 268.
- Chayla (De Blanquet du), t. XI, p. 474; XII, p. 296.

- Chayla de Montgros (De Langladedu), t. VIII, p. 206.
- Chaylard de Laquerie (Du), t. XIII, p. 156.
- Chazelles (De), t. I, p. 495.
- Chazotte (De), t. XIII, p. 400.
- Chebassière (De Pons de la), t. VII, p. 448.
- Chéry (de Bigu de), t. XIII, p. 285.
- Chesnaye (D'Ennery de la), t. XI, p. 196.
- Chesné de Montaut (Du), t. XIV, p. 97.
- Chesnel, t. IX, p. 430.
- Chevaliers-Bannerets (Des), t. IV, p. 7.
- Chéverue (De), t. III, p. 131; XII, p. 86 et 303.
- Chevigné (De), t. VII, p. 354.
- Chevrières (De la Croix de), t. VIII, p. 216.
- Chezelle (Le Sellier de), t. III, p. 74.
- Chimay (De Riquet de Caraman de), t. IX, p. 343.
- Chinot de Fromessent, t. XIX, p. 359.
- Choisy (De Boyer de), t. II, p. 412.
- Chouly de Permangle (De), t. VIII, p. 457.
- Choumouroux (De Saignard de), t. XIII, p. 400; XV, p. 209.
- Christon (De Mongeot de), t. VIII, p. 293.
- Cissé (De Courtin de), t. VIII, p. 147.
- Cisternes de Vinzelle (De), t. III, p. 355.
- Clavel (De), t. XIII, p. 137.
- Claybrooke (De), t. I, p. 24; II, p. 502.
- Clebsattel (De), t. IV, p. 132.
- Clément de Saint-Marcq (Le), t. VIII, p. 390.
- Clerc (Le), t. X, p. 223; XII, p. 297.
- Clerc de Juigné (Le), t. XII, p. 74; XVI, p. 111.
- Clerc de Juvigny (Le), t. XIII, p. 197.
- Clerebault (De), t. VIII, p. 401.
- Clerfayt (De Croix, comte de), t. XIX, p. 431.
- Clermont de Piles (De), t. XIV, p. 213.
- Clermont (De Touchebœuf de), t. XIV, p. 231.
- Cléry (Brossard de), t. III, p. 44.
- Clicquot de Toussicourt, t. III, p. 92 et 383.
- Clinchamp (De), t. I, p. 421, II, p. 503.
- Clugny (De), t. VIII, p. 209.
- Cochar de Chastenoie (De), t. XIII, p. 364.
- Cocherel (De), t. VIII, p. 1 et 482; IX, p. 541.
- Cochet de Savigny, t. XII, p. 282; XIII, p. 478.
- Cockborne (De), t. IX, p. 327.
- Coetlogon (De), t. IX, p. 249.
- Coetlosquet (De), t. VIII, p. 425.
- Coetquen (Du Hallay), t. X, p. 328.
- Coigny (De Franquetot de), t. X, p. 26.
- Colardin, t. VII, p. 381; XVIII, p. 116 et 221.
- Colas de Marolles, t. VII, p. 48; VIII, p. 483.
- Colessière (De la Poeze de la), t. IX, p. 336.
- Collin de Bar, t. III, p. 36.
- Colmont de Vaulgrennand, t. XVI, p. 314 et 473.
- Colombiers (D'Adhémar de), t. VII, p. 511.
- Comarque (De), t. XIV, p. 224.
- Combault d'Auteuil (De), t. XII, p. 305.
- Combes (De), t. II, p. 41.
- Compagnolt, t. III, p. 165.
- Compasseur de Courtivron (Le), t. X, p. 43; XI, p. 485.
- Condamine (De la), t. XIII, p. 12; XVI, p. 466.
- Condat (D'Aubier de), t. II, p. 310.
- Condé (Barons de), t. XX, p. 73.
- Conflans (De Chambray de), t. III, p. 124.
- Contades (De), t. I, p. 102.
- Conte des Floris (Le), t. II, p. 73.
- Comte des Graviers (Le), t. I, p. 22.
- Coquebert, t. VI, p. 36.
- Coquebert de Neuville, t. XIII, p. 139; XIV, p. 464.
- Coquet (De), t. XVI, p. 258.
- Corbery (Richard de), t. IX, p. 413.
- Cordoue (De), t. II, p. 68; VI, p. 57.
- Corlieu (De), t. II, p. 231; III, p. 379; XIII, p. 302.
- Cormette (De), t. VII, p. 537.
- Cornet (Haynin du), t. XIX, p. 157.
- Cornil (De), t. XIV, p. 201.
- Cosnac (De), t. XIV, p. 306.
- Cossé-Brissac (De), t. X, p. 444; XII, p. 297.
- Cosseron de Villenoisy, t. III, p. 195.
- Costart (De), t. V, p. 61; VI, p. 152.
- Coste (Delmas de la), t. XIX, p. 470.
- Costebelle (Pastour de), t. I, p. 105.
- Coston de Cornas (De), t. I, p. 281.
- Couasnon (De), t. III, p. 97.
- Couédic (Du), t. XVII, p. 463; XVIII, p. 213.
- Couldre de la Bretonnière (De la), t. XIII, p. 322.
- Cour (Boisrot de la), t. IX, p. 409.
- Courbon-Blénac (De), t. I, p. 401; XIII, p. 163.
- Coursais (Louan de), t. XIX, p. 255.
- Courtavel (De), t. II, p. 441; X, p. 469; XIII, p. 163.
- Courtel de la Bougatrière, t. XII, p. 297.
- Courtin, t. VI, p. 86; VIII, p. 123.
- Courtivron (Le Compasseur de), t. X, p. 43; XI, p. 485.
- Courtois (Le), t. XIII, p. 372.

- Coussergues (De Sarret de), t. III, p. 188 et 383.
- Coussol (De), t. II, p. 399.
- Coustances (De), t. XIII, p. 181.
- Coutray de Pradel (De), t. II, p. 256.
- Cozens (De), t. XIV, p. 51.
- Crasville (De Roquigny de), t. XIII, p. 424.
- Creny (De), t. I, p. 384.
- Crès (Du), t. V, p. 122.
- Crès (De), t. VI, p. 330.
- Crespon (De), t. III, p. 77.
- Crestin (De), t. I, p. 525 ; II, p. 504.
- Crillon (De), t. X, p. 244.
- Crimon (Desmarquette de), t. I, p. 310.
- Criquebœuf (Danglois de), t. I, p. 29.
- Croix (De), t. XIX, p. 389.
- Croix d'Azolette (De la), t. XIII, p. 333.
- Croix de Chevières (De la), t. VIII, p. 216.
- Croix (Granet de la), t. II, p. 174.
- Croix de Sayve (De la), t. IX, p. 541.
- Cropte (De la), t. XI, p. 1 et 485 ; XIV, p. 464 ; XVII, p. 488.
- Crosne (Ghiroux de), t. II, p. 269 ; VIII, p. 461 ; XII, p. 301.
- Crosnière (De Jacobsen de la), t. VIII, p. 366.
- Crousillac (De), t. VIII, p. 480.
- Croy-Chanel (De), t. I, p. 513 ; II, p. 504 ; XIII, p. 44.
- Cruzy de Marcillac (De), t. XII, p. I.
- Cserneck (Dessoffy de), t. XVI, p. 407.
- Cognac (De), t. VIII, p. 106 et 484 ; XVII, p. 164 et 487.
- Cuillet de Monthoux (De), t. XII, p. 300.
- Cullon (De), t. XVI, p. 334.
- Cumont (De), t. VII, p. 432.
- Cusack (De), t. XII, p. 126 et 307.
- Cuvillers (De Henin de), t. VIII, p. 42.
- Dalichoux de Senegra, t. XVIII, p. 92.
- Damarzit-Sahuguet d'Espagnac, t. III, p. 372 ; XIX, p. 277 et 278.
- Damoiseaux (Des), t. IV, p. 5.
- Dampierre (De Cognac de), t. VIII, p. 112 ; XVII, p. 226.
- Dampmartin (Cabot de), t. XIII, p. 353.
- Daniel, t. VIII, p. 188 ; IX, p. 541.
- Daniel de Saint-Ravi, t. XIII, p. 33.
- Danthonard, t. XVI, p. 316.
- Danzel de Beaulieu, t. III, p. 29.
- Darot de Vaugoubert, t. XIII, p. 322.
- Dauchel, t. XI, p. 171.
- Daulède de Pardaillan, t. XI, p. 211 ; XII, p. 295.
- Dean, t. VI, p. 108.
- Dedaux de Linaret, t. IX, p. 385.
- Dedelay ou de Delay, t. XX, p. 5. Voy. Delley.
- Delley (De) d'Agier, d'Avaise, de Dlanmesnil, t. XX, p. 1 et suiv.
- Delmas de la Coste, t. XIX, p. 470.
- Delpy de la Roche, t. XII, p. 278.
- Demartin du Tyrac, t. III, p. 238.
- Denœuvre (De Gaillard de Baccarat de), t. VIII, p. 349.
- Dérogance (De la), t. IV, p. 17.
- Desmarquette de Crimon, t. I, p. 310 ; II, p. 503.
- Dessoffy de Cserneck, t. XVI, p. 407.
- Dieuleveult, t. VI, p. 146.
- Dinechin (Du Pont de), t. II, p. 167.
- Dion (De), t. VII, p. 460 ; X, p. 470 ; XVI, p. 139.
- Dombasle (Du Houx de), t. III, p. 209.
- Doménide Rienzi, t. VI, p. 135 et 330.
- Donquer de T'sseroeloffs, t. III, p. 152.
- Dorat de Châtelus, t. IX, p. 408 ; XII, p. 34.
- Doria des Friches, t. II, p. 197.
- Dorides (De la ville de Férolles des), t. III, p. 21 et 383.
- Dorival, t. I, p. 429.
- Douhet (De), t. XVI, p. 236.
- Doyen, t. VIII, p. 320.
- Dreuille (De), t. II, p. 317.
- Drolenvaux, t. IV, p. 202.
- Drouard de Bousset, t. I, p. 523.
- Drouart, t. XIV, p. 226.
- Drudes de Campagnolles, t. XVIII, p. 30.
- Drumez (De Croix de), t. XIX, p. 389 et 431.
- Drummond, t. XIX, p. 49 ; XX, p. 141.
- Dubocage de Bléville, t. III, p. 322.
- Dubuysson, t. II, p. 190.
- Ducauzé de Nazelle, t. II, p. 117.
- Ducs et pairs de France, t. IX, p. 30.
- Ducs héréditaires non pairs, t. IV, p. 50.
- Ducs à brevet, t. IV, p. 55.
- Dufour, t. VII, p. 313.
- Dumaitz de Goimpy, t. IX, p. 144.
- Durey de Noinville, t. XVI, p. 359.
- Echerolles (Giraud des), t. VI, p. 212.
- Ecosse (D'), t. XVI, p. 343.
- Ecosse (Maison royale d'), t. XIX, p. 86 bis.
- Ecresnes (Toussaint d'), t. III, p. 349.
- Ecuyer (Du titre d'), t. IV, p. 3.
- Elbée (D'), t. XVI, p. 230.
- Encuns (Du Faur d'), t. I, p. 399.
- Ennery de la Chesnaye d'), t. XI, p. 196.
- Epigny (Pierre d'), t. I, p. 158.
- Epinoy (Pigault de l'), t. III, d. 337.
- Equesne (D'), t. IX, p. 443.
- Erard, t. IV, p. 171.
- Erbrée (De Couason d'), t. III, p. 97.
- Erm (D'), t. XIX, p. 187.

- Escairac-Lauture (D'), t. X, p. 318.
 Escarbouville (De Tilly d'), t. VIII, p. 270.
 Escars (De Pérusse d'), t. IX, p. 193.
 Escayrac (De Bescastel d'), t. V, p. 76.
 Escherny (D'), t. I, p. 472.
 Escordal (Du Bois d'), t. XIII, p. 404.
 Escotais (Des), t. IV, p. 140; VII, p. 540.
 Escravayot de la Barrière (D'), t. XIV, p. 129.
 Escrots d'Estrée (Pelletier d') t. II, p. 178; XIX, p. 369.
 Escuyer de Hagnicourt (Del'), t. XIV, p. 406.
 Esgrigny (Jouenne d'), t. I, p. 110.
 Esménard, t. VIII, p. 204.
 Espagnac (Sahuguet d'), t. XIX, p. 273.
 Espagne de Vénévelles (D'), t. I, p. 330 et à l'errata, t. II, p. 503; XIII, p. 404 et 476.
 Espagnet (D'), t. VIII, p. 388.
 Esparron (D'), t. V, p. 86.
 Espiennes (D'), t. XII, p. 304.
 Espinchal (D'), t. IX, p. 537.
 Espivent, t. XV, p. 252.
 Espondeilhan (D'Héméric d'), t. XI, p. 129.
 Essars (Guillebert des), t. XIX, p. 365.
 Estaintot (Langlois d'), t. IX, p. 352.
 Estant (Payan de l'), t. II, p. 211.
 Estrange (Del'), t. VII, p. 212.
 Estrée (Pelletier d'Escrots d'), t. XIX, p. 369.
 Estrées (De Philippy d'), t. II, p. 407.
 Estriché-Baracé (D'), t. III, p. 339; VI, p. 86.
 Fuzet (D'Adhémar d'), t. VII, p. 511.
 Fabas (De Foix), t. II, p. 315.
 Fabbroni, t. I, p. 29.
 Frabregoules (De Bourguignon de), t. XV, p. 308.
 Fabrezan (De Fournas de), t. XIII, p. 478.
 Fadate de Saint-Georges (De), t. XV, p. 266.
 Fages (De), t. XIX, p. 240.
 Fallague (De), t. IV, p. 239.
 Falloux (De), t. I, p. 105.
 Fanlac (De), t. XVII, p. 293.
 Fargue (De Malabieu de la), t. II, p. 113; XII, p. 299.
 Fargues (De Méalet de), t. I, p. 187.
 Faubournet de Montferrand (De), t. XVII, p. 276.
 Faucompré de Godet, t. I, p. 295.
 Faudoas (De), t. XIII, p. 175.
 Fauque de Jonquières, t. II, p. 212; III, p. 378; X, p. 51.
 Faur d'Encuns (Du), t. I, p. 399.
 Fauredes Chaberts (De), t. II, p. 271.
 Fauvelet, t. XII, p. 190.
 Favier (De), t. XVII, p. 49.
 Favras (Mahy de), t. III, p. 336.
 Favre, t. XX, p. 63.
 Fayet du Mazel (De), t. VIII, p. 196; X, p. 317.
 Fayolle (De), t. X, p. 272; XIV, p. 464.
 Fayolle (De Lubersac de), t. IX, p. 499.
 Feletz (De), t. XII, p. 95.
 Félix (De), t. VII, p. 321.
 Fer (Le), t. I, p. 348; II, p. 325.
 Père (Colas de la), t. VII, p. 59.
 Férolles (Acquet de), t. II, p. 363.
 Férolles (De la Ville de), t. III, p. 10.
 Ferrand, t. XIV, p. 91.
 Ferre (De), t. II, p. 265; XII, p. 297.
 Ferré (De), t. XVIII, p. 57.
 Ferreux (Bélot de), t. III, p. 143.
 Ferrier (De), t. XIV, p. 465.
 Ferrière (Agiot de la), t. II, p. 389; III, p. 222.
 Ferrière (Le Gendre de la), t. XIII, p. 292.
 Ferrières (De), t. XIV, p. 233.
 Ferron, t. XI, p. 150.
 Ferry, t. II, p. 265.
 Fery de Bellemare, t. II, p. 318 et 506; III, p. 381.
 Feuillade (D'Aubusson de la), t. I, p. 113.
 Feuillasse (Perrault de), t. VII, p. 392; XV, p. 364.
 Fienne (Du Mesnil de), t. III, p. 358.
 Firmas-Périès (De), t. XIII, p. 1.
 Flamanc, t. XIV, p. 156.
 Fleix (Du), t. XI, p. 31.
 Flers (De Croix de), t. XIX, p. 389.
 Foix-Fabas (De), t. II, p. 315.
 Folch de Cardon, t. I, p. 174.
 Folleville (Le Sens de), t. IX, p. 153.
 Fombel (Gentil de), t. III, p. 150.
 Fond-Guy d'Aireboudouze (De la), t. XIII, p. 13.
 Fondragon (De Mengin de), t. I, p. 304; XIX, p. 364.
 Fontaine, Biré (De), t. XIII, p. 328.
 Fontaines-de-Logères (De), t. XVIII, p. 160.
 Fontanges (De), t. VII, p. 248.
 Fontenailles Pierres (de), t. I, p. 158.
 Fontenoy (Le Preud'homme de), t. I, p. 213.
 Fontmorand (De la Tremoille de), t. X, p. 190.
 Forcalquier (De Brancas de), t. IX, p. 365.
 Forest (De la), t. XVI, p. 259.
 Forgue de Bellègarde (De la), t. IX, p. 441.
 Fortia de Chailli (De), t. IX, p. 273 et 542; XVI, p. 1.
 Fos (Marquis de), t. XIX, p. 113.
 Fos de Méry (Du), t. XIII, p. 310.
 Fosse (Des), t. XV, p. 362.

- Fosseux (De Montmorency), t. III, p. 279; XIX, p. 346.
 Foucaudie (De Lubersac de la), t. IX, p. 506.
 Fouchécourt (Marquis de), t. XVI, p. 348.
 Foucher de Brandois, t. I, p. 433; XII, p. 297.
 Foucher de Careil, t. VIII, p. 423.
 Fourc d'Hargeville (Du), t. XII, p. 211.
 Fourier de Bacourt, t. IX, p. 399; XI, p. 486.
 Fournas de la Brosse (De), t. XIII, p. 478.
 Fourniels (De Verdelhan des), t. IX, p. 21 et 26.
 Fournier de Boismarmin et de Bellevue, t. III, p. 84.
 Fraissinet (D'Isarn de), t. VII, p. 391.
 Francheville (De), t. II, p. 408; XV, p. 362.
 Franclieu (Pasquier de), t. IV, p. 88 et 89.
 Francs (Colas des), t. VII, p. 86.
 Franquefort (De), t. XIII, p. 227.
 Franquetot de Coigny (De), t. X, p. 26.
 Fransas (De), t. XII, p. 303.
 Frémicourt (Haynin de), t. XIX, p. 161.
 Fremond de la Merveillère, t. X, p. 325 et 472; XII, p. 303.
 Frenoye (De Croix de la), t. XIX, p. 409.
 Fresnaye de Saint-Aignan (De la), t. I, p. 524; XIII, p. 173.
 Frassange (De Saignard de la), t. XIII, p. 476; XV, p. 368.
 Fressinet (Joussineau de), t. I, p. 96.
 Frevol d'Aubignac (De), t. IV, p. 243.
 Friches (Doria des), t. II, p. 197.
 Froment (De), t. VIII, p. 442; XII, p. 297; XVI, p. 215.
 Fromessent (Chinot, vicomte de), t. XIX, p. 359.
 Frontebosc (De Toustain de), t. III, p. 344; XVIII, p. 217.
 Gaborit de la Brosse, t. XI, p. 360.
 Gabriac (De Cadoine de), t. III, p. 83.
 Gaigneau de. Châteaumorand, t. I, p. 43.
 Gaigneron, t. XI, p. 185.
 Gaignon de Vilaines (De), t. XIII, p. 317.
 Gaillard de Baccarat de Denœuvre, t. VIII, p. 349; IX, p. 543.
 Gajan (De Batz de), t. VI, p. 107.
 Galbert (De), t. VI, p. 214; XIV, p. 441.
 Galléan des Issarts (De), t. XIII, p. 423.
 Gallier (De), t. V, p. 14.
 Gallwey (De), p. XI, p. 125.
 Galz de Malvirade (De), t. XII, p. 263.
 Ganay (De), t. VII, p. 15.
 Garde (De la), t. VIII, p. 353.
 Garde (Payan de la), t. II, p. 210.
 Garde des Poujols de Chambonas (De la), t. XI, p. 162.
 Garidel (De), t. II, p. 233.
 Garnier, t. XI, p. 36.
 Garnier de la Bareyre, t. I, p. 203.
 Gaspari (Luce de), t. X, p. 395.
 Gasquet (De), t. IV, p. 112.
 Gastines (De Macé de), t. XV, p. 229.
 Gasville (Goujon de), t. IX, p. 189.
 Gaudrion (De), t. VII, p. 47.
 Gaudry, t. IV, p. 238.
 Gaulejac (De), t. XIV, p. 213.
 Gaullier (De), t. VIII, p. 194.
 Gauthier de Beaurepaire, t. VII, p. 229.
 Gautier de la Lauzière, t. VIII, p. 398.
 Gauville (De), t. V, p. 99; VI, p. 160.
 Gauville (Le Pellerin de), t. VII, p. 269.
 Gavarret (De), t. VIII, p. 293.
 Gavis (De), t. XIV, p. 201.
 Gay de Planhol (De), t. XI, p. 158.
 Geis (Guyon de), t. XIX, p. 439.
 Gellenoncourt (De Beaufort de), t. II, p. 318.
 Gémite de Luscan, t. X, p. 21.
 Gendre de la Ferrière (Le), t. XIII, p. 292; XV, p. 362.
 Genlis (Brûlart de), t. XIII, p. 458.
 Genouillac, t. XIV, p. 236.
 Gensoul (De), t. VIII, p. 213; XV, p. 208.
 Gentil, t. VIII, p. 193.
 Gentil de Fombel, t. III, p. 147.
 Géréaux (De), t. VI, p. 49 et 330.
 Gergy (Languet de), t. III, p. 81.
 Germigney (De), t. XIII, p. 311; XIV, p. 465.
 Gervillier (Thiroux de), t. VIII, p. 461; XII, p. 301.
 Gibon-Porhoet (De), t. II, p. 5.
 Gicquel (De), t. XIII, p. 40; XV, p. 362.
 Giey (De), t. XIII, p. 317.
 Gilbert de Voisins, t. XIII, p. 423.
 Gillibert (De), t. II, p. 343.
 Gillaboz (De), t. XII, p. 44; XVIII, p. 212.
 Gillet, t. VII, p. 240.
 Gineste-Najac (De), t. VII, p. 373; VIII, p. 484.
 Girard de Charnacé, t. VI, p. 60 et 330; VII, p. 540.
 Girard de Châteauevieux, t. III, p. 168.
 Giraud des Echerolles, t. VI, p. 212.
 Giraudière (Courtin de la) t. VIII, p. 128.
 Girennerie (De la), t. III, p. 378.
 Gironde (De), t. VII, p. 104; VIII, p. 484; XI, p. 486.

- Giscardie (De la), t. VII, p. 126.
 Gisors (De Montmorency de), t. III, p. 271.
 Gittard (De), t. VII, p. 250 et 540.
 Givès (De), t. III, p. 136; VII, p. 540.
 Glans de Cessiat (De), t. VIII, p. 225; IX, p. 543.
 Glasson (De), t. VIII, p. 203.
 Glatigny (Le Pelletier de), t. I, p. 99; XIV, p. 466.
 Godard d'Aucour, t. IV, p. 206; V, p. 563; VII, p. 540; XIII, p. 130; XIV, p. 466.
 Godard de Belbeuf, t. I, p. 472.
 Goddess de Varennes, t. VIII, p. 336.
 Godet, t. XVI, p. 467.
 Godet (Faucompré de), t. I, p. 295.
 Goinpy (Du Maitz de), t. IX, p. 144.
 Gomer (De), t. XIII, p. 453.
 Gondie (De Guilhen de la), t. VIII, p. 479.
 Gonidec (Le), t. I, p. 15; XII, p. 297.
 Gontaut (De), t. XIV, p. 320.
 Gorguette d'Argœuvres, t. III, p. 40.
 Gorhey (Du Houx de), t. III, p. 216.
 Goujon de Gasville, t. IX, p. 189; XIII, p. 292.
 Goulaine (De), t. VII, p. 30.
 Goupil du Mesnildot (Le), t. II, p. 321; III, p. 381.
 Gourdon (De), t. XIV, p. 253.
 Gournay (De Martel de), t. XII, p. 201.
 Goussencourt (De), t. II, p. 414; XII, p. 297.
 Gouvaut (De Borne de), t. VII, p. 372.
 Gouvello (Le), t. X, p. 442.
 Goyne (Du Puy de), t. II, p. 76.
 Goyon (De), t. XVI, p. 468.
 Grail (De Bernard de Talode du), t. V, p. 70.
 Graimbert (De), t. I, p. 189; XIII, p. 479; XV, p. 1.
 Grammond (De Jordain de), t. II, p. 377; XIII, p. 155.
 Grand du Souchey (Le), t. I, p. 353.
 Grandesseet Grands d'Espagne, t. IV, p. 57.
 Grandmont (Fillet de), t. VII, p. 244.
 Grandpré (De Borne de), t. VII, p. 372.
 Grands Fiefs de la Couronne, t. IV, p. 25.
 Grands Vassaux de la Couronne, t. IV, p. 22.
 Granet de la Croix, t. II, p. 174.
 Grange (De Ferre de la), t. XII, p. 297.
 Grange (Louis de la), t. X, p. 84; XII, p. 298.
 Grange (Le Roy de la), t. II, p. 85; III, p. 155.
 Granges-Surgères (De), t. XIII, p. 179.
 Gras du Luart (Le), t. VIII, p. 179.
 Gras de Sécheval (Le), t. XV, p. 349.
 Grasse (De), t. XV, p. 269.
 Grassin (De), t. XII, p. 58.
 Grave (De), t. IX, p. 35.
 Gravier de Vergennes, t. IX, p. 169.
 Gravier (Le Conte des), t. I, p. 22.
 Greling (De), t. VI, p. 159; XI, p. 488.
 Gréoux (d'Audiffret marquis de), t. XIX, p. 230.
 Gréznac (De), t. XVII, p. 69.
 Griffon, t. IV, p. 83.
 Grignan (De), t. II, p. 373.
 Grimoard (De), t. XIV, p. 61 et 63.
 Grimoard de Beauvoir du Roure (De), t. X, p. 226; XIII, p. 446.
 Grimouville (De), t. XVI, p. 81.
 Gripière de Moncroc (De), t. XIII, p. 319.
 Grix de Neuville (Le), t. I, p. 15.
 Gros de Conflans (De), t. VII, p. 403.
 Gros (De Rascas de), t. II, p. 457.
 Grout (De), t. IV, p. 183; XIII, p. 337.
 Guanter (De), t. VI, p. 85; XII, p. 297.
 Guenifey, t. V, p. 73.
 Guercheville (Guyon, marquis de), t. XVI, p. 61.
 Guérvivière (Du Pin de la), t. II, p. 42.
 Guerre (De), t. VIII, p. 216.
 Guerre (Pantin de la), t. IX, p. 131; XII, p. 299.
 Guibert de la Rostide (De), t. XIII, p. 441.
 Guignard de Saint-Priest, t. VI, p. 30 et 330.
 Guibert de Pixérécourt, t. XIII, p. 432.
 Guilhen de la Gondie (De), t. XIII, p. 479; IX, p. 543; XI, p. 488.
 Guillaumanches du Boscage (Des), t. III, p. 263; XI, p. 220; XII, p. 311; XV, p. 362; XVII, p. 489.
 Guillaume de Chavaudon, t. VIII, p. 424.
 Guillebert des Essars, t. XIX, p. 365.
 Guillet (de Pougny De), t. VII, p. 531.
 Guin de la Roche, t. V, p. 122.
 Guiot de Saint-Remi, t. I, p. 33.
 Guyon de Geis et de Pampelonne, t. XIX, p. 439.
 Guyon de Montivault, t. XVI, p. 55 et 474.
 Guyot des Herbiers, t. VI, p. 102.
 Guyot de Saint-Michel, t. XI, p. 343.
 Hacquet des Naudières, t. XIII, p. 222.
 Hagnicourt (De l'Escuyer de), t. XIV, p. 414 et 415.
 Hainault (Noblesse des états de), t. XIX, p. 471.

- Hawewin (De), t. VI, p. 128.
 Hallay-Coetquen (Du), t. X, p. 328;
 XI, p. 488, XII, p. 311.
 Hallet (De), t. XII, p. 42.
 Hamel (De), t. XII, p. 303.
 Hamelinière (Pantin de la), t. IX,
 p. 119.
 Hanaché (Alexandre d'), t. VIII, p.
 17.
 Hanmer Claybrooke (De), t. I, p. 24.
 Hanovre (Maison royale de), t. XIX, p.
 86 bis.
 Hardouineau (D'), t. XVI, p. 306.
 Harenc de Gauville, t. V, p. 99; VI,
 p. 160.
 Hargenvillier (D'), t. VII, p. 232.
 Hargeville (Du Fourc d'), t. XII, p.
 211.
 Haudicourt (Cavé d'), t. VII, p. 250.
 Haulle (Thoumini de la), t. XI, p.
 112.
 Hauteclouque (De), t. VII, p. 217;
 VIII, p. 484; IX, p. 545.
 Hautefort (De), t. XIV, p. 140.
 Hauteporte (Acquet d'), t. II, p. 363.
 Hautier, *voyez* Autié et du Authier.
 Hayange (Wendel de), t. IV, p. 205.
 Haye (Bernabé de la), t. XIII, p. 424.
 Haye de Plouer (De la), t. VIII, p. 362.
 Haynin de Vainbrechies et du Cornet,
 t. XIX, p. 129.
 Hébrard, t. XVIII, p. 69.
 Hémeric d'Espoudeilhan (D'), t. XI,
 p. 129.
 Hénin de Cuvillers (De), t. VIII, p. 42.
 Hénin-Liétard (Alsace de), t. IX, p.
 337.
 Hénissart, t. XIX, p. 501.
 Hérain (D'Adhémar d'), t. VII, p. 511.
 Herbemont (D'), t. XI, p. 479; XII, p.
 297.
 Hérisson (D'), t. XIV, p. 418.
 Herlen (Le Porcq d'), t. XIX, p. 333.
 Hermonville (De Mongeot d'), t. VIII,
 p. 293.
 Hersart, t. VII, p. 442.
 Hervault (Ysoré d'), t. XV, p. 371.
 Heuchin (De Croix marquis de), t.
 XIX, p. 420.
 Heudicourt (Sublet d'), t. III, p. 93.
 Hocquincourt (Aclocque d'), t. XI,
 p. 186.
 Homme-Dieu de Lignerolles (L'), t.
 XX, p. 55.
 Honfroy, t. XV, p. 191.
 Honneurs de la Cour, t. II, p. 466.
 Honorati, t. III, p. 180.
 Hook, t. I, p. 19; II, p. 502.
 Horrie de la Roche-Tolay, t. XII, p.
 193; XVI, p. 474.
 Hôtel (Payen de l'), t. III, p. 43.
 Houpeville de Neuville, t. I, p. 102;
 II, p. 173; XII, p. 298.
 Houssaye (Chesnel de la), t. IX, p.
 430.
 Houssaye (Du Val de la), t. XV, p.
 340.
 Houx (Du), t. III, p. 205; XI, p. 488.
 Hubert de Saint-Hubert, t. XII, p. 279.
 Hue de Caligny, t. II, p. 293.
 Hugon du Prat de Masgonthière, t. II,
 p. 285.
 Hugues (D'), t. III, p. 134; XII, p. 298.
 Hulluch (De Briois d'), t. VI, p. 143.
 Humbert de Tonnoy, t. VIII, p. 372.
 Hurt, t. XIII, p. 215.
 Icher de Villefort (D'), t. XIII, p. 424.
 Igonain de Montauran, t. VII, p. 449.
 Imonville (De Cugnac d'), t. VIII, p.
 118; XVII, p. 238.
 Iray (Le Prévost d'), t. II, p. 71.
 Irlande (D'), t. XIV, p. 430.
 Isle-Adam (De Villiers de l'), t. XI,
 p. 408; XII, p. 302.
 Isnards (Des), t. VI, p. 1^{re}.
 Issarts (De Galléan des), t. XIII, p.
 423.
 Izarn de Valady (D') t. VII, p. 385.
 Jacmeton de Bridieu, t. XII, p. 236.
 Jacobsen de la Crosnière, t. VIII, p.
 366.
 Jacquemet de Saint-Georges, t. VI,
 p. 53.
 Janvre de la Bouchetière (De), t. XVI,
 p. 261 et 474.
 Jaquels de Bray (De), t. XIII, p. 404;
 XV, p. 326.
 Jarno, t. II, p. 222; VI, p. 20.
 Jassaud de Thorame (De), t. XV, p.
 340.
 Jasson (Binet de), t. IX, p. 334.
 Jaubert (De), t. XVII, p. 48 et 352.
 Jay de Bellefond (De), t. VII, p. 526.
 Jehannot de Bartillat, t. XII, p. 303;
 XVI, p. 237.
 Jeune de Malherbe (Le), t. IV, p. 162.
 Joannis de Verelos, t. II, p. 333.
 Jolis de Villers (Le), t. I, p. 321; II,
 p. 354.
 Jonchères (De Belvezer de), t. VIII,
 p. 235.
 Jonquières (Fauque de), t. X, p. 51.
 Jordain de Grammond, t. II, p. 377;
 XIII, p. 155.
 Jossouin de Valgorge (De), t. XVIII,
 p. 77.
 Jotemps (Perrault de), t. VII, p. 390;
 XV, p. 364.
 Jouenne d'Esgrigny, t. I, p. 110.
 Jourda de Vaux (De), t. XIII, p. 268;
 XV, p. 363.
 Jourdain-Grammond, t. II, p. 377.
 Journac (De Barbeyrac de), t. VIII, p.
 304.
 Jours de Mazille (Des), t. XVIII, p. 73.
 Jouslard, t. IV, p. 300.

- Joussineau de Tourdonnet, t. I, p. 96; XVII, p. 488.
- Jouy (Colas de), t. VII, p. 73.
- Jubié, t. I, p. 184.
- Juchereau de St-Denys, t. II, p. 465; XII, p. 208.
- Juigné (Le Clerc de), t. XII, p. 74; XVI, p. 111.
- Juillac de Vignolles (De), t. XII, p. 35; XIII, p. 480.
- Julien de Villeneuve, t. V, p. 75; X, p. 418.
- Junies (De Beaumont des), t. XIV, p. 231.
- Jussac (De Charbonnel de), t. IX, p. 161.
- Juigny (Le Clerc de), t. XIII, p. 197.
- Juvisy (Pajot de), t. XVI, p. 228.
- Kandy (De), t. IV, p. 211.
- Kemper de Lanascot (De), t. VIII, p. 91.
- Kerberio (De Coëtlogon de), t. IX, p. 255.
- Kerguelen (De), t. IX, p. 548.
- Kerigonan (De Meur de), t. II, p. 358.
- Kerludec (André de), t. XIII, p. 319.
- Kermarec de Traurout, t. I, p. 111; II, p. 131.
- Ker-Raoul (Vittu de), t. II, p. 39.
- Kersabiec (Siochan de), t. II, p. 282.
- Kœgnigsegg (De), t. XIII, p. 20.
- Labatut (De Rivière de), t. VIII, p. 358; XIII, p. 267.
- Laccaussade (Prévost de Saint-Cyr), t. III, p. 192; IV, p. 216.
- Lagny (Regnard de), t. XIII, p. 129.
- Lagondie (Guilhen de), t. VIII, p. 479.
- Laigue (De), t. VIII, p. 157.
- Lailly (De), t. XII, p. 301.
- Laisné de Sainte-Marie, t. III, p. 202.
- Laizer de Siougeat (De), t. XI, p. 468; XII, p. 298 et 311.
- Lalys (De), t. II, p. 292; VII, p. 400; VIII, p. 485; XII, p. 298.
- Lamajorie-Soursac (De), t. VIII, p. 202.
- Lambert (De), t. X, p. 468; XIII, p. 185.
- Lambert de Cambray, t. V, p. 11.
- Lambert d'Hautefare, t. III, p. 42.
- Lambilly (De), t. II, p. 82.
- Lamotte-Baracé de Sénennes (De), t. IX, p. 415.
- Lamourous (De), t. II, p. 160; III, p. 378; XII, p. 298.
- Lanascot (Quemper de), t. VIII, p. 91.
- Lance de Moranville (De la), t. I, p. 6.
- Lancrau de Bréon (De), t. XI, p. 174; XII, p. 298 et 312.
- Lande (De la), t. X, p. 388.
- Landemont (Pantin de), t. IX, p. 130; XII, p. 299.
- Langan de Boisfévrier (De), t. XIII, p. 180 et 424.
- Langeac (De), t. XII, p. 97.
- Langlade du Chayla de Montgros (De), t. VIII, p. 206.
- Langlade (Rivals de), t. XX, p. 91.
- Langlois de Criquebœuf, t. I, p. 29.
- Langlois d'Estaintot, t. IX, p. 352; X, p. 472.
- Languet de Sivry, t. III, p. 77.
- Lanneau (De), t. I, p. 57.
- Lannoy (Regnauld de), t. IX, p. 31.
- Lans (De Chaignon des), t. II, p. 274.
- Lantagnac (D'Adhémar de), t. VII, p. 503.
- Laquerie (Du Chaylard de), t. XIII, p. 156.
- Lara (De Narbonne), t. I, p. 511.
- Lard de Rigoulières (De), t. XIV, p. 249.
- Lardenois de Ville (De), t. VIII, p. 280.
- Lardimalie (De), t. XIV, p. 294.
- Laron (De), t. XIV, p. 143 et 144.
- Larzalier (De la Batie de), t. VII, p. 539.
- Lasbordes (De Raimond de), t. X, p. 1; XI, p. 341.
- Lascases (De), t. I, p. 251.
- Lassigny (Le Clerc de), t. XVI, p. 111.
- Lasteyrie du Saillant, t. XIX, p. 285 et 490.
- Lastours (De), t. XIV, p. 146.
- Lauberdère (Du Pontaubevoye de), t. VII, p. 101.
- Lauberdère (De Villiers de), t. XI, p. 408; XII, p. 302.
- Laugier de Beaucueil (De), t. VII, p. 522; VIII, p. 485.
- Launay (Massot de), t. XVIII, p. 163.
- Launay (Ruel de), t. II, p. 456.
- Laur de Lescun (De), t. VIII, p. 334.
- Laurencin (De), t. IV, p. 94.
- Lauresse (De Montmorency de), t. III, p. 287.
- Lauture (D'Escairac), t. X, p. 318.
- Lauzet (De Caire du), t. VI, p. 29; XIII, p. 337.
- Laval (De Montmorency), t. III, p. 301; XIX, p. 356.
- Lavernelle (De Bonfis de), t. XIX, p. 267.
- Lavoy (Buor de), t. XVI, p. 140 *quinque*.
- Leissègues de Legerville (Le), t. XV, p. 202.
- Lenfant, t. VI, p. 200.
- Lénoncourt (Sublet de), t. III, p. 93.
- Lens (De), t. III, p. 42.
- Leschassier de Méry, t. XX, p. 45.
- Lescun (De Laur de), t. VIII, p. 336.
- Lespinnasse-Langeac (De), t. XII, p. 97; XIII, p. 438.

- Lestrange (De), t. VII, p. 212.
 Leuchtenberg (Ducs de), t. XIX, p. 42, et XX, p. 159.
 Liétard (Alsace-Hénin), t. IX, p. 337.
 Ligardes (De Montlezun de), t. IX, p. 445.
 Ligeac (De Belvezer de), t. VIII, p. 242.
 Lignac (Babin de), t. XVI, p. 327.
 Ligneris (Des), t. XIII, p. 184.
 Lignerolles (L'Homme-Dieu de), t. XX, p. 55.
 Ligonnès (Du Pont de), t. VI, p. 127.
 Limanges (Aucapitaine de), t. III, p. 326.
 Limeuil (De), t. XIV, p. 280.
 Linaret (Dedaux de), t. IX, p. 385.
 Livernière (De Bruc de), t. X, p. 367.
 Logères (De Fontaines de), t. XVIII, p. 160.
 Lombard (De), t. V, p. 125; XII, p. 298.
 Longpra (De Pascalis de), t. II, p. 270.
 Longueil (De), t. XIII, p. 248.
 Longuetterre (De Planta de), t. VI, p. 226; XIII, p. 398.
 Lonjon (De), t. XII, p. 245.
 Losse (De), t. XVII, p. 120.
 Lostanges de Sainte-Alvère (De), t. XIV, p. 263; XVII, p. 497.
 Louan de Coursais, t. XIX, p. 255.
 Loubens de Verdalle (De), t. VIII, p. 415; XII, p. 303; XVI, p. 475.
 Louis de la Grange, t. X, p. 84; XII, p. 298.
 Loup de Belenave (Le), t. XVII, p. 232.
 Loup de Chasseloir (Le), t. XII, p. 140 et 312.
 Louvart de Pont-le-Voye, t. VI, p. 129; XVI, p. 476.
 Louvencourt (De), t. VII, p. 403.
 Loyac de la Bacherrie, t. XX, p. 29.
 Loz (De), t. III, p. 146.
 Lozières (Baudry des), t. IX, p. 333.
 Luart (Le Gras du), t. VIII, p. 179.
 Lubersac (De), t. IX, p. 481; XIII, p. 479; XVII, p. 488.
 Luce Gaspari de Belleval, t. X, p. 395; XIII, p. 267.
 Lundey ou Lunding (Barons de), t. XIX, p. 74, et t. XX, p. 145.
 Lur (De), t. XIV, p. 85 et 87.
 Luscan (De Gemit de), t. X, p. 21.
 Lussan (Audibert, comte de), t. XIX, p. 87.
 Luxembourg (De Montmorency-), t. III, p. 292; XIX, p. 355.
 Luzançay (Carre de), t. VIII, p. 288; XIII, p. 478.
 Lyon (Du), t. XIV, p. 238.
 Lyon : catalogue alphabétique des chanoines-comtes de Lyon, depuis l'an 1000 jusqu'en 1788, t. XI, p. 497.
- Macé de Gastines (De), t. XV, p. 229.
 Maçon (De), t. XIII, p. 399.
 Madron (De), t. VIII, p. 100.
 Magny (De), t. XII, p. 300.
 Maguelonne (De), t. XIII, p. 190; XV, p. 363.
 Mahéas, t. VI, p. 15.
 Mahony, t. III, p. 69.
 Mahy de Favras, t. III, p. 336.
 Maigre de la Motte, t. XI, p. 157.
 Maillé (De), t. IX, p. 446; X, p. 82.
 Mairie (De Briois de la), t. VI, p. 142.
 Maisniel (Du), t. VIII, p. 322; XII, p. 299.
 Maisonblanche (Bourcel de), t. I, p. 35.
 Maisoncelle, t. XI, p. 109.
 Maitz de Goimpy (Du), t. IX, p. 144.
 Majorie-Sourzac (De la), t. VIII, p. 202.
 Malabiau de la Fargue, t. II, p. 113, XII, p. 299.
 Malannoy (De Croix de), t. XIX, p. 409.
 Malespina (De Volonzac), t. VII, p. 459.
 Malesroit de Bruc (De), t. X, p. 387.
 Malglaise, t. VII, p. 379.
 Malherbe (Le Jeune de), t. IV, p. 162.
 Malherbe de Poillé (De), t. II, p. 217.
 Mallevaud (De), t. II, p. 163; III, p. 160; XIII, p. 310 et 479.
 Malmazet de Saint-Andéol (De), t. V, p. 58, VI, p. 329.
 Malmusse (Colas de), t. VII, p. 70.
 Malte : catalogue alphabétique des familles nobles de France admises dans l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, dit *de Malte*, précédé de la succession chronologique des grands-maîtres de cet ordre, t. IV, p. 306. — Additions et corrections, t. V, p. 363, VI, p. 540; XII, p. 304.
 Malte (Ordre de), 2^e partie de ce vol.
 Malval (Le Prevost de), t. XVIII, p. 142.
 Malvirade (De Galz de), t. XII, p. 263.
 Mancel (Le), t. III, p. 335.
 Mandat, t. III, p. 360.
 Mandel du Mesnil, t. XV, p. 199.
 Mandres (De Croix de), t. XIX, p. 389.
 Marans (De), t. XII, p. 275.
 Maraval (De Lalis), t. VII, p. 401; XII, p. 298.
 Marcellus (Demartin du Tyrac de), t. III, p. 241.
 Marchangy (De), t. XV, p. 323.
 Marchant du Pouch, t. XIII, p. 350.
 Marchère (Le Peinteur de), t. II, p. 290.
 Marcillac (De), t. XII, p. 1.
 Marck (Monet de la), t. XIX, p. 319.
 Margadel (De), t. II, p. 392.
 Margon (Le Moyne de), t. IX, p. 402.
 Marguerye, t. XIX, p. 84.

- Maricourt (Du Mesnil de), t. III, p. 358.
 Marigny (De Mallevaud), t. II, p. 165; III, p. 162.
 Marine (De), t. VIII, d. 465.
 Marly (De Montmorency de), t. III, p. 273.
 Marmont (Viesse de), t. IX, p. 433; XII, p. 302.
 Marolles (Colas de), t. VII, p. 48.
 Marquis de Fouchécourt, t. XVI, p. 348.
 Marseille (Vicomes de), t. XIX, p. 95.
 Martel de Gournay (De), t. XII, p. 201; XIII, p. 480; t. XV, p. 363.
 Marthonie (Mondot de la), t. V, p. 74.
 Martin (De), t. XV, p. 213.
 Mas de la Roque (Du), t. IV, p. 297; VIII, p. 486.
 Maselière-Coetquen (De), t. XV, p. 311; XVI, p. 441.
 Masgonthière (Hugon du Prat de), t. II; p. 285; XII, p. 303.
 Masson de la Motte, t. IX, p. 478.
 Mssot de Launay, t. XVIII, p. 163.
 Mathefelon (De), t. XIV, p. 370.
 Maubeuge (Chapitre noble de), t. XIX, p. 478.
 Mauléon (De), t. II, p. 99 et 505; III, p. 383.
 Maulgué d'Avrainville, t. II, p. 320.
 Maulnière (De Tilly de la), t. VIII, p. 274.
 Maupertuis (Des Vergers de), t. II, p. 80.
 Mauriac (De), t. XIV, p. 52.
 Maury de la Peyrouse, t. VII, p. 245.
 Maussac (De), t. IX, p. 137 et 349; X, p. 472.
 Mayrot (De), t. XIII, p. 328.
 Mazancourt (Le Caron de), t. I, p. 67; II, p. 502.
 Mazer (De Fayet du), t. VIII, p. 196.
 Méalet de Fargues (De), t. I, p. 187.
 Mecquenem (De), t. XV, p. 315;
 Médavy (Thiroux de), t. VIII, p. 461; XII, p. 301.
 Mejusseume (De Coctlogon de), t. IX, p. 256.
 Melfort (Comtes et ducs de), t. XIX, p. 73; t. XX, p. 141.
 Melgueil (Du Puy-), t. V, p. 17.
 Mellet (De), t. XI, p. 132; XII, p. 299.
 Melun (De), t. p. I, 263; II, p. 502; VIII, p. 486; X, p. 326.
 Mengin (De), t. I, p. 296; XV, p. 364.
 Mengin de Fondragon, t. XIX, p. 364.
 Ménil (De Bonardi du), t. II, p. 38.
 Mercastel (De), t. XV, p. 316.
 Mercure (Viot de), t. I, p. 477; XIII, p. 229.
 Mercy (De), t. I, p. 458; II, p. 504; XII, p. 299.
- Merenneve (Bouchel de), t. VIII, p. 215.
 Méric (Pontas du), t. XIII, p. 328.
 Merveillère (Fremond de la), t. X, p. 325.
 Méry (Des Champs du), t. I, p. 68.
 Méry (Du Fos de), t. XIII, p. 310.
 Méry (Leschassier de), t. XX, p. 45.
 Mesne (Milon de), t. III, p. 322.
 Mesnil (Du), t. XV, p. 199.
 Mesnil de Fienne et de Maricourt (Du), t. III, p. 358.
 Mesnildot (Du), t. I, p. 321; III, p. 381.
 Mesplex (De Serres de), t. IX, p. 431.
 Meur de Kerigonan, t. II, p. 358.
 Michaud de Corcelles, t. XIX, p. 287.
 Milan d'Astis, t. I, p. 448.
 Millon, t. IX, p. 147; XII, p. 312.
 Milon, t. III, p. 317; XIV, p. 69.
 Milon de Villiers, t. XIX, p. 497.
 Miomandre, t. IX, p. 237.
 Mirandol (De), t. XIV, p. 445, XVII, p. 508.
 Mirepoix (De Batz de), t. VI, p. 107.
 Miron, t. III, p. 331 et 383.
 Miroudot (Du Bourg), t. II, p. 290.
 Missiessy (De Burguès de), t. II, p. 77.
 Mittersbach (D'Oberlin de), t. X, p. 59, XI, p. 197; XII, p. 312.
 Moges (De), t. I, p. 497.
 Moissard (De Charrier), t. VIII, p. 343.
 Molard (De Barrès du), t. VI, p. 146; XIII, p. 477.
 Molen de la Vernède (De), t. XI, p. 114; XVI, p. 197.
 Molette de Morangiès (De), t. VI, p. 21.
 Molles (De Verdelhan des), t. IX, p. 16.
 Monceau (Gentil de), t. I, p. 149.
 Monceaux (De la Roche des), t. XIX, p. 262.
 Moncroc (De Gripière du), t. XIII, p. 319.
 Mondésir (Thiroux de), t. VIII, p. 461; XII, p. 301.
 Mondot, t. V, p. 74; XVI, p. 37.
 Mondru (Colas de), t. VII, p. 75.
 Monet de la Marck, t. XIX, p. 319.
 Mongeot d'Hermonville et de Christon (De), t. VIII, p. 293.
 Monier (De), t. XII, p. 205; XVI, p. 105.
 Monnier, t. VII, p. 380.
 Monnier de Savignat, t. IX, p. 432.
 Monplaisir (De Bruc de), t. X, p. 379.
 Montagrier (De), t. XIV, p. 239.
 Montal (De), t. II, p. 382; III, p. 90.
 Montalembert (De), t. XI, p. 417; XII, p. 299 et 312.
 Montalembert (De Trion de), t. X, p. 414.

- Montauran (Igonain de), t. VII, p. 449.
 Montcléra (De Gironde de), t. VII, p. 109.
 Monteilhe (D'Aubier de la), t. II, p. 310; XV, p. 170.
 Montet de la Terrade (De), t. VII, p. 449; X, p. 327; XIV, p. 465.
 Montfables (De Belcastel de), t. V, p. 81.
 Montfalcon (D'Adhémar de), t. VII, p. 500.
 Montferrand (De Faubournet de), t. XVII, p. 276.
 Montferrand (Leschassier de), t. XX, p. 53.
 Montferré (De Banyuls de), t. III, p. 228.
 Montfort (Princes de), t. XIX, p. 9.
 Montgommery (De), t. II, p. 365.
 Montgros (De Langlade du Chayla de), t. VIII, p. 206.
 Monthiers (De), t. II, p. 297; III, p. 379.
 Monthoux (De Pougny de), t. VII, p. 531; XII, p. 300.
 Montigny (De Montmorency de), t. III, p. 312.
 Montizon (De Lubersac de), t. IX, p. 525.
 Montlauzuu (De Belcastel de), t. V, p. 84.
 Montléart (De), t. I, p. 498.
 Montlezun-Ligardes (De), t. IX, p. 445; XIV, p. 441.
 Montlivault (Guyon de), t. XVI, p. 55 et 474.
 Montmeiran (De Bouvier de), t. I, p. 275.
 Montmorency (De), t. III, p. 269; XIX, p. 339.
 Montmorency-Morres (De), t. I, p. 70; II, p. 502; VI, p. 76.
 Montpezat (Tremolet de), t. XI, p. 189.
 Montpinçon (De Bourbel-), t. I, p. 168.
 Montravel (Tardy de), t. XVI, p. 140 *ter*; XVIII; p. 212.
 Montréal (De Fortia de), t. IX, p. 373.
 Montregard (Thiroux de), t. VIII, p. 461; XII, p. 301.
 Montrevost (Perrault de), t. VII, p. 392.
 Montreux (Bourcier de), t. I, p. 218.
 Montvallat (De), t. II, p. 386.
 Morangiès (De Molette de), t. VI, p. 21.
 Moranville (De la Lance de), t. I, p. 6.
 Moreau de Bonrepos, t. II, p. 383.
 Moreau du Breuil, t. XIII, p. 328.
 Moreau de la Rochette, t. II, p. 81.
 Morièrè (Chabiel de), t. I, p. 509.
 Morin de Bertouville, t. V, p. 91.
 Morte (De la), t. IV, p. 203.
 Mortigliengo (D'Audiffret, comte de), t. XIX, p. 208.
 Mote Baracé de Sénottes (De la), t. IX, p. 415.
 Motes (De), t. XIV, p. 191.
 Mothe (De la), t. II, p. 375; VII, p. 540; VIII, p. 375.
 Motte (De Girard de la), t. III, p. 168.
 Motte (Maigre de la), t. XI, p. 157.
 Motte (Masson de la), t. IX, p. 478.
 Moullart, barons de Torcy, t. XX, p. 117.
 Moustier (De), t. IX, p. 57.
 Moyne de Margon (Le), t. IX, p. 402.
 Moyne de Villarcy (Le), t. XII, p. 194.
 Murat, t. XIX, p. 10.
 Mure (De Rivière de la), t. XI, p. 363.
 Musset (De), t. III, p. 47.
 Mutrecy (De), t. XVI, p. 123.
 Muy (De Félix du), t. VII, p. 325.
 Myre (De la), t. II, p. 19 et 505; XII, p. 299.
 Najac (De Gineste de), t. III, p. 373.
 Nanc (Wuillennot de), t. IX, p. 56.
 Nangis (De Montmorency de), t. III, p. 275.
 Nanteuil (De Courtin de), t. VIII, p. 144.
 Narbonne-Lara (De), t. I, p. 511.
 Nard-Brangelongne (De), t. VIII, p. 320.
 Nas (De), t. VI, p. 123.
 Naudières (Hacquet des), t. XIII, p. 222.
 Naylies (De), t. XII, p. 244.
 Nazelle (Ducauzé de), t. II, p. 117.
 Neufville (De Broussel de la), t. IX, p. 443.
 Neuville (De), t. XI, p. 21.
 Neuville (Coquebert de), t. XIII, p. 130; XIV, p. 464.
 Neuville (Le Grix de), t. I, p. 15.
 Neuville (Houpeville de), t. I, p. 102; II, p. 173; XII, p. 298.
 Neveu (De), t. V, p. 54.
 Nicolas, t. XV, p. 353.
 Nivelle (De Montmorency de), t. III, p. 279; XIX, p. 339.
 Noblessé (Dissertation sur la), t. IV, p. I.
 Noe (Aubry de la), t. X, p. 49.
 Noguès de Castel-Gaillard (Du), t. IX, p. 162.
 Noinville (Durey de), t. XVI, p. 359.
 Noirmoutiers (De la Trémoille de), t. X, p. 186.
 Noiron (Balahu de), t. IV, p. 103.
 Nolvos (De), t. XVI, p. 298.
 Normandie (Nobiliaire armorial de), t. VI, p. 226.
 Normandie: seigneurs et chevaliers qui ont accompagné le duc Guil-

- laume à la conquête de l'Angleterre, t. VI, p. 243.
- Normandie: états des seigneurs qui accompagnaient le duc Robert à la conquête de la Terre-Sainte, t. VI, p. 249; VII, p. 540.
- Normandie: observations sur la recherche de 1463, t. VI, p. 327.
- Normandie: seigneurs et officiers normands qui se sont distingués sous Charles VII, t. VI, p. 325.
- Normandie: gentilshommes qui ont défendu le Mont-Saint-Michel, t. VI, p. 325.
- Nottret de Saint-Lys, t. IX, p. 240 et 549.
- Noury, t. XII, p. 255 et 304; XIII, p. 480.
- Novion (De), t. II, p. 123.
- Nuchèze (De), t. XVI, p. 413.
- Oberlin de Mittersbach (D'), t. X, p. 59; XI, p. 199; XII, p. 312.
- Ogny (Rigoley d'), t. VX, p. 350.
- Olières (De Félix d'), t. VII, p. 328.
- Olonne (De la Trémoille d') t. X, p. 183.
- O'Mahony, t. III, p. 69.
- Onfroy, t. XV, p. 191.
- Orfeuill (Rouillé d'), t. VIII, p. 184; X, p. 349; XI, p. 490; XII, p. 301; XV, p. 364.
- Orfeuille (D'), t. IX, p. 103 et 549; XIII, p. 216.
- Orme (Colas d'), t. VII, p. 57.
- Ormenans (De Boitouset d'), t. XIII, p. 352.
- Ornacieux (De la Croix d'), t. VIII, p. 224.
- Oro de Pontoux, t. III, p. 193.
- Oryot d'Aspremont, t. XII, p. 196.
- Ouarville (Thiroux d'), t. VIII, p. 461; XII, p. 301.
- Ouilly (Riout d'), t. XIII, p. 424.
- Oupey ou Hupais, marquis de Sallienne, t. XX, p. 151.
- Outrequin, t. IV, p. 210; VI, p. 329.
- Oyembourg (De Croix d'), t. XIX, p. 415.
- Oysonville (Du Pontaubevoye d'), t. VII, p. 96.
- Oysonville (Le Prévost d'), t. XVIII, p. 142.
- Pages: états des pages de la chambre, de la grande et de la petite écurie du roi, t. V, p. 527.
- Paillot, t. IX, p. 241.
- Pairie de France jusqu'en 1790, t. IV, p. 30.
- Pairie de France en 1814, t. IV, p. 63.
- Pajot de Villers, t. XVI, p. 218.
- Palustre, t. XIII, p. 193.
- Palys, t. VIII, p. 475; IX, p. 550.
- Pampelonne (Guyon de), t. XIX, p. 439.
- Panat (D'Adhémar de), t. VII, p. 501.
- Panouse (De la), t. XV, p. 177.
- Pantin de la Hamelinière, t. IX, p. 119; XII, p. 299.
- Parc (Du), t. V, p. 144; VII, p. 270 et 540; XII, p. 304.
- Parcieu (De Regnauld de), t. IX, p. 31.
- Pardaillan (Daulède de), t. XI, p. 211; XII, p. 295.
- Partz de Pressy (De), t. V, p. 93.
- Pascal de Saint-Juéry (De), t. VIII, p. 354; XIII, p. 393.
- Pascalis de Longpra, t. II, p. 270.
- Paschal, t. XIII, p. 393.
- Pasquet de Salaignac, t. II, p. 304.
- Pasquier de Franclieu, t. IV, p. 88; VI, p. 329; XII, p. 300.
- Passac (De), t. XI, p. 400; XII, p. 300.
- Passerat de Silans, t. II, p. 406; XII, p. 300.
- Pastour de Costebelle, t. I, p. 105.
- Patry, t. II, p. 162 et 345.
- Payan de la Garde, t. II, p. 210.
- Payen de l'Hôtel, t. III, p. 43 et 383.
- Payen de la Bucquière, t. XII, p. 300.
- Peccaduc (Picot de), t. IV, p. 105; XVI, p. 443.
- Peinteur de Marchère (Le), t. II, p. 290.
- Pellerin de Gauville (Le), t. VII, p. 269.
- Pelletier (Le), t. II, p. 128.
- Pelletier d'Escrots et d'Estrée, t. II, p. 178; t. XIX, p. 369.
- Pelletier de Glatigny (Le), t. I, p. 99; XIII, p. 231; XIV, p. 466.
- Pepin de Belle-Isle, t. XVI, p. 158.
- Peries (De Firmas de), t. XIII, p. 1^{re}.
- Permangle (De Chouly de), t. VIII, p. 457.
- Péronne (De), t. II, p. 188; XII, p. 304.
- Perrault de Montrevost, t. VII, p. 392; XV, p. 364.
- Perrey, t. XVIII, p. 51.
- Perrin de Précý, t. II, p. 425; III, p. 382.
- Personne (De la), t. II, p. 190.
- Perth (Drummond, comtes et ducs de), t. XIX, p. 68, t. XX, p. 141.
- Perusse d'Escars (De), t. IX, p. 193.
- Petau, t. I, p. 286 et 528.
- Peyrouse (Mauray de la), t. VII, p. 245.
- Pezé (De Courtarvel de), t. XIII, p. 163.
- Philippe, t. III, p. 232; XII, p. 300; XIII, p. 282.
- Philippý de Bucelly d'Estrées, t. II, p. 407; XII, p. 300.

- Pichon, t. VII, p. 344.
 Picot de Peccaduc, t. IV, p. 105 ;
 XVI, p. 443.
 Picquet de Juillac (De), t. XII, p. 35 ;
 XIII, p. 580.
 Picquot de Magny, t. XII, p. 300.
 Pierre (De la), t. XVIII, p. 65 et
 216.
 Pierredon (De), t. VI, p. 330.
 Pierredon de Falguières (De), t. V,
 p. 122.
 Pierres du Plessis-Baudouin, t. I, p.
 147 ; II, p. 502 ; t. V, p. 563.
 Pigault de l'Épinoy, t. III, p. 337.
 Pigeon de Vierville (Le), t. VI, p. 120.
 Pignol ou Pigniol, t. I, p. 465.
 Piles (De Fortia de), t. IX, p. 273 ;
 XVI, p. 1.
 Pilles (D'Andrée de), t. VIII, p. 155.
 Pilles (De Gironde de), t. VII, p. 124.
 Pin de la Guérivière (Du), t. II, p. 424 ;
 III, p. 348.
 Pinel de la Taule, t. II, p. 348.
 Piochard de la Brûlerie, t. I, p. 179
 et 528.
 Piolant (D'Aviau de), t. XVIII, p. 119.
 Pixérécourt (Gnilbert de), t. XII, p.
 432.
 Planhol (De Gay de), t. XI, p. 158.
 Planta (De), t. I, p. 226 ; VI, p. 226 ;
 XIII, p. 393.
 Plantiers (De Salvaire des), t. IV, p.
 58.
 Plessis-Baudoin (Pierres du), t. I,
 p. 147.
 Plouer (De la Haye de), t. VIII, p.
 362.
 Plover (De Beaux de), t. XVIII, p.
 47.
 Poezc (De la), t. IX, p. 335.
 Poillé (De Malherbede), t. II, p. 217.
 Poinsson (De Boitouzet de), t. XIII,
 p. 337.
 Poisson de la Chabeaussière, t. III,
 p. 109 et 505 ; III, p. 378.
 Poix (De), t. VII, p. 470 ; VIII, p. 486.
 Pomarède (Rivals de la), t. XX, p. 89.
 Pomier (D), XIII, p. 450.
 Ponceau (Amys du), t. XIII, p. 208 et
 477 ; XIV, p. 463.
 Pons (De), t. XIV, p. 366.
 Pons de la Chebassière (De), t. VII,
 p. 448.
 Pons de Renepont (De), t. XII, p. 212.
 Pontas du Ménil, t. XIII, p. 328.
 Pontauboye (Du), t. VII, p. 89.
 Pontbriand (Du Breil du), t. XI, p.
 284 ; XII, p. 296.
 Pont de Dinechin (Du), t. II, p. 167.
 Pondevez (Des Roux de), t. I, p. 308.
 Ponthaud (De), t. I, p. 490.
 Ponthoz (Vander-straten de), t. XIX,
 p. 166.
 Pont-Jarno (De), t. II, p. 222 ; VI, p.
 20.
 Pont-le-Voye (Louvar de), t. VI, p.
 129.
 Pont de Ligonnès (Du), t. VI, p. 127.
 Pontournoy (Colas de), t. VII, p. 57.
 Pontoux (Oro de), t. III, p. 193.
 Porcq d'Herlen (Le), t. XIX, p. 333.
 Portafé (De), t. XI, p. 25.
 Porte (De la), t. I, p. 372 ; II, p. 503.
 Porte (De la), t. XI, p. 277.
 Porte-Belviala (De la), t. XI, p. 124.
 Postel (De), t. III, p. 195.
 Poterie (Bouchard de la), t. I, p. 30 ;
 XII, p. 264.
 Pothemont (De Beaufort de), t. IV,
 p. 255.
 Pottes (De Croix de), t. XIX, p. 389.
 Pouch (Marchant du), t. XIII, p. 350.
 Pougny de Guillet (De), t. VII, p.
 531 ; XII, p. 300.
 Pouilly, t. VIII, p. 286.
 Pouy de Bonnégarde (Du), t. XIII,
 p. 268 et 480.
 Poyol de Lesches (De), t. XV, p. 224.
 Pradel (De Beaudrand de), t. IV, p.
 109.
 Pradel (De Coutray de), t. II, p. 256.
 Prat de Masgonthière (Hugon du), t.
 II, p. 285.
 Pratviel (Rivals de), t. XX, p. 85.
 Préaux (De), l. t. XVIII, p. 131.
 Précy (Perrin de), t. II, p. 425.
 Préissac (De), t. IV, p. 217 ; V, p. 564 ;
 XVI, p. 164.
 Prémarest (De Tilly de), t. VIII, p.
 271.
 Préséaux d'Argilly, t. VIII, p. 399.
 Presle (Roy de la), t. VIII, p. 187.
 Pressy (De Partz de), t. V, p. 93.
 Pret (De), t. I, p. 101.
 Preud'homme (Le), t. I, p. 207.
 Preuves pour être admis aux écoles
 royales et au service militaire, avec
 l'état des gentilshommes qui les ont
 faites, t. XII, p. 323.
 Prévost du Barail (Le), t. XVIII, p.
 142.
 Prévost de Basserode (Le), t. X, p. 87 ;
 XII, p. 300.
 Prévost de la Boutetière, t. X, p. 264.
 Prévost d'Iray (Le), t. II, p. 71.
 Prévost de St-Cyr, t. III, p. 192 ; IV,
 p. 212 ; XII, p. 301.
 Provence (Comtes de), t. XIX, p. 95.
 Prugue (De), t. IV, p. 300 ; XII, p.
 301.
 Prunarède (Benoist de la), t. I, p. 169.
 Prunel (De), t. XIII, p. 184.
 Puiraseau (De Verneilh de), t. V, p. 58.
 Puisaye (De), t. XVI, p. 124 ; XVII,
 p. 510.
 Puy (Du), t. II, p. 74 ; VI, p. 78.

- Puyferré (De), t. XV, p. 200
 Puy-Melgueil (De), t. V, p. 17; VIII, p. 486.
 Puy-Renaud (De Malleval de), t. II, p. 165; III, p. 164.
 Quarrée (Monier de la), t. XII, p. 209.
 Quatrefoies (De), t. XV, p. 151.
 Quemper de Lanascot (De), t. VIII, p. 91.
 Quentin de Champcenez, t. XVI, p. 345.
 Queyrières (De Saignard de), t. XIII, p. 400.
 Refels de Broves (De), t. IX, p. 470.
 Raguët-Brancion (De), t. I, p. 449; II, p. 504.
 Raguse (Viesse de Marmont de), t. IX, p. 433.
 Raimond de Lasbordes (De), t. X, p. 1; XI, p. 341.
 Raity de Vittré (De), t. XII, p. 225.
 Ramon (De), t. VI, p. 223.
 Rancher (De), t. IV, p. 258; XII, p. 304.
 Ranconnet (De), t. XIV, p. 222.
 Randon (De Châteuneuf de), t. II, p. 200.
 Rascas de Gros et de Châteauredon (De), t. II, p. 457; XVI, p. 140 *quarto*.
 Rastignac (De Chapt de), t. III, p. 250.
 Ravel (De), t. IV, p. 180; V, p. 564.
 Raymond (De), t. III, p. 196 et 383.
 Recourt (De), t. II, p. 152.
 Regnard de Lagny, t. XIII, p. 129.
 Regnaud de Parcieu, t. IX, p. 31 et 550.
 Reignac-Laugerac (De), t. XI, p. 325.
 Reignerais (Thomas de la), t. XI, p. 351.
 Rely (De), t. XVII, p. 247.
 Renepont (De Pons de), t. XII, p. 212;
 Renoard (D'Andrée de), t. VIII, p. 154; XI, p. 483.
 Répertoire universel et héraldique de la noblesse de France, lettre A, t. III, p. 392.
Ibid., lettre B, suivie de supplément aux lettres A et B, t. V, après la page 144, et pour les additions et corrections, p. 455, 564 et 565.
 Ressencourt (Morin de), t. V, p. 91.
 Reynard (De Félix de la), t. VII, p. 325.
 Ribains (De Frévol de), t. IV, p. 243.
 Ricard (De), t. IX, p. 185.
 Richard de Corbery, t. IX, p. 413.
 Richardie (De Besse de la), t. I, p. 416.
 Richebourg (De Boucher de), t. II, p. 385; XII, p. 296.
 Richebourg (Quentin de), t. XIV, p. 345.
 Richebourg (De Toustain de), t. III, p. 344.
 Riquebourg (De Dion de), t. VII, p. 467.
 Rienzi (Domeny de), t. VI, p. 135 et 330.
 Rigaud de Vaudreuil (De), t. XII, p. 423.
 Rigoley d'Ogny, t. XV, p. 350.
 Rimogne (Rousseau de), t. III, p. 235.
 Riolle (Trouard de), t. XI, p. 466; XII, p. 313.
 Riouffe de Thorenc, t. IX, p. 246; XI, p. 480.
 Rioult de Bois-Rioult, t. XVIII, p. 165.
 Rioult d'Ouilly, t. XIII, p. 424.
 Riquet de Caraman, t. IX, p. 349.
 Rival (Du Serre du), t. XVIII, p. 38.
 Rivallière (De Reignac-Laugerac de la), t. XI, p. 325.
 Rivals (De), t. XX, p. 85.
 Rivérieulx (De), t. I, p. 317 et 528.
 Rivière (De Casteras de la), t. XI, p. 326; XIV, p. 435.
 Rivière de Labatut (De), t. VIII, p. 358; XIII, p. 267.
 Rivière (Morin de la), t. V, p. 91.
 Rivière de la Mure (De), t. XI, p. 363.
 Rivière de Vauguérin, t. VII, p. 252.
 Rivoire (De la), t. XVI, p. 391.
 Robecque (De Montmorency de), t. III, p. 297.
 Robert, t. X, p. 100.
 Robert du Châtelet, t. IV, p. 217; XII, p. 301.
 Robinière (De la Roche de), t. XIX, p. 260.
 Roc de Brion (Du), t. V, p. 123.
 Rochas (De), t. II, p. 360; III, p. 382; VIII, p. 364; IX, p. 550.
 Roche (De la), t. I, p. XIV, p. 189.
 Roche (Delpy de la), t. XII, p. 278.
 Rochebrochard (Brochard de la), t. IV, p. 125.
 Roche-Courbon (De la), t. I, p. 401.
 Roche des Fontaines et de Chassin-cour (De la), t. XIX, p. 245.
 Rochesfort (De), t. XI, p. 375.
 Rochegude (De Pascal de), t. VIII, p. 354.
 Rochelambert (De la), t. II, p. 132; XVI, p. 179.
 Rochelines (Richard de), t. IX, p. 415.
 Rochemore (De), t. XIV, p. 103, XVII, p. 493.
 Rochéplate (Colas de), t. VII, p. 63.
 Rochereau (De), t. XII, p. 304.
 Roche Tolay (De la), t. XII, p. 193.
 Rochette (Moreau de la), t. II, p. 81.
 Roquet (De Girard de), t. III, p. 168.
 Rodez (De Bénavent-), t. IV, p. 297; V, p. 488 et 564.

- Rodier de la Bruguière, t. II, p. 279 et 505.
 Rorgas de Serviez (De), t. V, p. 63; VI, p. 329.
 Rollet, t. XVI, p. 216.
 Romanet (De), t. XVII, p. 450.
 Ronzière (Arnauld de la), t. VI, p. 127.
 Roque (Du Mas de la), t. IV, p. 297; VIII, p. 486.
 Roquigny de Crasville (De), t. XIII, p. 424.
 Rossanges (De), t. XIV, p. 253.
 Rostaing de Champferrier (De), t. I, p. 47; VIII, p. 228.
 Rostide (De Guibert de la), t. XIII, p. 441.
 Rothiacob, t. IX, p. 248; XIII, p. 285.
 Rotours (Des), t. I, p. 203; III, p. 377.
 Roue (De Beaudrand de la), t. IV, p. 109.
 Rouen de Bermonville (De), t. XIII, p. 423.
 Rougier (De), t. XIII, p. 375.
 Rouillé, t. VIII, p. 184, X, p. 349; XI, p. 400; XII, p. 301; XV, p. 364.
 Roujoux (De Maillé de), t. IX, p. 471.
 Roulet, t. XVI, p. 216.
 Roure (De Grimoard de Beauvoir du), t. X, p. 226; XIII, p. 446.
 Rousseau de Rimogne, t. III, p. 335.
 Rouville (De Blanquet de), t. XI, p. 472; XII, p. 296.
 Rouvrois (De), t. V, p. 53.
 Rouvroy (De), IV, p. 294.
 Roux de Pontevez (Des), t. I, p. 308.
 Roy de Barde (Le), t. XV, p. 329 et 365.
 Roy de la Grange (Le), t. II, p. 85; III, p. 155.
 Roy de la Presle, t. VIII, p. 187.
 Royan (De la Trémoille de), t. X, p. 183.
 Roze-Wichen (De), t. V, p. 126.
 Rozière (Carlet de la), t. II, p. 145.
 Rozières (De), t. II, p. 294; III, p. 379.
 Ruallem (De), t. XVI, p. 303.
 Rue (De la), t. XI, p. 172.
 Rue de Sauviac (Betbezé de la), t. XI, p. 478.
 Ruel de Launay, t. II, p. 456.
 Sabater, t. I, p. 108.
 Sahuguet d'Espagnac et de Termes, t. III, p. 369; XIX, p. 273.
 Saignard ou Sagnard (De), t. XIII, p. 400; XV, p. 209 et 368.
 Saint-Arbre (De la Cropte de), t. XI, p. 81.
 Saint-Aignan (La Fresnaye de), t. I, p. 524.
 Saint-Amans (De Raimond de), t. X, p. 17.
 Saint-Andéol (De Malmazet de), V, p. 58.
 Saint-André (Aclocque de), t. XI, p. 186
 Saint-Astier (De), t. XVII, p. I.
 Saint-Aulaire (De Beaupoil de), t. IV, p. 272.
 Saint-Aunez (De Bourciér de), t. I, p. 218.
 Saint-Benoît (De Maguelonne de), t. XIII, p. 190.
 Saint-Bonnét (D'Escars de), t. IX, p. 212.
 Saint-Cyr (De), t. IV, p. 212; XII, p. 301.
 Saint-Cyr (De Bellemare de), t. VII, p. 314.
 Saint-Cyr (Le Prévost de), t. III, p. 192; XII, p. 301.
 Saint-Cyr (De Simorre de), t. IX, p. 331.
 Saint-Cyr (Thiroux de), t. VIII, p. 461.
 Saint-Denis (Juchereau de), t. II, p. 165; XII, p. 298.
 Saint-Denis de Vervaine (De), t. XVI, p. 315.
 Saint-Didier (De), t. XI, p. 451.
 Saint-Geniez (De), t. XIII, p. 319.
 Saint-George (De Fadate de), t. XV, p. 266.
 Saint-Georges (Jacquemet de), t. VI, p. 53.
 Saint-Germain (De), t. VIII, p. 276.
 Saint-Germain (De Lubersac de), t. IX, p. 524.
 Saint-Géry (De), t. XIV, p. 208.
 Saint-Geyrat (De), t. XII, p. 278.
 Saint-Hubert. (De), t. XII, p. 279.
 Saint-Juéry (De Pascal de), t. VIII, p. 354.
 Saint-Laurens (Brandin de), t. I, p. 283; II, p. 330.
 Saint-Léger (De), t. XIII, p. 317; XV, p. 368.
 Saint-Léger (Paillot de), t. IX, p. 245.
 Saint-de-Lys (De), t. VII, p. 408.
 Saint-Lys (Nottret de), t. IX, p. 240 et 549.
 Saint Mandé (Du Bois de), t. XV, p. 27.
 Saint-Marçq (Le Clément de), t. VIII, p. 390.
 Saint-Martin (De Casteras de), t. XI, p. 334.
 Saint-Martin du Pouy (De), t. XIII, p. 268.
 Saint-Maurice (De Barbeyrac de), t. VIII, p. 297.
 Saint-Maurice de Cazeville (D'Adhémar de), t. VII, p. 511.
 Saint-Mauris en Montagne (De), t. VI, p. 161; VII, p. 539.
 Saint-Michel (Guyot de), XI, p. 343.
 Saintours (De), t. XIV, p. 219.
 Saint-Paër (Grout de), t. IV, p. 188.
 Saint-Pol (De), t. XIII, p. 282; XV, p. 369.

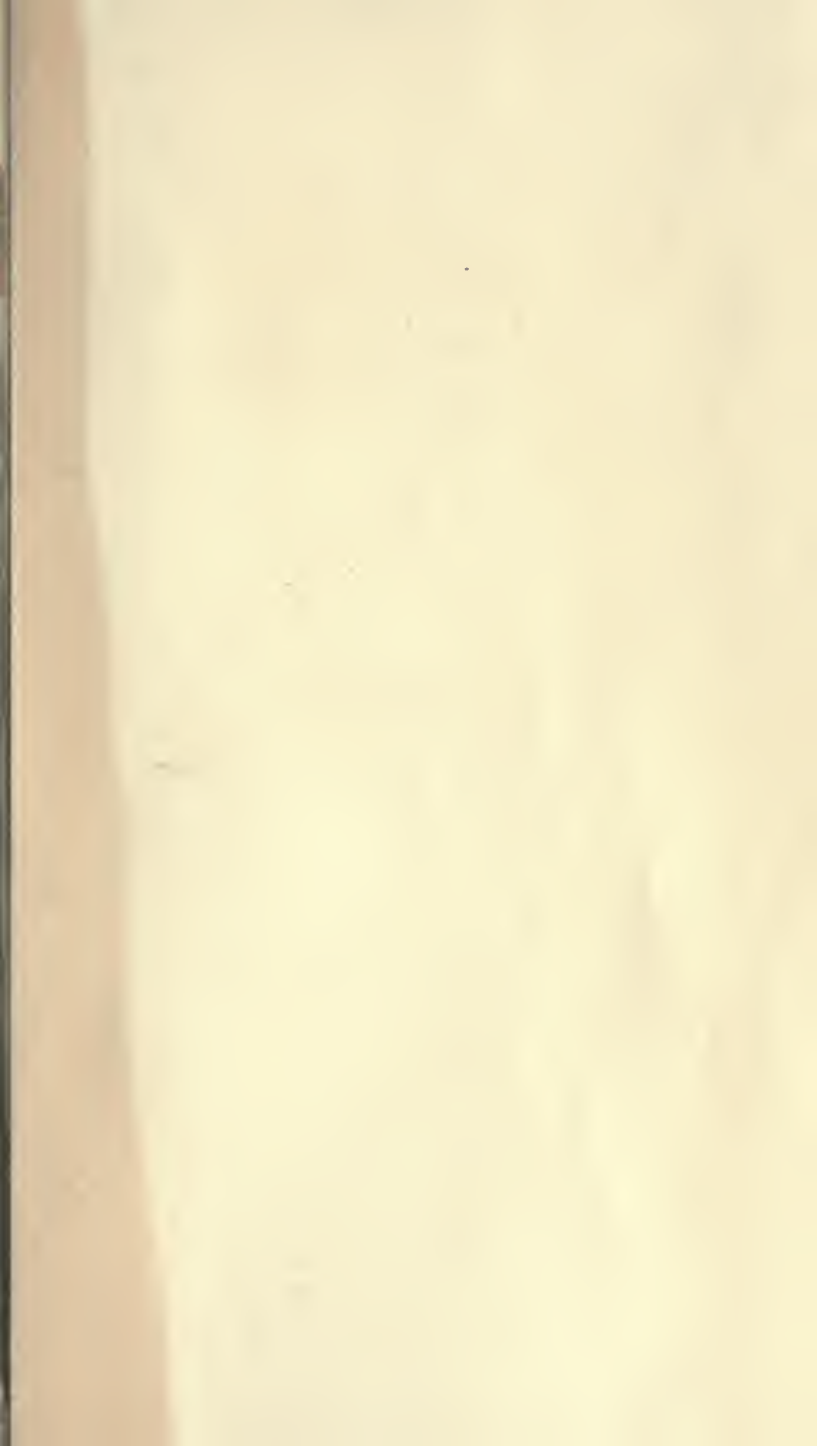
- Saint-Poncy (De Molen de), t. XI, p. 120; XVI, p. 197.
- Saint-Priest (Guignard de), t. VI, p. 30 et 330.
- Saint-Quentin (De), t. XII, p. 304.
- Saint-Ravi (Daniel de), t. XIII, p. 33.
- Saint-Remy (De Courtarvel de), t. XIII, p. 181.
- Saint-Remy (Guiot de), t. I, p. 33.
- Saint-Roman (De Serre de), t. VI, p. 46.
- Saint-Sulpice (De Bonardi de), t. II, p. 39.
- Saint-Vallier (De la Croix de), t. VIII, p. 216; XII, p. 282.
- Saint-Alvère (De Lostanges de), t. XIV, p. 263.
- Sainte-Colombe (D'Austray de), t. XII, p. 271.
- Sainte-Marie (Laisnéde), t. III, p. 202.
- Saisseval (De), t. XIII, p. 404.
- Salabert (De Mengin de), t. I, p. 302; XIX, p. 364.
- Salaingnac (Pasquet de), t. II, p. 394.
- Sales de Salèles (De), t. I, p. 311.
- Salienné (D'Hupais, marquis de), t. XX, p. 151.
- Salignac de la Mothe-Fénelon (De), t. VII, p. 451.
- Salinis (De), t. VIII, p. 214 et 486.
- Salives (De), t. XVI, p. 370.
- Salivet (Marquis de), t. XVI, p. 348.
- Sallmard (De), t. II, p. 154.
- Salperwich (De), t. II, p. 313.
- Salvaire d'Aleyrac (De), t. VI, p. 58 et 330.
- Salve (De), t. XIV, p. 452.
- Sambucy (De), t. I, p. 420; XVIII, p. 55 et 216.
- Sandrans (De), t. I, p. 174; XVI, p. 317.
- Sandret de Trianon, t. XIX, p. 183.
- Sanzillon (De), t. XIII, p. 353; XIV, p. 99.
- Sarigny (Barrois de), t. IV, p. 133.
- Sarrazan (D'Anglade de), t. IX, p. 229.
- Sarremajane (De Verdellan de), t. IX, p. 27.
- Sarrét de Coussergues (De), t. III, p. 188 et 383.
- Sasselanges (Saignard de), t. XIII, p. 400; XV, p. 209.
- Saumez (Chanailles, comte de la), t. XIX, p. 310.
- Sauviac (Betbezé de), t. XI, p. 478; XII, p. 296 et 306.
- Savary-Lancosme (De), t. XIII, p. 183.
- Savignat (Monnier de), t. IX, p. 432.
- Savigny (De), t. XII, p. 282; XIII, p. 478.
- Sayve (De la Croix de), t. VIII, p. 224; IX, p. 541.
- Șècheval (Le Gras de), t. XV, p. 340.
- Ségonzac (De Bardou de), t. X, p. 101.
- Séguir-Rauzan (De), t. XVI, p. 371 et 476.
- Seignan (De Casteras de), t. XI, p. 332.
- Selle (De), t. VIII, p. 24.
- Sellier de-Chezelle (Le), t. III, p. 74.
- Selve (De), t. VII, p. 450.
- Sénégra (Dalichoux de), t. XVIII, p. 92.
- Senneville (Colas de), t. VII, p. 74.
- Sénonnes (La Mote-Baracé de), t. IX, p. 415.
- Senz de Folleville (Le), t. IX, p. 153.
- Serbonnes (De Brunel de), t. II, p. 227.
- Serre (Barbier de la), t. III, p. 324.
- Serre du Rival (Du), t. XVIII, p. 38.
- Serre de St-Roman (De), t. VI, p. 46.
- Serres de Mesplex (De), t. IX, p. 431.
- Serviez (De Roergas de), t. V, p. 63.
- Sibour (De), t. VIII, p. 277.
- Silans (Passerat de), t. II, p. 406; XII, p. 300.
- Simorre de Saint-Cyr (De), t. IX, p. 331.
- Siochan de Kersabiec (De), t. II, p. 282.
- Siougeat (De Laizer de), t. XI, p. 468; XII, p. 298 et 311.
- Sivry (Languet de), t. III, p. 77.
- Solier, t. XV, p. 34 et 360.
- Solmes de Vérac (De), t. XIII, p. 237.
- Soret de Boisbrunet (De), t. IX, p. 440.
- Soucanton (De Girard de), t. III, p. 168.
- Souchev (Le Grand du), t. I, p. 362.
- Soursac (De la Majorie de), t. VIII, p. 202.
- Souviigné (De Barbeyrac de), t. VIII, p. 302.
- Spinette, t. XIII, p. 480.
- Straten, baron de Ponthoz (Vander,) t. XIX, p. 166.
- Stuart (Maison royale de), t. XIX, p. 86 bis.
- Sublet d'Heudicour-Lenoncourt, t. III, p. 93.
- Sudrie (De la), t. XIV, p. 249.
- Suëlhes (D'Adhémar de), t. VII, p. 511.
- Sully (De Béthune de), t. VI, p. 67.
- Suze (De Champagne de la), t. XIV, p. 384.
- Taillefer (De), t. XIV, p. 42 et 466; XVII, p. 492.
- Tailleped de Bondy, t. XIII, p. 302 et 480.
- Taintegnies (Le Clément de), t. VIII, p. 390.
- Taisne, t. XV, p. 329.
- Talode (De Bernard de), t. V, p. 70.

- Tamisier, t. XIII, p. 161.
 Tanqueux (De Courtin de), t. VIII, p. 136.
 Tardy de Montravel, t. XVI, p. 140 *ter*; XVIII, p. 212.
 Tarente (De la Trémoille de), t. X, p. 182.
 Tascher de la Pagerie, t. XIX, p. II et 39.
 Taule (Pinel de la), t. II, p. 348.
 Tauriac (De), t. II, p. 145; IV, p. 77.
 Tayac (Caulet de), t. II, p. 265.
 Teil (De Villiers du), t. XI, p. 415; XII, p. 302.
 Termes (Sahuguet, marquis de), t. III, p. 371; XIX, p. 294.
 Terrade (Du Montet de la), t. VII, p. 449; X, p. 327.
 Terrefort (De Barbeyrac de), t. VII, p. 303.
 Tertre (Du), t. X, p. 420.
 Tertys (Du Val de), t. XV, p. 340.
 Tessancourt (De Vion de), t. XV, p. 370.
 Teyssonat (De Gironde de), t. VII, p. 121.
 Thieffries de Beauvois (De), t. XIV, p. 425; XV, p. 369.
 Thieriet, t. VII, p. 347.
 Thierry de Ville-d'Avray, t. XIV, p. 437.
 Thiroux, t. II, p. 269; VIII, p. 461.
 Thoisy (De), t. I, p. 336; II, p. 378.
 Tholozan (De), t. XIII, p. 372.
 Thomas de la Reignerai, t. XI, p. 351.
 Thorame (De Jassaud de), t. XV, p. 340.
 Thorenc (Riouffe de), t. IX, p. 246; XI, p. 246 et 489.
 Thorey (Gillet de), t. VII, p. 243.
 Thou (Du), t. XV, p. 22.
 Thouars (De la Trémoille), t. X, p. 182.
 Thoumini de la Haule, t. XI, p. 112.
 Thumery (De), t. XVIII, p. I.
 Tillet (De), t. I, p. 230; XII, p. 145; XVI, p. 346.
 Tilly (Du), t. VIII, p. 259; X, p. 473.
 Tingry (De Montmorency de), t. III, p. 296.
 Tiran de Plano, t. XIX, p. 204, 211 et 228.
 Tiraqueau, t. XI, p. 67.
 Tocqueville (Du Val de), t. XIII, p. 437.
 Tombelle (Le Caux de la), t. XIX, p. 467.
 Tonnellier de Breteuil (Le), t. XIII, p. 354; XV, p. 370.
 Tonnoy (Humbert de), t. VIII, p. 372.
 Torcy (Moullart, barons de), t. XX, p. 117.
 Touche (De la), t. XV, p. 129.
 Touchebœuf (De), t. XIV, p. 182; XVII, p. 494.
 Tour (De la), t. I, p. 520; II, p. 504.
 Tourdonnet (Joussineau de), t. I, p. 96.
 Tour-en-Voivre (De la), t. VI, p. 204.
 Tourette (De la Rivoire de la), t. XVI, p. 393.
 Tour-Landry (De Maillé de la), t. IX, p. 456 et 462; X, p. 82.
 Tournebu (De), t. XIII, p. 174.
 Tournier, t. VIII, p. 7.
 Tournois de Bonnevallet, t. XVI, p. 160.
 Tournon (De), t. II, p. 447; XVIII, p. 203.
 Tourville (Villicy de), t. IX, p. 480; XV, p. 225.
 Toussicourt (Clicquot de), t. III, p. 92 et 383.
 Toustain-Frontebosc (De), t. III, p. 342; XVIII, p. 97 et 216.
 Tramecourt (De), t. IX, p. I.
 Tranchant (L'Homme Dieu du), t. XX, p. 55.
 Traurout (Kermarec de), t. I, p. 111; II, p. 131.
 Trémaudan (De), t. XV, p. 309.
 Trémoille (De la), t. X, p. 151.
 Trémoleti de Montpézat, t. XI, p. 189.
 Trémoulet (De Belvezer de), t. VIII, p. 242.
 Trencavel (D'Albi), t. III, p. 30; V, p. 564; IX, p. 444.
 Trenquelléon (De Batz de), t. VI, p. 106.
 Trianon (Sandret de), t. XIX, p. 183.
 Trogoff (De), t. III, p. 133.
 Tromarey (De Barberot de), t. VII, p. 222.
 Troncenord (Chaubry de), t. X, p. 349; XIII, p. 478.
 Trouard de Riolle, t. XI, p. 466; XII, p. 313.
 Tryon (De), t. X, p. 396.
 T'serrlocoffs (Doncquer de), t. III, p. 152.
 Tudor (De), t. II, p. 93.
 Tullés de Villefranche (De), t. IV, p. 189.
 Turgot, t. XV, p. 370.
 Tyrac (De Martin du), t. III, p. 240.
 Tyrel de Poiz, t. VII, p. 470; VIII, p. 486.
 Udressier (D'), t. XII, p. 304.
 Uhart (D'), t. II, p. 1.
 Urban (De Fortia d'), t. IX, p. 273; XVI, p. 1.
 Ussel (D'), t. IV, p. 75 ou 69.
 Ussy (De Courtin d'), t. VI, p. 86; VIII, p. 138.
 Val (Du) t. I, p. 337; XIII, p. 302.

- Val de la Houssaye (Du), t. XV, p. 340.
- Val de Tocqueville (Du), t. XIII, p. 437.
- Valady (Isarn de), t. VII, p. 385.
- Valanglart (Le Roy de), t. XV, p. 329 et 365.
- Valgorge (De Jossouin de), t. XVIII, p. 77.
- Valetteau de Chabrefy, t. III, p. 105; IX, p. 350.
- Vallin (De), t. I, p. 62; XVI, p. 475.
- Valmenier (Cacqueray de), t. XIX, p. 189.
- Vambrechies (Haynin de), t. XIX, p. 129.
- Vander straten de Ponthoz, t. XIX, p. 166.
- Varax (Rivérieulx de), t. I, p. 318.
- Varenne (De Mallevaud de la), t. II, p. 163; III, p. 162.
- Varenne (De), t. II, p. 366; III, p. 382.
- Varennès (Goddès de), t. VIII, p. 336.
- Vassal (De), t. XIV, p. 237.
- Vassan (De), t. XIII, p. 175.
- Vassaux (Voyez Grands Vassaux).
- Vassé (De), t. XIII, p. 166.
- Vassinac (De), t. XVII, p. 308, 487.
- Vathaire (De), t. XVIII, p. 194.
- Vauborel (De la Chambre du), t. VII, p. 361.
- Vaudreuil (De Rigaud de), t. XIII, p. 423.
- Vaugoubert (Darot de), t. XIII, p. 322.
- Vauguierin (Rivière de), t. VII, p. 252.
- Vaulchier (De), t. VII, p. 344.
- Vaulgrenand (Colmont de), t. XVI, p. 314 et 473.
- Vaux (De Jourda de), t. XIII, p. 268.
- Vauxdimes (De Champeaux de), t. X, p. 334.
- Veauce (Cadier de), t. XX, p. 97.
- Vellexon (De Barberot de), t. VII, p. 222; XII, p. 306.
- Vénevelles (D'Espagne de), t. I, p. 330; XIII, p. 404 et 476.
- Venois (De), t. I, p. 474.
- Ver (Le), t. XIII, p. 375.
- Vérac (De Solmes de), t. XIII, p. 237.
- Verclos (De Joannis de), t. II, p. 333.
- Verdalle (De Loubens de), t. VIII, p. 415; XII, p. 303; t. XVI, p. 475; Verdellan (De), t. IX, p. 8.
- Verdier (De Lubersac de), t. IX, p. 508.
- Verdonnet (De), t. X, p. 193.
- Vergennes (Gavier de), t. IX, p. 169.
- Vergers de Maupertuis (Des), t. II, p. 80.
- Vergnette d'Alban (De), t. V, p. I, 544 et 564.
- Verine (De), t. XVI, p. 439.
- Vernède (De Molen de la), t. XI, p. 114; XVI, p. 197.
- Verneil Puiraseau, t. V, p. 58.
- Veron de Cérame (De), t. I, p. 33.
- Verseilles (Guyot de), t. XI, p. 343.
- Vervaine (De St-Denis de), t. XVI, p. 315.
- Veyrines, t. XIV, p. 280.
- Vezenobre (De Girard de), t. III, p. 168.
- Vialètes d'Aignan, t. XII, p. 223.
- Victon, t. XIII, p. 201.
- Vidau (De), t. III, p. 151; XII, p. 301.
- Viel de Maisoncelle, t. XI, p. 109.
- Vielcastel (De), t. XVII, p. 421.
- Vierville (Le Pigeon de), t. VI, p. 120.
- Viesse de Marmont, t. IV, p. 433; XII, p. 302.
- Vigier, t. XI, p. 51.
- Vigier (Du), t. XI, p. 11.
- Vignolles (De), t. XII, p. 35.
- Vilaines (De Graignon de), t. XIII, p. 317.
- Villard (Chanaleilles du), t. XIX, p. 304.
- Villars (De Brancas de), t. IX, p. 375.
- Villarsy (De), t. XII, p. 194.
- Ville (De la), t. I, 287; II, p. 503; VIII, p. 28 et 487.
- Ville d'Avray (Thierry de), t. XIV, p. 437.
- Villeboisnet (Espivent de la), t. XV, p. 258.
- Ville de Férolles (De la), III, p. 10 et 383.
- Villefort (D'Icher de), t. XIII, p. 424.
- Villefranche (De Tulles de), t. IV, p. 189.
- Ville-sur-Ilion (De la), t. I, p. 287; VIII, p. 28.
- Ville (De Lardenois de), t. VIII, p. 280.
- Villemarqué (Hersart de la), t. VII, p. 444.
- Villemontée (Autié de), t. IV, p. 196; V, p. 563; IX, p. 172.
- Villeneuve (Gasquet de), t. IV, p. 118.
- Villeneuve (De Jullien de), t. V, p. 75; X, p. 417.
- Villenoisy (Cosseronde), t. III, p. 195.
- Villéon (De la), t. IX, p. 442.
- Villeras (De), t. II, p. 428.
- Villers-Helon (Le Prévost de), t. XVIII, p. 142.
- Villers (Le Jolis de), t. I, p. 321; II, p. 354.
- Villette (De Bernard de Talode de), t. V, p. 70.
- Villicy (de Touvrille de), t. IX, p. 480; XV, p. 225.
- Villiers de l'Isle-Adam et de Lauberdrière (De), t. XI, p. 408; XII, p. 302.
- Villiers (Le Jolis de), t. II, p. 354.

- Villiers (Milon de), t. III, p. 319; XIX, p. 497.
 Villoutreys (De), t. XIV, p. 456.
 Vilmarest (Moullart de), t. XX, p. 117.
 Vinzelle (De Cisternes de), t. III, p. 355; XIV, p. 456.
 Vioménil (Du Houx de), t. III, p. 212.
 Vion de Tessancourt (De), t. XV, p. 370.
 Viot de Mercure, t. I, p. 447; VII, p. 540; XIII, p. 229.
 Viray (De Tôustain de), t. III, p. 351.
 Visargent (De Brancion de), t. I, p. 454.
 Vissac (De), t. XVIII, p. 58 et 216.
 Vittré (De Raity de), t. XII, p. 225.
 Vittu de Ker-Raoul, t. II, p. 39.
 Vivans (De), t. XIV, p. 255.
 Vivier (Du), t. II, p. 175 et 505.
 Voicléry (Chesnel de), t. IX, p. 431.
 Voisins (De Gilbert de), t. XIII, p. 423.
 Volonzac-Malespina (De), t. VII, p. 459.
 Volvent (De Bernard de), t. II, p. 261.
 Voue (De la), t. XIII, p. 165.
 Voyer d'Argenson (De), t. XV, p. 370.
 Waldebourg (De), t. XIII, p. 34.
 Wandonne (De Dion de), t. VII, p. 467.
 Wasquehal (De Croix de), t. XIX, p. 398.
 Wasservas (De), t. XV, p. 371.
 Wastines (De Montmorency de), t. III, p. 397.
 Waubert (De), t. II, p. 340.
 Weiss, t. III, p. 30; V, p. 564; VII, p. 329; IX, p. 444.
 Wendel de Hayange (De), t. IV, p. 205.
 Werbier d'Antigneul (De), t. IX, p. 441.
 Werquigneul (Le Preud'homme de), t. I, p. 212.
 Wichen (De Roye de), t. V, p. 126.
 Wildenberg (De Planta de), t. I, p. 228; XIII, p. 397.
 Willot de Beauchemin, t. I, p. 177.
 Witon, t. XIII, p. 203.
 Wuillemenot de Nanc, t. IX, p. 56.
 Wurtemberg (Maison royale de), t. XIX, p. 9.
 Ysoré d'Hervault, t. XV, p. 321.

FIN.





CS
587
S2
1872
t.20

Saint-Allais, Nicolas
Viton de
Nobiliaire universel de
France

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
